GRADUATE THEOLOGICAL UNION
1962

Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIETE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

TOME XII

Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.12
1926

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

COMMENT CONCEVOIR L'HISTOIRE D'UN DIOCÈSE DE FRANCE ?

I. Quels sont les dix problèmes essentiels que pose l'histoire d'un diocèse ? — II. En quels termes particuliers ils se posent à chacune des cinq époques de l'histoire de l'Eglise de France ?

Si complexe, si merveilleusement diverse que s'offre à la pensée l'histoire des diocèses de France — dans la mesure où l'on peut aujourd'hui la saisir — on s'aperçoit vite qu'elle tourne pourtant, de façon quasi nécessaire, autour de dix problèmes : et ce serait constituer celle-là que de voir, de faire voir, et de faire comprendre, comment ceux-ci ont été résolus en tel ou tel « pays ».

I

Les dix problèmes essentiels de l'histoire d'un diocèse

Il convient de rechercher tour à tour :

1. Quels sont les hommes qui incarnent l'autorité épiscopale; — quels, les auxiliaires directs dont ils disposent (chapitres; archidiacres, officiaux, vicaires généraux; secrétaires...); — quelle, la circonscription territoriale où ils agissent (son chef-lieu, ses subdivisions : archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, districts, paroisses; ses limites et leurs variations)[1]; — quelle, la nature de leur pouvoir théorique (ordre, juridiction); — et, notamment, comment il se transmet ?

2. Quel est le clergé local dont l'évêque dispose (curés, prêtres, diacres...); — quelle action il exerce sur lui; — comment il le recrute, forme, réforme; — comment il le surveille et le juge; — comment il le répartit et l'administre (archiprêtrés, doyennés, paroisses) ?

1. Marseille a peut-être, dès 417, soustrait deux paroisses à Arles. Voir aussi le duel Cimiez-Nice au ve siècle encore.

58535

3. Quel est le culte rendu à Dieu par l'évêque et son clergé : quelle, la liturgie qu'il suit, les livres où elle se formule, les caractères qu'ils présentent, les sources où ils puisent; — quelles, les cérémonies où ce culte s'exprime (les dimanches, les fêtes, les jours non fériés); — quels, les édifices où il se déploie; — quelles, les dévotions particulières où il se complaît (Jésus et Dieu, la Vierge et les Saints) ?

4. Quelle est l'action que l'évêque exerce sur les fidèles, et d'abord sur *les réguliers;* — quelle, au temps où les moines sont pour la plupart des laïcs; — quelle, au temps où les moines se sont cléricalisés; — quels sont ses rapports avec les exempts ?

5. Quelle est l'action que l'évêque exerce sur *les fidèles,* simples laïcs; — quelle, la discipline sacramentaire; — quelle, la méthode d'évangélisation (catéchisme, prédication, missions, drames religieux); — quelle, la préparation de l'élite (confréries, tertiaires, retraites) ?

6. Quelle est l'*action doctrinale* de l'évêque : comment il défend la foi contre les novateurs, et comment il contribue à l'éclaircir ou à la développer; — quels, ses rapports avec les hérétiques; — quels, ses rapports avec les Juifs, Païens, Antichrétiens; — l'inquisition épiscopale, et ses rapports avec l'inquisition pontificale, avec les mendiants, avec l'autorité séculière ?

7. Quelle est l'*action sociale* qu'exerce l'évêque en son diocèse : pour subvenir aux besoins du corps (maladies, famines), — et de l'âme (l'enseignement de la jeunesse); — pour relever les coupables (prisonniers, femmes déchues...); — pour assurer la paix (lutte contre brigandages, guerres privées, vengeances...), — et la justice (arbitrages...) ?

8. Quel est *le patrimoine* ecclésiastique dont dispose l'évêque : sa nature (terres, édifices et maisons; droits et rentes, dîmes); — son origine; — son organisation (sujet du droit de propriété); — ses démembrements successifs, menses épiscopaux, capitulaires, individuels); — son extension, ses reculs; — ses charges régulières et permanentes ?

9. Quels sont les rapports de l'évêque avec l'*autorité reli-*

gieuse : avec le métropolitain[2], — et le concile provincial; — avec le primat; — avec le concile œcuménique; — avec le Saint-Siège ?

10. Quels sont les rapports de l'évêque avec l'*autorité temporelle*[3]; — avec le pouvoir central (empereur, rois; leurs ministres); — avec les autorités locales (ville, province, les assemblées); — la seigneurie épiscopale : son organisation (cour, officiers, vassaux), ses revenus (justices, amendes, fouages), son origine[4], sa disparition; — les privilèges cléricaux (les biens; les personnes).

A quelque époque qu'on tente d'apercevoir le visage de l'Eglise de France : au temps des origines où s'enfonce le grain de sénevé parmi les désordres qu'entraînent l'affaissement de Rome et la venue des barbares; aux jours de la renaissance féodale (XIe-XIIIe siècles), des usurpations et des abus qui grandissent (XIVe-XVIe siècles), de la réorganisation qui suit la révolte protestante (XVIe-XVIIIe siècles), de la restauration que la Révolution rend nécessaire (XIXe siècle), à chacune de ces *cinq grandes époques,* chacun des problèmes que l'on a dits reparaît invinciblement... Mais il se pose chaque fois en des termes particuliers.

II

Les cinq époques de l'histoire de l'Eglise gallicane

1. Au temps des origines, du second siècle à la fin du dixième, chacune des dix enquêtes prévues doit s'orienter en sorte de faire — autant qu'il se peut — jaillir la lumière sur deux faits essentiels : *a*) quand et comment s'est organisée l'église épiscopale; — *b*) comment, et malgré quelles tenta-

2. Etudier quand et comment une cité épiscopale devient métropole ecclésiastique : v. Toulouse, Avignon, Paris.

3. Olivier MARTIN, *L'Assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences, étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIVe siècle,* Rennes, Bibliothèque universitaire, 1909.

4. F. KIENER, *Studien zur Verfassung des Territoriums der Bischöfe von Strassburg.* Band I : *Die Entstehung der Gebietsherrschaft,* Leipzig, Quelle und Meyer, 1912. — Charles PORÉE, *Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende au XIIe et au XIIIe siècles,* dans ses *Etudes historiques sur le Gévaudan,* Paris, 1919 : sur quoi, voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* t. VIII (1921), p. 386.

tives réformatrices, la décadence a-t-elle commencé de si bonne heure, et s'est-elle si profondément développée ? Les *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne[5], le *Saint Césaire* de l'abbé Malnory[6] et celui de l'abbé Lejay[7] serviront de guides au travailleur. L'*Histoire de la Gaule* de M. Jullian[8], les travaux de Mgr Lesne sur la propriété ecclésiastique[9] et de M. Imbart de la Tour sur les paroisses rurales[10], l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* de Fustel de Coulanges[11] lui fourniront aussi les indications les plus précieuses. Les documents sont très rares, leur maniement délicat. Il est sage de ne rien demander à un texte hagiographique dont la date ni la patrie ne sont fixées à peu près.

Il faut noter la loi générale de coïncidence entre les cités (de la *Notitia Dignitatum*) et les diocèses, — mais que cette loi n'est pas absolue [rien ne prouve que la cité des Diablinthes et celle des « Boatium » en Novempopulanie aient eu un évêché[12]] — et qu'elle n'entraîne pas toujours la permanence du siège épiscopal au chef-lieu (Avenches, Windisch, Lausanne)[13].

L'évêque devient de bonne heure, dès le IVe siècle au moins, chef social; son rôle social commence de refouler, il finira par dénaturer son rôle religieux. Noter ses rapports avec Rome : fréquents dans le voisinage d'Arles et dans la vallée du Rhône, beaucoup plus rares, même au temps de saint Grégoire le Grand, dans les évêchés de l'Ouest. Le roi franc, sans doute dès l'origine, a entendu disposer des évêchés [même les

5. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'anc. Gaule*, Paris, 1894-1915, 3 v.
6. A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles, 503-543*, Paris, 1894.
7. P. Lejay, Le rôle théologique de Césaire d'Arles, étude sur l'histoire du dogme chrétien en Occident au temps des royaumes barbares, Paris, Picard, 1906.
8. Surtout les tomes IV, *Le gouvernement de Rome;* V et VI, *La civilisation gallo-romaine*, Paris, Hachette, 1920.
9. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, tome I : Epoque romaine et mérovingienne, Paris, Champion, 1910. — Tome II : Epoque carolingienne, Lille, Facultés catholiques, 1922. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. II (1911), p. 490 et t. X (1924), p. 207.
10. P. Imbart de la Tour, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe siècle au XIe siècle*, Paris, Picard, 1900.
11. Revue par Camille Jullian, Paris, Hachette, 1900-1914, 6 vol.
12. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux...*, t. II, p. 154.
13. V. au VIe siècle le déplacement Carpentras-Venasque. — Dom Leclercq a publié, en 1924, une intéressante esquisse de l'*Eglise gallicane* depuis les origines jusqu'à Charlemagne, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. VI, 1924, col. 310-473.

créer : cf. Childebert à Melun, Sigebert à Châteaudun] : il se méfiait des grands propriétaires et se moquait de la tradition canonique.

Lire, relire, encore et toujours, Grégoire de Tours[14]. Et ne pas craindre d'avouer nos innombrables ignorances.

2. Le onzième, le douzième et le treizième siècles qui voient s'opérer la résurrection du christianisme et la renaissance de la civilisation générale — nulle part le phénomène n'est plus apparent qu'en France — voient s'opérer en même temps la constitution d'une administration catholique par les soins du saint-siège, intervenant désormais avec régularité pour surveiller toujours, au besoin pour gouverner les diocèses défaillants : l'épiscopat, en Gaule comme ailleurs, porte la peine de ses insuffisances passées. A la même heure commence de grossir la marée des documents; tous les cinquante ans, peut-on dire, leur flot croît en ampleur; au début du XIVe siècle, si grand est devenu leur nombre que, dans les recueils techniques eux-mêmes, on renonce à les reproduire tous in-extenso.

C'est dire que, pour ces trois siècles, les dix enquêtes fondamentales peuvent être, le plus souvent, menées avec quelque succès : si notre représentation de ce que fut le onzième siècle est encore tout à fait lacuneuse, celle que l'on peut se faire de la fin du treizième est déjà assez précise et solide. Les Archives départementales, les Archives nationales, les Archives vaticanes : voilà les trois gros dépôts où l'on doit infatigablement puiser. Noter que des copies du XVIIIe siècle conservent parfois des documents anciens aujourd'hui disparus. Les travaux de Thomassin[15] et de M. Paul Fournier[16] sur l'ancienne et la nouvelle discipline de l'Eglise et sur les collections canoniques qui préparent et qui guident la renaissance catholique, les études de Luchaire[17] et de Viollet[18] sur les institutions

14. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs...*, publié par H. Omont et G. Collon. Nouv. éd. par R. Poupardin, Paris, Picard, 1913.

15. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, Paris, 1688. 3 vol. in-fol. (latin); — Paris, 1725, 3 vol. in-fol. (français); — Paris, 1864-1867, 7 vol. in-4° (éd. revue, corrigée et augmentée).

16. La plupart des travaux de M. Paul Fournier, disséminés dans quantité de revues, vont être prochainement publiés en volumes. Principal ouvrage : *Les officialités au Moyen Age*, Paris, 1881.

17. A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, Paris, 1892.

18. P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives*

françaises, les publications de l'Ecole française de Rome ont une importance hors de pair.

Comment a pu se produire la résurrection de la foi et de la charité, — comment ont pu éclore les institutions de Dieu et comment elles ont décliné devant la paix du roi, — dans quelle mesure les forces locales du diocèse ont collaboré avec les réformateurs venant d'ailleurs (Cluniciens, Grégoriens, Cisterciens, Prémontrés, Franciscains)[19], — dans quelle mesure ont reculé la simonie, l'investiture laïque, la main-mise des grandes familles sur l'évêché et sur le chapître cathédral, le nicolaisme[20], — comment a ressuscité et disparu l'élection des évêques, — où et comment l'évêque a accepté, sur l'injonction du chapitre, de jurer de maintenir les privilèges de son église; — comment se sont multipliés les rapports avec le saint-siège, et les conflits avec la royauté (biens, personnes), — quelle était l'attitude des grands ordres (Cluniciens et Cisterciens, les quatre Mendiants) devant l'épiscopat local, et quelles les formes locales du mouvement monastique, — comment on a posé, et essayé de résoudre, le problème de la formation du clergé (les congrégations canoniales; la rivalité des Séculiers et des Moines prêtres); — si le mouvement anti-sacerdotaliste (Apostoliques et Vaudois) a manifesté son apparition; — si et comment l'union du pouvoir seigneurial et de l'autorité épiscopale a modifié la condition juridique et les modes de gestion du patrimoine ecclésiastique (l'évêque donnant des biens d'église en fiefs à ses vassaux : d'où la constitution d'une *mensa fratrum*)[21]; — comment l'évêque administrait cette partie de sa seigneurie qui n'était pas inféodée à ses vassaux : autant de problèmes sur lesquels l'historien d'un diocèse doit scruter exactement et minutieusement ses documents.

3. Le XIVe et le XVe siècles voient éclater quatre crises — crise ecclésiastique, crise sociale, crise de la réforme, crise de la pensée — qui ébranlent profondément l'Eglise de France.

de la France, tome II. Période française. Moyen Age (royauté, Eglise, noblesse), Paris, 1898.

19. V. l'histoire des rapports de Cadouin avec Cîteaux au XIIe-XIIIe siècle.

20. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, *Formation des idées grégoriennes*, Paris, Champion, 1924. V. *Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. XI (1925), p. 382.

21. A. Poeschl, *Bischofsgut und « Mensa episcopalis »*, Bonn, 1908.

Tout l'effort du chercheur, à cette heure, tendra à décrire les formes locales de ces crises, à en mesurer aussi précisément que possible l'intensité. Plus largement encore que pour la précédente période, il pourra puiser, il devra puiser aux trois grands dépôts d'archives qu'on a dits. Les travaux de Mgr Douais sur l'Inquisition[22], de Noël Valois sur le grand Schisme et sur les temps qui suivent[23], du P. Denifle sur la décadence et la restauration matérielle des églises[24], ceux d'Imbart de la Tour sur la France à la veille de la Réforme[25] fourniront les points de comparaison des plus sûrs; pareillement, la récente étude[26] de M. Renaudet, sur le diocèse de Paris de 1494 à 1517.

S'attacher, le cas échéant, à décrire et à expliquer la constitution des nouveaux diocèses [Pamiers, Sarlat,...], — les progrès des provisions apostoliques[27] et du fiscalisme pontifical[28], — l'invasion des clercs étrangers —, les efforts locaux pour détruire les abus, leur insuccès et le pourquoi de ces insuccès, — la sécularisation des chapitres cathédraux réguliers —, le rôle des Universités[29], — la fabrication des fameuses « libertés gallicanes » lors de la crise de 1406-1408, — comment fut reçue et appliquée, dans les divers diocèses la Pragmatique de 1438[30], la bataille que soulève le problème de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, — l'essor et les vicissitudes des cultes du Sacré-Cœur, des Saintes-Plaies[31] et

22. C. Douais, *L'Inquisition, ses origines, sa procédure*, Paris, Plon, 1906.

23. N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, Picard, 1896-1902, 4 vol.; — *La crise religieuse du XVe siècle. Le pape et le concile (1418-1450)*, Paris, Picard, 1909, 2 vol.

24. Le P. Henri Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France, vers le milieu du XVe siècle*, Paris, 1897-1899, 2 vol.

25. P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, Paris, Hachette, 1905-1914, 3 vol. V. *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.*, t. V (1914), pp. 145, 519.

26. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, Paris, Champion, 1916.

27. G. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, de Boccard, 1921. V. *Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. IX (1923), p. 223.

28. G. Mollat et Ch. Samaran, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*, Paris, Fontemoing, 1905.

29. M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, 1890-1894, 4 vol.

30. N. Valois, *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, Picard, 1906.

31. A. Hamon, *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*, Paris, Beauchesne, 1923-1925, 2 vol. parus. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. X (1924), p. 525, et ci-dessous, p. 55.

du Saint-Sacrement —, quelle influence ont pu exercer ici et là les hétérodoxes anglais, ou allemands et tchèques, — comment et pourquoi l'Eglise vaudoise n'a pas profité de l'opposition que soulevait la vieille Eglise —, ni les Spirituels non plus; — comment les seigneuries épiscopales se transforment très souvent en républiques municipales[32] : ... voilà quelques-unes des questions sur lesquelles l'historien des diocèses au XIVe-XVe siècles doit jeter des lumières nouvelles.

4. L'explosion protestante, — la réforme catholique —, la contre-attaque anti-catholique et anti-chrétienne des Protestants et des Philosophes, — la réplique de l'Eglise au temps des Antoine de Lombez et des Bridaine : c'est à ces quatre mouvements solidaires et contraires que se réduit essentiellement l'histoire de l'Eglise de France, depuis le sac de Rome jusqu'au sac de la Bastille (1527-1789), du XVIe au XVIIe et au XVIIIe siècles. En décrire exactement les aspects divers et les formes locales, en expliquer les succès et les insuffisances : ce sera le but que viseront à cette heure les historiens des diocèses. Ils tâcheront de ne pas se noyer dans l'océan des documents de toute nature. Des livres comme ceux du vicomte de Meaux : *Les luttes religieuses en France au* XVIe *siècle*[33]; de L. Serbat : *Les Assemblées du clergé de France*[34]; de V. Martin : *Le Gallicanisme et la Réforme catholique*[35]; de J. Aulagne sur *La Réforme catholique du* XVIIe *siècle dans le diocèse de Limoges*[36]; de L. Bertrand sur *Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux*[37]; du chanoine Albert Durand sur l'*Etat religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la*

32. Sur les divers attributs de la souveraineté, les concessions qui en sont faites aux évêques, et les aliénations qui reposent soit sur la coutume, soit sur la prescription, voir, dans le *Bull. de la Soc. d'agriculture... de la Lozère*, an. 1896 et 1897, l'édition donnée par le chanoine Remizé, MM. Maisonobe et Porée du Mémoire rédigé sur l'ordre de Guillaume Durand de Mende, à propos du conflit fameux de son église avec le roi : les deux pouvoirs se disputaient la suzeraineté des barons du Gévaudan. Cf. P. Fournier, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 642.

33. Paris, Plon, 1879.

34. *Les Assemblées du clergé de France; origine, organisation, développement (1561-1625)*, Paris, Champion, 1906.

35. *Essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Paris, Picard, 1919. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. IX (1923), p. 545.

36. Paris, Champion, 1906.

37. *La vie de Messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, Paris, Picard, 1902, 2 vol.

fin de l'ancien régime[38]; et, d'abord, de l'abbé Lebeuf, les *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*[39], donneront au travailleur des orientations, des points de comparaison, des renseignements du plus grand prix. Pareillement les travaux de Taine[40], du cardinal Mathieu[41], de M. l'abbé Sicard[42], de M. Lavaquery[43], et surtout de Marcel Marion, le *Dictionnaire des Institutions de la France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*[44]. Les études même de Sainte-Beuve sur Port-Royal[45], de l'abbé Houssaye sur Bérulle[46], de M. Rébelliau[47], de M. l'abbé Bremond[48], — encore qu'elles ne visent formellement aucun diocèse en particulier — seront, à notre historien, d'un très grand secours : de l'histoire de la piété, de l'ascèse, de la mystique, il doit ne pas se désintéresser; et comment ne pas s'y perdre si l'on néglige les guides dont on vient de rappeler les noms ?

Les confrères du Saint-Sacrement n'ont pas encore livré tous leurs secrets[49]; non plus que la Franc-Maçonnerie d'avant 1789. Et des Filles de la Charité, des Ursulines, de leurs innombrables émules, qui donc aujourd'hui serait capable d'écrire l'histoire ! Il est scandaleux de constater que les catholiques se désintéressent à ce point des souvenirs qui

38. Nîmes, 1911. V. *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.*, t. III (1912), p. 462.
39. Paris, 1743, 2 vol.
40. H. Taine, *Les origines de la France contemporaine. Le régime moderne*, Paris, 1891-1894, 2 vol.
41. Cardinal Mathieu, *L'ancien Régime en Lorraine et en Barrois (1698-1789)*, 3e éd., Paris, Champion, 1907.
42. Abbé A. Sicard, *L'ancien Clergé de France*, Paris, 1893-1894, 2 vol.
43. Abbé Lavaquery, *Le cardinal de Boisgelin (1702-1804)*, Paris, Plon, 1922, 2 vol. V. *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.*, t. VIII (1922), p. 170.
44. Paris, Picard, 1923.
45. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, 1877, 7 vol.
46. Abbé Michel Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France, 1575-1611*, Paris, 1872; — *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, 1611-1625*, Paris, 1874; — *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu, 1625-1629*, Paris, 1875.
47. A. Rébelliau, *Bossuet, historien du protestantisme*, Paris, 1891.
48. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud, 1916-1922, 6 vol. parus. V. *Rev. d'hist. de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 288; t. IX (1923), p. 225.
49. A. Rébelliau, *La compagnie secrète du Saint-Sacrement : lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662*, Paris, Champion, 1908. V. *Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. II (1911), p. 368; — *La compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble*, dans la *Rev. d'hist. de l'Eglise de France*, t. V (1914), p. 305; — Raoul Allier, *La cabale des dévôts*, Paris, Colin, 1902; — A. Auguste, *La compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse*, Paris, Picard, 1913. V. *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.*, t. IV (1913), p. 593.

leur sont une force, comme ils doivent être leur fierté ! La découverte du Père Yves de Paris, par M. Bremond, en 1915 ! voilà qui éclaire d'un jour singulier la « persistance » des « traditions » au sein même d'une « religion » puissante !... Que les historiens se plongent gaiement dans les archives des diocèses depuis le concile de Trente; leurs découvertes auront tôt fait de les dédommager de leurs peines !

5. Il n'est jamais trop tôt pour entreprendre une histoire — au rebours de ce qu'assure le plus répandu des adages, et le plus niais — : les témoins compétents ont tôt fait de disparaître, pour la plus facile victoire des « vulgates » officielles[50]; et puis, y a-t-il donc jamais des histoires « définitives » ?

Il est grand temps que les diocèses sauvent et fixent le souvenir de ce que fut leur résistance à la crise révolutionnaire, et leur renaissance depuis le Concordat jusqu'à la Révolution de 1848. On réussit, on peut réussir à se faire ouvrir la plupart des archives jusqu'à cette date[51]. L'*Histoire religieuse de la Révolution française* de M. de La Gorce[52], l'*Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV*, de M. Giraud[53], *L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé*, de Lévy-Schneider[54], l'*Histoire du rétablissement du culte en France*, de M. Boulay de la Meurthe[55], montrent excellemment le chemin : souhaitons

50. J'ai été, plusieurs mois durant, le camarade d'un ancien chef d'état-major d'une de nos plus fameuses divisions d'attaque. Il refuse de rien écrire; il refuse même de lire ce qui s'écrit sur le rôle de son ancien chef, tué héroïquement à ses côtés... De quel poids, de quel prix serait son témoignage ! Qu'un hasard le fasse disparaître prématurément : son témoignage meurt avec lui.

51. Au point de vue documentaire, consulter principalement : P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, Paris, Picard 1907. — Et, pour tout ce qui concerne les archives de l'ancien ministère des cultes, du Concordat de 1801 à la loi de Séparation, déposées actuellement aux Archives nationales, voir l'inventaire dressé par M. Georges Bourgin, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, année 1924; — de préférence l'édition refondue qu'il en a donnée dans la « Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France », sous ce titre : *Les Sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne*, Paris, Letouzey, 1925. — Lire aussi du P. Lecanuet, *L'Eglise de France sous la troisième république*, Paris, J. de Gigord, 2 vol.

52. Paris, Plon, 1909-1923, 5 vol. V. *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.*, t. I (1910), p. 236; t. VI (1920), p. 196; t. VIII (1922), p. 5; t. XI (1925), p. 103.

53. Chez l'auteur, au Prytanée de La Flèche, 1920. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 404.

54. *Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles (1802-1810)*, Paris, Rieder, 1921. V. *Rev. d'hist. de l'Eglise de France*, t. VIII (1922), p. 60.

55. Paris, Mame, 1924. V. ci-dessous, p. 89.

que dans tous les diocèses de France d'autres travailleurs, aussi excellents, sachent le suivre.

Souhaitons aussi que les ordres religieux suivent de même l'exemple que leur donnent les confrères de M. Chaminade ou de M. Vincent; et que, de la coalition de ces efforts, un peu plus de lumière jaillisse sur l'œuvre miséricordieuse du Christ au pays de Bernadette et de la petite sœur Thérèse, d'Ozanam et du curé d'Ars, de Marguerite-Marie et de Grignon de Montfort, de saint Vincent de Paul et de saint Jean-Baptiste de la Salle, de sainte Jeanne d'Arc et de saint Louis, de sainte Geneviève et de saint Martin, de saint Denis, de saint Irénée, et des Martyrs de Lyon ![56].

Albert DUFOURCQ,

Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

56. Il est inutile, je pense, de recommander l'*Histoire de France* publiée sous la direction de LAVISSE (Paris, Hachette, 1903-1911, 18 vol.) et l'*Histoire religieuse* (de la Nation française), de Georges GOYAU (Paris, Plon, 1922). — M'est-il permis de rappeler les sept volumes parus de mon histoire du *Passé chrétien* [première partie de l'*Avenir du christianisme*] : le tome VII atteint l'année 1527; la septième édition du tome Ier (Paris, Plon, 1924), présente, p. XXVII-LII, une « Bibliographie générale » de l'Histoire du christianisme [1. Répertoires bibliographiques; 2. ouvrages généraux].

M. l'abbé CARRIÈRE a bien voulu vérifier, parfois compléter, les indications bibliographiques du présent article. Qu'il veuille bien agréer mes remerciements très vifs pour la bonne grâce avec laquelle il s'est acquitté de cette tâche ingrate. — A. D.

LES ORIGINES CHRETIENNES EN GAULE

(SUJET D'HISTOIRE DIOCESAINE)

Questions qui se posent devant l'historien de nos origines chrétiennes.
I. Les légendes apostoliques. Nécessité d'en faire la critique. — Leur date relativement basse. — Possibilité de surprendre leur formation. — Portée des témoignages de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. — Les trois cycles légendaires.
II. Le premier fait certain de l'histoire chrétienne de la Gaule : les martyrs de Lyon. — Possibilité de remonter au-delà : l'Eglise de Lyon doit dater de la première moitié du IIe siècle. — Evangélisation antérieure probable du littoral provençal. — Conjectures sur l'apostolat de Crescent et sur le voyage occidental de saint Paul. — Critique et résultats positifs.
III. Conclusion : l'histoire ancienne de l'Eglise des Gaules est assez belle sans les légendes. Les trois grandes figures de saint Irénée, saint Hilaire et saint Martin.
IV. Bibliographie.

Questions qui se posent devant l'historien de nos origines chrétiennes.

L'histoire des origines chrétiennes de la France commence avec les plus anciens documents relatifs aux diverses églises de notre pays. Qu'il s'agisse de leur ensemble ou d'une église déterminée ou d'un groupe d'églises, le premier travail à faire, pour qui en veut étudier les origines, est donc, après le rassemblement de tous les documents qui les concernent, un travail de vérification de leur valeur chronologique : il faut s'assurer si telle pièce qui se présente comme fournissant des renseignements sur la période antique de l'histoire de nos églises est bien ce qu'elle prétend être ou non. La mise en œuvre des matériaux sera ainsi, comme il sied, précédée de leur contrôle; avant le labeur constructif, la tâche critique.

Les légendes apostoliques. Nécessité d'en faire la critique.

Cette double tâche, Mgr Duchesne l'a effectuée dans ses études sur les antiquités chrétiennes de la Gaule, particulièrement dans ses articles fameux du *Bulletin critique,* consacrés surtout à l'indispensable élagage légendaire, dans ses *Fastes épiscopaux* et dans certains chapitres de ses *Origines chrétiennes,* puis de son *Histoire ancienne de l'Eglise,* où la synthèse constructive se réalise de plus en plus. Mais on n'a souvent retenu de son œuvre, et combien à tort ! que la partie critique, parce qu'elle était la plus visible et qu'elle a peut-être nécessité un effort plus vigoureux et plus prolongé. En effet, et quiconque reprendra aujourd'hui la monographie d'une église de France le constatera dans la plupart des cas, on se trouve le plus souvent, dans une tentative de ce genre, presque tout de suite en présence de traditions où s'expriment des prétentions à des origines apostoliques ou guère moins flatteuses par leur antiquité ou leur nature. Ces « traditions » ont véritablement foisonné.

Quelle attitude donc adopter à leur égard, puisque leur rencontre est fatale, que tout le monde aujourd'hui les sait au moins suspectes ou, en tout cas, discutées et que cependant plus d'un se sent encore gêné dans l'appréciation à en faire par une sorte de respect dû à la longue faveur dont elles ont bénéficié et que des autorités ecclésiastiques, mais non pas l'autorité de l'Eglise, ont paru consacrer ? Il faudrait une bonne fois, si vraiment le procès n'est pas encore tranché aux yeux de tous, tenter de liquider cette vieille affaire, et, si quelques-uns hésitent encore à s'aventurer sur un terrain dont une sorte de sortilège semble interdire l'accès, essayer de l'exorciser.

Leur date relativement basse.

Rien n'est plus respectable, vénérable même, rien dont un fidèle puisse ressentir une plus légitime fierté que les traditions d'antiquité d'une église, quand ce sont vraiment des tra-

ditions antiques : ainsi celles de l'église de Lyon, qui remontent à des hommes comme saint Pothin, le glorieux évêque martyr de 177, et à son immédiat et grand successeur, saint Irénée. Mais le cas est-il semblable pour la majorité des autres églises de France chez lesquelles les revendications d'une origine plus haute encore se sont manifestées ?

Certains de leurs défenseurs semblent croire volontiers que ces traditions jouissaient d'une quasi immémoriale possession d'état, lorsqu'une critique comme celle de Mgr Duchesne est venue la troubler. Mais déjà au XVIIe siècle elles avaient subi, de la part des honnêtes érudits qui sont un des honneurs de l'époque, un assaut tel que plusieurs avaient alors succombé. Pour justifier, au XIXe siècle, leur résurrection, à laquelle contribua plus que tout autre Dom Guéranger, on a flétri le jansénisme de Tillemont et répété à satiété que Launoy était un « dénicheur de saints ». Mais ce sont leurs arguments, non leur mémoire, qu'il eût fallu essayer de démolir. Or ces arguments se ramenaient généralement à montrer que les traditions soi-disant immémoriales étaient beaucoup moins anciennes qu'on n'en était venu à se le figurer. On peut même assister à leur naissance tardive et plus d'une fois décrire leur formation. Dom Guéranger et les écrivains qui l'ont suivi, les personnes qui aujourd'hui demeurent de même sentiment, sont-ils en mesure d'établir qu'il en est autrement ?

La probité intellectuelle, le sentiment du devoir de l'historien exigent donc que celui qui étudie l'histoire d'un diocèse de France se rende nettement et, s'il se peut, définitivement compte de l'époque où apparaît pour la première fois la « tradition » qu'il trouve plus tard en possession d'état. Or, à moins de se boucher volontairement les yeux, ce qu'on constate toujours au terme de cette enquête, c'est que cette époque est relativement basse.

Possibilité de surprendre leur formation.

Il y a bien une tradition qui remonte jusqu'à ce qu'on a certes encore le droit d'appeler l'antiquité chrétienne : c'est celle de l'apostolicité de saint Trophime d'Arles[1], qui se mani-

1. Sur la légende de saint Trophime, voir plus spécialement le travail de L. SALTET, *Le commencement de la légende de saint Saturnin*, cité ci-dessous à la Bibliographie.

feste au début du ve siècle, date qui d'ailleurs s'éloigne déjà quelque peu des événements dont cette tradition prétend conserver le souvenir. Mais elle porte hélas ! avec elle les marques flagrantes de son illégimité. Elle a visiblement été imaginée pour soutenir les revendications, formulées alors pour la première fois, du siège d'Arles à des droits métropolitains sur les évêchés de la Viennoise et des deux Narbonnaises et à une sorte de primatie sur l'ensemble des églises gauloises. Les titres historiques mis en avant par les ambitions arlésiennes étaient trop évidemment imaginaires, puisqu'ils assuraient entre autres en leur faveur que l'évangélisation de la Gaule avait procédé d'Arles. Or ce que nous savons de l'église de Lyon, pour ne parler que d'elle, suffit à démentir cette allégation : admettre qu'au temps où la persécution de Marc-Aurèle décimait la chrétienté lyonnaise, il y avait aussi des chrétiens à Arles, on en a le droit, et l'assertion, incontrôlable sur textes, est au moins des plus vraisemblables; mais nous savons que l'église de Lyon est de fondation asiate et que, par conséquent, dans cette fondation, Arles n'est pour rien. La légende de Trophime d'Arles a beau être la plus vieille parmi les légendes d'apostolicité des églises de Gaule, elle n'en est pas pour autant la moins insoutenable. Et les conditions dans lesquelles on la voit se constituer suffisent à écarter un argument que les apostolicistes ont souvent exploité en faveur de leur thèse, l'argument *a silentio*. En remontant jusqu'à une certaine date du moyen âge, disent-ils, on suit, dans les textes, l'existence de la tradition, donc elle n'est pas d'hier; plus haut, à vrai dire, les textes sont muets, mais ils ne parlent pas contre elle, et, puisque, plus tard, ils sont pour elle, leur silence antérieur est favorable. Eh bien ! non, il n'en est pas ainsi : car, bien des fois, sinon toujours, on peut assister à la genèse de la légende.

Nous venons de le constater pour Trophime d'Arles. Il en va de même, ou il y a du moins quelque chose d'analogue, et peut-être de plus frappant encore dans le cas de la légende la plus fameuse, celle des saints de Provence, Madeleine, Marthe et Lazare[2]. Nous pouvons déterminer, sinon les causes immédiates, au moins le moment de son élaboration; puis,

2. Sur les légendes provençales, voir notamment les articles de E. VACANDARD, cités ci-dessous à la Bibliographie.

en remontant un peu plus haut, nous en rencontrons une autre, qui n'a pas d'ailleurs des fondements plus solides, mais qui la contredit expressément, celle de Vézelay, en Bourgogne, où l'on a prétendu longtemps posséder le corps de sainte Madeleine, que la Provence devait ensuite se vanter de garder chez elle, sans paraître se douter qu'on s'en croyait fermement détenteur ailleurs, en France même. On objectera que les deux traditions ne sont pas inconciliables, puisque, dès la formation de la légende bourguignonne, comme il fallait expliquer la présence au centre de la France de reliques aussi inattendues que précieuses, on imagina justement que Marie-Madeleine était venue en Provence et qu'elle avait été enterrée près d'Aix. La contradiction n'en subsiste pas moins au sujet du corps, que Bourgogne et Provence ont revendiqué l'une et l'autre. Mais il y a plus : la double tradition se heurte à une troisième, dont on ne prétend nullement garantir ici la valeur historique, mais qui est singulièrement plus ancienne : tandis que, jusque au XIe siècle, aucun document authentique ne souffle mot de la venue en Provence de Marie-Madeleine et de Lazare, une série de témoignages, qui s'échelonnent du VIe siècle au Xe et même au XIIe, attestent que la première avait fini ou, pour mieux dire, passait alors pour avoir fini ses jours à Ephèse et y avoir été inhumée, qu'on faisait de son frère tantôt un évêque d'Ephèse aussi, tantôt un évêque de Chypre, que Constantinople était persuadée de conserver son corps, ainsi que celui de sa sœur, bref que toutes leurs attaches traditionnelles étaient uniquement en Orient. Tout ce qu'on invoque en faveur de la légende provençale est bien postérieur, dénué de valeur et parfois se retourne contre elle : ainsi l'on a pu faire état de la possession par l'antique église Saint-Victor de Marseille du tombeau d'un évêque Lazare; mais on sait justement qu'un évêque d'Aix, portant ce nom et qui vivait au début du Ve siècle, se retira, après avoir résigné sa charge épiscopale, auprès de l'évêque de Marseille, Proculus, son consécrateur et son ami. C'est évidemment lui le « *papa Lazarus* » qui fut enterré à Saint-Victor et qu'on se figura ensuite avoir été le premier évêque de Marseille et le ressuscité de Béthanie. Le tombeau où l'on s'imagina au moyen âge avoir trouvé Marie-Madeleine à Saint-Maximin est de même un sarcophage du IVe siècle. Depuis longtemps la cause des

« saints de Provence » est entendue par qui a une ombre de sens critique.

L'examen de toutes les autres légendes apostoliques de France amène à des conclusions semblables. L' « aréopagitisme » de saint Denis de Paris est d'époque carolingienne; il ne date que du IXe siècle. La croyance à son apostolicité ou quasi-apostolicité est plus ancienne, puisqu'une de ses Passions, qu'on appelle *Gloriosae*, et à laquelle fait écho une Vie, peu postérieure, de sainte Geneviève, le présente, dès la fin du Ve siècle, comme un envoyé du pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre[3]. Mais une assertion isolée et sans référence à une source plus haute de la période mérovingienne ne suffit évidemment pas à faire la preuve d'un événement attribué au Ier siècle. D'autres traditions se jugent à leur seul énoncé : quand on entend raconter que Zachée est devenu saint Amadour et que saint Martial de Limoges est l'enfant qui vendit des poissons à l'apôtre Philippe lors du miracle de la multiplication des pains, on n'a même pas besoin d'argumenter pour savoir à quoi s'en tenir.

Portée des témoignages de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours.

Ceux qui, en dépit de tout, veulent accorder créance à ces inventions naïves répondront sans doute qu'après tout, il n'y a là rien d'impossible et que, tant que l'on n'aura pas démontré que tout cela est faux, on a bien le droit de le tenir pour vrai. Mais, en admettant qu'un pareil raisonnement fût défendable, comment concilier cette abondante évangélisation apostolique de la Gaule, rendez-vous merveilleux des amis de Jésus, d'apôtres et de disciples directs, avec cette autre opinion, exprimée dès l'antiquité chrétienne, opinion que nous allons d'ailleurs discuter, mais qu'il faut d'abord constater, suivant laquelle la prédication du christianisme aurait été tardive dans notre pays ?

Grégoire de Tours ne sait rien, dans son *Historia Fran-*

3. Sur tout ceci, voir le Père Théry, *L'aréopagitisme au IXe siècle*, et L. Levillain, *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, cités ci-dessous à la Bibliographie.

corum[4], d'une évangélisation de la Gaule antérieure à la fondation de l'église de Lyon par saint Pothin, après laquelle, une fois mentionné son successeur Irénée, il passe immédiatement à la mission des sept évêques qu'il dit envoyés par Rome au temps de l'empereur Dèce et parmi lesquels étaient Denis de Paris, Trophime d'Arles, Saturnin de Toulouse, tous ceux que, plus tard, on a transformés en disciples immédiats des apôtres et en missionnaires du Ier siècle. Il est vrai que, dans son *In gloria martyrum*[5], Grégoire attribue l'envoi de saint Eutrope à Saintes au pape saint Clément et qu'il fait de saint Saturnin, comme de saint Ursin de Bourges, dans le *In gloria confessorum*[6], des disciples des apôtres ou de leurs continuateurs immédiats. Mais l'allure légendaire de ces ouvrages, mise en regard des données de l'*Historia Francorum*, est évidente[7]. Quant à la contemporanéité de la mission des sept évêques placés sous Dèce, il est impossible de la contrôler par un témoignage antérieur ou indépendant; le chiffre de sept, qu'on retrouve aussi dans l'ancienne historiographie religieuse de l'Espagne, la rend sujette à caution. Il nous suffit ici de prendre acte que, pour Grégoire historien, l'histoire chrétienne de la Gaule, en dehors de la région lyonnaise, semble commencer au IIIe siècle[8]. Mais, deux cents ans avant lui, c'est-à-dire au IVe siècle, Sulpice Sévère écrivait que le christianisme avait été introduit en Gaule plus tardivement qu'ailleurs. Expression sur laquelle on doit immédiatement faire une grave réserve, car elle se lit dans la phrase même où Sulpice mentionne les martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle et il y a bien peu, disons-le tout de suite, d'églises d'Occident qui puissent administrer la preuve d'une pareille antiquité. Mais il n'en reste pas moins que chez deux historiens gaulois, autrement anciens par conséquent que les récits du moyen âge

4. I, 30 : *Primus Lugdunensis Ecclesiae Photinus*, et 31, passage emprunté à la Passion de saint Saturnin.

5. 55 : *De sancto Eutropio.*

6. 79 : « *A discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Galliam destinatus est.*

7. Comme l'a encore récemment montré Godefroy Kurth dans ses *Etudes franques*, pp. 297 et suiv.

8. On possède pour l'attribution de saint Denis au IIIe siècle un témoignage indépendant de celui de Grégoire. Dans une conférence tenue à Paris au VIIIe siècle (*Monum. Germ., Concilia*, II, p. 525), il est question de douze compagnons de saint Denis, dont les noms sont d'autre part connus par les actes des saints Fuscien et Victoric, pièce du VIIe siècle; or, chacun d'eux, d'après sa Vie, est donné comme du IIIe siècle.

qu'on leur oppose, il y avait si peu le soupçon d'une prédication en Gaule de notoires personnages de l'époque apostolique que l'un ne faisait dater la christianisation de la plus grande partie de son pays que du IIIe siècle, et l'autre se laissait aller à parler d'évangélisation tardive.

Les trois cycles légendaires.

Il est donc établi aujourd'hui, et de façon telle qu'il ne devrait plus y avoir à y revenir, que toutes les « traditions » relatives à des origines apostoliques de telle ou telle église de France relèvent uniquement de la légende. Il semble même que l'on puisse retracer les étapes de leur genèse. La première étape est marquée par la formation de celle qui concerne Trophime d'Arles au début du Ve siècle, on a vu dans quelles conditions. L'altération de la tradition relative à Trophime en entraîna d'autres. Alors que la Passion de saint Saturnin de Toulouse, l'un des meilleurs textes sur les origines chrétiennes de la Gaule, rédigé dans le deuxième quart du IVe siècle, place le fondateur de l'église de Toulouse au milieu du IIIe, une transformation légendaire apparaît déjà chez saint Césaire d'Arles, dans la première moitié du VIe siècle, qui, associant Saturnin, ainsi que Paul de Narbonne, à Trophime, passé disciple des apôtres, les fit aussi personnages de l'époque apostolique. A ce cycle de transformations, élaborées sans doute vers la fin du VIe siècle, et qui marque une seconde étape, se rattache aussi celle de Denis de Paris en personnage apostolique. La confusion doit d'autant moins surprendre que l'utilisation générale des noms d'apôtres et de disciples pour l'histoire de la fondation des églises a commencé alors : le document légendaire connu sous le nom de « Liste des soixante-douze disciples[9] », sur le caractère duquel aucune discussion ne semble possible, le démontre suffisamment. C'est à ce cycle également qu'il faut sans doute rapporter l'assertion de Grégoire dans l'*In gloria martyrum* sur la contemporanéité d'Eutrope de Saintes et du pape saint Clément, lui-même disciple de saint Pierre, assertion

9. Cf. Duchesne, *Les anciens recueils de légendes apostoliques* (Extrait du *Compte rendu du IIIe Congrès scientifique international des catholiques*, Bruxelles, 1895).

qui est absolument isolée et dénuée de tout appui dans la littérature ecclésiastique antérieure. La troisième étape est marquée par le déchaînement des pieuses ambitions locales : il commence vers le milieu de l'époque carolingienne, et c'est alors, ou à partir d'alors, que saint Denis de Paris devient l'Aréopagite converti par saint Paul, que l'abbaye de Saint-Martial réclame pour son patron, premier évêque de Limoges, le titre de disciple des apôtres, que la Provence se met au premier rang des contrées favorisées d'une évangélisation précoce par la revendication des amis du Christ comme messagers chez elle de la Bonne Nouvelle et que d'autres églises françaises reculent à l'envi leurs origines de deux ou trois siècles.

II

Le premier fait certain de l'histoire chrétienne de la Gaule. Les martyrs de Lyon.

Cette critique nécessaire des traditions légendaires faite, l'historien des origines chrétiennes de la Gaule doit-il rester lui-même et laisser son lecteur sous l'impression que ces origines demeurent plongées dans une obscurité profonde et impénétrable et qu'en définitive l'histoire de la Gaule chrétienne n'a bien commencé qu'assez tard ? Tout dépend de ce qu'on appelle tard, et c'est ici que Sulpice Sévère a quelque peu manqué du sens de la relativité. L'Eglise de Gaule remonte au moins jusqu'aux martyrs de Lyon : ses annales s'ouvrent sur un des faits les plus certains, les plus éclatants et les plus glorieux de l'antiquité ecclésiastique; ce fait date du règne de Marc-Aurèle et il nous révèle l'existence à ce moment dans la capitale gauloise et la région voisine, puisque des chrétiens de Vienne furent condamnés avec ceux de Lyon, d'une église locale entièrement constituée. Or, à la même époque, les documents n'en attestent pas d'autre, en Occident, que celle de Rome. On sait bien, il est vrai, que celles de Carthage et de Milan ont une antiquité à peu près aussi vénérable; mais enfin le premier événement dont le souvenir se soit conservé de la vie d'une chrétienté occidentale, après celle de Rome, appartient à l'Eglise de Lyon, métropole de la Gaule.

Possibilité de remonter au-delà : l'Église de Lyon doit dater de la première moitié du IIe siècle.

Cet événement, si dramatique, si poignant, si riche de sens, où tant de grandeur s'unit à tant de souffrance et à propos duquel de si importantes questions relatives à la vie générale de l'Eglise au IIe siècle se sont posées, cet événement a eu lieu en 177. Mais la communauté lyonnaise, qui avait pour chef saint Pothin, disciple de saint Polycarpe de Smyrne et âgé alors de quatre-vingt-dix ans, ne datait évidemment pas de la veille : on a chance de ne guère s'écarter de la vérité en admettant que Pothin s'était installé sur les bords du Rhône un demi-siècle plus tôt et qu'il avait organisé la chrétienté à la tête duquel le trouva la persécution de Marc-Aurèle sous le règne plus libéral d'Hadrien. On est, en tout cas, en droit d'affirmer que les commencements de cette chrétienté ne sont pas postérieurs à la première moitié du IIe siècle.

Evangélisation antérieure probable du littoral provençal.

Peut-on s'avancer encore au delà ? Nous quitterons alors le domaine des certitudes; mais, si nous nous attachons à certaines probabilités, si nous signalons quelques vraisemblances, si nous nous laissons aller à formuler une ou deux hypothèses, faisons observer tout de suite que ces tentatives ne procèdent pas de la fantaisie et que nos raisonnements ont au moins un point de contact avec des réalités historiques solidement établies. Il faut d'abord observer qu'avant d'atteindre Lyon, la propagande chrétienne a dû toucher le littoral, pour suivre ensuite la vallée du Rhône. On s'attendrait à trouver des églises à Marseille et à Narbonne, les deux grandes cités du Midi, avant d'en trouver à Lyon. De fait, les documents n'en certifient pas l'existence; mais c'est de Marseille que provient l'inscription chrétienne qui semble la plus ancienne de toute la Gaule, l'inscription de Volusianus. Quoiqu'on n'en puisse préciser la date, qui n'est, en tout cas, pas postérieure au IIe siècle, il est permis de la faire remonter jusqu'au début de l'âge des Antonins, et l'on s'est demandé si elle ne renfermait pas une allusion à des martyrs locaux

du temps de Domitien[10]. Une autre, découverte à Aubagne, est presque aussi ancienne, bien que la date ne puisse en être déterminée à un demi-siècle près[11].

Quoi qu'il en soit, ce n'est nullement faire preuve d'imagination que de croire que Marseille, foyer de l'hellénisme occidental, centre de relations suivies avec la Grèce et l'Asie, siège de colonies importantes d'orientaux, ait été touchée par la prédication chrétienne, comme Mgr Duchesne était le premier à le trouver extrêmement vraisemblable, dès la fin du Ier siècle, peut-être même dès l'époque apostolique. N'y a-t-il pas là de quoi dédommager un peu les habitants de la Provence qui prennent difficilement leur parti de renoncer à la légende de Lazare ? Leur église principale a, malgré tout, des chances de rester la plus vieille de France. On peut mettre presque au même rang Narbonne, moins « orientale » que Marseille, mais, au début de l'Empire, port des plus actifs et capitale de la Gaule Narbonnaise.

Conjectures sur l'apostolat de Crescent et sur le voyage occidental de saint Paul.

Osera-t-on faire un pas de plus ? Il est un personnage des temps apostoliques qu'un texte du Nouveau Testament dit peut-être avoir évangélisé la Gaule. La question est et risque de demeurer toujours controversée. Saint Paul, à la fin de la IIe Epitre à Timothée[12], lui donnant des informations sur plusieurs de ses collaborateurs, écrit que « Crescent est parti εἰς Γαλατίαν ou εἰς Γαλλίαν la leçon des divers manuscrits diffère. La leçon Γαλατίαν a pour elle les manuscrits les plus nombreux, Γαλλίαν quelques-uns des plus autorisés; mais Γαλλία, dans la langue d'alors, se disait parfois de la Galatie, et, inversement, il ne serait pas rigoureusement impossible que Γαλατία signi-

10. *sa*TRIO VOLVSIANO
*e*VTYCHETIS FILIO ꝑ
et ··· O FORTVNATO QUI VIM
ignis ? PASSI SVNT
··· GIA PIENTISSIMIS F*il ?*
REFRIGERET NOSQ*ue*
*po*TEST ⊥
↓

(*Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 489).

11. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, p. 611.

12. IV, 10.

fiât la Gaule. La tradition patristique postérieure, elle-même incertaine, ne permet pas de dirimer le débat. On pourrait seulement remarquer, en faveur de la Gaule, qu'une seule et même phrase mentionne ensemble le voyage de Crescent en Galatie ou Gaule et celui de Tite en Dalmatie : or, comme la Dalmatie était certainement, lors de la rédaction de l'Epitre, un pays encore à évangéliser, il serait assez naturel que la mission indiquée en pendant de celle de Tite fût de même nature, c'est-à-dire une mission d'apostolat dans une contrée encore entièrement païenne, comme la Gaule, non d'inspection et de confirmation dans la foi en une région déjà partiellement christianisée, comme la Galatie. L'argument ne saurait être passé sous silence. Il est néanmoins évident qu'il n'autorise pas une conclusion ferme.

En tout cas, si quelque découverte inattendue venait trancher la question en faveur de la Gaule, il ne s'ensuivrait nullement que Crescent ait été le premier évêque de Vienne, ainsi que le veut une « tradition » aussi mal fondée, mais plus discrètement soutenue que celles dont on a parlé précédemment. Le silence gardé à ce sujet par les évêques de Vienne lors du conflit de juridiction où Arles invoqua sa prétendue fondation par un disciple de saint Pierre suffit à la ruiner.

Mais il y aurait peut-être mieux encore qu'un disciple de saint Pierre à placer à l'origine de la prédication chrétienne en Gaule. On sait en effet par lui-même que saint Paul avait l'intention bien arrêtée de pousser ses courses apostoliques jusqu'à l'extrémité occidentale du monde romain, c'est-à-dire jusqu'à l'Espagne : ce voyage d'Espagne, on peut regarder comme assuré, d'après saint Clément et le Fragment de Muratori, que Paul l'a accompli après sa captivité à Rome. Comment se faisait alors le trajet de Rome en Espagne ? Il se faisait le plus facilement par mer; mais la traversée comportait une escale en Gaule, dans l'un sans doute des deux grands ports du littoral méditerranéen, Marseille ou Narbonne. Et cette escale, comment, ainsi que le dit M. Camille Jullian dans son *Histoire de la Gaule*[13], comment supposer qu'un homme tel que Paul ne l'aurait pas mise à profit pour y faire entendre

13. Tome IV, p. 485.

la parole évangélique ? Une ville comme Marseille, en particulier, avec son milieu de culture hellénique et sa colonie d'Orientaux, devait tenter son apostolat, ne fût-il que d'un jour. Si on tient pour avéré le voyage hispanique de Paul, un discours de l'apôtre dans une synagogue ou sur une place publique de Marseille ou de Narbonne est à peu près aussi certain.

Les résultats qu'il aurait eus nous demeurent totalement inconnus, puisque nous manquons de toute information positive sur les débuts des chrétientés marseilllaise et narbonnaise. Et l'on voit trop bien, par ce qui vient d'être dit, qu'il ne faut pas pousser à l'excès la comparaison entre la certitude que nous avons de l'existence au IIe siècle d'une église importante et complètement organisée à Lyon et les probabilités ou les vraisemblances, d'ailleurs sérieuses, d'une évangélisation du littoral méditerranéen de la Gaule dans la seconde moitié du Ier siècle, peut-être dès les temps apostoliques, voire d'une brève prédication de saint Paul lui-même.

Critique et résultats positifs.

Mais, d'avoir mis en valeur cette certitude et montré ces probabilités ou ces vraisemblances, si c'est le fruit d'un préalable effort critique, ce n'est certes pas œuvre destructive, mais constructive, et l'on voit donc aussi que l'étude impartiale des origines chrétiennes de notre pays n'aboutit pas uniquement, tant s'en faut, comme on a été quelquefois tenté de le dire après les opérations de déblaiement nécessaires effectuées par Mgr Duchesne, à des conclusions négatives. Ainsi que l'a déjà fait remarquer, ici même[14], l'abbé Aigrain, le travail réalisé en ce sens dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* n'a pas toujours été compris. Il ne s'agissait pas dans ce livre, ou du moins pas directement, de dater l'évangélisation des Gaules : « Qui dit « Fastes » dit liste de noms propres; là où l'on ne peut prononcer de noms propres et, plus précisément, pas de noms d'évêques, il ne saurait y avoir de « fastes épiscopaux », s'agit-il d'un pays que l'on saurait, par

14. Tome VIII (1922), pp. 398-402. Notice sur Mgr Duchesne.

ailleurs, avoir été certainement christianisé. Certes, il n'est pas indifférent à l'histoire du christianisme dans une contrée de savoir à quelle date on connaît les premiers chefs de ses églises, mais les noms de ceux-ci auraient pu se perdre sans que la certitude de l'évangélisation en soit diminuée. Ainsi l'étude des fastes épiscopaux n'est qu'un des moyens par lesquels l'histoire peut remonter à nos origines chrétiennes. Et les autres sont nombreux; pour les premières années de l'évangélisation surtout, ceux-ci ont même des chances d'être les plus efficaces. Un catalogue épiscopal est exposé à tant d'accidents que la présence de tel ou tel nom sur la liste lyonnaise, par exemple, de si bonne qualité que fût jugée cette liste, n'équivaudrait jamais pour nous à l'admirable document qu'est la lettre sur les martyrs de 177, éclairée par les inductions légitimes qu'elle permet à l'historien. De même il n'est pas besoin de faire appel aux listes épiscopales ou aux autres documents énonçant des noms propres, pour se prononcer sur l'évangélisation primitive des côtes de Provence et de la Narbonnaise; les inscriptions sont là, celle par exemple de Volusianus, pour confirmer les raisonnements dictés par le sens historique, et si quelqu'un s'imaginait que ce sont là des concessions ou des reprises de terrain sur la thèse de Mgr Duchesne, il faudrait le renvoyer aux pages où il a lui-même établi la solidité de ces affirmations. Quant aux listes de noms propres, avec leur ordre chronologique, il y en a de si manifestement inacceptables qu'elles inciteraient plutôt les esprits superficiels à se méfier de tels documents. L'œuvre de Mgr Duchesne a consisté précisément à en faire reconnaître les parties valables, à montrer comment le rapprochement avec les autres sources permet de contrôler souvent ces listes et, pour certaines tranches, de se fier à elles, à défaut d'autres témoignages. C'est là, s'il en fut, une œuvre positive, à laquelle l'histoire de nos diocèses doit beaucoup plus de sûrs renseignements que d'amputations. Tous les professionnels le savent, et il est bon et juste de le dire aux autres. »

III

Conclusion L'histoire ancienne de l'Eglise des Gaules est assez belle sans les légendes. Les trois grandes figures de saint Irénée, saint Hilaire et saint Martin.

Ajoutons maintenant, pour finir, que ceux qui s'occupent des origines chrétiennes de la France, au lieu de chercher encore à sauver des « traditions » touchantes, si l'on veut, mais indéfendables, devraient avoir toujours devant les yeux le souvenir d'un certain nombre de belles réalités historiques qui permettent d'apprécier le rôle joué par la Gaule dans l'antiquité ecclésiastique. L'Eglise de Gaule, on l'a vu, est chronologiquement la première connue des églises d'Occident après celle de Rome; nous possédons, dans la lettre des chrétiens de Lyon sur les événements de 177, un des documents capitaux du vieux passé chrétien. Le successeur de saint Pothin sur le siège de Lyon, saint Irénée, Asiate devenu chef de la chrétienté gauloise, écrivain témoin à la fois de la pensée religieuse de l'Orient et de la jeune foi de l'Occident, tient par là dans ce passé une place presque unique. Un siècle et demi après, saint Hilaire de Poitiers mérite par sa fécondité dans la production théologique et historique comme par sa persévérance, ses épreuves et ses succès dans la lutte contre l'arianisme le surnom d'Athanase de l'Occident; conciliateur cependant et intelligemment modéré, à l'image même de son pays, il sut, le premier, opérer les rapprochements nécessaires avec les dissidents en marche vers l'orthodoxie, tout en demeurant aussi ferme que l'évêque d'Alexandrie dans sa fidélité à la croyance définie par le concile de Nicée. Hilaire est peut-être la plus belle figure qui se détache sur le fond sombre du tableau de l'époque arienne. Et, si, après Hilaire de Poitiers, un homme comme saint Martin de Tours n'a point de titres à être inscrit dans les annales de la pensée chrétienne, la vigueur de son effort contre le paganisme rural, son ascétisme et la fondation par lui du premier monastère occidental, sa noble et courageuse protestation, après l'exécution de Priscillien, contre la répression sanglante de l'hérésie font de lui

un des personnages les plus marquants de son époque; celle-ci, il est vrai, l'a peut-être quelque peu méconnu; mais on sait quelle fut après sa mort l'extraordinaire diffusion de son culte, non seulement en France, où quatre mille sanctuaires lui sont dédiés, mais bien loin au dehors de notre pays.

Ces souvenirs, qu'il est toujours bon de rappeler, pourront consoler ceux à qui l'étude de la période la plus lointaine de notre histoire religieuse, ramenée à de plus justes limites par une critique obligatoirement sévère, causerait encore quelques regrets. Mais la meilleure consolation de quelques retranchements douloureux ne serait-elle pas toujours dans la conscience d'avoir, même dans la mesure la plus modeste et la plus imparfaite, contribué à faire œuvre de vérité ?

IV

Bibliographie.

On trouvera une bibliographie très complète, arrêtée à l'année 1903, à la fin de l'ouvrage qui résume l'histoire de la controverse relative aux origines des églises françaises au siècle dernier : A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle*, 3e édition, revue et augmentée, Paris, 1903.

On se contentera ici de mentionner les travaux essentiels, en y ajoutant l'indication des plus récents. Les principaux défenseurs des légendes ont été, après Dom Guéranger, qui a donné des directives générales plutôt que traité directement la question :

Arbellot (Le chanoine). *Etude sur les origines chrétiennes de la Gaule. Première partie : Saint Denys de Paris*, Paris, 1880.

— *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France*, Limoges, 1885.

Bellet (Mgr). *Les origines des Eglises de France et les Fastes épiscopaux*, Paris, 1888. Dans cet ouvrage, ainsi que dans un opuscule qui l'a suivi : *La prose rythmée et la critique hagiographique* (Paris, 1889), l'auteur a fait grand fond sur un prétendu critère à utiliser en faveur de l'antiquité de divers textes hagiographiques, mais dont on a jugé superflu de parler dans le corps de cet article, parce qu'il s'est promptement avéré sans portée : il s'agit du *cursus*, c'est-à-dire d'un certain rythme de la phrase latine, à l'aide duquel on peut en effet dater approximativement quelques documents : l'emploi plus ou moins judicieux ou plus ou moins arbitraire de l'argument du *cursus* n'a permis d'attribuer à aucun des textes invoqués par les défenseurs des légendes une date qui en rende plus légitime l'utilisation pour leur thèse.

BLONDEL (Chanoine). *L'apostolicité de l'Eglise de Sens*, Sens, 1902.

CHAMARD (Dom). *Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules, pendant les trois premiers siècles*, Paris, 1877.

ESCUDIER (Abbé). *L'évangélisation primitive de la Provence*, Paris, 1913. — *A propos de la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence* (Réponse à l'article de l'abbé Vacandard, cité ci-dessous) (*Revue des Questions historiques*, octobre 1925, pp. 257-291).

FAILLON (Abbé). *Monuments inédits sur l'apostolat de Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe*, etc., Paris, 1848, 2 vol.

MÉMAIN. *Les origines des Eglises de la province de Sens, ou l'apostolat de saint Savinien*, Paris, 1888.

PIOLIN (Dom). *Histoire de l'Eglise du Mans*, Paris, 1851 et 1855, 2 vol.

PISSIER (A.). *Le culte de sainte Marie-Madeleine à Vézelay*, Saint-Père (Yonne), 1923.

SICARD (P. M.-M.). *Sainte Marie-Madeleine*, Paris, 1904-1910, 3 vol.

Du côté des représentants de l'école historique, il suffit de citer, à partir du moment où, au siècle dernier, s'est rouverte la discussion :

DUCHESNE (Mgr L.). *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1894, 1900, et 1915, 3 vol. Une édition corrigée du tome I a paru en 1907.

Les titres de divers mémoires ou d'articles moins importants de Mgr Duchesne sont donnés dans le livre de A. Houtin. Mais il importe de rappeler, en outre, que Mgr Duchesne a réfuté, en diverses recensions dispersées dans le *Bulletin critique* (Paris, 1881 et ss.), la plupart de ses contradicteurs; plusieurs de ces réfutations ont eu un grand retentissement.

KURTH (Godefroy). *Etudes franques*, Paris et Bruxelles, 1899, 2 vol.

LASTEYRIE (Comte Charles de). *L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*, Paris, 1901.

L. LÉCRIVAIN. *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXXII [1921], pp. 58 et ss.).

MANTEYER (G. de). *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, t. XVII, 1897, pp. 467 et ss.).

MORIN (Dom Germain). *Saint Lazare et saint Maximin. Recherches nouvelles sur plusieurs personnages de la tradition provençale* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XVI [1897], pp. 27 et ss.). — *Un martyrologe d'Arles antérieur à la tradition de Provence* (*Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. III [1898], pp. 10 et ss.).

OZOUVILLE (W. d'). *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la Congrégation de*

France à Solesmes, etc., Paris, 1855. — *Supplément aux Lettres au R. P. Dom Paul Piolin*, etc., Paris, 1855.

SALTET (Louis). *Le commencement de la légende de saint Saturnin* (*Bulletin de Littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse*, t. XXIII [1922], pp. 30 et ss.).

THÉRY (G.). *Contribution à l'étude de l'aréopagitisme au IXe siècle* (*Le Moyen Age*, mai 1923, pp. 111-153).

VACANDARD (E.). *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence* (*Revue des Questions historiques*, avril 1924, pp. 257-305). — *Réponse à l'abbé Escudier* (*Revue des Questions historiques*, oct. 1925, pp. 291-296). Le travail auquel répond ici M. Vacandard est une réplique à la lettre de M. Escudier, adressée aux directeurs de la *Revue des Questions historiques*, à la suite de l'apparition du premier article de M. Vacandard, — lettre rédigée plutôt dans le ton de la polémique de presse que dans celui de la discussion scientifique et dont M. Vacandard a pu facilement montrer que la valeur démonstrative était nulle.

Tous ceux, enfin, qui s'intéressent aux questions hagiographiques, touchant de si près à celles de nos origines chrétiennes, et qui veulent se tenir au courant de leur développement, doivent consulter les *Analecta Bollandiana*, la revue trimestrielle des Bollandistes de Bruxelles, où ce qui concerne les antiquités ecclésiastiques du monde latin est le plus souvent traité par ce maître en critique historique qu'est le P. Hippolyte Delehaye. On lira également avec grand profit son ouvrage : *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905.

Jacques ZEILLER,

Directeur d'études à l'Ecole pratique
des Hautes-Etudes.

LA
SECONDE PROFESSION DE FRÈRE ANGE

CAPUCIN, DUC DE JOYEUSE, PAIR ET MARÉCHAL DE FRANCE (1599-1608)

Des derniers survivants de ces Joyeuse, si vite et si tragiquement décimés, le seul dont la vie reste, jusqu'au bout, conforme aux étranges destinées de la famille, le seul aussi dont la psychologie décèle et symbolise jusqu'à la fin l'inquiétude d'âme et d'esprit de cette génération de la fin du XVIe siècle, flottant, déchirée, entre les conceptions et les idées de la Renaissance et les principes du passé, est, en somme, cet Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, jadis favori et intime confident d'un Henri III, devenu, après la mort de sa femme en 1587, le frère Ange, transformé, ensuite, en duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, et qui devait, en un suprême avatar, finir sous la robe d'un capucin.

Si l'on s'explique assez mal par quelle singulière fantaisie, sa soumission faite, le frère Ange, gouverneur pour la Ligue du pays de Languedoc, demanda à Henri IV le bâton de

Documents inédits — Bibliothèque nationale : fonds français, 3316, 3397, 3404, 3569, 3636, 3794, 4019, 15897. — Bibliothèque du Sénat : manuscrits, vol. 275. — Bibliothèque de l'Institut : fonds Godefroy, vol. 265. — Archives nationales : Y 136, fol. 264 v°.

Bibliographie. — AUBERY, *L'histoire du cardinal de Joyeuse*, 1654, in-4°. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle* (éd. de la « Soc. de l'hist. de Fr. »), t. VII à IX. — Jacques BROUSSE, *Vie du R. P. Ange de Joyeuse*, 1621, in-8°. — Jacques de CALLIÈRES, *Le courtisan prédestiné*, 1662, in-8°. — DAVILA, *Histoire des guerres civiles*, trad. fr. de 1758, t. II et III, in-4°. — GIRARD, *La vie du duc d'Epernon*, 1736, in-4°. — *Correspondance de Henri IV* (Doc. inédits), t. IV et V, in-4°. — *Inventaire des archives de Nevers*, par BOUTILLIER, 1895, in-4°. — L'ESTOILE, *Journal*, éd. Brunet, vol. VII à IX. — *Mémoires de Mlle de Montpensier*, éd. Chéruel, vol. I et IV. — *Œconomies royales de Sully* (Michaud et Poujoulat), t. I. — PALMA-CAYET, *Chronologie novennaire* (Michaud et Poujoulat). — VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., 1889, t. XI et XII.

1. Cet article formera le chapitre d'un livre qui paraîtra prochainement sous le titre de *Messieurs de Joyeuse* (1562-1615).

maréchal de France, ses intentions et ses projets, après la pacification de 1596, n'apparaissent pas plus clairs.

Faut-il croire que, rentré dans le monde, il y trouva bientôt assez de charmes pour que lui et son frère, le cardinal, aient tenté d'obtenir de Rome en sa faveur la dispense suprême qui lui eût permis de se marier et de continuer la famille ? Il n'y a là qu'une supposition qui ne paraît pas sérieusement fondée.

Le certain est, toutefois, que, pendant les années qui suivent son « accommodement » avec le Roi, l'ancien capucin ne manifeste plus aucun « dessein de solitude », et « fait seulement état de reprendre ses anciens exercices de gentilhomme ». Nous le voyons mener une vie publique et privée dégagée en apparence de toute préoccupation édifiante. Il partage son temps entre Paris, où il semble s'être réinstallé dans l'hôtel du Bouchage, rue du Coq, et le Languedoc, où il retourne fréquemment.

De Paris il fait, comme nous le dirions aujourd'hui, les beaux jours. « La paix signée, dit son plus ancien biographe, Jacques Brousse, le voilà donc dans la Cour jusqu'aux yeux. La complaisance qu'il a pour le Roi, auprès duquel il est assidu, et le soin d'élever sa fortune occupent toutes ses pensées. On le voit dans les salons, comme les plus galants; il fait paraître sa courtoisie dans les conversations avec les dames, son adresse dans les jeux, dans les courses de bagues, dans les tournois et les ballets. » Et quelques documents plus certains nous laissent au moins entrevoir en quelle familiarité il vit avec le Roi. Lorsque celui-ci tombe subitement malade à Monceaux, en 1598, Joyeuse est un des premiers qui accourent de Paris à son chevet. L'Estoile nous a conservé, d'autre part, le souvenir de ce jour où, dînant dans l'intimité avec Henri IV et causant librement avec lui « des diverses conditions et états des personnes qu'on voit dans le monde », il s'attire la plaisante répartie que « de telles personnes il n'en est pas de plus singulières qu'un pécheur converti, un ligueur repenti, un capucin diverti, un huguenot perverti, le Roi entendant ainsi parler de lui-même, de Mayenne, dudit Joyeuse, et de Lesdiguières ». L'anecdote est, il est vrai, située par un autre à Rouen, au sortir de l'église Saint-Ouen : voyant la foule se presser autour de lui et du

nouveau maréchal : « Mon cousin, dit le Roi à Joyeuse, que pensez-vous que ces gens-là disent de vous et moi ? — Sire, répartit le duc, je crois qu'ils n'ont d'yeux que pour voir Votre Majesté et qu'ils ne s'entretiennent que des merveilles de votre vie. — Non, non, reprend le Roi, ils disent de moi que je suis un huguenot converti, et de vous que vous êtes un capucin renié ! »

Mais le soin de faire sa cour ne laisse pas perdre de vue à M. de Joyeuse ses fonctions de lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, dont il s'acquitte en conscience. Une importante correspondance avec le connétable de Montmorency et M. de Ventadour en fait foi[2]. Il veille de très près à l'exécution de l'édit de Folembray, à l'octroi et au maintien des privilèges concédés aux villes de l'Union, à la démolition des forts et citadelles de la province; il se préoccupe activement, en 1597, de la défense de la frontière du Roussillon contre les Espagnols; il préside exactement les assemblées des Etats de la partie de la province sur laquelle s'étendent ses pouvoirs, et lorsqu'il est décidé que ces assemblées se fondront avec celles de la région soumise à M. de Ventadour, il dispute âprement à ce dernier le privilège de présider les Etats de Languedoc ainsi reconstitués.

Vers le même temps, son activité s'applique à ses affaires privées. En 1597, il ménage l'union de sa fille, Henriette-Catherine, avec Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie. Le contrat de mariage est passé, le 7 avril 1597, à Notre-Dame-de-Cléry, en présence du cardinal de Joyeuse, du duc d'Epernon, de Mme d'Ailly, vidame d'Amiens, et de Mme de Nançay, grandes tantes de la jeune fille, et la cérémonie des fiançailles a lieu de même à Cléry, célébrée par le cardinal. Mais il est convenu que Mlle de Joyeuse, n'ayant que treize ans, continuera à habiter chez le prélat, son oncle, et ce n'est qu'en 1599 que le mariage est consommé.

Le contrat, dont je parlais, nous a été conservé[3]. Sur la tête de l'enfant, dont il assure l'avenir, s'accumule l'énorme fortune des Joyeuse : tous les domaines de son père en

2. Cf. en particulier : Bibl. nat., fr. 3569, et Archives du Musée Condé, à Chantilly, série L, vol. XXVII.
3. Archives nationales, Y 136, fol. 264 v°.

Languedoc et en Touraine, ses maisons et hôtels à Paris, ses biens mobiliers; — ceux du Cardinal, dont il se réserve seulement 100.000 écus pour divers dons et legs particuliers; — 500.000 écus provenant encore de la succession de Monsieur l'Amiral de Joyeuse, son oncle; — le duché de Joyeuse, avec cette stipulation que le titre en sera réservé au second fils à naître du mariage; — un mobilier, enfin, d'une somptuosité dont un article du contrat donne une idée, lorsqu'il mentionne : « Un ciel de lit fait à broderies couvert de perles, garni de ses pentes doubles et soubassements, couverture de parade et bonnes grâces; ensemble une tente de tapisserie contenant huit pièces faites à broderie, les tapis de la table et du buffet; ensemble le dais, le tout de velours noir et estimé 20.000 écus. »

Dans ce contrat, on voit Joyeuse user largement du pouvoir de disposer de ses biens, qui lui avait été reconnu par le Pape en 1596. Il est même un des articles de l'acte qui laisserait présumer chez lui à ce moment le dessein de demeurer dans le monde. Cet article porte sur l'usufruit de certains biens appartenant au Cardinal, et dont il est dit que « jouira M. le duc de Joyeuse au cas où il survivrait à son frère ».

Faut-il admettre, cependant, que dans ce tourbillon de plaisirs et d'affaires, le frère Ange ait oublié non seulement son caractère sacré, mais même sa dignité ? Les *Œconomies royales* insinuent avec malveillance qu' « il se plongea dans tous les délices, plaisirs et voluptés du monde », et renchérissant encore : « Revenu à la Cour, dit d'Aubigné, il faillit à mourir des mêmes desplaisirs que le duc de Nemours; puis, ayant été excessif en dépenses, il les redoubla avec les voluptés vicieuses que Paris lui fournissait. »

Ces goûts de luxe signalés par d'Aubigné, il faut reconnaître qu'ils sont confirmés par d'autres. « L'équipage du duc, écrit Caillères, surpasse alors en magnificence celui des plus grands princes, il tient la meilleure table de la Cour, il marche couvert de broderies, et a un soin si extraordinaire de s'ajuster qu'on commence à censurer son luxe. » Mais il faut se rappeler que l'on sortait à ce moment d'une guerre et que, comme après toutes les guerres, la plus noire misère coudoyait, et à Paris surtout, le luxe le plus effréné. « Les gens criaient à la famine, note vers ce temps l'Estoile, pendant

que les maisons des riches regorgeaient de banquets et superfluités... Pendant qu'on apportait à tas de tous côtés, dans l'Hôtel-Dieu, les pauvres membres de Jésus-Christ si secs et si atténués qu'ils n'y étaient plus tôt entrés qu'ils rendaient l'esprit, on dansait à Paris, on y mommait. Les festins et les banquets s'y faisaient à 45 écus le plat, avec les collations magnifiques à trois services, où les dragées, confitures sèches et massepains étaient si peu épargnés que les dames et demoiselles étaient contraintes s'en décharger sur les pages et les laquais. Quant aux habillements, bagues et pierreries, la superfluité y était telle qu'elle s'étendait jusques au bout des souliers et patins. »

Or, que Joyeuse ait donné dans ces excès et ces entraînements de la mode, il le paraît bien. Mais qu'on en prenne argument pour l'accuser de débauches, comme le fait d'Aubigné, il n'en est point de preuve. Tout au contraire, il semble bien, nous l'allons voir, que la préoccupation de triompher des tentations du démon de midi, de s'arracher à la passion d'automne qui avait germé, peut-être, en son âme surprise, l'ait seule amené à rompre avec une existence dont les dangers lui apparurent, enfin, pressants.

Les derniers jours de février 1599, rien ne paraissait changé dans « les actions et les déportements extérieurs du duc ». En ce temps, qui était celui du carnaval, il disait plaisamment, lui-même, qu'il « faisait son carême prenant ». Le lundi 8 mars, « en somptueux équipage, par manière de passe-temps », il avait encore accompagné, « une lieue hors de la ville », son beau-frère, le duc d'Epernon, qui se rendait à la Cour, à Monceaux. Brusquement, le mardi, le bruit se répandait dans Paris que la veille, à 7 heures du soir, M. le duc de Joyeuse était rentré aux Capucins de la rue Saint-Honoré, pour y reprendre l'habit de son Ordre. Bruit qui, bientôt, se confirma. Les amis les plus intimes du duc avaient reçu, en effet, dans la soirée du 8, par les soins de M. de Marnay, l'un de ses gentilshommes, communication d'un billet où, dans les termes les plus édifiants, M. de Joyeuse leur faisait part de sa résolution et leur adressait ses adieux.

Ce billet nous a été conservé.

Mes amis, écrivait Joyeuse, ceste lettre servira pour tous en général, comme tous je vous ayme et affectionné autant qu'il m'est

possible en Nostre Seigneur Jésus-Christ. J'ay prié Monsieur de Marnay, un de mes meilleurs et plus anciens amys, de vous faire voir ceste lettre qui s'en part vous dire un adieu fort joyeulx et content, puisque c'est pour me retirer à servir à mon Dieu et luy rendre les sacrifices de louanges que je luy dois et luy renouveler les oblations de mon cœur, mais bien triste de ce que je n'ay plus de moyens de faire pour tous avant ce que je désirerois bien et que je reconnois estre obligé, comme plus particulièrement je l'ay prié de vous faire entendre et vous dire ce que j'ay peu, vous asseurant que, si j'eusse peu tirer des moyens des os de mes jambes pour vous en faire part, je l'eusse fait fort volontiers. Je m'en remettrai donc à ce qu'il vous en dira de ma part. Je vous supplieray seulement, pour ce qui est du salut de vos âmes, de vouloir quelquefois considérer ce que c'est que de ceste vie et comme elle se représente en la perpétuité de l'autre, à laquelle néantmoins nous recevrons la rescompense sellon les œuvres que nous aurons faites en ceste-cy. Ce mot suffit quand vous le vouldrez considérer une fois le jour. Et pour fin, je vous prye, au nom de Dieu, me vouloir pardonner les peines et les fascheries que je vous puis avoir données et tant de mauvais exemples que je vous ay donnés, et priez Dieu pour moy ! (4).

Le même jour où il avait écrit ce billet, Joyeuse, en quittant d'Epernon sur le chemin de Monceaux, avait chargé un de ses gentilshommes de pousser jusqu'à la Cour et de remettre au duc de Montpensier une lettre plus longue et plus explicite, où est à noter, en particulier, ce détail qu'il fait dater sa résolution de l'année précédente.

Monseigneur, est-il dit dans cette lettre, il pleut à Dieu, dès l'année passée, me toucher le cœur, m'ouvrir les yeux et me faire connoistre le périlleux estat en quoy estoit mon âme, vivant de la façon que je faisois et estant comme je suis religieux profès et prestre, dont le charactère ne se peut effacer. Et bien qu'il eust pleu à nostre Saint-Père avoir agréable que, quittant l'habit de ma profession, je retournasse au monde pour y servir à Dieu et à son Eglise, et m'eust par sa dispense, nonobstant mon vœu, rendu capable de pouvoir tenir honneurs et dignités séculières, néantmoins, entrant plus particulièrement en moi-mesme et considérant à bon escient que l'intention de nostredit Saint-Père, lorsqu'il me donna ceste dispense, fut sur ce qu'on lui feit connoistre que la nécessité en estoit, comme à la vérité elle estoit alors assez importante pour l'honneur de Dieu et bien de l'Eglise, j'ay eu crainte que, ceste extresme nécessité estant passée qui seule, jointe à la dispense, fut suffisante de me faire sortir de mon cloistre, Dieu, qui ne peut pas estre trompé et qui est scrutateur des cœurs,..... ne me chastiast

4. Bibl. nat., fr. 3404; or. aut., fol. 9.

fort sévèrement, si je demeurois plus longtemps en l'estat auquel j'ai vescu depuis quelques années. Car bien que la dispense me permist de vivre au monde en habit séculier, il ne s'ensuit pas qu'il fust bon de continuer plus longtemps ceste vie; car toutes les choses qui sont permises ne sont pas tousjours expédientes, d'autant qu'elles n'édifient pas..... Pour vaincre la chair et le sang, je me suis ressouvenu d'une sentence de laquelle je me servois fort en ma première conversion, que j'avois lue dans une épistre que saint Hiérosme escrivit, si je ne me trompe, à Héliodore, lui persuadant de se retirer en religion, où il y a (je mettray les mots, car vous entendez le latin) : *Licet in limine jaceat pater et, scissis vestibus, ubera quibus te nutrierat mater ostendat, per calcatam matrem, perque patrem, siccis oculis, ad vexillum crucis evola; solum pietatis genus est in hac re esse crudelem.....*

Je m'asseure, Monseigneur, que vous me ferez cest honneur de croire que je n'ay rien fait que je ne deusse, principalement quand vous viendrez à considérer qui nous sommes et qui est Dieu. Et si un moindre que vous avoit fait une promesse, ne vouldriez-vous pas résolument qu'il vous la tinst, et, s'il faisoit autrement, ne le trouveriez-vous pas mauvais ? A plus forte raison, donc, ne dois-je pas garder inviolablement la promesse et vœu solemnel que j'ay faits à Dieu, en face de l'Eglise, de demourer tout le temps de ma vie en l'observation de la règle que j'ay vouée ? Si j'y faillois, ne m'en demanderoit-il pas justement compte très estroit et très sévère, le jour du jugement ?.....

Si tout cela ne vous émeut à le trouver bon, je vous supplie bien humblement vous imaginer que je suis mort, comme il peut advenir tous les jours par une infinité d'accidents..... Mais il y a en ceci, Dieu merci, une différence, c'est que, si je fusse mort en l'estat auquel j'ay vescu depuis quelque temps, j'estois en grand danger de damnation éternelle; ce que n'estant, j'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir faire pénitence en ce monde de mes péchés.....

Ne le trouvez donc pas mauvais, Monseigneur, je vous supplie, et me faites cest honneur de croire que tant que je vivray, où que je sois, je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne, Monseigneur, le comble de ses grâces et bénédictions en ce monde et, y ayant esté longues années, il vous donne sa gloire en l'autre.

Vostre très humble et bien obéissant serviteur,

JOYEUSE [5].

Mais de toutes les lettres écrites par Joyeuse à ce moment, la plus spontanée et la plus confiante est celle adressée, le 8 mars encore, à Madame d'Ailly, vidame d'Amiens, sa tante. Cette lettre laisse supposer une correspondance antérieure,

5. Cette lettre a été publiée dans AUBERY, *Histoire du cardinal de Joyeuse.*

car, par allusion seulement, il lui confirme la résolution qu'il a prise.

Madame ma bonne Mère, ce ne sera pas à vous à qui j'useray de grands discours comme aux autres pour vous supplier de trouver bon ce que je m'en vais faire, mais seulement vous supplieray-je de m'ayder à rendre grâce à Dieu d'un si grand bénéfice qui certes est plus merveilleux que je ne sçaurois expliquer, eu égard aux ingratitudes dont j'avois usé en son endroit. Si j'eusse creu, en demeurant encore quelque temps au monde, pouvoir faire quelque plus grand servisse à Dieu qu'en relligion, je l'eusse fait, ne désirant que faire tousjours ce qui sera le plus à son honneur et gloire. Mais tant s'en falloit qu'au contraire j'ay bien recongneu que je ne servoys ni au public, ni à mon particulier, n'estant que scandale au monde et à moy mesme et courant à la perte de mon âme. Loué soit Dieu, ma bonne tante ! J'auray l'honneur de vous voir quelquefois, s'il plaist à Dieu. Pour l'affaire de ma cousine, il est en si bons termes, la grâce à Dieu, qu'il n'y en a rien à doubter..... Je vous supplye très humblement me permettre que je lui baise les mains et l'asseure du désir que j'ay qu'elle m'ayme tousjours, et je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne à toutes et à Madame de Nançay aussi pour qui ceste lettre servira, s'il vous plaist, le comble de ses bénédictions.

De Paris, le 8 [mars 1599]. $\frac{+}{+}\Big|\frac{+}{+}$ (6).

Cependant, la nouvelle, ébruitée dès le mardi matin, de la rentrée du Père Ange aux Capucins, fut dans la soirée officiellement confirmée en quelque sorte, puisque le Père Jean Bruslart (de Sillery), capucin prêchant à Saint-Germain-l'Auxerrois, crut devoir l'annoncer à ses auditeurs, en prenant thème pour leur « faire le plus magnifique éloge de la piété de ce seigneur ». Et il est difficile d'imaginer l'étonnement et la curiosité que souleva cet incident « bien parisien ». Ce fut, pendant quelques jours, l'objet de toutes les conversations, à la Cour et à la ville. Les mémoires de l'époque en font foi. « Le fait, dit un contemporain, a rempli d'admiration les grands et les petits, qui courent au couvent des Capucins pour voir sous l'habit de pénitence un seigneur qui brillait dans la Cour au milieu des plaisirs. » Bientôt, en effet, les visites se multiplièrent. Le Roi, l'un des premiers, se rendit rue Saint-Honoré, « auquel le Prieur, à l'entrée de

6. Bibl. nat., fr. 3316; or. aut., fol. 80.

l'église, fit une si belle et sainte exhortation qu'elle lui tira les larmes des yeux ». Beaucoup de dames, nous dit-on, firent de même, et parmi elles la marquise de Belle-Isle, fille du duc de Longueville et veuve de Charles de Gondi, « laquelle devait se rendre Feuillantine incontinent après la mort de la duchesse de Beaufort ».

Et le frère Ange ne recevait pas seulement des visites, mais aussi des lettres.

De ces lettres une, entre autres, nous a été conservée qui dut lui être remise très peu après sa nouvelle profession.

Elle était ainsi conçue :

Encores que je sache fort bien que de toutes les conditions de ceste vye vous avez choisi la meilleure partie, et que ne trouvez, je m'asseure, ny douleurs en Jacob, ni travaux en Israël, si est-ce que vostre soudaine conversion m'a bien un peu estonnée et m'a fait jeter des larmes meslées de joye et de douleur. Maintenant que la considération de vostre consolation les a quelque peu essuyées, comme vostre humble oratrice et dévote créature, je commence à me resjouyr avec les anges et avec les hommes de ce que Dieu laisse son serviteur en paix. Je vous supplye aussi ne desdaigner point une âme pour laquelle Jésus-Christ a bien daigné mourir; mais, faisant et du salut des autres et du mien vostre propre héritage, prenez la peine de m'assister de vos saines et saintes instructions. Ce n'est pas de ceste heure que je vous les ay demandées et que, discourant avec vous de la tranquillité de l'âme, j'ay désiré que la mienne estant hors des orages et tempestes de ce monde peust arriver au port de salut. Mais d'autant que je connois que ce sont choses trop difficiles et qui se peuvent plus aisément souhaiter que obtenir, j'implore vos prières et vos bonnes admonitions que je vous supplye me despartir quelquefois, afin que, la distance des lieux et des langaiges nous séparant à l'advenir, nous ne perdions pourtant l'espérance de nous revoir un jour au Ciel, où je prie Dieu..... (7).

De qui était cette lettre ? Elle est traditionnellement attribuée à Mme de Symier, et je ne vois aucune bonne raison d'en douter. Or, l'on sait qui était cette Mme de Symier : l'une des plus célèbres évaporées de la cour des derniers Valois, Louise de Vitry-l'Hospital, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, qui, ayant comblé les vœux de Henri de Guise,

7. L'original de cette lettre ne nous est pas parvenue; plusieurs copies s'en retrouvent à la Bibliothèque nationale (cf., notamment, fr. 4019). Celle qui m'a paru la plus correcte est à la Bibliothèque du Sénat, mss., vol. 275.

du marquis de Pisani, de l'amiral de Villars, du poète Desportes, d'autres encore, peut-être, avait entre temps épousé Jean de Symier, ancien maître de la garde-robe du duc d'Anjou. C'est elle que nous avons vu tenir l'un des rôles principaux dans le *Ballet de la Reine;* c'est elle qui, le jour de la triomphale entrée de M. de Guise à Paris, la veille des Barricades, « étant devant une boutique, avait abaissé son masque pour crier au duc : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés ! ».

Davila parle de la passion qu'aurait conçue pour elle Anne de Joyeuse et des conséquences de cette passion sur la rivalité du duc et de d'Epernon, qu'elle aurait exaspérée. Rien ne m'a confirmé le fait.

Mais entre « le capucin diverti », redevenu un brillant cavalier, et celle qui, après avoir été l'ornement de la Cour de Henri III, n'avait point encore renoncé à plaire, n'y eut-il pas un roman ébauché, une discrète et douloureuse intrigue ?

Les termes si singuliers de la lettre de Mme de Symier sembleraient l'indiquer, et plus encore ceux de la réponse de Joyeuse.

Qu'on en juge :

MADAME, quand vostre lettre m'a esté présentée, j'ay combattu longtemps en moy si je la debvois recepvoir, et depuis, l'ayant receue, si je y debvois faire responce. Reprenant ces habits, je me suis proposé ne penser plus aux choses de ce monde, craignant de tomber en un second vomissement qui seroit bien pire que le premier, et n'ayant rien plus en horreur que ce qui m'a esté occasion et compagnon de pesché. D'autre part, considérant que les merveilles de Dieu sont grandes, que peut-estre se vouloit-il servir de moy pour gagner vostre âme, luy ayant dévotement fait ma prière, le suppliant de me fortifier et d'oster de moy tout ce qui pouvoit estre de terrestre, je me suis hasardé de prendre vostre lettre et de faire la présente responce.

Ce soit, donc, au nom de Dieu, Madame, que je mets la main à la plume et que je vous dye que j'ai lu avec plaisir le contentement que dictes avoir receu de ma conversion et le désir que monstrez avoir de mes admonitions. Si ces paroles ne sont feintes, vous estes touchée d'en haut et estes en chemin de salut; car se resjouir du bien spirituel de son prochain, c'est prendre goust et s'habiliter à recevoir semblable grâce, laquelle n'est jamais refusée à qui la recherche comme il appartient, c'est-à-dire avec ferveur et impatience. Combien me serait agréable la nouvelle qu'eussiez quitté les pompes et folies du monde pour choisir une meilleure voie, et

comme de cœur je louerois Dieu, s'il faisoit abonder sa grâce où le péché abonde ! Je dois souhaiter la conversion de tous les pécheurs, mais principalement de ceux aux péchés desquels je puis avoir part.

Poussé, donc, de mon interest particulier et du vostre, et usant de la licence que vous me baillez de vous admonester, je vous prie et conjure avec larmes que vous sortiez de vous mesmes et embrassiez la sainte pénitence au lieu des vanités qui vous ont possédée si longtemps; et, pour vous en ouvrir et faciliter le chemin, entrez en la considération de la misère du monde et comme ce qui est le plus éminent et le plus prisé parmi les hommes n'est que fumée. Vous n'iriez guère loin pour en avoir des exemples. Ces deux grandes dames eslevées plus haut que leurs espérances ne les pouvoient porter, en la fleur de leur beauté et de leur fortune, rendues ces jours à la terre, ne font-elles pas ample foy de la condition et fragilité des choses d'icy bas ? (8). Quel tesmoignage voudriez-vous plus illustre et plus familier ? Je vous prie, qui estoit à la cour de leur sexe qui n'enviast leur estat, leur jeunesse, leur beauté ? Vous mesmes, si vous voulez dire la vérité, eussiez volontiers quitté vostre part de paradis pour entrer en leur place. Que sont devenus maintenant tous ces rares dons de nature et de fortune ? Les ont-ils pu garantir de la mort, ou bien les ont-ils suivies dans leurs monuments ? Par ceste méditation excitez-vous au mespris des choses du monde, eschauffez-vous à la recherche du souverain bien. Jettez-vous aux pieds du crucifix et arrosant ses plaies de vos larmes et les essuyant de vos soupirs, forcez le de vous pardonner vos offenses et ne l'abandonnez point qu'il n'ait brisé vostre cœur et qu'il ne vous ait entièrement changée, à l'imitation de Jacob qui ne voulut quitter l'ange qu'il ne l'eust béni. Les cieux, dit le bon Jacob, sont de matière solide comme le cuivre. Il faut donc faire un grand effort pour les ouvrir et y rechercher son habitation. Dieu se plaist a estre violenté, et, bien qu'il soit très jaloux de sa gloire, n'est pourtant fasché que l'on emporte victoire sur luy..... Jettez les yeux sur les monastères de femmes et arrestez-vous aux plus réformés et où les règles sont les mieux observées et les gardez. Là infailliblement vous le trouverez, et remplie de joye, vous vous escrierez : « J'ay trouvé celuy que mon âme aime ! Je le tiendray et feray ma demeure avec luy ! » Et vous esprouverez la vérité de vos paroles qu'il n'y a point de douleur en Jacob, ni de traverses en Israël et que là est le vray repos et tranquillité de l'âme (9).

Au travers des phrases de cette lettre, ne sent-on pas percer la douleur poignante d'un homme s'arrachant, non sans lutte,

8. Louise de Budos, seconde femme de Henri de Montmorency-Damville, connétable de France, morte le 26 septembre 1598 et Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte le 10 avril 1599.

9. Bibl. du Sénat, mss., vol. 275.

à une passion que le sentiment du plus haut devoir l'a conduit à sacrifier ?

On a donné bien des raisons de la « seconde conversion » de Joyeuse : les supplications de sa mère, — mais celle-ci était morte en 1595; — l'impression profonde produite sur lui par le sermon d'un certain Père Laurent, capucin, entendu à Toulouse; — l'influence d'un Jésuite italien, le Père Ignace; — les remontrances du Général des Capucins, Jérôme de Sorbo. Quand on a lu la lettre ci-dessus, ne peut-on admettre que c'est au moment où il se sentit le cœur pris, entraîné vers l'irréparable, que celui qui restait prêtre pour l'éternité comprit la nécessité de regagner son cloître et, l'ayant compris, en eut le courage ?

Nous avons une lettre du frère Ange adressée à Mme la Vidame d'Amiens le 30 mars, c'est-à-dire trois semaines après sa rentrée aux Capucins. Elle est déjà calme et apaisée.

Ma bonne Mère, écrit-il, la paix de Nostre-Seigneur soit avec vous. J'estois bien asseuré que vous ne seriés pas comme les autres qui ne sentant que la chair et le monde ont eu du desplaisir de la grâce qu'il a pleu à Dieu me faire; mais ayant gousté tous les jours comme vous faites de ce qui est de l'esprit de Dieu, je me suis asseuré que vous en avez rendu grâces à Dieu, de quoy je vous remercie de tout mon cœur, et je vous asseure qu'il est bien besoing qu'on supplet à mon deffaut, car certainement je me recognois du tout insuffisant et incapable de le pouvoir dignement recognoistre et lui rendre grâces. Et tant plus j'y pense, je demeure confus en moy-mesme. Et n'y ay, grâce à Dieu, rien fait en cecy de ma teste, mais ay tousjours supplié Nostre-Seigneur de me faire congnoistre sa volonté qui m'a esté manifestée et par la licence du Pape, de Monsieur le cardinal de Saint-Séverin, protecteur de nostre ordre, du Révérend père Général, du père Commissaire général et des pères qui se sont trouvés icy. Je congnois que ç'a esté la volonté de Dieu, en ce que, par sa bonté, je m'en trouve le plus consolé et content que le peus dire, et, pour le corps, je m'en porte mieux que je ne mérite, et espère que nostre bon Dieu me donnera la force de continuer et de porter l'austérité de ceste vye. Sa sainte volonté soit faite en toute chose ! Au reste, ma bonne mère, j'espère que je ne sortirai point de ceste province, de telle sorte qu'il se peut très bien présenter occasion de vous voir, et, lorsqu'elle s'offrira, je prie Dieu de mesme de vous pouvoir, avec sa sainte volonté, porter toute consolation et toute aide.....

De notre couvent de Paris, le 30 mars [1599],

Vostre très humble fils, nepveu et serviteur :

Fr. Ange, cappucin indigne (10).

10. Bibl. nat., fr. 3636; or. aut., fol. 42.

Le nouveau capucin ne s'attardait pas, d'ailleurs, dans les voies de la vie contemplative.

« Un mois après, montant en chaire, écrit Palma-Cayet, il ravissait en admiration tous les auditeurs de sa doctrine et éloquence qui semblait être de science infuse, joint qu'il y apportait des mouvements si doucement dévotieux que les plus durs en étaient émus aux pleurs et aux larmes. Bien est vrai qu'il avait étudié et passé avant dans le collège royal de Navarre pour être d'Eglise, comme on espérait et que le père l'y avait dédié; mais ses études n'avaient point passé les artiens, si bien que tous reconnaissaient qu'à la vérité il y avait là du don et du doigt de Dieu. »

Nous savons qu'au mois de mai 1599, en particulier, le frère Ange prêchait à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et la chose nous est connue par le bruit que fit alors sa prédication. C'était au lendemain de la promulgation de l'édit de Nantes (13 avril 1598), contre lequel, avant même d'être rentré en religion, Joyeuse avait assez hautement protesté en compagnie des ducs de Montpensier et d'Epernon, « triumvirat, aurait dit le Roi, d'un fol, d'un sot et d'un magicien ». L'établissement, en conformité de l'édit, d'un prêche à Grigny, au mois de mai 1599, donna l'occasion au capucin de manifester publiquement et solennellement ses sentiments sur ce point. Le prévôt de l'hôtel voulait l'empêcher de continuer à prêcher; finalement, le lieutenant civil le lui permit. Mais le Roi ne crut pas devoir moins faire que d'en informer son frère, le Cardinal, alors à Rome, en le priant d'user de son autorité pour calmer le fougueux prédicateur : « Car, disait le Roi, s'il continuait, contre mon désir et ma volonté, à se conduire à l'appétit de ces esprits factieux qui le poussent... et qui, sachant que je l'aime et respecte, estiment que j'endurerai qu'il fasse ce que je ne permettrais aux autres..., je serais contraint d'y remédier pour le bien de mon état et pour la conservation de mon autorité, et la peine et scandale en tomberaient sur sa personne et, peut-être, sur tout l'Ordre..., l'exemple trop récent que j'ai toujours devant les yeux des maux que ce royaume a reçus de l'impunité de semblables mouvements m'obligeant de les étouffer à leur naissance, comme je suis bien résolu de le faire, premièrement par la douceur, comme celle qui m'est plus agréable et

familière que tout autre, et après, celle-ci me défaillant, par celle de la justice »[11].

Et les avertissements du Cardinal n'ayant produit probablement que peu d'effet, Henri IV dut solliciter pour le frère Ange et le frère Jean Bruslart de Sillery, qui le secondait activement dans sa campagne, des lettres d'obédience permettant de les éloigner de Paris.

L'application qu'on fit de cette rigueur au frère Bruslart suffit vraisemblablement à ramener le calme, car, pendant l'hiver 1599-1600, nous voyons le frère Ange prêchant aux Capucins de la rue Saint-Honoré, à Saint-Merry, à Saint-Germain-l'Auxerrois et en particulier, le 12 mars 1600, à Saint-André-des-Arts, « où le Roi le vint entendre et y mena avec lui M. de Rosny ».

Mais l'on commençait déjà à s'étonner dans le public des manifestations d'une ardeur apostolique intempérante. Sous prétexte d'évangéliser le peuple, le frère Ange « se chauffait en pleins carrefours avec les gueux », et, le 20 mars, « transporté d'un trop grand zèle en son sermon, après avoir montré un crucifix qu'il avait apporté, il se mit devant tout le monde la corde au col, ce qui fut assez mal reçu de beaucoup et diversement interprété... »[12].

C'est vers ce temps qu'il dut quitter Paris, car nous savons qu'il prêcha à Nevers, pendant le carême de l'année 1601.

En 1602, il est à Lyon, d'où il écrit à Mme La Vidame, sa tante :

Ma bonne Tante, Dieu vous donne la paix ! Je vous ay escript plusieurs fois non tant que je debvois, et néantmoins vous me mandés que vous n'avés receu qu'une de mes lettres. Soit loué Nostre-Seigneur....., car il y a des marchands de Turin (?) qui trafiquent en ceste ville, par le moyen desquels j'escris encore cestecy. Je me porte très bien, la grâce à Dieu, et ne me suis aucunement senty de la sciatique depuis la maladie que j'ai eue en cest Advent. Elle a consummé toutes les humeurs. J'ay eu quelque défluxion derrière l'oreille droite, qui m'a emporté aussi beaucoup de mauvaises humeurs. Elle commence à se guérir, Dieu merci ! Je n'ay point laissé de prescher tous les jours et espère avec l'ayde

11. H. de La Ferrière, *Lettres de Henri IV*, t. V.

12. Jacques Brousse, *Vie du R. P. Ange de Joyeuse*, cf. *Journal de L'Estoile*.

de Dieu continuer jusques à Pasques, et incontinent après prendre mon chemin pour Rouen.

En attendant, je me recommande à vous.....

Vostre très humble fils, nepveu et serviteur,

Fr. Ange, cap. [13].

Et c'est aussi de Lyon, et le 10 avril, qu'il adresse au Chancelier une requête en faveur d'un certain M. Ponnard, bienfaiteur des Capucins de cette ville, qu'un procès menaçait, en ce temps, de ruiner[14].

Un an après, il est à Rouen, prêchant le Carême :

Ma bonne Mère, écrit-il à sa même correspondante, Dieu vous donne sa paix ! Je ne sçaurois comment vous pouvoir remercier dignement du soin qu'il vous plaist avoir de moy, jusques à m'envoyer du codignac. Je vous asseure que je ne le vaus pas ni la peine qu'a prise ce pauvre homme de le porter. Je ne vous sçaurois dire autre chose sinon que je prie Dieu qu'il vous le rende.

Je me traisne tousjours avec mon mal de teste. Je ne laisse pas de prescher cinc ou six fois la semaine. Je me repose le samedy et quelquesfois le mardy. Il faudra traisner ceste carcasse tant qu'il plaira à Dieu. S'il luy plaist me donner santé, j'auray l'honneur de vous voir après Pasques.

Cependant, je me recommande à vos oraisons, et prie Nostre-Seigneur qu'il vous donne, ma chère tante.....

De l'archevesché de Rouen, le 10 mars 1603.

Vostre très humble et très obéissant nepveu et serviteur,

Fr. Ange [15].

Le voyage annoncé dans cette lettre dut s'effectuer, car dans l'été de 1603 le frère Ange se trouvait à Angers. « Le mercredi 25 juin 1603, note L'Estoile, les nouvelles qui couraient à Paris et partout de la mort du capucin Joyeuse, décédé, ainsi qu'on disait, à Angers, où la mortalité était grande, et où le lieutenant général même était mort de la peste, furent vérifiées fausses par des lettres que lui-même écrivit au cardinal de Joyeuse son frère; et envoya Madame la Présidente de Thou aux Capucins, leur dire cette bonne nouvelle, afin qu'ils en remerciassent Dieu. »

Mais ce n'était pas seulement les villes qu'évangélisait l'actif

13. Bibl. nat., fr. 3404; or. aut., fol. 8.
14. Bibl. nat., fr. 15897, fol. 204; or. aut.
15. Bibl. nat., fr. 3794; or. aut., fol. 10.

prédicateur. Une tradition nous le montre parcourant les campagnes de Picardie, et nous rapporte à ce propos « le cas mémorable qui lui advint » et qu'ont souvent rappelé ses biographes. « C'est que, un soir, bien tard, arrivant chez un gentilhomme, lui et son compagnon, ils demandent à loger; ils en sont refusés un long temps. Néanmoins, à la fin, le gentilhomme les voulut voir, d'autant que, étant de la religion réformée, il avait un ministre logé chez lui, et voulut avoir son passe-temps de les faire disputer. Et après qu'il y eut consacré une grande partie de la nuit, il commanda qu'on les mît coucher dans l'étable, étant la saison de l'hiver et assez fâcheuse. Est à noter que ce gentilhomme avait été nourri page dudit sieur de Joyeuse. Le lendemain matin, le revoyant, il le reconnut, et lors avec un grand déplaisir, il lui demanda pardon de cette faute envers lui, que c'était par méconnaissance, et le pria de demeurer pour lui en faire toute la satisfaction qu'il lui serait possible. Le duc de Joyeuse, nommé alors frère Ange, comme est la façon des Capucins faisant profession de prendre un nouveau nom, s'excusa lui-même de son importunité, qu'il avait très bien reposé, qu'il ne demandait de lui autre satisfaction, même, d'autant que cela lui avait été un sujet d'un grand mérite, et ainsi voulait partir. Le gentilhomme, la larme à l'œil, le supplia de le vouloir résoudre de sa conscience, et fit appeler derechef le ministre, où, les questions dont ils avaient le soir parlé étant encore agitées, le ministre demeura tout confus. Le gentilhomme, alors, se rendit et a été toujours depuis bon catholique lui et toute sa famille. Voilà comme Dieu opère miraculeusement qu'un seigneur de telle qualité se soit réduit à de si grandes austérités ! »[16].

En juin 1606, nous retrouvons le frère Ange à Paris, où il se multiplie au cours d'une assez violente épidémie. Y demeura-t-il jusqu'en 1608 ? Je ne saurais le dire, mais seulement qu'en cette année, à la fin de février, il assista, à ses derniers moments, son gendre, le duc de Montpensier. « Blessé à la poitrine, à la bataille d'Ivry, d'un coup de pistolet, qui avait quelque relation au poumon », le duc languissait depuis longtemps. « Il était fort beau, fort bien fait, mais fort

16. Palma-Cayet, *Chronologie novennaire.*

débauché, il aimait mieux ses plaisirs que sa santé, et ne vivait pas de régime »[17]. Son mal s'aggrava au point qu'il devint « pulmonique », et que, dans les derniers temps, on ne put le soutenir qu'avec du lait de femme. Il expirait, le 29 février 1608, dans les bras de son beau-père qui ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe.

Peu de jours après les obsèques du duc, qui eurent lieu le 21 mars à Notre-Dame, disparaissait à son tour, celle qui avait si mystérieusement traversé la vie du frère Ange. « Le dimanche, 6 avril 1608, écrit L'Estoile, mourut à Paris, Mme de Symier, dame assez qualifiée à la cour et partout. La graisse lui venant à fondre tout à coup, comme le sain aux chevaux, l'étouffa et fit mourir. A quoi elle ne voulut point penser et ne s'y pouvait résoudre. Mais à telle vie, telle fin. »

Frère Ange était-il encore à Paris, à ce moment ? Je ne pourrais le dire, sachant seulement que bien peu avant ou après cet événement, il se rendit à Rome, par Marseille, pour y assister à un chapitre général de l'ordre des Capucins. Nommé définiteur général par ce chapitre, accueilli avec la plus grande faveur par le Pape, qui lui aurait fait entrevoir, dit-on, le chapeau de cardinal, le frère Ange, ayant quitté Rome le 10 août, revenait en France, après un court séjour à Venise, lorsque tombé subitement malade à Rivoli, il y mourait le 27 septembre 1608.

Placé en un cercueil de plomb, son corps était ramené en France huit mois après. Transporté, par le Mont-Cenis, sur quatre mulets, et arrivé à Lyon, il y fut l'objet d'une première cérémonie due aux soins pieux du duc de Nemours. Dirigé de là sur Paris, par Nevers et Briare, il était arrêté à Juvisy, où vinrent l'attendre les Capucins de Paris.

« Le jeudi, 11e juin 1609, dit L'Estoile, fut apporté à Paris le corps de feu M. de Joyeuse, capucin, lequel sans autre pompe ni cérémonie funèbre que de six-vingt Capucins qui, marchant deux à deux, et tenant chacun une bougie blanche à la main, allaient disant et chantant le service fort dévotement et pieusement, suivis d'environ cent chevaux, entre lesquels étaient M. d'Epernon, M. de Châteauvieux et plusieurs seigneurs et gentilshommes, fut conduit aux Capucins,

17. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I.

là où il fut enterré tout simplement sans aucune cérémonie. »

J'ai retrouvé la minute de la lettre de condoléances adressée par Henri IV à la duchesse de Montpensier après la mort de son père.

Ma chère Cousine, lui mandait le Roi, le desplaisir que j'ay de la mort trop soudaine de vostre bon père est extresme. Mais il me redoubleroit grandement si, contre l'espérance que j'ai conceue de vostre piété et de la grâce que Dieu vous a faite de le craindre, vous vous laissiez vaincre à la douleur de vostre perte. Et, engagé par ce bien de vostre propre salut, comme de nostre commune fille, je vous prie et conjure, donc, ma chère cousine, vous monstrer, en ceste occasion, aussi vertueuse que aux précédentes. Vous obéirés à Dieu et me ferés cognoistre que vous m'aimés autant que j'affectionne vostre contantement si defferés à mes conseils, lesquels vous fais représenter plus particulièrement par le sieur de Souvré, que j'envoie vers vous exprès pour cest effect, bien marri que ne puis faire en personne cest office, ainsi que le vous dira.

29 octobre 1608 ([18]).

Ces lignes écrites, on le voit, très peu après la mort de son père furent-elles remises alors à la duchesse ? Il ne le semble pas, à en croire les termes d'une lettre adressée par elle au duc de Nemours et d'où il ressort qu'on ne lui fit connaître qu'assez tard le nouveau deuil qui la frappait.

Monsieur, disait cette lettre, l'extresme desplaisir que j'avois receu de ma première affliction ayant esté cause que l'on m'a celé fort longtemps ceste seconde de la perte de mon père m'a empeschée de pouvoir plus tost vous tesmoigner l'obligation que je reconnois vous avoir, pour les soins que vous avés daigné prendre de luy et tant d'honneurs qu'il vous a pleu luy despartir. Je vous en rends, donc, maintenant grasses très humbles, Monsieur, et vous supplie de croire que j'en sauroy fort bien garder le ressentiment en mon âme, pour m'en souvenir aux occasions qui se présenteront pour vostre servisse, où je me porteray avec tant d'affection que vous aurés subjet de croire que je suis, Monsieur,

Vostre bien humble cousine à vous fayre service,

H.-Catherine de Joyeuse ([19]).

Suivant cependant le conseil que lui donnait le peu sentimental Henri IV, la signataire de ces lignes ne se laissa pas trop longtemps abattre par son deuil d'épouse et de fille,

18. Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 265; minute, fol. 20.

puisque, dès 1610, elle convolait en secondes noces avec Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de la victime d'Henri III. Ce mariage était, d'ailleurs, comme l'on dit, écrit au ciel : il avait été pressenti par M. de Montpensier lui-même, « qui disait souvent à M. de Guise : « Monsieur, je vous laisserai ma « femme par testament, afin que vous m'en ayez de l'obliga- « tion, car, quand je ne le ferais pas, elle ne laisserait pas « de vous épouser ».

De son mariage avec le duc de Montpensier, Henriette-Catherine de Joyeuse n'avait eu qu'une fille, Marie de Bourbon-Montpensier qui, après avoir été fiancée, en avril 1608, à Nicolas, duc d'Orléans, second fils de Henri IV (1607-1611) — ce qui explique une phrase de la lettre du Roi citée plus haut, — le fut, à la mort de ce prince, à Gaston d'Orléans, qu'elle épousa le 5 août 1626.

Elle mourut le 4 juin 1627, peu après avoir donné le jour à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, la Grande Mademoiselle.

L'héroïne de la Fronde, l'amante malheureuse de Lauzun, était, donc, l'arrière-petite-fille du capucin Joyeuse; elle resta toujours très fière de ses ascendances maternelles, « car, écrit-elle, tous les gens de cette maison ont été aussi illustres par leur vertu que par leur naissance ».

Pierre de Vaissière,

Conservateur adjoint aux Archives nationales.

19. Bibl. nat., fr. 3397; or. aut., fol. 80.

BULLETIN CRITIQUE

James-H. Leuba. — *Psychologie du mysticisme religieux.* — Paris, Alcan, 1925. In-8° de x-508 pages.

Examiné sans parti pris, cet ouvrage éveille de fructueuses réflexions. Né d'une plume indubitablement sincère, poursuivi au prix de labeurs méritoires et d'une vaste érudition, il n'en manque pas moins radicalement le but qu'il se propose, pour avoir pris, *a priori*, une attitude délibérément négatrice à l'égard du surnaturel. C'est là une position tout aussi fausse que celle qui consisterait à s'incliner devant tout miracle sans ombre de critique. Si l'on veut procéder à la discrimination ferme et judicieuse des phénomènes mystiques, il faut se tenir à égale distance de ces deux extrêmes. Beaucoup de faits, que le vulgaire juge merveilleux, s'expliquent par des ressorts purement humains : plusieurs offrent des analogues inférieurs; mais il en est d'autres que l'on essayerait vainement de ramener à l'expérience commune, et devant lesquels un savant doit tout au moins s'arrêter, en avouant que sa méthode ne lui permet pas d'en mesurer la portée. L'Eglise elle-même se réserve, soucieuse de n'homologuer que très prudemment les révélations des mystiques; c'est aussi le point de vue des meilleurs spécialistes, comme le R. P. Marchal, auteur d'études dont nous rendions récemment compte; ils s'abstiennent de conclure devant une classe de phénomènes, qui, dans une large mesure, dépassent la raison humaine, et dont on ne peut guère dire s'ils découlent d'une grâce divine, de forces physiques mal connues, ou — parfois — de causes *sous-naturelles*, de ce qu'un Allemand nommait « le côté nocturne de la nature ».

Comment un psychologue peut-il demeurer impartial, malgré ses intentions, s'il croit au mensonge, à la nocivité de la religion traditionnelle ? Lorsque, à la dernière page de son ouvrage, il veut nous forcer à proclamer « que la conception de la Cause suprahumaine qu'implique le culte chrétien est fausse, fait obstacle au progrès intellectuel, et, au sein de la religion même, est radicalement impropre à atteindre la fin poursuivie », qui ne voit qu'une telle conclusion dépasse étrangement les prémisses, ajoute un nouvel élément à la démonstration, et, dès lors, ne saurait guère provenir que d'un système préconçu ? Jamais le catholicisme n'a prétendu, comme le dit M. Leuba, trouver sa preuve dans les révélations même de ses plus grands mystiques; jamais non plus —

tout en vénérant les privilèges de quelques âmes élues — il n'a fait de l'union mystique, *sur cette terre,* le but de notre activité. Ce fut l'idéal de certaines sectes protestantes : mais pourquoi M. Leuba les étudie-t-il pêle-mêle avec les mystiques approuvés par l'Eglise ? son origine réformée l'y incline sans doute : mais il en résulte de regrettables confusions.

L'autre erreur de méthode que nous déplorons, et qui se manifeste dès le début, consiste à juger, au rebours de toute logique, du *plus* par le *moins,* et à croire les mêmes explications valables pour tous les phénomènes apparemment voisins. Il y a, chez M. Leuba, un effort perpétuel pour identifier, pour rapprocher les divers ordres d'expérience : effort louable et qui peut mener à des trouvailles précieuses; mais auquel devrait correspondre une discrimination, qui soulignerait les nuances spécifiques de chaque objet. Ce dernier travail, nous ne le voyons nulle part : lacune grave, et qui nuit aux meilleurs chapitres du livre. Après avoir consacré quinze pages à souligner les analogies entre l'hystérie, la neurasthénie et le mysticisme, M. Leuba les croit pouvoir réfuter en quatre pages très insuffisantes, et se borne à conclure que les oscillations profondes du tonus émotif, les extases, et même les attaques hystériques, bien loin d'être fatalement liées à une misère intellectuelle et morale irrémédiable, peuvent fort bien aller de pair avec des traits de nature qui sont la marque du génie ». Que l'on juge de ses confusions, lorsqu'il ne formule pas de réserves ! Que sert d'inaugurer une étude sur le mysticisme par cinquante pages sur les effets de l'alcool ou des stupéfiants ? il suffisait de les rappeler en quelques lignes. Et de même, pourquoi toujours étudier sainte Thérèse, Catherine de Gênes, ou Marguerite-Marie, simultanément avec la protestante Mlle Vé ou l'hétérodoxe Mme Guyon ? Rien de plus fallacieux : leur individualité disparaît ainsi; nous les considérons comme des abstractions; et nous portons sur elles toutes un même jugement, sans voir les multiples circonstances d'éducation, d'humeur, et même de vocabulaire, qui les différencient. Le blâme que l'Eglise jette sur certaines d'entre elles, la béatification qu'elle prononce sur telles autres, ne convient-il pas d'en tenir compte ? Même un observateur indifférent y devrait voir un *fait* qu'il ne peut négliger : faute de quoi, il perd tout droit à conclure d'une manière absolue.

Quoi qu'il faille penser de ces lacunes, le livre de M. Leuba ne manque point de valeur : loin de là; tout ce qui regarde les analogues inférieurs de la vie mystique s'y trouve étudié de main de maître, et les observations faites à ce propos jettent leur lumière sur cet aspect *humain* qui coexiste souvent avec les privilèges les plus extraordinaires. Jusqu'à quel point, d'ailleurs, les répercussions corporelles de l'extase appartiennent-elles au domaine de la grâce ? ne doit-on pas, très souvent, les attribuer à l'effet d'un simple contrecoup naturel ? Les psychologues les plus avertis, tels le R. P. Marchal, observent, nous l'avons dit, la plus grande circonspection. Une très vive impression morale éveille parfois,

même en dehors de toute idée religieuse, des sensations que des esprits mal avertis jugeraient extraordinaires. Le monde visible paraît illuminé; nos organes physiques ne pèsent plus; nous nous sentons réconfortés, et croyons jouir du secours d'en haut. Dans son neuvième chapitre, M. Leuba nous conte un certain nombre d'exemples, qui nous aident à comprendre de quels canaux se sert la Divinité pour la dispensation de ses grâces. Mais nous ne saurions le suivre lorsqu'il identifie l'extase mystique avec certaines transes névropathiques, et toute l'activité d'une Catherine de Gênes ou d'une sainte Thérèse proteste contre l'accusation de *mono-idéisme*. Notre auteur l'avoue implicitement, puisqu'il leur reconnaît du génie.

Sur les contrefaçons de l'extase, — ivresse, *aura* des épileptiques, etc., et sur la façon dont on peut éveiller artificiellement, en des êtres normaux, le sentiment d'une « Présence —, on trouvera dans ce livre de curieuses notes, mais qui n'intéressent guère l'histoire ni la psychologie religieuse, si même on ne peut dire que leur utilisation abusive contribue à fausser l'opinion du lecteur. Et c'est là — de tous les enseignements que nous offre cet ouvrage — le plus fécond sans doute, encore qu'involontaire : apprenons à nous défier de nos méthodes d'analyse, et à ne pas nous en servir hors de propos; n'employons pas un canif à couper un arbre, non plus qu'une hache à tailler un crayon; gardons-nous des jugements précipités, dans ces domaines surtout dont tous les experts disent l'extrême confusion; n'avançons que pas à pas, sans prétendre révolutionner la psychologie, et sans mépriser, *a priori*, les explications de nos devanciers; n'ambitionnons pas une synthèse ruineuse, mais étendons patiemment le cercle de nos connaissances pratiques : ces acquisitions partielles, mais solides, nous décevront moins que des systèmes hâtifs.

Auguste VIATTE.

A. HAMON, S. J. — *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur.* Tome II : *L'aube de la Dévotion.* — Paris, Beauchesne, 1925. In-8° de XXIX-359 pages. Prix : 20 francs.

Le R. P. Hamon continue dans le même esprit qui l'animait au début[1], c'est-à-dire dans un esprit rigoureusement objectif et scrupuleusement scientifique, sa monumentale histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Un mérite que, avant tout examen, on ne saurait refuser à cet ouvrage, c'est celui de bien venir à son heure. Personne n'ignore, en effet, combien malgré la grande multitude des travaux qui ont été publiés sur la question et peut-être à cause de cette grande multitude elle-même, il règne d'obscurité dans les

1. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. X (1924), p. 525.

esprits au sujet du culte du Sacré-Cœur. Sous l'empire d'une piété bien intentionnée sans aucun doute, mais, tout de même, mal entendue; par suite, aussi, d'une compréhension insuffisamment nette et précise du sens vrai des approbations doctrinales de l'Eglise, beaucoup d'écrivains ont cédé à la tentation, d'ailleurs bien naturelle, d'en reculer l'origine beaucoup plus que de raison. Pour arriver à la vieillir, on a « sollicité » les textes et, de bonne foi, on leur a fait dire ce que, en saine exégèse, ils ne disaient pas du tout. Bien des monuments, en outre, faute d'un examen assez approfondi, ont été mal interprétés et on a voulu y voir des preuves d'antiquité qu'ils ne renfermaient certainement pas. Des mises au point, dès lors, étaient nécessaires, des redressements s'imposaient.

Ce sont ces mises au point qu'opère, ce sont ces redressements qu'effectue dans son livre le R. P. Hamon.

Partant de ce principe que Dieu, dans le gouvernement de l'univers, ne fait rien par à-coup, que ses œuvres, celles surtout qui regardent la Rédemption, sont toujours sagement préparées et que, pour reprendre le mot poétique qui sert de sous-titre à l'ouvrage, dans le monde de la grâce plus encore que dans celui de la nature, les pleins midis sont régulièrement précédés d'aubes plus ou moins claires et plus ou moins longues, l'histoire en main, il recherche ce qu'a été l'*aube de la dévotion au Sacré-Cœur.*

Il commence par examiner les textes scripturaires qui ont été et sont encore couramment allégués pour prouver que le culte du Sacré-Cœur tel que l'entend l'Eglise a été connu, soit de l'âge anté-évangélique, soit de l'âge immédiatement post-évangélique. Et il arrive à des conclusions plutôt négatives. L'Ancien Testament ? Il insinue peut-être la dévotion au Sacré-Cœur, mais il ne la formule pas. Les lueurs qu'on y trouve sur la grande dévotion sont très indécises. On ne peut pas dire qu'elles soient une aube. Le Nouveau Testament ? A chacune de ses pages se révèle, sans doute, l'immense amour dont le Cœur de Jésus a été le siège et dont le Sacré-Cœur est l'emblème, mais, nulle part, il n'y est fait allusion au Cœur de chair. Lui aussi insinue, insinue même puissamment, le culte du divin Cœur, mais il ne fait que l'insinuer.

D'après le R. P. Hamon, il faut en dire autant des dix premiers siècles de l'ère chrétienne. « A coup sûr, ces siècles ont été une ardente période de foi et d'amour; les martyrs versent leur sang; en Orient et en Occident, les docteurs précisent les dogmes et les défendent : le culte et la liturgie nés à l'ombre des catacombes se développent dans la splendeur des basiliques : les erreurs se dissipent aux clartés du Verbe incarné, mais le Verbe incarné ne s'appelle pas encore le Sacré-Cœur. Personne n'a encore pénétré le mystère de la blessure du côté. Celui qui est à la fois le maître des heures et des âmes le voulant ainsi, l'aube ne luit pas encore. »

Elle ne commença proprement à briller, cette aube, qu'au onzième siècle. C'est seulement à cette époque, et pour préciser

davantage, dans les écrits de saint Anselme qu'on en aperçoit nettement les clartés annonciatrices.

Ces clartés, naturellement, sont allées s'accroissant de siècle en siècle. Et c'est à leurs agrandissements graduels que nous fait assister la plus grande partie du beau livre du R. P. Hamon. D'une plume toujours bien informée et toujours impartiale, où l'érudition ne nuit pas à la piété, ni la piété à l'érudition, il nous montre, tour à tour, la dévotion au Sacré-Cœur chez saint Bernard et ses disciples; chez sainte Gertrude (à laquelle il consacre tout un chapitre extrêmement pénétrant); chez saint François d'Assise et les franciscains et franciscaines : sainte Claire, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, sainte Marguerite de Cortonne, sainte Angèle de Foligno, Jacques de Milan et Ubertin de Casal; chez les Dominicains et, en particulier, chez Tauler, Suzo, sainte Catherine de Sienne, Elizabeth Staglin et sainte Julienne de Norwich. L'étude, très substantielle, qu'il consacre à chacun de ces amants ou de ces groupes d'amants du Sacré-Cœur est bien près d'être définitive. Elle le conduit jusqu'au xve siècle. Ce siècle et ceux qui le suivirent furent les siècles de la Renaissance. Mais la résurrection du paganisme non seulement n'arrêta pas, mais ne ralentit pas même l'évolution et l'extension du Culte du Sacré-Cœur. Et le R. P. Hamon nous le fait voir doctement en nous montrant comment, même à cette époque qui semblait plutôt réfractaire à sa diffusion, il se répandit partout. On devine les noms qu'il va nous citer. Saint Vincent Ferrier, saint Bernardin de Sienne, sainte Lydwine, sainte Catherine de Bologne, le bienheureux Baptiste Varani, saint Laurent Justinien, saint François Romaine, la bienheureuse Jeanne de Valois, Jean Veghe, Fridolin de Nuremberg, les chanoines réguliers de Winderheim, les chartreux de Cologne, Ludolphe de Saxe, Lansperge, le bienheureux Canisius, Louis de Blois, d'autres saints personnages encore, défilent successivement devant nous, en autant de médaillons pleins de relief pieux, et ils témoignent éloquemment de la persistance et de l'extension du mouvement de plus en plus puissant qui emporte les âmes vers le Cœur de Jésus. L'heure de Dieu peut sonner : la monde est prêt à l'entendre. Le midi peut se substituer à l'aube : si les yeux des chrétiens ont été lentement préparés à contempler ses rayons, s'ils en sont réjouis, ils n'en seront pas éblouis.

Le chapitre final du R. P. Hamon n'est pas le moins neuf ni le moins piquant de son ouvrage. Il est intitulé : l'*Iconographie du Sacré-Cœur*. Il y passe en revue les divers symboles datant du xive au xviie siècles dans lesquels, à tort ou à raison, on a cru voir des représentations du Sacré-Cœur. Là encore, il se montre un critique aussi plein de jugement que de science. Et il n'a pas de peine à montrer que, le plus souvent, sinon toujours, le cœur qui figure en certains monuments est non pas le Cœur de Jésus, mais le cœur du fidèle.

Tel est ce livre qu'on peut, sans exagération aucune, qualifier de

remarquable. Ce n'est, sans doute, qu'une synthèse, mais une synthèse qui était à faire et qui est bien faite. Plusieurs auteurs, notamment les PP. de Franciosi et Bainvel, avaient déjà abordé quelques-uns des points qu'étudie le R. P. Hamon, mais aucun ne les avait traités avec autant de profondeur, ni surtout dans un pareil ensemble. De ce travail où une critique méticuleuse trouverait à peine à relever quelques insignifiants *lapsus*[2], il résulte avec la dernière évidence que si le culte du Sacré-Cœur a été annoncé et préparé dans les temps anciens, il n'en reste pas moins essentiellement la dévotion des temps modernes. Nous l'avons déjà insinué en commençant; chemin faisant, le R. P. Hamon renverse beaucoup d'opinions universellement acceptées et pour ainsi dire classiques sur la question, qui, pour être routinières, n'en sont pas moins erronées. Quelques-uns de ses lecteurs, surtout parmi les prédicateurs, murmureront peut-être le mot d'iconoclaste. Il a trop d'esprit pour s'en émouvoir : il sait bien que les dévotions chrétiennes sont comme l'Eglise au dire du comte de Maistre : qu'elles n'ont « besoin que de la vérité ».

Louis MARCEL.

Lucien ROMIER. — *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*. — Paris, Perrin, 1924. In-8° écu de 355 pages. Prix : 12 francs.

Le second volume de M. Romier sur les guerres de religion, ou mieux sur la royauté de Catherine de Médicis, ouvre le règne de Charles IX pour aboutir à la première guerre civile (décembre 1560-mai 1562). La reine-mère s'empare du pouvoir au nom de son fils mineur, et aussitôt commence la réaction contre l'omnipotence d'Henri II continuée par les Guises, mais en même temps commence le bal huguenot dont les Etats d'Orléans et ceux de Pontoise sont les principales manifestations. Les calvinistes s'y imposent déjà, et s'étendent partout, deviennent entreprenants, audacieux, finalement insupportables, amenant la régente, concession par concession, au colloque de Poissy, qui réalise leur rêve de concile national, puis à l'édit de tolérance (janvier 1562), que l'auteur appelle, à juste titre, un concordat protestant. Condé et ses coreligionnaires ont conquis la liberté de conscience, dont ils se font une arme de propagande, puis de combat; les catholiques s'inquiètent, s'agitent; le Parlement élève la voix en ses remontrances; et le Triumvirat catholique : Guise, Montmorency et l'intransigeant maréchal de Saint-André se dresse contre la

2. Nous n'en citerons qu'un seul. Le R. P. Hamon a quelque peu défiguré le vers qu'il cite à la page 145. Le poète a dit : « Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise », et non pas « plus qu'une autre belle ».

régente. Le massacre de Vassy peut venir, la guerre civile est prête, elle a dû poindre le jour où Condé et les Chatillons ont osé, avec la connivence de la reine, faire prêcher leurs ministres en pleine cour, devant les dames de Catherine et de nombreux courtisans.

Il faudrait plutôt intituler ce volume la *Formation du parti huguenot politico-religieux.* N'est-ce pas autour du roi et du Conseil de régence que se concertèrent et travaillèrent, plus ou moins au grand jour, les auteurs de ce monstre qui apporta à la France trente années de guerre civile ? La faiblesse de la régente et la condescendance qu'elle déploya envers les prédicants de Genève n'ont-elles pas contribué, autant que les intrigues des agitateurs huguenots, les insolences de leurs affidés, à fortifier ce parti, né dans le cerveau d'un cadet, soigneusement entretenu par sa clientèle ? Pourquoi s'étonner par exemple que l'Eglise prétendue réformée de Paris, qui tenait à la cour par tant d'attaches, se soit montrée turbulente, puis provocante (p. 75) ? D'ailleurs, comme le remarque M. Romier à la page précédente, les nouvelles de ce qui se passait dans le gouvernement, encore plus ses mesures bienveillantes ne pouvaient manquer d'agir dans les provinces sous forme d'encouragement, aussi bien que les sollicitations de Condé, de Coligny et autres trompettes de l'Evangile de Calvin. Tout cela surexcitait, au plus haut point, des populations ignorantes, inflammables, accessibles à toutes les passions, à toutes les invectives, à celles par conséquent des prédicants si bien dressés, dont les prônes, éloquents, d'un savoir persuasif, parfois débordants d'injures, ne faisaient pas seulement ressortir l'incapacité des clercs, mais montraient partout dans l'Eglise catholique des idolâtries à réprouver et à détruire.

Deux faits d'importance ont contribué à fortifier cet état d'esprit d'où est sorti le parti huguenot : le colloque de Poissy et l'édit de tolérance. Or, ces deux actes que la régente entreprit d'un cœur léger et que les huguenots considérèrent justement comme des victoires, avaient en fait une gravité exceptionnelle; ils apportaient une véritable révolution dans le droit public, dans la vie sociale aussi bien que dans la vie religieuse. Catherine mettait les évêques, chefs de l'Eglise de France, en contact avec des personnages sans autorité réelle, sans autre mandat que celui d'un réfugié; et ceux-ci s'arrogeaient le droit de discuter de pair et compagnon avec eux, de toute la religion catholique, d'articles essentiels comme la présence réelle ! Et l'édit de tolérance consacrait en grande partie leurs prétentions : la régente mettait au service de ces révoltés la prérogative que la faveur des papes et le sacre de Reims accordaient à la royauté sur les affaires d'Eglise, elle introduisait dans le pays une croyance et un culte dissidents, comme s'ils partageaient la vérité avec la religion traditionnelle ! Et M. Romier nous apprend que cet édit fut négocié avec Bèze et les notables protestants (pp. 262-3), élaboré et dressé de concert avec eux. Plus tard, la reine promit à Coligny d'éloigner les seigneurs catholiques du Conseil royal, et la promesse se réa-

lisa en même temps que partaient les Chatillons et autres notables huguenots (pp. 312, 313). Manœuvre maladroite, qui n'aboutit qu'à augmenter la confusion avec la défiance et l'audace des partis. De là, des deux côtés à la fois, sortit la prise d'armes. Quelques jours après les triumvirs s'étant emparés de la capitale, le conflit devenait inévitable et la monarchie française se trouvait coupée en deux.

Ces quelques indications montrent suffisamment que M. Romier se rend compte des fautes d'une diplomatie novice, inexpérimentée, ainsi que de ses résultats. Il est à regretter néanmoins qu'il ne se serve pas de ces résultats comme d'un fil conducteur qui aurait groupé et enchaîné les détails de son récit : celui-ci y aurait gagné en intérêt. Il manque de ces grands faits, de ces idées générales qui soudent fortement toute composition. Sans doute, il avait rassemblé ces grands faits dans un vaste tableau, introduction à son œuvre, le *Royaume de Catherine de Médicis*[1]. Et il apporte encore ici quelques vues originales ajoutées à celles qui abondent en ces deux volumes : par exemple, sur les complications financières d'alors (pp. 21-25), sur l'impopularité des aliénations du domaine royal, dont faisait partie la propriété ecclésiastique, du moins au dire des gallicans. Mais ces grandes vues ne se présentent que d'une manière épisodique, sans enchaînement entre elles, sans influence sur la marche et la suite de détails impondérables.

Et M. Romier n'a pas entrevu toutes celles qui auraient dû contribuer à l'unité de son plan. A côté des huguenots, il y avait tout ce monde qui tenait de près à la cour et au gouvernement et qui, sans se détacher tout à fait du catholicisme, a contribué plus ou moins sciemment à la formation de ce parti politico-religieux qui créa plus tard un Etat dans la monarchie; c'est cette catégorie de gallicans, actifs et sans cesse agissant, brouillons, avides de bénéfices d'Eglise en attendant la vente de ses biens, officiers de toute espèce ou brasseurs d'affaires, qui entouraient la régente et remplissaient ses conseils, qui ont inspiré la plupart de ses actes, sinon sa politique générale. Ils n'avaient que des sourires pour les huguenots, qui les aidaient à battre en brèche l'influence du haut clergé dont ils étaient jaloux, tout en cherchant à se glisser dans ses rangs, comme les Jean de Monluc, les Morvilliers et autres mitrés d'une doctrine douteuse. Tout ce monde a contribué, pour une large part, au progrès du parti protestant, même en faisant, chose plus grave, du pauvre Charles IX une sorte de demi-huguenot d'éducation, de sentiments et de politique, sinon de vie privée. Et c'est de ce monde que s'est formé plus tard et est sorti le tiers parti, celui des politiques, qui fit la fortune d'Henri IV, et dont les gallicans furent les propagateurs et les théoriciens. Or le récit de M. Romier ne met pas assez en relief, il s'en faut, l'action de ces robins dont la régente s'est servi le plus possible, il va de soi.

1. Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. IX, an. 1923, p. 533.

Et nous ne voyons pas assez intervenir leur chef, le chancelier de l'Hôpital dont le rôle, d'abord insignifiant, a certainement grandi pendant ces deux années pour devenir prépondérant, comme il l'a été dans la suite.

Il faut rendre à M. Romier ce témoignage qu'il entrevoit la nouvelle méthode historique et ne reste pas indifférent à l'esprit nouveau qui doivent rajeunir la méthode rationaliste et universitaire des historiens de France, trop étrangère à la réalité des faits. Il reconnaît que les catholiques avaient des droits supérieurs à ceux des huguenots dans leur condition sociale et politique; il n'est pas loin de reconnaître que ceux-ci n'étaient au fond que des révoltés contre tout ordre établi, lesquels se mettaient dans une situation anormale, avec des prétentions excessives, ne répondant pas à grand'chose. Surtout il n'invoque pas à leur décharge les idées modernes et les formules pompeuses, inconnues alors, de liberté de conscience, progrès humain, aussi moral et moralisant qu'on le souhaite, respect de la personnalité humaine, séparation des pouvoirs, etc., etc. Non seulement au XVIe siècle on ignorait plus ou moins tout cela, mais certaines de ces trouvailles allaient à l'encontre des principes qui réglaient la vie sociale et politique : le principal était celui de l'autorité de droit divin, qui obligeait les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, à se tenir unis étroitement; c'était le droit public d'alors, qui imposait à ces deux autorités le devoir strict de se prêter en tout un mutuel concours. En France, ce droit entrait nettement dans les traditions monarchiques, dont la première obligeait le roi, évêque du dehors, à protéger l'Eglise romaine et la religion catholique, en vertu du sacerdoce que le saint chrême lui avait conféré le jour de son sacre. Le parlement de Paris, gardien et interprète des traditions, sut le rappeler à Charles IX dans ses remontrances à propos de l'édit de janvier. Par malheur les gallicans, dont le Parlement se faisait souvent le porte-parole, affichaient à l'égard de l'Eglise et de la cour romaine, quand leurs intérêts n'étaient pas en jeu, un dédain et un sans gêne, qui impressionnaient trop le gouvernement de Catherine et rendaient illusoire toute entente et toute action commune entre les deux pouvoirs.

Qu'on ne s'étonne donc pas que les hauts seigneurs catholiques, représentés par le Triumvirat, se soient crus obligés, quels que soient les motifs qui les y poussèrent, à empiéter sur les attributions de la monarchie défaillante, en se ralliant autour d'Antoine de Bourbon, premier prince du sang, selon la tactique qu'ils inaugurèrent alors. Que pouvaient compter réellement dans la balance — en face de l'ordre qu'il fallait défendre et des institutions sur lesquelles reposait la société, — en face de millions de catholiques —, un ambitieux cadet comme Condé, quelques milliers de nobles, avides des biens d'Eglise, quelques centaines de ministres domestiqués par eux, et une masse inerte, fanatisée, victime des passions et des préjugés de ceux qui la poussaient, le tout recevant la lumière et le mot d'ordre de Genève ? Tous ces gens ne tardèrent

pas à montrer combien le pur évangile dont ils se réclamaient tant avait peu de prise sur eux; l'édit de tolérance les enhardit au point de tout oser et ils poussèrent jusqu'à l'extrême licence la liberté que leur avait accordée une générosité inspirée par la peur.

On ne saurait donc prendre au sérieux la prétention et les prétextes qui présidèrent à la formation du parti huguenot; mais ce parti exista et il a compté dans l'histoire de la monarchie française, au point qu'il faillit causer sa ruine. Les guerres de religion, les vicissitudes de la monarchie jusqu'à Louis XIV, ne s'expliquent bien que par un exposé sérieux et approfondi de la formation de ce parti. Sans insister davantage sur ce point, je me bornerai à terminer par quelques remarques de détail qui éclaireront la critique que mérite le programme peu précis adopté par M. Romier. On y trouvera aussi confirmation par les faits de la valeur des idées nouvelles qui doivent diriger désormais l'histoire ecclésiastique, rajeunir même l'histoire de France.

Le massacre de Vassy est un des événements qui ont soulevé le plus de discussion entre les historiens, par suite de certains malentendus dont M. Romier ne s'est pas affranchi tout à fait. Les protestants avaient intérêt à présenter le lamentable accident comme la cause de leur prise d'armes, de leur « mobilisation », pour employer un terme de M. Romier. En réalité, leur levée de boucliers était à moitié faite, dans une véritable campagne de destructions, d'incendies, de massacres et de pillages perpétrés un peu partout à la suite de l'édit de tolérance (17 janvier-1er mars 1562), comme si cet édit en était le signal. En Normandie, notamment, ils assassinèrent dans son abbaye un ancien nonce de Paul IV en France, Cesare Brancaccio.

Ils s'étaient d'ailleurs fait la main quelques mois plus tôt dans ce que M. Romier appelle la « hardiesse protestante » (livre V, chapitre 2), c'est-à-dire une conquête par propagande qui devait rendre la tolérance indispensable. Que les catholiques les aient molestés, obligés de se défendre, c'était inévitable, c'était dans la logique des faits. On n'a jamais attendu des huguenots qu'ils imitassent la patience et la résignation des chrétiens de la primitive Eglise ! Mais ils sont allés beaucoup plus loin, et dès le début. Ils ont voulu imposer partout leur croyance et leur discipline aux catholiques comme la vérité à l'erreur : ils se sont montrés intransigeants, fanatiques, en religion d'abord, en politique ensuite; finalement après avoir opposé une république à la monarchie, ils en vinrent à vouloir la dominer en lui imposant leur chef Henri de Navarre, comme héritier des Valois.

On se demande comment M. Romier n'a pas entrevu ce déroulement logique des faits, tel que l'a préparé la diplomatie de Catherine avec l'impuissance des descendants de François Ier et d'Henri II. A coup sûr son récit aurait gagné à ne pas se cantonner dans des intrigues de cour et de colloques gallicans ou génevois, ou même dans les tâtonnements et les imbroglios d'une diplomatie féminine et italienne. Quoi qu'il en soit, je crois devoir

lui signaler en conclusion un document publié autrefois par Capefigue[2] et dont il aurait dû au moins discuter la valeur et l'authenticité, à cause des indications nouvelles qu'il aurait pu en tirer. C'est une lettre que le Conseil royal adressait aux gens de Genève, à l'avènement de Charles IX, les priant de rappeler les ministres huguenots venus de chez eux en France et dont la malice était la principale cause des troubles et divisions qui agitaient le royaume « en semant ès esprits de nos sujets une damnable désobéissance tant par les libelles et diffamations que par les prêches qu'ils ont établis ». Si le document est authentique, il explique assez bien comment se développèrent dans les masses huguenotes, délivrées des craintes que leur avaient inspirées Henri II et les Guises, les dispositions et la hardiesse qui les transformèrent en pillards, incendiaires et persécuteurs. Joignons à cela le rôle que jouait Calvin, intervenant dans les affaires de France, sans aucun titre, pour donner des conseils, une direction et de véritables consultations, même aux Etats généraux (voir pp. 12-13), et nous pourrons conclure, à défaut de M. Romier, que les huguenots formèrent rapidement un parti politique et religieux tout à la fois, dangereux pour la monarchie. Il serait temps de le montrer pour donner aux guerres de religion leur véritable physionomie. Il suffirait de grouper les renseignements divers épars dans les quatre volumes de M. Romier, d'en ajouter quelques autres, pour dresser un tableau complet de ce parti au moment où il engagea la lutte. Aux intrigues de Condé et des seigneurs huguenots se joindrait le rôle louche, mais très actif, des réfugiés de Genève qui, sous l'impulsion et la conduite des plus audacieux, des plus équivoques et des plus anciens d'entre eux, Calvin, Bèze, etc., ont tant fait pour agiter et bouleverser la France, au profit de leurs combinaisons intéressées.

P. Richard.

2. *La Réforme et la Ligue* (Paris, 1843), p. 206-207.

Louis VILLAT, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon. — *La Corse de 1768 à 1789.* I. *La Réduction à l'obéissance.* II. *Le « Despotisme éclairé » et le don de la Corse à la France.* — Besançon, Millot frères, 1924-1925. 2 vol. in-8° de xxx-350 et 495 pages.

L'acquisition de la Corse par la France souleva une question d'ordre ecclésiastique. L'île était un pays d'obédience, le pape y nommait aux bénéfices consistoriaux — cinq évêchés —, il nommait également aux bénéfices *cum cura animarum* vacants pendant huit mois de l'année, suivant la règle de la chancellerie pontificale *De mensibus.* Les nouveaux évêques devaient se rendre à Rome pour s'y faire examiner, sacrer et prêter serment de fidélité entre les mains du Pape. La juridiction ecclésiastique s'étendait à presque toutes les actions réelles et mixtes, et même à des crimes, concurremment avec le juge laïc, selon la prévention. Le juge était le vicaire forain de la « piève », délégué épiscopal dans le canton. De ses sentences les plaideurs pouvaient appeler à l'évêque, puis au métropolitain (archevêque de Pise ou de Gênes) et, en dernier ressort, au pape. Celui-ci prétendait, en outre, à une souveraineté temporelle sur la Corse qu'il tenait des donations de Pépin et de Charlemagne.

Le gouvernement de Louis XV imposa au clergé corse le régime gallican. Clément XIV, par indult du 14 mars 1770, accorda au roi la nomination aux évêchés, mais réserva ses autres droits et exigea le sacre des évêques à Rome, sauf dispense spéciale. Le roi n'en fit pas moins publier diverses ordonnances touchant les matières ecclésiastiques. Le Conseil supérieur, parlement au petit pied, reçut les appels comme d'abus, et l'on réclama la présence d'un canoniste à l'Académie corse pour combattre l'autorité romaine. En fait les évêques, même le génois Doria, ne résistèrent pas à la francisation et certains mêmes y aidèrent.

Le clergé régulier fut moins docile. Les gouvernants français, parfois imbus de philosophisme anticlérical, reprochaient aux moines de ne pas être agriculteurs, ce qui n'était pas leur métier, mais, grief plus sérieux, ils les taxaient d'ignorance, de turbulence politique (sauf les capucins) et de négligence du ministère. On leur en voulait surtout de leur hostilité à la France, et l'on redoutait leur influence sur le peuple qui leur était profondément attaché et aveuglément dévoué. 70 couvents, dont 66 de mendiants, étaient, à vrai dire, une lourde charge pour une île qui ne comptait pas plus de 269 paroisses. On prit à leur égard quelques mesures restrictives, notamment par une ordonnance de décembre 1771 qui ne fut pas appliquée. On veilla du moins à les écarter de l'enseignement des campagnards. Ils ne purent arrêter, ni la propagation rapide de la langue française, ni l'entrée en masse des Corses

dans le personnel administratif, si bien qu'au bout de vingt ans la Corse était devenue française sans regret ni arrière-pensée.

L'ouvrage de M. Louis Villat, fort agréable à lire, peut être considéré comme définitif grâce à l'étendue de ses recherches et à l'impartialité de ses jugements.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

A. Aulard. — *Le Christianisme et la Révolution française.* — Paris, F. Rieder et Cie, 1925. In-16 de 155 pages. Prix : 6 fr. 50.

C'est dans la collection de cahiers publiés sous la direction de P.-L. Couchoud, sous le titre général : *Christianisme,* que M. Aulard vient d'essayer une synthèse de l'histoire religieuse de la Révolution. On ne peut évidemment chercher, dans ce court résumé, que les faits essentiels. Ils y sont rapportés avec une exactitude matérielle suffisante, et le récit court avec l'aisance et la clarté qui sont les qualités habituelles de l'historien.

C'est autre chose, cependant, qu'un memento commode. On y trouve la preuve d'une curieuse évolution dans les jugements fondamentaux de l'auteur. Evolution toute récente. En 1921 encore, présidant une soutenance de thèse, M. Aulard se refusait à admettre que le XVIIIe siècle, eût, par le développement de son esprit, ruiné l'influence du christianisme, même dans les classes instruites; ou, du moins, que les progrès du libertinage et de la philosophie eussent ébranlé profondément les croyances. Et comme le candidat était un prêtre, M. Aulard s'étonnait, avec un sourire, que ce fût lui qui crût devoir défendre le prestige de l'Eglise catholique. Il semble qu'à la réflexion, M. Aulard se soit précipité dans l'excès opposé. Jusque-là, l'idée fixe de rejeter d'un côté tout les torts de la lutte religieuse l'avait conduit à faire, aux vertus chrétiennes des constituants, la part beaucoup trop belle. Il voulait prendre à la lettre les vœux des cahiers en faveur du maintien et de la défense de la religion, où il ne faudrait voir, le plus souvent, que des précautions oratoires, de même sens et de même valeur à peu près, que les protestations d'amour et d'attachement à l'égard du roi. De même, comme M. Mathiez, il admettait que le respect seul et la crainte de porter sur l'arche sainte des mains profanes avaient empêché la Constituante de reconnaître la religion catholique comme religion de l'Etat, aux fameuses séances du 12 et du 13 avril 1790.

Aujourd'hui, tout en professant encore que la déchristianisation eut pour premier objet « de défendre la patrie et la Révolution dont les prêtres en général paraissaient devenus ennemis » (p. 9),

il admet que « la bousculade » — singulier euphémisme — eût pu réussir à détruire le catholicisme en France, « si le succès de la défense nationale avait tardé », et si Fleurus n'avait pas amené la fin de la Terreur (p. 10).

Les raisons de ce revirement sont assez surprenantes; et d'aucuns se demanderont peut-être si les préoccupations du polémiste n'ont pas influé à son insu sur les opinions de l'historien.

Quoiqu'il en soit, M. Aulard, en historien scrupuleux, n'avoue, comme motif de son changement, qu'une connaissance plus étendue et plus complète des documents. Et pourtant il n'a pas dû attendre 1924, pour lire dans ces documents que, dès 1750, les plaintes touchant l'affaiblissement de la vie religieuse étaient nombreuses, par exemple sur la diminution des vocations, la tiédeur des fidèles, la violation du repos dominical. Ce sont choses dont il s'avise aujourd'hui, grâce à la savante thèse de l'abbé Giraud sur l'histoire religieuse du département de la Sarthe pendant la Révolution, et au livre de M. L. Testut sur l'histoire de Beaumont en Périgord (pp. 11 et 12).

Ajoutez à cela, que M. Aulard a suivi un jour le cortège funéraire d'un paysan, dans un hameau retiré du centre de la France : les attitudes respectueuses des assistants autour du cercueil, jusqu'au moment où le curé est arrivé pour le bénir, lui ont soudain paru « des rites, des gestes évidemment antérieurs au christianisme ». (p. 25). D'où il conclut que le christianisme, en 1789, n'était qu'un vernis, que l'effort révolutionnaire devait aisément faire craquer, et, s'il eût été seulement prolongé à l'ombre de la guillotine, faire disparaître.

Ces graves réflexions, dont on ne manquera pas d'apprécier la solidité, offrent du moins un avantage à l'histoire vraie : c'est d'amener enfin M. Aulard à reconnaître que pendant le XVIIIe siècle, « il s'était formé une atmosphère de libre-pensée » (p. 34). En effet, ou le triomphe éclatant de la philosophie après 1750 n'est qu'une vaine formule, ou il est bien démontré que la Révolution n'a pris un cours si rapide et si facile, que grâce à l'atonie, à la lente et continue désagrégation de l'armature sociale et, en premier lieu, de l'esprit chrétien, pendant le siècle précédent.

Il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que dans sa masse difficilement pénétrée par les idées nouvelles, le peuple français, le peuple laborieux et illettré, restait attaché à sa foi, se pressait toujours autour de ses prêtres dans les cérémonies, pratiquait enfin, en grande majorité, sa religion. Et il y tenait beaucoup plus profondément que ne le pense maintenant M. Aulard. Sans doute on n'alla plus dans les églises quand elles furent profanées, fermées et vides de prêtres, quand toutes les forces révolutionnaires, devenues le pouvoir, seules organisées et agissantes, pourchassaient pasteurs et fidèles. Mais dès qu'il en eut la liberté, même seulement tacite, le peuple reprit le chemin des églises; et après thermidor, c'est, au témoignage de tous les contemporains, le réveil du sentiment religieux qui fut la seule sauvegarde des prê-

tres rentrés en dépit des lois de persécution. A ce sentiment profond, incoercible, la persécution même avait rendu vigueur et conscience, avant que la réaction antiphilosophique ne l'ait remis en honneur, dans la pensée et dans l'art.

Noter après cela que « personne ne s'enhardit à prendre ouvertement dans la Convention la défense d'une religion qui, la veille encore, était la religion nationale » (p. 114); qu' « il n'y eut point de campagne de presse contre la déchristianisation » (p. 115), c'est en vérité une dérision. Dire que « le patriotisme anima la philosophie, comme la philosophie anima le patriotisme », c'est traiter l'histoire en formules de réunion publique. Conclure : « Si ces victoires avaient tardé davantage, si le patriotisme avait plus longtemps soutenu la philosophie, si la violence avait eu des raisons de persévérer, qui peut affirmer qu'une telle aventure n'eût pas été décidément fatale au christianisme en France ? » (p. 116), c'est faire un singulier abus des mots, outrager gratuitement toute la France catholique, marchander assez bassement l'admiration aux héros de Fleurus, et enfin trahir un goût étrange pour la domination de la force brutale, dans le domaine de l'esprit et du cœur.

E. LAVAQUERY.

Emile GABORY. — *La Révolution et la Vendée.* Tome I : *Les deux Patries* (janvier 1789 - août 1793). — Paris, Perrin, 1925. In-8° de XI-333 pages. Prix : 15 francs.

Archiviste du département de la Vendée, puis de celui de la Loire-Inférieure, né, du reste, sur le territoire de la *Vendée militaire*[1], M. E. Gabory a passé toute sa vie à proximité des meilleures sources d'information : le pays et les hommes, non moins que les documents écrits. Il les a longtemps et assidûment interrogés, rêvant de reprendre à son tour — depuis les premiers soubresauts de la Révolution jusqu'à l'agonie de la monarchie légitime — le passionnant exposé « des convulsions vendéennes »[2].

C'est par la seconde période — 1800 à 1832 — que M. Gabory a

1. Cette expression, employée par J. Crétineau-Joly, et aujourd'hui consacrée par l'usage, a été expliquée par M. Gabory (voir p. 1 et 2). Nous proposerions cette définition, très exacte, encore qu'elle soit plus géologique qu'historique : *la portion du massif armoricain située au sud de la Loire.* Ce territoire faisait d'ailleurs partie du Poitou avant le IXe siècle. Ce n'est que plus tard qu'il fut rattaché à l'Anjou et à la Bretagne.

2. M. Gabory a lu attentivement tous ses devanciers, surtout les auteurs de *Mémoires.* Quant aux sources documentaires qu'il a consultées, on les trouve indiquées (p. XI) à la fin de son Avant-Propos : « Archives nationales; Archives du ministère de la guerre; Archives de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, des villes de l'Ouest, et, à la Bibliothèque de Nantes, l'importante collection Dugast-Matifeux. »

abordé son sujet. Les deux ouvrages qu'il a publiés, en 1914 et en 1923 (*Napoléon et la Vendée, Les Bourbons et la Vendée*) ont été accueillis avec une faveur justifiée.

Le voici maintenant — et non sans émotion — face à face avec la grandiose épopée. Il n'en donne aujourd'hui que la première partie, mais on sent qu'il est maître de sa matière et que les deux autres tomes promis ne tarderont pas à suivre.

Au lieu d'analyser ici ce volume qui s'arrête à l'entrée en scène des Mayençais (septembre 1793), nous jugeons préférable de nous en tenir à deux questions que se pose, dès l'abord, tout lecteur non-vendéen, en présence de l'insurrection vendéenne. Pourquoi la Vendée a-t-elle pris les armes ? Comment concilier son geste avec l'idée de patrie ?

A cette double question l'auteur répond assez explicitement, surtout en deux chapitres[3].

C'est un fait désormais incontestable — et l'auteur le reconnaît très nettement après M. P. de la Gorce[4] — que la cause principale ou plutôt l'unique cause de l'insurrection vendéenne a été la politique religieuse — disons anti-catholique — instaurée par l'Assemblée Constituante. Avant que la Constituante n'eût adopté cette attitude, la Vendée ne se montra pas plus réfractaire aux idées nouvelles que les autres contrées du royaume; mais, plus intrépide que les autres, devant les menaces de guerre antireligieuse, elle refusa de capituler.

Or cette guerre inexpiable fut voulue. « Elle se prépara dans les provinces par la publication de libelles, par les discours de certains hommes en charge et surtout par les manœuvres occultes des clubs installés dans les anciens cloîtres. L'Assemblée évolue à l'unisson des clubs; plus antireligieuse qu'antimonarchique, elle s'attache surtout à diminuer l'autorité du clergé, à la battre en brèche à coups de lois (p. 54). » La Constitution civile du clergé, aggravée par l'obligation du serment schismatique, en est la plus suggestive manifestation. Des protestations s'élèvent, des conflits éclatent, le sang coule. Pressentant une catastrophe, certains esprits modérés s'efforcent d'obtenir une atténuation à ces décisions sectaires; la majorité s'obstine à ne rien céder, elle prétend forcer la conscience d'un peuple.

Tel est, du moins, le cas dans la région qui nous intéresse. Excités par trois robins fanatiques — Fayau, Mercier, Goupilleau —, les clubistes en fonctions poussent aux mesures brutales. C'est la tyrannie la plus odieuse qui soit, exercée par ces prêcheurs de liberté. Rien d'étonnant qu'elle provoque l'exaspération. Aussi, quand le clergé insermenté sera mis hors la loi, puis condamné à la déportation, puis traqué, suffira-t-il d'un événement quelconque pour transformer ces mouvements locaux en un soulèvement géné-

3. Chapitre IV, Le conflit religieux, et chap. VIII, Les deux Patries.
4. Cf. *Hist. relig. de la Révolution*, t. II, liv. XIV, *passim*.

ral. On serait d'autant moins fondé à blâmer — dans sa révolte — ce peuple poussé à bout, qu'il ne demandait qu'à vivre tranquille, qu'au cours des hostilités, à deux reprises, il suffira, pour l'apaiser, de lui promettre le retour des « bons prêtres »; qu'enfin le Concordat — c'est-à-dire la charte de pacification religieuse — a été le véritable résultat de cette « lutte de géants[5].

Les mêmes qui reprochaient aux Vendéens leur « fanatisme », — entendez leur attachement à la religion catholique —, leur reprochaient également leur « antipatriotisme ». Le fait est que, là-dessus encore, les deux partis étaient loin de s'accorder. Le patriotisme révolutionnaire, farouche et brutal, renouvelé de l'antiquité païenne, n'admettait pas d'autre religion, ni d'autre divinité que la patrie. Ceux qui ne l'entendaient pas ainsi n'étaient pas des patriotes sincères. « La Patrie appartient aux Jacobins comme un apanage exclusif »; ils prétendent l'accaparer au profit de leur parti, il serait plus exact de dire, de leur faction. Chose fréquente à constater : l'injuste reproche vient moins de ceux qui combattent aux frontières que des « patriotes restés à l'arrière, dans l'ambiance pleine de fiel », et dont « l'ardeur » se manifeste par des mesures extrêmes que l'amour du pays ne peut toutes justifier (pp. 135-136). » Le patriotisme des Vendéens, — l'auteur l'explique non sans ingéniosité —, de nature plus complexe était aussi d'ordre plus élevé. Il était fait surtout de l'amour du sol natal, de la terre où peinèrent et prièrent leurs ancêtres, de leur clocher, de leurs familles et de leurs traditions; tout cela justement dont on prétendait lui contester la tranquille possession[6]. Quant à la « grande patrie », le Vendéen ne la méprisait nullement, « il aimait probablement la France autant que quiconque à cette époque; jamais on ne l'entendra blasphémer contre elle. Ce qu'il réprouvait, c'était la direction que ceux qui la gouvernaient prétendaient lui donner ». Il ne se refusait pas à faire « des sacrifices pour sa défense, à condition qu'elle lui accordât, en revanche, les libertés élémentaires ». Car, « au-dessus de toutes les patries

5. L'idée monarchiste ne vint qu'ensuite « Dans le grand courant catholique, écrit M. P. de La Gorce (ouvr. cité, t. II, p. 401), le royalisme se déversa comme une rivière dans un fleuve. La religion était persécutée, le roi aussi. Les deux persécutions se confondaient. » M. Gabory fait observer — un peu subtilement — à propos de l'élection de l'évêque intrus Servant, « acceptée avec bienveillance » par le roi, que « s'il était besoin d'une preuve pour démontrer que la Vendée militaire ne fut point royaliste à l'origine, on la trouverait dans cette désobéissance manifeste aux ordres de Louis XVI. La foule paysanne croit que ce choix est mauvais, elle s'obstine contre son roi. Elle est pour le pape contre la monarchie ». La Vendée savait — ou sentait — bien que le roi n'était pas libre d'agir suivant ses convictions et ne lui fit point grief de ses hésitations du début.

6. Il est évident, qu'en se plaçant au vrai point de vue, le mot *excessif* de Michelet — cité et réfuté par l'auteur, p. 160 — n'a pas de sens : « Plutôt que de quitter son coin de terre, le Vendéen eût fait la guerre au roi lui-même. »

d'ici-bas, il voyait une patrie supérieure, celle des âmes, prolongement naturel de la patrie terrestre, bornée et temporaire ». Il ne croyait pas — et avec raison — qu'il put y avoir d'opposition légitime contre ces deux amours. Mis en demeure, par des sectaires, de choisir entre l'un et l'autre il n'hésite pas : son devoir est tout tracé. Mais qu'un jour le conflit moral vienne à cesser, il saura mettre vaillamment d'accord son patriotisme et sa foi.

Tel fut le malentendu qui sépara, pendant dix ans, les Vendéens et les Jacobins; et ceux-ci s'acharnèrent à le prolonger. Lorsque Bonaparte — le vrai pacificateur de la Vendée — mit fin à cette apparente opposition, le Vendéen, l'âme enfin libérée, se retrouva aussi patriote que les autres.

M. Gabory a voulu, dit-il « faire une œuvre harmonieuse, impartiale et personnelle.

Personnelle, elle l'est, même après tant d'autres, non seulement par le souci très vif de la documentation, mais par la manière dont il l'a utilisée. A mi-chemin entre l'historien proprement dit, qui voit les événements dans leur ensemble et de haut — ainsi que fait M. P. de La Gorce —, et l'érudit qui accumule les détails pour les faire servir à l'histoire, M. Gabory, en bon régionaliste, tient à montrer qu'il a vu, de près et avec soin[7], beaucoup de choses, et il tient à consigner à chaque page le résultat de ses recherches. Les faits inédits abondent, presque tous suggestifs, — car il fait un choix — et de ces faits il aime à dégager — le cas échéant — quelques conclusions d'une portée plus générale. C'est un peu la méthode de Taine : il est possible d'en tirer d'heureux effets, il faut reconnaître qu'elle n'est pas d'un maniement facile. D'autre part, son souci de paraître *impartial* est très visible. On a pu lui reprocher — et c'est peut-être indirectement un mérite — de mesurer, de doser, suivant les circonstances et les hommes, l'éloge ou le blâme, de ne pas livrer à tout lecteur le fond de sa pensée. Est-il donc si aisé pour l'historien qui a vu beaucoup de choses de part et d'autre — et qui néanmoins n'a pu tout savoir, car les documents ne lui ont pas tout dit — d'affirmer sans hésitation et de conclure toujours avec certitude ? Ici, cependant, étant donné la sublimité de leur cause et la loyauté de leurs âmes, l'historien devait se mettre délibérément du côté des Vendéens; et, somme toute, il l'a fait, plus nettement — cela se conçoit —

7. On trouve, cependant, ça et là, des inexactitudes qui disparaîtront sûrement de la prochaine édition. Sans parler de certaines coquilles qui échappent aux plus sagaces correcteurs (p. 34, au lieu de *Lecesve,* curé de *Sainte*-Triaize, on lit *Leceste,* curé de *Saint*-Triaize; p. 96, le curé *Arraudet* est devenu *Arondel;* p. 181, le Pont-*Charrault* est mis pour le Pont-*Charron,* etc...), nous regrettons que l'auteur ait négligemment écrit (p. 14), que « l'ordre de la Sagesse fut fondé, *vers 1720,* à Saint-*Laurent-sur-Sèvre, à l'instigation* du P. Grignon de Montfort », alors qu'il ne peut ignorer que le P. de Montfort, *lui-même,* réalisa, en *1713,* à *La Rochelle,* les projets formés par lui à Poitiers, en 1703, et qu'en tout cas il mourut dès *1716.*

que dans ses précédents ouvrages. On est heureux de le voir — et cela nous repose de l'inquiétant C. Port et de l'énorme Chassin, sans parler de Dugast-Matifeux, à l'esprit par trop primaire — fustiger au nom de la vérité les faux bonshommes, civils ou militaires[8], et stigmatiser les bourreaux.

Quant à l'*harmonie*, on en jugera plus aisément lorsque l'œuvre entière aura paru. D'aucuns trouveront cependant que si les multiples détails sont présentés d'une façon très vivante, les divers chapitres ne sont pas suffisamment articulés et que l'ensemble ne marche pas avec assez d'allure.

Il reste que si M. Gabory n'a pas du tout suivi la méthode des « Homères de l'Iliade vendéenne » il s'est écarté non moins résolument de ces « documentaires » pour qui tout texte révolutionnaire est un article de foi. Nous croyons qu'il a cherché, de son mieux et très sincèrement, à faire connaître la vérité. La voix du public lui dira, mieux que nous, s'il a réussi. Du moins, aura-t-il le mérite de l'avoir tenté, et — même après tant d'autres — d'une manière originale.

Ad. Poirier.

Pierre Lasserre. — *La jeunesse d'Ernest Renan. Histoire de la crise religieuse au XIXe siècle.* Tome I : *De Tréguier à Saint-Sulpice.* Tome II : *Le Drame de la métaphysique chrétienne.* — Paris, Garnier, 1925. 2 vol. in-8° de VII-370 et XXV-359 pages. Prix : 30 francs.

Aucune œuvre peut-être, au XIXe siècle, n'a suscité autant de commentaires, d'aussi passionnés et d'aussi contradictoires que celle de Renan. Mais parmi ces travaux, l'ouvrage de M. Pierre Lasserre mérite un rang tout à fait à part.

On louera d'abord les scrupules qui ne lui ont pas permis de porter sur l'homme et sur l'œuvre un jugement définitif avant d'en avoir étudié minutieusement la jeunesse. Nous sommes, depuis la *Vie de Jésus*, accoutumés à voir exécuter, ou au contraire exalter, en quelques pages, le philosophe, le critique, l'écrivain. M. Pierre Lasserre ne consacre pas moins de trois tomes à la jeunesse de Renan. D'aucuns trouveront que c'est beaucoup, et l'auteur a éprouvé le besoin de s'en excuser en tête du second tome. Il demeure qu'ayant jadis parlé un peu à la légère de l'historien des *Origines du christianisme*, M. P. Lasserre s'est imposé d'être, cette fois, aussi objectif que possible. Personne, dans cette revue, ne lui en fera grief.

8. Par exemple : Mercier du Rocher (p. 114 et 120) ; Goupilleau (p. 136 et 245) ; Rossignol et Ronsin (p. 313-319).

On louera, en second lieu, son information. M. Pierre Lasserre, agrégé de philosophie, était désigné, on en conviendra, pour étudier, à l'occasion de Renan, le heurt de la philosophie moderne avec l'antique foi chrétienne. Mais la lecture attentive des deux premiers tomes révèle une connaissance approfondie et raisonnée, non seulement de ce que Renan a écrit sur ses propres origines, mais de ce que la critique a, depuis cinquante ans, accumulé sur ce grave sujet. Il n'y a pas de bibliographie; il n'y a que peu de références, parce que peu de citations. On peut le regretter, mais on sait, sans doute, par les ouvrages qui y ont paru déjà, que c'est la consigne dans cette collection.

On louera enfin, dans ces deux volumes, la vie ardente, passionnée qui ressuscite l'époque, je veux dire les hommes et les idées, et qui, par delà la mince personnalité de Renan enfant ou adolescent, anime le problème religieux tel qu'il se posait, en France, aux environs de 1840. On trouvera de solides exposés de doctrines et des portraits tout à fait réussis : je signale, en particulier, le Dupanloup d'avant l'épiscopat (t. I, pp. 167-189 et 210-217). Et il n'est point jusqu'au tome second, avec son sous-titre abstrait : Le drame de la métaphysique chrétienne, et sa matière qui embrasse la spéculation grecque et l'adaptation qu'en a faite la foi chrétienne, qui ne se lise avec le même plaisir que le premier tome. Cette méthode, au cours un peu lent, qui n'évoque les personnages qu'après les avoir fait en quelque sorte baigner dans le milieu, rappelle, à beaucoup d'égards, la méthode sinueuse mais si captivante de Sainte-Beuve. Le rapprochement est, à lui seul, un éloge.

Il est permis, après cela, de remarquer que, dans cette étude, par ailleurs si documentée et si minutieuse, la personnalité de Renan passe peu à peu au second plan. J'entends bien que le critique a pris soin de prévenir son lecteur, d'abord par le sous-titre de l'ouvrage qui en étend, si je puis dire, l'horizon et la portée; puis, plus expressément dans l'avertissement placé en tête du premier tome. « L'intérêt de cette crise dépasse de beaucoup celui qui peut s'attacher à la personnalité même d'Ernest Renan. Tout le conflit du dogme chrétien avec la philosophie et la critique moderne y est engagé. Il faudrait être bien court et bien mesquin de vue pour croire qu'on pût donner de ce drame de conscience individuel un sentiment juste sans l'associer au drame général du christianisme en péril dans toute la partie pensante de l'humanité occidentale, et sans l'expliquer au fond par les mêmes causes. L'un n'est qu'un cas particulier de l'autre... » (t. I, p. VI). Loin de moi la pensée de nier que Renan soit très « représentatif » de son époque, ou qu'il soit l'un des « témoins » les plus autorisés de son siècle. Mais il reste qu'à son insu peut-être, le critique s'est laissé hypnotiser par les questions qui se sont posées à la conscience de son héros jusqu'à en faire la préoccupation exclusive, je dis exclusive, du temps où il a vécu. Dans la mesure où il y voit l'angoisse commune à toute une génération, ou plutôt « à

toute la partie pensante de l'humanité occidentale », il réduit Renan à n'avoir été qu'un témoin génial, sans doute, mais enfin un témoin. Or, il y a, dans le cas de l'auteur de la *Vie de Jésus*, quelque chose d'essentiellement individuel. Et si son influence s'est prolongée, de son vivant et depuis sa mort, c'est à raison sans doute de l'intérêt permanent du problème qu'il a posé et résolu à sa façon, mais surtout au titre de son talent véritablement prestigieux. Vacherot et Havet n'ont pas été moins hardis que Renan; leur influence a été moindre, parce qu'ils n'avaient pas son charme indéfinissable. Je crains donc que M. Pierre Lasserre n'ait étendu à plaisir le champ où résonna jadis, et où résonne encore l'émoi qui fit sortir Renan du séminaire, et l'on peut regretter qu'il faille attendre le troisième tome pour voir évoquée dans ses particularités ce qui constitue la crise personnelle de Renan.

Cette remarque en appelle une seconde, qui porte précisément sur ce que cette « généralisation », comme dit l'auteur, a de contestable. Il reproche, en somme, à Renan de n'avoir envisagé du Christianisme que le côté proprement judaïque et de n'avoir conçu le problème que du point de vue scripturaire. En ce qui le concerne, M. Pierre Lasserre insiste sur ce qu'il faut appeler avec lui le côté spécifiquement grec du Christianisme et il se place, à son tour, sur un terrain trop exclusivement philosophique. Il apparaît bien, à qui a médité l'histoire du Christianisme, que ce dernier est surtout, comme l'a fortement établi jadis le P. Laberthonnière, un réalisme, par opposition à l'idéalisme foncier de tout système fondé sur la critique et la philosophie. Sans nier les rapports que soutient le dogme avec la philosophie grecque, ni l'autorité qu'il a toujours demandée aux Ecritures, il est indéniable que le fait chrétien a son originalité propre. Peut-être M. Pierre Lasserre, sous la double influence de sa propre culture philosophique et des travaux presque exclusivement exégétiques de Renan, a-t-il inconsciemment infléchi dans le sens d'une dialectique exclusivement idéologique ce qu'il appelle le drame de la métaphysique chrétienne. Il est intéressant, à tout le moins, de voir se refléter, à travers les controverses que soulèvera toujours l'étude de la personne et de l'œuvre de Renan, une intelligence aussi curieuse et aussi vibrante que celle de M. Lasserre.

Tel quel, avec les réserves qu'on vient de faire, son ouvrage mérite une place à part dans la bibliographie renanienne. Qu'on y voie « un exposé d'histoire générale encadrant l'étude d'un grand écrivain dans sa période de formation », ou « plutôt l'étude d'un grand écrivain s'épanouissant naturellement en un exposé d'histoire générale », peu importe. J'y vois, pour ma part, à l'encontre de M. Pierre Lasserre, un « exposé d'histoire générale » très vivant, très coloré, le meilleur et le plus complet qu'on nous ait donné, jusqu'à ce jour, de ces milieux et de ce temps; et le seul regret que j'éprouve, c'est que Renan y apparaît un peu dépersonnalisé, qu'il y prend figure d'un symbole, où se serait expri-

mée, à une heure tragique de son existence, l'angoisse qui, selon M. P. Lasserre, doit saisir tout homme qui réfléchit aujourd'hui en face de la foi chrétienne et de la philosophie moderne.

Albert AUTIN.

Dom Henri LECLERCQ. — *Saint-Benoît-sur-Loire. Les reliques, le monastère, l'église.* — Paris, Letouzey et Ané, 1925. In-12 de 159 pages, 1 plan et 6 planches. Prix : 4 francs.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on a vu paraître, dans la collection des *Grands Pèlerinages*, une monographie de Saint-Benoît-sur-Loire par Dom Henri Leclercq. Entre un gros volume sur les Journées d'octobre 1789 et un fascicule du Dictionnaire d'archéologie chrétienne, l'infatigable bénédictin avait trouvé le temps de condenser en 150 pages l'histoire, touffue entre toutes, d'un de nos grands établissements monastiques, et la description d'un des ensembles architecturaux les plus complexes. Mais le sujet était de ceux qui devaient tenter un fils de saint Benoît. C'est dans la grande abbatiale orléanaise que se conservent, depuis 703, les ossements du patriarche des moines : nul ne le sait mieux que Dom Leclercq qui, en 1922, dans un article de son Dictionnaire, sous le titre de Fleury-sur-Loire, a si doctement repris la démonstration irréfutable de l'authenticité des reliques (col. 1709 à 1743). A l'ombre de la même église, dès l'époque carolingienne, prospéraient des écoles qui préparèrent l'éclosion de nos universités : c'est bien à Dom Leclercq qu'il convenait de retracer les fastes de ce grand effort intellectuel. L'œuvre des bibliophiles et des copistes, c'est ce que Dom Leclercq connaît le mieux du passé de Fleury-Saint-Benoît. Déjà, dans l'article cité plus haut, il s'était intéressé à la bibliothèque abbatiale, dont il avait relaté, d'après les catalogues anciens et les monographies modernes, l'origine, les accroissements, les vicissitudes (col. 1743 à 1760).

Quant aux multiples événements dont l'abbaye fut le théâtre pendant plus de onze siècles, Dom Leclercq en compose maints tableaux vivants et colorés, ayant su élaguer avec à-propos parmi les détails et grouper les traits essentiels avec intérêt. Qu'on ne lui demande pas, cependant, de renouveler profondément le sujet! L'auteur se conformant au but de la Collection à laquelle son travail était destiné, n'a voulu faire, dans l'ensemble, qu'une compilation, il ne s'est proposé qu'une fin de vulgarisation. Au fait, il paraît bien, — et l'on devait s'y attendre —, que Dom Leclercq, voulant faire vite, a principalement mis à contribution l'abbé Rocher, auteur de la belle *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, parue en 1865. Un peu vieilli dans la forme, incomplet sur plusieurs points, ce gros livre, si consciencieuse-

ment élaboré, demeure encore le meilleur travail d'ensemble qui ait été fait, tant pour l'historique de l'abbaye que pour l'étude du monument. On ne saurait blâmer Dom Leclercq de s'en être beaucoup inspiré. Il aurait même dû, à notre avis, lui emprunter son plan, aussi traditionnel que logique, en traitant d'abord les souvenirs historiques, puis la description archéologique, au lieu de mêler tout ensemble et de produire des chevauchements singuliers. L'histoire s'interrompt au XIIIe siècle pour laisser place à la description, dont certains éléments se rattachent à cinq siècles plus tôt et dont, surtout, de notables parties conduisent le lecteur jusqu'à la veille de la Révolution... Après quoi il faut retourner au XIIIe siècle pour reprendre la suite des fastes de l'abbaye. Dans le chapitre final intitulé *La ville moderne et le pèlerinage*, on entend parler des chemins d'alentour, des anciens quartiers, des terres et de leur culture, de l'organisation administrative d'ancien régime : toutes choses qui auraient dû se placer ailleurs. Un plan si confus est cause d'omissions regrettables. C'est ainsi qu'on ne trouve trace, nulle part, des hypothèses que les historiens les plus autorisés ont émises sur les origines gallo-romaines du pèlerinage de Fleury, et qu'on ne rencontre ni l'exposé des conditions matérielles qui, dans cette *Vallis aurea floriacensis*, devaient assurer la prospérité d'une exploitation monastique, ni l'indication suffisante des faits sociaux, politiques ou militaires qui, à certaines époques, compromirent les fruits de cette exploitation. D'autres oublis sont imputables à la rapidité de la rédaction. Quand l'auteur répète, après beaucoup d'autres, que le luxueux péristyle de l'abbatiale n'avait pas, à l'origine, de communication avec le vaisseau, il ne se met pas en peine d'expliquer à quoi il pouvait bien servir... Quand il décrit le trésor, il omet les châsses du XVIIe siècle qui n'en sont pas les moindres joyaux. Quand il cite, à diverses reprises, un monastère de *Saint-Pierre-aux-Bœufs* (improprement appelé, d'ailleurs, Saint-Pierre-des-Bœufs), il n'en mentionne pas le lieu, qui est la ville d'Orléans.

Nous n'oublions pas qu'il s'agit d'un travail de vulgarisation. Encore aurait-il fallu éviter certaines négligences, qui trahissent trop un exposé sommaire, hâtivement élaboré. Les contradictions d'abord. On dit, page 80, que les profils des bases du péristyle « rappellent différentes formules antiques » et, page 85, qu'ils rompent avec la tradition gréco-romaine et marquent une « curieuse tentative d'affranchissement ». On veut, page 123, que la commende ait été introduite sous François Ier, après 1516, et l'on cite, pour premier abbé commandataire, Jean de La Trémouille qui eut l'abbaye de 1486 à 1507. — Page 130, on avance qu'au XVIIe siècle « d'écoles et d'enseignement il n'était plus question », pour dire, cinq lignes plus loin, que « les écoles sont bien vivantes ». — Page 122 on assure qu'au XIVe et au XVe siècles les moines connurent la gêne, la misère même, et pourtant on enregistre, page 90, l'achat coûteux de cent belles stalles à hauts-dossiers, en 1413.

Nombreuses sont les imprécisions, voire les inexactitudes. Fleury-Saint-Benoît est dans le plus plat pays qu'il y ait en France : et l'on imprime, page 34, qu'il y avait « des terres sises autour du monastère dans la montagne ». — La tombe du roi Philippe Ier est présentée, p. 95, comme une « dalle différente des autres » alors qu'elle consiste en une statue couchée fort ancienne. — L'église abbatiale de La Réole, dépendance de Saint-Benoît, fut, dit-on page 56, détruite par les Anglais en 1476 : mais il y avait bel an, alors, que l'Anglais avait été « bouté hors de toute la France ». — On veut que l'église de Germigny-des-Prés, voisine de Saint-Benoît, ait été « élevée sur le modèle » de la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle : mais M. de Lasteyrie a démontré que « en plan pas plus qu'en élévation elle n'y ressemble le moins du monde ». — Au surplus, Dom Leclercq admet, sur la foi d'une inscription, que la consécration de cette église eut lieu en 806, alors que l'authenticité de l'inscription fut mise en doute, dès 1847, par Didron, et que, tout récemment, dans le *Bulletin archéologique,* M. Jacques Soyer l'a combattue de nouveau, et avec des arguments qui paraissent décisifs. — Faut-il citer encore d'autres méprises ? Les fenêtres gothiques du clocher-porche, attribuées au XVe siècle, page 78, remontent de toute évidence au XIIIe et au XIVe siècles. — La mosaïque du chœur, décrite page 97, a l'air d'avoir été faite, au XVIe siècle, avec des matériaux neufs, tandis qu'il s'agit d'un pavement antique, enlevé par un riche amateur de la Renaissance de quelque vieil édifice italien. — L'abbé commendataire Odet de Coligny est donné, page 124, comme résidant en « son château » de l'Isle, alors qu'il y était l'hôte du seigneur du lieu, le bailli Jérôme Groslot. Et nous pourrions ajouter encore à cette liste d'erreurs qui, nous en convenons, ne tirent pas toutes à conséquence. Cependant quand, page 47, Dom Leclercq veut montrer le rayonnement, jusqu'à l'étranger, des écoles de Fleury, il est peut-être bien imprudent de citer une chronique anglaise où l'on vante les « écoles d'Orléans » dont les étudiants d'outre-mer « suivaient la forme »..., car il existait, dans la ville même d'Orléans, à l'ombre de la cathédrale, de célèbres « Ecoles Sainte-Croix », en concurrence avec celles de Fleury, et régies par un évêque qui, comme le rappelle Dom Leclercq, était souvent en délicatesse avec le grand monastère voisin.

Un point qu'il est impossible de ne pas relever, c'est l'incorrection presque constante du vocabulaire archéologique. On trouve *archivolte* pour arceau, *péricycle* pour archivolte, *redan* pour ressant ou pour voussure, *cône obtus* pour talus, ... et bien des expressions insolites qui n'évoquent rien de clair, comme *voussure à redan,* ou *colonnettes adossées à l'intérieur des pieds-droits,* ou *cadre de l'ogive,* ou *arcs doubleaux carrés à pans coupés,* etc. En outre, d'une manière générale, le nom d'*ogive* est appliqué à l'arc brisé, comme avant Viollet-le-Duc, et la croisée d'ogives est appelée *voûte d'arêtes à nervures.* Certaines opinions archéologiques ne sont pas moins singulières. On veut que les arcs-boutants

du chœur aient été construits à la fin du XIe siècle, en même temps que l'édifice, alors qu'ils sont manifestement rapportés. On attribue au XIIIe siècle le portail latéral qui, par sa sculpture, se classe parmi les œuvres si caractéristiques du XIIe siècle. On avance que la coupole centrale « repose sur quatre pendentifs » alors qu'elle est portée par des trompes, etc. Somme toute, dans cette monographie, les parties narratives sont certainement supérieures aux parties descriptives. Familiarisé avec l'histoire générale de l'institut bénédictin, Dom Leclercq a pu condenser en des raccourcis plus vivants les faits dont l'abbé Rocher lui fournissait la collection diffuse et monotone. Il était mieux préparé à ce genre de travail qu'à l'étude technique du grand édifice où les artistes du Moyen Age ont laissé, avec quelques-unes de leurs meilleures trouvailles, les traces de tant d'embarras, d'impérities, de tâtonnements.

G. Chenesseau.

A. Grimaud et M. Balmelle. — *Précis d'histoire du Gévaudan rattachée à l'histoire de France.* Préface de Camille Jullian. — Paris, Champion, et Mende, Bonnefoy, 1925. In-8° de 368 pages. Prix : 12 francs.

Le livre de MM. Grimaud et Balmelle est certainement l'un des meilleurs qui aient paru sur l'histoire de nos anciennes provinces. Il y a aussi loin de cet ouvrage aux *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan* que publiait au commencement du XVIIIe siècle le Père Louvreleul que, par exemple, de l'Histoire de France de Lavisse à celle de Mézeray. Les auteurs ont, en effet, mis à profit les études de première main et les publications de textes dont le Gévaudan a été l'objet et leur livre mesure, pour ainsi dire, le travail historique accompli patiemment, depuis trois quarts de siècle, sous l'égide de la Société des arts et belles-lettres de la Lozère.

Or ce travail, particulièrement fécond, dont l'honneur revient pour une bonne part, en même temps qu'à cette Société, aux archivistes départementaux qui se sont succédé à Mende, a par chance porté également sur toutes les époques de nos annales : le docteur Prunières et M. Malafosse ont étudié les nombreux vestiges préhistoriques de la région; l'abbé Bosse, MM. Ignon, Théophile Roussel, de Moré, ont dirigé leurs investigations sur la civilisation gallo-romaine dont les objets trouvés à Javols, les poteries de Banassac, les monnaies, les traces de voies romaines, le mausolée de Lanuéjols constituent des témoins intéressants; les origines chrétiennes de la contrée ont fait l'objet des recherches des abbés Pascal, Baldit, Charbonnel, Remize; la publication de la *Chronique d'Aldebert,* éditée par M. Clovis Brunel, celle du curieux *Mémoire*

sur le paréage de 1307, le recueil de documents de M. de Burdin, les études de MM. Roussel, André, Saché, Philippe, Remize, Fages, Brunel, et de l'auteur de ces lignes, ont jeté la lumière sur la période du Moyen Age; M. Roucaute a débrouillé l'histoire si complexe des guerres religieuses; la publication par M. André des délibérations des États particuliers du Gévaudan a fourni sur la période moderne des matériaux importants; celle des procès-verbaux de l'Administration départementale pendant la Révolution a donné lieu à de bonnes études de M. L. André et de M. l'abbé Delon. Ajoutons que l'inventaire imprimé des séries C, G et H permet une exploration facile des très riches archives lozériennes. Le travail préalable de dépouillement et d'analyse était donc assez avancé pour qu'il fût possible de tenter, sans témérité, une synthèse exacte, plus complète, plus précise et plus neuve, que celle que dom Devis et dom Vaissette avaient réalisée pour l'ensemble de la province de Languedoc.

Nous ne pouvons suivre ici pas à pas le récit attachant par lequel, après un aperçu sur la formation du sol lozérien et la géographie de la contrée, MM. Grimaud et Balmelle conduisent le lecteur, au cours de vingt-six chapitres, depuis les temps préhistoriques jusqu'au seuil du XIXe siècle. Dans cette revue d'histoire ecclésiastique, nous nous bornerons à indiquer brièvement quel rôle de premier plan ont joué dans l'histoire du Gévaudan les évêques de Mende. Au vrai, l'histoire du pays, c'est l'histoire de ses évêques. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, les successeurs de Saint-Privat sont, même dans leur ville épiscopale, sous la dépendance des vicomtes. C'est Aldebert qui, en se plaçant sous la suzeraineté, plus nominale qu'effective, du roi Louis VII, et en obtenant de lui la bulle d'or (1161), pose les assises de la puissance temporelle de l'église de Mende. Portés par des alliances sur le trône d'Aragon, les vicomtes de Gévaudan laissent peu à peu le champ libre aux entreprises des évêques. Guillaume de Peyre, à la faveur de la guerre des Albigeois, se substitue au comte de Toulouse auquel Pierre II d'Aragon a engagé ses droits en 1204, si bien qu'en 1225 l'évêque Etienne, par un renversement de la situation antérieure, obtient du roi d'Aragon la reconnaissance de la suzeraineté épiscopale. Dès lors les évêques de Mende prennent figure de souverains dans leur diocèse : à la tête de l'armée des « pasiers », qu'ils entretiennent avec le produit du compoix de paix, ils font régner l'ordre dans le pays, ou du moins s'y essaient, et les barons turbulents, les Randon, les Peyre, les Apcher, les Canillac, doivent se soumettre à leur autorité. Au traité de Corbeil (1258), par lequel le roi d'Aragon cède à saint Louis la vicomté de Grèzes, le roi de France prend solidement pied en Gévaudan où, dès 1228, il avait recueilli, dans les Cévennes, les domaines confisqués sur un partisan de Raymond VII, Pierre Bermond de Sauve. Les prétentions épiscopales à la souveraineté — et même à la suzeraineté — vont dès lors être combattues par les agents du roi, le bailli de Marvejols et le bailli de Saint-Etienne-Vallée-Française, jusqu'à ce qu'in-

tervienne, entre l'évêque Guillaume Durand et Philippe-le-Bel, un accord qui demeurera jusqu'à la Révolution la charte constitutive du pays : en vertu du paréage de 1307, le roi conserve en Gévaudan son domaine propre, mais l'évêque garde aussi le sien et les deux parties exercent par indivis la juridiction sur la « terre commune » des barons.

Le livre de MM. Grimaud et Balmelle n'est pas une compilation. Ils ont su fondre en un récit continu et clair les résultats des recherches de leurs devanciers, rectifiant quand il était besoin certaines de leurs conclusions; ils n'ont pas été submergés par l'abondance des sources et ont maintenu, entre les diverses parties de leur livre, l'équilibre nécessaire; ils ont toujours aussi examiné les questions de haut, replaçant les événements survenus en Gévaudan dans le cadre plus vaste de l'histoire de la patrie française, mais sans oublier que le cadre ne doit point faire perdre de vue le tableau. Il serait à désirer que chacune de nos provinces fût dotée d'un livre aussi bien fait et aussi sûr. Nous nous associons donc entièrement aux éloges qu'avec beaucoup plus d'autorité que nous-même M. Jullian a, dans une courte préface, décernés aux auteurs.

Charles Porée.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

B. Faucher. *Archives de Tarn-et-Garonne. Repertoire numérique de la série E Etat civil et des registres d'état civil conservés aux Archives communales...*, dressé par B. Faucher, archiviste du département. Montauban, impr. coopérative, 1925. In-4° de xxx-28 pages.

Le répertoire consacré par M. Faucher à la série E Etat civil du dépôt dont il a la charge sera évidemment utile tout d'abord aux érudits et curieux du Tarn-et-Garonne. Mais il offre aussi un intérêt général à cause de l'introduction où l'érudit archiviste a clairement résumé l'essentiel d'un sujet qu'il possède mieux que quiconque, l'histoire de l'état civil en France. Le Tarn-et-Garonne ne conserve que très peu de registres du xvie siècle; il n'en a aucun d'antérieur à l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539); en revanche, on y notera bon nombre de registres protestants, par exemple les belles séries de Montauban (1564-1667) et de Caussade (1572-1667). On sait que M. Faucher a débrouillé la question, jusqu'à lui très obscure, de l'état civil des protestants (cf. *Revue*, t. XI, an. 1925, p. 111). Son présent répertoire illustre et complète ses études spéciales. Souhaitons que MM. les greffiers imitent partout l'exemple de leurs collègues de Tarn-et-Garonne. Ainsi pourra se constituer, dans tous les départements, la série E Etat civil, prévue par la circulaire du 6 janvier 1923.

H. Waquet.

Louis André, maître de conférences à l'Université de Lille. *Les sources de l'Histoire de France au XVIIe siècle (1610-1715). Journaux et Pamphlets.* Paris, A. Picard, 1924. In-4° de 388 pages. Prix : 20 francs.

Comme ceux qui l'ont précédé dans la collection des *Manuels de bibliographie historique*, ce volume est une mine précieuse de renseignements de première main, destinés à faciliter les recherches des historiens. Après une large et lumineuse introduction sur le parti à tirer de la presse et le rôle de l'opinion publique au xviie siècle, M. L. André donne la liste des journaux et des pamphlets de tout genre qui virent le jour à cette époque. Dans cette liste, chacun des écrits est accompagné d'indications concernant son auteur et les ouvrages où il a été apprécié ou mis à profit. Ces notes, aussi précises que sobres, font bien voir que M. André a lu lui-même les ouvrages qu'il fait passer sous nos yeux, et il y en a près de treize cents !

Si longue que soit cette liste, il eût été possible d'y ajouter encore un certain nombre de pamphlets, dont on trouve, par exemple, le titre dans le travail de M. Maximin Deloche : *Autour de la plume du cardinal de Richelieu* (Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920, in-8°) : cette étude, très approfondie, présente bien des détails intéressants, en particulier sur la disgrâce de Fancan, l'un des plus actifs collaborateurs du grand ministre.

M. André étend, plus qu'on ne le fait d'ordinaire, la signification du mot *pamphlet :* par là, il entend non seulement les écrits en quelques pages « caractérisées par la verve malicieuse ou la méchanceté intéressée », mais encore « tout ouvrage, bref ou long, de quelques pages ou de plusieurs volumes, dans lequel est traitée une question de polémique, dans lequel l'auteur s'adresse à l'opinion publique et s'efforce de la gagner à sa cause ». Cette définition l'autorise à ranger dans la catégorie des pamphlets même l'*Histoire des variations,* de Bossuet. Mais, là encore, il eût été possible de mentionner un plus grand nombre d'écrits tels que les *Dialogues* de La Bruyère sur le quiétisme, la *Relation* de Bossuet et celle de son grand vicaire Phelipeaux sur le même sujet. Les travailleurs sauraient gré à M. André de pousser un peu plus loin, pour une nouvelle édition, ses investigations sur le terrain du quiétisme et sur celui du jansénisme.

Les fautes d'impression sont infiniment rares, et c'est un mérite fort appréciable dans un ouvrage de ce genre : les noms propres sont à peu près tous donnés correctement; il n'y a guère que celui de M. l'abbé Dedouvres, qui fasse exception, et que M. André, en toute occasion, a écrit « Desdouvres ».

Ch. Urbain.

Charles Porée. *Mémoires du chanoine Frappier sur le clergé d'Auxerre pendant la Révolution* (*de 1789 à l'an IV*), publiés avec une introduction et des notes. (Extr. du *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne,* an. 1923.) Auxerre, 1923. In-8° de 42 pages.

Augustin-Etienne Frappier, né à Donzy, le 22 janvier 1722, fut fait chanoine d'Auxerre à vingt et un ans par Mgr de Caylus. Il resta toujours fidèle au jansénisme. Sous la Révolution, quoiqu'ayant accueilli avec faveur l'ordre nouveau et notamment la Constitution civile du Clergé, il n'échappa pas à la persécution et fut emprisonné. En l'an IV, il se retira à Donzy où il mourut (1807). C'est là qu'il rédigea ses mémoires qui occupent les feuillets 1754 à 1801 du manuscrit français 14390 de la Bibliothèque nationale. On y trouvera des renseignements précieux sur les mesures de déchristianisation qui sévirent à Auxerre à partir de 1790, suppression du chapitre et de paroisses, poursuites contre les prêtres insermentés, pillage des églises. D'autre part, les sentiments jan-

sénistes et gallicans de Frappier, chanoine très fidèle aux traditions de l'église d'Auxerre, se manifestent violemment contre l'évêque d'Auxerre, Mgr de Cicé, ardent constitutionnaire, qui de son refuge d'émigration prêchait la soumission aux ordres de Pie VI.

André Courtet.

Chanoine Uzureau. *Le Massacre des Carmes; — Le Père de Clorivière et le Serment de Liberté et d'Egalité.* Paris, Savaète, 1925. 2 broch. in-8° de 32 et 45 pages.

Grâce au R. P. Vivier, archiviste de la Compagnie de Jésus, l'infatigable chercheur qu'est le chanoine Uzureau exploite depuis plus de trois ans une mine précieuse, les papiers de Barruel. Nombreuses sont les revues de province et de Paris qui ont bénéficié des communications qu'il en a extraites. C'est de la même source que sont tirés les deux documents dont il est ici question.

Le premier, c'est de la plume naïve de l'abbé Bardet, curé de la Ferté-Alais, échappé, lui neuvième, au massacre des Carmes, une narration, après tant d'autres déjà connues, des affreuses journées de septembre. L'accumulation même de détails vécus, exposés avec une parfaite simplicité, y donne un accent singulièrement émouvant. Les pages les plus intéressantes et les plus utiles à l'histoire en sont sans doute les dernières, p. 19 à 32, c'et-à-dire le récit de la comparution des rescapés devant la section du Luxembourg réunie à l'église Saint-Sulpice.

La seconde brochure est la publication d'une œuvre de controverse jusqu'ici inédite. Le Père de Clorivière, dont on connaît le rôle important dans la reconstitution de la Compagnie de Jésus, y répond, avec la plus nette intransigeance, à une « Lettre sur le serment de Liberté et d'Egalité », patronnée, sinon écrite, par l'abbé Emery. On sait que l'éminent sulpicien, à l'heure où, après Thermidor, les frontières se rouvraient aux prêtres déportés, et avec le souci dominant des besoins impérieux des âmes si longtemps privées de pasteurs, s'était prononcé plus nettement encore qu'en 1792, pour la licéité du serment imposé par la Législative. C'est un point d'histoire encore assez obscur, que l'accueil fait à ce serment, dès son origine. Le déchaînement de la persécution ne permettait guère alors d'en tirer des règles pratiques de conduite. C'est donc seulement après Thermidor que devint aigu et passionné le débat des consciences sacerdotales, prises entre la crainte de prêter un serment illicite et le désir de reprendre leur mission d'apostolat. Comme on le verra en lisant le P. de Clorivière, c'est au fond tout le sens et toute la portée des principes révolutionnaires qui sont en question. En face des raisons d'opportunité invoquées par l'abbé Emery, son contradicteur, avec une force et une dignité auxquelles il faut rendre hommage, a beau jeu pour rappeler la solidarité des actes de la Législative avec le

schisme de la Constituante, et l'opposition des idées-fétiches de la Révolution avec la doctrine de l'Eglise. Pour étudier les mouvements d'opinion dans le Clergé sous le Directoire, nous avons donc là un document de réelle importance.

Est-il permis d'espérer que le chanoine Uzureau, non content d'éparpiller avec une libéralité pleine de détachement, les feuillets les plus intéressants des précieux dossiers qui lui ont été confiés, voudra lui-même un jour les reprendre et tirer du tout une synthèse, dont l'attrayante figure de Barruel pourrait si bien devenir le centre ?

E. LAVAQUERY.

Le chanoine Frédéric RICHERMOZ et l'abbé Joseph-Marie EMPRIN. *Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise du Concordat à la Séparation (1802-1906)*. Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité (Pierre-Rouge), 1924. In-8° de XVI-515 pages.

Les auteurs de cet ouvrage avaient entrepris de recueillir « les noms des ecclésiastiques de tout rang qui ont appartenu au clergé de Tarentaise depuis les origines les plus lointaines du diocèse jusqu'aux temps actuels », enquête immense, malgré l'exiguïté du diocèse qui ne compte que 86 paroisses et 65.000 âmes. Le chanoine Richermoz est mort à la tâche, mais son collaborateur a tenu ferme; il publie, pour commencer, la dernière partie concernant le XIXe siècle. On y trouve des notices biographiques sommaires sur les prêtres et plus développées sur les évêques, suivies de notices historiques sur les paroisses. Rappelons les vicissitudes du diocèse : l'archevêché de Tarentaise fut supprimé au Concordat et son territoire rattaché au diocèse de Chambéry, devenu lui-même métropolitain en 1817. Mais, en 1825, le siège épiscopal de Tarentaise, comme celui de Maurienne, fut rétabli. Il a été français de la Révolution à 1815 et depuis 1860. Je note que l'auteur donne aux évêques de Tarentaise la qualité de « titulaires » qu'on applique habituellement aux évêques *in partibus*. Ce patient travail sera pour ceux qui étudieront l'histoire de la Tarentaise et de la Savoie au XIXe siècle, un répertoire indispensable.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

HISTOIRE GENERALE

Dom J. BAUDOT, O. S. B. *Le Martyrologe romain*. Traduction française faite sur l'édition de 1922 dite : *post primam typicam*, avec introduction et notes. Paris, A. Tralin, 1925. In-8° de 536 pages. Prix : 30 francs.

La traduction française de ce recueil, éditée chez Poussielgue en 1898, est maintenant épuisée. Celle que nous donne aujourd'hui

dom Baudot tient compte des modifications considérables qui se sont produites entre les deux éditions de 1914 et de 1922. La traduction est accompagnée d'une série de notes dans lesquelles sont signalées les principales différences des textes antérieurs. Un soin spécial a été donné à la table alphabétique des noms de saints. Cette nomenclature permet de retrouver rapidement ces noms aux dates où ils sont mentionnés, et même dans le groupe dont ils font partie. Disons enfin que l'Introduction contient un aperçu historique sur l'origine du *Martyrologe romain,* avec les indications indispensables pour la lecture de ce livre en communauté.

L. D.

Dom Baudot, O. S. B. *Dictionnaire d'hagiographie, mis à jour à l'aide des travaux les plus récents.* Paris, Bloud et Gay, 1925. In-8° de vii-662 pages. Prix : 33 francs.

Tout en donnant une place de choix aux saints dont le nom est inscrit au Martyrologe romain, dom Baudot a jugé opportun de signaler dans ce recueil les personnages que la voix du peuple déclare saints et ceux-là aussi sur lesquels on ne possède presque aucun renseignement. La nouveauté de ce dictionnaire est dans l'attention spéciale dont nos saints de France sont l'objet : ceux même canonisés en mai dernier s'y trouvent. Des indications bibliographiques peu nombreuses, mais pratiques et accessibles au plus grand nombre des lecteurs, terminent chaque notice. Ce dictionnaire remplacera très avantageusement celui de l'abbé Pétin, le seul recueil de ce genre qui existe en français et qui date de 1850.

L. D.

Léon Maitre. *Les écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités (768-1180).* Deuxième édition refondue. Ligugé, abbaye Saint-Martin, Paris, A. Picard, 1924. In-8° de x-226 pages. (Archives de la France monastique, vol. XXVI.)

M. Léon Maître, dont l'activité, malgré l'âge, reste continue et véritablement exemplaire, n'a pas eu tort de penser que ce livre, dont la 1re édition remonte à 1866, pouvait encore rendre des services. C'est un tableau clair, bien composé, où n'a été oubliée aucune partie du sujet. Après une revue des écoles pendant les ixe, xe, xie et xiie siècles vient une série de quatre chapitres sur l'organisation des écoles, puis une autre de six chapitres, où est expliqué en quoi consistaient les études. Trois tables analytiques distinctes, pour les matières spéciales, pour les noms de lieux, pour les noms de personnes, témoignent du soin avec lequel l'auteur a travaillé. Mais la « refonte » du texte aurait dû être plus profonde.

Parmi les références il n'en est qu'un très petit nombre renvoyant à des travaux publiés depuis cinquante-huit ans; des ouvrages

capitaux manquent, même dans la bibliographie; par exemple, parmi les travaux généraux, le *Système du Monde* de Duhem, parmi les travaux spéciaux, le *Memento* et surtout le *Catalogue des Sources hagiographiques* de l'abbé Duine. C'est ainsi qu'une publication intéressante, qui pouvait fournir une excellente synthèse, n'atteint pas pleinement son but. On la lira volontiers, mais on ne s'en servira qu'avec précautions.

H. WAQUET.

Mgr Pierre BATIFFOL. *Catholicisme et Papauté. Les difficultés anglicanes et russes.* Paris, Gabalda, 1925. In-12 de 125 pages.

La réunion des églises séparées avec l'Eglise romaine sans la reconnaissance préalable des privilèges du Siège apostolique et de l'autorité divine du Pape est un problème aussi difficile à résoudre que celui de la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre. On doit pourtant savoir gré à ceux qui l'abordent de leur bonne volonté et de leurs recherches souvent très érudites et très profondes. Celles du Bishop anglican, Charles Gore, celles de l'Allemand Kattenbusch, celles de M. Puller, celles du théologien russe Glubokovsky, ont ce caractère. Aucun de ces savants n'arrive, parce qu'aucun n'a bien compris toutes les conséquences du *Tu es Petrus*, et qu'ils n'ont vu et voulu, même les plus rapprochés de nous, qu'une papauté historique. La papauté dogmatique, celle qu'ils écartent, est essentielle à l'œuvre du Christ. On s'aperçoit facilement qu'ils ont confondu le développement avec la puissance et que ne trouvant pas dans la papauté du IIe siècle tout le développement de celle du XXe siècle, ils ont conclu que la puissance n'existait pas. Mgr Batiffol les traite comme des hommes de haute valeur et de grande loyauté scientifique : il les comprend, il entre dans leur pensée, et avec beaucoup de courtoisie et d'aménité, il leur explique ce qu'elle a d'inexact ou d'incomplet, pour les amener à mieux étudier les nôtres.

Th. MALLEY.

Chanoine Ed. ALBE. *Autour de Jean XXII; la Cour d'Avignon.* Cahors, impr. Coueslant, 1925. In-8° de 109 pages.

M. Albe a dépouillé la publication de Schaefer : *Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter Johann XXII,* pour dresser un tableau de la Cour pontificale au temps de Jean XXII et de la vie qu'on y menait. Il relève en particulier, du petit au grand, les noms de tous les Quercynois, et reconstitue, dans la mesure du possible, leur biographie; il signale la nature des diverses dépenses, le montant total de chacune d'elle, les prix pratiqués dans les divers achats, le chiffre des aumônes, le coût des différents services, les dépenses de guerre ou de diplomatie. Son livre intéresse surtout l'histoire locale d'une part, l'histoire pittoresque, l'histoire

des mœurs, de l'autre. Il ne saurait suffire à ceux qui voudraient connaître les services principaux de la curie : la chancellerie, par exemple, ou la Chambre; c'est là justement qu'il est le plus bref, Ce n'est pas à dire qu'il ne touche pas aussi à l'histoire générale. Nulle part on ne pourrait mieux se rendre compte de ce qu'a été l'invasion, sous ce pape Quercynois, de ces *Caorsini* maudits par Dante. Je n'ai rien vu d'autre part qui donne, je ne dis pas une idée plus exacte, mais une impression plus vivante, de l'énormité de cet ensemble de personnel, de services, de bureaux, de paperasses, de collections, d'écuries, de magasins, de parasites et de visiteurs, qu'on appelait la cour pontificale. Si je ne me trompe, on tient là une des raisons de la « sédentarité » beaucoup plus grande qui caractérise la curie à la fin du Moyen Age. L'attachement à Avignon a été dû en partie à la difficulté du déménagement. Au point de vue économique, il est frappant de voir pour combien des articles nécessaires à la curie on préférait encore acheter des matières premières, ou à demi ouvrées, plutôt que les produits fabriqués. De la curie dépendaient d'importants ateliers. — Dans quelle mesure les livres de comptes de Jean XXII permettent-ils de se faire une idée de son caractère ? M. Albe prend texte de ses dépenses, et en particulier de ses aumônes, qui sont considérables, pour le défendre du reproche d'avarice que lui ont adressé ses adversaires. J'avoue que la question ne me paraît pas tout à fait tranchée. Il faut bien distinguer entre ce qui est libéralité personnelle du pape, et fonctionnement en quelque sorte anonyme et automatique d'un bureau de charité traditionnellement établi. On ne pourrait avoir une certitude qu'à la condition de comparer les dépenses de Jean XXII avec celles de ses successeurs, et mieux encore de ses prédécesseurs; et sur ce dernier point, des documents suffisants nous manquent. J'inclinerais à croire en tous cas, à voir la mobilité de la cour papale à la fin du XIIIe et dans les premiers débuts du XIVe siècles, que l'énorme accroissement des services date bien de Jean XXII.

On regrette que certains noms propres soient estropiés ou mal rendus; parmi les banquiers italiens qui fréquentaient la curie, qu'est-ce que les *Perucii* et les *Ayazeli* ? On dit les Peruzzi et les Acciaiuoli. — Ce sont des vétilles. Au total, un bon livre de plus écrit, *autour de Jean XXII*, par l'actif travailleur qu'est M. Albe.

E. Jordan.

Paul Lesourd. *L'Ambassade de France près le Saint-Siège sous l'ancien régime* (*Généralités*). Paris, éditions Spes, 1924. In-12 de XIV-230 pages. Prix : 7 fr. 50.

Il n'est, à coup sûr, pas de plus beau sujet dans toute notre histoire religieuse et diplomatique que l'étude de l'ambassade française auprès du Saint-Siège. Mais il n'est pas non plus de sujet

plus délicat ni plus complexe et, à cause de cela sans doute, il n'a jamais été traité à fond. Lacune regrettable que M. Paul Lesourd, archiviste paléographe, a entrepris de combler. Félicitons-le de cet heureux dessein et tenons pour certain qu'il en mènera à bien la réalisation, tant il y a de promesses heureuses dans le recueil où il nous communique les résultats généraux de ses premières recherches.

Ce sont des conférences prononcées à l'Institut catholique de Paris et dépourvues, comme il sied, de toutes références et de tout appareil critique; mais on y sent la solide substance des textes originaux, souvent inédits, toujours curieux et interprétés avec finesse. Qu'il s'agisse de gens d'église ou de laïcs, nos rois, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, ne voulurent jamais envoyer à Rome, « centre de la catholicité » et « ville de tous les peuples », que des personnes « des plus recommandables et des plus distinguées à tous égards ». Le cérémonial qui se déploie aux entrées solennelles des ambassadeurs témoigne de leur éminente dignité et des préséances qui leur sont dues. Aussi bien les instructions qui leur ont été remises — instructions *générales* ou *en cas de conclave* — sont-elles dominées par le souci de maintenir la grandeur française dans la première Cour du monde. Et La Buissière se montre un remarquable élève du grand Hugues de Lionne lorsqu'il rédige, en 1687 probablement, ce *Mémoire,* découvert par M. Lesourd à la Bibliothèque nationale, où se trouve exposée « la conduite que doit ici observer votre ambassadeur pour y bien servir Votre Majesté et pour y soutenir dignement le poids de sa charge ».

Telles sont quelques-unes des « généralités » où s'arrête M. Lesourd pour notre plus grand agrément et aussi pour notre plus grand profit, — car il y a beaucoup d'actualité dans ces considérations rétrospectives. Deux chapitres, plus dispersifs, mais d'un non moindre intérêt, sont consacrés aux ambassadeurs qui furent membres de l'Académie française et aux cardinaux protecteurs des affaires de Rome, aux principaux agents et établissements français à Rome.

Louis Villat.

A. Mathiez. *La Révolution française.* Tome II. *La Gironde et la Montagne.* Paris, Colin, 1924. In-16 de 222 pages. Prix: 6 francs.

M. l'abbé Giraud a rendu compte l'an dernier du tome Ier de cet ouvrage, consacré à *la chute de la Royauté* (*Revue,* t. X, an. 1924, p. 228-231). Le tome II comprend une période assez importante, celle qui va du 10 août 1792 au 2 juin 1793. Il contient le récit de la « lutte dramatique » qui s'engagea entre la Montagne et la Gironde dans la Convention nationale. On connaît l'opposition irréductible qui exista entre ces deux partis. La Montagne qui provenait de la Commune, représentant le peuple; elle héritait

des mesures exceptionnelles dont la Commune avait donné l'exemple. La Gironde au contraire, qui recueillait la succession de l'Assemblée, soutenait les intérêts de la bourgeoisie; elle fut le parti de la légalité. Les deux partis se disputèrent la majorité dans la Convention.

Au livre premier de ce volume, dans quatre chapitres (pp. 1 à 84), l'auteur raconte l'histoire des six semaines qui précédèrent le 21 septembre 1792; il en montre la véritable physionomie. Avec l'insurrection du 10 août apparaît un pouvoir réellement révolutionnaire en face du pouvoir légal. La lutte fut âpre entre ces deux pouvoirs et elle le deviendra encore davantage après le 20 septembre. Les difficultés ne manquèrent pas aux vainqueurs, après le renversement du trône. Il leur fallut « faire accepter le fait accompli par la France et par l'armée, prévenir ou écraser les résistances possibles, repousser l'invasion qui entamait déjà les frontières, constituer enfin sur les débris de la royauté un gouvernement national » (p. 3).

Dans les dix chapitres du livre II (pp. 85 à la fin du volume), l'auteur nous fait connaître le gouvernement de la Gironde. Les Girondins n'auraient pas voulu gouverner « dans une atmosphère de confiance et de concorde »; ils n'auraient pas su faire la paix avec les Montagnards, leurs anciens adversaires. Bien plus, grisés par la victoire des armées françaises et forts de leur majorité, ils se seraient jetés à fond dans la politique des représailles. La lutte occupa les huit premiers mois de la Convention. Dès le 25 septembre, les Girondins s'efforcèrent d'exclure de la Convention les chefs montagnards, Robespierre et Marat, pour avoir plus facilement raison de l'opposition. La lutte engagée finira cependant par le triomphe de la Montagne. « Les Girondins furent vaincus, écrit M. Mathiez (pp. 221, 222), parce que, ayant déchaîné la guerre étrangère, ils ne surent pas procurer la victoire et la paix, parce que, ayant les premiers dénoncé le roi et réclamé la république, ils ne surent pas se résoudre à renverser l'un et à proclamer l'autre, parce qu'ils hésitèrent à tous les moments décisifs, à la veille du 10 août, à la veille du 21 janvier, parce qu'ils donnèrent l'impression, par leur politique équivoque, qu'ils nourrissaient des arrière-pensées de maroquins ministériels, arrière-pensées de régence, de changement de dynastie, parce que, au milieu de la terrible crise économique qui sévissait, ils ne surent proposer aucun remède et s'élevèrent avec étroitesse et amertume contre toutes les revendications de la classe des sans-culottes, dont ils méconnurent la force et les droits..., parce que, en un mot, ils négligèrent le salut public et qu'ils s'enfermèrent dans une politique de classe au service de la seule bourgeoisie. »

Les Girondins se firent remarquer évidemment par une certaine insuffisance politique. Mais ils étaient de fervents républicains et d'ardents patriotes et les Montagnards auraient dû les juger moins sévèrement. On eût aimé voir M. Mathiez soutenir davantage la cause des Girondins, au cours de la lutte qui s'éleva entre les deux

partis et qu'il nous expose avec un rare talent de synthèse. La cause même de la Révolution n'aurait-elle pas gagné à une marche plus prudente, selon les idées modérées propres aux membres de la Gironde ? Le mouvement de la Révolution eût rencontré moins de résistances dans le pays si son œuvre eût été consommée « par l'amour », selon l'expression même de Vergniaud, plutôt que « par la terreur ».

Au point de vue religieux, l'auteur nous présente avec l'unique souci de l'exactitude des événements tels que les massacres de septembre, le soulèvement de la Vendée. Certains détails donnés sur les massacres ont leur importance : les « massacreurs » furent indemnisés par la Commune de leurs journées perdues; Danton ne protégea nullement les prisons; Fabre d'Eglantine présenta les massacres en exemple au reste de la France. M. Mathiez nous montre l'insurrection de la Vendée et des départements limitrophes comme « la manifestation suprême, l'épisode le plus redoutable des résistances et des mécontentements qui travaillaient les masses populaires dans toute la France » (p. 190).

Ce tome II a toutes les qualités du précédent : composé par un vrai historien, consciencieux, documenté, précis, on ne saurait assez en dire l'intérêt puissant; la forme en est remarquablement claire et rapide, et la langue, où l'esprit ne manque point, élégante et sobre.

E. Sol.

Comte Boulay de la Meurthe. *Histoire du rétablissement du culte en France (1802-1805)*. Tours, Mame, 1925. In-8° de x-387 pages.

Le présent volume fait suite à celui que l'auteur a publié en 1924: *Histoire de la négociation du Concordat.* On y trouve la même connaissance étendue et précise des faits et le même souci d'équilibre dans les jugements. Deux choses sont particulièrement traitées avec soin : l'opposition des corps politiques et ce que fit Bonaparte pour la vaincre; l'opposition des évêques constitutionnels, et ce que fit Pie VII pour en triompher. Les efforts du pape se prolongèrent jusqu'en 1805. Et ç'a été une des raisons qu'a eues M. Boulay de la Meurthe de pousser son récit jusqu'à cette date. Il a voulu aussi, et avec raison, donner une idée exacte de la résistance des évêques réfractaires, de l'organisation du culte en France, aux colonies et en Italie, du conflit que provoquèrent les articles organiques. Tous ces événements sont postérieurs à la solennelle promulgation du Concordat, en 1802.

Bien que le livre ne contienne au bas des pages aucune référence, on peut être sûr que l'historien est admirablement documenté. Il a ses preuves dans son recueil de *Documents* sur le Concordat. Par ailleurs, il connaît fort bien les travaux importants, autres que les siens, et qui se réfèrent à l'époque du Consulat.

Au sujet des articles organiques, j'aurais voulu une position plus nette; j'aurais voulu aussi un mot sur les congrégations religieuses de la première heure. L'étude de M. Boulay de la Meurthe n'en eût été que plus excellente.

Paul Dudon.

Mgr Gibier. *La France catholique organisée.* Paris, Téqui, 1925. In-12 de xxxiv-366 pages. Prix : 10 francs.

Dans ce livre, Mgr Gibier, dont tout le monde admire l'activité si apostolique et si bien adaptée aux besoins de notre temps, expose sa conception de la « France catholique organisée ». Les catholiques doivent se grouper autour de l'évêque, dans le diocèse, autour du doyen, dans le canton, autour du curé, dans la paroisse; c'est le seul moyen de ne pas se laisser entamer par l'indifférence envahissante et d'avoir une action féconde. Voilà l'idée centrale du livre. A l'appui de cette conception, Mgr Gibier raconte ce qui a été fait en Seine-et-Oise avant la guerre et pendant la guerre; il indique le fonctionnement de cette admirable *Action sociale* de Seine-et-Oise qu'il a créée et qui a rendu tant de services. Quelques idées très justes reviennent plusieurs fois au cours de l'ouvrage : il faut dans tous les centres constituer des élites, il faut embrigader tous les catholiques, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles dans des groupements appropriés. Tous les hommes d'œuvres et tous les prêtres liront avec profit le livre de Mgr Gibier. Il s'en dégage une impression optimiste et tonifiante qui invite à l'action et qui fait partager l'ardeur conquérante de l'auteur.

J.-B. Sabrié.

Alfred Mortier. *Le démon dans ses incarnations dramatiques.* Paris, Peyronnet, 1924. In-16 de 64 pages. (Collection des « Clochers de France ». Prix : 3 fr. 50.

Le diable a joué et joue encore un trop grand rôle dans l'histoire pour que l'idée ne soit pas venue de lui en faire jouer un au théâtre. Dans toutes les littératures et à toutes les époques, aussi bien, on trouve de lui des « incarnations dramatiques » qui, naturellement, sont étroitement en rapport avec les conceptions philosophiques ou théologiques du pays et du temps. C'est de ces multiples et multiformes représentations qu'un érudit de théâtre, bien connu, M. Alfred Mortier, s'est imaginé de nous faire l'histoire dans l'opuscule dont on vient de lire le titre.

Il nous montre successivement le démon dans le livre de Job, dans le *mystère d'Adam,* dans le *miracle de Théophile,* dans *Calderon,* dans *Marlowe,* dans *Gœthe,* dans *Lermontoff* et dans *Byron.* Cette page de littérature comparée, sans être précisément ni bien neuve ni approfondie, se lit néanmoins avec intérêt. L'auteur ne

s'est pas proposé d'être complet. Il a seulement visé à être exact. Nous permettra-t-il, à ce point de vue, de lui signaler une petite erreur typographique ? L'auteur de l'*Histoire de Luther* à laquelle il se réfère (p. 9), s'appelait « Audin » et non pas *Aubin*.

Louis MARCEL.

François LEMINEUR. *Gens de chez nous. Histoire de la formation de l'âme française*. Paris, J. de Gigord, 1924. In-12 de 305 pages. Prix : 6 francs.

Ce livre de lectures adressé « aux jeunes qui ont peu de loisirs » est destiné à mettre en relief la part du christianisme et de l'Eglise dans la vie française à travers les âges. Il y a ici et là des citations judicieusement choisies et, quoique l'ouvrage soit écrit d'une plume facile, nous eussions aimé les voir plus nombreuses encore.

L. R.

BIOGRAPHIES

M. REYNÈS-MONLAUR. *Sainte Geneviève*, avec la reproduction d'une aquarelle de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Vendôme. Paris, Plon, 1924. In-16 de v-252 pages. Prix: 7 fr. 50.

Ce n'est pas une œuvre « scientifique », naturellement, mais ce n'est pas non plus une œuvre d'édification pure, encore moins de fantaisie. C'est un livre de vulgarisation à visées pieuses, dont l'auteur, qui est une de nos plus distinguées romancières, a fait de méritoires efforts pour donner à son édifice une assiette solide. Elle a lu, ou au moins consulté César, Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours et, parmi les historiens, Fustel de Coulanges, Kurth, Lavisse, MM. Jullian, Goyau, Bainville. Elle le dit, du reste, un peu trop au cours de sa rédaction même. On aimerait assez qu'elle reproduisît moins souvent ses textes, qu'elle fondît en un ensemble mieux lié les faits et les idées qu'elle leur emprunte. Mais l'ouvrage, en somme, répond bien à son objet et n'est gâté par aucune erreur grave.

H. WAQUET.

Gabrielle BASSET-D'AURIAC. *La très belle histoire de sainte Radegonde, reine des Francs*. Marseille, éditions Publiroc [1924]. In-12 de 158 pages.

La vie de sainte Radegonde est un épisode reposant parmi les récits des temps mérovingiens. On comprend que cette âme fière et délicate qui vit dans le cloître et dans la fréquentation des clercs cultivés, le seul refuge possible contre un siècle et des pas-

sions barbares, ait tenté la plume de Madame Basset d'Auriac. Son récit se lit avec agrément et elle a traduit quelques passages des lettres de Fortunat en en rendant heureusement les tours encore tout imprégnés de rhétorique païenne.

L. ROYER.

Maurice BEAUFRETON. *Saint François d'Assise.* Paris, Plon, [1925]. In-12 de 340 pages. Prix : 12 francs.

Voici une biographie de saint François d'Assise qui s'appuie sur une critique très approfondie des sources de la vie du saint. Près de quatre vingts pages sont consacrées par l'auteur à l'énumération de ces sources et au degré de crédit qui peut leur être attribué. Ce travail rendra grand service à tous ceux qui, sans être spécialistes des études franciscaines, veulent se mettre rapidement au courant des questions qui ont été dernièrement élucidées dans les nombreuses publications touchant l'ordre des Mineurs qui paraissent actuellement en Europe.

M. Beaufreton, qui se rattache à l'école critique des Bollandistes, s'est surtout servi pour écrire sa biographie des opuscules du saint, des légendes de Thomas de Celano et de la Vie de saint Bonaventure, laissant de côté le *Speculum perfectionis,* que M. Sabatier avait cru pouvoir attribuer à frère Léon et qui, en fait, paraît postérieur à l'ouvrage de saint Bonaventure.

Bien que cette méthode prudente soit digne d'éloges, il ne nous paraît pas que l'admission ou le retranchement de certains traits légendaires de la vie du pauvre d'Assise, aient l'importance qu'ils pourraient présenter s'il s'agissait de tout autre personnage historique. Comme on l'a fait remarquer à plusieurs reprises, il y a, dans les légendes de saint François, un certain nombre d'épisodes qui illustrent le caractère du saint avec une réelle valeur psychologique, bien que leur certitude historique soit proprement invérifiable. C'est par une compréhension plus juste de ces légendes que la figure de François d'Assise qui, depuis le XVIe siècle, a souvent été un objet de dérision de la part des critiques de l'école rationnaliste, est maintenant entourée d'une atmosphère de sympathie que les pages de Renan, Gebhardt, Sabatier, Joergensen ont contribué à créer. Le livre consciencieux de M. Beaufreton prendra place à la suite de ces ouvrages, grâce auxquels l'imagination peut reconstituer la vie de cet homme exceptionnel et le milieu où elle s'est déroulée.

L. ROYER.

L. CRISTIANI. *Le bienheureux Pierre Canisius, second apôtre de l'Allemagne, 1521-1597.* Paris, Gabalda, 1925. In-12 de 188 pages.

Pierre Canisius, canonisé solennellement en 1925 et proclamé docteur de l'Eglise, a été surnommé, avec raison, le second apôtre

de l'Allemagne. En effet, si la Bavière, les provinces rhénanes et d'autres pays allemands de l'Ouest sont restés fidèles à la religion catholique, c'est grâce à l'apostolat personnel de saint Canisius, et grâce à l'influence toujours renouvelée de ses ouvrages apologétiques et surtout de son Catéchisme. M. Cristiani, en nous racontant la vie de ce saint, n'oublie pas de signaler son séjour et son apostolat en Alsace, 1597-1598 — c'est à Saverne qu'il termina la rédaction de son Catéchisme — et de mentionner la lettre que saint François de Sales, alors apôtre du Châblais, lui écrivit, le 22 juillet 1595, pour lui dire le bien opéré chez des protestants par son Catéchisme (dont la première traduction française avait paru en 1592). Malgré le cadre restreint de la collection « Les Saints », l'auteur a réussi à donner une esquisse biographique d'un intérêt tout particulier.

G. Allemang.

Jean Desbois. *Biographie du cardinal de La Rochefoucauld*, publiée avec une introduction par le comte Gabriel de La Rochefoucauld, Paris, Figuière [1923]. In-8° de 187 pages.

Homme d'église depuis l'âge de quinze ans, abbé de Tournus, puis de Sainte-Geneviève, maître de la chapelle de Henri III, évêque de Clermont et de Senlis, cardinal, enfin grand aumônier de France, François de La Rochefoucauld (1558-1645) offre surtout à l'historien le spectacle d'une carrière ecclésiastique brillamment et dignement remplie. Il n'était pas de ceux chez qui l'ambition politique fait oublier ou passer au second plan les devoirs spirituels. Aussi, bien qu'il ait été longtemps conseiller d'Etat et que de 1622 à 1624, après Henri de Gondi, cardinal de Retz, et avant le cardinal de Richelieu, il ait rempli la charge de chef du Conseil du roi, n'a-t-il pas joué dans les affaires publiques un rôle de premier plan. La solidité de sa religion, l'intégrité de son caractère, la simplicité de ses mœurs le désignaient mal pour les intrigues de la politique et les manœuvres de la diplomatie. En revanche, il s'attira au cours de sa longue existence la reconnaissance d'une foule d'obligés et força l'estime de ses collègues du Sacré Collège au point que, s'il eût été présent à Rome en 1621, il eût été sans doute élu pape à la place de Grégoire XV. Des vertus du grand aumônier de France, son secrétaire Jean Desbois rend compte avec une sympathie communicative dans une biographie dont la sincérité est évidente et l'intérêt soutenu. Il faut remercier M. le comte Gabriel de La Rochefoucauld d'avoir imprimé, en l'annotant soigneusement, ce témoignage contemporain sur un homme qui fut, tout bien pesé, une grande figure de prélat et un bon serviteur de la France.

Ch. Samaran.

Pierre et Paul Dupin. *Dom Jean de Wateville, abbé de Baume, maître des requêtes au Souverain Parlement de Dôle. L'histoire et la légende.* Paris, A. Picard, 1925. In-8° de 149 pages, 3 pl. hors texte.

Sous le pseudonyme de P. et P. Dupin, professeurs d'histoire, deux érudits essayent de rétablir la biographie du célèbre abbé de Baume-les-Messieurs, de Saint-Josse-lés-Montreuil, coadjuteur de l'abbé Luxeuil, qui fut aussi maître des requêtes au Souverain Parlement de Dôle et chargé de missions en Suisse. Jean de Wateville, né à Milan en 1618, mort à Baume (près Lons-le-Saunier, Jura), en 1702, ne semble pas avoir eu une vie aussi romanesque que celle que lui prêtèrent Saint-Simon, Pélisson et d'autres contemporains comme Tony Borel (*L'abbé de Wateville et sa mission en Suisse,* Bâle, 1923). L'ouvrage de MM. Dupin, avec un avant propos explicatif, comprend un chapitre sur *Dom J. de Wateville et l'histoire* où la biographie du héros est exposée avec des dates et des faits. Plusieurs pages intéressent l'histoire comtoise : le cardinal de Retz et dom J. de Wateville au château d'Uzier, la conquête de la Comté par Louis XIV et le rôle de Jean de Wateville. Le chapitre II « *dom Jean de Wateville et la légende* » est très vivant et réfute certaines affirmations évidemment fantaisistes et orientales de Saint-Simon et Abry d'Acier. Après « *Quelques remarques sur la branche espagnole des Wateville* » (ch. III), plusieurs pages amusantes sont consacrées à réfuter les erreurs relatives aux « *portraits turcs* », puis trois planches terminent ce travail, mélange d'érudition et de polémique aussi, qui sera lu avec intérêt et profit par tous ceux qu'intéressent l'histoire comtoise et la vie romanesque de dom Jean de Wateville.

Maurice Pigallet.

Chanoine E. Lelièvre. *De saint François de Sales à saint Jean Eudes. Une humble gloire de N.-D. de Charité : Madame de Boisdavid, 1619-1660.* Préface de M. L. Levesque, directeur au grand séminaire de Coutances. Coutances, impr. Bellée, 1925. In-8° de xxviii-398 pages. Prix : 14 fr.

Feuilletant les vieux parchemins de sa paroisse de Montmartin-en-Graignes, M. l'abbé Eugène Lelièvre, aujourd'hui chanoine à Coutances, découvrit les dossiers d'un long procès au cours duquel une châtelaine de Briseval ne se préoccupait que de conciliation, de justice et de paix. Edifié de voir luire tant de vertu chrétienne au milieu du sombre maquis de la procédure, il se mit à suivre les traces de cette sainte femme, recueillant d'innombrables textes tant aux Archives nationales et départementales, que dans celles du monastère de Notre-Dame de Charité de Caen. Puis, plaçant

son héroïne dans le milieu qui fut sien, et évoquant ce milieu en le rattachant aux grands mouvements religieux du XVIIe siècle, M. Lelièvre écrivit une longue biographie, récemment publiée à Coutances, qui présente le plus vif intérêt en ce qui concerne l'histoire de l'Eglise de France et particulièrement, l'histoire de la spiritualité normande au temps de Richelieu.

C'est, en effet, toute une école, et non la moins importante, qui est étudiée dans cet ouvrage; et c'est toute une société qui est ressuscitée à propos de Madame de Boisdavid. Celle-ci, née de Soulebieu et qui mourut, devenue veuve, sous le nom de Marie de l'Enfant-Jésus, à la Charité de Caen, fut l'une des principales disciples et collaboratrices de saint Jean Eudes, et la récente canonisation de ce dernier a ramené l'attention sur ce mouvement spirituel si important qui groupa, autour du fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie et de N.-D. de Charité (Filles Repenties), des personnalités telles que MM. de Bernières et de Renty, Mme de Camilly, les premiers eudistes et l'étonnante Marie des Vallées, l'héroïque compatiente, l'admirable voyante de Coutances.

C'est notamment au sein de ce groupe, de cette « école normande », que naquit, entre 1641 et 1672, le culte liturgique du Sacré-Cœur (dont les décrets du Saint-Siège nomment saint Jean Eudes « apôtre, docteur et auteur »), en germe déjà notamment dans le *Traité de l'Amour de Dieu* de saint François de Sales, et dans les écrits du cardinal de Bérulle, comme l'a montré M. l'abbé Bremond. Précisément, le livre du chanoine Lelièvre nous aide à saisir comment l'on passa de la conception bérullienne du Verbe Incarné et de l'*Intérieur de Jésus*, expression chère à Mme de Boisdavid, à celle du Cœur Divin. Il montre aussi comment l'éclectisme du P. Eudes synthétisa, combina harmonieusement des éléments empruntés aux grandes écoles spirituelles de l'Oratoire, de saint François de Sales, des Jésuites, des Bénédictins, des Dominicains, etc.

Il insiste sur les affinités que présentent les méthodes salésienne et eudiste. « Jean Eudes, dit à ce propos M. Levesque, se rattache à François de Sales surtout parce qu'il fait éclore le culte des SS. Cœurs, dont la piété salésienne était toute saturée, et parce qu'il oriente les âmes dans la même voie de perfection intérieure: l'abdication décisive de la volonté propre au profit du vouloir divin, seule norme du Bien. » En voyant vivre au jour le jour Mme de Boisdavid, nous avons donc sous les yeux l'illustration la plus tangible des théories de ses maîtres spirituels. Nous voyons une *Philothée* de chair et d'os, châtelaine provinciale, épouse et mère, édifier le monde par ses vertus harmonieuses, avant de le quitter pour se vouer à l'oraison mystique et au salut de malheureuses dont les âmes, disait, dans une de ses visions, la Vierge à Marie des Vallées à propos des Filles Repenties recueillies au monastère de la Charité, étaient d'autant plus chères qu'elles avaient été plus souillées.

Commentant les lettres qui ont été conservées de Mme de Bois-

david, le chanoine Lelièvre nous expose la vie intérieure de cette sainte femme après en avoir retracé minutieusement la vie extérieure, et il suggère, à ce propos, d'opportunes réflexions sur l'oraison mystique et la voie d'abandon à la Divine Volonté selon la formule de saint Jean Eudes, de Marie des Vallées, de Benoît de Canfeld. Mais ce qui fait avant tout l'intérêt de ce livre, c'est qu'il explore tout un milieu relativement peu connu où l'on peut en quelque sorte voir confluer les grandes écoles mystiques du second tiers du XVIIe siècle, l' « humanisme dévôt » et l' « école française ».

Emile DERMENGHEM.

Abbé Louis PICARD. *Emilie de Vialar, fondatrice des religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition.* Paris, 5, rue Bayard, 1925. In-8° de 344 pages.

Compatriote et amie d'Eugénie de Guérin, comme elle nature idéaliste et poétique, mais pratique aussi, Emilie de Vialar (1797-1856), est une jeune fille du grand monde que Dieu appelle à fonder un ordre nouveau. La fondation commence à Gaillac, sa patrie; des jeunes filles de bonne famille en sont les premières assises. Le but, qui se précisera et se développera avec le temps, est la visite des pauvres et des malades; l'instruction chrétienne s'y joindra un peu plus tard. Une vie intérieure intense anime ces œuvres de miséricorde.

Emilie de Vialar, comme la plupart des fondatrices, connaît la persécution. Un homme d'affaires malhonnête la ruine ou à peu près, une sœur qui avait toute sa confiance, la trahit, l'abandonne et lui intente un procès, les supérieurs ecclésiastiques doutent pendant un temps de ses capacités administratives. A Alger, où elle a fait un bien immense, le premier évêque, Mgr Dupuch, oubliant que cette nouvelle congrégation n'est pas purement diocésaine en veut modifier gravement la règle. Mère de Vialar résiste comme elle le devait, l'évêque la prive des sacrements, elle et ses deux maisons algériennes. Le pape Grégoire XVI reconnaît le droit de la fondatrice, qui a dû cependant quitter Alger. Vue avec un peu de défaveur dans son pays, elle transporte sa maison mère à Marseille. Les bénédictions arrivent de toutes parts. On réclame de tous côtés, dans les missions d'Orient notamment, des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. On peut voir dans le beau livre de Mgr Grente sur la légation apostolique de S. Em. le cardinal Dubois, quelques-uns des services qu'elles rendent à la France.

Th. MALLEY.

Claude D'HABLOVILLE. *Grandes Figures de l'Eglise contemporaine (Mgr Duchesne, Mgr Baudrillart, Mgr Ireland).* Paris, Perrin, 1925. In-16 de IV-265 pages.

La partie maîtresse du volume (175 p.) est consacrée à Mgr Duchesne. Voici ce prélat infiniment distingué, le « dénicheur de

saints » qui scandalisa les timides et que les médiocres ne purent ni comprendre ni aimer, mais qui, suivant le conseil emprunté à Platon par le P. Gratry, entendit aller à la vérité « avec toute son âme ». L'indépendance de son jugement, la causticité de son langage lui firent des ennemis et il n'entra pas à l'Académie d'un consentement unanime. Mais l'historien qu'admirait Mommsen a grandi la science française et le nom du directeur de l'Ecole française de Rome reste attaché à l'étude du *Liber pontificalis,* aux recherches concernant l'apostolicité des églises de Gaule, à toutes nos origines chrétiennes. — Madame Cl. d'Habloville, qui utilise une abondante documentation, enrichie des plus précieux souvenirs personnels, écrit avec beaucoup d'autorité et de charme. Elle signale sans ménagement les « coteries salonnières » et les campagnes perfides et venimeuses qu'une certaine presse ne craignit pas, dans son incompétence, de diriger contre Mgr Duchesne; elle a un mot cinglant pour les Académies régionales, « sociétés d'admiration mutuelle où la critique n'est pas souvent en honneur »; elle n'aime pas les gens qui « prennent un air solennel pour dire peu de chose » et, par deux fois (pp. 60 et 135), elle les raille dans une formule identique. — Il y a, dans cette biographie élégante et solide, de la simplicité, de la malice et de la sympathie —, et ce sont les qualités auxquelles Mgr Duchesne aurait été le plus sensible, parce qu'il les posséda à un degré éminent.

L'intérêt n'est pas moindre des pages où Mme Cl. d'Habloville retrace la vie de Mgr Baudrillart, « dont l'unité apparaît si lumineuse que la courbe semble en avoir été tracée d'avance par une main providentielle »; mais il s'agit d'un vivant et l'auteur passe plus vite. Cinquante pages lui suffisent pour rappeler les titres de Mgr Baudrillart à la reconnaissance française et aux amitiés catholiques : direction de l'Institut catholique, missions de guerre en faveur de la propagande française à l'étranger, campagne pour le rétablissement de l'ambassade auprès du Saint-Siège. Œuvre multiple et féconde, poursuivie à travers des circonstances souvent critiques et où se manifeste ce goût de l'action — forme supérieure de la vie — qui est une des caractéristiques du tempérament de Mgr Baudrillart.

Louis VILLAT.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Vicomte A. TRUCHIS DE VARENNES. *Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau.* Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1925. In-8° de XXIII-510 pages, pl. et cartes.

M. de Truchis, qui avait déjà publié *Le Livre noir* ou *Recueil des franchises, lois et règlements particuliers du Val de Morteau,* consacre aujourd'hui un important travail à l'histoire du prieuré bénédictin, établi à Morteau au xe siècle. Son origine paraît

incertaine. Mais dès le début il fut important et protégé par de grands personnages. C'est du reste plus l'histoire du Val de Morteau que les annales d'un établissement religieux que nous retrace M. de Truchis. A noter ainsi des détails intéressants sur la rédaction du Livre noir, la délimitation du comté de Bourgogne et de la Suisse, les invasions diverses, etc. Des cartes utiles, la liste des prieurs, vicaires perpétuels ou curés de Morteau terminent cet ouvrage.

M. PIGALLET.

Congrégation des Filles de la Sagesse. Paris, Letouzey, 1925. In-16 de 158 pages. (Les Ordres religieux.)

La Congrégation de la Mère de Dieu. Paris, Letouzey, 1925. In-16 de 158 pages. (Les Ordres religieux.)

La Congrégation du Sacré-Cœur de Marie. Paris, Letouzey, 1925. In-16 de 156 pages. (Les Ordres religieux.)

La Congrégation des religieuses oblates de Saint-François de Sales. Paris, Letouzey, 1925. In-16 de 154 pages. (Les Ordres religieux.)

Pas plus que son utilité pratique, l'utilité théorique de la Collection « Les Ordres religieux », dont l'éditeur Letouzey a pris l'initiative n'a besoin d'être démontrée. En même temps qu'elle sert les âmes éprises d'idéal chrétien en leur faisant connaître les Maisons où elles pourraient trouver de quoi satisfaire leur noble besoin d'immolation ou de dévouement, elle sert aussi, l'histoire en mettant en meilleure lumière tout un côté de la vie de l'Eglise que le grand public ignore ou auquel il ne prête pas suffisamment attention. Ce n'est, en général, pas autre chose que de la vulgarisation, mais c'est de la vulgarisation bien comprise et à laquelle on peut avoir toute confiance, car, sans vain étalage d'érudition, elle s'appuie d'ordinaire sur des documents empruntés aux archives intimes des familles religieuses dont elle a pour but de faire connaître l'origine et les développements.

Les quatre nouveaux volumes dont vient de s'enrichir la Collection ne sont pas pour démentir ce jugement.

Le premier est consacré à la Congrégation des Filles de la Sagesse. Cet Institut, dont le P. Fonteneau a publié l'histoire en 1880, a déjà un long passé. Fondé, dès 1703, à Poitiers, par le bienheureux Grignon de Montfort avec l'aide de la Mère Marie-Louise de Jésus, il est actuellement très répandu en Bretagne et dans toute la région de l'Ouest, où il dessert de nombreux hôpitaux. Il possède aussi des établissements à l'étranger, en Belgique, en particulier, en Hollande, en Angleterre, en Suisse et en Amérique. Sa maison mère est à Saint-Laurent-sur-Sèvres. Il a un triple objectif : l'éducation de la jeunesse féminine, les Œuvres hospitalières et les missions. Son œuvre proprement scolaire ayant été empêchée, au moins en France, par la législation, il s'est adonné et il s'adonne encore, avec autant de zèle que de suc-

cès, à d'autres œuvres religieuses et humanitaires, notamment à l'éducation des sourdes-muettes et des aveugles.

La Congrégation de la Mère de Dieu, dont s'occupe le second volume, remonte jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Elle a eu pour berceau un modeste asile, créé, sur sa paroisse, en 1648, par M. Olier, curé de Saint-Sulpice. Jusqu'à la Révolution, elle eut un rôle assez effacé. Dispersée en 1797, elle fut rétablie en 1806. Sa restauration, qu'on pourrait presque appeler sa seconde fondatrice, fut la Mère de Lézeau, une ancienne visitandine qui sut donner à l'Institut une vie intérieure et extérieure véritablement extraordinaire. Sous son supériorat, la Congrégation fut chargée — et par Napoléon lui-même — des maisons d'Orphelines de la Légion d'honneur. Naturellement, elles lui furent retirées en 1903. A la même date, elle dut aussi fermer toutes les autres écoles qu'elle avait ouvertes en France. C'est à cette époque également qu'elle transféra son noviciat à Porto-Maurio, en Italie. Il est actuellement à Kain, en Belgique, près de Tournai.

La Congrégation du Sacré-Cœur de Marie, elle, a été fondée à Béziers, en 1851, par l'abbé Jean Gailhac, aumônier de l'hôpital et elle se propose un double but : le soin des orphelins pauvres et l'éducation chrétienne des jeunes filles de la société. Elle a, en ce moment, plusieurs établissements très prospères : en Irlande notamment, en Angleterre, en Portugal, en Espagne, au Brésil et aux Etats-Unis. En France, ses pensionnats de Bourg de Péage et de Béziers ayant été fermés en 1903 et en 1906, elle ne possède plus actuellement que l'orphelinat de Vallon (Ardèche).

Quant à la Congrégation des religieuses oblates de Saint-François de Sales, elle date seulement de 1868. Fondée à Troyes par l'abbé Louis Brisson, et par Mlle Léonie Aviat, sous l'inspiration de la Vénérable mère Marie de Sales Chappuy, elle a pour objet l'éducation et la protection de la jeunesse féminine, spécialement celle des jeunes ouvrières. Sa maison-mère fut d'abord à Troyes. En 1883, elle fut transférée à Paris. A présent, et depuis 1904, elle est à Pérouse. Elle a de nombreux et florissants établissements en Italie, en Autriche, en Suisse, en Angleterre, au Mexique, à l'Equateur et à Naxos.

Louis MARCEL.

Les maîtresses charitables du Saint-Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur. Paris, 8, rue de l'abbé Grégoire, 1925. Gr. in-8° de 158 pages.

C'est un fort beau volume que celui que viennent de publier les Dames de Saint-Maur à l'occasion de l'exposition des missions. On y trouvera, sous une forme très objective, l'histoire de cette congrégation fondée à la fin du XVIIe siècle par un religieux minime, Nicolas Barré, pour l'instruction et la formation chrétienne des enfants pauvres, et dont les constitutions reçurent, le 5 décembre 1866, la solennelle approbation de Pie IX. En parcourant ces

pages discrètement anonymes et souvent fort émouvantes, on ne peut manquer d'être frappé de tous les services rendus à la France et à l'Eglise par les pieuses filles du P. Barré qui surent, de tout temps, allier une réelle distinction d'esprit à de généreuses vertus chrétiennes et que gouvernèrent parfois des femmes vraiment éminentes telles que les révérendes mères Aldebert, de Fumel, de Faudoas, Aloysia Millet, pour ne nommer que les plus illustres. Plusieurs générations de jeunes Françaises ont été formées par elles; leur apostolat s'est étendu aux terres lointaines de la Malaisie et du Japon où, en répandant par l'instruction notre culture, elles s'attachent à faire aimer la France autant que l'Eglise; dix d'entre elles ont trouvé la mort dans le terrible tremblement de terre du 1er septembre 1923.

A. Fliche.

Almanach catholique français pour 1926. Préface de S. Gr. Mgr Baudrillart, de l'Académie française. Paris, Bloud et Gay, 1926. Petit in-8° de 600 pages, 400 illustrations.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse et ecclésiastique achèteront et garderont ce volume, le septième de la publication. Ils y trouveront, d'abord, et l'analyse des principaux *Actes du Saint-Siège* publiés de juin 1924 à juillet 1925, et une chronologie méthodique des événements survenus pendant cette même période. Ensuite ils y liront des notices sur certains faits de l'année (meetings de l'*Union catholique française*, jubilé, récentes canonisations, exposition missionnaire du Vatican, exposition des arts décoratifs à Paris, semaine sociale de Lyon). Enfin, ils y puiseront des renseignements bibliographiques, notamment des dépouillements de périodiques, toujours utiles à consulter.

Cette partie documentaire est accompagnée de bons articles de vulgarisation, parmi lesquels il faut signaler la liste des papes ainsi que celle des ambassadeurs français auprès du Saint-Siège, l'indication des vingt-deux grands jubilés, et surtout un petit dictionnaire des ordres et congrégations de femmes. L'almanach fournit, en outre, l'adresse de nombreuses personnes et institutions françaises ou étrangères et se termine par une table analytique détaillée.

Maurice Rousset.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Statistique départementale du Pas-de-Calais. — Les vieux manoirs du Boulonnais, d'après les clichés de J. Gates. *Préface et notices,* par R. Rodière (Pont-de-Briques, 1925, in-4°, 193 pages, 115 planches phototypiques et 5 planches de dessins). Plusieurs de ces manoirs intéressent, à divers titres, l'histoire religieuse de la région : le plus ancien, celui de Moulin-l'Abbé (p. 119), est l'ancienne maison des champs des abbés de N.-D. de Boulogne au xive siècle; il garde sa grande salle, son portail avec le curieux bas-relief du Père Eternel dit le *Dieu accroupi* (où l'on a vu, bien à tort, une divinité gauloise), et l'antique moulin de pierre, orné de l'effigie sculptée de N.-D. de Boulogne dans son bateau. — Divers manoirs avaient des chapelles; il n'en reste qu'une, celle de Hautembert (p. 63), avec sa porte du xve siècle où se voient le nom et les armes du seigneur Jacques Blondel. — Enfin trois de nos gentilshommières ont servi à l'exercice du culte protestant, soit qu'on ait adapté à cet usage un édifice plus ancien, comme à Estréelles (p. 32) ou une simple salle du rez-de-chaussée (La Haye, p. 67), soit qu'on ait construit un petit temple, comme celui de Liembrune (p. 97) qui date des environs de l'Edit de Nantes. Ajouter que le vieux puits du manoir d'Honvault (p. 6) a recélé jadis la statue miraculeuse de N.-D. de Boulogne, que les Huguenots y jetèrent en 1567 après le sac de la cathédrale.

Bulletin. Tome IV, 5e livr. (p. 325-509), 1919-1921. Calais, 1925.

C. Enlart : *Un tissu persan du Xe siècle découvert à Saint-Josse,* p. 326-339, pl. Ce tissu, daté par une inscription en caractères coufiques au nom du caïd Negtekin (mort en 960), a servi pendant bien des siècles de suaire à saint Josse; il a été découvert dans la châsse du saint, lors d'une translation de reliques, le 25 juillet 1920, avec les fragments d'une charte de 1195 et deux sceaux du même temps.

C. Enlart : *Notes sur la maladrerie de la Madeleine à Boulogne-sur-Mer,* p. 340-349, pl. Cette « construction misérable et rapiécée, dont le premier aspect nous rebute », est la seule léproserie de France qui subsiste encore à peu près complète. Les bâtiments se groupent dans une enceinte polygonale irrégulière. La partie occidentale de la chapelle remonte à la fin de l'époque carolingienne; le sanctuaire est du xve siècle, ainsi que la maison du chapelain, dont la porte est ornée d'une archivolte fleurdelysée.

E. Théodore : *Notes sur un instrument de paix trouvé à Contes,* p. 350-361. Plaquette d'ivoire du xive siècle, avec monture en cuivre.

Le sujet représenté est le Christ en croix. L'auteur donne, sur les instruments de paix, des notes qui constituent une étude fort complète, la plus étendue qui ait encore été consacrée à ces objets liturgiques.

E. Théodore : *Notes sur la statue de N.-D. d'Annay, honorée autrefois dans l'abbaye de ce nom et aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Etienne à Lille*, p. 362-369, pl. Sauvée à la Révolution par une religieuse de l'abbaye qui la donna à l'église Saint-Etienne, cette statue, en bois sculpté, est une belle Vierge assise du XIIIe siècle, qui a subi, au XIXe, quelques retouches plus ou moins heureuses.

E. Théodore : *Le reliquaire du chef de sainte Bone, conservé autrefois dans l'église d'Auchy-lez-La Bassée et aujourd'hui au Musée d'archéologie de Lille*, p. 376-380, pl. Reliquaire en forme de boîte ovale, du XIVe siècle (le mot XVIe siècle, p. 378, l. 18, est une faute d'impression) destiné à renfermer un crâne; sur le couvercle un petit bas-relief représente la sainte décapitée, tenant son crâne entre ses mains. Sainte Bone est l'une des onze mille vierges compagnes de sainte Ursule.

E. Théodore : *Notes sur un pendentif de patenôtres en vermeil du XVIe siècle*, p. 388-395, pl. Ce pendentif porte, d'un côté, une image de la mort sous les traits d'un cadavre décharné; de l'autre, l'effigie de Jacqueline de Lalaing, abbesse de Flines (1533-1561), agenouillée et accompagnée de saint Bernard. — Notes substantielles sur les patenôtres et sur les figurations macabres.

Procès-verbaux des séances, p. 403-509. On y relève, entre autres : *Eglise de Basseux*, p. 422. Notice par M. Rodière. Nef du XIIe siècle, chœur du commencement du XIIIe, tour de 1547. — *Classement de l'église d'Agnez-lez-Duisans*, p. 424. Notice descriptive; église de la période flamboyante. — *Les Trèves de Leulinghem*, p. 443-450. Notice de M. Rodière. L'église de Leulinghem formait frontière, pendant la guerre de Cent Ans, entre le Calaisis, possession anglaise, et le Boulonnais resté à la France. Cette petite église du XIe siècle, qui existe encore, a servi de lieu d'entrevue aux plénipotentiaires des deux nations, de 1383 à 1413; le chœur était aux Anglais et la nef était en France; plusieurs trèves y furent signées; le légat clémentin, Pierre de Lune, y fut mal reçu par les ducs de Lancastre et de Glocester (1393); la petite reine Isabelle y fut rendue, en 1401, aux ambassadeurs de France. La commune de Leulinghem avait eu l'idée saugrenue de changer son nom historique en celui de Berlinghem. L'intervention des sociétés savantes a amené le retrait du décret qui l'y autorisait, et Leulinghem a repris son vieux nom; ce dont il faut s'applaudir (voir aussi p. 475). — *Les manuscrits enluminés de la bibliothèque communale de Boulogne*, p. 499-501; résumé, par M. A. Boinet, de la substantielle conférence qu'il a faite, le 4 sept. 1921, sur ce dépôt, l'un des plus riches du Nord de la France et composé surtout de manuscrits provenant des abbayes régionales. Les plus anciens datent du IXe siècle. — Signalons encore les diverses communications relatives au tissu oriental de Saint-Josse-sur-Mer (pp. 465, 472, 475); au lutrin, restitué en 1924, de l'église de Licques, qui, tout *classé* qu'il est, avait été indûment vendu (p. 450); au précieux dépôt d'objets d'art des églises dévastées, constitué à Arras par le lieutenant Sabatté et prématurément dispersé par l'administration des Beaux-Arts (pp. 418, 438 et 480).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome XIV, livraisons 266-268. Saint-Omer, 1924-1925.

M. Decroos : *Construction de la tour de l'église d'Arques (1776)*, p. 207. Documents curieux sur ce clocher, à belle flèche de pierre, encore influencée malgré sa date par le style gothique du XVIe siècle.

J. de Pas : *Sur l'origine normande de saint Omer et de ses compagnons*, p. 239-256. L'auteur reprend et corrobore à fond la thèse de M. Levison, exposée dans les *Monumenta Germaniae* et complétée par la communication que M. Georges Coolen a publié ici même l'an dernier (*Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. X, an. 1924, p. 294-295).

M. Platiau : *Confrérie de la Charité de Saint-Pierre-d'Oye*, p. 260. Gravure sur bois du XVIIe siècle analogue à celles que l'on connaissait déjà de confréries sous le même vocable, au diocèse de Boulogne. — Notes sur ces confréries, qui doivent leur origine commune à celle de Boulogne, fondée pendant la peste de 1596. Celle de Calais, cependant, serait antérieure.

Chanoine Delamotte : *L'attitude de Louis-Alphonse de Valbelle au concile de Cambrai (26 mai 1699)*, p. 276-286. Après la condamnation par Rome des *Maximes des Saints*, Fénelon s'était soumis, mais certains *zelanti* ne trouvaient pas sa rétractation assez complète, et les propres suffragants de l'illustre archevêque, à l'instigation de l'évêque de Saint-Omer, saisirent l'occasion du concile provincial pour humilier et harceler leur métropolitain. Valbelle, prélat courtisan, paraît avoir surtout cherché à faire sa cour à Versailles en combattant l'auteur disgracié du *Télémaque*. Bien que M. Delamotte tende à le disculper et vante son orthodoxie, le geste n'est pas beau.

Dom André Wilmart : *Restes d'un très ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Bertin*, p. 286-296, pl. Fragments du VIe siècle, en lettres onciales, employés au XVIIe dans la reliure du manuscrit n° 27 de la bibliothèque de Boulogne.

Nota. — Les récentes publications de l'Académie d'Arras et de la Société académique de Boulogne ne contiennent rien qui intéresse l'histoire ecclésiastique ou l'archéologie religieuse.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Annales du Comité Flamand de France. Tome XXXIV, 1925.

Abbé Raphaël Persyn : *Un mystique flamand. Charles Grimminck (1676-1728)*, 236 pages. Ch. Grimminck est un prêtre originaire d'Ypres qui, après avoir été curé à Zuidcoote et à Caestre, deux paroisses appartenant aujourd'hui au diocèse de Lille, obtint de son ordinaire, l'évêque d'Ypres, l'autorisation de suivre son attrait pour la solitude. Il mena la vie d'ermite de 1714 à 1724, non loin du Mont des Cats, en Flandre; il se transporta ensuite à Saint-Jean-des-Joncs, près de Poperinghe; il mourut en 1729, épuisé par sa vie de mortifications. A l'aide des papiers qu'il a laissés, M. Persyn a pu retracer sa physionomie intellectuelle et morale. Avec une grande perspicacité, il a analysé les idées spiri-

tuelles du personnage, sa doctrine de la contemplation et de l'union mystique. Volontiers il rattacherait Grimminck à l'école mystique française du XVIIe siècle; ses vrais maîtres paraissent bien avoir été les docteurs du Moyen Age. Cet ouvrage, très documenté et bien écrit, est une contribution utile à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIIe siècle.

Bulletin du Comité flamand de France. Année 1924 (suite).

P. TURPIN : *Le culte de sainte Mildred à Millam*, p. 401-406. Réfutation d'une légende grossière relative au culte de cette sainte d'origine anglo-saxonne qui vint en Gaule à la fin du VIIIe siècle et est vénérée à Millam, non loin de Cassel.

C. LOOTEN : *La pauvre Ecole de Cassel*, p. 407-412. Notes sur l'école fondée en 1726 par le chanoine Bournisien pour l'éducation et l'instruction des pauvres orphelins et autres enfants.

Année 1925.

Abbé RYCKELINCK : *L'église de Volckerinckhove*, p. 90-98. Etude archéologique de cet édifice construit au XIIe siècle, mais très modifié aux XVIe et XVIIe siècles.

E. GAVELLE : *Le maître de la Sainte-Marthe*, p. 100-102. Sont attribuées au maître de la Sainte-Marthe, en outre des œuvres déjà connues, une Vierge au pied de la Croix, appartenant à un collectionneur parisien, le Saint-Roch et l'ange, de la chapelle Saint-Gilles de Troyes. L'auteur termine en se demandant si le maître de la Sainte-Marthe ne pourrait pas être Jacques Bachot.

Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.
Tome XXV, 1925.

E. THÉODORE : *Note sur la statuette de Notre-Dame de Bohain honorée jadis à Wazemmes, conservée à Lille*, p. 41-44. Description d'une statuette du type de celles de Notre-Dame de Foy qui, sous l'action des jésuites, ont été très répandues en Flandre au commenment du XVIIe siècle.

E. FOURNIER : *La date de la mort de l'évêque de Cambrai, André de Luxembourg*, p. 71-72. Elle est du 31 octobre 1396.

Chanoine LEURIDAN et abbé PETITPREZ : *Monographie de Marquette en Ostrevant*, p. 81-237. Sont à signaler dans cette monographie, la liste des curés ainsi que des détails curieux sur les usages locaux. Le cahier de doléances des habitants en 1789, publié *in extenso*, aurait été rédigé par un ecclésiastique, soit le curé de la paroisse, soit le curé de la paroisse voisine, Wasnes au Bac. La population, avec sa municipalité, résista au curé assermenté.

Les Facultés catholiques de Lille. Tome XV, 1925.

J. PETER : *Une invasion du département du Nord, juin 1925*, p. 276-282. Ayant chassé de Belgique l'armée française, les coalisés ont, en 1793, envahi le département du Nord. Ils font fuir un grand nombre de jacobins, de curés assermentés, d'acquéreurs de biens nationaux, de « patriotes »; les autres habitants les attendent, par contre, avec soulage-

ment et confiance, parce qu'ils espèrent les voir jeter bas le régime révolutionnaire. Très consciencieuse étude faite d'après les documents conservés aux Archives départementales du Nord.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome XXXII, 1925.

Dr L. Lemaire : *Dunkerque sous la domination anglaise, 1658-1662*, p. 139-226. Publication de la correspondance du cardinal Mazarin avec le père Canaye de la Compagnie de Jésus, son agent officieux à Dunkerque pendant l'occupation anglaise. On y rencontre d'intéressants détails sur la vie religieuse, sur les relations des couvents avec l'autorité anglaise sous Cromwell et Charles II.

P. Denis du Péage : *Le reclusage de Sainte-Catherine à Lille*, p. 227-242. Histoire d'un reclusage fondé à Lille, le 3 mars 1624, par Marie Hennegrave; il dura jusqu'en 1765. Liste des recluses.

F. Beaucamp : *La découverte archéologique de Warneton (Belgique)*, p. 243-266. Ont été découvertes, en juillet 1924, trois tombes du XIVe siècle entièrement polychromées. Après les avoir soigneusement décrites, l'auteur établit que de ces tombes l'une pourrait être celle d'un des frères Van de Waele qui furent successivement abbés de Warneton (Ingelram le fut de 1334 à 1343, Anselme de 1343 à 1346); la seconde est celle de Robert de Cassel, fils puîné du comte de Flandre Robert III dit de Béthune, mort en 1331; la troisième serait celle de Pierre d'Assenede, abbé de Warneton de 1299 à 1334.

La Semaine religieuse de Lille. 1925.

L. Détrez : *Le couvent des Annonciades (1628-1786)*, pp. 122-125, 141-147. Des Annonciades venues de Douai s'établissent à Lille en avril 1628; elles y demeurent jusqu'en 1786; le manque de ressources les force alors à se disperser. La liste des supérieures est reconstituée. — L. Détrez : *A travers la Flandre mystique. La Flandre et le Sacré-Cœur*, pp. 309-315, 321-329. Pages intéressantes sur Jeanne de Cambry, prieure des Augustines de l'hôpital Saint-Joseph de Menin qui, de 1625 à 1639, vit recluse à Lille et est une fervente de la dévotion au Sacré-Cœur. Elle fut favorisée de visions et d'extases. — L. Détrez : *Glanes d'histoire diocésaine et régionale. Pèlerins de Flandre au temps passé*, p. 357-364. — L. Détrez : *Le martyrologe diocésain. Autels et guillotine (1792-1795)*, pp. 429-433, 441-446, 465-472, 477-481, 487-495. Notes sur l'histoire religieuse de Flandre au temps de la Révolution.

Union Faulconnier. Tome XXI, année 1924.

L. Lemaire : *Les tribulations de Jean-Baptiste Godart de 1814 à 1822*, p. 337-348. Réimpression d'une plaquette : *Réponse des fidèles serviteurs du Roi aux injustes prétentions élevées contre M. l'abbé Godart*, où l'on voit prise la défense de ce singulier personnage, mort à Paris, en 1822.

Abbé Lamoot : *Les Récollets à Dunkerque (1438-1792)*, p. 446.

Dr Lemaire : *La première pierre du couvent des Clarisses (1663)*, p. 451. Courte note sur la filiale de la communauté des Pauvres Clarisses anglaises de Gravelines, fondée à Dunkerque en 1625; la chapelle fut construite en 1663.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Tome XXI, Amiens, Yvert et Tellier, et Paris, Picard, 1925, in-4°, x-634 p.

Epitaphier de Picardie, publié par Roger Rodière. Publication faite avec un soin méticuleux et accompagnée de notes, de trois recueils manuscrits d'épitaphes de Picardie, datant des xviie et xviiie siècles et qui ne sont d'ailleurs, en grande partie, que des leçons d'un même original. L'un appartient à la bibliothèque de la Société des antiquaires de Picardie (ms. T 1-10); le second à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 8228); le troisième à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 4653), ce dernier provenant du fonds Ducange et paraissant être l'original, mais moins complet que les deux autres. Les inscriptions encore existantes ont été reproduites non d'après les manuscrits, mais d'après les originaux. Bien que s'étendant à toute la Picardie, prise dans son sens le plus large, c'est-à-dire allant jusqu'à Soissons, Noyon et même Boulogne-sur-Mer — Senlis et Beauvais n'y figurent pas —, il semble que la partie consacrée à la cathédrale et aux autres églises d'Amiens, ainsi qu'au grand cimetière Saint-Denis de cette ville, soit beaucoup plus complète que les autres. C'est un *Corpus* très considérable, très bien fait et très utile, ne comprenant pas moins de 1264 numéros.

Tome XL, Paris, Picard, et Amiens, Yvert et Tellier, 1925, in-8°, viii-409 pages.

Le cartulaire de l'abbaye de Selincourt, 1131-1513, publié par G. Beaurain. L'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt (Somme), de l'ordre de Prémontré, fut fondée en 1131. En possession depuis 1209 d'une relique de la sainte larme du Christ, rapportée de Constantinople, et qui fut l'objet dans le pays d'une grande vénération, elle en prit souvent dans l'usage le nom d'abbaye de Sainte-Larme. De cette abbaye, la bibliothèque d'Amiens possède deux cartulaires; le premier (ms. 528) écrit tout entier vers la fin du xiiie siècle, va de 1131 à 1280; le second (ms. 778) moins important et datant du début du xvie siècle, contient des pièces jusqu'en 1513. Ce sont ces deux cartulaires que M. B. a publiés en un seul volume. Ils contiennent surtout des renseignements intéressants sur l'histoire et les institutions locales aux xiie et xiiie siècles.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1924, n°s 2 à 4. Amiens, siège de la Société au Musée de Picardie. 1924, in-8°.

H. Josse : *La pierre du diable à l'ancien cimetière de Saint-Acheul*, p. 106-109. Au sujet d'une légende attachée à une tombe de l'ancien cimetière.

L. Goudallier : *Conséquences de guerre*, p. 110-130. Recueil d'anecdotes tirées des archives de l'Oise, concernant principalement le prieuré de Saint-Leu d'Esserent (Oise) pendant les guerres du xve au xviiie siècle.

Oct. THOREL : *A propos d'une monnaie des Innocents amiénoise*, p. 138-155. Essai d'explication d'une monnaie des Innocents en plomb, du début du XVIe siècle, découverte dans des fouilles récemment faites à Amiens.

A. WAMAIN : *Notes sur Corbie*, p. 156-199. Renseignements concernant les droits de l'abbaye de Corbie sur les blés et les vins, une prise de voile à l'Hôtel-Dieu de cette ville en 1522, le clocheteur des trépassés aux XVIe et XVIIe siècles, etc.

Mgr MANTEL : *Quelques manuscrits de la correspondance de Mgr de La Motte*, p. 244-257. Analyse de plusieurs pièces récemment acquises par la Société. Vingt et une se rapportent à Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, év. d'Amiens (1734-1774), et une à son successeur Louis-Charles de Machault (1774-1801). Le plus grand nombre présentent un réel intérêt pour l'histoire des affaires du Jansénisme au XVIIIe siècle; on connaît le rôle considérable et courageux qu'y joua Mgr de La Motte, d'ailleurs si modeste et si tolérant. Ce sont des lettres adressées au saint évêque d'Amiens par plusieurs prélats. Il y en a sept du célèbre Languet de Gergy, archev. de Sens. D'autres émanent des év. du Plan des Augiers, de Die; de Narbonne-Pilet, de Lectoure; de Montmorency-Laval, d'Orléans; de Grimaldi, de Rodez; du Guesclin, de Cahors; de Sarret de Gaujac, d'Aire; Lemaistre de la Garlaye, de Clermont; de la Roche de Fontenille, de Meaux. Plusieurs de ces lettres se rapportent au fameux *Avis* de Mgr de La Motte à ses prêtres sur leurs devoirs au sujet de la bulle *Unigenitus;* d'autres au sermon qu'il prononça en 1752 sur les raisons de refuser les sacrements aux opposants à la bulle et dont l'impression fut supprimée par le Parlement; d'autres, enfin, à un projet de mémoire proposé par l'évêque d'Amiens sur l'autorité de la bulle, et qui ne paraît pas avoir eu de suite.

Année 1925, nos 1 à 3. Amiens, siège de la Société au Musée de Picardie, 1925, in-8°.

Pierre ANSART : *La chapelle du couvent des Sœurs Grises*, p. 383-386. Plaidoyer en faveur de la conservation de ce petit édifice (XVIe siècle) menacé d'alignement.

A. HEUDUIN : *L'art roman dans les églises du canton de Roye*, p. 408-417. Coup d'œil rapide sur les églises du canton de Roye, dont la plupart ont été détruites pendant la dernière guerre.

R. de GUYENCOURT : *Notice sur le Moïse de Philippe de Champagne*, p. 496-498. Histoire d'un tableau récemment entré au Musée de Picardie, à Amiens.

F. L[AMY] : *Extraits du registre de catholicité de la paroisse de Guehauville (Gauville), 1671-1708*, pp. 515, 550. Détails intéressants sur une paroisse de l'ancien diocèse de Rouen.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.

Année 1924, nos 3 et 4. Abbeville, Paillart [s. d.].

Georges BEAURAIN : *Picardie. Etudes et documents historiques. Qui était le dernier abbé de Sainte-Larme ?* p. 421-433. Comme quoi l'abbé Täscher de la Pagerie, dernier abbé (commendataire) de Sclincourt, n'appartenait pas à la même famille que l'impératrice Joséphine.

Léon AUFRÈRE : *Etude sur l'église Saint-Vulphy et la chapelle du Saint-*

Esprit de Rue, p. 434-535. L'église paroissiale du bourg de Rue (Somme) se compose de deux parties bien distinctes, quoique accolées l'une à l'autre. La première, l'église paroissiale proprement dite, fut entièrement reconstruite en 1827, à la place de l'ancienne qui fut alors démolie. C'était, semble-t-il, une église romane plus ou moins transformée à l'époque gothique et, dans tous les cas, fort intéressante. — La seconde partie nous est parvenue à peu près dans son entier. Elle a été construite vers la fin du xve et le commencement du xvie siècles, ou plutôt, suivant l'auteur, greffée sur un édifice remontant au xive siècle, pour renfermer un crucifix miraculeux — à l'instar du Saint-Voult de Lucques — venu, dit-on, par la mer en l'an 1100, et qui fut l'objet d'un pèlerinage très fréquenté. Brisé pendant la Révolution, il n'en subsiste qu'un fragment envers lequel la dévotion populaire s'est conservée jusqu'à nos jours. La chapelle porte communément le nom de chapelle du Saint-Esprit. C'est un petit édifice de style flamboyant d'une extrême richesse, mais les restaurations dont il a été l'objet dans le courant du xixe siècle n'ont pas toujours été faites avec la discrétion désirable.

Georges DURAND.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome LXXXVII, 1923. Troyes, J.-L. Paton, janvier 1925, in-8°.

Charles-Paul LÉGER : *Notice sur l'ancienne seigneurie et l'ancien comté de La Motte-Tilly, suivie de quelques notes sur le village*, p. 45-122. Compilation faite sans critique à l'aide de sources de deuxième et troisième main. Les références aux Archives nationales laissent l'impression que les documents cités n'ont pas été vus. En ce qui concerne le protestantisme et la famille des Raguier au xvie siècle, on s'en est rapporté aveuglément à l'analyse défectueuse des *Mémoires* de Claude Haton, au lieu de se reporter au texte (Bibl. nat., f. fr. 11575), ce qui eût permis de compléter la documentation et d'éviter mainte erreur. Les belles archives de la famille d'Harcourt, au château de Melz-sur-Seine, où sont conservés en partie les titres de La Motte-Tilly, n'ont pas été consultées.

Annuaire de l'Aube. 1925, 2e partie. Troyes, J.-L. Paton.

Abbé Arthur PRÉVOST : *La construction de l'église Saint-Jean de Troyes*, p. 3-11 (plan). Recueil informe de notes diverses, présentées sans aucune critique. — P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN : *Fragments de stalles troyennes au musée de Châlons-sur-Marne*, p. 12-15 (2 pl.). Deux jouées et trois miséricordes de stalles, d'un fort beau travail; elles datent de la première moitié du xvie siècle, et proviendraient d'une église troyenne. Quelques notes sur les nombreuses stalles du xvie siècle qui existaient à Troyes, d'où elles ont presque entièrement disparu. — Octave BEUVE : *Histoire de l'abbé de Valois de Saint-Remy, curé de Vauchassis (1815-1829) et de sa célèbre tisane*, p. 17-34. L'abbé Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy, cousin de la trop célèbre comtesse de La Motte, rentré en France et devenu curé de Vauchassis en 1815, mit en pratique les con-

naissances médicales qu'il avait acquises en Italie pendant son émigration. Il obtint de la sorte une solide réputation de guérisseur, encore proverbiale dans le département de l'Aube, et qui donna lieu à deux complaintes publiées dans cette notice.

La Revue catholique.
Semaine religieuse du diocèse de Troyes. 62e année (1925).

A. P[RÉVOST] : *Le prieuré de Sèche-Fontaine*, 13 février. Commune d'Avirey-Lingey; fondé par saint Bruno en 1081 et donné à l'abbaye de Molesme. — E. MARTINOT : *De la sonnerie des cloches de la cathédrale de Troyes au XVIIe siècle*, 22 mai. Avec un extrait du règlement de la sonnerie.

Almanach du Petit Troyen. 1925. Grande Imprimerie de Troyes, in-16.

[E. MAURY] : *La Franc-Maçonnerie à Bar-sur-Aube. La Loge « L'union des cœurs »*, p. 173-200. Etude très documentée sur une loge fondée à Bar-sur-Aube en 1810, et « en sommeil » depuis 1851. Liste des membres et notes biographiques sur les plus marquants.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.
138e volume (année 1923-1924). Reims, Monce, 1924.

Dr P. GOSSET : *Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Fismes*, p. 1-136.

G. ROBERT : *Bouvancourt au Moyen Age*, p. 167-211. — *Prosnes au Moyen Age*, p. 213-244. Intéressantes monographies de deux seigneuries de l'Hôtel-Dieu de Reims. Nombreuses pièces justificatives, dont une concerne l'abbaye de Saint-Thierry, et l'autre l'abbaye de Saint-Denis.

J. MASSIET DU BIEST : *Notes sur les archives des Capucins irlandais et des missions irlandaises ayant eu leur siège en France, à Charleville, Sedan, Bar-sur-Aube et Vassy. Relation d'une controverse de ceux-ci avec le ministre Jurieu à l'Académie de Sedan en 1674 et avec le ministre Pithoys*, p. 245-272. La maison de Charleville fut fondée par le P. François de Nugent vers 1615, celle de Sedan à une date inconnue, peut-être 1635. Les archives sont à Chaumont et à Troyes parce que les couvents de Charleville et de Sedan furent abandonnés en 1685 par les capucins irlandais pour ceux de Vassy et de Bar-sur-Aube, à la suite d'échange avec des capucins français. Les capucins irlandais dans les Ardennes, avaient entrepris de convertir les hérétiques.

139e volume (année 1924-1925). Reims, Monce, 1925.

L. DEMAISON : *Reims à la fin du XIIe siècle, d'après la vie de saint Albert, évêque de Liège*, p. 88-138. Saint Albert, évêque de Liège, sacré à Reims, fut assassiné aux portes de la ville en 1192 par des chevaliers allemands. Une vie du saint a été écrite par un contemporain, vraisemblablement Wéry, abbé de Lobbes, qui dut être un témoin oculaire : en effet, l'auteur est très bien renseigné sur la physionomie de la ville à

cette époque, sur la vie et les mœurs des habitants. Qu'il s'agisse d'églises, d'abbayes, de rues, de places, de maisons, de portes de la ville, tout y est d'une rigoureuse exactitude et M. Demaison n'a pas pu prendre une seule fois l'auteur en défaut.

G. Robert : *La Seigneurie d'Ecly du XIIe au XVIe siècle*, p. 139-225. Domaine de l'Hôtel-Dieu de Reims, administré par un convers qui portait le titre de *maître;* les droits seigneuriaux étaient légers et l'Hôpital vécut toujours en bonne intelligence avec ses sujets. Vingt-cinq pièces justificatives dont plusieurs intéressant l'abbaye Saint-Martin, de Laon.

Dr P. Gosset : *Les Magneuses, fondation de madame Colbert de Magneux (1635-1799)*, p. 227-299. Ecole de domestiques chrétiens, fondée à Reims par Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, de la famille du grand Colbert, et dotée par elle. Quatorze pauvres filles étaient formées en cinq ans aux soins du ménage sous la direction de maîtresses qui ne prononçaient pas de vœux. Les règlements pénètrent dans les plus petits détails de l'instruction à donner aux filles. Les donations et les legs furent assez nombreux, puisque vingt-cinq filles étaient élevées à la fois dans la maison, à la fin de l'ancien régime. Partie des biens furent vendus comme biens nationaux; aujourd'hui, douze filles seulement sont élevées sur la dotation. Pièces justificatives, dont les lettres patentes de fondation (1635), et figures dans le texte.

Nouvelle revue de Champagne et de Brie. Année 1925.

L. Marcel : *Une représentation dramatique à Langres en 1377*, p. 41-55. On savait qu'il y avait eu en France des représentations dramatiques avant 1380. L'auteur prouve par un texte ancien copié par un érudit langrois du XVIIe siècle, qu'une représentation dramatique, « Le Mystère de l'ancien et du nouveau testament » et « La Vengeance de N.-S. Jésus-Christ » a été donnée à Langres en 1377. Elle dura trois jours.

Dr O. Guelliot : *Une lettre inédite du marquis de Sémonville (1796)*, p. 67-69. Lettre écrite à Baudin, membre du Conseil des anciens, sur « les avantages qui résulteraient d'un rapprochement secret du gouvernement avec les agents du culte catholique ». Un bon prêtre peut faire de bons citoyens.

Dr P. Gosset : *Don des cartons de Murgallé à l'Hôtel-Dieu de Reims par l'archevêque Henri de Lorraine*, p. 70-72. L'archevêque qui avait donné à son chapitre les tapisseries de la Vie de Jésus, œuvre de Pepersack, offrit les cartons aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

G. Robert : *Le temporel du clergé du diocèse de Reims en 1384*, pp. 96-114 et 176-202. Six déclarations inédites du temporel du clergé régulier : abbaye de Saint-Pierre-les-Dames; abbaye de Saint-Denis; couvent de Saint-Remi, de Reims; abbaye de Saint-Thierry; abbaye de Saint-Basle, de Verzy.

L. Marcel : *La révocation de l'édit de Nantes à Langres*, p. 161-175. Les protestants Langrois étaient surtout des gens de métier; ils étaient peu nombreux. Deux s'expatrièrent; de novembre 1685 à novembre 1686 vingt-quatre abjurèrent.

Chanoine A. Frézet : *Le chanoine Hubert Meurier, doyen de l'église de Reims et de la collégiale de Saint-Dié (1535-1602)*, p. 205-229. Biographie d'un haut dignitaire du chapitre qui, par ses sermons et ses publications, prit une part active au mouvement politique de son temps. Il rallia le Conseil de ville et la bourgeoisie à la Sainte-Union et s'entêta dans sa campagne contre Henri IV, même après l'abjuration du roi. Son œuvre

la plus importante est un recueil imprimé de 99 sermons sur la Messe, prêchés à Reims, de 1580 à 1584; ils nous ont conservé d'intéressants détails sur le rite rémois et ont encore une valeur d'édification.

Abbé A. Poulin : *Un vol à l'église de Mézières en 1560*, p. 230-236. Vol sacrilège d'un ciboire; le voleur fut pendu en ville et son corps fut ensuite suspendu à une potence dans les champs.

Annuaire-Bulletin de la Société des amis du Vieux Reims.
1923-1924. Reims, Matot (1925).

Ch. Sarazin : *Conférence sur la Mission prêchée à Reims en janvier 1821 par deux prêtres des Missions de France, MM. Forbier-Janson et Guyon*, p. 40-87. La Mission se termina par l'érection d'une croix monumentale qui fut abattue le 16 août 1830 et érigée à nouveau après restauration, en 1880, dans l'église Saint-André de Reims.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome VIII, n° 115. Langres, 1924.

L[ouis] M[arcel] : *Dons au Musée*, p. 463-465. Parmi ces dons figurent deux manuscrits : *Journal des offices de saint Mammes du 1er mai 1728 au 30 avril 1729* et *Journal historique de l'Eglise de Langres* (novembre 1733-mars 1742). Ces deux ouvrages ont pour auteur un chanoine de Langres : Jean-François Mahudel, frère du célèbre antiquaire de ce nom.

Tome IX, n° 16. Langres, 1925.

Chanoine Marcel : *Le « Christ » de l'église Saint-Martin de Langres. Simple note au sujet de son origine*, p. 12-22. A été donné à l'église Saint-Martin par Mathieu de Cirey, conseiller en l'élection de Langres. Il est de la fin du XVIe siècle.

Baron de l'Horme : *Les Piétrequin au pays de Langres*, p. 23-41. Début d'une étude généalogique très fouillée sur une famille dont plusieurs membres ont été d'Eglise et ont joué à Langres, à diverses époques, un rôle religieux assez important.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome IV, n° 8. Langres, 1925.

Chanoine Marcel : *L'hôtel du Breuil de Saint-Germain à Langres. Description et histoire* (avec 2 pl.), p. 215-258. Bâti en 1580, cet hôtel, le plus beau monument civil de la Renaissance qu'il y ait à Langres, et qui, par suite d'un don aussi intelligent que généreux de ses propriétaires, va devenir le siège de la Société historique et archéologique, et va être transformé en musée, a été possédé et habité, au XVIIe siècle, par un très érudit lingonisant, François II du Molinet.

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Chaumont.
Tome V, n° 6. Chaumont, 1925.

Abbé Dumoutet : *Notre-Dame de Braquancourt*, p. 181-197. Continua-

tion (chap. III) de l'étude précédemment recensée. Exposé des tribulations du couvent pendant les guerres de Religion.

Louis MARCEL.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi.
2e an., fasc. 21-22; 3e an., fasc. 23-31. Rocroi, impr. Jaloux, 1924-25.

Paulin LEBAS : *Monographie de Sévigny-la-Forêt* (suite), 2e année, pp. 136-139, 153-156, 166-171; 3e année, pp. 185-188, 199-204, 213-215, 225-227, 238-242, 247-248, 260-262, 262-270. Série complète de notices sur les familles et sur les curés depuis 1650.

V. T[ASSOT] : *Traduction du nécrologe des Récollets de Couvin, publié par le R. P. Ubald d'Alençon, 1577-1791* (suite), 2e an., pp. 131-133, 145-148, 161-164; 3e an., pp. 193-195, 220-222, 254-256, 265-267. Voir la *Revue*, t. X, an. 1923, p. 236.

Paul-Clovis MEURISSE : *Les Recollectines de Couvin (Belgique)*, 3e an., p. 235-237. Notes sur leur couvent de l'Hermitage à Couvin et leurs deux filiales du Petit Hongréaux près de Rocroi (depuis 1630).

MEMOR : *Au jour le jour* (suite), fasc. 21 à 31. Notes de guerre du curé de Sévigny-la-Forêt, déjà signalées en 1924.

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, t. XIX. Nancy, 1924.

Hippolyte ROY : *Le jubé de Notre-Dame-de-Liesse, offert à la basilique par la maison ducale de Lorraine*, p. 104-122.

Le Pays lorrain et le Pays messin. 15e année. Nancy, 1923.

Edmond DES ROBERT : *Voyage de deux carmes au travers de la Lorraine, en 1722*, pp. 337-346, 406-414. Extraits du *Journal du voïage de Douay à Rome et de Rome à Douay fait par les Pères Nicolas de Sainte-Rose et Aubert de Saint-Florent, carmes.* Le manuscrit compte 305 pages de texte. L'auteur est le premier des deux carmes, Gaspard Lanvin, moine un peu épicurien, insistant surtout sur la réception qui leur est faite dans les divers endroits où ils passent. « Sorte de guide avec remarques culinaires et bachiques. »

J. MALYE : *Les protestants messins et la fortune de Deux-Ponts*, p. 399-402. Emigrations de huguenots allant chercher la liberté religieuse dans la capitale du duché de Deux-Ponts.

Général J. DANNERY : *Le maréchal de camp marquis de Bombelles, évêque d'Amiens, 1744-1822*, p. 449-452. Quelques notes sur la carrière du maréchal, devenu évêque en 1817.

Edmond RENARD : *Le cardinal Mathieu. L'enfance et les préparations (1839-1862)*, p. 481-493. Extraits d'un ouvrage dont le compte rendu a paru l'an dernier, t. XI, p. 551.

16e année, Nancy. 1924.

Dr Paul Briquel et abbé Hatton : *La religion à Lunéville pendant la grande révolution*, pp. 12-24, 66-71, 348-358. D'après les archives municipales et le journal et calendrier manuscrits de Chatrian.

Robert Parisot : *Les doléances et les vœux formulés en 1789 par les trois ordres de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés*, p. 561-573.

La Semaine religieuse de Nancy et de Toul. 61e année, Nancy. 1924.

G. Melin : *Le R. P. Jean Fourier, ami et directeur de conscience de saint François de Sales*, pp. 59-61, 74-76, 106-110. Contemporain et cousin du saint curé de Mattaincourt, docteur puis recteur de l'Université de Pont-à-Mousson, supérieur de la mission des jésuites à Thonon et directeur du collège de Chambéry. C'est là qu'il entra en relations intimes avec saint François de Sales, dont il devint l'ami et le directeur de conscience. L'auteur indique les principales circonstances de la vie du saint où l'on rencontre le P. Fourier. — E. Martin : *Les croix de mission à Nancy*, p. 190-197. — *Saint Gibrien, ermite*, p. 295-297. Origine du culte de ce saint irlandais, à Essey-et-Maizerais. — *La dévotion à saint Thiébaut, dans le diocèse de Toul*, p. 409-411. — *La dévotion à sainte Anne, dans le diocèse de Toul*, pp. 454-456, 485-488. — *Les Sœurs grises, tertiaires franciscaines*, pp. 577-579, 640-644. Etablies en Lorraine en 1472, pour le soin des malades et des pauvres. — *La dévotion à sainte Catherine d'Alexandrie, dans le diocèse de Toul*, pp. 742-744, 758-759, 807-808. — J. Vigneron : *Les débuts de la Congrégation des sœurs de Saint-Charles*, pp. 499-502, 543-547, 559-561. Extraits d'un ouvrage en préparation. — G. Clanché : *Le vénérable Alban Roé*, p. 666-669. Anglican converti (xviie siècle), entré dans l'ordre bénédictin à Dieulouard, rentré en Angleterre, où après un long emprisonnement, il subit le supplice de la pendaison.

L. Marchal.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 31e année. Metz, 1924.

J.-P. Kirch : *Visite canonique de 1686 dans les archiprêtrés de Bouquenom, Saint-Arnouald, Hornbach et Neumunster* (suite), pp. 28-37, 70-82, 130-138. Bien que l'enquêteur ait eu surtout pour mission de noter l'état matériel des églises, la convenance du mobilier, on trouve presque dans chacune des notices du rapport des détails fort instructifs sur la situation des paroisses et sur l'attitude de leurs desservants en face de la grande crise religieuse suscitée depuis un siècle par l'hérésie. Une copieuse annotation facilite l'intelligence du texte. La publication de cette visite canonique fournit un utile complément aux données des *Anciens pouillés du diocèse de Metz*, édités par le savant et regretté abbé Dorvaux.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), pp. 158-176, 210-227, 400-409, 430. L'auteur examine, canton par canton, comment se comportèrent les membres du clergé séculier devant l'obligation du serment imposée par les autorités civiles, dans les villages du district de Metz et dans le district de Briey. La statistique cantonale des jureurs et des insermentés est suivie d'une conclusion où sont exposés les motifs du succès ou de l'échec du serment dans tel ou tel canton. Les trois

articles fournissent un tableau très documenté de la situation du clergé local. Notons que le district de Briey, étant sous le rapport ecclésiastique, moins homogène que celui de Metz, les défaillances y furent plus nombreuses.

N. Stauder : *Les curieuses péripéties d'un bénéfice simple sous l'ancien régime : la chapelle Sainte-Agathe de Grosréderching (1728-1793)*, pp. 352-376, 409-414. On donne l'histoire d'une chapelle d'église paroissiale érigée en bénéfice par le legs d'un curé du lieu. Les titulaires successifs de ce bénéfice sont d'abord des clercs fils de famille, qui n'observent pas la résidence, au mépris de la volonté du testateur, et dont le dernier arrive même à aliéner le patrimoine de la chapelle.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

Tome XXXIV. Metz, 1925.

J. Foedit : *La cathédrale de Metz depuis ses origines jusqu'au Xe siècle*, p. 1-87. Examen et discussion approfondis de toutes les opinions émises sur un sujet malaisé à traiter, puisqu'il ne reste aucune preuve matérielle à l'appui d'un dire quelconque et qu'on en est réduit le plus souvent aux récits des chroniqueurs d'une époque souvent bien postérieure, ou encore à quelques très rares allusions des auteurs contemporains.

P. d'Arbois de Jubainville : *Catalogue des anciens inventaires d'archives et des cartulaires conservés dans les dépôts de Metz*, p. 115-141. Liste des cartulaires et des répertoires tant de chartriers ecclésiastiques et civils que de minutiers de notaires, qui se trouvent aux archives départementales de la Moselle et au cabinet des manuscrits de la bibliothèque municipale de Metz.

Ch. Bruneau : *La chronique de Philippe de Vigneulles*, p. 143-161. Mémoire destiné à établir la grande valeur historique de cette célèbre chronique messine, qui va être éditée en cinq volumes prochainement par la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

R.-S. Bour : *Un reliquaire émaillé du XIIIe siècle de l'église Saint-Eucaire de Metz*, p. 163-190. Histoire et description de cette pièce d'orfèvrerie limousine qui se trouve aujourd'hui au musée diocésain.

J.-B. Kaiser : *Quelques records de justice tirés des archives de Villers-Bettnach*, p. 211-240. L'auteur, après avoir insisté sur l'importance pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale de ces sources jusqu'ici assez négligées, publie quatre procès-verbaux de records synodaux des xve et xvie siècles.

Comte J. de Pange : *Catalogue des actes de Ferri III duc de Lorraine*, p. 261-328. Ce recueil de chartes comprend les analyses de 345 pièces datées de 1251 à 1269.

A. Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle (1791-1800)*, p. 329-545. Cette première partie de la liste contient 516 notices classées dans l'ordre alphabétique et ressortissant aux lettres A et B. Une préface très documentée énumère les principales sources consultées et présente un remarquable tableau du mouvement d'émigration dans le clergé régulier et dans le clergé séculier : c'est un substantiel résumé des travaux de l'abbé Lesprand sur le clergé messin à l'époque de la Révolution. Au total, M. Gain estime que plus de la moitié des prêtres séculiers s'expatrièrent, tandis qu'il n'y eut qu'un sixième des religieux pour les imiter.

Mémoires de l'Académie de Metz. 1924. Metz, 1925.

Général de VAULGRENANT : *Notes sur Sébastien Leclerc, graveur messin du XVIIe siècle*, p. 71-107. Ce graveur, un peu oublié dans sa ville natale, tint un rôle considérable dans le groupe d'artistes que dirigeait Lebrun et qui illustra le règne de Louis XIV.

Les Cahiers lorrains. 4e année. Metz,. 1925.

P. LESPRAND : *Jean-Antoine Knoepffler, curé de Roth (1728-1794)*, p. 9-14. Sa biographie avait été jusqu'ici remplie de faits controuvés. L'auteur la rectifie d'après des renseignements de première main.

H. ABOUT : *Le « mistère de saint Clément »*, *date du manuscrit*, p. 42-43. Le texte a été écrit dans la seconde moitié du xve siècle.

M. GROSDIDIER DE MATONS : *Sur l'identification de Wacecort, Louze, Lotosa et Ansoncourt des chartes de Saint-Benoit et de Gorze*, p. 43-46. Note de toponymie concernant des lieux dits et une localité de la Woëvre.

L. GERMAIN DE MAIDY : *Sur la devise « Sola fides sufficit », à propos du dictionnaire de G. Hochfeder, 1515*, p. 46-47. Une telle devise n'est pas une preuve certaine des sentiments luthériens d'un imprimeur, car on la retrouve dans des marques d'imprimeurs parisiens, senonais et même lorrains, qui ne sont pas suspects d'hérésie. Les trois mots de la devise sont d'ailleurs extraits de l'hymne *Pange lingua*.

E. DUVERNOY : *Le fonds d'archives du bailliage épiscopal de Vie-sur-Seille*, p. 70-72. Note exposant la consistance du fonds du bailliage de l'évêché de Metz conservé aux archives de Meurthe-et-Moselle, et qui forme une collection de onze mille registres et liasses.

E. DUVERNOY : *Une chronique perdue d'Austrasie*, p. 73. Note rectificative à un article paru dans *Les cahiers lorrains* de 1924, p. 32. La chronique a été rédigée en Brabant au xve siècle; l'auteur est Edmond de Dynter et Molinier le signale dans ses *Sources*.

E. DUVERNOY : *Lettre de rémission de l'évêque de Metz, 1597*, p. 95-96. Le texte de l'acte est publié en entier.

L. GERMAIN DE MAIDY : *Note sur le tétragramme, à propos des médailles de Metz et de la région*, p. 118-119. Il a été mis en usage par les protestants, adopté par les catholiques au XVIIe et au XVIIIe siècles, puis beaucoup employé par les francs-maçons.

P. DORVEAUX : *Un bréviaire messin du XVe siècle*, p. 148. Incunable très rare, daté de 1496. Il est signalé d'après le catalogue d'un libraire de Londres.

Revue Saint-Chrodegang. 6e année. Metz, 1924.

A. GASTOUÉ : *Le répertoire traditionnel ancien de la musique polyphonique à Metz*, p. 3-5. Analyse d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Metz, copié dans la dernière partie du XVIIIe siècle, qui contient quarante-trois messes en musique à quatre voix « a cappella », prouvant qu'à la cathédrale de Metz s'est maintenue, en ce qui concerne le chant, une tradition constante qui était liturgique et artistique. — J. FOEDIT : *Les fêtes de Noël aux temps passés à la cathédrale de Metz*, p. 30. Résumé d'une conférence de Mgr Pelt, évêque de Metz, qui a été publiée dans l'almanach de Marie-Immaculée. — J. TOUBA : *Anciens organistes*

du pays lorrain, pp. 30-31, 46-47 du supplément. Listes d'organistes du XVIIIe siècle, qui exercèrent leur art à Puttelange-les-Sarralbe, Bitche, Sarreguemines, Sarralbe, Forbach, Boulay, et qui sont mentionnés dans les registres paroissiaux.

La Sarre française. 1re année. Strasbourg, 1924.

LE GLANEUR : *L'abbé Rohrbacher*, p. 30-35 du n° 5. Résumé de la vie du laborieux historien de l'Eglise, né près de Sarrebourg, à propos d'un vitrail de l'église de cette ville, où il est représenté et avec lui les grandes figures du christianisme. — Louis GILBERT : *Mausolée du comte Henri-François de Bombelles en l'église catholique de Bitche*, p. 27-30 du n° 6. Ce gouverneur de la citadelle et du pays de la Sarre supérieure et inférieure fit reconstruire le fort actuel et mourut en 1760. Son fils, né à Bitche en 1744, fut maréchal de camp, puis entra dans les ordres et devint évêque d'Amiens. — Lieutenant-colonel VÉLING : *Mgr Marc-Marie de Bombelles, évêque d'Amiens (1745-1821)*, p. 20-22 du n° 8. Note sur cet enfant de Bitche, dont il a été question quelques lignes plus haut. — LE GLANEUR : *Hellering*, p. 22-27 du n° 8. Historique d'un château de la Moselle, détruit par un incendie peu après l'armistice; il remontait au XVIe siècle. La terre qui en dépendait faisait partie du temporel de l'évêché de Metz.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre.
2e année. Sarrebrück, 1925.

R. CAPOT-REY : *Cahier de doléances du tiers-état de Sarrelouis et de la ville de Sarrelouis*, p. 23-43. La publication du texte est précédée d'un érudit commentaire, où l'on fait ressortir, par exemple, que l'usage de la langue française était très répandu à Sarrelouis en 1789. On y explique encore que les protestations contre les juifs avaient un intérêt purement économique et non un motif religieux.

E. DUVERNOY : *Les documents sur les pays de la Sarre aux archives de Meurthe-et-Moselle*, p. 44-51. Etat récapitulatif des groupes de documents qui concernent la région envisagée et se trouvent aux archives départementales de Nancy.

J. GAYOT : *Histoire de la seigneurie de Bliescastel*, p. 60-344. Avant 1340, elle fut un fief de l'évêché de Metz et de celui de Verdun; après cette date, elle reconnut la suzeraineté des archevêques électeurs de Trèves. Un chapitre entier d'une trentaine de pages est consacré à la vie religieuse dans le pays de Bliescastel et à l'abbaye de Gräfinthal, fondée en 1243 et donnée aux Guillemites. L'auteur a consulté l'ouvrage de M. Dorvaux sur les anciens pouillés du diocèse de Metz, mais n'a pas eu entre les mains le recueil des anciens pouillés de la province de Trèves publié en 1915 par l'Académie des inscriptions. Quelques renseignements intéressants sont donnés sur l'organisation de l'église réformée dans le pays de Bliescastel, aux XVIe et XVIIe siècles, qui fut éphémère.

Dr SCHMIDT : *L'église Saint-Michel à Sarrebrück*, p. 360-366. Analyse d'une brochure où, à propos de la construction d'une église, sont brièvement relatées les vicissitudes de la religion catholique en Sarre.

P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Année 1924. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Lucien Braye : *La société populaire de Saint-Mihiel*, p. 102-115. Entre le 13 décembre 1793 et le 19 janvier 1794, cette société aida activement les commissaires chargés de recueillir les matières métalliques renfermées dans les églises. Divers incidents montrent que beaucoup de villageois restaient attachés à la religion.

A. Malloué : *Le faux départ de Jeanne d'Arc*, p. 122-138. En s'appuyant sur quelques dépositions du procès de réhabilitation, l'auteur prétend que, rebutée par les hésitations de Baudricourt, Jeanne serait partie vers Charles VII en janvier 1429, mais qu'elle se serait arrêtée à Saint-Nicolas de Septfonds, à quatre kilomètres de Vaucouleurs. L'hypothèse est ingénieuse; mais qui lit les textes sans prévention, ne conclut pas comme M. Malloué. Quant au voyage de Jeanne à Nancy (fin janv.-13 fév. 1429), il fut voulu non pas par la Pucelle, mais par le duc de Lorraine Charles II (« dux... *voluit* eam videre », déposition de Marguerite la Touroulde).

Bulletin de la Société des archéologues du nord de la Meuse.

Année 1924. Longuyon, Impr. Longuyonnaise.

Léon Germain de Maidy : *Inscriptions anciennes à Cons-la-Grandville*, p. 1-20. Renseignements sur le prieuré de Cons, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Hubert (Luxembourg belge).

Louis Bossu : *La famille de Cranne*, p. 33-45. L'auteur rectifie une erreur historique sur la prise de Dun (7 décembre 1592) par l'armée de Henri IV.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

Année 1924. Bar-le-Duc, Impr. Saint-Paul.

Chanoine F.-G. Frussotte : *Quelques rites verdunois*, p. 177-180. Liturgie de la bénédiction des cloches, selon le missel de 1554. — *Récicourt et son église au XVe siècle*, p. 286-288. D'après deux parchemins (1446 et 1456) trouvés dans les ruines de cette église dévastée, l'auteur établit que ce fut dans la première moitié de 1456 que le pape reconnut comme évêque de Verdun Guillaume de Haraucourt, dont l'élection avait été contestée. — Mgr Mangin : *Les reliques de saint Laurent à Lemmes*, p. 260-262. Procès-verbal de translation en date du 12 nov. 1775, inséré dans les actes de baptême de cette même année. — Chanoine Ch. Aimond : *L'ancienne église abbatiale de Saint-Mihiel*, p. 332-336. S'appuyant sur les textes, l'auteur décrit l'édifice et son mobilier comme ils furent entre le xve et le xviie siècle.

Maurice Rousset.

VOSGES

Les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges* pour 1924 n'ont pas encore paru. *La Révolution dans les Vosges* (juill. 1924-juill. 1925) n'a rien publié qui touche l'histoire ecclésiastique. A signaler, toutefois, un volume de l'*Inventaire des archives départementales des Vosges*, fonds H, concernant les maisons de l'Ordre bénédictin : Senones, Moyenmoutier, etc.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.

43e année (1924), nos 22-24. Strasbourg, Le Roux.

F. Holder : *Der Klosterhof Buchs bei Mittelweier*, pp. 520-525, 568-571; 44e année, pp. 67-68, 86-91, 163-166, 184-188. Procès de l'abbaye de Pairis avec la collégiale de Saint-Dié, à propos de la ferme de Buchs (xve siècle). La première chapelle à Buchs, en l'honneur de sainte Barbe, fut consacrée le 30 oct. 1474 et remplacée, en 1507, par une autre plus spacieuse; l'auteur continue l'histoire de cette ferme, possession des bénédictins de Pairis, à travers les vicissitudes de la Réforme, de la guerre des paysans jusqu'à la sécularisation en 1792. — J. Lévy : *Le prêtre Jos. Thomas de Guebwiller, martyr de la Grande Révolution*, p. 544-550. J. Thomas, né à Guebwiller, le 17 août 1742, condamné à mort le 11 déc. 1793 comme émigré rentré (ce qui était faux). — J. Gass : *Mandement du cardinal Armand-Gaston de Rohan sur la bulle « Unigenitus », 1714*, p. 572-574. Brève analyse de ce mandement par lequel le cardinal faisait connaître son adhésion à la bulle pontificale.

44e année (1925), nos 1-20.

J. Gass : *Le vicaire général d'Eymar*, p. 20-21. Tracasseries qu'il éprouve de la part des autorités en 1802, puis en 1804. — Mgr Ruch : *Franc. Zorn de Bulach*, p. 25-26. Notice biographique (en latin) sur l'ancien coadjuteur et vicaire général de Strasbourg, 1901-1919, mort le 13 janvier 1925. — J. Gass : *Les fêtes de précepte et le décret épiscopal de 1770*, p. 188-191. Par son décret du 22 mai 1770, le cardinal de Rohan réduisit d'une façon notable le nombre des fêtes de précepte. — L. Pfleger : *Bénédiction d'une cloche du couvent de Königsbrück en 1489*, p. 212-213. — J. Gass : *Discipline ecclésiastique au XVIIIe siècle*, p. 213-214. D'après un mandement de 1728. — L. Pfleger : *Vom gottseligen Leben und Abscheiden des Bruders Heinrich Fabri, Beichtigers zu Schönensteinbach (1452)*, p. 228-235. Donne le texte allemand d'un rapport sur la vie et la mort du dominicain Fabri qui fut pendant trente-cinq ans le confesseur des Sœurs dominicaines de Schönensteinbach (Haut-Rhin). — M. Barth : *Volksmissionen im Elsass vom Konkordat bis 1825*, pp. 276-281, 327-332, 368-376. Mgr Saurine, m. en 1813, obéissant aux désirs de Napoléon Ier, ne favorisa guère les missions en Alsace. Mais dès 1816, des Rédemptoristes y vinrent prêcher en allemand dans le Haut-Rhin, non sans cependant commettre quelques excès de zèle qui mécontentèrent des curés encore trop gallicans. La prospérité de l'œuvre des missions et des retraites commença seulement en 1824. — J. Gass : *Une fondation de « Salve Regina » à Rodern (1509)*, p. 323-327. Dans toutes les paroisses d'Alsace, le chant du *Salve Regina* est encore de tradition le samedi soir; dès 1485, il y a une fondation à Rouffach pour chanter le *Salve*, tous les soirs entre les Vêpres et l'Angelus; en 1509 est établie, à Rodern, une fondation semblable « pour tous les vendrdis soirs ». — L. Pfleger : *Der Kult des hl. Valentinim Elsass*, pp. 400-405, 422-428, 444-447. Détails

sur le culte de saint Valentin en Alsace. Dès l'an 1001 on vénère à Rouffach les reliques d'un saint Valentin, martyr, et on l'invoque contre les épilepsies; dans le reste de l'Alsace, le culte est un peu moins ancien, mais très répandu.

Revue catholique d'Alsace.

40e année, janv.-oct. 1925. Strasbourg, Le Roux.

A. Kannengieser : *Quelques lettres adressées par le P. Gratry à un jeune savant alsacien (1925)*, p. 5-13. Trois lettres du P. Gratry adressées à Ch. Grad en 1864 et 1870.

J. Gass : *Grandidier et les Rohan*, p. 28-40. Relations de l'historien alsacien avec les deux cardinaux de Rohan, Constantin et Louis-René.

J. Gass : *Mémoires d'un fugitif alsacien*, pp. 76-83, 272-280, 364-369. Mémoires de Jos. Ant. Weiss qui, en 1793, émigra au delà du Rhin pour échapper à la persécution révolutionnaire.

L. Pfleger : *Le clergé d'Alsace et les écoles latines sous l'Empire et la Restauration*, pp. 148-152, 210-220. Montre l'empressement du clergé d'Alsace à enseigner aux enfants de la campagne le français et le latin (pour suppléer à l'absence de petits séminaires) et aussi les difficultés que leur faisait le recteur d'académie de Strasbourg, en s'appuyant sur le décret du 15 nov. 1811.

V. Bohn : *Le R. P. François-Xavier Reuss*, p. 169-180. Religieux rédemptoriste, mort en 1925, digne émule de Léon XIII pour la poésie latine.

A. Morgenthaler : *Une lettre inconnue d'Ign. Chauffour à l'abbé Ch. Braun*, p. 290-294. Lettre de 1866.

J. Brucker : *Un Alsacien en Chine : le P. Romain Hinderer*, pp. 350-356, 406-414. Jésuite, mort en 1744.

A. Morgenthaler : *Le culte de saint Louis en Alsace*, p. 430-434.

J. Gass : *Leçons d'un obituaire, 1521*, p. 489-504. Données précieuses pour l'histoire de la paroisse de Rodern contenues dans un obituaire de 1521, conservé dans les archives paroissiales de ce village.

A. Acker : *Les Alsaciens vicaires apostoliques de la Côte-d'Or*, p. 509. Notice biographique sur Mgr Hauger, des Missions Africaines de Lyon, mort en 1925 et de ses prédécesseurs, Mgr Max. Albert, Fr.-Ign. Hummel.

P. d'Ozolme : *L'apostolat de saint Materne en Alsace*, pp. 514-532, 599-618. Se plaçant au point de vue strictement historique, l'auteur veut montrer à quels résultats est arrivée la critique pour la question particulière de l'apostolicité de l'église de Strasbourg. Le premier article retrace l'historique de la question. Dans le second, on montre que la tradition strasbourgeoise, venue de Trèves au xie siècle seulement, n'est ni constante, ni unanime, ni surtout immémoriale.

Ch. Fastinger : *Les Archives départementales du Bas-Rhin*, p. 577-587 (à suivre). Classement et contenu général.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

1924, 3e année. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise.

J. Walter : *Les œuvres d'art alsaciennes de la collection Spetz*, p. 1-14. M. l'abbé Walter, directeur de la bibliothèque municipale de Sélestat, signale les œuvres d'art de provenance alsacienne et datant du Moyen Age, de cette collection qui, en 1924, prit le chemin de Nice, et peut-être

de l'Amérique. La célèbre Vierge d'Issenheim, maintenant au Louvre, en faisait partie, ainsi qu'une Nativité et d'autres œuvres décrites et reproduites en belles gravures.

H. Haug : *Le style Louis XIV à Strasbourg (1680-1731)*, p. 65-111.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXI, 1924. Colmar et Thann, 1924.

Jules Schwartz : *Inscriptions funéraires de Sélestat*, pp. 34-51. Transcrit et commente les épitaphes, composées par Beatus Rhenanus, des humanistes de la célèbre école de Sélestat, dont plusieurs comptent parmi les illustrations du clergé alsacien au xvie siècle.

P. Leuilliot : *Rapports du gouvernement français avec la ville de Colmar, de 1634 à 1673*, p. 97-113. Montre comment l'histoire de ces rapports s'explique surtout par la situation religieuse de la ville, et l'antagonisme qui y régnait entre catholiques et protestants.

A. Gasser : *Le pèlerinage de Notre-Dame de Thierenbach*, pp. 114-133, 247-255, 304-336, 424-443, 502-524. Fin de l'étude commencée depuis 1922. Histoire du prieuré jusqu'à la révolution, et du pèlerinage jusqu'à nos jours.

E. Bécourt : *Les tribulations d'un curé royal pendant la Révolution*, p. 256-263. Récit des démêlés du curé de Wingen (Bas-Rhin) avec ses paroissiens en 1788, et résumé de son histoire pendant la Révolution.

Dr M. Mutterer : *A propos d'une expression encore inexpliquée du « Hortus Deliciarum »*, p. 264-268. Le mot dellifer, appliqué au mont Hohenbourg par l'abbesse Herrade de Landsberg, s'expliquerait par l'analogie des *delli* siciliens et de la source miraculeuse de Sainte-Odile, guérissant comme eux les maux d'yeux.

E. Waldner : *Les droits seigneuriaux de l'abbaye de Munster dans les villes impériales de Munster et de Turckheim*, p. 394-423. Enumération de ces droits, et étude de la lutte que les deux petites républiques urbaines soutinrent pendant des siècles contre l'abbé, leur ancien seigneur, pour s'en affranchir.

C. Pfister : *Saverne*, p. 481-501. Possession des évêques de Strasbourg depuis le xiie et le xiiie siècles, Saverne devint, au xve siècle, leur résidence, et eut tout son éclat au xviiie siècle, au temps des cardinaux de Rohan.

Elsassland. A travers les Vosges. IV, 1924. Guebwiller, 1924.

Lucien Pfleger : *Altelsässischer Palmsonntagsbrauch und der Palmesel*, p. 103-104. Description d'anciens rites religieux du dimanche des Rameaux et notamment de la procession où figurait une statue du Christ monté sur un âne, dont divers spécimens sont conservés.

Alfred Pfleger : *Von St. Urbans Segen und Fluch*, p. 137-141. Le culte du pape Urbain Ier, patron le plus populaire des vignerons d'Alsace, est très ancien, et on l'a célébré parfois, en particulier au xvie siècle, sous des formes peu édifiantes.

Fr. Koritke : *Um einen verschollenen Kirchenberein des Bannes Schweighausen im Oberelsass*, p. 244-246. Il s'agit d'un terrier de l'église de Schweighouse, de 1662, perdu depuis 150 ans, et récemment retrouvé.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XXXIX, 1923. Belfort, 1925.

J. Joachim : *Un différend entre le Haut-Rhin et le Doubs à propos de Beaucourt (1790-1792)*, p. 9-26. Dispute d'origine essentiellement confessionnelle, la majorité protestante du village mixte de Beaucourt ayant prononcé, de sa propre autorité, son rattachement au Doubs, tandis que la minorité catholique restait fidèle au Haut-Rhin, et l'emportait enfin.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
Vol. XLIX, 1924. Mulhouse, 1925.

Chanoine Jules Wagner : *Deux mulhousiens évêques de Bâle au XVe siècle*, p. 171 à 199. Biographie de Frédéric Zu-Rhein et de son neveu Gaspard Zu-Rhein, qui furent évêques de Bâle, le premier de 1437 à 1451, le second de 1478 à 1502.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
Série in-8°, mars 1925. Dijon, Bernigaud et Privat.

E. Metman : *Les armoires eucharistiques dans l'est de la France, et particulièrement dans les Vosges*, p. 45-47. Complément au mémoire de A. Philippe sur le même sujet paru dans le *Bulletin monumental*, 1924, p. 103-126.

E. Metman : *A propos de l'inscription campanaire « Mentem sanctam spontaneam, honorem Deo et patriae liberationem »*, p. 51-55. Cette inscription, que l'on retrouve sur plusieurs cloches fondues en Suisse, en Angleterre et en Bourgogne aux xve et xvre siècles, et à laquelle on attribuait une sorte d'efficacité merveilleuse, se rattache à la légende de sainte Agathe.

Mémoires de l'Académie de Dijon.
Nouv. série, tome IV, 1923. Dijon, Bernigaud et Privat.

R. Duplessis : *Billets de confiance et monnaie de cloches*, p. 29-75. Notes sur la crise monétaire des premières années de la Révolution. Liste des cloches saisies dans le district de Dijon pour être livrées au service de la grosse artillerie.

Revue de Bourgogne. XIIIe année, 1925. Dijon, Darantière.

A. Fargeton : *Les origines du culte de Madeleine et de Lazare en Bourgogne*, p. 313-322. Simple résumé des travaux de Mgr Duchesne et de J. Bédier.

Maurice Chaume.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques... de l'Yonne.

77e volume. Année 1923.

Charles Porée : *Le fonds de l'évêché d'Autun aux archives de Saône-et-Loire*, pp. 85-93. Relevé des dossiers de la série G, aux Archives de Saône-et-Loire, qui concernent les paroisses de l'Yonne ayant dépendu de l'évêché d'Autun. Cet évêché comprenait l'Avallonnais.

E. Therriat : *Notes complémentaires sur un dominicain auxerrois*, p. 95-99. Il s'agit de Jean de Mailly, auteur des *Annales de Metz*, que M. Therriat, contre l'opinion de M. Porée, croit décidément originaire de Mailly-le-Château (Yonne) et non de Mailly, village de l'arrondissement de Nancy.

Charles Porée : *Mémoires du chanoine Frappier sur le clergé d'Auxerre pendant la Révolution (de 1789 à l'an IV)*, p. 101-142. Voir ci-dessus, p. 81.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

Troisième série, tome XXII. Mâcon, 1920-1921.

Comte G. de Leusse : *Saint-Romain-des-Iles*, p. 1-95. Bonne monographie de cette petite commune qui fut à l'origine un prieuré dépendant de l'abbaye de Tournus. En appendice, procès-verbal de visite (1741).

Marcel Nicolle : *Montculot et Lamartine*, p. 96-118. Biographie de l'abbé de Lamartine (J.-B.-Fr.), oncle du poète; né à Mâcon en 1751, mort en 1826, son domaine de Montculot échut à son neveu qui employa les premiers revenus à la restauration du culte dans la paroisse d'Urcy (Côte-d'Or), privée de tout secours religieux depuis la Révolution.

Comte G. de Leusse : *Mgr. Moreau, dernier évêque de Mâcon (1721-1802)*, p. 229-251. Biographie.

L. Lex : *D'une charte de l'an 945 attribuée à l'abbaye de Tournus et qu'il faut restituer à l'abbaye de Cluny*, p. 296-298. C'est la pièce conservée aux Archives de Saône-et-Loire sous la cote H. 177, n° 6 (Bernard et Bruel, n° 672 *bis*).

Guy de Valous : *Le domaine de l'abbaye de Cluny aux Xe et XIe siècles*, p. 299-481. Etude importante, savamment conduite. L'auteur a tiré du *Recueil des chartes*, tout ce qui concerne l'origine et la formation de ce domaine ainsi que son organisation et son exploitation aux deux premiers siècles de l'abbaye. Il convient de regretter, toutefois, qu'une attention plus sévère n'ait pas été apportée à l'identification des noms de lieux; l'appendice perd de ce fait une partie de sa valeur.

Jean Virey : *Les témoins du IXe et du Xe siècle à Saint-Philibert de Tournus*, p. 482-495. L'auteur admet aujourd'hui que de notables parties de l'église abbatiale sont antérieures à l'an mil.

L. Lex : *A propos de la naissance de Pontus de Tyard*, p. 546-550. Il est impossible de dater cette naissance d'une façon précise; elle se place aux environs de 1521.

Troisième série, tome XXIII. Mâcon, 1922-1923.

Mémoires de la maison de détention des Hursules de Mâcon, p. 27-51.

Publication textuelle, sans annotation, des souvenirs d'un détenu — du 25 novembre 1793 au 25 août 1794 — qui signe « Perraud, père », et termine son récit : « rédigé suivant mes notes le 14 septembre 1807 ». Détails curieux sur l'incarcération de Gouttes, évêque constitutionnel, et sur le passage des prêtres déportés et conduits aux pontons.

Paul Montarlot : *Claude Royer, substitut de Fouquier-Tinville*, p. 201-262. Biographie très documentée du curé assermenté de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône en 1791, nommé, en 1793, substitut de l'accusateur public et enfin marié.

A. Wilmart : *Les établissements de l'Ordre de Cluny à la fin du Moyen Age*, p. 375-405. Edition commentée et annotée du ms. Add. 21240 du Musée britannique. Avec ses additions, ce travail constitue une sorte de recensement des Clunisiens aux XIIe-XVe siècles.

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, tome XLV, 1er fascicule. Autun, 1924.

Paul Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 5-64. Suite des notices de Larcher à Magnien.

A. de Charmasse : *Alone, aujourd'hui Toulonjon*, p. 69-104 (suite).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
2e série, tome XIII. Chalon, 1925.

L. Armand-Calliat : *Recherches sur les bronzes romains de Fragnes*, p. 31-52. Achetés par l'évêque de Chalon, Louis-Henri de Rochefort d'Ally, cédés au comte de Caylus ,ils sont aujourd'hui au Cabinet des Médailles.

E. Malo : *Notice sur l'église de Saint-Clément-sur-Guye*, p. 111-119. Etude archéologique.

Société des amis des arts et des sciences de Tournus.
Tome XXIV. Mâcon, 1924.

Gabriel Jeanton : *Le Mâconnais traditionaliste et populaire*, p. 3-104 (et tome XXV, p. 3-104). La deuxième partie (cf. *Revue*, 1924, p. 137) concerne « les cultes populaires et les lieux de pèlerinages » de la région comprise entre la Saône et la Grosne; la troisième a pour sujet les « fêtes du terroir et coutumes du foyer ». Précieux recueil de folklore.

Gilbert Lafay : *Le monnayage de l'abbaye de Tournus*, p. 105-120. Etude définitive de tous les types connus à ce jour.

Jacques Meurgey : *Note sur le sceau de Gérard IV, trente-huitième abbé de Tournus (XIVe siècle)*, p. 121-125. L'auteur pense que de tous les noms attribués à cet abbé, le meilleur est : Gérard d'Azé.

Tome XXV, Mâcon, 1925.

Albert Bernard : *Le vignoble aux pays de Mâcon et de Tournus pendant le Moyen Age (IXe-XIIe siècles)*, p. 105-116. Quelques renseignements sur les domaines ecclésiastiques et la culture de la vigne par les moines de Cluny et de Tournus.

Ch. Dard : *Uchizy, monographie historique*, p. 121-215. Première par-

tie d'une excellente étude; la paroisse appartenait, dès 878, aux religieux de Tournus; l'abbé affranchit les habitants en 1331.

Pierre BESNARD.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Fasc. 51. Tome XVI, juillet-octobre 1924. Bourg.

Chanoine ALLOING : *Le rétablissement de l'évêché de Belley*, p. 118-131. Brève étude sur l'ancien diocèse, agrandi en 1823 de paroisses provenant des diocèses voisins, surtout de Lyon. Nomination de Mgr Devie; ses premiers actes d'évêque.

Chanoine JOLY : *Mgr Devie, comment il travaille à la perfection de ses prêtres*, p. 132-146.

Abbé G. RENOUD : *Saint Domitian*, p. 146-174. Le culte du saint à Saint-Rambert en Bugey, depuis sa mort jusqu'à nos jours; son culte à l'Ile-Barbe et au Bourg Saint-Christophe. La crypte de Saint-Domitian (ve siècle) restaurée par Leymarie, à Saint-Rambert-en-Bugey (XIXe siècle). Deux photographies.

Abbé G. RENOUD : *Le clergé de Belley pendant la guerre : l'abbé François Carlet*, p. 190-206. Sous-lieutenant le 2 octobre 1914. Tué le 26 juin 1915. S'est offert, sachant qu'il allait à la mort, à la place d'un camarade pour conduire une attaque dans le secteur de Reillon.

Fasc. 52. Tome XVII, janvier-avril 1915.

Chanoine F. BÉRÉZIAT : *La congrégation des Sœurs de Saint-Joseph-de-Bourg (1824-1924)*, p. 5-48. Etude très détaillée. La chapelle de cette maison s'élève sur les ruines de l'église des Jacobins.

Abbé G. RENOUD : *Les missions diocésaines (1823-1923)*, p. 49-59. Contribution à l'histoire du diocèse de Belley pendant ces cent années.

Chanoine ALLOING : *Tableau des paroisses et du clergé de Belley en 1823*, p. 59-78.

Le Bugey. Tome V, 19e fasc., septembre 1925. Belley.

A. CALLET : *Philibert Berthelier, fondateur de la République de Genève, et Bonnivard, l'illustre prisonnier de Chillon*, p. 362-386. Albert Callet (mort le 25 avril) était vice-président de la société *Le Bugey*. A ce titre, je pense, on a inséré cette étude sur deux bugistes. Portraits flattés, où l'auteur n'a pas su mettre les ombres nécessaires.

René PIC : *Les Etats de Savoie*, p. 387-407. Extraits des statuts savoyards; rôle des trois Etats : seigneurs, clercs, bourgeois.

A. CALLET : *Le séjour d'Honoré d'Urfé au château de Virieu-le-Grand*, p. 484-490.

Chanoine J. TOURNIER : *L'oliphant de Portes*, p. 494-513. Ivoire du XIe siècle. Etude sur l'occupation sarrazine en Bas-Bugey.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

Tome LIV (janvier-juin 1925). Bourg.

O. MOREL : *La vie à Châtillon-en-Dombes d'après les comptes des syndics*, p. 40-83. Comptes des syndics de 1374 à 1403. Recettes, dépenses

(précédé de *Notes de philologie sur la langue des comptes de syndics de Châtillon*, par M. A. Duraffour, p. 28-40.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
Neuvième série. 4e vol., 1924. Besançon, impr. de l'Est, 1925.

Procès-verbaux des séances, p. xxiii. M. Ch. Perron lit une communication sur *Un sanctuaire du paganisme en Séquanie, la Pierre qui vire et le Puits de Joncs*, lequel se trouvait près de Montagney (Haute-Saône). Le classement en est demandé sans succès.

E. Longin : *Contribution à l'étude des Jésuites en Franche-Comté, 1630*, p. 55-74. L'auteur y retrace les efforts faits par les Jésuites Comtois et particulièrement par le P. Fr. Chifflet, en 1630, pour se soustraire à l'autorité du provincial de Lyon et essayer d'établir leurs maisons en province distincte.

G. Blondeau : *Les origines du parlement de Franche-Comté*, p. 90-106 (à suivre). La plus ancienne mention d'un « Parlement » dans la province figure dans un registre de comptes de 1306, qui relate des assises tenues à Salins. Les documents signalent ensuite une réunion du Parlement à Dôle en 1323, une autre à Baume-les-Messieurs en 1326.

Maurice Pigallet.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
XIe série, 2e vol., 1924. Lons-le-Saunier, 1925.

Procès-verbal des séances. M. Perrod communique une note sur une statue de saint Crépin, jadis conservée à l'église de Trenal (p. v). Analyse par E. Monot d'une étude sur l'*Hôtel-Dieu de Lons et les religieuses hospitalières sous la Révolution, de 1792 à 1795* (p. vii).

E. Longin : *Un panégyrique de Jean Boivin (1660)*, p. 3-13. Ce panégyrique a pour auteur le P. Barry, jésuite, lequel a été vivement attaqué par Pascal dans sa neuvième provinciale. Le panégyrique retrace à longs traits de la vie de J. Boivin, président du parlement de Dole, auteur du *Siège de la ville de Dole (1637)*, élu président de la confrérie de la Croix en 1647, mort en 1650.

R. Roux : *La sorcellerie dans le Jura*, p. 87. Communication lue au Congrès de l'Association franc-comtoise, le 17 juillet 1924, à Lons-le-Saunier. Notes sur la procédure employée dans les procès de sorcellerie au xvie siècle et sur Boguet, grand juge de Saint-Claude.

Camille Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1924. Vesoul, s. d.

H. de Beauséjour : *Le R. P. Grégoire de Saint-Loup, exécuté à Vesoul le 15 janvier 1796*, p. 147-165. Quelques nouveaux détails sur l'arresta-

tion, la mort et la sépulture d'un capucin (Pierre-Joseph Cornibert) à qui plusieurs notices ont déjà été consacrées. La plus récente a été publiée par M. Colombot, supérieur du séminaire de Vesoul, en 1896.

L. Suchaux, Ch. Godard et G. Blondeau : *Galerie biographique de la Haute-Saône* (suite), p. 181-203. Parmi les articles consacrés aux ecclésiastiques, on peut noter ceux qui concernent : Adalbert Gros, bénédictin, orateur réputé, mort en 1675; — Jean-Jacques-Marie-Antoine Guerrin (1793-1877), évêque de Langres; — Guillaume Edeline, dit Guillaume de Lure, bénédictin, condamné comme sorcier en 1453; — Jean-Pierre Gury (1801-1866), jésuite, professeur de théologie; — Guy de Gy, cordelier, auxiliaire de l'archevêque de Besançon, mort vers 1328; — Eugène Huvelin, cistercien, qui rétablit l'abbaye de Bellevaux en 1817. La bibliographie qui a servi de base à cette publication est insuffisante. Des ouvrages aussi connus que la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Carlos Sommervogel, la *Hierarchia catholica* du P. Eubel, et même le tome XV de la *Gallia christiana*, où il est traité du diocèse de Besançon, n'ont pas été utilisés.

M. Prinet.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue des Questions historiques.
53e année, 204-207e livraisons. Paris, Plon, 1925.

J. Carreyre : *Un épisode du jansénisme sous la Régence* (janvier, p. 43-78). On sait l'opposition acharnée que rencontra dans une fraction du clergé de France et dans certains milieux parlementaires, la constitution *Unigenitus*. On sait moins la part de l'ancienne Sorbonne à ces résistances. Le principal mérite de cet article est de nous les révéler. Cette Sorbonne, d'abord si peu gallicane, qu'en 1682, Louis XIV avait dû recourir à la violence pour l'amener à ses desseins, était maintenant si hostile au Saint-Siège qu'elle ne voulait pas d'une bulle que les évêques de France, sauf quelques rares opposants, avaient filialement acceptée. A la tête de ces opposants, il y avait hélas le pieux et indécis cardinal de Noailles, qui revint plus tard à l'unité ! Comprimée par la main de fer de Louis XIV, la Sorbonne janséniste avait fait semblant d'obéir. Les concessions du Régent, qui voulait cependant la soumission, mais qui ne savait pas l'imposer, amenèrent la Sorbonne à laisser voir ses vrais sentiments. Elle se fit juge de la foi, et juge de la foi contre le pape et les évêques. Elle blâma ouvertement les prélats qui refusaient d'admettre aux ordres ceux qui étudiaient dans des facultés jansénistes, comme celle de Nantes, ou qui refusaient de signer le formulaire de foi prescrit par les papes. Les parlements, qui n'avaient rien à voir dans une question de dogmes, s'y jetèrent à corps perdu, et prirent parti pour la Sorbonne. Une guerre de tracts s'engagea. Ceux des catholiques baptisés « tocsins » par les adversaires sont d'une logique implacable. Mais que peut la logique contre l'intrigue et la passion ? Le régent dut reconnaître que ses concessions avaient été en pure perte. Dubois, il faut bien le dire, allait avoir la main plus ferme.

Joseph M. March, S. J. : *Pourquoi Pie VI n'a-t-il pas voulu rétablir les Jésuites ?* (avril 1925, p. 364-373). « Tous nos auteurs, dit le P. March, ont mis en évidence le dualisme qui agitait l'âme de Pie VI; il passait pour très affectionné à la Compagnie; il faisait concevoir des grandes espérances à nos amis, surtout à la fin de son pontificat; il favorisait secrètement la survivance de la Compagnie en Russie; mais, en même temps, il maintenait avec énergie le bref de Clément XIV, malgré ses regrets, malgré les pétitions faites; et, quoique l'opposition des Bourbons se réduisit à un fantôme de souverain, Charles IV d'Espagne, il ne rétablit jamais la Compagnie, ni dans le duché de Parme, ni dans ses propres Etats. » C'est que dans le conclave assez agité, qui suivit la mort de Clément XIV, le cardinal Laurent Braschi avait donné à entendre à la cour d'Espagne, et par elle aux autres cours bourbonniennes auxquelles il dut son exaltation, qu'il ne regardait pas comme opportun le rétablissement de la Compagnie. A son avis, on ne devait pas la rétablir quand même les puissances qui l'avaient fait supprimer en demanderaient le rétablissement. Quand on pense aux grandes vertus du pape Pie VI, à l'héroïsme qu'il montra dans ses malheurs, à la mémoire qu'il a laissée dans l'Eglise, on s'étonne de ces paroles : car elles étaient une sorte

d'engagement. On les prit d'ailleurs ainsi, et Laurent Braschi fut pape. Dans quelle mesure le pape regretta-t-il les paroles du cardinal ? Nous ne le savons pas. Mais n'était-il pas un peu le prisonnier de ces paroles ? Lui-même, sans doute, en jugea ainsi, et n'osa pas rétablir l'ordre que la politique insensée des cours, menées par les philosophes, avait fait supprimer par Clément XIV.

A propos de la venue de Lazare et de Marie Madeleine en Provence. Lettre de M. l'abbé J. Escudier *et réponse de* M. E. Vacandard (octobre, p. 257-297). C'est un article paru dans la *Revue des questions historiques*, le 1er avril 1924, sous la signature de M. l'abbé Vacandard, analysé l'an dernier ici même, p. 138, que M. l'abbé Escudier entend réfuter dans sa lettre; et c'est à cette réfutation que M. Vacandard répond dans la sienne. M. Vacandard ne croit pas à la venue en Provence de la famille de Béthanie et notamment de sainte Marie-Madeleine et de son frère saint Lazare. Il appuie son opinion sur le silence de mille ans qui a précédé le premier récit de cette venue, sur la version opposée des Grecs confirmée par Grégoire de Tours, et qui fait mourir Marie-Madeleine à Ephèse, sur le dualisme de la tradition française, puisque la Bourgogne et la Provence, Vézelay et Saint-Maximin revendiquent respectivement le corps de sainte Madeleine. M. Escudier s'efforce d'ébranler cette thèse, en soutenant qu'un silence de dix siècles, même s'il existait, ne prouverait rien, étant donné que beaucoup de monuments historiques ont pu périr pendant les invasions dont la Provence a été le théâtre, notamment pendant celle des Sarrasins. Il est certain d'ailleurs que la foi chrétienne a été prêchée en Provence dès le premier siècle (de récentes découvertes archéologiques le montrent). Si elle ne l'a pas été par saint Lazare, par qui l'a-t-elle été ? Si l'on ignore le nom de ce premier apôtre, est-il étonnant que l'on ignore celui de Lazare ? La thèse des Grecs lui paraît infirmée par la lettre de l'évêque d'Ephèse Polycrate adressée au pape Victor Ier, lettre dans laquelle Polycrate rappelle toutes les gloires de son église et ne fait aucune mention de saint Lazare. Eusèbe de Césarée, si bien renseigné, n'en parle pas davantage. L'objection tirée du dualisme de la tradition française tombe devant le fait de l'invention du corps de Marie-Madeleine en 1279, avec une inscription latine, qui est là comme une pièce d'identité.

M. Vacandard répond brièvement qu'un silence de mille ans n'est pas admissible, quand il s'agit de personnes aussi rapprochées du Christ que l'étaient Lazare et sa sœur, qu'un culte antérieur au xe siècle rendu en Provence aux saints de Béthanie ne prouve pas qu'ils soient venus dans la Gaule. Quant aux Grecs, tout ce que l'on peut dire, c'est que les Provençaux n'ont pas un texte positif contraire à leur opposer. Enfin Vézelay a aussi bien que Saint-Maximin son invention de corps et avec des circonstances à peu près semblables. S'il faut qu'à ces raisons s'ajoute l'autorité, M. Vacandard en invoque une qui est *omni exceptione major*, celle du savant Bollandiste, le P. Delehaye, lequel partage son avis.

Vinot-Préfontaine : *Beauvais janséniste. Le culte de N. Choart de Buzenval* (octobre, p. 408-423). Si « les saints jansénistes » pouvaient être ceux de l'Eglise, Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, aurait tous les droits aux honneurs de la canonisation. Charitable, austère, zélé pour le salut des âmes, dévoué aux humbles et aux petits, avec cela très attaché aux devoirs de la charge pastorale, remarquable administrateur et grand évêque, autant de vertus qu'il faut reconnaître. Il n'est cependant qu'un émule d'Henri Arnauld, de Caulet et de Pavillon, vertueux

comme eux, entêté comme eux, et comme eux janséniste irréductible. La secte, en quête de saints, a mis le nimbe autour de son front; de son vivant, elle lui a attribué des guérisons miraculeuses; après sa mort, elle s'est disputé ses reliques. Son valet de chambre et son aumônier eurent grand peine à satisfaire aux désirs de tous les fidèles qui réclamaient quelque parcelle de ses vêtements. Trente-sept ans après son décès, le curé de Saint-Sauveur de Beauvais, Guy Drappier, mentionnait avec fierté, dans son testament, « deux anciennes aubes qui m'ont été données de la succession de défunt notre bienheureux évêque, Messire Nicolas Choart de Buzenval ». D'autres reliques sont venues jusqu'à nous : une custode d'argent aux armes du prélat et une calotte noire qu'il a portée et que possède le musée de Beauvais. Les images et portraits de l'évêque ont été très multipliés, et c'est là encore un signe de la vénération populaire. Son corps repose dans le chœur de la cathédrale. Les jansénistes de la ville et d'ailleurs s'y rendaient souvent pour demander des grâces et parfois solliciter des miracles. Leur renoncement à l'hérésie en eut été un très grand, mais on ne dit pas qu'ils l'aient obtenu. Le cardinal de Gesvres mit fin à ce concours, en faisant placer un grillage qui empêchait l'accès de la tombe.

Th. Malley.

Etudes. 62e année. Tome 182 à 185. Paris, 1925.

Alexandre Brou : *Sainte Madeleine-Sophie Barat et son œuvre* (5 mai 1925, p. 257-272). C'est en 1800 que l'humble fille d'un tonnelier de Joigny fonda l'Institut du Sacré-Cœur. Son œuvre crût rapidement en France et à l'étranger, malgré les décrets d'expulsion qui frappèrent les religieuses en Suisse, en Allemagne, en France. Aujourd'hui la congrégation du Sacré-Cœur compte 6.500 membres dans 150 maisons. La forte personnalité de la fondatrice fut pour beaucoup dans le succès de l'œuvre. Elle dut lutter contre bien des hostilités, celle de Mgr de Quélen en particulier. Educatrice admirable, elle visa avant tout à faire des mères de famille chrétiennes à qui elle voulut donner en outre une bonne instruction de caractère nettement humaniste.

Paul Dudon : *Deux admirables prêtres, Jean Eudes (1601-1680); Jean-Marie Vianney (1786-1859)* (5 juin 1925, p. 513-526). Jean Eudes (1601-1680), né à Ri, au diocèse de Séez, fonda en 1643 l'institut des prêtres du séminaire de Jésus et de Marie. Apôtre de la dévotion aux Cœurs de Jésus et de Marie, il évangélisa les masses populaires. Mais surtout il travailla par la parole, par la plume, par des fondations à l'amélioration spirituelle du clergé de son temps. Jean-Marie Vianney (1786-1859), fut curé d'Ars pendant 41 ans (1818-1859). Le rayonnement de ses vertus sacerdotales y entraîna de son vivant d'innombrables foules venues même d'au-delà des mers. Tout le secret de son action était dans son amour de Jésus.

Louis Jalabert : *Un grand africain : le cardinal Lavigerie* (20 septembre 1925, p. 641-662; 5 octobre 1925, p. 31-55). Débarqué à Alger le 15 mai 1867, Mgr Lavigerie qui avait été tour à tour professeur, auditeur de rote, évêque de Nancy, allait trouver en Afrique sa véritable voie L'archevêque d'Alger poursuivit tout de suite l'évangélisation des indigènes qui étaient alors en proie à la famine. Sa charité admirable fut considérée comme un apostolat indiscret par le gouverneur général Mac-Mahon et Napoléon III prit parti contre l'archevêque. Mais celui-ci triompha de tout. En 1868, il établit à El-Biar les premiers Pères Blancs, puis il fonda la Société des sœurs blanches. Son apostolat eut de grands

succès en Kabylie, la fondation d'écoles ayant amené de nombreux indigènes au christianisme. L'activité du cardinal déborda bientôt l'Algérie Comme en 1874 la Société des Pères Blancs atteignait le nombre de 100 membres, il voulut pousser vers le Sud pour conquérir le Sahara à la foi. Les tentatives furent glorieuses mais vaines. Les P. P. Paulmier, Menoret, Bouchand partis pour gagner Tombouctou furent massacrés dans le désert (1875). Même martyre attendait, en 1881, les P. P. Richard, Morat et Pouplard. Le Sahara fut abandonné momentanément. Comme l'Afrique équatoriale, grâce aux Livingstone, aux Brazza, aux Stanley, s'ouvrait aux missionnaires, Lavigerie, sur l'ordre de Rome, y envoya des Pères Blancs. Quarante-trois en deux ans partirent pour le centre africain. Un certain nombre succomba. L'apostolat des survivants fut d'abord d'une admirable fécondité, mais deux persécutions suscitées par les trafiquants et ordonnées par le roi de l'Ouganda ruinèrent les florissantes missions. En Tunisie, Lavigerie fonda à Tunis, en 1880, un collège et une infirmerie, devançant ainsi l'action du gouvernement français dans ce pays; puis, quand notre protectorat y fut instauré, il organisa le culte et l'enseignement malgré les entraves suscitées par l'anticléricalisme officiel. A partir de 1888, Lavigerie devint l'apôtre de la grande croisade anti-esclavagiste. Il se fit entendre en France et à l'étranger, et vit enfin le succès couronner son œuvre de charité chrétienne, lors des conférences anti-esclavagistes internationales de Lucerne et de Paris.

André COURTET.

Revue politique et parlementaire. 1925.

Henri PUGET : *Le concordat en Alsace-Lorraine* (10 fév., p. 239-244). M. Henri Puget, depuis nommé auditeur au Conseil d'Etat, étudie dans cet article les motifs juridiques qui ont motivé l'avis émis par cette haute assemblée, sur le maintien en Alsace-Lorraine du Concordat, en janvier 1925, à la demande de M. Herriot, alors président du Conseil. Nous signalons notamment cet argument que, si du jour d'une annexion, la population des territoires annexés cesse d'être soumise à la législation et aux traités valables pour l'Etat démembré, il ne s'agit pas en ce qui concerne la France à l'égard de l'Alsace-Lorraine d'une annexion, mais d'une réintégration. En 1919, les trois départements réintégrés, réunis à la patrie, se retrouvent, *ipso facto* dans la situation juridique où ils étaient en 1871. A supposer enfin que la théorie de l'annexion soit seule envisagée, la loi du 17 oct. 1919 intervient qui décide que l'Alsace et la Lorraine continueront à être réglementées par les dispositions légales qui étaient en vigueur avant le traité de Versailles, dans ce cas la loi de germinal an X subsiste encore, puisque, malgré quelques novations, elle avait été appliquée loyalement par le gouvernement allemand pendant quarante-sept ans. La conviction des membres des divers gouvernements qui précédèrent celui de M. Herriot fut d'ailleurs toujours que le Concordat était en vigueur en Alsace-Lorraine. C'était à tel point celle de M. Clemenceau, rappelle M. Puget, qu'allant vite en besogne, il nomma deux évêques, ceux de Strasbourg et de Metz, avant la signature du traité de Versailles.

T. L.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Elie GRIFFE [565], docteur en théologie, archiviste-paléographe de l'Ecole du Vatican, professeur au petit séminaire de Castelnaudary (Aude), présenté par Mgr Boudinhon.

M. l'abbé Maurice CHARTIER [566], professeur au grand séminaire de Cambrai, 101, route de Solesmes, Cambrai (Nord), présenté par le R. P. Chardavoine.

UNIVERSITY LIBRARY [567], Cambridge (Angleterre).

M. l'abbé Georges ARCHAMBAULT [568], directeur de l'Ecole Fénelon, 23, rue du Général-Foy, Paris, présenté par M. Raffin.

KIRCHENRECHTLICHES INSTITUT AN DER FRIEDRICH-WILHELMS-UNIVERSITAET [569], C. 2, Kaiser Franz-Joseph-Platz, Berlin (Allemagne).

M. le chanoine Albert-Marie BROS [570], directeur de l'Institution Saint-Aspais, Melun (Seine-et-Marne), présenté par M. Carrière.

S. Gr. Mgr Gabriel de LLOBET [571], coadjuteur de l'archevêque d'Avignon (Vaucluse), présenté par M. Fliche.

Mlle Madeleine GELAIN [572], professeur agrégé d'histoire au lycée de Jeunes Filles, 10, rue Saint-Denis, Montpellier (Hérault), présenté par M. Fliche.

M. le chanoine Paul JULIAN, supérieur de l'institution du Sacré-Cœur à Annonay (Ardèche), présenté par M. Chalbos.

S. Gr. Mgr François SERRAND [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), présenté par Mgr Baudrillart.

M. le docteur Paul THOBY [575], prosecteur à l'Ecole de médecine, 1, rue du Calvaire, à Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. de La Monneraye.

M. l'abbé Jacques DUTFOY [576], licencié ès lettres et en droit, vicaire à Saint-Victor, 3, rue de l'Abbaye, à Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine L. BOYER [577], curé doyen de Pierrefort (Cantal), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine J.-M. MEUNIER [578], docteur ès lettres, professeur de phonétique expérimentale et d'histoire de la langue française à l'Institut catholique, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France, 63, rue Violet, Paris (XVe), présenté par M. Rouziès.

M. Marcel AUBERT [579], conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, 8, cité Vaneau, Paris (VIIe), présenté par M. Prou.

M. l'abbé J. DUBOIS [580], à Calignac, près de Nérac (Lot-et-Garonne), présenté par M. Marboutin.

M. Eugène-Louis BLIN [581], 38, rue du Camp-Ferme, à Falaise (Calvados), présenté par M. de La Monneraye.

M. l'abbé ANGELY [582], curé de Saint-Etienne-de-Fougères (Lot-et-Garonne), présenté par M. Bucaille.

Conseil d'administration du 18 décembre 1925.

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le vendredi, 18 décembre 1925, à 17 heures, dans la salle J de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart. Le Conseil examine, entr'autres questions à l'ordre du jour, les candidatures nouvelles et l'augmentation des frais d'impression de la Revue. Malgré les difficultés qui vont résulter pour l'équilibre de notre budget d'une majoration pouvant aller jusqu'à 25 % par rapport aux prix pratiqués l'an dernier, le Conseil est d'avis de ne pas modifier provisoirement le chiffre de la cotisation de sociétaire.

La séance est levée à 17 h. 20.

Assemblée générale du 18 décembre 1925.

A l'issue de la réunion du Conseil, à 17 h. 30, dans la salle G de l'Institut catholique s'est ouverte l'Assemblée générale de la Société sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, président, assisté de M. P. Fournier, vice-président; de MM. le comte F. Delaborde, M. Prou, V. Bucaille, V. Carrière, E. Chénon, A. Dufourcq, J. Guiraud, E. Jordan, J. de La Monneraye, du Conseil d'administration.

Etaient aussi présents : M. l'abbé Chalbos, le R. P. Chardavoine, MM. P. Deslandres, E.-H. Guitard, Th. Legrand, A. Marcille, E. Perrot.

S'étaient excusés : M. l'abbé Arquillière, Mgr Boudinhon, MM. P. Besnard, P. Calendini, H. Couget, L. Cugny, G. Fagniez, P. de La Gorce, M. Lecomte, U. Rouziès et le chanoine Urbain.

Le Président déclare la séance ouverte. Il félicite M. Victor Bucaille, trésorier de la Société, de sa récente élection au Conseil municipal de Paris. Puis, lecture faite du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, S. Gr. Mgr Baudrillart prononce l'allocution d'usage que nous reproduisons.

« L'existence d'une œuvre comme la nôtre ne se manifeste guère d'une année à l'autre par d'amples secousses ou des transformations considérables, et fort heureusement. Progresser le long d'une route sûre, franchir ou contourner les obstacles qu'une époque aussi instable que celle-ci réserve à toute entreprise, tel est notre dessein, modeste mais raisonnable.

« Le rapport de notre très dévoué secrétaire général vous renseignera sur telle difficulté nouvelle qu'il va falloir surmonter. L'imprimeur de la *Revue* vient en effet de faire savoir qu'il augmente ses tarifs de 25 %. Ce rapport vous décrira aussi les progrès accomplis au cours de l'année 1925. A parcourir le sommaire des fascicules de la *Revue*, on se rend vite compte que l'organe de notre Société reste digne de son passé. MM. Brutails, Carrière, Lavaquery ont apporté de solides matériaux à l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*. Cette utile entreprise paraît donc en bonne voie de continuation.

« Ainsi se poursuit la tâche que la Société s'est fixée. Elle se poursuit malgré des pertes cruelles. Depuis notre dernière Assemblée générale, nous avons eu la douleur de voir disparaître, enlevés par la mort, quatre des nôtres, M. Henri Joly, de l'Académie des sciences morales et membre de notre Conseil, M. l'abbé Thirion, de Versailles, M. l'abbé Chatton, de Nancy, et M. Hélot, de Paris. Permettez-moi de rendre un dernier hommage à leur mémoire.

« M. Henri Joly est venu à notre Société dès l'origne. La direction qu'il avait assumée de la Collection « Les Saints », ses propres études hagiographiques, avaient marqué sa place, une place de choix, parmi les bons ouvriers d'histoire religieuse qui décidaient alors de se grouper.

« Il était né à Auxerre, le 10 décembre 1839. Il entrait à l'Ecole normale supérieure en 1860. En 1869, il obtenait le grade de docteur ès lettres avec une thèse sur l'*Instinct et ses rapports avec la vie et l'intelligence*. Professeur de philosophie successivement aux lycées de Nice, Poitiers et Douai, puis à la Faculté des lettres de Dijon en 1871, Henri Joly suppléait, en 1881, le fameux Caro dans sa chaire de Paris. Dès 1883, l'Académie des sciences morales l'accueillait parmi ses membres. A ce moment, un grand déboire, où il vit une grande injustice et peut-être avait-il raison, venait de le déterminer à abandonner tout rôle actif dans l'Université. Et cependant il était sans fortune. C'est alors aussi qu'il se lia d'étroite amitié avec M. l'abbé Monier, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique, et par lui avec Mgr d'Hulst. Il devint un ami passionné de la Compagnie de Saint-Sulpice; on en peut juger par son dernier ouvrage, la vie de saint Jean-Eudes. M. Monier et Mgr d'Hulst lui confièrent, au Séminaire des Carmes et à l'Institut catholique, quelques conférences de philosophie. De 1896 à 1905, il fut chargé du cours de philosophie morale pour les jeunes filles. L'Institut catholique lui garde donc une particulière gratitude. Telle fut sa carrière de professeur si bien remplie et dont notre ami regretté a conté les péripéties avec une verve malicieuse dans *Souvenirs bourguignons* et *Souvenirs universitaires*. Mais ce n'est là qu'un aspect de l'activité vraiment extraordinaire d'Henri Joly.

« Ses premiers ouvrages avaient été consacrés à la philosophie. Il abordait bientôt les questions de morale. En 1880, paraissaient ses *Eléments de morale;* en 1882, une édition critique du *Traité de morale* de Malebranche. Il revenait ensuite à la psychologie, étudiée cette fois en liaison avec les problèmes de l'éducation et de la pédagogie. De ce moment de sa vie scientifique datent ses grands ouvrages sur le *Crime* et le *Combat contre le crime*. Il a trouvé sa voie et ne l'abandonnera plus. La connaissance approfondie que possédait Henri Joly de ces matières délicates rendait précieux ses conseils et le voilà qui ajoute à l'étude spéculative une action personnelle et directe : président de la Société Générale des Prisons (1904-1905), vice-président de la Société de patronage des jeunes détenus libérés de la Petite Roquette, président de l'Œuvre des petites mendiantes. Il ne reculait pas, même fort âgé, devant des voyages souvent pénibles. Nous avons constaté, à l'orphelinat Sainte-Marie du Zit, en Tunisie, quelle trace profonde et quelle reconnaissance laissaient les visites qu'il y faisait. La question sociale l'a passionné jusqu'à ses derniers jours. Le succès qu'obtenait sa récente enquête sur l'*Italie contemporaine* en est une preuve. Son dernier travail imprimé est, croyons-nous, le rapport qu'il fit cette année même à l'Académie des sciences morales sur un *Essai de repeuplement* par les Bretons, en Périgord. Nous retrouvons, dans cette étude, ses grandes facultés d'observation, sa franchise de savant qui sait voir les causes du mal et ses remèdes et qui les dit sans hésiter.

« Dans l'ordre de nos études, son maître livre fut la *Psychologie des Saints*, sorte d'introduction générale à la Collection dont j'ai déjà parlé et que, jusqu'à son dernier jour, il a dirigée avec zèle et autorité. Lui-même a écrit les importantes biographies de saint Ignace de Loyola, de sainte Thérèse et de saint Jean Eudes.

« Il est mort le 12 juin dernier, plein d'œuvres et de jours, brusquement frappé, alors qu'il formait encore de nouveaux projets de voyages et d'études.

« M. l'abbé Victor Thirion, né à Versailles en 1852, fut ordonné prêtre en 1876. Professeur au Petit Séminaire, puis vicaire à Montfort-l'Amaury, il remplit ensuite les fonctions curiales à Vieille-Eglise, Fontenay-le-Fleury, Ville-du-Bois et Presles. Il était, en ces derniers temps, prêtre habitué à la cathédrale Saint-Louis, de Versailles. Le rêve de M. Thirion avait été d'entrer dans l'ordre de Saint- Benoît. Son évêque, Mgr Goux, s'y était tout d'abord opposé et, l'autorisation épiscopale enfin venue, la vue de M. Thirion s'était affaiblie au point de l'empêcher de réaliser son cher désir. Faute de mieux, ce saint prêtre s'efforçait de conformer son existence sur celle du moine qu'il aurait voulu être. Il remplissait scrupuleusement toutes les obligations d'un oblat bénédictin. Ses distractions étaient l'étude et quelques séjours dans les abbayes qu'il aimait. Il savait admirer les grandes œuvres d'architecture du passé. Il possédait une importante bibliothèque d'archéologie qu'il a léguée au Grand Séminaire de Versailles. Il est mort le 30 août 1925. C'était un ami de la Société d'histoire ecclésiastique. Tous les ans, il ajoutait à sa cotisation un modeste billet de cinq francs pour la propagande.

« M. l'abbé Joseph-Edmond Chatton était né à Buriville, le 13 décembre 1858. Après avoir exercé les fonctions de vicaire et de curé dans plusieurs paroisses de la Meurthe-et-Moselle, il avait abandonné tout ministère depuis 1917. Il est mort le 11 décembre 1924. Depuis de longues années, il occupait ses loisirs à étudier l'histoire de la Lorraine. Son plus important ouvrage, l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre* (Nancy, 1897), avait mérité d'être couronné par l'Académie Stanislas. M. l'abbé Chatton a publié, en outre, un grand nombre d'articles et de notices dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* dont il était membre titulaire depuis 1887.

« La Société apprendra enfin avec regret le décès de M. Albert-Joseph Hélot, professeur à Paris, sur qui nous n'avons pu recueillir de documents bien précis. Il avait été l'un de nos premiers adhérents et jamais son attachement à la Société ne s'était démenti.

« Gardons, Messieurs, fidèlement le souvenir, en nous-mêmes et devant Dieu, de ceux qui, avec nous, glorieusement ou humblement, ont travaillé à notre œuvre qui honore la science française et l'Eglise catholique. »

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport annuel. M. l'abbé Carrière commence par noter les progrès accomplis au cours de l'année 1925 par notre groupement, dont l'effectif s'élève aujourd'hui à 370 membres. Il adresse, à cette occasion, des remerciements à nos confrères MM. Fliche, de La Monneraye, de Lacger, Chardavoine, Brochard, Raffin, dont l'action de propagande ne se lasse pas d'une année sur l'autre.

La publication d'une *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, dont l'apparition devait coïncider avec les fêtes du cinquantenaire de la fondation des Instituts catholiques n'a pu paraître cet automne à cause de quelques mémoires non achevés. Mais en 1926, lorsqu'il paraî-

tra, le travail attendu n'aura certainement rien perdu de son actualité.

La Société, note M. l'abbé Carrière, n'oublie pas le projet de refonte de l'ancienne *Gallia christiana*, limité à la publication d'une « France épiscopale et diocésaine ». Plusieurs auteurs ont été pressentis dont l'œuvre pourra servir de point de départ à la future collection. Dans le diocèse métropolitain d'Albi, M. le chanoine de Lacger, professeur au Grand Séminaire, a déjà commencé sa rédaction. M. Louis Villat, professeur à la Faculté des lettres de Besançon et auteur d'une récente et remarquable thèse de doctorat ès lettres sur *la Corse de 1768 à 1789* a bien voulu accepter de s'intéresser aux cinq évêchés de cette île. Enfin, M. Emile Houth a amassé une documentation importante sur l'histoire du diocèse de Versailles et s'occupe de la mettre en œuvre. M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, chargé par le Conseil de cette publication, espère donc être en mesure, d'ici un petit nombre d'années, de présenter aux membres de la Société qui pourront en juger, un certain nombre d'histoires diocésaines qui, si elles répondent à notre attente, seront des modèles d'une érudition à la fois sérieuse et attrayante.

M. le Secrétaire général porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée l'adhésion récente de la Société au « Comité français des sciences historiques ». Ce Comité, destiné à grouper les représentants les plus qualifiés de la science historique, par l'intermédiaire de leurs groupements régionaux ou corporatifs (sociétés, facultés d'Etat ou facultés libres), se propose un double but. L'un est d'assurer la représentation des historiens français dans les congrès internationaux; l'autre, d'organiser et de favoriser en France le travail historique. M. Carrière n'ignore pas les critiques que l'on peut faire et sur la possibilité et sur l'utilité de réaliser la seconde partie de ce programme. L'entreprise cependant est louable. Il est essentiel que la France soit dignement représentée dans les congrès des sciences historiques à l'étranger; il est non moins souhaitable que disparaisse, que s'atténue du moins, le particularisme étroit des compagnies savantes de nos départements, et c'est bien le moindre résultat qu'on peut attendre des fédérations régionales de sociétés savantes groupées dans le « Comité français des sciences historiques ». Un échange de vue a lieu entre les membres de l'Assemblée. M. Prou appuie les remarques de M. le Secrétaire général. La cotisation de 50 francs de membre du comité français des sciences historiques est votée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Victor Bucaille, trésorier de la Société, pour la lecture du rapport financier. Le Trésorier fait remarquer la progression des recettes, consécutives au relèvement de la cotisation, et à quelques adhésions nouvelles. Au chapitre des dépenses, presque tous les articles sont également en augmentation. Il reste toutefois un excédent de recettes. Le Trésorier parle de la nouvelle augmentation des frais d'impression de la *Revue*, qui fut notifiée au Bureau trop tard pour que les sociétaires fussent avisés à temps d'un relèvement possible de la cotisation. Comme on n'estime pas à moins de 2.500 francs la dépense supplémentaire qui résultera de ce chef, les quelques réserves faites ces dernières années vont être absorbées, et peut-être au delà, à moins de réduire le nombre des feuilles de la *Revue*. Mais doit-on, peut-on même songer à diminuer l'importance de la *Revue* ?...

Puis M. Bucaille présente l'état de la caisse en cette fin d'année 1925.

ETAT DE LA CAISSE

RECETTES

Cotisations des membres fondateurs....	1.100
Cotisations des membres bienfaiteurs..	400
Cotisations des sociétaires.....	11.801
Dons gratuits.....	70
Intérêts du fonds de rachat.....	285 85
TOTAL des recettes.....	13.656 85

DÉPENSES

Impression de la Revue.....	10.879 80
Expéditions de et pour la Revue.....	492 95
Impressions diverses.....	370 15
Frais de secrétariat.....	358
Frais de trésorerie.....	653 95
TOTAL des dépenses.....	12.754 85

BALANCE

Recettes.....	13.656 85
Dépenses.....	12.754 85
Reste.....	902 00
Excédent de 1924.....	1.456 25
Reste de 1925.....	902 00
Excédent en caisse....	2.358 25

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de M. Henri Joly, décédé. La candidature de S. Gr. Mgr JULIEN, évêque d'Arras, avait été présentée par le Bureau. Elle recueille l'adhésion unanime des membres présents à l'Assemblée générale. Et ces voix viennent s'ajouter aux 171 voix des sociétaires qui ont voté par correspondance.

M. CHÉNON avait, l'an dernier, préconisé la tenue de réunions où l'on discuterait des questions d'histoire ecclésiastique que les événements placent au premier rang de l'actualité. Ce projet n'a pas encore été réalisé. M. Chénon veut bien donner à l'Assemblée quelques précisions nouvelles sur ce sujet. Il s'agirait de deux ou trois réunions annuelles. On y traiterait chaque fois une question d'histoire ecclésiastique dont les éléments de mise au point existent. On y inviterait, le cas échéant, les historiens spécialistes de la matière, même étrangers à notre société. M. Guiraud fait remarquer que ces réunions tendraient à devenir apologétiques, d'où peut-être un certain danger pour une société scientifique. M. Dufourcq insiste sur la difficulté de trouver les compétences. Enfin M. Prou demande si

M. Chénon ne pourrait pas rédiger une sorte de programme qu'une Assemblée ultérieure discuterait. M. Chénon s'y engage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

Le secrétaire archiviste :

Jean de La Monneraye.

Note complémentaire relative aux Archives départementales.

On nous communique la note suivante, que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs, certains qu'ils sauront en apprécier à la fois l'intérêt substantiel et l'équité.

Je trouve dans la « Revue d'Histoire de l'Eglise de France » (octobre-décembre 1925, p. 513) les lignes suivantes : « Comme type on peut citer le fonds dit de Vergès, conservé aux Archives du Gers, collection de pièces ayant appartenu à l'abbé de Vergès, feudiste et généalogiste du XVIIIe siècle. »

Cela, c'est la version officielle. Le rédacteur du très utile travail sur « les Archives départementales, communales, hospitalières et privées » sera heureux de savoir, et peut-être de dire, que ce fonds très important vient du Grand Séminaire d'Auch, où il a été confisqué à la Séparation. Il a été acheté par l'autorité archiépiscopale, sauvé par elle de la destruction et augmenté par le dévouement et l'érudition de membres de l'administration, et des travailleurs ecclésiastiques de la *Société historique de Gascogne*, rédacteurs de la *Revue de Gascogne* et éditeurs des *Archives historiques de Gascogne* (publication de textes inédits).

L'abbé de Vergès, issu de la famille de ce nom, de la paroisse de Sarcos, né à Tarbes, le 15 novembre 1737, et qui s'était engagé à cinquante-cinq ans dans les armées de la République, avait laissé ses *archives* au baron de Gonnez, qui voulut vendre cet immense dépôt encombrant ses greniers à Tarbes. Les conseils généraux de Tarbes et d'Auch, pressentis, refusèrent l'achat. Ces papiers précieux allaient être dispersés, et probablement détruits, puisque ces Assemblées départementales, pourtant si sérieusement intéressées, « refusaient de voter la modique somme réclamée par le vendeur en retour de ses chartes... Mieux inspiré, M. de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch (1840-1856), délégua deux prêtres de son diocèse pour faire l'acquisition des papiers et des livres de l'abbé Vergès, qui furent aussitôt emballés dans une trentaine de caisses et déposés dans une salle de la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Auch » (Cazaurau, *Cartulaire des Berdoues* (La Haye, Martinus Nijttoft, 1905, p. VII).

Ce fonds précieux pour l'histoire provinciale, et même générale, était à la disposition de tous les érudits qui ont désiré y puiser. Il était classé, et les chercheurs avaient, à leur disposition, un inventaire analytique détaillé qui facilitait le travail. Aujourd'hui, après la spoliation et le transfert du dépôt aux Archives départementales, on leur offre « un répertoire numérique » !!

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIES ET SOURCES

BAUDOT (Dom), O. S. B. Dictionnaire d'hagiographie. Paris, Bloud, 1925. In-8°, 662 p., 33 francs.

BAUDOT (Dom). Martyrologe romain. Traduction française faite sur l'édition de 1922 avec introduction et notes. Paris, A. Tralin, 1925. In-8°, 534 p., 30 francs.

Bibliothèque nationale. Département des Imprimés. Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à 1790. Tome VIII. Table alphabétique (A-E). Paris, Plon, 1924. In-8°, 603 p. — Les factums qui intéressent les corporations et les corps religieux sont à chercher au nom de lieu.

CHEREL (Albert). La Famille française. Pages choisies de nos bons écrivains de 843 à 1924. Tome I : Le Moyen Age et le XVIe siècle. Tome II : Le XVIIe siècle; le XVIIIe siècle. Paris, « éditions Spes », 1925. 2 vol. in-12, 236 et 270 p., 10 francs chaque.

COURTEAULT (Paul). Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France. Edition critique. Tome III (1565-1576). Paris, Picard, 1925. In-8°, VII-587 p., 60 francs.

FAUCHER (B.). Archives de Tarn-et-Garonne. Répertoire numérique de la série E état civil et des registres d'état civil conservés aux Archives communales. Montauban, Barrier et Cie, 1925. In-4°, XXX-28 p.

GUENIN (G.), J. NOUAILLAC. L'Histoire d'après les témoignages des contemporains. Lectures historiques, tome III. La France et les grandes puissances du monde. 1830-1880. Paris, Plon, 1925. In-12, 477 p.

Inventaire sommaire des pièces manuscrites conservées dans la collection Morel de Thoisy au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Paris, Leroux, 1924. In-8°, XXI-584 p. — Cette collection contient des documents manuscrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Maguelone. Tome V : Episcopats de Jean de Vissec et de Pictavin de Montesquiou (14 mars 1328-15 mars 1339). Fasc. I et II. Chez l'auteur, Montpellier, 18, rue Ferdinand-Fabre. In-8°, p. 1 à 144.

ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Maguelone. Tome VII. Tables générales, fasc. 3 et 4 [Tables onomastiques du tome II]. Montpellier, chez l'auteur, 18, rue Ferdinand-Fabre, 1925. In-8°, p. 129 à 263.

ART CHRETIEN

CHÉRAMY (H.). Saint-Sébastien hors les murs. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1925. In-4°, 87 p.

CLÈRE (Le chanoine H.). Les Casati de l'église Saint-Etienne de Besançon. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1924. In-8°, 92 p., pl.

DELORME (P. Ferdinando M.). Fr. Richardi de Mediavilla Questio disputata de Privilegio Martini papae V, nunc primum edita. Quaracchi, près Florence, 1925. In-8°, XXIV-100 p.

LOIRE (Gabriel). Le vitrail : aperçus historiques, artistiques et techniques (D'après les plus beaux vitraux des églises et chapelles de l'Anjou). Angers, libr. du roi René, 1924. In-8°, [illegible]132 p., pl.

PILLET (Maurice). L'aître Saint-Maclou, ancien cimetière paroissial de Rouen. Paris, Champion, 1924. In-8°, 224 p., fig., 50 francs.

REY (Dieudonné). Le prieuré de Comberoumal en Lévézou. Etudes d'archéologie grandmontaise. Rodez, impr. Carrère, 1925. In-8°, 91 p., fig. et plans.

SCHNEIDER (René). L'Art français au XVIIe siècle. Paris, Laurens, 1925. In-8°, 228 p., fig., 14 francs.

TERRET (Victor). La sculpture bourguignonne aux XIIe et XIIIe siècles. Ses origines et ses sources d'inspiration. Autun, L. Taverne et Ch. Chandioux, imprimeurs. In-fol., VIII-130 p.

HISTOIRE GENERALE

ALBE (Chanoine Ed.). Autour de Jean XXII. La Cour d'Avignon (1316-1334). Cahors, A. Coueslant, 1925. In-8°, 109 p.

AMANN (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. LXV-LXIX : *Joachim de Flore-Latrie*. Tome VIII, 2e partie, col. 1425-2686. Paris, Letouzey, in-4°.

BARBIER (Emmanuel). Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France, du Concile du Vatican à l'avènement de Sa S. Benoît XV (1870-1914). Table analytique. Bordeaux, impr. Delmas, 1924. In-4°, 59 p., 7 francs.

BAUDRILLART (Mgr Alfred), P. RICHARD et U. ROUZIÈS. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Fasc. XIX-XX : *Argaiz-Arnauld*. Paris, Letouzey, 1925. In-4°, t. IV, col. 2 à 448.

CORDONNIER (Le chanoine Ch.). Le culte du Saint-Sacrement, étude historique. Ses origines, son développement, ses manifestations. Paris, Lethielleux, s. d. [1924]. In-16, XIV-304 p., 7 francs.

DUCHESNE (Mgr L.). L'Eglise au VIe siècle. Paris, de Boccard, 1925. In-8°, VIII-664 p., 30 francs.

DUFOURCQ (Albert). L'Avenir du christianisme. Première partie. Tome VII. Histoire moderne de l'Eglise. Le christianisme et la désorganisation individualiste, 1294-1527. 4e éd. Paris, Plon, 1925. In-12, IV-351 p., 12 francs.

DUJARRIC (G.). Manuel de chronologie de l'histoire de France. Paris, Albin Michel, 1925. In-16, 255 p., 7 fr. 50.

FUNCK-BRENTANO (F.). L'Histoire de France racontée à tous. Les origines. Paris, Hachette, 1925. In-8°, 20 francs.

GASC-DESFOSSÉS (E.). La Révolution française. II. L'Assemblée constituante. L'Assemblée législative. Paris, Beauchesne, 1925. In-8°, 708 p., 30 francs.

GIRAUD (Victor). Le Christianisme de Chateaubriand. I. Les origines. Paris, Hachette, 1925. In-8°, 203 p.

GOUGAUD (Dom Louis). Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age. Paris, Desclée, 1925. In-12, VII-237 p., 7 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome VII. Histoire militaire et navale. Paris, Plon-Nourrit, 1925. In-4°, 600 p., fig. et pl., 50 francs.

Hérissay (Jacques). Les prêtres pendant la Terreur. Les pontons de Rochefort (1792-1795). Paris, Perrin, 1925. In-8°, 458 p., fig., 15 francs.

Lagneau (J.). De l'existence de Dieu (Bibl. de *Philosophie contemporaine*). Paris, Alcan, 1925. In-12, vi-156 p., 9 francs. — Le sujet traité dans ce volume a fait l'objet de leçons données au lycée Michelet au cours de l'année 1892-1893. Le texte a été rédigé à l'aide des notes recueillies par deux disciples de Jules Lagneau. On y trouvera le dernier mot du penseur, et en quelque sorte son testament philosophique.

Lantoine (Albert). Histoire de la franc-maçonnerie française. Paris, E. Nourry, 1925. Gr. in-8°, 516 p., 25 francs.

Lizerand (Georges). Histoire de l'Europe et particulièrement de la France depuis la fin du ve siècle jusqu'à la guerre de Cent Ans. Paris, Alcan, 1925. In-12, viii-249 p., fig., 10 fr. 50. — Cette histoire, conçue conformément aux programmes du 13 décembre 1923 pour la classe de Quatrième, présente un exposé très personnel, rédigé par un érudit des plus compétents en matière d'histoire médiévale. Peu de dates, mais de vues générales exprimées avec justesse et simplicité. Relevons (p. 6), sans y attacher d'importance, la méprise qui fait de Mirecourt une forme dérivée de Mercure. — V. C.

Mareschal (Christian). La Mennais. La dispute de l'Essai sur l'indifférence. Paris, Champion, 1925. In-8°, x-455 p., 40 francs.

Pastor (Dr Louis). Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age. Traduit de l'allemand par Alfred Poizat. Tome XI. 1534-1549. Paris, Plon, 1925. In-8°, 553 p., 30 francs.

Plattard (Jean). La Renaissance des lettres en France, de Louis XII à Henri IV. Paris, Colin, 1925. In-16, 225 p., 6 francs.

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). Une lettre inédite de Catherine de Médicis à M. de Verdalle (18 mai 1582). Vaison, impr. Macabet, [1925]. In-8°, 7 p.

Prati (Carlo). Papes et Cardinaux dans la Rome moderne. Paris, Plon, 1925. In-12, xxxviii-211 p., 9 francs.

Question des Lieux-Saints (La). Paris, Gabalda, 1925. In-8°, 26 p., 1 fr. 50. — Eclairer les fidèles sur les légitimes revendications de l'Eglise catholique, tel est le but de cette publication.

Rudler (Gustave). Michelet historien de Jeanne d'Arc. Tome I. La méthode. Paris, Les Presses universitaires, 1925. In-8°, 228 p.

Segond (J.). La Prière. Etude de psychologie religieuse. Deuxième édition entièrement refondue. Paris, Alcan, 1925. In-12, 172 p., 9 francs.

Tavernier (Eugène). Cinquante ans de politique : l'œuvre d'irréligion. Paris, « Editions Spes », 1925. In-8°, 367 p., 15 francs.

Weill (Georges). Histoire de l'idée laïque en France au xixe siècle. Paris, Alcan, 1925. In-8°, 376 p., 25 francs.

BIOGRAPHIES

Allen Sinclair Will. Vie du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. Traduite et adoptée de l'anglais par les soins de M. l'abbé A. Lugan. Introduction par M. l'abbé Félix Klein. Paris, Téqui, [1925]. In-8°, xxxix-373 p., 15 francs.

Barry (L'abbé F.). Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire. Paris, Champion, 1925. In-8°, xiii-361 p., 30 francs.

Bienheureux (Le) Michel Garicoïts (1797-1863). Tarbes, impr. Lesbordes, 1925. In-16, 208 p., 3 francs.

BOUTIN (Le chanoine). Cinq Vendéennes martyres de la foi : Charlotte du Tréhand, veuve du comte de Chabot, Marie du Tréhand, Armande du Tréhand, Bénigne du Bessay, Marie-Jeanne Thibault de la Pinière. Luçon, impr. Pacteau, 1925. In-8°, 76 p.

BROU (Le R. P. A.). Sainte Madeleine-Sophie Barat. Sa vie d'oraison, ses enseignements, d'après des documents inédits. Paris, Beauchesne, 1925. In-16, VIII-301 p., 12 francs.

BRUYÈRE (Abbé Marcel). Mgr Plantier, évêque de Nîmes (1813-1875). L'activité apologétique d'un évêque sous le second Empire. Paris et Lyon, Vitte, 1925. In-8°, 235 p., 9 francs.

BUCAILLE (Victor). Georges Goyau. L'homme et l'œuvre. Paris, « Editions Spes », [1925]. In-16, 72 p., 2 fr. 50. (Collection de Biographies contemporaines.)

BUFFET (Le P. Léon). Un vrai fils de saint François de Sales. Vie du Père Tissot, supérieur général des missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy. Paris, Beauchesne. In-8°, XVI-476 p.

CASTRES (Abbé A.). Saint Ferréol, sa vie, son martyre, son culte, ses reliques et son sanctuaire aux environs de Céret. Céret, Roque, 1924. In-8°, 134 p., fig.

CHEREL (Albert). Un aventurier religieux au XVIIIe siècle. André-Michel Ramsay. Paris, Perrin, 1926. In-12, XI-209 p., 8 francs.

DU BOIS DE LA VILLERABEL (Mgr A.). La Mère de Kertanguy (1796-1870). Paris, Beauchesne, 1925. In-8°, 726 p., 32 francs.

DUBREUIL (Léon). François Rever. 1753-1828. Paris, Champion, 1924. In-8°, VII-215 p., 20 francs.

EMANUEL (Cyprien W.). The charities of St. Vincent de Paul, an evaluation of the ideas, principles and methods. Washington, Catholic University, 1924. In-8, 349 p.

FOURNIER (Paul). Le cardinal Guillaume de Peyre de Godin (Extr. de la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, ann. 1925, t. LXXXVI). Paris, 1925, 24 p.

GAUTHEROT (Gustave). Les suppliciées de la Terreur. Paris, Perrin, 1925. In-16, 328 p., 9 francs.

GEORGES (Le P. Emile). Saint Jean Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la Congrégation de Jésus et de Marie. Paris, Lethielleux, 1925. In-8°, IX-518 p., portrait.

GOYAU (Georges). Un grand missionnaire. Le cardinal Lavigerie. Paris, Plon, 1925. In-12, 271 p., 9 francs.

GUILLEMANT (Charles). Pierre-Louis Parisis. Tome III : l'évêque d'Arras. Paris, J. de Gigord, 1925. In-8°, XV-777 p., portrait, 18 francs.

HOUTIN (Albert). Un prêtre symboliste, Marcel Hébert (1851-1916). Paris, Rieder, 1925. In-16, 360 p., 10 francs.

HYGONET (P. Marie Bernard). Une grande âme; une grande œuvre. La très rév. Mère Marie de la Passion, fondatrice des Franciscaines missionnaires de Marie. Vannes, impr. franciscaine missionnaire, 1924. In-8°, XXXII-378 p., fig.

JEUNE (M. R.). Une mystique dominicaine. La vénérable Agnès de Langeac (1602-1634). Paris, Téqui, 1924. In-12, XII-244 p., 6 francs.

LE CAM (Abbé L.). Saint Maurice, abbé de Langonnet et fondateur de Notre-Dame de Carnoët (1114-1191). Lorient, impr. Le Bayon Roger, 1924. In-8°, 127 p., fig.

LELIÈVRE (L'abbé E.). Madame de Boisdavid [Sœur Marie de l'Enfant Jésus de Soulebieu] (1619-1660). Coutances, impr. Bellée, 1925. In-8°, XXVII-395 p., fig., 12 fr. 50.

MARCEL (Chanoine). La mort de Diderot d'après des documents inédits. Paris, Champion, 1925. In-8°, 53 p., 5 francs.

MÉLIA (Jean). Madame sainte Geneviève, patronne de Paris. Paris, Perrin, 1926. In-12, 251 p., 9 francs.

MÜLLER (Michael). Die Freundschaft des heiligen Franz von Sales mit der hl. Johanna Franziska von Chantal. Regensburg, Kösel und Pustet, 1924. In-8°, 302 p., 2 mk. 75.

PASCAL (Edmond). Jeanne d'Arc au Château de Chinon. L'audience du 8 mars 1428 d'après les documents et chroniques de l'époque. Chinon, Bureau, 1924. In-8°, XI-63 p., fig.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Mahé le Léal ou Macé le Bart, l'un des auteurs de la *Très ancienne coutume de Bretagne*. Paris, librairie du Recueil Sirey, 1925. In-8° (Extr. de la *Revue hist. du droit français et étranger*, p. 445-453).

SAUBAT (L'abbé Jules). André-Hubert Fournet, fondateur de l'Institut des Filles de la Croix, dites sœurs de Saint-André; son époque, sa vie, son œuvre (1752-1834). II. Poitiers, Couvent des Filles de la Croix, 1925. In-8°, 573 p., fig., 14 francs.

TALVA (L'abbé Gabriel). La révérende Mère Marie Legrand, supérieure générale de la Congrégation des religieuses de la Sainte-Famille d'Amiens (1858-1922). Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1925. In-8°, 283 p., fig.

TROCHU (Francis). Le curé d'Ars, prédicateur populaire. Lyon, Vitte, 1925. In-8°, 155 p., fig. et fac-similé.

TROCHU (L'abbé Francis). Le curé d'Ars. Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney (1786-1859). Paris, Vitte, 1925. In-8°, XVII-702 p., 16 francs.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

CHAUMONT, PANGAUD et MARULLAZ (Chanoines). Ce que c'est que la Société des prêtres de Saint-François de Sales. Paris, Téqui, 1925. In-32, 120 p.

CRISTIANI (L'abbé L.). L'Institut de la Providence de Grenoble. Origines et Fondation. 1821-1839. En vente à la Maison-Mère de Corenc, près Grenoble (Isère), [1925]. In-8°, XIX-273 p., 17 héliogr., 20 francs.

FOUQUERAY (Le P. Henri), S. J. Histoire de la Compagnie de Jésus en France (1528-1762). Tome V : Sous le ministère de Richelieu. Seconde partie : (1634-1645). Paris, Bureaux des *Etudes*, 1925. In-8°, 478 p.

Histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Eustase (966-1924). Nancy, Société d'impressions typographiques, 1924. In-8°, XVI-176 p., fig.

HOLLIER (Le chanoine Emile). Histoire de l'abbaye de Gigean (Saint-Félix de Montceau). Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité. In-8°, 238 p.

LACGER (Louis de). Histoire de l'abbaye Saint-Salvy d'Albi du VIe au XIIe siècle (Extr. de la *Revue Mabillon*, ann. 1924-1925). Ligugé (Vienne), impr. Aubin, 1925. In-8°, 96 p.

PIERREDON (Michel de). L'ordre souverain et militaire des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte). Son histoire, son organisation, ses insignes et ses coutumes. Poitiers, impr. du Poitou. In-8°, 130 p.

TRUCHIS DE VARENNES (Le Vicomte A. de). Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau, suivi du Livre noir ou Recueil de franchises, lois et règlements particuliers du val de Morteau et de pièces justificatives. Besançon, Marion, 1925. 2 vol. in-8°, 510 et 251 p., 150 francs.

HISTOIRE LOCALE

BATAILLE (Le chanoine) et le chanoine VAUCELLE. Saint-Martin de Tours, Paris, Letouzey, 1925. In-16, 159 p. (Les Grands Pèlerinages.)

BIRON (Dom Réginald). Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas. Bordeaux, libr. des Bons Livres, 1925. In-8°. 177 p., 15 francs.

BOSSARD (Abbé). Tinténiac, essai de monographie paroissiale et communale. Rennes, Plihon et Hommay, 1924. In-8°, IV-258 p.

BRUNELLIÈRE (Abbé G.). Histoire de Saint-Philibert-de-Grandlieu, ville, paroisse, commune. Nantes, impr. Dupas, 1924. In-8°, 399 p.

BULÉON (J.). et E. LE GARREC. Sainte-Anne d'Auray. Histoire d'un village. Tome I. Vannes, Lafolye, 1924. In-8°, VIII-464 p., fig., 8 fr. 50.

COMBET (Joseph). La Révolution dans de Comté de Nice et la principauté de Monaco (1792-1800). Paris, Alcan, 1925. In-8°, XXVII-528 p., 30 francs.

COUGET (Henri). Jeanne d'Arc devant Paris. Paris, Editions Spes, 1925. In-12, 182 p., pl. et cartes, 9 francs.

DEVEILLE (L'abbé L.). Estivareilles et son prieuré (xe siècle-1794). Essai d'histoire et d'archéologie. Lyon, impr. Vitte, 1924. In-8°, 160 p., fig.

DEVÈS (Marius). Notre-Dame de Bon-Secours en Vivarais. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 155 p. (Les Grands Pèlerinages.)

DUBLY (Henry-Louis). Sous le Signe du Lion. Etudes et silhouettes de Flandre. Lille, éditions du « Mercure de Flandre », 204, rue de Solférino, 1925. In-8°, 95 p., 7 francs.

GRIFFE (E.). La perception des dîmes épiscopales dans le Narbonnais au XIVe siècle (Extr. du *Bull. de Littérature ecclésiastique*, 1925). Toulouse, Privat, 1925. In-8°, 22 p.

JANIN (R. P. J.), S. Sp. La ville et la paroisse de Fort-de-France (1638 à 1924). Avignon, Aubanel frères, 1924. In-8°, VIII-219 p., 7 francs.

LAFFORGUE (Abbé E.). Les Fabriques des églises du diocèse de Tarbes sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. Tome Ier. Tarbes, libr. Jeanne d'Arc, 1924. In-12, XI-128 p.

LARGILLIÈRE (René). Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne. Rennes, Plihon et Hommay, 1925. In-8°, 270 p., 12 francs.

LAZAIRE (Elisée). Lodève. Ses légendes, ses saints. Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1925. In-12, XI-175 p.

MANTEYER (Georges de). Les origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise des Alpes-Maritimes et de la Viennoise. Paris, Dragon, 1925. Gr. in-8°, 461 p., 60 francs.

MEISTER (L'abbé L.). L'église et la paroisse Saint-Martin de Beauvais aux XVe et XVIe siècles (Extr. du *Bull. phil. et hist.*, 1921). Paris, Impr. nationale, 1924. In-8°, 55 p.

PAS (Justin de). Notre-Dame des Miracles, patronne de la ville de Saint-Omer. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 160 p. (Les Grands Pèlerinages.)

PASTURE (A.). La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous les archiducs Albert et Isabelle (1596-1633). Louvain, Uystpruyst, 1925. In-8°, XXXII-377 p.

PRÉVOST (Le chanoine A.). Le diocèse de Troyes. Histoire et documents. II. Domois par Dijon, Impr. de l'Union typographique, 1924. In-8°, 537 p.

RÉGNÉ (Jean). La vie économique et les classes sociales en Vivarais au

lendemain de la guerre de Cent-Ans. Aubenas, Habauzit, 1926. In-8°, 28 p., 9 francs.

ROUQUETTE (J.). Histoire du diocèse de Maguelone. Tome Ier, fasc. 12-13. Chez l'auteur, Montpellier, 18, rue Ferdinand-Fabre [1925]. In-8°, p. 817 à 1055, 10 francs.

SEVESTRE (Em.). Le personnel de l'Eglise constitutionnelle en Normandie (1791-1795). I. Liste critique des insermentés et assermentés. Paris, Picard, 1925. In-8°, IX-548 p., cartes, 50 francs.

VILLAT (Louis). La Corse de 1768 à 1789. Essai de bibliographie critique. Besançon, impr. Millot, 1924. In-8°, 147 p., 8 francs.

ERRATUM

Fascicule d'octobre-décembre 1925.

Page 600, lignes 26 et 29. Au lieu de *Chartres*, lire Châtres.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie MARQUESTE, 7, Rue Ozenne : E.-H. GUITARD, imprimeur-libraire-éditeur.

LA RÉFORME GRÉGORIENNE

(SUJET D'HISTOIRE DIOCÉSAINE)

INTRODUCTION.
I. — QUESTIONS A TRAITER. — § 1er. *Préréforme.* — Etat du diocèse avant l'apparition du mouvement réformateur : la simonie et le nicolaïsme, les élections épiscopales et l'investiture laïque, la situation des paroisses, les rapports du diocèse avec le Saint-Siège. — Le mouvement réformateur avant Grégoire VII : la réforme monastique, la réforme épiscopale et ses divers aspects, comment devra procéder l'historien diocésain dans cette étude. — § 2. *Application des décrets réformateurs au temps de Grégoire VII.* — Caractères du pontificat de Grégoire VII. — La tâche particulière de l'histoire diocésaine; problèmes à résoudre. — § 3. *Résultats de la réforme grégorienne à la fin du XIe et au début du XIIe siècle.* — Progrès de la centralisation; intervention du Saint-Siège dans les affaires intérieures du diocèse. — Affranchissement des églises : solution de la querelle des investitures; ce que sont devenues les élections épiscopales en théorie et en pratique; le régime des églises privées. — Amélioration des mœurs sacerdotales.
II. — LES SOURCES. — Correspondance des papes et des évêques. — Canons conciliaires. — Cartulaires. — Sources narratives : annales épiscopales et vies de saints.
III. — BIBLIOGRAPHIE.

INTRODUCTION

Le XIe siècle est une des époques les plus mouvementées qu'ait connues l'Eglise de France au cours de son histoire. Il commence au lendemain du concile de Saint-Basle de Verzy (17-18 juin 991) où les évêques français, réunis pour juger l'archevêque de Reims, Arnoul, que le roi accusait de trahison, ont affiché des tendances nettement gallicanes, et du concile de Chelles (995) qui a déclaré nulles les décisions pontificales en contradiction avec les décrets des Pères. Il finit avec la première croisade ces *Gesta Dei per Francos,* déclanchés au concile de Clermont par le pape Urbain II, éclatante manifestation de l'autorité et du prestige du Saint-Siège dans le royaume capétien. Entre temps la physionomie de l'Eglise de France s'est profondément modifiée : non seulement les liens de la hiérarchie se sont resserrés, mais les rapports du pouvoir ecclésiastique avec le pouvoir royal et seigneurial

tendent à se régler sur des bases nouvelles, tandis que se relève le niveau moral de l'épiscopat et du clergé[1].

Ces transformations se rattachent toutes à la réforme grégorienne, réforme qui, on le sait, commence bien avant le pontificat de Grégoire VII (1073-1085) et se prolonge très au delà. Son but primordial, c'est l'assainissement moral de l'Eglise par la suppression de la simonie ou vente des dignités ecclésiastiques, et du nicolaïsme ou désordre des mœurs cléricales, qui, maintes fois condamnés par les papes et les conciles, ont été, en 1074, définitivement interdits par Grégoire VII. Pour mettre fin aux résistances qui se manifestèrent aussitôt, le grand pontife dut élargir son programme : il lui fallut, en supprimant l'investiture laïque (1075), affranchir les évêchés, les abbayes et les paroisses de la lourde domination des rois et des seigneurs, puis subordonner plus étroitement au Saint-Siège par une rigoureuse centralisation les églises locales, astreindre enfin les souverains temporels à se conformer dans leur gouvernement et leur politique aux directions morales de la papauté. Bien entendu les princes n'acceptèrent pas sans protester les atteintes portées à leur indépendance et à leurs prérogatives traditionnelles. Il en résulta de violents conflits qui se terminèrent par des compromis : les concordats passés au début du XIIe siècle avec la France, l'Angleterre et l'Allemagne, en reconnaissant au pouvoir laïque certains droits sur le temporel des églises, apportent à la grave question de l'investiture une solution assez différente de celle qu'avait rêvée Grégoire VII. En revanche, la centralisation ecclésiastique sera maintenue et aggravée; l'autorité apostolique s'exercera plus rigoureusement sur les divers diocèses de l'Occident chrétien pour le plus grand bien des mœurs sacerdotales.

Les grands traits de la réforme grégorienne sont aujourd'hui assez bien connus, grâce à un bon nombre de travaux d'ensemble dont on trouvera plus loin la nomenclature. Toutefois, pour marquer avec précision la place de la réforme dans l'histoire générale de l'Eglise, il ne suffit pas de dégager

1. Au début du XIIe siècle, la question des investitures est réglée par une sorte de concordat entre le pape Pascal II et le roi Philippe Ier. V. Augustin FLICHE, *Le règne de Philippe Ier, roi de France (1060-1108)*, pp. 448 et suiv.

les théories et les conceptions théologiques qui l'ont inspirée ou les méthodes qui ont contribué à sa réalisation, ni d'exposer les faits par lesquels elle s'est traduite; il faut encore déterminer comment elle a pénétré la vie interne et intime des différentes églises, dans quelle mesure elle les a libérées de la tutelle laïque et moralement régénérées. Un tel problème est aujourd'hui loin d'être résolu; il ne pourra l'être qu'après une vaste enquête portant sur tous les diocèses. Le présent article a pour objet de donner quelques directives sur la manière de la conduire, en spécifiant tout d'abord quelles sont les principales questions qui devront attirer l'attention des historiens diocésains, en indiquant ensuite à quelles sources ils auront à recourir et comment ils pourront les utiliser.

I. — QUESTIONS A TRAITER

On peut distinguer dans l'histoire de la réforme grégorienne, vue dans le cadre du diocèse, trois phases successives. La première, celle de la préréforme, englobe les tentatives isolées et dispersées de quelques pieux évêques pour réagir contre l'esprit du siècle, pour enrayer les deux fléaux du nicolaïsme et de la simonie, parfois aussi, quoiqu'assez rarement, semble-t-il, pour limiter les ingérences laïques; telle est l'œuvre d'un Fulcran à Lodève (949-1006), d'un Fulbert à Chartres (1007-1029), d'un Arnaud à Maguelone (1029-1059). A cette période, dont la date initiale varie suivant les diocèses, fait suite celle qui correspond au pontificat de Grégoire VII (1073-1085) avec lequel la réforme devient décidément romaine : c'est du pape, dont l'autorité s'affirme chaque jour avec plus de netteté et de vigueur, que partent toutes les initiatives; les évêques, étroitement surveillés par les légats, ne sont que de simples agents d'exécution, chargés de l'application des décrets apostoliques qui ne reçoivent pas partout le même accueil. Pendant la troisième période, à laquelle il est impossible d'assigner une date terminale unique et qui correspond dans l'histoire générale à l'évolution du programme grégorien primitif, les effets de la réforme se font sentir à l'intérieur du diocèse avec plus ou moins de rapidité et sous des formes variées, modifiant plus ou moins radicalement sa physionomie.

Trois groupes de faits retiendront donc l'historien diocésain : préréforme, application des décrets réformateurs au temps de Grégoire VII, évolution et stabilisation de la réforme à la fin du XIe et au début du XIIe siècle.

§ 1er. — PRÉRÉFORME

Etat du diocèse avant l'apparition du mouvement réformateur.

On ne saurait comprendre et décrire l'histoire de la réforme du XIe siècle à l'intérieur d'un diocèse si l'on n'a auparavant dressé le bilan de ce diocèse au moment où il va se transformer sous l'influence des idées nouvelles. Une telle analyse comporte l'étude de trois questions essentielles : état moral du diocèse, rapports avec le pouvoir temporel, rapports avec le Saint-Siège.

La réforme grégorienne, comme on l'a déjà noté, se propose avant tout de relever le niveau moral du clergé. Le problème de l'investiture laïque ne se serait peut-être pas posé, si celle-ci n'avait trop souvent donné lieu à un véritable trafic des dignités ecclésiastiques entre le roi ou le seigneur et les candidats à ces fonctions, si le nouvel élu n'avait, à son tour, vendu les choses saintes à des personnes tarées et incapables de se soumettre à la discipline ecclésiastique, notamment à la loi du célibat que l'Eglise depuis le IVe siècle impose à ses ministres. L'histoire générale, quand elle signale l'intensité de la simonie et du nicolaïsme aux Xe et XIe siècles, s'appuie surtout sur les témoignages des moralistes qui ont flétri ces deux abus, des papes et des conciles qui les ont condamnés. Cette documentation est-elle suffisante ? Pour triompher de deux maux redoutables, les réformateurs n'ont-ils pas exagéré leurs ravages ? Faut-il, par exemple, prendre à la lettre les sinistres descriptions que fait un Pierre Damien de la société cléricale de son temps et, si l'on ajoute foi au propos d'Anselme de Baggio qui assure qu'à Milan « tous les prêtres et les lévites avaient des femmes », faut-il admettre qu'il en était de même partout ? Il appartiendra à l'histoire diocésaine, en recueillant des exemples concrets et des faits précis, de répondre à ces ques-

tions, de déterminer jusqu'à quel point l'épiscopat a trafiqué simoniaquement des biens d'église et le clergé séculier vécu dans le mariage ou dans le concubinage. Il est clair que d'un diocèse à l'autre on observera des variantes notables et il n'est pas impossible que, du jour où l'on aura totalisé un certain nombre de cas effectifs, les conclusions jusqu'ici admises se trouvent quelque peu modifiées ou atténuées. On ne saurait toutefois assez insister sur la prudence avec laquelle devra être conduite cette investigation délicate; si l'on est en droit de suspecter les excès de langage des réformateurs, on doit se méfier beaucoup plus encore — nous y reviendrons à propos des sources — des tableaux réalistes brossés par les chroniqueurs ou par les auteurs de vie de saints qui, soucieux de grandir leurs héros, ont facilement recours à des développements hyperboliques sur l'immensité de l'œuvre à accomplir.

Nicolaïsme et simonie sont les conséquences de l'investiture laïque qui a remis les dignités ecclésiastiques entre les mains des rois et des seigneurs. Ceux-ci ont accaparé les élections épiscopales, transformant le *consensus* qui leur était reconnu par les canons en une véritable nomination, remettant au nouvel élu, au lieu et place du métropolitain, le bâton pastoral qui lui confère charge d'âmes. Ici encore il y a tout lieu de penser qu'il y a eu des degrés dans l'usurpation. Aussi l'histoire diocésaine rendra-t-elle un réel service en reprenant une par une les élections épiscopales des xe et xie siècles, en démêlant quelle a été, dans chacune d'elles, la part respective des électeurs traditionnels, du métropolitain, du roi dans les évêchés royaux, du seigneur dans les évêchés seigneuriaux. Elle aura à sa disposition pour cette tâche minutieuse, comme guide très précieux auquel elle devra constamment recourir, le beau livre de M. Imbart de la Tour sur *les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIe siècle*[2]. Il est peu probable que la conclusion à laquelle aboutit l'éminent historien, à savoir que le diocèse tend à s'assimiler à un fief dont l'investiture est donnée par le roi ou le seigneur, soit infirmée, mais il sera toujours intéressant de la fortifier d'exemples nouveaux et de faire ressortir davantage encore la variété des

2. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle (Etude sur la décadence du principe électif) (814-1150)*, Paris, 1890.

élections épiscopales. Ici en effet, comme à Limoges, on a conservé un simulacre d'élection populaire[3], tandis qu'en Normandie le comte nomme directement à tous les évêchés[4]. Là, comme à Sens sous le règne de Henri Ier, la dignité épiscopale est ouvertement vendue au plus offrant[5], tandis qu'ailleurs elle est une simple compensation pour les cadets de la famnlle comtale; c'est le cas à Nîmes où l'évêché appartient à des fils ou neveux du vicomte[6], ce qui amène des choix singuliers, comme celui de ce Frotaire II (1027-1077), fils de Bernard Atton II, qui est loin d'avoir été un prélat modèle[7].

L'usurpation laïque, à l'époque féodale, n'atteint pas seulement les évêchés; elle s'étend encore aux dignités inférieures. C'est même par là qu'elle a commencé grâce à la fondation, de très bonne heure, dans les grands domaines d'oratoires privés qui sont devenus par la suite des paroisses, au même titre que celles établies dans les *castra* ou les *vici*. Ces églises privées ont subi le patronage un peu lourd du grand propriétaire qui les avait créées. A l'époque féodale, leur patron est devenu leur seigneur, si bien qu'elles ont été inféodées et avec elles les autres paroisses qui sont tenues comme des fiefs. Grégoire VII interdira l'investiture laïque pour les paroisses comme pour les évêchés[8]. Aussi bien est-il nécessaire de connaître la situation juridique de ces paroisses avant la réforme. Un autre livre de M. Imbart de la Tour, *les Paroisses rurales*

3. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales*, p. 294-295.
4. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales*, p. 292-294.
5. Augustin Fliche, *La réforme grégorienne* (Paris, Champion, 1924), t. I, p. 29.
6. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales*, p. 361.
7. On analysera avec un soin particulier les élections considérées comme simoniaques. Certaines d'entre elles peuvent prêter à discussion et des jugements, parfois un peu hâtifs, sont susceptibles de revision. C'est ainsi, pour prendre un exemple concret, que M. l'abbé Rouquette, dans son intéressante *Histoire du diocèse de Maguelone* (Montpellier, 1925), t. I, p. 85-87, paraît avoir démontré que Bertrand, accusé par les historiens antérieurs de simonie, ne méritait pas ce reproche.
8. Le décret du concile romain de 1078 est ainsi conçu : « Decernimus ut nullus clericorum investituram episcopatus vel abbatiae vel ecclesiae de manu imperatoris vel regis vel alicujus laicae personae, viri vel feminae, suscipiat » (*Gregorii VII registrum*, VI, 5 b, édit. Caspar, p. 403; édit. Jaffé, p. 332-333). Le décret de 1080 renouvelle les condamnations antérieures contre l'investiture laïque et spécifie qu'elles s'appliquent aux dignités inférieures : « Similiter etiam de inferioribus dignitatibus constituimus » (*Gregorii VII registrum*, VII, 14 a, édit. Caspar, p. 480; édit. Jaffé, p. 399).

du IVe au XIe siècle[9], sera pour l'historien diocésain la meilleure initiation à cette étude difficile. Or, au début de ce volume, avec une modestie qu'il est permis de trouver excessive, M. Imbart de la Tour a écrit : « De cette analyse qui porte sur des époques très diverses, du IVe au XIe siècle, et doit atteindre aux infiniments petits de l'organisme religieux nous ne pouvons espérer des conclusions définitives. » Il est plus vraisemblable qu'une enquête diocésaine, conduite avec méthode et esprit critique, confèrera à ces conclusions une autorité nouvelle. En tous cas, cette enquête doit être entreprise. Elle vient d'être faite tout récemment pour l'Anjou, le Maine et la Touraine par Mlle Madeleine Dillay qui en a consigné les résultats dans un très bon article de la *Revue historique du droit français et étranger*[10]. Il est à souhaiter que son exemple soit suivi et que l'on fasse ressortir ce qu'a été pour les divers diocèses français le régime des églises privées avant la réforme grégorienne; on n'en verra que mieux les transformations que celle-ci a engendrées.

Dans quelle mesure enfin l'asservissement de l'Eglise à la société laïque a-t-il nui aux relations du diocèse avec le Saint-Siège Tel est le dernier problème qui se posera au seuil d'une étude de la réforme. L'historien local sera, sur ce point, livré le plus souvent à ses propres forces et devra coordonner des renseignements épars à travers des textes de tout ordre[11]. La question vaut pourtant la peine d'être éclaircie, l'histoire générale attachant peut être trop d'importance à certaines manifestations solennelles, telles que celles qui se sont produites aux conciles de Saint-Basle et de Chelles[12]. On peut se demander si les évêques de la fin du Xe siècle qui, collectivement, semblent avoir perdu le sentiment de la hiérarchie, n'ont pas été individuellement beaucoup plus dociles aux directions du Saint-Siège. N'ont-ils pas sollicité ses privilèges, quémandé

9. Imbart de la Tour, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris, 1900.

10. Madeleine Dillay, *Le régime de l'Eglise privée du XIe au XIIIe siècle dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Les restitutions d'églises par les laïques* dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série, t. IV, 1925, pp. 253 et suiv.

11. On trouvera quelques indications très générales dans l'introduction de notre ouvrage sur *La Réforme grégorienne*, t. I, pp. 10 et suiv. V. aussi *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, pp. 346 et suiv.

12. Ci-dessus, p. 145.

son appui lorsque des différends ont surgi avec les abbayes voisines ou avec les seigneurs laïques ? Sans doute on relève çà et là des cas de désobéissance ouverte, de rébellion manifeste : Liétry, archevêque de Sens, et Foulque, évêque d'Orléans, en 1008, prétendent obliger l'abbé de Fleury, Gozlin, à jeter au feu les bulles pontificales sur lesquelles il s'appuyait pour contester l'autorité de l'ordinaire; quelques mois auparavant, les évêques d'Anjou protestent contre la présence d'un légat pontifical à la consécration de l'abbaye de Beaulieu, près Loches[13]. Mais faut-il voir dans de tels incidents, qui frappent l'attention, la règle ou l'exception ? La grande majorité des évêques français, malgré ses tendances au gallicanisme, n'a-t-elle pas continué à subir l'impulsion romaine, à accueillir avec respect les volontés du Saint-Siège, à recevoir avec déférence les légats dépêchés par les papes dans les pays chrétiens ? L'histoire diocésaine est seule capable de le dire, au prix d'une expérience répétée, après une analyse consciencieuse de la correspondance des évêques avec Rome et de l'action des légats à l'intérieur des diverses églises.

Quoi qu'il en soit des conclusions, le travail doit être fait. Tant qu'on ne connaîtra pas dans le menu détail l'état des diocèses avant l'intervention de la réforme, on ne pourra en évaluer l'importance réelle. Voilà pourquoi nous avons insisté sur cette partie, peut-être la plus essentielle, de la tâche qui incombe aux historiens locaux. Ils devront ensuite, après avoir étudié les abus, rechercher ce qu'ont fait pour y remédier les précurseurs de Grégoire VII.

Le mouvement réformateur avant Grégoire VII.

La préréforme commence par une réforme monastique dont l'initiative revient le plus souvent à Cluny. Si l'on ne peut établir aucune filiation positive entre les idées clunisiennes et les idées grégoriennes, du moins la puissante congrégation a-t-elle créé une atmosphère favorable à l'éclosion de la réforme séculière, en remettant en honneur la pratique des vieilles vertus chrétiennes de renoncement, d'humilité, de

13. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 14-15.

chasteté[14]. Aussi, bien que l'histoire de la réforme monastique ne se rattache pas directement au sujet, il sera utile de dresser pour chaque diocèse la liste des abbayes réformées, d'examiner leurs tendances, leur attitude à l'égard de l'épiscopat et des seigneurs laïques, de rechercher l'influence qu'elles ont pu exercer autour d'elles soit sur les évêques, soit dans les paroisses où les moines ont eu la *cura animarum*.

Les tentatives de réforme dirigées par les évêques méritent de retenir davantage; elles sont le prélude de la réforme grégorienne. Plus ou moins continues, elles revêtent des allures très différentes d'un diocèse à l'autre. A Sens, les mesures réformatrices alternent avec les retours offensifs des vieux abus : de 958 à 967, Archembaud ruine le diocèse; Anastase (967-977), Seguin (977-999), Liétry (999-1032) le relèvent, puis, le simoniaque Gelduin, qui succède à Liétry, ramène l'anarchie[15]. A Maguelone, au contraire, la préréforme n'a pas cet aspect de ligne brisée et le terrain sera admirablement préparé pour l'action proprement grégorienne[16]. A Sens, Liétry essaie de réagir contre le désordre moral, tout en faisant preuve de beaucoup d'indépendance à l'égard du Saint-Siège[17]; à Maguelone, Arnaud va, en 1032, à Rome faire approuver par le pape ses projets et en rapporte une bulle qui les sanctionne de l'autorité pontificale[18].

Chaque diocèse a donc au xe siècle et pendant la première moitié du xie sa physionomie propre dont il faudra rendre compte. A cet effet, on retracera la biographie des évêques, on étudiera leur caractère, on notera les mesures par lesquelles s'est traduite leur action réformatrice : restauration d'églises et de monastères, reconstitution du temporel, régularisation des chanoines, effort pour remettre en vigueur parmi les clercs la loi du célibat. On analysera ensuite les moyens employés, les méthodes suivies. L'effort épiscopal, quand il s'est produit, a-t-il été isolé ou concerté avec les titulaires des églises voisines ? Le mouvement de réforme est-il spécial au diocèse ou s'étend-il à la province ? Y a-t-il eu des conciles provinciaux ou régionaux ? Quels évêques y ont pris part et quel rôle y a

14. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 59-60.
15. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 93-94.
16. Rouquette, *Hist. du diocèse de Maguelone*, t. I, pp. 77 et suiv.
17. Ci-dessus, p. 152.
18. Jaffé-Wattenbach, 4101.

joué chacun d'eux ? Les canons promulgués ont-ils reçu un commencement d'application et quels effets ont-ils produits ? Le nicolaïsme et la simonie ont-ils été enrayés, au moins partiellement, avant l'apparition des décrets grégoriens ? Les laïques ont-ils commencé à restituer les églises accaparées par eux à la faveur du régime féodal et, quand ils l'ont fait, quelles sont les raisons ou les circonstances qui les ont fait agir ? Telles sont les questions auxquelles on tentera de répondre, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient toutes susceptibles d'une solution catégorique.

§ 2. — APPLICATION DES DÉCRETS RÉFORMATEURS AU TEMPS DE GRÉGOIRE VII (1073-1085)

Caractères du pontificat de Grégoire VII.

Ce qui distingue Grégoire VII des prégrégoriens, c'est tout d'abord que, non content de promulguer des décrets dans les conciles, il veut que ses décisions soient strictement exécutées, dût-il prendre des sanctions rigoureuses. C'est ensuite qu'il voit clairement que seul le Saint-Siège a le prestige suffisant pour imposer la réforme et que la réalisation de celle-ci doit être précédée d'une restauration de l'autorité romaine dans sa plénitude.

On devine dès lors quelles seront les préoccupations de l'histoire diocésaine pour la période qui correspond au pontificat : elle aidera les historiens de la réforme à connaître les conditions dans lesquelles ont été appliqués les décrets grégoriens et à mieux saisir comment s'est faite la centralisation ecclésiastique grâce à laquelle la papauté entend gouverner le monde chrétien.

La tâche particulière de l'histoire diocésaine ; problèmes à résoudre.

Cette tâche sera ici beaucoup plus limitée. La lumière est déjà faite sur la plupart des épisodes retentissants de l'opposition qu'ont rencontrée en France les tendances centralisatrices du Saint-Siège aussi bien que les prescriptions pontificales relatives à la simonie et au nicolaïsme. Nous ne reviendrons

pas ici sur ce sujet que nous avons eu l'occasion de traiter ailleurs[19]. Nous tenons seulement à faire remarquer que l'histoire générale, lorsqu'elle étudie l'application en France des décrets réformateurs, s'en tient forcément aux grandes lignes; elle relate les incidents qui se sont déroulés aux conciles convoqués par les légats, rend compte de la diplomatie astucieuse et perfide d'un Manassès de Reims ou d'un Renier d'Orléans, mais elle s'occupe peu des tièdes, des indifférents qui ont accueilli la réforme sans enthousiasme, mais ont reculé devant les risques d'une résistance trop accusée aux énergiques injonctions du pape et de ses légats, qui finalement ont adhéré des lèvres, mais non du cœur et exécuté les ordres d'en haut avec une molle inertie, réussissant ainsi à vivre en bons termes avec leur clergé peu enclin à s'amender sans trop mécontenter le chef de l'Eglise universelle. L'histoire diocésaine comblera cette lacune, si elle réussit à tracer la courbe exacte de la réforme en tenant compte non seulement des efforts généreux ou des rébellions violentes, mais aussi des essais timides, des molles indifférences, des abstentions hésitantes et inglorieuses où s'est réfugiée sans doute la majorité de l'épiscopat français.

C'est là une page délicate à écrire, car on ne peut la composer qu'à l'aide de menus faits ou même parfois d'indices assez peu perceptibles. Pour combattre cette difficulté, on commencera, comme pour la période précédente, par scruter les dispositions de l'évêque à l'égard de la réforme. A-t-il des tares simoniaques ? Sa conduite est-elle à l'abri de tout soupçon ? A-t-il, avant l'apparition du décret de 1074, combattu ou favorisé le désordre des mœurs cléricales ou encore simplement fermé les yeux ? Quels sentiments a-t-il manifesté jusque-là à l'égard du Saint-Siège et quel accueil a-t-il, sous les précédents pontificats, ménagé aux légats romains ? Ce sont là autant de questions préjudicielles dont la solution permettra peut-être d'éclairer les incidents auxquels la réforme grégorienne a donné lieu dans le diocèse. On recherchera à quels conciles l'évêque a pris part, on verra s'il a reçu de la part des légats Hugues de Die et Amat d'Oléron des félicitations, des encouragements ou des reproches, s'il a défendu des pré-

19. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, pp. 245 et suiv.

lats notoirement simoniaques, on tâchera enfin de déterminer la date à laquelle il a promulgué les décrets de réforme et d'en saisir la répercussion dans le diocèse. Sur ce point on n'arrivera souvent qu'à de minces résultats, car on n'a conservé qu'un nombre relativement restreint de documents épiscopaux et l'on est réduit le plus souvent à des renseignements aussi indirects que vagues. A plus forte raison sera-t-il très difficile de connaître l'état d'esprit du clergé inférieur : la lettre dans laquelle en 1078 les clercs de Cambrai, s'adressant à ceux de Reims, critiquent avec une âpreté sans exemple les interventions des légats du Saint-Siège[20], est malheureusement un texte à peu près unique, assez significatif sans doute, mais dont il serait imprudent d'en tirer des conclusions englobant tout le clergé français. Toutefois le succès de traités ou de pamphlets, où est plaidée la cause des prêtres mariés[21], semble indiquer aussi que la réforme a été peu populaire en France aux divers degrés de la hiérarchie. Si l'histoire diocésaine apporte à ce sujet des faits nouveaux, elle permettra de réaliser un progrès marqué dans la connaissance des événements relatifs à la réforme grégorienne.

§ 3. — RÉSULTATS DE LA RÉFORME GRÉGORIENNE A LA FIN DU XIe ET AU DÉBUT DU XIIe SIÈCLES

Après avoir fixé le point de départ, l'histoire diocésaine doit s'attacher à marquer le point d'arrivée. Ce qui l'intéresse avant tout, comme on l'a déjà indiqué au début de cet article, c'est d'aider à saisir les transformations opérées par la réforme grégorienne dans les institutions et dans les mœurs. Aussi la dernière partie de son œuvre est-elle non moins essentielle que la première. Les conclusions, comme les prémisses, se classeront sous trois rubriques principales qui pourront ici se ranger dans l'ordre suivant : 1° Jusqu'à quel point, après la tentative grégorienne de centralisation, le diocèse est-il subordonné à Rome ? 2° Le diocèse est-il affranchi de la tutelle laïque ? 3° Constate-t-on un progrès moral par l'affaiblissement de la simonie et du nicolaïsme ?

20. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, pp. 366-367.
21. Voir notre article sur *Les versions normandes du rescrit d'Ulrich* dans la *Revue des Sciences religieuses*, t. V, 1925, pp. 14 et suiv.

Progrès de la centralisation ; interventions du Saint-Siège dans les affaires intérieures du diocèse.

L'étude des rapports du diocèse avec le Saint-Siège ne doit pas s'arrêter à la mort de Grégoire VII. Sans doute elle n'intéresse la réforme grégorienne que par contre-coup, la centralisation ecclésiastique n'ayant été à l'origine qu'un moyen de réaliser la réforme. Mais, en fait, cette centralisation a peut-être été parmi les résultats obtenus le plus tangible et le plus nettement accusé, si bien que les successeurs de Grégoire VII la poursuivront désormais pour elle-même et avec une moindre préoccupation du but pour lequel elle avait été instituée. Il est incontestable que de la crise grégorienne le pouvoir épiscopal sort amoindri et il suffira, pour le constater, de noter la fréquence et le caractère des interventions du Saint-Siège dans le diocèse avant et après la réforme. De plus en plus, les papes et leurs légats s'immiscent dans les affaires intérieures et substituent leur juridiction à celle de l'ordinaire, recevant en appel toutes les plaintes, même les plus futiles, intervenant parfois d'eux-mêmes, essayant de supprimer les rouages intermédiaires, tels que le métropolitain, dont les prérogatives tendent à devenir purement honorifiques[22]. Le catalogue de ces interventions mérite d'être dressé pour chaque diocèse avec indication de leur nature et de leurs résultats.

Affranchissement des églises.

Cette centralisation, si elle a parfois amoindri la vie du diocèse, a du moins contribué, pour la plus large part, à la réalisation des deux buts poursuivis par Grégoire VII : affranchissement des églises à l'égard de la société laïque et relèvement du niveau moral du clergé.

On retrouve, à propos des rapports avec le pouvoir temporel, la question des élections épiscopales et, comme pour la période de la préréforme, le livre de M. Imbart de la Tour

22. On trouvera un certain nombre d'exemples dans A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, pp. 370 et suiv.

donnera d'utiles directives. M. Imbart de la Tour a notamment fort bien fait ressortir la différence qui s'est manifestée entre la solution théorique de la querelle des investitures et les solutions pratiques. La première échappe à l'histoire diocésaine : sous l'influence des Grégoriens français, en particulier d'Yves de Chartres, la querelle des investitures a abouti, en France, à un compromis, à la distinction d'une double investiture, l'une spirituelle, l'autre temporelle, l'une qui a trait à la fonction et relève du pouvoir sacerdotal, l'autre qui concerne les biens et appartient au roi ou au seigneur. Ce *modus vivendi* s'accompagne aussi, théoriquement au moins, du régime électif, tel qu'il existait autrefois. En fait, les choses ne se sont pas toujours passées de la sorte; entre le droit et la réalité, il existe de notables différences que l'histoire diocésaine permettra de saisir et de constater.

Celle-ci, en analysant une par une les élections épiscopales de la première moitié du XIIe siècle, apercevra encore un certain nombre d'ingérences du pouvoir temporel. Malgré l'entente intervenue à la fin du règne de Philippe Ier, Louis VI nomme, en 1112, l'évêque de Laon, Gaudri, et cet exemple n'est à coup sûr pas unique. Toutefois, les interventions royales et seigneuriales ne tendent-elles pas à diminuer ? Ne sont-elles pas surtout moins accentuées, ne prennent-elles pas, le plus souvent, la forme d'une recommandation, d'une candidature officielle plutôt que celle d'une nomination directe ? Telle est la conclusion qui se dégage du travail de M. Imbart de la Tour : l'histoire diocésaine la confirmera sans doute, en même temps qu'elle fera apparaître bien des nuances d'un fief à l'autre.

En tous cas l'affranchissement de l'Eglise est en grande partie chose faite. Une autre conclusion accompagne celle-là : le corps électoral tend à se restreindre ; la vieille formule d'élection par le clergé et par le peuple, quoique remise en vigueur, ne correspond plus à la réalité; de même que les cardinaux désignent le pape, ce sont les chanoines qui nomment l'évêque. Ici encore les nuances abondent. A Lisieux, la première élection par le chapitre remonte à 1141, tandis qu'à Maguelone elle date de 1160 et dans la plupart des diocèses normands de 1180 à 1190[23]. La procédure varie elle aussi :

23. IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales*, p. 521-522.

tantôt les chanoines procèdent seuls à l'élection, tantôt ils se contentent d'une *tractatio*, assez analogue à celle des cardinaux-évêques lors de la vacance du siège pontifical, et laissent le clergé et le peuple ratifier leur choix par des acclamations; ici l'élection est entièrement libre, là les pressions du dehors se font sentir soit de la part du roi, soit de la part du Saint-Siège qui essaie de plus en plus de mettre les églises en tutelle. C'est donc un champ très vaste qui s'ouvre encore une fois à l'érudition locale.

L'évêché ne sera pas seul l'objet d'une étude approfondie. La querelle des investitures s'est étendue aux paroisses qui, en vertu de leur caractère domanial, ont subi plus tôt et plus lourdement le patronage laïque. La réforme grégorienne a-t-elle eu pour résultat de mettre fin au régime des églises privées ? Il semble beaucoup plutôt, d'après les quelques études qui ont été entreprises, qu'il y ait eu déplacement de la souveraineté. A la fin du XIe siècle et au début du XIIe, bien des seigneurs renoncent, sous l'influence des idées nouvelles, aux églises qu'ils possédaient et les restituent à l'autorité ecclésiastique moyennant quelques avantages d'ordre spirituel ou financier, la remise étant faite tantôt à l'évêque, tantôt au chapitre ou à une abbaye. Dans l'article déjà signalé, Mlle Madeleine Dillay a bien montré ce qu'avait été cette restitution pour l'Anjou, le Maine et la Touraine. Nous souhaitons une fois de plus qu'elle trouve des imitateurs qui confirmeront sans doute sa démonstration et prouveront que le plus souvent les restitutions n'ont rien changé au régime de l'église, mais en ont simplement transféré la *proprietas* avec les droits qui y sont attachés, du seigneur laïque à l'église, au chapitre ou à l'abbaye.

Amélioration des mœurs sacerdotales.

Centralisation ecclésiastique et affranchissement des églises n'ont été, dans la pensée de Grégoire VII, qu'un moyen d'atteindre le but essentiel de la réforme, à savoir le redressement des mœurs sacerdotales. L'histoire diocésaine seule est capable de dire jusqu'à quel point le désir du pape a été réalisé. Une enquête analogue à celle que nous prescrivions pour la période de la préréforme devra être entreprise pour la fin

du XIe et le début du XIIe siècle. Elle ne sera pas moins délicate et devra reposer sur une critique très serrée des témoignages recueillis. Elle devra tenir compte de l'apparition ou du développement de certaines institutions symptomatiques. On peut citer parmi elles celle des chanoines réguliers selon la règle dite de saint Augustin. Ces communautés se sont multipliées pendant la seconde moitié du XIe siècle et ont certainement contribué à relever le niveau moral de l'Eglise, mais leur histoire est en somme assez mal connue et des discussions se sont élevées parfois entre les historiens sur la date de leur apparition[24]. On est en droit de souhaiter que, pour chaque diocèse, le chapitre, avec les réformes dont il a été l'objet, donne lieu à des travaux un peu précis. On devra se demander aussi si la régularisation a eu une réelle influence sur les chanoines, si la pratique de la vie en commun s'est développée ailleurs, si le nombre de prêtres mariés ou concubinaires est moindre qu'à l'avènement de Grégoire VII.

Telles sont les principales questions qui relèvent de l'histoire diocésaine. Lorsqu'elles auront été démêlées, un progrès aura été certainement réalisé dans la connaissance de la réforme ecclésiastique du XIe siècle. Toutefois, ce progrès n'est possible que si les érudits locaux (nous pensons surtout aux membres du clergé) acceptent de se plier, dans l'utilisation des sources, à une méthode critique rigoureuse, au lieu de se contenter d'accumuler les documents et de les résumer pêle-mêle, sans souci de leur valeur ni des garanties qu'ils peuvent présenter.

II. — LES SOURCES

Correspondance des papes et des évêques.

La source la plus sûre pour l'histoire de la réforme grégorienne à l'intérieur des diocèses, c'est à coup sûr la correspondance des papes, des légats, des évêqués. Il est inutile d'insister sur cette vérité évidente : rien ne vaut le témoignage

24. Ainsi à Maguelone, M. l'abbé Rouquette, *Hist. du diocèse de Maguelone*, t. I, pp. 93 et suiv., fait remonter la régularisation du chapitre à l'évêque Arnaud (1029-1059), tandis que d'autres historiens la placent seulement autour de 1080.

direct et personnel de ceux qui ont été les meilleurs ouvriers de cette grande œuvre, quand ils n'ont pas été — c'est le cas pour certains prélats — ses adversaires résolus ou ses spectateurs timides et indécis. Malheureusement, ces textes n'abondent pas toujours : les évêques français des XIe et XIIe siècles n'ont pas eu pour la plupart l'activité épistolaire d'Yves de Chartres dont les lettres constituent, avec celles des papes, la mine la plus fertile en renseignements de toutes sortes sur l'histoire de la réforme en France. Quelle que soit la pénurie des textes de ce genre, on devra les recueillir avant tous les autres, suivant la méthode suivie pour les diocèses allemands et italiens par Kehr et ses collaborateurs auxquels on doit un inventaire géographique des bulles pontificales[25] et en étendant bien entendu cette investigation à toutes les lettres de personnages ecclésiastiques où il est question de l'église à laquelle on s'intéresse.

Canons conciliaires.

Un second groupe de sources du même ordre, dont l'importance éclate elle aussi, est constituée par les canons conciliaires. C'est dans des synodes locaux que les décrets réformateurs ont été le plus souvent promulgués et c'est devant ces assemblées qu'ont été traduits les prélats rebelles à la réforme ou simplement suspects de tiédeur à son endroit. Toute histoire d'un diocèse à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle suppose donc le dépouillement des collections conciliaires.

Cartulaires.

Troisième source, les cartulaires. Ils fourniront des indications d'un ordre quelque peu différent, mais très précieuses elles aussi. Ils contiennent, en effet, toutes sortes de renseignements sur la situation juridique des églises au XIe siècle. L'article sur le régime de l'église privée en Anjou, plusieurs fois mentionné au cours de cette étude, a été fait presque exclusivement à l'aide des cartulaires angevins, manceaux

25. *Regesta pontificum jubente regia societate Göttingensi congessit Paulus Fridolinus Kehr. Italia pontificia. Germania pontificia*, Berlin, 1906 et suiv.

et tourangeaux. Une simple phrase d'une charte ou d'un diplôme peut en dire fort long sur les institutions. Quand on lit dans le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers *ecclesiam juris mei paterni* ou dans celui de Noyers *omne fedium quod habuerat Constantius de Grandi Campo in eadem ecclesia ab Aimerico, domino Fagiae,* quand on voit dans celui de Saint-Aubin que le vicomte Raoul a en partie vendu, en partie donné une église, il est permis de conclure que « l'église, élément du patrimoine privé, se transmet héréditairement, est aliénable à titre gratuit ou onéreux, peut être accensée ou donnée en fief[26] ». C'est également à travers les cartulaires que l'on suit l'effort, de bonne heure couronné par le succès, des réformateurs pour arracher les églises au *dominium* des laïques, pour les faire passer, comme on lit dans le cartulaire de Saint-Pierre de la Couture au Mans, *de laica servitute in canonicam libertatem*[27]. L'historien diocésain, lorsqu'il abordera l'étude de la condition des églises au temps de la réforme grégorienne, commencera donc par ouvrir la *Bibliographie des cartulaires* de M. Stein, dressera la liste de ceux qui l'intéressent et y recherchera avec une patience attentive tous les menus faits dont le rapprochement lui permettra de fixer l'un des traits les plus typiques de la réforme.

Sources narratives : annales épiscopales et vies des saints.

L'utilisation des sources qui viennent d'être énumérées ne présente pas de difficultés sérieuses; elle exige seulement une lecture attentive et patiente des textes, lorsque l'authenticité de ceux-ci ne prête pas à discussion. Il est au contraire une dernière catégorie de sources dont les historiens locaux ont fait trop souvent, faute d'une formation critique suffisante, un emploi défectueux : ce sont les chroniques et les vies de saints par lesquelles seules on connaît, en général, la vie morale et religieuse d'un diocèse pendant les diverses phases de la réforme.

On a conservé pour la plupart des diocèses des annales

26. Madeleine Dillay, *Le régime de l'Eglise privée du XIe au XIIIe siècle...*, p. 254.
27. Madeleine Dillay, ouvr. cité, p. 255, n. 2.

épiscopales ou monastiques, d'où l'on peut extraire un bon nombre d'indications concernant les mœurs du clergé, les cas de simonie, les rapports des évêques avec les seigneurs laïques, les restaurations et les restitutions d'églises ou de monastères, etc. Il est bien rare aussi que la biographie des prélats qui se sont signalés par leur zèle religieux et dont plusieurs ont pris place parmi les saints de l'Eglise, n'ait pas été écrite tôt ou tard par des amis, des disciples ou des admirateurs posthumes qui ont tenu à cœur de célébrer les vertus de leur héros et de narrer ses actions d'éclat, persuadés que les fidèles trouveraient là un excellent stimulant à la pratique de la charité, de l'humilité, de la charité. Chroniques et vies de saints ont été pillées par les historiographes ou hagiographes modernes qui ont plus d'une fois péché contre la prudence en les transcrivant avec une dévote candeur et en oubliant de se demander, entraînés par une ferveur apostolique de mauvais aloi, si elles méritaient leur confiance absolue et illimitée. Or, ces documents sont d'une valeur très inégale : parmi les chroniques les unes sont contemporaines, les autres postérieures d'un ou de plusieurs siècles aux événements qu'elles rapportent. Il en est de même pour les vies de saints dont beaucoup ont en outre le grave défaut d'avoir été rédigées avec des préoccupations peu historiques; combien, parmi elles, ne sont que des panégyriques aux formules conventionnelles où se réflètent d'innombrables clichés, où le pieux souci d'exalter les vertus du saint entraîne par contre-coup une exagération sensible des vices ou des abus qu'il a combattus ! Il faut avoir devant les yeux un bandeau bien opaque pour ne pas voir la nécessité de procéder dans cette masse compacte à un choix critique.

Comment ce choix s'exercera-t-il ? Nous oserions à peine, si cet article ne poursuivait plus particulièrement un but d'initiation, rappeler les quelques règles de méthode qui, quoiqu'aujourd'hui usuelles, n'ont pas encore pénétré partout où s'élabore l'histoire des diocèses français.

Des réflexions qui viennent d'être faites il résulte que quiconque veut écrire l'histoire de la réforme du XIe siècle dans un diocèse déterminé doit, avant d'utiliser les sources narratives qu'il a sous la main, isoler celles qui sont contemporaines de celles qui ne le sont pas. Cela ne veut pas dire qu'il

faille accepter les yeux fermés la version fournie par les premières et rejeter les dernières en bloc, mais il est évident qu'*a priori* une chronique ou une vie de saint, composée longtemps après les événements qu'elle rapporte, doit être accueillie sinon avec défiance, du moins avec réserve et qu'il faut rechercher avec soin si elle offre des garanties de véracité. La seule biographie que nous ayons de saint Fulcran, évêque de Lodève, mort en 1006, a été rédigée au XIVe siècle par un de ses lointains successeurs[28]; si celui-ci n'a voulu faire qu'une sorte de sermon pour vivifier la piété envers les saints de son église, on ne saurait lui accorder aucun crédit; s'il y a au contraire des raisons de supposer, comme on l'admet généralement, qu'il a eu sous les yeux une vie plus ancienne, les faits dont il s'est constitué le narrateur peuvent être légitimement retenus. Pour le diocèse voisin de Maguelone, l'histoire de la préréforme qui fut, comme on l'a déjà dit, l'œuvre de l'évêque Arnaud (1029-1059), est connue par le *chronicon Magalonense vetus*, postérieur à 1160[29] et par le *catalogus episcoporum Magalonensium* qui ne peut être antérieur à 1339, et dont on n'a sans doute pas le texte authentique[30]. Il est permis de se demander si des textes aussi tardifs méritent le sort très favorable qu'ont fait soit à l'un soit à l'autre les historiens de Maguelone et de ses évêques. On a beaucoup épilogué sur l'auteur de la vieille chronique de Maguelone; qu'il soit Bernard de Tréviers ou le sacriste Bertrand, il serait, à notre avis, plus important de rechercher comment il a travaillé et de quelles sources il s'est servi. Il n'est pas impossible que pour l'épiscopat d'Arnaud il ait utilisé une rédaction plus ancienne ou qu'il ait tiré ses renseignements d'archives sans doute fort riches; encore serait-il bon de tirer la chose au clair, avant d'adopter sa version quant à la réforme du chapitre.

On ne saurait donc assez insister sur la nécessité de criti-

28. *S. Fulcranni, Lodovensis episcopi, vita* (*Acta Sanctorum, febr.*, t. II, p. 711-717).

29. Cette chronique a été éditée dans l'*Histoire générale de Languedoc*, de dom VAISSÈTE, t. III, p. 357-370, plus récemment par M. BERTHELÉ, dans *Plaquettes Montpelliéraines et Languedociennes*, t. IV, pp. 100 et suiv., et par M. l'abbé ROUQUETTE, *Cartulaire de Maguelone*, t. I, pp. 41 et suiv.

30. J. ROUQUETTE, *Hist. du diocèse de Maguelone*, pp. XVI et suiv.

quer les textes un peu tardifs auxquels on est trop souvent réduit pour l'histoire de la réforme grégorienne, en reconstituant leurs sources, en recherchant leur mode d'information, en les contrôlant à l'aide d'autres textes dont on est sûr.

Les textes contemporains n'échapperont pas à ce contrôle. Parmi eux on en compte un nombre relativement élevé qui n'offre aucun intérêt historique. Bien des causes de déformation peuvent intervenir, qu'il s'agisse des passions politiques et religieuses ou du souci d'exalter un saint dont les reliques peuvent attirer les foules. Ces causes doivent être recherchées avec le plus grand soin. On constituera tout d'abord une enquête minutieuse sur l'auteur de la chronique ou du texte hagiographique, on recueillera sur sa vie, sur son caractère, sur ses tendances d'esprit et sa valeur intellectuelle, sur ses sentiments intimes tous les renseignements possibles; il les fournira souvent lui-même et il arrive qu'une phrase ou même un simple mot de sa narration en dise long sur le sujet. On s'informera aussi du milieu où il a vécu, de la distance qui le séparait des lieux où se sont déroulés les faits dont il parle, de ses attaches avec celui ou ceux qu'il glorifie, des raisons qu'il a pu avoir de dénaturer le rôle des uns ou des autres. Quand on sera ainsi fixé sur la personnalité de l'auteur, on cherchera comment il a travaillé, on verra si, quand il ne livre pas ses souvenirs personnels, il a eu sous les yeux des documents écrits ou s'il reflète seulement une tradition orale. Dans le premier cas, on comparera son texte avec les sources originales qui sont parvenues jusqu'à nous et, si l'on constate qu'il transcrit avec exactitude celles d'entre elles que l'on a conservées par voie directe, on conclura à la sûreté et à l'honnêteté de son information; on a pu faire l'expérience pour Hugues de Flavigny, le meilleur historiographe de la réforme pour la Bourgogne et la France de l'Est, qui reproduit quantité de lettres originales de papes ou d'évêques; la comparaison que l'on a pu faire avec le registre de Grégoire VII lui a été éminemment favorable et confère à son témoignage une réelle autorité[31]. Si le chroniqueur ou l'hagiographe transmet une tradition orale, on se montrera plus défiant, surtout si l'on n'arrive pas à établir sa provenance et

31. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 59.

si l'on ignore la qualité et la valeur des témoins interposés.

C'est donc la prudence qui devra être la qualité maîtresse des historiens diocésains de a réforme grégorienne. Elle sera pour eux la mère de l'esprit critique et les préservera de ces candides erreurs qui déflorent trop de travaux locaux entrepris sans préparation générale suffisante. Certaines églises — celle de Maguelone plusieurs fois citée au cours de cet article est du nombre — ont eu la chance d'avoir au cours de ces dernières années, des historiens consciencieux et avertis auxquels nous souhaitons beaucoup d'émules. Nous souhaitons davantage encore à tous ceux que tentera le beau sujet de la réforme grégorienne de trouver au dessus d'eux et autour d'eux les appuis et les encouragements nécessaires.

III. — BIBLIOGRAPHIE

On consultera d'abord les Répertoires Généraux dont nous ne pouvons donner ici une liste complète. Seront particulièrement utiles pour la partie qui nous occupe :

CHEVALIER (Ulysse), *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Topobibliographie et biobibliographie.*

JAFFÉ (Ph.), *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198*, 2e édit., par Kaltenbrunner, Ewald et Loewenfeld, Berlin, 1885-1888, 2 vol.

MOLINIER (Auguste), *Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'à 1789*, première partie, t. II, Paris, Picard, 1902.

STEIN (H.), *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, Picard, 1907.

On dépouillera aussi les grands recueils de textes : *Acta sanctorum* des Bollandistes; *Recueil des historiens de France, Patrologie latine* de Migne, collections conciliaires de Mansi ou à défaut de Labbe; *Gallia christiana.*

Enfin, on consultera avec fruit les ouvrages suivants :

CAUCHIE (A.), *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, Louvain, 1890-93, 2 vol.

DELARC (O.), *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XIe siècle*, Paris, 1889-1890, 3 vol.

DILLAY (Madeleine), *Le régime de l'Eglise privée du XIe au XIIIe siècle dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Les restitutions d'églises par les laïques*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série, t. IV, 1925, pp. 253 et suiv.

ESMEIN (A.), *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, Paris, 1889.

FAZY (M.), *Essai sur Amat, évêque d'Oléron, archevêque de Bordeaux et légat du Saint-Siège*, Paris, 1908.

FLICHE (Augustin), *Le règne de Philippe Ier, roi de France (1060-1108)*, Paris, 1912. — *La réforme grégorienne*, t. I, *La formation des idées grégoriennes;* t. II, *Grégoire VII*, Louvain-Paris, 1924-25.

FOURNIER (Paul), *Yves de Chartres et le droit canonique*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XIX (1898), pp. 51-98 et 384-405.

GIRY (A.), *Grégoire VII et les évêques de Thérouanne*, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, pp. 387 et suiv.

HEFELE (Ch.-J.), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, trad. LECLERCQ, Paris, Letouzey, 1907-1921, 16 vol.

IMBART DE LA TOUR (Pierre), *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle. Etude sur la décadence du principe électif (814-1150)*, Paris, 1890. — *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris, 1900.

LOT (Ferdinand), *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*, Paris, Champion, 1903 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 147).

LÜHE, *Hugo von Die und Lyon, Legat von Gallien*, Diss. Strasbourg, 1898.

MARTENS (W.), *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, Leipzig, 1894, 2 vol.

MONOD (Bernard), *Essai sur les rapports de Pascal II et de Philippe Ier*, Paris, 1907.

PFISTER (Chr.), *De Fulberti Carnotensis vita et operibus*, Nancy, 1885. — *Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, 1885 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 64).

SACKUR (Ernest), *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeinen geschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, Halle, 1892-94, 2 vol.

STUTZ (U.), *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts*, Berlin, 1895. — *Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens von seinen Anfängen bis auf die Zeit Alexanders III*, Stuttgart, s. d.

THOMAS (Paul), *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age*, Paris, 1906 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, Sciences religieuses, fasc. 19).

VAISSÈTE (dom J.), *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, Toulouse, 1872-1904, 16 vol.

Augustin FLICHE,

professeur d'histoire à l'Université de Montpellier.

LES
ÉPREUVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XVIe SIÈCLE (*)

(SUJET D'HISTOIRE DIOCÉSAINE)

III. Les Grèves de décimables. — § 1. *L'opinion et la dîme au XVIe siècle.* — Dès la fin du Moyen Age, les classes rurales manifestent pour la dîme à volonté. L'Eglise et la royauté s'y opposent. — Les grèves de décimables à l'époque des guerres de religion. — § 2. *Le problème qui se pose :* Les décimables récalcitrants entendaient-ils faire acte de huguenoterie ? — Difficulté de résoudre le problème à l'aide des arrêts du Parlement. Exemple concernant La Motte-Tilly. — § 3. *De quelques motifs probables des refus de dîmes.* — Les griefs contre la dîme. — La propagande protestante. — L'influence des seigneurs. — Les sécularisations officielles et les usurpations privées. — La fin d'une illusion. — § 4. *Appendice documentaire.* — Relevé des arrêts rendus par le Parlement de Paris pour le paiement des dîmes du mois de juin 1562 au 5 juillet 1567.

LES GRÈVES DE DÉCIMABLES

On sait le rôle considérable que jouèrent en Allemagne, au début de la Réforme luthérienne, les questions d'ordre économique. Nulle efficace n'y fut aussi souveraine pour amenuiser les scrupules religieux des princes comme la sécularisation des biens ecclésiastiques. En France, cette « réforme » économique avait été accomplie par le Concordat de 1516 qui reconnaissait au monarque, dont il consacrait l'absolutisme, le droit de nommer aux riches bénéfices du royaume. L'eût-il voulu dès lors, le roi n'avait aucun intérêt à se faire hérétique; et ce sont les intérêts qui mènent le monde. Mais ceux-là, parmi

* Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, an. 1925, pp. 167 à 201 et 332 à 362.

les nobles d'abord, se montrèrent accessibles aux idées nouvelles dont le regard considérait avec envie l'immense patrimoine de l'Eglise et que travaillaient dans l'inaction un vieux levain d'indépendance, comme aussi l'impatient désir de remédier par n'importe quel moyen à leur insupportable déchéance politique et matérielle. Nous avons indiqué plus haut comment « cette bonne guerre civile (ainsi l'appelaient-ils) les restaura et mit au monde »[1].

Puis le tiers-état, ou plutôt le peuple paysan, longtemps revêche à la Réforme, mais sur qui pesait exclusivement le poids de l'impôt cultuel, en vint à prêter une oreille attentive aux novateurs du jour où ceux-ci, décidés à conquérir les campagnes, ranimèrent dans les milieux ruraux les aspirations confuses de la masse. En certaine contrée les griefs contre la dîme ecclésiastique, en d'autres, la question du partage des terres, voire la possession complète du sol et de ses produits créaient un état d'esprit spécial, une ambiance fâcheuse, bref, quelque chose d'invincible prédisposant les classes paysannes à tout mouvement insurrectionnel contre l'Eglise. Les prédicants — c'était leur rôle — utilisèrent comme un pont sur un gouffre les mécontentements nés de ce malaise général — occasion sans précédent. Et c'est ainsi que la question économique, et singulièrement la dîme, a été dans nos campagnes le « lieu théologique » par où le protestantisme a tenté, sans grand succès d'ailleurs, de s'introduire.

Mais pour avoir finalement échouées, les grèves de décimables n'en éprouvèrent pas moins longtemps, irréparablement, l'économie religieuse de la nation. Nous indiquons le fait; nous en montrerons les origines et le développement, en vue d'intéresser à ce soulèvement populaire les historiographes de nos diocèses; nous poserons enfin une question à laquelle de sérieuses enquêtes permettront peut-être un jour de répondre : les décimables qui se rebellèrent contre l'impôt ecclésiastique étaient-ils, et dans quelle proportion, gagnés au protestantisme ?[2].

1. Ce sont les paroles mêmes de Brantôme. Voir *Œuvres complètes* (éd. Lalanne), t. IV, p. 329.

2. Le problème n'est à envisager, dans chaque région, que pour les paroisses restées en majorité catholiques et aussi longtemps qu'elles ne subirent pas le joug réformé.

§ 1er. — LA DIME ET LES DÉCIMABLES AU XVIe SIECLE

Dès la fin du Moyen Age, les classes rurales manifestent pour la dîme à volonté. L'Église et la royauté s'y opposent.

Si la dîme n'a jamais été un impôt très populaire (mais connaît-on un impôt qui ait été populaire ?), en fait, à l'époque de la Renaissance, sous la poussée d'individualisme religieux qui caractérise l'évolution des esprits, une idée insidieusement chemine — et les Ordres mendiants, réfractaires par leur règle à toute idée de possession terrienne, n'y sont pas étrangers — : on voudrait restituer à l'impôt ecclésiastique le caractère facultatif de l'aumône : aucuns particuliers entendent ne plus dîmer sinon à discrétion et volonté. Le concile de Sens, à deux reprises, en 1485,[3] puis en 1528[4], s'élève contre cette prétention. Une telle pratique ne risquait-elle pas en effet d'amoindrir les revenus de l'Eglise gallicane ? Mais les rois, de qui l'intérêt vigilant devait être d'un concours si utile au clergé, viendront bientôt en aide à la législation canonique, dès longtemps inefficace, en fixant à coup d'édits les règles civiles relatives au paiement du tribut ecclésiastique.

Le premier acte royal que nous rencontrions sur le sujet au XVIe siècle sont les lettres patentes données à Chantilly le 4 septembre 1529. Elles ont trait à l'émeute survenue pour cause de famine au printemps de l'année précédente à Lyon, et connu dans les textes de l'époque sous le nom de « grande rebeine ». On y dénonce quelques centaines d'émeutiers, lesquels se sont « mutinés de ne payer plus aucunes dîmes,... sinon à leur volonté, qui est de ne rien payer »[5]. Vient ensuite l'édit du 1er mars 1545, octroyé à la demande du clergé de Chartres. Les décimables du diocèse devront à l'avenir aviser les dîmeurs du jour de la récolte à peine de confiscation des fruits et d'amende arbitraire[6]. Ces dispositions, rendues plus

3. Mansi, *Sacrorum Conciliorum... collectio*, t. XXXII, col. 428.
4. Hefele, *Histoire des Conciles*, éd. Leclercq, t. VIII, p. 1076.
5. H. Hauser, *Etudes sur la Réforme française*, p. 171.
6. Isambert, *Recueil... des anciennes lois*, t. XII, p. 906. — Cf. également les lettres patentes octroyées à l'évêque de Beauvais le 16 mai 1548, citées dans l'arrêt du 9 juin 1562 (Arch. nat., X1a 1602, fol. 381).

rigoureuses par la déclaration du 6 juillet 1548 relative au diocèse de Paris, fixent la jurisprudence des Parlements sous Henri IIe. Puis, à l'époque des négociations de Poissy, le clergé, sollicité de prendre à sa charge les dettes du roi, se déclare dans l'incapacité d'accorder une telle « subvention » si le gouvernement de son côté ne se montre résolu à réprimer énergiquement les fraudes en matière de dîmes[8]. L'édit du 25 octobre 1561, vérifié par le Parlement le 1er juin 1562, dénonce à son tour comme abusive la prétention de ne devoir « la dîme que à volonté » et, plus sévèrement qu'on ne l'avait encore fait, il ordonne que le paiement en soit effectué partout « selon la coutume des lieux,... sur peine du double ». Mais, dès le mois d'avril 1562, sous couleur de guerroyer, les huguenots généralisent leur attaque contre les biens d'église et la crise prend de ce fait une inquiétante gravité. Les édits de 1568 et de 1572, qui complètent, en les entourant de garanties plus efficaces, les dispositions de l'édit d'octobre 1561, comme aussi l'ordonnance de Blois en 1579 et celle de Paris-Melun en 1580[9] s'efforcent, sans y réussir complètement, de s'opposer à la résistance des « agricoles » : celle-ci fait tache d'huile : et toute la fin du siècle, jusqu'à l'édit de Nantes, d'une année sur l'autre, le mal devient plus profond, et plus pénible l'effort nécessaire pour y porter remède. Bref, jamais encore l'histoire de la dîme n'avait connu d'aussi mauvais jours.

Les grèves de décimables à l'époque des guerres de religion.

Il ne serait pas difficile de retrouver chez les contemporains l'écho d'une révolte aussi vite généralisée. Nulle part cependant, sinon dans les archives de nos vieux Parlements, cette hostilité à l'encontre de l'impôt ecclésiastique n'affecte autant de force impressionnante. Depuis longtemps latente et

7. Tel, par exemple, l'arrêt donné le 2 juin 1559 sur la requête de l'archevêque de Sens, cité dans l'arrêt de la Cour du 3 juin 1562 (Arch. nat., X1a 1602, fol. 348 vo).

8. *Mém. du Clergé*, Articles du contrat de Poissy, t. IX, col. 11 et suiv., art. 1, 2, 3.

9. Voir Léon Durand, *La dîme ecclésiastique au XVIIIe siècle* (Poitiers, 1898), p. 36 à 41.

comme à l'état de promesse, elle motive, dès l'entrée des huguenots en campagne, une avalanche de requêtes qui, de tous les diocèses de France, se précipite sur les cours souveraines de Paris, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon, de Rouen, d'Aix, de Rennes. Les décimateurs, instruits des dispositions peu rassurantes des campagnes, rivalisent de cris d'alarme. Leurs doléances trahissent l'angoisse légitime qui les étreint. Se soustraire à l'impôt ecclésiastique, ne serait-ce pas les « destituer » de leur principal revenu, leur « ôter » à la fois de quoi satisfaire au service religieux des paroisses et fournir aux subventions levées par le roi sur le clergé pour ses « urgentes affaires » ?

Bien curieuse serait la statistique par diocèses des églises et des établissements religieux dont les titulaires s'adressèrent en l'occurence à leur parlement respectif. L'arrêt le plus ancien rendu par le parlement de Paris au début des premiers troubles est du 3 juin 1562[10]. Il avait été précédé, l'avant-veille, de la vérification par la Cour de l'édit général sur les dîmes, donné au mois d'octobre précédent[11]. Aurait-on agi sous la pression des circonstances et comme à regret ? Quoi qu'il en soit, à défaut de l'inventaire analytique des archives de nos anciens parlements, on dépouillera, sans hâte, liasses et registres en s'aidant des indications, précédemment données, relatives à l'enquête sur le saccagement des églises. Les deux sujets y motivèrent la transcription d'une foule d'actes consignés à la queue leu leu et qu'une même recherche découvrira. J'exposerai ici, en manière de preuve, le résultat de mon exploration dans les registres du Parlement civil[12] pour la période comprise entre les débuts de la première guerre (2 avril 1562) et le commencement de la seconde (29 septembre 1567). C'est en réalité, à quelques mois près, les six dernières années du ministère de Michel de L'Hospital que nous passerons en revue[13]. Il n'en est pas, du point de vue où

10. Arch. nat., X1a 1602, fol. 348 v°.
11. Voir ci-dessus, p. 171.
12. J'exclue donc toute affaire décimale jugée au criminel, comme l'étaient les usurpations de dîmes par force et violence.
13. On ne rencontre — je n'ai relevé — aucun arrêt relatif au paiement des dîmes dans les registres du Parlement civil du 10 juillet 1561 au 9 mai 1562 (X1a 1598 à 1601). La perte du registre allant du 6 juillet au 11 novembre 1567 (qui nous eût permis de poursuivre notre enquête

nous nous plaçons, qui comporte un enseignement plus riche de sens.

Au cours de cette période, la résistance des propriétaires ou tenanciers de terres sujettes à la dîme motiva, dans trente-trois diocèses[14] ressortissant au Parlement, plus de trois cents requêtes. Ce nombre, déjà expressif, continuera de croître les années suivantes. Mais on donnerait une idée imparfaite de l'amplitude du mouvement en ne soulignant pas un trait spécial à la plupart de ces actions en justice. Plusieurs sont collectives et intéressent soit un diocèse[15] ou une circonscription diocésaine[16], soit l'ensemble des bénéfices d'un chapitre[17], d'un ordre religieux[18], d'un monastère[19]; d'autres émanent de titulaires ayant des bénéfices en plusieurs diocèses[20] ou bien

jusqu'au début de la deuxième guerre) empêche de se représenter l'importance des refus de dîmes commis cette année même. Lacune d'autant plus regrettable que les mois d'été étaient particulièrement féconds en plaintes de ce genre.

14. Ces anciens diocèses sont : Amiens, Angers, Autun, Auxerre, Beauvais, Bourges, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chartres, Clermont, Evreux, Langres, Limoges, Lyon, Mâcon, Maillezais, le Mans, Meaux, Noyon, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rouen, Saintes, Sées, Sens, Soissons, Thérouanne, Tours, Tréguier, Troyes, Toul.

15. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée au Parlement par l'évêque du Mans, le chapitre de Saint-Julien, celui de Saint-Pierre de la Cour, les abbés de La Coûture, de Saint-Vincent, de Notre-Dame de Beaulieu, tous bénéfices situés en la ville du Mans; l'abbesse du Pré-lès-le-Mans, les curés, prieurs et chapelains, et autres abbés, abbesses, chapitres et communautés et gens du clergé du diocèse du Mans, le 16 juin 1563 (Arch. nat., X1a 1605, fol. 316).

16. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée à la Cour par le chapitre de l'église Saint-Sauveur et Saint-Jacques de Blois, les religieux abbé et couvent de Saint-Lomer et Bourgmoyen de Blois et tout le clergé étant en l'archidiaconé et bailliage de Blois, le 13 août 1563 (Arch. nat., X1a 1606, fol. 112 v°).

17. Exemple : Arrêt rendu sur la requête du chapitre de l'église cathédrale de Langres, décimateur « en plusieurs paroisses, lieux et villages du ressort de ce Parlement », le 24 mars 1563 (Arch. nat., X1a 1604, fol. 518).

18. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée par les grands maîtres, prieurs, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 5 juillet 1563 (Arch. nat., X1a 1605, fol. 453 v°).

19. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée à la Cour de la part des religieuses, abbesse et couvent de Saint-Pierre d'Avenay, au diocèse de Reims, décimateurs ès terroirs et paroisses de Mareuil, Montigny, Ambonnay, Vaudemanges, Bouy, Suippes, Mehard, Sommesuippe, Perthes, le Mesnil, Fagnières, Coultremier, Authieu, Hurlus et Avenay, le 12 août 1563 (Arch. nat., X1a 1606, fol. 104).

20. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée par Antoine d'Estrées, abbé de Samer-au-Bois (diocèse de Thérouanne) et du Mont-Saint-Martin (diocèse de Cambrai), prieur de Notre-Dame d'Autheuil-en-Valois (diocèse de Soissons), le 21 avril 1564 (Arch. nat., X1a 1612, fol. 290 v°).

agissant de concert, par raison d'économie, mais chacun en son nom propre[21].

Les requêtes peuvent se ramener à deux types bien caractérisés. Les unes sont pour ainsi dire préventives : le décimateur « doute » que « certains », à l'imitation de ceux qui se sont séparés de l'Eglise catholique, lui refusent, dilaient[22] ou dénient le droit de dîme. Les autres requêtes visent le fait accompli : « aucuns particuliers » ont refusé l'impôt.

Un peu de statistique permet de retracer le schéma des premières années de la crise. Du mois de juin 1562 à la fin de l'année 1563, la crainte d'être frustrés de leurs dîmes n'amena pas moins de cent vingt et un bénéficiers à recourir au Parlement ; le refus de ce même droit, au contraire, est mentionné en vingt-deux arrêts seulement. Il nous est apparu, en outre, que les requêtes préventives, fort nombreuses pendant la période d'été 1563 (j'en ai relevé quatre-vingt-cinq), diminuaient dans la suite, tandis que les arrêts portant sur les refus proprement dits devenaient de plus en plus fréquents pour les années 1564, 1565, 1566[23]. Il y a là une progression qui marque avec une force indiscutable l'influence exercée par les troubles religieux sur l'esprit des classes rurales[24].

21. Exemple : Arrêt rendu sur la requête présentée au Parlement par les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame d'Ivry-la-Bataille (diocèse d'Evreux) ; les religieux, abbé et couvent de Saint-Symphorien-lés-Beauvais ; et le chambrier de l'abbaye de Coulombs (diocèse de Chartres), le 23 juillet 1563 (Arch. nat., X1a 1605, fol. 559).

22. Les décimateurs dénoncent la dilation comme une pratique attentatoire au paiement de la dîme : c'était, en effet, à ne pas s'y méprendre, un refus déguisé.

23. Pour l'année 1567, voir ci-dessus la note 13.

24. La répercussion de la guerre civile en matière de refus de dîmes est nettement accusée dans les arrêts de 1563, à partir du mois d'août, où devient de style la formule : « aucuns particuliers ont l'année précédente commencé de dénier le droit de dîme ».

Voici, en attendant que nous en publiions le relevé, dans le prochain fascicule de la *Revue*, le tableau des arrêts rendus par le Parlement pour le paiement des dîmes, du mois de juin 1562 au 6 juillet 1567.

Arrêts rendus pour	Juin-Déc. 1562	Année 1563	Année 1564	Année 1565	Année 1566	Janv.-Juill. 1567	Total
Refus de dîmes.	5	17	9	41	66	26	164
Crainte de refus de dîmes	13	108	2	9	8	10	150

§ 2. — LE PROBLÈME QUI SE POSE

Les décimables récalcitrants entendaient-ils faire acte de huguenoterie ?

Dès lors un problème s'impose à l'attention, problème ardu, d'aspects multiples, dont les éléments relèvent autant de la psychologie que de l'histoire : Si les paysans se sont révoltés contre le paiement de l'impôt ecclésiastique, est-ce donc qu'ils entendaient faire acte de huguenoterie et faut-il voir en eux des ralliés à la Réforme ?

La question est intéressante, et l'on risquerait fort de prêter aux faits que nous venons d'exposer une signification bien différente de celle qu'ils ont eue dans la réalité si l'on n'en recherchait les causes immédiates. Puisque le calvinisme n'a obtenu qu'un médiocre succès dans les classes rurales, leur opposition en matière de dîme suppose d'autres besoins que celui d'un changement de religion. Dussè-je me tromper, j'énoncerai mon hypothèse. Il y avait, semble-t-il, parmi ces révoltés, plus de huguenots de dîme que de huguenots de religion. Mais où la difficulté commence, c'est lorsqu'il s'agit de motiver une opinion aussi péremptoire.

Difficulté de résoudre le problème à l'aide des arrêts du Parlement : Exemple concernant La Motte-Tilly.

Les requêtes adressées au Parlement nous ont été rarement conservées[25]. Sans grand dommage au vrai : car les arrêts qui y font droit en reproduisent l'essentiel. Rédigées d'après un formulaire officiel, en un langage aussi réservé que prudent, elles ne diffèrent pas sensiblement les unes des autres, quel que soit l'objet de la plainte: refus de dîmes, dilation apportée dans leur paiement ou crainte d'en être frustré à perte et dommage.

Les arrêts de la Cour rendus sur la requête des bénéfi-

25. Quelques requêtes se rencontrent jointes à la minute de l'arret, dans les cartons de la série X2a.

ciers contiennent deux parties : 1° l'exposé du procès, rappelant le point de droit et le point de fait établis dans la requête; 2° le dispositif de l'arrêt lui-même, ordonnant aux décimables de se mettre en règle et autorisant le décimateur ou son commis à saisir les fruits décimaux en cas de non paiement.

Voici, à titre de spécimen, l'arrêt rendu pour refus de dîmes sur la requête de messire Nicolas Taluet, curé de La Motte-Tilly, au diocèse de Sens, le 19 juin 1567[26].

« Veue par la court la requeste à elle presentée de la part de messire Nicolas Taluet, curé de La Motte de Tilly, diocese de Sens, par laquelle, attendu que de droict commun, divin et humain, les dixmes et premices ont esté de toute ancienneté ordonnées et instituées aux gens d'eglises et lesdictz droictz à iceulx tousjours esté baillez et payez comme loyaument deuz et conformement au saint commandement de Dieu; neantmoins *aucuns particulliers paroissiens de ladicte cure,* tenanciers et possesseurs de terres, vignes et heritaiges scituez au dedans de ladicte paroisse, subjects et redevables desdictz droictz envers ledict curé, ont reffusé et reffusent encores à present iceulx bailler et payer audict curé, son fermier ou commis en ladicte cure, *prenans occasion sur la malice du temps, licence et liberté d'icelluy, à l'imitation et exemple de plusieurs qui depuis quelzques ans se sont distraictz et sequestrez de l'union et obeissance de l'Eglise catholicque;* et ont lesdictz tenanciers particulliers applicqué et applicquent lesdictz droictz à leur proffict particullier, frustrans et privans d'iceulx ledict curé, son fermier ou commis et leur ostans, ce faisant, le moyen de supporter les charges annuelles et ordinaires de ladicte cure et fournir à la subvention accordée au roy par le clergé de son royaulme pour les urgens affaires dudict seigneur; requeroit, partant, ledict Taluet, curé, luy estre sur ce par la court pourveu conformement aux edictz verifiez en icelle et arrestz y donnez pour la perception des dixmes et premices ordonnées aux gens d'eglise, ainsy que ladicte court verroit estre affaire par raison; veu aussy le consentement du procureur general du roy sur ladicte requeste à luy pour ce communiquée et tout considéré :

La court, aiant esgard à ladicte requeste, attendu l'eedict veriffyé en icelle et arrestz y donnez en consequence d'icelluy, a ordonné et ordonne que toutes personnes de quelque estat, qualité et condition quelles soyent, tenans et possedans terres labourables, vignes et aultres heritaiges au dedans des fins et limites de ladicte cure de La Motte de Tilly, subjetz et redevables envers ledict curé de droictz de dixmes de blez, vins et aultres fruictz decimaux à

26. Arch. nat., X1a 1621, fol. 392-393.

cause d'icelle cure, seront tenues — et leur enjoinct la court — faire publier et proclamer ès prosnes de l'eglise paroichialle dudict lieu de La Motte de Tilly le jour que aura esté prins et designé pour despouiller et desplacer de dessus lesdictz heritaiges decimables les grains et fruictz venuz et creuz sur iceulx, et ce le dimanche ou feste prochain precedent icelluy jour, affin que le fermier ou commis dudict curé se puisse trouver sur les lieux et territoires pour y recuiller et assembler lesdictz droictz de dixmes en la manière acoustumée. Auquel jour, ainsi prins et designé, seront aussy tenuz les personnes dessus dictes— et leur enjoinct ladicte court — bailler, payer ou laisser sur le champ lesdictz droictz; et leur a faict et faict inhibitions et deffences expresses de despouiller ne desplacer de dessus lesdictz heritaiges les grains et fruictz venuz et creuz sur iceulx sans prealablement bailler, payer ou laisser sur le champ lesdictz droictz à la raison, au nombre et quantité et de laquelle qu'ilz ont esté d'ancienneté baillez, payez ou laissés sur le champt, sans y faire aucune fraulde, sur peine de confiscation, au proffict dudict curé, des grains et fruictz despouillez et desplacez sans avoir au prea[la]ble baillé, payé ou laissé sur le champ iceulx droictz, sur peine aussy de confiscation, comme dessus, des chevaulx et hernois de ceulx qui les auront retenu ou denyé, et d'amende arbitraire;

A la conservation desquelz droictz, ladicte court, en cas de contravention, retention ou denegation d'iceulx a, dès à present comme pour lors, permis et permect audict curé, son fermier ou commis faire procedder par voye de saisye et arrest sur les grains et fruictz despouillez et desplacez sans avoyr au prealable baillé, payé et laissé sur le champ lesdictz droictz en quelque part et lieux qu'ilz soyent et puisse estre recouvrez pour demourer en main de justice et en la garde des commissaires qui y seront estably jusques à satisfaction entiere d'iceulx droictz. Pourra neantmoins ledict curé, son fermier ou commis faire informer de ladicte denegation ou retention, ensemble de la contravention au present arrest, troubles et empeschement, si aucuns sont faictz ou donnez en la perception desdictz droictz, circonstances et deppendances pour, sur les informations qui en auront esté faicte[s], estre proceddé par les juges royaulx ordinaires des lieux et partyes ainsi qu'il appartiendra par raison. Au surplus, sera le contenu cy dessus leu et publié à haulte voix et cry public au villaige dudict lieu de La Motte de Tilly, où sont scituez et assis lesdictz heritaiges redevables desdictz droictz, à jour de dimanche ou feste, yssuye de grande messe parroichialle d'icelluy villaige, ou au prosne de ladicte messe parroichial[e], affin qu'il y soyt observé et gardé selon sa forme et teneur et n'en puisse aucun pretendre cause d'ignorance. »

[*En marge*] Faict le 19e juing [1567].

AUDRAC.

Ce texte, veut-on l'expliquer ?

Pour qui s'en tient à la formule commune à presque tous les arrêts, les manifestations hostiles au paiement de l'impôt ecclésiastique n'accuseraient pas de la part des décimables un changement de religion. Ceux-ci, les décimateurs se gardent bien de les représenter comme des transfuges du catholicisme. A les entendre, ce sont de braves graves, des égarés, si l'on veut, lesquels, prenant occasion sur la malice du temps et son extrême licence, ont agi ou sont présumés devoir agir « à l'imitation de plusieurs qui depuis quelques ans se sont distraits de l'union et obéissance de l'Eglise catholique ». Cette explication, formulée pour la première fois dans un arrêt de juillet 1562[27], avait été dénoncée l'année précédente à l'assemblée de Poissy[28]. L'exemple des communautés protestantes aurait donc été la cause déterminante, excitante, si j'ose dire, de l'opposition des propriétaires d'héritages sujets à la dîme. Nous avons ainsi une hypothèse plausible, confirmée cent fois et applicable à toute une série de phénomènes dont les motifs souvent demeurent obscurs.

Resterait à savoir si les gros décimateurs — les plaignants — ont toujours connu les motifs réels d'agir des décimables. Lorsqu'on incrimine « la malice du temps, licence et liberté d'icelui », cette formule, singulièrement énigmatique, en dépit de son apparente précision, ne cacherait-elle point un parti-pris de réticence, une réserve calculée mettant hors cause les responsabilités soit des décimateurs négligents — auxquels incombait le service du culte et les devoirs de charité, — soit des seigneurs ou des ministres de la Parole — qui par leur exemple ou leurs prêches auraient créé dans le pays un état d'esprit contraire au clergé ?

Non seulement ces objections peuvent être faites, mais elles

27. Arch. nat., X1a 1603, fol. 46, 8 juillet 1562. — Une formule un peu différente et moins fréquemment employée porte : « à l'invitation de plusieurs qui se sont retirés de l'obéissance de l'Eglise catholique et du roi... » (Arch. nat., X1a 1603, fol. 326 v°, 27 août 1562). — Et cette autre qui vise nettement l'action des ministres huguenots : « à l'exemple et instruction de plusieurs qui naguère s'étaient distraits de l'obéissance de l'Eglise catholique... » (Arch. nat., X1a 1614, fol. 94, 9 août 1565).

28. *Mém. du Clergé*, article 3 du contrat de Poissy, t. IX, col. 12-13 : « Pour ce que le peuple, à cause de la séduction et imposture des malsentants de notre religion, est grandement diverti de toute dévotion et devoir, jusqu'à vouloir prétendre n'être tenus paier qu'à volonté les dîmes, rentes et revenus ecclésiastiques. »

doivent l'être : car rien n'est plus embarrassant, si l'on s'en tient à la rédaction des arrêts, que de savoir, d'une façon exacte, les motifs religieux, économiques ou sociaux qui portèrent les populations rurales à se soustraire au paiement de l'impôt canonique.

Cette insuffisance documentaire apparaît en toute évidence si l'on compare l'exposé de la plainte du curé de La Motte-Tilly avec ce que rapporte, sous l'année 1566, le chroniqueur Haton, qui vivait dans le voisinage immédiat de cette paroisse.

Le curé, Nicolas Taluet, natif de La Motte même, était licencié ès lois et avocat au parlement de Paris, — et cette qualité n'avait point été sans exercer quelque influence dans sa démarche judiciaire. Le seigneur, Jean Raguier, plus communément désigné sous le nom de M. d'Esternay, offre un type éminemment représentatif de ces gentilshommes hautains, vindicatifs, cruels[29], qui, mal vus de tous, versèrent dans la Réforme avec la joie malsaine de se faire persécuteurs. Calviniste convaincu, donc intolérant, il avait chassé des villages dont il était seigneur les ecclésiastiques qui les desservaient — entre autres maître Alexis Boulonge, vicaire de La Motte — pour leur substituer certains prédicants, lesquels, au mépris des édits, prêchaient dans les églises et tenaient école de huguenoterie dans les presbytères désaffectés. Le chroniqueur signale en passant la pression que ce gentilhomme, député naguère par les calvinistes au colloque de Poissy, exerçait sur ses sujets, pour les amener à changer de religion et contraindre leurs enfants à fréquenter l'école protestante; enfin, ce qui achève de nous renseigner, l'initiative que celui-ci avait prise, cette même année, de retenir « les dîmes de sa maison »[30].

Admettons, par hypothèse, que Claude Haton n'eut pas laissé de « mémoires ». On devine les conséquences : l'arrêt de la Cour relatif à La Motte-Tilly laissant ignorer à la fois la prédication du ministre huguenot et le refus opposé par le seigneur au commis de la dîme curiale, nous serions fondé à ne voir dans la décision de justice que le résultat d'une

29. F. Bourquelot, *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 10.
30. Bibl. nat., *Mémoires de Claude Haton*, f. fr. 11575, fol. 273 vo - 274.

plainte portée contre décimables récalcitrants. Or, je crois l'avoir établi, il en allait d'autre sorte.

Mais ce n'est pas tout. L'arrêt du Parlement laisse dans l'imprécision le nombre des paroissiens réfractaires à l'impôt; et l'on peut se demander si l'expression « aucuns particuliers », employée pour les désigner, n'est pas un peu trop euphémique. Détail qui n'est pas sans importance, puisque les arrêts que nous avons étudiés, plus de trois cents, sauf un, reproduisent la même expression. Revenons pour l'exemple au récit de Claude Haton.

En l'absence du curé de La Motte-Tilly et de son vicaire, un ecclésiastique de l'endroit, messire Nicolas Party, qui s'était retiré là pour y vivre de son bien patrimonial, donna l'exemple d'une âme peu commune. Pillé mainte fois dans ses biens par les serviteurs de Jean Raguier, et malgré les sévices que ceux-ci exerçaient à l'occasion sur sa personne, il tint bon, ne voulant quitter ni sa maison ni la paroisse ; pas un jour même, ajoute le chroniqueur, il ne s'abstint de chanter la messe[31]. Faut-il attribuer à l'attitude courageuse de ce prêtre l'attachement des paroissiens de La Motte à l'ancienne religion ? Il ne semble pas, qu'en dehors des serviteurs du château, les réformés fussent très nombreux au village[32]. Et ce fait à peu près certain, placé en regard de l'arrêt que nous avons reproduit plus haut, réduit singulièrement la portée numérique des mots : « aucuns particuliers paroissiens de ladite cure », lesquels doivent s'entendre au sens de quelques-uns.

L'arrêt auquel je faisais allusion tout à l'heure, en le qualifiant d'exceptionnel, confirme cette manière de voir. Il s'agit d'un acte rendu par le Parlement en faveur des Bénédictins de Saint-Denis, seigneurs et gros décimateurs de Trappes, en Seine-et-Oise. Eux aussi souffraient de leurs droits de dîmes méconnus : car, disaient-ils, « ceux qui les doivent, au moins la plupart d'iceux, sont refusant de les payer[33] ». Je souligne *au moins la plupart d'iceux*. Ces mots ont été sans nul doute substitués intentionnellement à l'expression : *aucuns parti-*

31. Bibl. nat., *Mém. de Cl. Haton*, f. fr. 11575, fol. 273 v°.
32. *Mém. de Cl. Haton*, Bibl. nat., f. fr. 11575, fol. 402-403 ; — éd. Bourquelot, t. I, pp. 231-233, 450-451.
33. Arch. nat., X1a 1609, fol. 168 v°, 19 mai 1564.

culiers. Pour quelle raison ? Evidemment parce que ceux-ci présentaient dans le cas présent un sens quantitatif trop peu compréhensif.

On ne saurait donc hésiter sur le sens véritable de l'expression en usage dans la presque totalité des arrêts en matière de paiement de dîmes. Les mots « aucuns particuliers » sont synonymes de quelques-uns[34] et, j'ajouterai, en tant qu'ils visent les rebelles de La Motte-Tilly, ils désignent implicitement des huguenots dont, au premier rang, le seigneur de l'endroit, M. d'Esternay lui-même.

Des cas comme celui-là doivent être regardés comme le signe visible de beaucoup d'autres faits pareils, dont les circonstances accessoires, qui souvent les colorent, fatalement nous échappent. Ils rendent sensible la nécessité d'une information élargie. Et partant, si l'on veut traiter avec un discernement suffisant des effets et des causes l'étude monographique des grèves de décimables, il faut attaquer la question par le cadre local, replacer les faits dans le milieu de leur apparition, étudier ce milieu et, pour cela, rechercher les mécontentements que le peuple nourrissait à l'égard de l'impôt cultuel, comment cette opposition s'est propagée, quelles influences enfin lui ont donné l'essor. Serrons d'un peu près ces questions.

§ 3. — DE QUELQUES MOTIFS PROBABLES DES REFUS DE DIMES

Les griefs contre la dîme au XVIe siècle.

Il ne faut pas juger de la dîme au temps des Valois d'après les doléances des « cahiers » de 1789. Tout aussi motivés,

34. Autre exemple et même conclusion au sujet du refus de dîmes opposé à l'évêque de Lavaur, gros décimateur de Suresnes, au diocèse de Paris, en 1566 (Arch. nat., X1a 1617, fol. 300). Des documents originaux établissent, en effet, que, deux ans auparavant, les paroissiens « à tout le moins la plus grande et saine partie » d'entre eux, réunis en assemblée, avaient affecté, d'un commun accord, une somme de trois cents livres parisis, dont ils avaient la libre disposition, à la reconstruction de leur église « entièrement destruicte et ruynée pendant les troubles par les ennemys de la religion catholique » (Arch. nat., X2a, fol. 405 vo, 24 mars 1563-4; et X2B 35, à la date). C'est donc en dehors de la presque totalité des paroissiens, et, là encore, dans la minorité des habitants, que se recrutaient les réfractaires à l'impôt ecclésiastique.

sinon plus résolus, les vœux des décimables du XVIe siècle n'avaient pas encore trouvé, comme plus tard chez les économistes du XVIIIe, leur expression théorique et raisonnée. Aussi les plaintes formulées à l'époque de la Renaissance contre cette institution, déjà vieille de huit siècles[35], concernent-elles à peu près exclusivement l'inégalité du taux et un meilleur emploi des dîmes.

A s'en tenir à l'étymologie, la dîme ecclésiastique aurait été la dixième partie des fruits de la terre. Pratiquement, la coutume en réglait le taux et celui-ci était étonnemment des plus divers. Au diocèse de Langres, les habitants de Coiffy s'en acquittaient à raison de quatorze gerbes les deux, ceux de Vicq et de Damrémont à raison de treize gerbes les deux[36]. C'était là une charge évidemment très lourde. D'ordinaire, cependant, la redevance est moins élevée. En Vivarais, la dîme ne représente le plus souvent que la vingtième partie des produits du sol et du croît des animaux[37]. En Bretagne, où les terres sont de qualité moindre, l'on dîme sur le pied de 25, 30 et 35[38]. Par contre, au plat pays lyonnais, la moyenne s'établit entre la 10e et la 16e gerbe[39]. Ailleurs, en la plus grande partie de la France, si j'en crois Grimaudet, les dîmes se paient au 12e, 13e, 14e et 15e[40].

Choquante, cette diversité de tarif ne laissait de l'être, et toujours plus profondément, à mesure que se modifiaient les conditions premières de l'exploitation agricole[41]. Pour peu que la récolte eut été déficitaire, ou bien à la suite du passage des reîtres, le mécontentement rural se transformait bientôt en mouvement de résistance. De boiteuses transactions apaisaient momentanément les conflits ; au besoin, on recourait aux tribunaux séculiers dont les sentences, même en appel, étaient presque toujours favorables aux paysans. Cette juris-

35. La dîme était un impôt légalement obligatoire depuis le capitulaire d'Héristal (779).

36. Arch. nat., X1a 1605, fol. 285.

37. Jean Regné, *La vie économique... en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent Ans* (Aubenas, 1926), p. 10.

38. Guillaume de Taix, *Mémoires des affaires du Clergé* (Paris, 1675), p. 56.

39. Arch. nat., X1a 1621, fol. 496 v°, 4 juillet 1567.

40. François Grimaudet, *Paraphrase du droict des dixmes* (Paris, 1586), p. 130.

41. C'est la raison que donnaient de leur refus les décimables lyonnais en 1567 (Arch. nat., X1a 1621, fol. 496 v°, 4 juillet 1567).

prudence, non d'avant-garde mais de sauvegarde, dictée par une large compréhension du malaise économiques de l'époque, avait réduit graduellement le taux de la perception et instauré, au début du XVIIe siècle, comme le réclamait le tiers état de Touraine[42], une répartition nouvelle, en général à la 20e gerbe[43].

Corollaire. Si l'on veut connaître, pour une dîmerie quelconque, le taux de l'impôt ecclésiastique au XVIe siècle, n'acceptons que sous réserve les cotes en usage aux siècles suivants : car la plupart sont la conséquence de luttes et de transactions antérieures.

Pour onéreuse qu'ait été la dîme, le paysan, ne fût-ce que par la persistance du sentiment religieux, s'y serait résigné assez volontiers si cette redevance avait continué de répondre à son institution primitive. A l'origine, la dîme ecclésiastique avait pour but de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. A cet effet, les anciens canons avaient jadis réservé une part des dîmes à la fabrique, une autre part au curé; mais, à l'époque qui nous occupe, l'ancien partage des revenus ecclésiastiques n'était plus qu'un lointain souvenir. Depuis le XIIe siècle, la plupart des paroisses étaient passées entre les mains des chapitres et des monastères qui en percevaient les dîmes, à charge d'assurer au prieuré-curé, vicaire ou desservant qu'ils s'engageaient à y placer « une part médiocre », suffisante pour vivre.

Ces établissements religieux souffrirent beaucoup des désastres de la guerre de Cent Ans. La désolation des campagnes avait ruiné le royaume, la misère était à peu près générale, et les églises comme les maisons religieuses, dont les revenus étaient amaigris, plus que jamais indigentes. Pour grossir un peu les ressources, les abbayes supprimèrent certains de leurs prieurés et s'incorporèrent leurs biens; l'union des cures

42. De Grandmaison, *Plaintes et doléances de la province de Touraine aux Etats Généraux du royaume* (1890), p. 107.

43. Nous retrouvons la même moyenne à la fin de l'ancien régime. La dîme ecclésiastique qui était alors d'environ 5 % du produit brut, prenait en général un tiers du produit net. Un peu différente, d'après M. d'Avenel, la moyenne sous le ministère Richelieu, atteignait « tout au plus le 25e, c'est-à-dire 4 % des produits du sol » (*Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 303).

à des évêchés, aux offices d'archidiacre ou de prévôt, surtout aux chapitres de cathédrales ou d'églises collégiales réduisit encore le nombre des bénéfices; mais on avait taillé avec trop de ménagement et, le coût de la vie augmentant, comme les revenus d'un bénéfice ne suffisaient pas toujours à nourrir son homme, les ecclésiastiques, s'ingéniant pour vivre, cumulèrent. On veut que le Concordat de François Ier soit à la racine du mal. Erreur ! La commende et le cumul, ces deux plaies vives du catholicisme au temps passé, viennent en droite ligne du bénéfice, institution mortelle à l'Eglise que la Constituante, d'un geste salutaire, par bonheur, supprima (2 novembre 1789).

Rappelons ici pour mémoire ce qu'était ce régime bénéficial que l'auteur des *Lettres Persanes* n'arrivait pas à comprendre. Sous l'influence de la féodalité, le patrimoine ecclésiastique, depuis des siècles, s'était morcelé en fiefs, les biens d'église avaient été répartis en bénéfices au profit des clercs. A chaque bénéfice, représenté par un revenu, est joint dès lors un office d'ordre spirituel. Mais le bénéfice se distingue nettement de l'office qui en est la raison d'être et, chose étrange ! le titulaire n'est pas tenu de s'acquitter en personne de sa fonction. Or c'est là, pour l'Eglise, beaucoup plus que dans tel ou tel mode de collation « organique », que gît « la source de la corruption »[44], la cause de tout le mal. A quoi bon, en effet, s'astreindre à la résidence et pourquoi s'interdire le cumul si d'autres que le bénéficier peuvent satisfaire à la charge ?... Provisions du siège apostolique ou simples collations bénéficiales deviennent, pour finir, autant de « mandats de monnaie »[45], autant de traites tirées sur l'Eglise, autant de valeurs fiduciaires fondées sur le revenu de propriétés qu'on peut échanger, céder, résigner, voire monnayer en chiffres connus.

En droit nul n'y peut prétendre s'il n'est d'Eglise, c'est-à-dire tonsuré. En fait, de simples laïcs, inhabiles à posséder des bénéfices, des femmes même acquièrent des évêchés au moyen de « masques à louage »[46], économes ou confidentiaires, qui portent le titre des bénéfices et leur en laissent le

44. Paroles de Ch. de Marillac, archevêque de Vienne (L. Paris, *Négociations sous François II* (Docum. inédits), p. 773.
45. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 494.
46. *Mém. de Condé*, t. I, p. 522.

profit[47]. Usant de ce biais, « le roi trouve fort commode de pouvoir distribuer cent six évêchés, quatorze archevêchés, six à sept cents abbayes, autant de prieurés, et de pouvoir, sans bourse délier, payer ses dettes, donner des récompenses, marier des demoiselles et s'attacher les seigneurs. L'abus a pénétré si avant, continue l'ambassadeur vénitien Jean Correro, que les évêchés et les abbayes sont devenus une marchandise comme le poivre et la cannelle chez nous »[48].

On imagine aisément ce que, sous un tel régime, il pouvait subsister dans la pratique des obligations corrélatives au droit de lever la dîme.

Ni en position ni en goût de s'intéresser aux fonctions dont ils assument la charge, la plupart des bénéficiers s'en remettent du soin des âmes à des ecclésiastiques insuffisants ou besogneux. « Et le plus souvent se trouvait que le plus âne et mécanique de la paroisse était M. le Vicaire », écrit Claude Haton[49]. Le plus souvent aussi, ces pauvres prêtres « commis » sont tentés de se faire un casuel qu'ils arrachent à leurs ouailles en leur vendant les sacrements. D'où la simonie. D'autres bénéficiers, à moins que ce ne soit les mêmes, compensent la dépense d'un vicaire en négligeant les réparations nécessaires à l'entretien de leur église, ou s'abstiennent d'acquitter les aumônes de fondation. Or ces manquements, autant que de négligence, faits d'égoïsme et d'aveuglement, n'ont-ils pas été de nature à dresser contre leurs auteurs des révoltes, ou sporadiques ou générales, qui devaient, sous l'impulsion des circonstances, mettre leurs revenus en péril et réduire ici, là, de toutes parts, les gros décimateurs à la portion congrue, tout comme « leurs » prêtres. En Bourgogne, la châtelaine de Bressey-sur-Tille explique « la cause qui l'a mue » à refuser la dîme au prieur de Saint-Etienne de Dijon, décimateur en sa paroisse. Les dîmes, déclare-t-elle, « sont destinées et données en considération et pour faire la célébration et service divin... » Or, tant s'en faut que le village soit desservi comme il conviendrait. Trois messes au plus y

47. Voir le « Rôle des évêchés tenus en économats ou en confidence baillé au roi par MM. du clergé de France, le 30 juillet 1579 », dans L. Serbat, *Les Assemblées du clergé de France*, p. 383.
48. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 135.
49. F. Bourquelot, *Mém. de Cl. Haton*, t. I, p. 90.

ont été dites depuis sept ou huit mois et les malades y « décèdent comme bêtes brutes... sans recevoir les saints sacrements »[50]. A Lantenay, près d'Ambronay, un laboureur refuse de payer la dîme jusqu'à ce que la raison de cet impôt lui soit expliquée[51]. Le prétexte ne manquait pas de finesse, à moins que l'excuse même ne fut sincère, tant la dîme avait été détournée de sa fin, qui était le service de Dieu et des pauvres !

La propagande protestante.

Négligeons ici les libelles et autres écrits de propagande qui, dès le début de la Réforme, à l'instar de la *Farce des théologastres,* laquelle, je crois, est de 1523, entreprirent de discréditer, en France, les institutions ecclésiastiques et spécialement la dîme. On connaît la protestation désinvolte que le prédicateur général des Franciscains, frère Lambert d'Avignon, faisait entendre au roi François Ier contre les gens d'église (août 1524). « Avec leurs dîmes imaginaires, les prémices et les oblations qu'ils réclament contre toute justice, les fondations impies et lucratives de leurs collèges, de leurs bénéfices, de leurs couvents..., ou bien encore avec... l'envahissement des propriétés et des terres, ils rongent, ils dévorent, ils consumment tout »[52]. Paroles inouïes, qui résument au vrai les utopies généreuses dont s'inspiraient dans l'éblouissement de leurs rêves démagogiques les premiers réformateurs, tels à Lyon l'ancien dominicain Aimé Maigret, à Gap Jean-Jacques Farel[53].

Luther et plus tard Calvin se révèleront d'esprit plus politique. S'ils dénient à la dîme ecclésiastique tout caractère religieux, du moins font-ils de cet impôt une obligation légale. Les prêtres catholiques, enseigne le réformateur génevois, ne sont nullement les héritiers des lévites juifs, auxquels l'ancienne loi attribuait la dîme en compensation de leur renoncement au douzième de la Terre promise. L'exiger des chré-

50. (31 juillet 1586). Arch. dép. de la Côte-d'Or, G 135, fol. 466.
51. (8 juin 1580). *Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Ain,* H 185.
52. Herminjard, *Correspondance des réformateurs,* t. I, p. 258.
53. P. Viard, *Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVIe siècle* (Paris, 1914), p. 49-50.

tiens constitue donc un véritable abus. Cependant, ajoute-t-il, on doit la payer : car s'y soustraire serait commettre un acte de rébellion envers la loi civile[54]. Cette distinction entre l'obligation spirituelle et le caractère fiscal de la dîme semble avoir créé dans les milieux huguenots une confusion d'autant mieux entretenue qu'ils en auront tous les profits.

En dépit de la doctrine du réformateur, malgré l'enseignement des synodes qui, tous, proclament l'obligation du paiement de l'impôt ecclésiastique, il n'est si petite communauté protestante qui ne s'en affranchisse. Ici et là, comme en Bourgogne, « les villages qui se disent être de l'Eglise réformée ne se font plus aucunement de conscience ni de retenir la dîme ni même de refuser toutes autres prestations dues à cause du ministère ecclésiastique »[55]. Au diocèse de Castres, « les gros bourgeois et marchands » attirent à leur secte « un grand nombre des habitants des villes avec promesse qu'ils seraient libres et francs de payer dîmes à ladite église, tailles au roi et autres deniers »[56]. En fait l'abstention du devoir fiscal chez les réformés résulte le plus souvent de règles et de défenses impérieuses, d'obligations et de licences non pas inscrites dans des textes connus, mais circulant dans des mots d'ordre ésotériques.

Il n'est pas toujours possible de déterminer le rôle, souvent mal circonstancié, des prédicants qui travaillaient, en l'égarant, l'opinion paysanne. Les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique* auraient pu là-dessus nous renseigner de source. Nombre d'entre eux, au début de leur apostolat, avaient promené d'un bout à l'autre du pays leurs thèses subversives de tout impôt canonique. Dépréder l'Eglise gallicane n'était-ce pas aussi bien l'asservir ? Mais depuis, et surtout à l'époque où, préoccupés de l'avenir, ils colligeaient les annales de leurs églises, les choses avaient changé ! Les huguenots n'avaient pu s'exempter du paiement des dîmes, et cette obligation qu'il leur fallait subir, ils auraient voulu en corriger l'amertume en obtenant du roi pour leurs pasteurs la parti-

54. *J. Calvini opera* (*Corpus reformatorum*, vol. LII), vol. XXIV, col. 481.

55. Remontrances du parlement de Dijon et des Etats de Bourgogne sur l'édit de mars 1563 (*Mém. de Condé*, t. IV, p. 382).

56. C. Douais, *Mémoires... sur l'état du clergé... en 1573*, p. 47.

cipation aux fruits. C'est le secret du silence prudent qu'observent en général les collaborateurs à l'*Histoire ecclésiastique :* tout rappel d'un passé trouble encore récent eut desservi leur intention. On peut cependant, pour certaines régions, ne pas connaître par leurs noms les ministres qui, avec une discipline singulière, déniaient à l'Eglise le droit de dîme; les résistances auxquelles se heurtaient de partout les décimateurs trahissent leur action véritable.

Ces résistances prenaient un caractère différent selon les intérêts, les traditions, la race. Dans les régions paisibles de l'Ile-de-France, en Champagne, sur les rives de la Loire, elles se traduisent par des « remuements » locaux, sans liaison, spontanés, pourrait-on dire, si l'on n'avait la certitude qu'en tel endroit, comme à Fontenay-sous-Bois, les habitants qui, de nuit, parodièrent dans l'église du lieu les cérémonies du culte catholique[57] ne s'étaient rangés d'avance parmi les rebelles au paiement de la dîme curiale[58]. En certaines provinces du Midi, au contraire, les résistances couvrent un « pays » et affectent un caractère nettement révolutionnaire. Ici, comme toujours, la difficulté sera d'établir les responsabilités du mouvement, d'en préciser les traits ethniques et sociaux.

En Guienne, par exemple, à la veille des guerres civiles, les révoltes paysannes accusent un phénomène de transformation si rapide de la mentalité rurale qu'on ne saurait se dispenser de l'étudier à fond. Des faits s'imposent, très suggestifs. C'est d'abord, aux alentours de 1559, le peu d'empressement du peuple à s'instruire de l'Evangile. A telles enseignes, raconte Monluc, que « les surveillants avaient des nerfs de bœuf, qu'ils appelaient *Johanots*, desquels ils maltraitaient et battaient cruellement les paysans s'ils n'allaient à leur prêche »[59]. Johanots exceptés, ce qui se bruissait là n'était pas apparemment pour leur déplaire. Sous ombre de réformer, on y prêchait l'égalité sociale : « terribles langages », dit encore Monluc, où les rustiques, éblouis, croyaient trouver la formule du progrès. « Ils se vantent, écrit Burie au roi (10 juin 1561), de ne payer plus les dîmes et les droits de l'Eglise[60], et se

57. Arch. nat., X1a 1602, fol. 246 v°, 14 mai 1562.
58. Arch. nat., X1a 1614, fol. 94, 9 août 1565.
59. Monluc, *Commentaires* (éd. Courteault), t. II, p. 395.
60. En Agenais, avant la première guerre déjà, « les dîmes n'étaient plus payées » (*Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. II, p. 909).

vantent aussi publiquement qu'ils ne vous paieront plus de tailles ni les devoirs aux seigneurs »[61]. On peut lire dans l'admirable livre de M. Paul Courteault sur *Blaise de Monluc*, l'aboutissement de ces théories révolutionnaires, le pillage et l'incendie des églises, la chasse donnée aux seigneurs par leurs vassaux, le meurtre du baron de Fumel, toutes scènes renouvelées de la Jacquerie, bien des mois avant la première guerre[62].

En Dauphiné une insurrection analogue à celle de Guienne ensanglata la province au cours des années 1579 et 1580. Là aussi les paysans sont constitués en ligues et font entendre bien haut qu'ils ne paieront « aucune chose », ni les tailles ni les dîmes. Comment expliquer le caractère démocratique et social de ce mouvement? Il ne serait pas impossible, comme le veut M. Roman, que ces « ligues n'eussent jamais eu un caractère religieux nettement tranché »[63]. Les paysans dauphinois, comme plus tard les croquants du Limousin[64], excités par les continuelles déprédations dont ils étaient victimes de la part des belligérants, s'étaient-ils organisés pour faire la guerre à la guerre ? Plus modestement, peut-être, ont-ils seulement voulu à l'origine élever une protestation et imposer la paix aux partis. Mais cela encore de leur part semble une gageure impossible. Et l'on est en droit de se demander si les chefs, qui les armèrent, n'entendaient pas exploiter leur rébellion dans un but essentiellement religieux et révolutionnaire. Nous citons ici l'opinion d'un contemporain qui fut en même temps témoin oculaire des événements qu'il rapporte : « C'était, dit-il, une très belle pratique et invention trouvée pour les chefs et auteurs de toutes lesdites séditions pour attirer le peuple à leur cordelle et, cependant, exécuter leurs mauvais et pernicieux desseins »[65].

L'influence des seigneurs.

Le mouvement contre la dîme n'a pas été déterminé par

61. *Archives de la Gironde*, t. X, p. 60.
62. Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien* (Paris, 1908), p. 401-412.
63. J. Roman, *La guerre des paysans en Dauphiné*, dans le *Bull. d'arch. et de stat. de la Drôme*, t. XI, an. 1887, p. 24.
64. J. Nouaillac, *Henri IV et les Croquants du Limousin, 1594* (Paris, 1913).
65. J. Roman, *La guerre des paysans en Dauphiné*, p. 150.

des raisons d'ordre purement économique, la force propulsive qui l'a soulevé, nous l'avons vu, est souvent à son origine d'ordre moral. Mais il s'est accru en cours de route de forces secondaires d'ordre psychologique. En maints villages, où le nouvel Evangile n'avait éveillé qu'un faible écho, en d'autres, plus nombreux, défendus contre la propagande réformée par leur éloignement des villes ou par la vigilance du clergé rural, les résistances s'expliquent encore si l'on considère l'action des seigneurs de fief et les contacts éventuels que subissait à son insu l'habitant des campagnes.

L'intervention des seigneurs, de quelque côté qu'ils se rangent, a une importance considérable dans la question qui nous occupe. Parce qu'ils portent l'épée, ont droit de justice dans leur fief, détiennent par privilège une part de l'autorité souveraine, grande est la considération dont ils jouissent comme aussi l'influence qu'ils exercent. Plus rapprochés du paysan que ne le sont les gros décimateurs, résidant presque toujours sur leurs terres, au milieu de leurs tenanciers qu'ils conseillent, exposés comme eux aux mauvaises récoltes, au passage des gens de guerre, entreprennent-ils, dans un moment de gène ou pour toute autre cause, de se soustraire au paiement de la dîme ecclésiastique ? moins encore négligent-ils d'intervenir ?[66] C'est assez pour influencer une population d'autant plus perméable à la contagion que la propagande calviniste lui rend un peu plus difficile à subir l'épreuve morale de son temps.

Les fraudes à l'endroit du décimateur étaient un geste seigneurial assez fréquent. A la fin du règne de Henri II (1558), Claude Haton accuse le fait non sans rappeler le temps où les nobles « payaient bien leurs dîmes et offrandes »[67]. Mais c'est âge n'était plus, et les paysans, à la faveur des troubles, n'allaient pas tarder à imiter leurs seigneurs. En juillet 1562, les religieuses de l'abbaye de Chelles, celles de Malnoue, vingt autres établissements encore se plaignent que « depuis deux ou trois ans » les possesseurs de terres sujettes

66. Le non-paiement des dîmes « procède en partie du défaut et négligence de nos officiers et des seigneurs de fief et hauts justiciers » (Edit du 24 juillet 1568, dans GRIMAUDET, *Paraphrase du droict des dixmes*, p. 180).

67. F. BOURQUELOT, *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 92.

à la dîme, « tant gentilshommes, marchands que laboureurs »[68], se montrent réfractaires au paiement de l'impôt canonique[69]. Pareillement, à Notre-Dame de Flotin, dont l'abbaye lève la dîme sur huit villages du diocèse de Sens, « depuis deux ans », déclare le prieur en 1563, les religieux « n'ont été aucunement payés ainsi qu'ils avaient de coutume », et cela, « par la malice de quelques laboureurs agricoles[70] et tenanciers ou gentilshommes desdites terres »[71]. L'effort parallèle, sinon toujours concerté des gentilshommes et des propriétaires ruraux se traduit ici par le refus pur et simple à l'égard des bénéficiaires ecclésiastiques. Ailleurs, les seigneurs de fief empêchent que leurs vassaux ne satisfassent les décimateurs, « usant en cela de mainmise, menaces et forces »[72]. « Y a peu de personnes aujourd'hui qui veulent payer les dîmes, déclare l'édit du 8 avril 1566, et s'il s'en paie, la plupart tourne au profit des gentilshommes qui s'en saisissent par force ».

Les sécularisations officielles de la dîme et les usurpations privées.

On ne saurait passer sous silence les sécularisations de la dîme ecclésiastique et les usurpations privées. Bien que les unes et les autres soient différentes des refus de dîmes proprement dits et si leurs conséquences n'ont pas été vraisemblablement aussi désastreuses aux gens d'église dans le ressort du parlement de Paris que dans les diocèses du Sud et du Sud-Ouest de la France, où des ecclésiastiques durent abandonner leurs bénéfices et cesser le service divin[73], de tels spectacles, sous le jeu d'interventions non moins troublantes, travaillaient, quasi-automatiquement, à désorganiser un peu

68. Les « marchands » campagnards sont des laboureurs qui ajoutaient à l'exploitation de la terre un commerce autre que l'agriculture proprement dite, comme la vente des bestiaux, l'affermage des dîmes, la perception des péages, etc. L'expression « laboureurs » désignent ici des paysans propriétaires.

69. Arch. nat., X1a 1603, fol. 145 v° - 146, 24 juillet 1562.

70. Les « laboureurs agricoles », c'est-à-dire les paysans propriétaires, par opposition à « laboureurs à bras », expression synonyme d'ouvriers agricoles, de journaliers.

71. Arch. nat., X2a 131, fol. 528 v°, 18 septembre 1563.

72. Edit donné à Dieppe, le 10 août 1563.

73. Edit du 24 juillet 1568, dans F. Grimaudet, *Paraphrase du droict des dixmes*, p. 180.

plus la conscience morale du pays ; et c'est principalement la répercussion psychologique de ces spoliations qu'il convient de noter si l'on veut découvrir les causes du phénomène que nous étudions.

Commencées dès l'ouverture des hostilités, les sécularisations se maintinrent par la suite en dépit des édits de pacification dans la plupart des pays occupés par les factieux. En Béarn, exceptionnellement, sous le gouvernement de Jeanne d'Albret, elles prirent une forme légale. Partout ailleurs, réalisées sans le consentement de l'autorité régulière, elles ne sont autre chose que des spoliations, d'illégales spoliations, combinées sous l'angle de l'intérêt politique et, dans le politique, sous l'angle de l'intérêt particulier. Où le huguenot est maître, la dîme ecclésiastique devient un sportule distribué à un partisan pour s'attacher ses services. Condé s'en montrera prodigue en Beauce et en Orléanais[74]. A son exemple, les gouverneurs de provinces et les chefs militaires s'approprient ou dispensent au fait de la guerre les revenus dont les bénéficiaires sont d'église. Les consulats des villes gagnées à la Réforme ne se comportent pas d'une manière différente[75]. A Montauban, qui plus est, sur l'avis des ministres, on encourage la spoliation en affectant une part des dîmes aux « capitaines et soldats qui auraient fait la prise »[76]. La précaution était inutile. Cyniques avec allégresse, rien n'amusait autant les bandoliers huguenots que de s'entendre contester le droit de dîmer. « Nous sommes évêques, chanoines, recteurs », disaient-ils, en opérant leur razzia, aux paysans démoralisés, anéantis[77]. Au diocèse de Rieux, les chefs obligent les fermiers à leur payer l'affermage des bénéfices qu'ils exploitent[78]. Ceux qui résistent sont jetés en prison,

74. Confiscation des dîmes de l'abbaye de Bonneval, en Beauce, « en vertu de commission et mandement émanés du prince de Condé, comme gouverneur et lieutenant général du roi » (Arch. nat., X1a 1606, fol. 236, 1er sept. 1563). Autre confiscation sur l'ordre du prince des dîmes de Saint-Sanson d'Orléans (Arch. nat., X1a 1604, fol. 512 v° - 513, 22 mars 1562-3). Dans l'un et l'autre cas, les laboureurs avaient été « contrainctz et forcez par armes et menaces d'estre tuez et leurs maisons bruslées, de payer ce qu'ilz devoient à cause desdictes dixmes et champartz ».

75. Voir les exemples cités par Viard, *Histoire de la dîme au XVIe siècle*, p. 45-46.

76. *Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. III, p. 99.

77. J. Lestrade, *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux*, p. 35.

78. J. Lestrade, *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux*, p. 5.

menacés de mort[79]. Des paroles on passe aux actes : on tue, on incendie[80]. Aussi, en divers endroits, ne trouve-t-on plus personne qui veuille lever ou prendre à ferme les fruits des bénéficiers[81]. D'aucuns même, maltraités, rançonnés, n'y tenant plus, abandonnent leurs exploitations et quittent le pays[82].

On aimerait s'imaginer que de tels désordres prenaient fin avec les hostilités. Ce serait mal connaître l'état d'anarchie sociale et la composition des armées de l'époque. Les luttes civiles, à huit reprises, de 1562 à 1589, arrachèrent à leur atelier, à la terre, une foule d'artisans, d'ouvriers agricoles, misérables gagne-deniers pour la plupart, que le changement de milieu ne tardait pas à dévoyer au point d'être moralement méconnaissables. « Le Français qui a une fois été à la guerre n'a plus de métier », disait L'Hospital[83]. En fait, le goût du risque, la licence de vie dans les camps, l'appât d'un butin facile, ces divers motifs retenaient après chaque guerre, loin de leurs pacifiques professions, des bandes de meurts-de-faim, toujours plus nombreux à mesure que s'aggravaient les difficultés matérielles de la vie. Isolés ils n'eussent su que faire. Mais ils sont groupés, commandés. Les chefs appartiennent pour la plupart à cette classe de féodaux besogneux et pillards qui ont cherché dans les guerres de religion non le triomphe d'une idée mais une occasion de rapine et un prétexte de brigandage. Huguenots et ligueurs sont également maudits de leurs victimes catholiques. On est tout surpris de leur audace, de l'espèce d'impunité, non seulement dont ils jouissent, mais dont ils sont comme assurés de jouir, et de l'extension que prennent, au moins pendant un temps, souvent pendant des années, leurs entreprises criminelles. Bon nombre occupent des cures[84] ou des monastères[85] et s'y incrustent comme en

79. J. Lestrade, *ouvr. cité*, p. 29, 35.
80. J. Lestrade, *ouvr. cité*, p. 44.
81. J. Lestrade, *ouvr. cité*, p. 216; — *Les Huguenots dans les paroisses rurales de Toulouse*, dans *Rev. hist. de Toulouse*, t. II-VI (1915-1919), p. 293-294.
82. P. Monsabert, *L'Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion*, dans *Revue Mabillon*, an. 1921, p. 171.
83. Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital*, t. I, p. 350.
84. Arch. nat., X1a 1613, fol. 850 v°, 18 mai 1565.
85. Occupation de l'abbaye d'Aubignac par des gens de guerre (Arch. nat., X1a 1621, fol. 351, 12 juin 1567).

possession d'une promesse de légitimation tacite. Ils continuent de s'appliquer leur *modus vivendi*. Ils tiennent les champs, rôdent le pays. Et, tant qu'ils seront là, il n'y aura pour les gens d'église aucun espoir de dîmer. D'autres, assurés de la connivence des officiers de justice, s'en viennent chaque année avec leur train, sitôt la moisson faite, lever les fruits de quelque moutier ou moinerie des environs[86]. Ces associations d'intérêt ou, comme on disait alors, ces « monopoles », vous les rencontrez un peu partout, particulièrement dans le Sud-Ouest de la France, où les nobles, qui s'étaient déclarés « protecteurs » des églises protestantes, avaient recruté par ce moyen des légions de bras prêts à tout coup de force contre l'Eglise.

L'assouvissement des uns est la tentation des autres. De ce qu'ils auraient pu être lésés, d'aucuns s'octroyent par anticipation de fructueux dédommagements; ils usent de phrases dilatoires, fraudent à souhait ou se dispensent de s'acquitter et allèguent pour excuse qu'ils n'ont ni moyens ni forces pour se garder contre les pillards et les gens de guerre. Pour quelques-uns cependant, il n'est pas absolument sûr que la misère ne suggérât point de tels prétextes.

La fin d'une illusion.

Qu'elles soient d'ordre économique, religieux ou social, les grèves de décimables n'ont pas eu partout la même intensité. Leur nature et leur acuité varient suivant les endroits. Bon nombre de paroisses même, dotées d'une population irréductiblement catholique, n'ont jamais motivé la moindre plainte

86. « Y a peu de personnes aujourd'hui qui veulent payer lesdites dîmes, dit Charles IX en 1566 : et s'il s'en paie, la plupart tourne au profit des gentilshommes qui s'en saisissent par force... » Et le roi ajoute, s'adressant aux gens de justice : « Ce que nous connaissons bien procéder de ce que vos absences de vos dits bailliages et sénéchaussées, et vos négligences et connivences ont été jusqu'ici tolérées, sans qu'on eût procédé à l'encontre de vous par les peines esquelles vous êtes encourus en ce faisant. » *Lettres royaux* du 8 août 1566 (Bibl. nat., Inventaire F 27573, Pièce n° 25 du Recueil factice. — Cf. l'arrêt du Parlement dénonçant la complicité du bailli de Montfort [-l'Amaury] en faveur des décimables récalcitrants (Arch. nat., X1a 1616, fol. 593, 13 nov. 1565).

87. Vicomte de Brimont, *Le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry*, t. I, p. 273.

de leurs décimateurs. — Lorsqu'on envisage les refus de dîmes, il y a donc lieu de considérer tout d'abord dans quelle région ceux-ci se sont produits, afin de déterminer s'ils procèdent d'un cas isolé ou d'un phénomène général (guerre, mauvaise récolte, ...), puis de définir les causes qui les ont fait naître. Le synchronisme ou rapprochement des faits sera lui-même souvent une démonstration. Les recherches locales en fourniront les éléments.

Elles renseigneront aussi sur la déception des paysans, de ceux-là surtout dont la conversion avait été plus spécialement d'ordre fiscal. Au moment des premiers sacs d'églises, en abandonnant à leur convoitise le vieux chartrier ecclésiastique, on leur avait fait entrevoir, à la lueur du brasier qu'ils alimentaient en y jetant par brassées les titres dérobés de leur créance, un Chanaan nouveau dont les gerbes d'épis seraient à chaque récolte leur propriété sans partage. Ils le désiraient trop ardemment pour ne pas s'en laisser facilement persuader. Mais le temporel des églises une fois confisqué, les seigneurs qui en détenaient une part entendirent ne rien abandonner des droits de l'ancien clergé. Il faut lire, à ce sujet, les plaintes de la noblesse à l'assemblée des réformés du Languedoc (2-13 nov. 1562). Les gentilshommes s'étonnent que les fermiers des établissements religieux situés sur leurs terres ou dont ils ont usurpé les biens leur dénient et s'approprient les dîmes du clergé. La chose, évidemment, était intolérable, venant de ces « gens ou du tout pervers ou bien superficiellement instruits en la religion qui pensent que par l'Evangile ils sont amenés à une liberté terrienne et affranchissement ». A l'usage des petites gens, que pouvait bien signifier la liberté évangélique sinon une liberté toute intérieure ? Et comme l'illogisme de cette contradiction n'avait soulevé aucun murmure dans la grave assemblée, celle-ci d'exhorter aussitôt « les juges... enquérir contre tels gens diligemment et les punir comme séditieux perturbateurs de l'état public »[88].

Sans doute, les paysans qui avaient favorisé l'opération protestante s'aperçurent-ils alors que, en aidant à la spoliation

88. Loutchitzki, *Collection des procès-verbaux des assemblées politiques des réformés de France pendant le XVIe siècle*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XXII (1873), p. 555.

du clergé, ils n'avaient réalisé qu'une opération blanche. Peu leur importait la qualité cléricale ou séculière du créancier. Puisqu'il leur fallait payer, rien n'avait été changé de leurs obligations envers lui, et c'était la disparition de la créance qu'ils voulaient. N'ayant pu l'obtenir, la nouvelle religion leur paraîtra moins réformée, plus rébarbative, qu'on ne l'avait prétendue, et cette désillusion, de tous les réflexes qui dessineront avec le temps la courbe de leur retour à la tradition, ne sera pas la cause la moins réfléchie ni la moins agissante.

Le mouvement s'accentuera lorsque, prévoyant l'échec final de la Réforme en France, les dirigeants du parti s'efforceront d'obtenir du roi la répartition des dîmes entre les deux cultes. Adieu les négations de Calvin qui, systématiquement, ne voyait dans l'impôt cultuel qu'une obligation fiscale au bénéfice exclusif de « larrons »[89]. De sympathiques ministres seraient appelés désormais à partager la manne des prêtres de la Papauté. Une chanson huguenote de l'époque essaiera de préparer à ce changement d'opinion les « bons laboureurs des champs ».

Fidèlement payons,
Tributs, dîmes et censes :
Ne voulons faire offenses
A nul aucunement[90].

Mais la royauté non plus que le clergé ne pouvaient se faire à l'idée d'un partage dont leurs adversaires eussent bénéficié contre eux. « Ce serait une chose de conséquence grandement esperjudiciable à tout le général, disait Charles IX, joint aussi que cela n'appartient pas auxdits ministres »[91].

(*A suivre.*) VICTOR CARRIÈRE.

89. « Les prêtres... ont tout grippé, dit Calvin. Autant qu'il y a de prêtres en la Papauté, autant y a-t-il de larrons » (*J. Calvini opera* (*Corpus reformatorum*, vol. LV), vol. XXVII, col. 307).
90. *Le chansonnier huguenot du XVIe siècle* (Paris, 1870), t. I, p. 88.
91. J.-L. RIGAL, *Mém. d'un calviniste de Millau* (Rodez, 1911), p. 284.

BULLETIN CRITIQUE

René LARGILLIÈRE. — *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.* — Rennes, Plion et Hommay, 1925. In-8° de 270 pages. Prix : 12 francs.

La toponymie bretonne abonde en noms de lieu constitués soit — très originalement — par un seul nom de saint, soit par un nom de saint entrant en composition avec des noms communs, rappelant des établissements religieux ou des institutions, comme *lok*, *plou*, *lan* et *tré*. A la suite de M. Loth, M. Largillière a pensé que l'étude des noms de lieu d'une région de Bretagne permettrait d'éclairer l'histoire des saints locaux et, par voie de conséquence, l'histoire des origines de l'organisation chrétienne en Armorique. C'est dans ce dessein qu'il a écrit la présente thèse que la Faculté de Rennes a reçue, avec *mention très honorable*, le 15 mai 1925.

La contrée choisie par l'auteur est le Bas-Tréguier, ou ancien archiprêtré de Plougastel (Côtes-du-Nord). Pour ce petit canton, ni *Dictionnaire topographique*, ni pouillés, ni cartulaires publiés, presque aucun travail historique. Mais grâce à un bel effort, poursuivi avec méthode, M. Largillière a pu arracher bien des secrets à la toponymie, à la topographie, à la géographie historique, et nous donner un livre original sur un sujet difficile.

Tous les noms de lieu comportant un élément hagiographique ont-ils, aux yeux de l'historien, la même valeur en ce qui touche à la chronologie des saints et de leur culte ? Dans une remarquable introduction, M. Largillière a voulu d'abord préciser le sens des noms en *lok*, en *plou*, en *lan* et en *tré* et fixer la date de leur union à des noms de saints. Il établit ainsi que les noms en *lok* (du lat. *locus*), dans le sens de monastère, prieuré ou chapelle, sont postérieurs au xe siècle; qu'au contraire les noms en *plou* (du lat. *plebs*), territoire d'une paroisse; en *lan*, monastère, chapelle ou oratoire, en *tré*, hameau, remontent habituellement à la période des débuts du christianisme en Bretagne[1]. Cette démonstration permet d'éliminer les noms en *lok* et ceux de leurs « éponymes », au profit de ceux de deuxième groupe. Quant aux noms de lieu constitués par un nom de saint isolé, comme *Cazin*, aux noms en *Saint-X...*, formés à la française, ils offrent de nombreuses difficultés, et il est malaisé d'en extraire des éléments chronologi-

1. L'auteur reviendra encore au cours du livre sur ces divers mots pour en serrer de plus près la signification.

ques certains. On peut dire, cependant, qu'ils sont d'époque assez récente.

Ses recherches ainsi limitées, M. Largillière étudie successivement tous les toponymes du Bas-Tréguier, contenant ou présumés contenir, un nom de saint. C'est dans l'ordre des *plou*, des *lan*, des *tré* et des noms de formation diverse, une revue minutieuse, où la philologie et l'histoire collaborent à dégager d'une gangue séculaire des noms de saints dont beaucoup appartiennent exclusivement à la région envisagée et sont quasi-inconnus, même dans leur propre paroisse. Par le recul de l'âge, ces formes nominales se sont déformées et ont cessé d'être comprises; des saints romains, des saints locaux moins obscurs ont postérieurement « déniché » les éponymes primitifs. L'étude de ces contaminations et de ces substitutions de vocables constitue une contribution importante à l'enrichissement de la toponymie bretonne. Elle dédommage aussi le lecteur de ne pas toujours trouver des conclusions fermes ou des clartés nouvelles sur ces personnages énigmatiques. Un fait du moins, ressort, non tant de l'étude de chacun d'eux pris en particulier, que de celle du groupe qu'ils constituent. Ces saints ont donné leur nom à des lieux de culte, à des chapelles, à des paroisses, ils ont reçu un culte à un moment donné, qui témoigne de leur importance dans la vie religieuse du pays. Et par rapport aux saints romains et aux saints irlandais introduits plus tard, ils semblent bien les véritables précurseurs du christianisme en Bretagne. D'où venaient-ils ? De ce que leurs noms se retrouvent dans toute l'Armorique, et de l'autre côté de la mer, M. Largillière n'hésite pas à reconnaître leur caractère *panbrittonique*. Pendant leur vie, ils ont partagé leur apostolat entre les Bretons des îles et leurs frères du continent. Ingénieusement, il les rapproche des missionnaires qui, aux XVIe et XVIIe siècles, reprirent l'évangélisation de la Bretagne. A l'époque où l'Armorique n'était peuplée que d'émigrés à peine fixés, sans lien, sans organisation religieuse, c'est eux qui ont créé la communauté chrétienne, les paroisses, les ermitages, les hameaux établis alentour. Comment ne pas rapporter tout cela à eux seuls ? On ne relève en Bretagne, à l'époque primitive, aucune trace de transports de cultes liés à des transports de reliques ou à des extensions monastiques, comme il s'en produisit plus tard avec Saint-Gildas. Au reste, une étude topographique du culte de ces saints va confirmer cette manière de voir. Les sanctuaires dédiés à chacun d'eux, la répartition des toponymes sont généralement doubles : l'un sur le rivage de la mer, l'autre à l'intérieur du pays. Le premier marquerait ainsi le point de débarquement de l'apôtre, le second celui où il fixa sa résidence. On peut vérifier aussi sur la carte que ces établissements côtiers ou terriens sont semés sans aucun ordre. On dirait que la diffusion s'est faite en dehors des voies naturelles et des routes, et sans qu'il soit possible de déterminer un sens de direction. Il faut conclure de ces indications que nos saints voyageaient isole-

ment et à leur guise, en se tenant généralement près des côtes, et sans entrer dans l'arrière-pays. Ce trait complète leur curieuse physionomie. Et si l'on objecte qu'en certains cas, les chapelles côtières d'un même saint se trouvent doublées, M. Largillière n'a pas de peine à montrer que c'est en souvenir d'un nouvel atterrissage, ou d'une seconde mission du saint (à moins qu'elles ne marquent un ermitage choisi par le saint au bord de la mer, ou qu'elles aient été fondées lors d'une propagation postérieure de son culte).

Il restait à l'auteur d'essayer de préciser le rôle joué par ces errants porteurs de la bonne parole dans la constitution des paroisses armoricaines. Ici encorer, c'est à la toponymie et à la géographie historique qu'il demande des données matérielles.

En creusant la réalité qu'enferme le mot *plou*, par exemple, on voit qu'il désigne une véritable unité géographique; que, dès l'origine, il exclut tout sens laïque et qu'il emprunte à son étymologie ecclésiastique *plebs*, le sens religieux de paroisse, de circonscription spirituelle sous le patronage d'un saint. (En France, au contraire, les paroisses empruntent leur nom au bourg chef-lieu et quand elles portent un nom de saint, ce n'est que celui du patron de l'église.) Cette vue correspond bien à l'idée de communauté religieuse indépendante, constituée par l'initiative personnelle de quelque moine gallois, que, plus tard, la population reconnaissante élèvera au rang des saints. Dans ces cellules de vie religieuse ainsi formées, la circonscription, son nom et son éponyme ne font qu'un et cela suffirait à différencier profondément les paroisses bretonnes de celles du reste de la Gaule, où généralement les églises précédèrent les paroisses et où les évêques ont organisé le territoire diocésain. En Bretagne, ces communautés rurales très importantes par leur étendue existaient déjà quand les évêchés apparurent. Ce résultat est dû à la venue des saints pionniers dont M. Largillière a retracé avec tant d'amour et de pénétration l'œuvre chrétienne et civilisatrice.

Son livre est, répétons-le, du plus vif intérêt pour le toponomaste et l'historien des institutions qui y trouvera des discussions utiles : celle sur les enclaves de Dol, créées assez tard, et celle sur l'hypothèse, à rejeter, des *plous* survivance du clan.

Géraud Lavergne.

Ch.-V. Langlois. — *La vie en France au Moyen Age de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle, d'après les moralistes du temps.* — Paris, Hachette, 1925. In-8° de xxviii-387 pages, 20 planches. Prix : 25 francs.

Le présent volume est une édition remaniée d'un ouvrage publié en 1908, et en même temps la suite d'un volume publié en 1924.

La vie en France au Moyen Age, de la fin du XIIe *au milieu du* XIVe *siècle, d'après les romans mondains du temps* (et qui était la quatrième édition d'un ouvrage publié pour la première fois en (1903).

Il soulève d'abord une question de méthode. M. Langlois a très nettement défini la sienne. Il se propose, non d'écrire un « livre d'histoire générale », mais « de présenter les documents eux-mêmes », après toilette, en quelque sorte, c'est-à-dire « purifiés des fautes matérielles qui s'y étaient glissées, allégés des superfluités qui les encombrent, en indiquant avec précision ce que l'on sait des circonstances où ils ont été rédigés, et en les éclairant au besoin par des rapprochements appropriés ». Méthode excellente, surtout maniée par M. Langlois. En voyant dans le présent livre les résultats qu'elle peut donner, on ne sent aucune envie de la critiquer. Elle donne l'impression vive de la réalité. Il est très désirable que d'autres savants l'emploient pour d'autres sujets. — S'ensuit-il qu'elle soit la seule légitime ? A qui veut connaître l'art d'une époque, un recueil de reproductions commentées des œuvres les plus belles et les plus caractéristiques rendra toujours de grands services. N'y a-t-il pas place à côté pour un exposé suivi de l'histoire de l'art ?

M. Langlois estime que « l'historien descriptif », du moins, à tort d' « imposer au lecteur » ses « réflexions personnelles » qui « sont inutiles ou dangereuses; inutiles, si elles sont nettement distinguées des textes qui les ont suggérées; dangereuses » si elles y sont incorporées au point de s'y confondre. — Mais puisque le but est après tout d'instruire le public, et puisque dans ce public il y a toujours beaucoup d'esprits inexpérimentés et superficiels, pourquoi s'interdire toujours et par principe de les guider, de leur faire remarquer ce qui risquerait fort de leur échapper, de prévenir des conclusions inexactes qu'ils seraient tentés de tirer des documents ? — « L'homme d'aujourd'hui qui écrit sur le passé ajoute nécessairement quelque chose aux documents qu'il emploie », dit fort bien M. Langlois. Mais l'homme qui lit fera de même, à moins qu'il ne réfléchisse pas du tout, auquel cas ce n'est pas la peine qu'il lise. A force de se tenir en garde contre le subjectivisme de l'historien, ne risque-t-on pas de respecter trop celui du lecteur ? Toute la question se ramène à ceci : y a-t-il ou non une science historique (en donnant bien entendu au mot science un sens bien plus large et moins rigoureux que s'il s'agit par exemple de chimie), dont les conclusions ont assez de vraisemblance pour être acceptées des hommes compétents, et assez d'intérêt pour valoir la peine d'être communiquées à autrui.

La réserve, d'autre part, que M. Langlois demande de l'historien, l'observera-t-on sans peine ? Lui-même en sort parfois; il « impose ses réflexions personnelles » et il a bien raison, car elles sont intéressantes, pénétrantes et seront à coup sûr nouvelles et donc utiles pour beaucoup de gens. Se trouvera-t-il un seul de ses lecteurs

pour regretter qu'il ait écrit par exemple les pages XXV à XXVIII de l'Introduction ? Est-ce, entre autres, une remarque oiseuse que celle-ci : tous les hommes ont rêvé d'un monde meilleur pour se consoler du réel; mais l'homme du Moyen Age situait l'âge d'or dans le passé; l'homme moderne le place souvent dans l'avenir. Quand le premier se montrait *laudator temporis acti*, c'était, comme chez quelques-uns de nos contemporains, effet de l'âge et du caractère, mais aussi affaire d'habitude, de tradition littéraire, de doctrine. Serait-il indifférent de rechercher le pourquoi de ce contraste, qui, à son tour, en expliquerait d'autres, car il paraît bien impossible que de ces deux mythes opposés du progrès ou de la dégénérescence continue ne résultent pas bien des différences dans les conceptions morales et la conduite pratique ?

Si M. Langlois veut qu'on laisse la parole aux seuls textes, c'est évidemment qu'il se défie des préjugés et des partis-pris qui sont ceux de trop d'historiens. Mais y a-t-il une méthode qui ne puisse être utilisée pour une thèse ? On ne peut présenter au lecteur tous les documents. Il faut choisir. Or tout choix risque d'être tendancieux. M. Langlois, en esprit très critique, toujours préoccupé de se rendre un compte exact de ce qu'il fait, parle à diverses reprises de « l'arbitraire » de ses choix. En réalité, il a dû écarter certaines catégories d'ouvrages pour des raisons pratiques, excellentes, mais externes; par ailleurs, et parmi les auteurs qu'il avait retenus, ses choix ont été excellents, parce que très impartiaux et très variés; il s'est préoccupé de prendre des représentants de toutes origines, de tous milieux, de toutes tendances. Mais tout le monde fera-t-il nécessairement de même ? Et un historien de parti-pris, inconscient ou non, ne pourra-t-il pas, avec des textes tous authentiques, tous analysés ou cités exactement, mais choisis d'une certaine manière, aboutir à donner des choses une idée très inexacte ?

M. Langlois remarque lui-même que l'analyse, telle qu'il la conçoit, « tend à s'entourer d'une glose »; de chaque témoignage, on rapproche d'autres textes, puisés ailleurs, qui le confirment, le contredisent ou l'éclaircissent. Il a procédé ainsi, pour le plus grand profit de ses lecteurs. Mais alors on est très près d'une autre méthode, qui consisterait à découper en quelque sorte les œuvres et à grouper tous les textes analogues dans un ordre méthodique, par sujets, par questions. C'est à peu près ainsi qu'a procédé M. Luchaire dans son livre sur *La Société française au temps de Philippe Auguste* (avec cette différence que ses dépouillements ont porté sur les documents les plus variés), et lui aussi a réussi de manière à prouver la légitimité de sa méthode. S'il fallait choisir, nous croirions que celle de M. Luchaire plaira toujours davantage au grand public, qui cherche avant tout, dans la lecture de l'histoire, une distraction intelligente. Celle de M. Langlois sera plus utile, plus formatrice pour les étudiants.

La méthode qui respecte l'unité des œuvres a le grand avantage

de permettre beaucoup mieux de juger de leur valeur littéraire. Mais elle oblige à bien des redites, les différents auteurs développant souvent les mêmes lieux communs. Et s'agissant d'une littérature dont les plus grands défauts sont peut être la diffusion et le décousu, on risque de rebuter un peu le lecteur. Il nous semble que la méthode de M. Langlois avait tous ses avantages surtout pour le volume précédent, sur les romans mondains, parce que ces romans, ceux du moins qu'il a choisis, sont des œuvres de bien plus grand intérêt littéraire que les écrits de ses moralistes, lesquels valent beaucoup moins par l'ensemble, que par quelques détails bien venus, épars çà et là.

Notre conclusion est qu'il y a parfois plusieurs manières de faire un bon livre. Est-il besoin de dire que celui de M. Langlois est excellent ? Nous avons déjà parlé du choix des textes. Les petites préfaces qui précèdent chacun d'eux sont des modèles de l'art de tout dire en peu de mots avec une précision et une netteté élégantes. Quant aux citations, tout au plus exprimerons-nous la crainte que M. Langlois n'ait un peu trop compté sur les connaissances philologiques du grand public; peut-être quelques explications de plus n'auraient-elles pas été superflues.

Faut-il maintenant nous borner à dire à nos lecteurs : Prenez et lisez ? Ou bien, comme les lois du genre du compte rendu passent pour le demander, leur dire ce qu'ils trouveront, à notre avis, de plus intéressant dans ce volume ?

Ce qui les y frappera le plus peut-être, ce sont certaines lacunes : des choses manquent que l'on s'attendrait à rencontrer sous la plume de « moralistes ». Il faut se rappeler que, parmi les auteurs retenus par M. Langlois, la plupart sont des clercs ou des moines, ou bien de pauvres diables de jongleurs, parasites et nomades, dont la vie de famille, si elle existait, devait laisser fort à désirer (on ne prendra pas pour un tableau de la vie conjugale du « Français moyen » d'alors les *Lamentations* dans lesquelles Mahieu de Boulogne a, très curieusement d'ailleurs, bouffonné sur son propre cas). De là vient sans doute que la description de la vie de famille est à peu près absente de ce recueil, dans lequel tient au contraire une si grande place la satire sociale ou religieuse, celle qui passe en revue les classes, les métiers, les ordres. Il faut faire une exception très notable pour Philippe de Novare, qui justement n'est pas un satirique de profession, ressassant des lieux communs, ni un simple amuseur et farceur, mais un homme du grand monde, qui parle d'après son expérience et ses observations, bien plus que d'après des sources écrites traditionnelles. Son livre, « original, vivant, sincère », nous semble de beaucoup le témoignage le plus instructif de ceux qu'a analysés M. Langlois, et nous serions surpris si le chapitre qui lui est consacré n'était pas celui qui intéressait le plus les lecteurs. Philippe de Novare nous a laissé ce qu'on ne trouve pas chez les autres : une théorie de l'éducation, des règles à suivre, de l'idéal à atteindre, celui du

seigneur (ou de la dame) vertueux, sensé, équilibré. Il parle de la vie de famille, de la vie conjugale, en homme qui l'a vue de près, qui en connaît les défauts et les dangers, mais en même temps les bons côtés. En tout il a le sentiment des nuances et le bon sens. Sa morale ne se résume pas dans une déclamation contre le temps présent et en l'honneur du temps passé. Ses conseils laissent très bien voir les tares et les vices du milieu où il vit, mais en même temps sont honorables pour ce milieu, et en donnent probablement une idée assez exacte.

Il est entre autres choses un témoin de ce qu'on y pensait de la femme. La littérature du Moyen Age, dans l'ensemble, est misogyne. Rien de plus naturel : elle est presque exclusivement d'origine masculine. La femme est avant tout l'être avec qui on pèche. Pour les uns, clercs ou moines, le péché est abominable; pour les autres, les jongleurs, il est séduisant ou comique; mais toujours la fragilité et les ruses de la femme sont au premier plan. De ce sentiment on trouvera bien des exemples dans le livre de M. Langlois. Ils ont souvent, par eux-mêmes, un caractère assez banal; ainsi la peinture des toilettes indécentes, des prodigalités de la femme; cela est de tous les temps; des détails pittoresques, curieux pour l'histoire des mœurs, relèvent cette banalité. Mais ici encore Philippe de Novare tranche sur les autres. Il met la femme à une place raisonnable, qui d'ailleurs n'est pas tout à fait celle que nous lui donnons aujourd'hui. Même chez lui, on ne trouve pas trace du sentiment que, sur la foi d'une autre catégorie de documents, très trompeurs si l'on s'y fiait trop, on serait porté à attribuer au Moyen Age : le culte de la femme, reine d'une cour d'amour. Le rôle mondain de la femme, qu'il connaît, lui paraît plutôt dangereux; il lui prêche beaucoup la réserve; il ne veut pas qu'on l'instruise; il ramènerait volontiers toutes ses vertus à la chasteté, en homme qui se défie d'elle, justement sur ce point; le préjugé des deux morales suivant les sexes est signalé, combattu parfois, mais en même temps et indirectement défendu par lui.

Du point de vue religieux, un trait frappera tous ceux qui ne sont pas familiers avec le Moyen Age. C'est l'extrême liberté de langage, et cela dans tous les sens : grossièreté et franc parler dans la critique. La grossièreté ne se rencontre pas seulement sous des plumes laïques, et le franc parler seulement sous des plumes religieuses (il y a d'ailleurs, parfois aussi, des réserves prudentes). On est étonné de voir, par les *Lamentations* de Mahieu, ce qu'on pouvait dédier à des gens d'église très haut placés, sans risquer, il faut le croire, de les faire sursauter. Ainsi l'apologie de l'amour libre. Nous ne parlons pas de blasphèmes proprement dits, comme le tableau de *Dieu et du pécheur* de Gautier le Leu; ce serait se tromper sans doute d'y voir autre chose que d'étranges exceptions. Mais le discours de Mahieu à Dieu, dans les *Lamentations*, est déjà, du point de vue religieux, d'une étonnante inconvenance. Sans doute ces choses là passaient parce qu'à cause de leur énormité

même on n'y voyait que des charges sans conséquence, comme les parades qui se déroulaient parfois dans les églises, comme la familiarité, parfois l'obscénité, de certaines sculptures de stalles ou de chapitaux.

Il ne faut d'ailleurs pas exagérer l'indifférence des autorités ecclésiastiques. Des incartades comme celle de Mahieu expliquent sans doute — ainsi que la licence de beaucoup de fabliaux et de romans — pourquoi elles ont été si hostiles aux jongleurs (cf. les textes réunis par M. Faral, *Les jongleurs en France au Moyen Age*, pp. 25 et suiv.). Seulement elles étaient impuissantes, et souvent donnaient-elles même le mauvais exemple.

Le cas de Mahieu fait à merveille toucher du doigt une des plaies de l'Eglise du Moyen Age : le recrutement du clergé. Ce mot avait alors, en fait (non en droit), un sens très différent de celui qu'il a aujourd'hui, où on entre dans le clergé avec l'intention de pousser jusqu'à la prêtrise, et où tout un système d'éducation et de sélection contrôle les vocations. Au Moyen Age, le clergé était recruté au petit bonheur, de gens dont la grande majorité prenait la tonsure, ou au plus les ordres mineurs, pour profiter des privilèges cléricaux, et peut-être attraper quelque bénéfice, sans aucune vocation sérieuse, et sans se croire obligé de mener une vie différente de celle des laïques. D'où une espèce de canaille ecclésiastique — il n'y a pas d'autre mot — qui était une honte et un scandale perpétuels. On est stupéfait de constater que l'autorité qui connaissait très bien le mal, qui le signalait, qui le déplorait, ne paraisse pas avoir jamais cherché à remonter à la source du mal. Il vaudrait la peine d'en rechercher les raisons, qui sont sans doute assez nombreuses.

Ceci, d'ailleurs, n'est qu'un cas particulier. D'une manière générale, nos moralistes sont des satiriques, des prédicateurs parfois, non des réformateurs. Tandis que d'autres époques ont eu une confiance parfois naïve dans la vertu propre de certaines institutions, ceux d'alors se lamentent sur la décadence des hommes, sans paraître se douter que les institutions pourraient être améliorées. Ainsi on dénonce très souvent l'avidité des clercs; elle avait parfois des excuses : la répartition très inégale des biens d'Eglise faisait que beaucoup de bénéficiers n'avaient pas de quoi vivre; et une grande partie des revenus ecclésiastiques (à commencer par ceux du Saint-Siège) avait le caractère de casuel; or la perception d'un casuel est presque toujours irritante. Il y avait des réformes possibles; l'idée ne paraît pas en être venue; peut être dépassait elle la puissance des hommes.

En un temps où l'on déblatérait beaucoup contre la centralisation pontificale, on peut citer comme une opinion intéressante et singulière celle de Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, que le pape fait très bien de se réserver la nomination aux abbayes, les élections n'étant qu'une source de disputes et de scandales.

Un dernier trait encore frappera les lecteurs, ceux surtout qui connaissent bien les habitudes religieuses d'aujourd'hui. C'est la morale religieuse que préconisent les auteurs analysés par M. Langlois, j'entends ceux qui « moralisent » sérieusement. Or, il n'est à peu près pas question de la fréquentation des sacrements; tout au plus parfois de la confession; pas de la communion. C'est une preuve entre beaucoup d'autres que la communion fréquente n'était pas dans les mœurs religieuses du Moyen Age.

Il va de soi, d'ailleurs, que ce n'est pas un tableau complet d'une époque qu'on peut demander à un pareil livre, et que des conclusions générales n'en peuvent être tirées que sous réserves.

E. Jordan.

Abbé Joseph Dedieu. — *Histoire politique des Protestants français (1715-1794)*. — Paris, Gabalda, 1925. 2 vol. in-12 de xvi-422 et de 376 pages. Prix : 30 francs.

En 1921, M. Dedieu publia sur le rôle politique des protestants français depuis 1685 jusqu'à 1715 un livre dont les révélations firent quelque bruit[1]. Poursuivant son œuvre, il étudie maintenant « les relations de la monarchie avec le protestantisme » jusqu'à la fin du xviiie siècle.

En 1715, les protestants n'avaient plus ni pasteurs, ni temples, ni organisation cultuelle. En outre, pensant aux opinions démocratiques de certains réformés, se rappelant et les agences de trahison et la révolte des camisards, le gouvernement se méfiait des religionnaires. Mais la politique de Louis XIV était finie. Sans doute la monarchie était trop conservatrice pour que le Régent abolît la législation existante; sans doute encore l'Etat était trop lié à l'Eglise pour cesser de réprimer l'hérésie : seulement, Philippe d'Orléans, ne voulant être « ni protecteur ni bourreau » du protestantisme agonisant, laissa les fonctionnaires appliquer les lois avec plus ou moins de zèle; le clergé tantôt par humaine prudence, tantôt par charité chrétienne, ne mit aucun empressement à déférer les hérétiques au bras séculier; enfin l'esprit philosophique, qui chaque jour gagnait du terrain, de plus en plus procura des alliés aux huguenots. Ceux-ci sentirent ce changement. Bien plus, à tort ou à raison ils crurent — et ils répèteront cela pendant tout le siècle — que le gouvernement leur accordait la tolérance. Et alors les assemblées, qui dans certaines régions n'avaient jamais complètement cessé, reprirent un peu partout; les calvinistes hardis ne craignirent plus de se montrer tels; les nouveaux convertis retournèrent à la R. P. R.; d'anciens catholiques même passèrent à l'hérésie.

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 389; et *Revue historique*, t. CXLVII (1924), p. 79, et t. CXLVIII (1925), p. 155.

Avec raison, M. Dedieu étudie cette renaissance protestante (1716-1740 environ) province par province. Préparée par Antoine Court, facilitée par la création (1729), à Lausanne, de l'*Ecole des pasteurs du désert*, cette restauration résulta surtout de l'action incessante et variée de ministres convaincus, comme Viala, et, un peu plus tard, Paul Rabaut. La haute valeur et la grande influence de ce dernier sont souvent notées par M. Dedieu, qui signale aussi le trépas héroïque des pasteurs condamnés à mort pour leur foi. C'est qu'en effet, non contents de s'accroître et de se réorganiser, de bonne heure et de plus en plus les protestants, d'une part, narguèrent, insultèrent, et parfois menacèrent les catholiques, et, d'autre part, se montrèrent souvent arrogants, voire séditieux en face des agents royaux. Par ailleurs une terrible législation pesait sur les religionnaires; et l'activité d'un prédicant, la dénonciation d'un ennemi personnel, le zèle d'un fonctionnaire, ou simplement un hasard malheureux mettaient en mouvement la justice.

La loi en vigueur était la déclaration royale du 14 mai 1724. Elle interdisait les assemblées, à peine des galères perpétuelles; elle ordonnait aux religionnaires de se marier à l'église, et de faire baptiser et catéchiser leurs enfants par les curés; elle prescrivait d'intenter procès à la mémoire de tous ceux qui, mourant ostensiblement calvinistes, étaient réputés relaps. Cette déclaration fut-elle inspirée au gouvernement par l'évêque de Nantes, Mgr Lavergne de Tressan ? Certains l'ont affirmé; mais M. Dedieu montre que ce fut Joly de Fleury, alors avocat général près le parlement de Paris, qui, par ordre du ministre Dubois (1723), en prépara le texte, en s'inspirant de différents rapports, notamment de celui de Lachauverie, « commandant pour le roi au gouvernement de Brouage ». Quant à Bâville, qui en 1718 avait quitté l'intendance de Montpellier pour revenir au Conseil d'Etat, il fut consulté et se borna à adoucir la rédaction primitive des articles concernant les relaps.

Le gouvernement ne chercha guère à inquiéter les protestants. Les intendants feignirent d'ignorer les assemblées, même les plus notoires; et parfois ils traitèrent secrètement avec certains pasteurs, afin d'éviter les éclats trop retentissants. Seulement, quand se produisait un de ces éclats, ou quand arrivait une dénonciation qu'on ne pouvait écarter, alors secrétaires d'Etat et intendants appliquaient la loi. De graves condamnations furent ainsi prononcées, et les protestants sont fondés à parler de leurs martyrs; mais souvent aussi des religionnaires furent relâchés après quelques mois, voire quelques jours de détention.

Ainsi appliquée, la législation produisit une anarchie générale. Les catholiques souffraient des progrès de l'hérésie et de l'insolence des hérétiques. Les calvinistes réclamaient un état civil, ainsi que le droit de célébrer publiquement leur culte et d'avoir des écoles. Les cours et tribunaux jugeaient tantôt avec sévérité,

tantôt avec indulgence; et la jurisprudence était contradictoire. Les autorités administratives, militaires et judiciaires ne s'entendaient pas toujours : la politique de l'intendant n'était pas celle du gouverneur, et la magistrature en avait une troisième. Certains curés mariaient facilement — trop facilement parfois — les nouveaux convertis; mais d'autres étaient plus sévères. Dans certains cas, évêques ou curés réclamaient l'application de la loi; mais généralement le clergé répugnait à la délation.

Cette anarchie engendra des injustices. Pour le même fait un religionnaire riche ou influent n'était pas inquiété, tandis qu'on arrêtait un humble. Les assemblées étaient proscrites dans une province et les cultes célébrés dans une autre. Ici on empêchait les protestants d'avoir « un lieu de prière »; là ils élevaient un temple au milieu d'un village. Tel mariage, célébré au désert, était reconnu par un parlement, tandis que dans le ressort voisin pareille union était réputée concubinage. Au cours du XVIIIe siècle, les choses se passèrent ainsi en gros; mais il y eut des crises aiguës. Les unes furent locales; d'autres, au contraire, furent générales, et se produisirent en 1719, en 1743-1745, en 1751-1753, en 1759-1762.

A cette dernière date, Choiseul était au pouvoir, Voltaire faisait grand bruit au sujet de Calas, et Court de Gébelin, le fils d'Antoine Court, remuait ciel et terre pour provoquer la reconnaissance officielle de la R. P. R. Le gouvernement s'émut : de 1764 à 1768, il mena sur les affaires protestantes, notamment sur la déplorable question de l'état civil, une vaste enquête, qui fit éclore de nombreux mémoires, dont le plus important fut rédigé par Gilbert de Voisins; mais rien ne résulta de tout cela.

Cependant, mené par les philosophes, le public, plus par passion que par justice ou fraternité, prenait parti pour les huguenots. Turgot ne put décider Louis XVI à modifier la traditionnelle formule du sacre et à dire : « *toutes les églises* de mon royaume *doivent* compter sur ma protection et ma justice »; mais à l'occasion de la guerre des farines (mai 1775), le ministre réformateur essaya de ramener la confiance dans les campagnes, en envoyant aux curés des instructions, qui furent également adressées aux pasteurs protestants. En juillet de la même année, aux applaudissements des philosophes, Saint-Florentin disgrâcié était remplacé par Malesherbes. Aussitôt l'Assemblée du Clergé fut saisie d'une proposition de valider les mariages protestants; mais, soutenus par le premier ministre Maurepas, les prélats écartèrent le projet. Entre temps, le gouvernement tournait la loi, et Malesherbes publiait ses deux *Mémoires sur le mariage des protestants*. A la première Assemblée des Notables (22 février 1787), Lafayette déposa en faveur des non-catholiques une motion, qui fut appuyée par Mgr de La Luzerne, évêque de Langres. En même temps le pasteur Rabaut de Saint-Etienne, fils aîné de Paul Rabaut, agissait sur l'opinion publique par ses écrits.

Tout ce mouvement aboutit à l'édit de novembre 1787. Désormais, pour les non-catholiques, la publication des bans sera faite soit par les curés, soit par les officiers de justice. Les pasteurs ne pourront « délivrer aucuns certificats de mariages »; mais les protestants seront légalement unis, quand ils se seront présentés avec quatre témoins soit devant le curé, soit devant le juge du lieu. Curés et juges inscriront ces déclarations dans un registre, sur lequel signeront époux et témoins. Quant aux anciennes unions, dans le délai d'un an elles pourront être régularisées de la même manière.

Les catholiques accueillirent assez mal l'édit. Le 26 février 1788, l'évêque de La Rochelle défendit à ses curés de participer à l'état civil des protestants. Le 27 juillet, l'épiscopat présenta des *Remontrances* au roi. Des publicistes, notamment l'abbé Proyart, le P. Bonnaud, l'abbé Bergier, combattirent vigoureusement l'esprit nouveau et la nouvelle législation. Dans le bas clergé « un courant de sympathie s'était formé à l'égard de l'édit; néanmoins, les curés demeuraient inquiets, et appréhendaient surtout l'interprétation de plus en plus large que les protestants étaient en train de donner à l'édit ». Quant à la masse catholique, surtout dans les campagnes, elle montra, envers les protestants, de la froideur, voire de l'hostilité.

Aux Etats généraux, les cahiers du clergé demandèrent pour la plupart une mise au point de la nouvelle législation. Les avis du tiers furent partagés. Naturellement, les pays huguenots réclamèrent « la libre profession de toute religion fondée sur la saine morale » (Nîmes). Dans quelques provinces (Bretagne, Auvergne, Franche-Comté, Lorraine), on sollicita l'abrogation de l'édit de 1787; mais « l'immense majorité des cahiers révèle une indifférence extraordinaire à l'égard de l'édit ».

Les protestants se jetèrent hardiment dans la tourmente révolutionnaire, et « leur activité politique ne tarda pas à singulièrement dépasser leur importance numérique ». Tandis que les pasteurs promouvaient la révolution dans tout le midi, une quinzaine de réformés entraient à la Constituante. Rabaut de Saint-Etienne, qui en devint président (15 mars 1790), prônait une politique religieuse qui fut précisément celle des assemblées révolutionnaires; et son coréligionnaire Barnave contribuait puissamment à faire adopter la Constitution civile du clergé. Dans le pays, les huguenots entraient dans les sociétés populaires, accaparaient les gardes nationales, et se servaient de ces milices pour déchaîner la guerre civile (troubles de Nîmes, Toulouse, Montauban) et pour répandre le sang catholique. Comme disait Jeanbon Saint-André à Mathieu Dumas, « le jour de la vengeance » était arrivé. Ces faits sont connus; mais M. Dedieu les rappelle avec raison. Il ne nous apprend pas quel sort firent à la R. P. R. les lois révolutionnaires; par contre, il note la résurrection du culte public à partir de 1789, puis la disparition de ce culte en 1793-1794. A ce propos, M. Dedieu

constate qu'au moment de la Terreur « l'église protestante s'effondra moins par la persécuption des pouvoirs que par l'abandon des pasteurs... Le protestantisme manqua de confesseurs de la foi ».

Dans l'ouvrage, que nous venons de résumer dans ses grandes lignes, l'auteur, ouvrant devant nous les dossiers des archives nationales, analyse, selon l'ordre chronologique, tous ces dossiers, dont il extrait de nombreuses histoires générales, régionales ou locales. L'exposé en est un peu touffu; et le livre aurait gagné, si les idées principales qui s'en dégagent avaient été mieux mises en lumière. Il aurait gagné aussi à être pourvu d'un index alphabétique : tant de personnes, de lieux et de faits sont mentionnés dans ces pages qu'on ne saurait les retrouver sans peine. On peut aussi reprocher à M. Dedieu d'avoir déformé de nombreux noms de localités, et de n'avoir pas toujours indiqué exactement la situation administrative de certains fonctionnaires; mais ce sont là des vétilles. Par contre, sa sympathie pour les protestants persécutés, son désir d'impartialité semblent quelquefois l'avoir fait tomber dans une partialité à rebours et rendu un peu dupe de certains documents. Malgré ces réserves, il faut louer hautement l'auteur de ce livre solide, bourré de faits, et dont la consultation sera aussi utile à l'histoire régionale et locale qu'à l'histoire générale elle-même.

Maurice Rousset.

Abbé F. Barry. — *Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire. Etude religieuse sur la Révolution.* — Paris, Champion, 1925. In-8° de xiii-361 pages avec huit planches et gravures.

Issu d'une famille bourgeoise établie au hameau de Douze, paroisse de Paulhac, dans la Planèze de Saint-Flour, Etienne Delcher naquit le 25 décembre 1732 et fut destiné aux ordres dès son enfance. Il étudia le latin au collège de Brioude et on l'envoya ensuite aux séminaires de Saint-Flour et de Cahors. Il fut reçu maître ès arts à l'Université de cette ville et suivit les cours du séminaire universitaire des jésuites à Toulouse où il se prépara à la licence et au doctorat en théologie. Simultanément, il recevait la tonsure (1752), les ordres mineurs et le diaconat (1754), puis la prêtrise (1755). Ses études terminées, Delcher revint à Brioude où il fut tour à tour chanoine hebdomadier de Saint-Julien (1757), chapelain de Bienveigne et curé-doyen rural de Saint-Pierre.

Il remplissait ces fonctions quand commença la Révolution. Il s'engagea bientôt activement dans le mouvement social qui se dessinait et qui provoqua à Brioude un vif enthousiasme. Nous voyons le curé de Saint-Pierre prendre une part prépondérante

au serment civique (20 juin 1790) et adopter les principes formulés par la constitution civile du clergé. Après avoir publié un *Examen sérieux et impartial sur la légitimité ou l'illégitimité du serment*, Delcher prête serment le 30 janvier 1791 et se laisse élire évêque du département de la Haute-Loire; il est sacré à Notre-Dame de Paris (3 avril 1791), ce qui amène sa condamnation canonique (12 avril) et les réprobations de Mgr de Galard, titulaire de l'ancien diocèse du Puy. Malgré cette situation d'intrus, le nouveau prélat prend possession de son siège (7 mai) et organise l'administration religieuse; il nomme des vicaires épiscopaux, des directeurs au séminaire, et il s'efforce d'appliquer les lois et arrêtés dans un esprit d'union et de concorde qui se manifeste dans ses actes aussi bien que dans ses écrits jusqu'au jour où il est déborde par les excès des jacobins et doit se retirer à Brioude. En face des prétentions du pouvoir civil, Delcher montre un sursaut de fermeté et il est incarcéré (14 mai 1794) jusqu'à l'arrivée de Pierret dans la Haute-Loire. L'année suivante, il prend possession de la cure de Saint-Julien à Brioude (12 juillet 1795), continuant ses offices pacifiques afin d'atténuer parmi le clergé les effets des anomalies créées par les serments divers mis en vigueur, allant jusqu'à convoquer un synode (23 septembre 1800) et à ouvrir les voies au Concordat. Aussitôt après la signature de ce pacte, Delcher, jugeant son rôle fini, remet sa démission d'évêque au Premier Consul (23 août 1801), se rétracte peut-être et meurt curé concordataire de Brioude le 17 août 1806.

Jusqu'à ce jour cette existence tourmentée n'était connue que par des notices insuffisantes, de brèves mentions répandues dans quelques essais à prétentions historiques sur la période révolutionnaire dans la Haute-Loire. Loin de reposer sur des preuves, ces indications provenaient généralement de brochures de polémique évidemment tendancieuses ou de mémoires contemporains animés de l'esprit contre-révolutionnaire. Seuls peut-être MM. Ernest Gonnet[1] et Charles Godard[2] s'étaient efforcés de se dégager des jugements partiaux et d'apporter des notions équitables, mais on n'en désirait pas moins une biographie complète qui révélât la physionomie réelle d'un prêtre que les circonstances politiques et sociales, des « conjonctures délicates », suivant son expression, mirent pendant quelques années au premier plan et qu'il importait de faire revivre en des pages exemptes de passion, dignes de foi parce qu'elles ne seraient ni un plaidoyer, ni un réquisitoire.

Cette tâche malaisée a plu à M. l'abbé Barry; il a entrepris l'œuvre souhaitée. Pour cela, il n'a négligé aucun des textes susceptibles de le documenter. Il a ouvert les cartons de feu Paul Le

1. *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy en Velay pendant la Révolution*, Paris, Hachette, 1907.

2. *Le Conseil général de la Haute-Loire, le Directoire et l'Administration départementale de 1790 à 1800*, Paris, Champion, 1909.

Blanc, les papiers de famille de Mme Garnier-Thomas, de Brioude, il a interrogé les archives capitulaires de Saint-Flour, celles de l'Université de Toulouse, il a consulté les registres et les liasses des archives nationales, départementales et communales, il a lu la plume à la main les livres et brochures concernant la période et le pays dont il avait à parler et il a pu ainsi rétablir nombre de faits que l'intolérance ou la mauvaise foi avait obscurcis ou annihilés, rencontrer des points ignorés et les exposer, fournir de nombreuses pièces inédites. M. Barry s'est efforcé, en écrivant son livre, de demeurer fidèle à la règle de l'histoire : n'avancer que des allégations sûres et contrôlables, éviter des commentaires inutiles, des interprétations contestables. Il y a presque réussi.

On relèverait à la vérité un certain nombre d'erreurs dans le volume, des inadvertances fâcheuses, des imprécisions regrettables, des confusions trop fréquentes; encore que ces inconvénients aient leur importance, il nous semble qu'il y a lieu de ne pas s'y arrêter trop parce que le défaut du livre vient, à notre avis, surtout de l'inclination de son auteur à considérer Delcher avec une indulgence qui paraît être la contrepartie des jugements sectaires dont il a été victime depuis un siècle. Il ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Ce prêtre fut, en somme, entraîné dans le tourbillon des événements, mais il s'offrit assez volontiers aux remous de la tempête. Sincère, il le fut, croyons-nous, religieux également; mais ne fut-il pas aussi très sensible aux honneurs et cela au point d'être ce que nous appellerions maintenant un « arriviste » ?

L'étude de M. Barry laisse cette impression malgré les réticences et les concessions du biographe. Elle est intéressante à consulter parce qu'elle donne les éléments d'appréciation d'un homme, qu'elle permet de suivre les mouvements de son ambition, d'assister à son attitude en face des convulsions d'un régime qui s'effondre, de constater son impétuosité, son épanouissement, puis sa défaite.

La Révolution avait exalté Etienne Delcher; elle lui rendit un mauvais service. En ces temps de crise, à son poing la crosse fut lourde et à sa tête la mître pesante. Il n'était point fait pour une telle charge, mais il le reconnut seulement quand elle l'eut écrasé. C'était bien tard.

Ulysse Rouchon.

Alphonse Aulard. — *Etudes et leçons sur la Révolution française*. Neuvième série. — Paris, Alcan, 1924. In-16 de 213 pages. Prix : 10 francs.

Sous ce titre, qui ne se justifie plus que dans un sens très large, M. Aulard continue de recueillir ses articles parus dans la *Révolution française*, le *Progrès civique* et le *Quotidien*. Le plus impor-

tant est consacré au père Loriquet et, si je ne me trompe, a paru sous diverses formes dans ces trois périodiques. Si étonnante que la chose puisse paraître, c'est là un sujet qui passionne encore M. Aulard. Il s'acharne, à grand renfort de gros mots, contre ce jésuite : « Son nom est aujourd'hui ridicule » (p. 105). On comprend du moins que, comme Voltaire traîne après lui Nonotte et Patouillet, M. Aulard voudrait bien orner son triomphe du cadavre de Loriquet.

Il trace tout d'abord de la carrière du jésuite une esquisse fort peu bienveillante; c'est ainsi qu'il lui en veut beaucoup de ne pas s'être laissé condamner à mort en l'an V, sous le régime de Fructidor; « martyr manqué » l'appelle-t-il, p. 107. Plus tard Loriquet a développé en pleine prospérité le célèbre collège de Saint-Acheul, dont l'existence fut d'abord tolérée, sous le nom de petit séminaire. En 1826, on y compte jusqu'à 860 élèves : « Œuvre de réaction florissante et redoutée », lisons-nous, p. 110. Sous Decazes déjà, les singuliers libéraux qui avaient horreur de toute liberté provoquent, à Saint-Acheul, une sorte d'inquisition policière, d'autant plus odieuse qu'elle portait sur les sentiments intimes des élèves et leurs rêves de carrière. La plupart répondirent qu'ils étaient ou décidés à se faire prêtres, ou prêts à le devenir si leur vocation s'affirmait. La réflexion que suggère l'incident à M. Aulard, vaut d'être citée : « Et voilà comment le pouvoir civil fut mis dedans par le bon Père Loriquet. A conter ces escobarderies, le bon Père Bliard éprouve un visible contentement. Les Jésuites excellent aujourd'hui comme au temps de Pascal, à mettre de la gaieté dans le mensonge » (p. 114). Vint le ministère Martignac, qui, pour plaire à « l'esprit moderne », fit fermer Saint-Acheul. Cette brutalité négative enchante M. Aulard : « Ce fut un des succès que l'opinion libérale remporta sous Charles X, malgré la piété de ce monarque » (p. 115).

Cependant il faut bien aborder enfin la « fameuse phrase » qui a rendu célèbre le nom du P. Loriquet : « le marquis de Buonaparte, lieutenant général au service de Sa Majesté Louis XVIII, dont il conduisait, à Vienne, les armées ».

Qu'un homme grave comme Hippolyte Passy ait cru seulement possible l'énonciation d'une telle phrase, au lendemain de Montmirail et de Fontainebleau, à la veille de Waterloo, et qu'il l'ait publiquement dénoncée à la tribune de la Chambre des Pairs en 1844; que d'autres hommes graves aient cru pouvoir la répéter comme une accusation; que M. Aulard se soit permis lui-même de l'alléguer dans l'enquête parlementaire de 1899 sur l'instruction publique, tout cela, en vérité, inspire la plus profonde pitié pour les faiblesses de l'intelligence humaine, que la passion peut donc si incroyablement obscurcir.

M. Aulard n'est pas à son aise pour en parler. Jusque-là, il abritait son affirmation, avec la plus grande sécurité, derrière la première édition de Loriquet, longtemps introuvable. Les éditions sui-

vantes, en effet, n'offraient aucune trace de l'énorme stupidité, née sans doute un jour de la fantaisie débridée d'un journaliste. Mais aussi, disait-on avec un sourire depuis Passy jusqu'à M. Aulard, voilà pourquoi la première édition a disparu tout entière. Or, depuis 1898, grâce au legs du chanoine Roze, tout le monde peut la consulter à la Bibliothèque nationale : Réserve L 39/71 *bis*, et s'assurer que Loriquet n'a jamais cru enseigner l'histoire de France aux indigènes de quelque Papouasie.

M. Aulard ne fut pas averti, par exprès, de la précieuse acquisition, et il le supporte malaisément (p. 120-121). Mieux renseigné, il aurait en effet économisé, devant les enquêteurs parlementaires de 1899, la plaisanterie traditionnelle. Il en reste fort gêné, au point de risquer cette amusante excuse : « J'ai dû (M. Aulard ne se souvient plus) d'un mot ou d'un geste, faire des réserves critiques que la sténographie n'a pas notées » ! M. Aulard a tant de peine à lâcher son arme empoisonnée, qu'il en vient à une supposition invraisemblable : la « fameuse phrase », si elle n'a pas été imprimée, « est-on bien sûr que les informateurs d'Hippolyte Passy ne l'eussent pas lue dans quelque cahier appartenant à un élève de Saint-Acheul » ? (p. 123), à un élève né pendant l'épopée, et qui rencontrait aux vacances de vieux soldats de l'empereur !

Qu'après cela, M. Aulard puisse signaler le parti-pris royaliste de Loriquet, qui pourrait en être surpris ? Dès le premier jour. Montalembert l'avait reconnu à la Chambre des Pairs, en avouant que le livre de Loriquet « était rempli de choses contraires au sentiment national et à l'impartialité historique ». Chacun sait, et M. Aulard mieux que personne, que les manuels scolaires, esclaves des formules brèves, claires, et peu nuancées, manquent souvent à l'impartialité, surtout aux époques de violents conflits politiques.

On peut s'étonner davantage de certaines affirmations auxquelles M. Aulard se laisse entraîner, par le désir évident de trouver Loriquet en faute. Le jésuite a écrit par exemple : « Malgré les cris de mort qui retentissaient dans la salle, il n'y eut pas un seul des évêques présents (le 27 décembre 1790) qui ne se refusât au serment qu'on exigeait d'eux. » Et voici la critique de M. Aulard : « Aucun journal, aucun témoignage ne relate aucun cri de mort, aucun cri quelconque. Il y eut au moins un évêque, Grégoire, qui prêta le serment et il fut suivi aussitôt par un grand nombre d'ecclésiastiques députés » (p. 126). Or il n'est personne, parmi ceux qui connaissent l'histoire de la Révolution, qui, de bonne foi, ne reconnaisse la vérité exacte, dans la phrase de Loriquet. Le roi céda sur la signature du décret imposant le serment, en grande partie pour sauver, des fureurs des patriotes, la vie des ecclésiastiques députés; et ces fureurs s'exprimaient aussi bien dans les tribunes de l'Assemblée qu'au dehors. Il est également avéré qu'aucun évêque ne prêta le serment le 27 décembre. Grégoire ne sera évêque schismatique élu que le 13 février 1791, et précisément parce qu'il a prêté serment comme curé.

Il est plus agréable, pour finir, de citer une petite note (p. 130), où le sens critique de l'historien se permet un jugement plus équitable : « Je dois dire pour être juste que si le Père Loriquet ne respecte pas la vérité, son manuel est mieux fait, plus intéressant, plus facile à lire que la plupart de ceux qu'on avait publiés avant lui. Ajoutons qu'il l'a orné d'une carte géographique, ce qui n'était pas l'habitude alors. »

Espérons qu'on ne parlera plus du Père Loriquet.

E. LAVAQUERY.

Victor GIRAUD. — *Le christianisme de Chateaubriand. I. Les origines.* — Paris, Hachette, 1925. In-8° écu de VII-202 pages. Prix : 12 francs.

Ce n'est ici que le premier tome du livre que Victor Giraud nous doit depuis bien longtemps; mais par son sujet, comme par l'accent que l'auteur lui a donné, ce rêve de la vingtième année réalisé par l'âge mûr intéresse de trop près l'histoire de l'Eglise de France — l'histoire passée et peut-être l'histoire actuelle — pour que nous attendions, avant de parler des *Origines,* l'apparition des autres volumes.

A grands traits, larges et cependant précis, le XVIIIe siècle religieux est ici résumé dans ses étapes essentielles : de Bayle à l'*Encyclopédie;* Voltaire et les Encyclopédistes; J.-J. Rousseau et son école; la Révolution. Un dernier chapitre développe les *Antécédents religieux de Chateaubriand.*

En chacun de ces groupements d'idées et de faits, combien de pages mériteraient d'être citées, combien d'études d'âmes, de portraits pénétrants et charitables, et de formules qui resteront : depuis cet « Isaïe du ruisseau », qui définit Diderot, jusqu'à ce Cromwell de la basoche », qui fixe la physionomie de Robespierre ! Que de vues profondes sur la tâche et l'intention de l'*Encyclopédie* établissant la « religion de la science »; sur le protestantisme foncier de Mme de Staël, le christianisme intermittent de Napoléon Ier, ou le fléchissement de la moralité au cours du XVIIIe siècle.

Une telle lecture fait songer à Sainte-Beuve, — à l'auteur de *Port-Royal* plutôt qu'à celui des *Lundis,* à un Sainte-Beuve qui ne se contenterait pas comme l'autre, d'entretenir et de satisfaire une curiosité d'intelligence et de cœur, mais qui voudrait, dans les grandes âmes qu'il étudie, connaître le Bien qu'elles ont contenu, et le rendre contagieux.

Une telle lecture fait songer à Brunetière, à la mémoire de qui le livre est du reste « fidèlement dédié ». C'est en 1892-93, dans son cours de seconde année à l'Ecole Normale supérieure, que Brunetière avait en termes décidés et pressants célébré le *Génie*

du Christianisme comme « un livre capital, essentiel, et tel, qu'il n'en existe pas plus d'une douzaine d'aussi importants dans toute l'histoire de la littérature française ». Et il ajoutait : « Ce qui est encore vrai, c'est que, indépendamment de ses mérites, il est peu de livres qui aient été plus féconds, dont il soit sorti plus de choses, et qui contînt plus d'origines, plus de sources. Et ce qui est plus vrai, c'est qu'il y en a bien peu qui soient plus étroitement liés, par des liens plus indestructibles, à l'histoire de la pensée de tout le siècle, et peut-être de la religion même. S'il a pu subir une éclipse, il nous faut convenir aujourd'hui qu'il est toujours actuel, toujours vivant, toujours vibrant. Et bien qu'il soit déjà presque centenaire, aujourd'hui comme en 1802, il n'est pas de question plus actuelle et plus complexe que de savoir : si la science suffit à satisfaire en même temps que la curiosité de l'esprit les exigences du sentiment; si l'incompatibilité ou la contradiction est irréductible entre elle et la religion; enfin si cette incompatibilité serait une raison de sacrifier l'une ou l'autre des deux. » On sait assez quelle place l'antagonisme de la Foi et de la Science a tenue dans les préoccupations et les luttes suprêmes de Brunetière.

Une telle lecture enfin fait songer à Victor Giraud lui-même, et ce n'est pas le moindre charme de ce volume d'histoire et de critique, que d'être, discrètement et délibérément tout ensemble, une confidence et un acte d'apostolat. « A l'école de la vie », dit V. Giraud à la fin de sa *Préface*, on se rend « clairement compte qu'en littérature comme ailleurs le problème religieux est au fond de tout. » Les leçons de son expérience éclairant et interprétant ses constatations d'érudit, voilà ce que nous trouvons en ce livre.

Aveu mesuré ou déclaration plus catégorique, son sentiment est net, en matière de moralité chrétienne. La « Nature », l' « idée de nature », dit-il, « issue de l'antiquité païenne, combattue énergiquement par le christianisme naissant, tenue vigoureusement en échec durant tout le Moyen Age, avait reparu triomphale à l'époque de la Renaissance, et, à demi acceptée par le catholicisme, elle avait failli emporter tous les freins sociaux et moraux que quinze siècles de vie chrétienne avaient forgés pour s'opposer au débordement de l'instinct » (p. 90-91); ailleurs (p. 143), il veut nous faire « toucher du doigt l'intime équivalence de ces trois termes : rationalisme, naturalisme, paganisme ». Aussi sait-il grand gré à la Réforme d'avoir combattu la Renaissance; et lorsque Rousseau paraît, il salue en lui encore un « sauveur de l'idée chrétienne et de la civilisation en péril », dressant « contre l'esprit de la Renaissance l'esprit de la Réforme (p. 92). L'œuvre du XVIIe siècle religieux et de sa contre-réforme catholique a consisté, dit-il (p. 11-12) à « incorporer à la tradition catholique toutes les parties assimilables du protestantisme ». Si cette œuvre a failli être compromise à la fin du grand règne, la faute en est au « crime » de la Révocation, et à l'intransigeance de Bossuet, qui repoussait « l'idée, si juste et si féconde, d'une nécessaire évolution doctrinale » (p. 15).

Comment M. Victor Giraud entend-il une telle « évolution » ? Je m'abstiens de le lui demander, n'étant pas un de ces « inquisiteurs » qu'il assimile — un peu hâtivement je crois — aux Jacobins de la Terreur (p. 110). Mais l'interprétation qu'il donne de la Renaissance et de la Réforme, et de la Contre-Réforme, ne risque-t-elle pas de soulever contre son livre mainte objection, mainte légitime surprise ?

Quelles sont donc ces parties de la Réforme que l'Eglise a adoptées ? Rousseau aurait sauvé la civilisation ?

Ce que V. Giraud reproche aux protestants, cependant, c'est d'avoir été des rationalistes, des raisonneurs. Calvin, dit-il (note de la p. 105), a réhabilité à sa manière « la nature, la raison humaine » : le libre-examen n'était-il pas d'ailleurs « l'âme même du protestantisme ? »

Eh quoi ! Calvin, le contempteur des *œuvres* humaines, aurait réhabilité notre nature ? Et il l'aurait fait « pour s'affranchir de la tradition catholique » ? Mais Calvin n'a nullement prétendu à une libération de ce genre : il prétendait retrouver la vraie tradition de l'Eglise que Rome aurait égarée; il voulait y revenir par une *réforme* analogue à celle qu'entreprenaient les ordres religieux désireux de remonter à la pureté de leur institut. On a trop dit, avec trop d'insistance, que le libre-examen était au fond du schisme et de l'hérésie protestante. Le libre-examen n'était pas le principe essentiel de Luther : le moine allemand se fondait sur la libre-inspiration, sur l'inspiration individuelle; mais s'il invitait chaque fidèle à se laisser enthousiasmer par la « parole de Dieu », il n'engageait nullement chacun à l'interpréter rationnellement, à l'examiner à sa guise. Calvin lui non plus ne prétend que chacun soit libre d'examiner et d'interpréter la Bible à son gré. Sa Genève est bien, comme l'a appelée G. Goyau, une Ville-Eglise, ce n'est pas une société de révoltés. Aussi bien n'est-ce pas le libre-examen, que les docteurs catholiques du XVIe siècle et du XVIIe ont relevé dans le Protestantisme : saint François de Sales s'attache à prouver que les Réformés n'ont pas gardé la vraie tradition des apôtres; et Bossuet leur prouve qu'ils ne sont pas l'Eglise, puisqu'ils ont varié, tandis que l'invariabilité est un des caractères inhérents à l'Eglise véritable. Quoi qu'en ait dit Rousseau dans un passage trop célèbre des *Lettres de la Montagne*, la liberté d'examiner et de croire n'a pas été la revendication fondamentale des grands Réformateurs. Et l'esprit du protestantisme est bien plutôt d'avoir voulu se fixer, en rompant avec Rome; n'ayant pu, en fait, trouver cette fixité, il a été emporté de variation en variation. La Ville-Eglise de Calvin est la plus remarquable, et la plus durable en apparence, de ces tentatives de stabilisation. Leur échec à toutes, et l'échec du calvinisme en particulier, montre bien qu'en fait, hors de Rome, la stabilité est impossible.

Le libre-examen, lui, a été introduit, — insinué — dans le Protestantisme par les humanistes. Qu'on se reporte, pour l'histoire de cette contamination, aux documents réunis par M. H. de Vries

dans sa *Genève pépinière du calvinisme hollandais*[1] : on verra là comment Théodore de Bèze a favorisé, à Genève même, les chefs futurs du Remonstrantisme.

Sur le naturalisme de la Renaissance et ses origines, je me permets de signaler à M. V. Giraud les suggestions et les découvertes contenues dans un article récent d'Et. Gilson sur *Rabelais franciscain*[2]. Et. Gilson reproche aux historiens du XVIe siècle de méconnaître « ce qu'il y a d'optimisme foncier dans le catholicisme », et de pas « soupçonner que l'humanisme littéraire ou philosophique de ce temps pourrait bien n'être, à certains égards, qu'une hérésie de nature et d'origine religieuse, née de la libération à l'état pur de l'un des éléments constitutifs de l'humanisme chrétien ».

Je n'ai pas l'injustice de reprocher au livre de V. Giraud certaines lacunes que l'état actuel des recherches sur l'histoire des idées au XVIIIe siècle rendait à peu près inévitables. Qu'a été alors sur la pensée française l'action religieuse ou irréligieuse de nos réfugiés de Hollande et d'Angleterre ? Comment mesurer avec précision l'influence de la pensée anglaise, de la Franc-maçonnerie anglaise chez nous pendant que se prépare l'*Encyclopédie ?* Au début de la Révolution, quelle était l'importance, la valeur religieuse de ce parti catholique qui se forma à la Constituante parmi les nobles de province ? Quel rôle a joué chez nous l'illuminisme à la fin de ce siècle tumultueux ? Voilà plusieurs points d'interrogation auxquels on ne trouvera et auxquels on ne pouvait trouver dans le livre de Victor Giraud que de brèves réponses.

L'impression générale que ce livre laisse dans l'âme du lecteur chrétien et français est une impression de confiance : V. Giraud a si bien dit quelle était, au sortir de la Terreur comme à la veille de la Révolution, la vitalité de notre catholicisme ! Il a si finement au passage, mis en relief les énergies assimilatrices de l'Eglise, et si bien indiqué la complexité des forces chrétiennes — en mettant du reste l'accent sur les forces sociales et morales —, il a enfin marqué tant de sympathie aux heureuses réconciliations entre l'Eglise et le siècle, qu'avec lui, virilement, on espère et on croit.

A. CHEREL.

1. Fribourg-en-Suisse, Fragnière, t. I.
2. *Revue d'histoire franciscaine*, juillet-septembre 1924, p. 257-287.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Albert CHEREL. *La famille française. Pages choisies de nos bons écrivains de 845 à 1924.* Tome Ier : Le Moyen Age et le XVIe siècle. Tome II : Le XVIIe siècle; le XVIIIe siècle. Paris, « éditions Spes » [1925]. 2 vol. in-16 de 236 et 270 pages, pl. Prix : 10 francs chaque.

Ce recueil de textes aimables, savoureux, toujours utiles, est le bienvenu. En attendant les deux volumes qui compléteront le florilège, voyons ce que nous donnent ceux que vient d'éditer M. Cherel. Ils forment du reste un tout. L'institution familiale, en France, décrit, depuis le haut Moyen Age, comme une courbe qui aurait son sommet vers le début du XVIIe siècle pour aboutir à une crise sérieuse, aux abords de la Révolution. Dans cette longue période de neuf siècles, la famille a connu bien des vicissitudes, des régressions partielles même, mais rien n'a pu arrêter son développement.

Les textes choisis par l'auteur nous font connaître la vie morale des foyers français. A ce sujet ne pourrait-on pas concevoir, sur un plan tout proche, un ouvrage qui tracerait l'évolution juridique de l'institution au moyen de textes empruntés aux commentaires de nos vieux jurisconsultes? On y verrait sous une forme plus sévère comment cette salutaire autorité du mari et du père, cette exacte soumission des enfants à leurs parents, ce rôle immense et bienfaisant de la femme au foyer ont leur support dans les préceptes du droit canonique et du droit coutumier. Il ressort à l'évidence des pages citées par M. Cherel que l'esprit chrétien imprègne véritablement la famille. Est-ce exagérer d'y voir la source de l'admirable fécondité et des joies si douces du foyer au temps jadis ?

Il faut encore noter que dans le choix de ces textes si vivants, jamais ne se révèle chez M. Cherel un souci autre que celui de l'historien. Le lecteur y retrouve aisément les caractéristiques sociales d'une époque, ses tendances morales. On est parfois surpris et ravi de constater jusqu'à quel degré cette littérature relative à la famille exprime d'histoire et reflète de couleur locale. Naïveté, rudesse, simplicité, grand bon sens du Moyen Age. Les XVIe et XVIIe siècles y ajoutent avec leurs moralistes une fleur de raison toute classique. Avec Fénelon s'introduit une grâce particulière. Et puis viennent les rêves de Bernardin de Saint-Pierre et de Jean-Jacques : les thèses du bonheur et du plaisir vertueux.

Nous avons ainsi à notre portée les sources littéraires les plus caractéristiques d'un sujet que chaque Français a un intérêt, on

peut dire pratique, à connaître et à pénétrer. On ne saurait trop remercier M. Cherel de son heureuse initiative.

Jean de La Monneraye.

F. Delorme, O. F. M. *Fr. Richardi de Mediavilla Quaestio disputata de privilegio Martini papae IV.* Quaracchi, 1925. In-8° de xxiv-99 pages.

Ces cent pages de texte serré, aride, de pures discussions scolastiques seront favorablement accueillies par tous ceux qui s'intéressent aux luttes, épiques parfois, qui ont mis aux prises durant le xiiie siècle évêques et religieux mendiants. Ces luttes que devait rendre particulièrement aiguës la bulle *Ad fructus uberes* (13 déc. 1281) par laquelle Martin IV autorisait directement Franciscains et Dominicains à entendre les confessions des fidèles, se poursuivirent parallèlement sur le double terrain de la discipline et de la doctrine. Bon nombre des pièces relatives à l'aspect théologique de cette querelle, sont encore inédites; il faut donc savoir gré aux érudits qui, les mettant en lumière, permettent de suivre de plus près le mouvement des idées. C'est le cas pour les trois traités contenus dans l'ouvrage du P. Delorme. Ils se rapportent à diverses périodes de la lutte; le second (p. 79-88) est chronologiquement le plus ancien et vient se placer dans les discussions qui, vers 1269, mirent en présence les maîtres séculiers de Paris, tels que Gérard d'Abbeville ou Nicolas de Lisieux, et les représentants des religieux : saint Bonaventure, saint Thomas, Jean Peckham. C'est de ce dernier, de son *Tractatus Pauperis* que se trouve publié ici le chap. XV. — Il est précédé d'un document beaucoup plus considérable (p. 1-78), la question disputée de Richard de Mediavilla *De privilegio Martini Papae IV*, dans laquelle se trouve envisagé sous tous ses aspects, théologiques et canoniques, l'épineux problème de la réitération des confessions faites aux religieux. Le P. Delorme montre que sa composition doit être datée très vraisemblablement de 1286, c'est-à-dire du moment où, sous le successeur de Martin IV, les hostilités avaient repris plus vives que jamais. — Le troisième document édité ici (p. 89-99) est une question extraite d'un quodlibet anonyme et se rapportant elle aussi au même problème. Elle nous transporte à une autre phase de ces luttes, après l'apparition de la bulle *Inter cunctas* (17 fév. 1304) par laquelle Benoît XI révoquait la bulle *Super cathedram* de Boniface VIII, défavorable aux religieux. La décision pontificale avait soulevé dans l'Université de Paris une vive opposition, dont ce quodlibet est un précieux témoin. S'appuyant sur une série de rapprochements et de déductions, le P. Delorme proposerait de l'identifier avec la *determinatio* de maître Jean de Pouilly, qui fit jeter les hauts cris dans le camp des réguliers et dont les thèses valurent à son auteur une condamnation solennelle sous

Jean XXII. Il n'en est rien cependant, car ce quodlibet, on le sait par ailleurs, doit être attribué à un autre maître séculier, Thomas de Bailly, et se laisse dater du carême 1304. Ceci d'ailleurs n'infirme en rien les autres remarques du P. Delorme; on entend, grâce à lui, la voix d'un adversaire, très en vue, des réguliers, et l'on peut essayer ainsi de se faire une idée plus exacte des deux thèses qui s'affrontaient et dont l'histoire se borne bien souvent à retracer les seuls épisodes extérieurs.

P. Glorieux.

Saint Vincent de Paul. *Correspondance. Entretiens. Document*. Tomes IX-XIV. Edition publiée et annotée par Pierre Coste. Paris, Gabalda, 1923-1925. In-8°, tome IX (1923), xxvi-714 p.; tome X (1923), 747 p.; tome XI (1924), xx-458 p.; tome XII (1924), 488 p.; tome XIII (1924), 862 p.; tome XIV (1925), viii-648 p.

Des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé outre mesure notre compte rendu de cette magnifique publication des œuvres de saint Vincent, par M. P. Coste. Durant ce temps la publication des volumes a suivi son cours. Elle s'est terminée avec le tome XIV. Nous voudrions au moins en donner un rapide et suffisant aperçu.

Les tomes IX et X forment un tout. Ils contiennent *in extenso* ou en résumé 120 entretiens donnés par le saint Fondateur aux Filles de la Charité. Le premier et principal caractère de ces entretiens, c'est qu'ils sont vraiment des entretiens, et non pas des discours ou des allocutions : en effet, le Saint interroge ses auditrices et, à l'occasion d'une vertu, d'une vérité plus accessible à leur intelligence, voire d'un défaut, demande à l'une ou à l'autre d'entre elles quelles ont été leurs pensées, leurs sentiments, leurs résolutions; il part de leurs réponses pour développer davantage ses propres pensées et les faire mieux pénétrer dans les âmes et surtout dans la volonté. Pourtant, cette libre manière n'empêche pas que le plan de l'entretien soit nettement tracé, bien que le défaut de temps en arrête parfois le développement complet. C'est, en général, une division en trois points, d'un enchaînement logique et visant à la pratique. L'explication du règlement, des vertus qui s'imposent à la vie de communauté ou aux fonctions des Filles dans le monde où s'exerce leur charité; de l'esprit de la Compagnie; des entretiens sur les vertus pratiquées par telle ou telle sœur appelée à Dieu; telles sont les matières traitées devant les Filles de la Charité.

Les mêmes qualités se manifestent dans les tomes XI et XII qui contiennent quelques-uns des entretiens aux Missionnaires, c'est-à-dire aux membres de la Congrégation de la Mission. Un grand nombre ne sont que de courts extraits d'une ou deux pages, ce qui permet de comprendre que ces deux volumes, formant en tout 950 pages (les deux précédents donnaient un total de 1461 pages) contiennent plus de 220 entretiens, et la liste d'environ 300 sujets

de conférences traités de 1650 à 1660. — La division classique en trois points s'y affirme d'ordinaire. Mais ce qui en fait le prix inestimable, c'est la vie intense qui circule dans cette parole simple mais ardente que des gestes appropriés accompagnaient. Lisez par exemple et tout spécialement la conférence du 6 décembre 1658 (n° 195, tome XII, p. 92-93) où le « sténographe » paraît bien rendre textuellement les paroles du saint, contre ceux qui prétendaient détourner les Missionnaires de leur œuvre : « Ce sont des gens mitonnés (il disait cela en mettant les mains sous ses aisselles, contrefaisant les paresseux), des gens qui n'ont qu'une petite périphérie... et si on leur montre quelque chose au delà et qu'ils s'en approchent pour la considérer, aussitôt ils retournent en leur centre, comme les colimaçons en leur coquille. » Et le scribe ajoute : « qu'en disant cela, il faisait de certains gestes de mains et des mouvements de tête, et avec une certaine inflexion de voix dédaigneuse, en sorte que cela exprimait mieux ce qu'il voulait dire, que ce qu'il disait. » De même, tome XI, p. 257, cet humble aveu de l'orateur : « Vendredi dernier (août 1655), je donnais sujet à la Compagnie de se scandaliser, en ce que je criais si haut, je frappais des mains, il semblait que j'en voulusse à quelqu'un; c'est pourquoi j'en demande pardon à la Compagnie. » Et il se mit à genoux, puis s'en alla s'habiller pour dire la messe. — Vraiment, il n'y a pas de parole moins apprêtée, plus simple, allant plus droit au fait et à la leçon. Quelle reconnaissance nous devons à l'initiative intelligente et tenace du frère Ducournau qui nous a valu le texte même de plusieurs et des plus récentes de ces conférences ! Ce ne sont plus des résumés : c'est la parole même, et toute chaude, d'un véritable orateur avec toutes sa souplesse et son imprévu; que n'a-t-on écouté plus tôt le dévoué frère ! et, l'ayant enfin écouté, que n'a-t-on conservé avec plus de soin les volumes manuscrits dus à sa pieuse activité ! Mais en ces pages trop courtes nous avons, selon le mot bien connu, nous avons de saint Vincent non seulement la vie et les pensées; plus que l'auteur, nous avons l'homme.

Le tome XIII contient aussi un certain nombre d'entretiens du saint, soit dans les conseils tenus chez les Filles de la Charité, et qui, au nombre d'une trentaine, se répartissent de 1644 à 1659, soit sous forme de plans d'entretiens devant les Dames de la Charité. On lira, p. 801, la péroraison fameuse « Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants », etc.; mais la plus grande partie du volume est occupée par d'autres documents, concernant la personne de saint Vincent, la Congrégation de la Mission. On y trouvera, en particulier, tous ceux qui ont trait à l'établissement de la Congrégation, depuis le contrat de fondation en 1625, l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège, jusqu'aux lettres par lesquelles Louis XIV approuve l'union du prieuré de Saint-Lazare à la Congrégation de la Mission; des sermons sur le catéchisme et la communion, des allocutions et des exhortations pour diverses circons-

tances; le journal des derniers jours du saint; les divers règlements pour les charités de femmes.

Le tome XIV contient la table générale dans l'ordre alphabétique. Elle est aussi détaillée et complète qu'il est humainement possible. M. Coste y rappelle son « désir de faciliter les recherches des érudits à travers les 8.000 pages de la collection. Puissions-nous, ajoute-t-il, n'avoir rien oublié de ce qui peut économiser leur temps et simplifier leur tâche ! » Qu'il se rassure. Ses désirs ont été réalisés. Le monument qu'il vient d'élever à la gloire de saint Vincent de Paul, et aussi de l'Eglise de France, est de ceux qui échappent à l'injure du temps. Il suffit à son propre éloge.

A. VILLIEN.

A.-D. POIRIER. *L'Affaire de la Proustière (juin-septembre 1791), d'après des documents inédits.* Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1925. In-8° de 64 pages. Prix : 2 fr. 50.

C'est Ch.-L. Chassin qui, dans la première série de ses *Etudes documentaires* sur les guerres de l'Ouest, attira l'attention des historiens sur un épisode, en somme assez obscur, de la résistance vendéenne. Il s'agit de l'attroupement que formèrent, lors de la fuite du roi (juin 1791), au château de la Proustière, quelques gentilshommes sous la direction du baron de Poiroux Gilbert de Lézardière. Arrêtés par la force armée, qui incendia le château, les « conspirateurs » furent déférés au tribunal du district des Sables. L'amnistie prononcée par la Constituante, en septembre, arrêta les poursuites, au grand désappointement des autorités sablaises.

A cette première série « l'historien de gauche » avait d'ailleurs donné un titre suggestif : *La préparation de la Guerre de Vendée,* pour bien montrer que l'insurrection, loin de naître spontanément résultait d'un plan savamment combiné par le clergé et la noblesse. L'affaire de la Proustière lui apparaissait comme le fait le plus saillant de cette période *préparatoire,* le fait *générateur* qui explique tout et sans lequel rien ne s'explique. Et, pour empêcher le lecteur d'en douter, il étalait avec ostentation les pièces du procès qui défraya trois mois durant la chronique et la justice locales.

A vrai dire, parmi les documents évoqués, les uns — ceux dont il possédait le texte — n'étaient pas très probants; les autres — qu'il ne connaissait que par des analyses tendancieuses — se laissaient plus aisément solliciter dans le sens de sa thèse. Comme le dossier d'ailleurs semblait pour toujours disparu, on pouvait ne pas s'inquiéter d'un contradicteur éventuel.

Or, M. l'abbé Poirier, — un chercheur heureux s'il en fut —, sondant aux Archives de la Vendée certaines liasses en marge de la série L, découvrit, par hasard, cette mine de documents précieux — et mystérieux —: environ 150 pièces, réparties en trois dossiers. Un rapide examen le convainquit sur le champ que la thèse de Chassin n'en sortait pas très fortifiée, bien au contraire. Aussi

crut-il expédient d'en signaler l'existence, d'en dresser l'inventaire et d'en publier quelques spécimens.

C'est là tout l'objet de cette courte mais suggestive brochure. On n'y trouvera point — et nous le regrettons — une étude complète de l'*Affaire*. L'auteur a simplement voulu procurer des matériaux à l'historien futur. Peut-être se décidera-t-il à être, un jour, cet historien. Souhaitons-le. En tout cas on lira avec intérêt les conclusions que lui a suggérées l'examen attentif du dossier de la Proustière. Sans lien réel avec les échauffourées d'avril 1791 — mouvements populaires provoqués par l'application maladroite de la Constitution civile du Clergé — cet événement ne paraît pas davantage se relier aux faits qui, en mars 1793, mettront les armes aux mains de la Vendée. Par ailleurs, les explications que donne de sa conduite Gilbert de Lézardière sont assez plausibles pour être retenues et discutées sans passion ni parti-pris. Et tout porte à croire que la sentence hasardeuse et singulièrement « gauche » de Chassin sera un jour revisée et mise au point.

Victor Carrière.

HISTOIRE GENERALE

Mgr Alfred Baudrillart, P. Richard et V. Rouziès. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Fascicules XIX-XX : *Argaiz-Arnauld*. Paris, Letouzey et Ané, 1925. In-4°, col. 1-448, 2 cartes hors texte.

La plupart des noms que l'ordre alphabétique amène dans ces deux fascicules intéressent l'histoire et la géographie de l'Espagne, de l'Italie et de l'Orient; des deux cartes hors texte, l'une est pour la République Argentine, l'autre pour l'Arménie. Ce dernier pays est traité en 102 colonnes avec une grande compétence et beaucoup de détail — peut-être un peu trop pour un dictionnaire — par le R. P. Tournebize. L'Arianisme, dont l'histoire touche de près à celle de la France, a donné lieu à un exposé excellent de M. Cavallera; la bibliographie, à laquelle on ne saurait donner trop d'attention dans des publications de ce genre, y est établie avec méthode, avec critique et, malgré l'étendue du sujet, sans le moindre encombrement.

Quant aux articles intéressant directement les lecteurs de la *Revue*, nous en comptons une centaine, noms d'évêques et d'archevêques, de diocèses et de monastères. Le plus marquant des personnages étudiés est le cardinal Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, ambassadeur à Venise en 1536, à Rome en 1540, archevêque de Tours, puis de Toulouse, dont M. Ch. Samaran retrace la longue carrière avec une érudite concision. Parmi les noms de lieux, citons Argenteuil, un peu long (17 colonnes), mais sur quoi M. A. Lesort a écrit un article original en même temps que synthé-

tique, au cours duquel il fait un exposé impartial de la question de la « sainte tunique ». L'histoire, encore pleine d'obscurité, de l'évêché d'Arisitum ou Arisidium dans les Cévennes est résumée aussi clairement et prudemment que possible par M. L. Bascoul. Ce n'est pas la faute de l'auteur si la moitié de ses phrases s'achèvent sur des points d'interrogation, et on serait presque tenté de lui en faire un mérite. Enfin, M. L. Royer a composé sur l'archevêché d'Arles une notice de 12 colonnes, où se trouve sans développements de luxe tout ce qu'on est en droit de demander à une notice de dictionnaire.

Dans l'ensemble il n'y a toujours qu'une seule critique grave à faire à l'entreprise : elle avance avec une désespérante lenteur.

H. Waquet.

Dom Louis Gougaud. *Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age* (Collection Pax, vol. XXI.) Paris, Desclée et Lethielleux, 1925. In-12 de vii-237 pages. Prix : 8 francs.

Ce volume est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'étude archéologique de certaines pratiques de dévotion; la seconde à la recherche de l'origine de diverses macérations ascétiques. L'étude des gestes rituels de la prière occupe une place importante de la première partie. L'auteur y montre l'abandon progressif des anciennes attitudes empruntées à l'Antiquité, et leur remplacement par le geste des *mains jointes*, d'origine laïque, et dérivant de la prestation du serment féodal. D'autres articles sont consacrés à la dévotion à l'autel et à la prise d'habit monacal faite *in extremis*. Les recherches sur différentes formes de l'ascétisme médiéval ne sont pas moins curieuses. L'auteur connaît particulièrement bien l'ancienne vie religieuse de l'Irlande et il établit très nettement l'influence exercée par ce pays, en matière ascétique, sur l'ensemble de l'Occident chrétien. Quoique la question des origines ne soit pas traitée dans ce petit livre, il contient de nombreux aperçus qui seront utiles aussi bien à l'archéologue qu'à l'historien des religions.

L. Royer.

B. Combes de Patris. *Une victime de la diplomatie pontificale au XVIe siècle, Guillaume de Patris, abbé de La Grasse (1535-1580), d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican.* Paris, 1925. In-8° de 51 pages. (Extr. de la *Revue historique*, tome CXLIX, année 1925.)

L'auteur de cette notice s'est proposé de faire revivre la figure d'un membre de sa famille qui, au xvie siècle, joua, comme auxiliaire du cardinal d'Armagnac, un rôle marquant dans l'administration du Comtat-Venaissin et tomba, jeune encore, victime d'un guet-apens où Malvezzi, général des troupes italiennes d'Avignon,

le fit assassiner par les chevau-légers de la compagnie de Marc-Antoine Oddi.

Guillaume de Patris appartenait à une famille du comtat établie à Rodez depuis le commencement du XVIe siècle. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il bénéficia de la protection spéciale du cardinal Georges d'Armagnac, alors évêque de Rodez, et ne tarda pas à se faire, dans le clergé de ce diocèse, une place assez importante pour être député à l'Assemblée du Clergé de 1567, où il est mentionné par le procès-verbal de cette Assemblée (Arch. nat., G8* 593B, p. 6), comme « docteur ès droictz et archidiacre de Saint-Antoine », c'est-à-dire de Saint-Antonin en Rouergue. Quelques années plus tard, en 1573, d'après le témoignage d'une lettre du cardinal d'Armagnac datée du 22 janvier 1574, Guillaume de Patris aurait été choisi comme un des syndics généraux du Clergé, mais on ne peut trouver d'autres renseignements sur ce point, le procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de 1573 n'étant point parvenu jusqu'à nous.

Indépendamment des soins qu'il donnait ainsi aux affaires du Clergé de France, il fut employé par le cardinal d'Armagnac, soit dans l'administration du diocèse de Vabres dont le cardinal avait l'administration, soit dans des missions que le même prélat lui confiait auprès de la Cour de France. Mais c'est surtout dans la gestion de la légation d'Avignon que Georges d'Armagnac fit constamment appel au jeune ecclésiastique qu'il avait lui-même formé.

L'autorité dans l'administration du Comtat-Venaissin était partagée entre le légat pontifical, représentant du pouvoir religieux, le recteur, chef suprême de la justice, des armes et des finances, et le général des troupes, chargé des questions d'ordre purement militaire. En 1565, l'office de légat avait été confié au cardinal de Bourbon, mais celui-ci ne pouvant résider en Avignon avait, avec l'agrément du pape, choisi comme co-légat le cardinal d'Armagnac.

L'exercice, par un cardinal français, du pouvoir religieux dans le comtat n'était pas vu de bon œil par la nonciature et, dès 1570, le nonce adressait à son gouvernement des rapports peu sympathiques pour le cardinal d'Armagnac et surtout défavorables à son auxiliaire préféré, Guillaume de Patris. Le cardinal prit avec vivacité la défense de son mandataire, comme le montrent les lettres citées par M. Combes de Patris, et il réussit à convaincre le pape qui exprima le désir de voir lui-même Guillaume de Patris, mais le cardinal avait trop grand besoin de celui-ci pour lui permettre de s'éloigner : les relations, dans le Comtat-Venaissin, étaient très tendues entre catholiques et protestants et, ces derniers ayant refusé d'abandonner les places qu'ils occupaient, la guerre fut déclarée au mois d'octobre 1576. Le Saint-Siège, pour diriger la lutte, donna la place de recteur du Venaissin à Dominique Grimaldi qui avait été commissaire général des galères du pape à la bataille de Lépante.

Après deux ans de guerre on aboutit au traité de Nîmes, à la

conclusion duquel avait puissamment collaboré Guillaume de Patris. Il en fut récompensé par l'abandon que lui fit le cardinal d'Armagnac de l'importante abbaye de La Grasse (Aude). Mais au cours de la lutte contre les protestants une ardente rivalité s'était élevée entre les représentants des deux autorités principales du Comtat, celle du recteur et celle du co-légat, et une série de lettres de Dominique Grimaldi, retrouvées par M. Combes de Patris aux Archives du Vatican, montre qu'il combattait avec violence l'influence de Guillaume de Patris et ne cessait de le représenter au gouvernement pontifical comme l'auteur principal des maux de la province : « Si Patris reste dans le comtat, écrivait-il le 26 avril 1580, je crois qu'il le mettra en ruines... » Il semble bien que ce soit sur ses instances répétées que la Cour de Rome ait fini par juger nécessaire de faire mettre à mort Guillaume de Patris. Le général des troupes pontificales, Pierre Malvezzi, soupçonnait Patris d'être l'instigateur d'émeutes qui s'étaient déroulées à Avignon, le 9 mai 1580 : profitant de ce que celui-ci avait été obligé de se rendre à Bédarrides, il y envoya la compagnie de chevau-légers de Marc-Antoine Oddi avec mission de faire périr le représentant du cardinal d'Armagnac, ce qui s'exécuta le 17 mai 1580.

Aux plaintes portées par le cardinal d'Armagnac au sujet de ce meurtre, Malvezzi répondit, selon Grimaldi, « qu'il l'avait fait faire pour le service de S. S. et la conservation de cet Etat », même, d'après une lettre du cardinal, « il osa se vanter publiquement de cette action comme d'une chose commandée par le pape ». On ne saurait guère douter de l'assentiment donné par le gouvernement pontifical à cette mesure de violence, puisqu'aux termes d'une lettre de Georges d'Armagnac, Grégoire XIII et le cardinal de Côme, secrétaire d'Etat, lui recommandèrent de se consoler et de se conformer à la volonté de Dieu, lui montrant « l'acte irréparable et les nombreuses raisons qui peuvent avoir poussé le s^r Pyrrho (Malvezzi), et le danger que pouvait courir cet Etat ».

Les raisons ainsi invoquées semblent accuser Guillaume de Patris d'avoir cherché à livrer Avignon au roi de Navarre, afin d'obtenir la libre jouissance des revenus de l'abbaye de La Grasse détenus par les protestants. Cette accusation paraît peu fondée quand on songe qu'elle vise un homme qui avait toujours combattu le parti protestant non seulement dans le Comtat mais encore à Rodez. Aussi est-il probable que la haine personnelle de Grimaldi à l'égard de Patris est la seule vraie cause des accusations répandues contre celui-ci.

Léon Le Grand.

Augustin Cochin. *La Révolution et la Libre-Pensée.* Paris, Plon, 1924. In-16 de L-292 pages. Prix : 15 francs.

La mort héroïque du capitaine Cochin à la tête de sa compagnie, le 8 juillet 1916, nous a certainement privés d'une histoire générale

de la Terreur, et probablement d'une histoire de la Révolution, dont il ne faut pas se lasser de répéter qu'elle n'existe pas encore. Par les notes qu'Augustin Cochin a laissées, dont on a tiré deux volumes remplis de suc et de substance, il est possible de mesurer la perte immense qu'ont faite les études historiques. Du premier, intitulé *Les Sociétés de Pensée et la Démocratie,* nous avons déjà rendu compte (t. VIII, an. 1922, p. 218). Dans le nouveau volume dont il est ici question, une pieuse amitié nous donne ce qu'on peut considérer comme la conclusion des études de douze années, et la somme des idées générales qui les couronnent. On aimerait que la préface (p. I à XVII) soit d'une réserve moins discrète, et donne, plus au long, un tableau résumé mais suffisamment explicite, de l'activité et des idées directrices de l'auteur. On eût ainsi pénétré plus aisément au cœur de cette magnifique synthèse, un peu sèche et difficile d'être restée inachevée, mais digne de retenir l'attention des historiens qui cherchent à expliquer enfin la Révolution. M. Aulard, dans la *Révolution française* (janvier-mars 1925) a méconnu trop sommairement l'importance de cet ouvrage, en prétendant n'y trouver aucun fait. Au contraire, à qui est au courant des recherches précédentes d'Augustin Cochin, le fait, sous la formule abstraite, se révèle à chaque pas, et donne une singulière solidité à la théorie qui déroule par étapes le développement de l'esprit révolutionnaire : *La socialisation de la Pensée* (*1750-1789*), *La socialisation de la personne* (*1789-1792*), *La socialisation des biens* (*1793-1794*). On ne pourra jamais assez regretter qu'il n'ait pas été donné à Augustin Cochin d'achever l'édifice dont il laisse de belles pierres d'attente.

E. LAVAQUERY.

Maurice BARRÈS. *Faut-il autoriser les congrégations ?* Paris, Plon, 1924. In-16 de XIV-292 pages. Prix : 7 francs.

Sous ce titre paraissent les rapports élaborés et rédigés par Maurice Barrès en qualité de membre de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre des Députés sur les cinq projets de loi que M. Poincaré déposa les 20 et 27 décembre 1922 en vue d'autoriser cinq congrégations missionnaires. Le titre — qui n'est pas de l'auteur — présente un caractère quelque peu trop général, puisqu'une catégorie bien déterminée de congrégations est visée seule. Chaque projet fait l'objet d'un rapport distinct, qui, lui-même, constitue un des cinq chapitres du livre : les Frères des Ecoles chrétiennes, la Société des Missionnaires d'Afrique, la Société des Missions africaines de Lyon, les Franciscains français pour les Missions à l'étranger, la Société des Missionnaires du Levant.

Ces rapports, dont il est inutile de vanter les qualités littéraires, sont établis avec une conscience hors ligne; la documentation exacte et nourrie n'y cède en rien à l'argumentation pressante et forte. L'histoire, comme il convient, n'y est pas

négligée. A propos des Missionnaires du Levant, par exemple, Maurice Barrès remonte à leur premier organisateur, « ce puissant et assez mystérieux » P. Joseph, dont il esquisse le portrait en termes empreints d'une admiration très vive : « Quel beau type de Français, ardent et réfléchi, plein d'enthousiasme et de raison, vraiment le frère de Descartes. »

Malgré sa sympathie personnelle pour l'œuvre proprement religieuse des Missions, le rapporteur tenait à se placer uniquement au point de vue national. Quiconque, s'y plaçant avec lui, lira ses rapports, ne saurait douter de la valeur encore actuelle des instructions données par la Convention à son agent à Constantinople : « Le citoyen Semonville n'oubliera pas qu'en Orient le catholicisme c'est la nation. »

H. Waquet.

ART CHRETIEN

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Fascicules LXVI-LXXI : *Hérode-Inscriptions;* t. VI, col. 2353 à 2958; t. VII, col. 1 à 928. Paris, Letouzey, 1925-1926. In-4°.

Ces six nouveaux fascicules du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* forment trois volumes de texte serré. Ils sont presque entièrement l'œuvre de dom Leclercq; quelques notices sont signées du R^me^ Dom Cabrol. Les articles sont rédigés avec le même soin, la même précision, la même science au courant des découvertes les plus récentes, des dernières discussions, des livres les plus nouveaux. La bibliographie seule de certains articles est un véritable monument, qui rend les plus grands services aux archéologues et aux historiens d'art. L'illustration, œuvre d'un dessinateur habile et scrupuleux, M. Riolet, est abondante et bien choisie.

Je ne signalerai ici que quelques notices, sur Herpes, dans la Charente, et Hombliéres, près de Saint-Quentin, où ont été découverts des cimetières barbare et gallo-romain, avec un riche mobilier d'armes et de bijoux. Le premier, de la fin du ve ou du début du vi^e^ siècle, renfermait quelques tombes chrétiennes, reconnaissables aux croix timidement gravées sur certains bijoux; le deuxième, du ive siècle, ne paraît en avoir possédé qu'une.

Je citerai encore la notice sur Hippone, près de Bône, sur son site, ses ruines, les objets et inscriptions qui y furent trouvés, et dont plusieurs rappellent le souvenir de saint Augustin et de son entourage, sur les trois monastères qu'il y avait fondés, un d'hommes, un de religieuses, et une communauté des clercs de l'évêché dont les bâtiments entouraient la cathédrale.

Dom Leclercq a écrit un article très développé sur les « historiens du christianisme », depuis les Pères de l'Eglise et les chro-

niqueurs du Moyen Age, jusqu'aux historiens modernes, Renan, Ernest Havet, Paul Allard et Mgr Duchesne.

Le long article sur l'immunité se termine par une bibliographie très complète et une liste des diplômes authentiques ou reconnus faux, antérieurs à 814. Dom Leclercq a réussi à dresser une liste de 153 diplômes d'immunité, dont près d'un tiers faux.

Dom Leclercq consacre une longue notice au culte et à la Querelle des images, aussi intéressante pour l'historien que pour ceux qui s'intéressent à la liturgie, à l'iconographie et à l'histoire de l'art. Il fait ressortir notamment, s'appuyant sur l'autorité de M. Diehl, que l'art ne disparaît pas, même aux temps les plus sombres des empereurs iconoclastes. Ceux-ci restent amis du luxe le plus raffiné, des fêtes et des plaisirs; ils font construire des palais magnifiques, rehaussés d'une décoration d'une richesse inouïe; le mobilier, l'orfèvrerie ne sont pas moins luxueux. Dans les églises même, on peint, comme au temps de Constantin, des parcs, des jardins, où courent des animaux, des courses de chevaux, des scènes de chasse, des jeux de l'hippodrome. Le portrait tient aussi une place considérable, comme dans l'art d'Alexandrie. Quant à l'imagerie religieuse, proscrite dans la décoration murale, elle se réfugie dans les miniatures des manuscrits, où les moines, champions persécutés du culte des images, font éclater la ferveur de leur foi, la violence de leur haine pour les iconoclastes, et multiplient les scènes de l'histoire du Christ et des saints qu'ils ne pouvaient pas peindre sur les murs de leurs églises.

On sait moins que la Querelle des images eût sa répercussion en Occident, et Dom Leclercq a été bien inspiré en consacrant un paragraphe à cette question. Les *Libri carolini* fixent la doctrine élaborée sous la direction de Charlemagne et de ses conseillers : les images ne doivent pas être adorées, car elles sont sans vie et faites de main d'homme, mais elles sont indispensables pour décorer les églises, rappeler les anciens souvenirs et notamment ceux de la vie du Christ, de la Vierge et des Saints. Cette sage doctrine eut une influence considérable sur le développement des arts : les artistes orientaux, traqués et persécutés, vinrent en Occident, et y apportèrent leur art, leur technique et leurs traditions iconographiques.

La publication du *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie* progresse ainsi, avec une régularité qui donne toute confiance de voir un jour terminée cette œuvre considérable. Marcel AUBERT.

André MICHEL. *Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* Tome VIII. *L'art en Europe et en Amérique au XIXe siècle et au début du XXe.* 1re partie. Paris, A. Colin, 1926. Gr. in-8° de 480 p., pl. et fig.

L'œuvre grandiose entreprise, il y a plus de vingt ans, par André Michel, est sur le point d'être terminée. Voici que vient de

paraître le quinzième et avant-dernier volume de l'*Histoire de l'art,* consacré à l'étude du XIXe siècle. MM. Louis Hautecœur, Paul Vitry et Louis Réau y traitent de l'architecture, de la sculpture et de la peinture françaises de 1789 à 1850; MM. Gabriel Rouchès et André Pératé de l'art italien de 1789 à 1870; M. Louis Réau de l'art en Allemagne, dans les pays scandinaves et les pays slaves jusqu'en 1850; M. Paul Biver, de l'art en Angleterre au XIXe et au début du XXe siècle; enfin M. Jean Laran de l'estampe pendant la première moitié du XIXe siècle.

Je voudrais seulement noter ici quelques indications intéressantes de M. Hautecœur sur l'architecture religieuse en France dans la première moitié du XIXe siècle. Le type de la basilique chrétienne qui avait servi de modèle à Chalgrin, à Saint-Philippe du Roule, se continue au XIXe siècle, à Saint-Vincent de Mâcon, construite par Guy de Gisors en 1810, et à Paris, à Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, à Notre-Dame de Lorette et Saint-Vincent de Paul, œuvres de Godde, de Le Bas, d'Hittorf. En règle générale c'est encore l'antiquité qui domine, et l'église byzantine projetée en 1817 par Huyot pour le sommet du Mont-Valérien est une exception.

Sous Louis-Philippe, des goûts nouveaux apparaissent, et la théorie classique elle-même se transforme. On voit apparaître l'esprit moderne : Durand, Gilbert, Labrouste professent, sans toujours mettre leurs théories à exécution, que l'architecture doit être rationnelle, que les formes doivent être imposées par leur destination et que la décoration doit se soumettre à la construction. Ce sont ces mêmes principes que soutiennent également les architectes gothiques, sous la direction de Lassus et de Viollet-le-Duc.

Cette renaissance du goût pour l'art du Moyen Age, est la principale nouveauté du XIXe siècle. Certes, cet art n'a jamais été complètement oublié, et l'on a construit des églises gothiques au XVIIe et au XVIIIe siècles, mais l'étude de l'art du Moyen Age s'est développée et précisée dans le premier tiers du XIXe siècle. A côté des historiens, de Michelet, d'Augustin Thierry et de Guizot, les littérateurs et les poètes, de Chateaubriand à Victor-Hugo, les savants normands et à leur tête Arcisse de Caumont, le fondateur de la Société française d'Archéologie, ont entrepris l'étude méthodique et détaillée des édifices du XIe au XVIe siècle, et créé l'archéologie française; des architectes ont disséqué ces édifices et ont réussi à découvrir les secrets de leur construction : Lassus, Viollet-le-Duc, dirigés par les inspecteurs généraux Vitet, Mérimée, et par la Commission des Monuments Historiques, fondée en 1837, ont entrepris la restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois, de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris, de l'abbatiale de Vézelay et de toutes les grandes cathédrales; ils ont formé des élèves qui répandront partout cette science de l'art du Moyen Age qu'ils ont exposée dans leurs livres et dans leurs restaurations. Malheureusement, on ne se contentera pas d'apprendre à connaître et à aimer l'art

du Moyen Age, d'en tirer les principes admirables sur lesquels il repose, on voudra le copier, et ces copies, l'église de Saint-Denis par Viollet-le-Duc, comme la basilique de Sainte-Clotilde à Paris par Gau (1846), seront de froids pastiches à qui il manquera la vie et la radieuse beauté de l'œuvre créée.

Mais les théories mêmes des classiques rationalistes et des gothiques vont libérer l'architecture de toutes ces imitations. C'est ce que nous montrerons plus tard en analysant le dernier volume de l'*Histoire de l'art.*

Marcel Aubert.

Chanoine J. Perrot. *La basilique de Saint-Apollinaire, la cathédrale de Valence,* 1925, chez l'auteur, rue Champville. In-8°, viii-373 pages.

Chanoine Perrot, et Noël Thiollier. *La cathédrale de Valence.* Saint-Etienne, impr. Dumas, 1925. In-8° de 30 pages.

L'ouvrage de M. le chanoine Perrot, s'il n'est pas la première notice consacrée à la cathédrale de Valence, est le seul qui retrace dans son ensemble l'histoire de ce bel édifice roman et fasse de son architecture une étude approfondie, illustrée de soixante-dix gravures, dont plusieurs hors texte.

Les textes, assez rares, jusqu'au vi^e siècle, deviennent très nombreux à partir de 1562, date du pillage par les huguenots, et de 1567, année plus fatale encore, où après la prise de la ville, ceux-ci saccagèrent complètement la cathédrale, crevant les voûtes, renversant plusieurs colonnes, réduisant l'édifice à ce qu'était par exemple la basilique de Saint-Quentin au lendemain de la guerre. Nous assistons à l'effort persévérant du chapitre qui, à partir de 1604 voulut restaurer le monument tel qu'il était jadis, et de fait l'œil le plus exercé est incapable aujourd'hui d'y trouver des points de suture. Cette restauration archéologique si remarquable devait être signalée spécialement, plus que les transformations temporaires du xviiie siècle et les travaux du xixe.

La cathédrale elle-même est un édifice à trois nefs avec déambulatoire, sur lequel s'ouvraient quatre chapelles rayonnantes, et un transept très important avec absidioles. La nef est voûtée en berceau sur doubleau; les bas-côtés, d'arêtes. Le clocher a été démoli au xixe siècle et remplacé par un neuf. Des sculptures, il ne reste que celles des deux portes latérales remises à jour en 1880. L'édifice consacré en 1095, mais achevé à une date plus récente, ne se laisse rattacher à aucune école précise.

A cette chronique et à cette description, l'auteur a joint un chapitre un peu superficiel sur les institutions religieuses et un autre plus précis sur ce que l'on sait du trésor depuis longtemps anéanti, et dont il nous reste que trois missels. Suit une chronologie assez détaillée des évêques, prévôts et doyens de Valence.

S'inspirant de cet ouvrage, lors du congrès archéologique de Valence, M. Thiollier en avait fait un résumé très personnel et où sa connaissance de l'architecture du Velay lui a permis des remarques nouvelles. Légèrement remanié, avec de plus nombreuses illustrations, cet utile précis a été réimprimé par ses soins en une élégante brochure.

J. de Font-Réaulx.

BIOGRAPHIES

Chanoine R. Guérin. *La bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon et religieuse clarisse.* Paris, Téqui, 3e édition. In-16 de xxx-370 pages.

Il est bien tard pour parler d'un volume dont la troisième édition, d'ailleurs notablement augmentée, remonte à quatre ou cinq ans. Mais ce n'est pas seulement un livre d'édification à l'usage du cloître. Il renfermre, à propos de la fille du bon roi René et de la grand'mère maternelle de Henri IV, nombre de renseignements généalogiques et politiques sur l'histoire profane et religieuse dans les débuts du xvie siècle, même sur la cour de Louis XII, dans laquelle la reine Anne maintenait une discipline sérieuse et basée sur la religion (voir par exemple, p. 188). Les relations de l'héroïne avec cette cour, avec les souverains et la famille royale, à laquelle elle était alliée, ainsi qu'avec plusieurs autres familles princièrers, surtout la bonne administration qu'elle parvint à établir au duché d'Alençon et au comté du Perche sont pleins d'intérêt pour l'histoire générale et locale. Mais deux points sont ici à signaler qui ont de l'importance pour la *Revue d'histoire de l'Eglise de France.* D'abord les transformations et les améliorations qui furent introduites à cette époque dans l'ordre de Saint-François, et dont les communautés de religieuses, sous l'influence de la Bienheureuse, ont marqué dans la grande tentative de réforme que le cardinal d'Amboise fit en France et ont donné naissance à plusieurs couvents en Normandie, Alençon, Mortagne, Mamers, etc... Ils nous font connaître l'activité de Marguerite de Lorraine dans la vie religieuse de la province. Cette activité est encore mise en évidence par les œuvres de charité sans nombre qu'elle multiplia durant toute sa vie, et comme souveraine et comme religieuse. Ces œuvres la firent surnommer la *Bonne Duchesse* de son vivant, et par les chroniques monacales, la *Mère de toute charité.* Elles expliquent le culte populaire qui l'entoura sitôt après sa mort et par la suite au diocèse de Sées et dans les régions voisines. Aussi Benoît XV a consacré le culte immémorial en proclamant la princesse Bienheureuse le 20 mars 1921. Somme toute, l'ouvrage est à recommander aux historiens comme aux personnes pieuses, malgré ses défauts, ses longueurs et son inexpérience des documents. L'auteur

a su tirer bon parti des chroniques et autres documents inédits de la région, contemporains ou postérieurs, qui ont raconté la vie et le culte de Marguerite. Nous ne nous attarderons pas à noter les deux ou trois fautes de détail qui trahissent cette inexpérience, non plus que le style qui gagnerait à plus de concision.

P. Richard.

Mgr Laveille et l'abbé Charles Collin. *Gabriel Deshayes et ses familles religieuses, d'après des documents inédits.* Paris, Téqui, 1924. In-8° de vii-583 pages avec un portrait. Prix : 12 francs.

Né à Beignon (Morbihan) en 1767, mort en 1841 à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Gabriel Deshayes joua en Bretagne et en Vendée après la Révolution un rôle considérable dans la grande entreprise de restauration religieuse et sociale. Son activité s'étendit même jusque dans les diocèses d'Albi, de Digne et de Fréjus. Dans la fondation des Frères de l'Instruction chrétienne sa part égale presque celle de son fidèle ami Jean-Marie de La Mennais. Curé de Saint-Gildas d'Auray depuis 1805, il trouva le moyen, tout en se dévouant corps et âme à son ministère pastoral, de racheter l'ancien couvent des Carmes de Sainte-Anne, pour y établir un petit séminaire, et l'ancienne Chartreuse de Brech, où il fit placer des sœurs de la Sagesse pour se consacrer à l'instruction des sourdes-muettes, de reconstituer la compagnie de Missionnaires dite compagnie de Marie ou du Saint-Esprit, créée par le Père de Montfort, d'aider enfin de ses conseils et de ses démarches toutes les congrégations qui lui semblaient bienfaisantes. Cette belle vie, aussi édifiante par la spiritualité qu'exemplaire par le zèle charitable, est fort bien racontée par Mgr Laveille et M. Collin, dans une langue sobre et facile. Malgré l'intention, d'ailleurs déclarée dans la préface, d'édifier les lecteurs, ce n'en est pas moins un véritable livre d'histoire. Sans s'attarder à de pieuses considérations, les auteurs ont réalisé ce qu'il conviendrait de nommer leur espoir plus que leur intention; ici encore, comme toujours, ce sont les faits qui louent.

H. Waquet.

P. Bordarrampé. *Le vénérable Louis-Edouard Cestac, fondateur de Notre-Dame du Refuge à Anglet (diocèse de Bayonne), et de la Congrégation des Servantes de Marie, sa vie, son œuvre, d'après ses écrits et son procès de béatification.* Paris, J. de Gigord, 1925. In-8° de xvi-590 pages.

C'est une belle et attachante figure que celle du vénérable Louis-Edouard Cestac. Il naquit à Bayonne en 1801, fit ses études à Aire, puis à Saint-Sulpice et devint professeur de philosophie au séminaire de Laresore. En 1831, il dut quitter sa chaire à cause de

son attachement aux idées de Lamennais. On le nomma vicaire de la cathédrale de Bayonne. C'est là que la Providence l'attendait pour en faire un merveilleux ouvrier de régénération spirituelle.

La première œuvre de l'abbé Cestac fut un orphelinat destiné aux petites filles abandonnées, *les Orphelines de Marie*. Sa seconde œuvre eut pour but de donner un asile aux filles repenties; on les appela les *Pénitentes de Marie*, et ce fut l'origine de Notre-Dame du Refuge. Mais quand ces deux œuvres furent établies, l'abbé Cestac se demanda à qui il pourrait en confier la direction. Il fonda alors *les Servantes de Marie*, congrégation religieuse dont la mission serait de s'occuper des orphelines, des pénitentes et en même temps de se consacrer à l'instruction des filles. Plus tard, une nouvelle branche vint se greffer sur l'œuvre des *Pénitentes de Marie;* ce furent les *Silencieuses de Marie* qu'on appelle aussi Bernardines; et c'est là assurément la fondation, sinon la plus importante au moins la plus curieuse de l'abbé Cestac. Les Bernardines sont des filles repenties qui gardent un silence absolu et qui cultivent les champs, vivant ainsi solitaires au milieu du monde. C'est grâce à elles et grâce aussi aux connaissances agronomiques de leur fondateur que des dunes de sable absolument nues ont été transformées en une oasis verdoyante que tous les voyageurs peuvent admirer à Anglet.

Ce n'est pas sans difficulté, comme il arrive toujours pour les œuvres surnaturelles, que se développèrent les fondations du vénérable Cestac, mais la grâce de Dieu et l'héroïque persévérance du saint prêtre et de ses premières collaboratrices, parmi lesquelles l'admirable Elise Cestac, sœur du vénérable, dont on nous promet la vie, les aidèrent à croître. Quand le saint fondateur mourut, ses maisons étaient au nombre de 150 et abritaient 50 orphelines, 200 pénitentes, 900 servantes de Marie, 50 bernardines. Une fois de plus, le grain de sénevé avait grandi et était devenu un grand arbre.

C'est l'histoire de ces œuvres si attachantes et de leur créateur que M. l'abbé Bordarrampé, à la demande des Servantes de Marie, a entrepris de nous raconter, après Mgr Puyol, dont l'ouvrage, une fois réédité, est cependant épuisé. Il s'est appliqué à faire parler le plus souvent possible, son héros, dont la correspondance est à la fois très abondante et très intéressante, et il a été en cela très bien inspiré. La biographie qu'il a composée est très agréable à lire et respire un parfum surnaturel exquis. Elle met dans une belle lumière une des plus pures gloires du diocèse de Bayonne et elle nous fait souhaiter de voir un jour sur les autels le vénérable abbé Cestac, avec le bienheureux Michel Garicoïts, qui fut son contemporain et son ami.

J.-B. Sabrié.

L. Mahieu. *Vie de Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille (1828-1919)*. Paris, J. de Gigord, 1924. In-8° de xix et 544 pages.

Mgr Pierre-André-Louis Baunard a été pendant de longues

années l'un des ecclésiastiques les plus marquants de France. Les roues qui décoraient son blason lui rappelaient celles que son père avait façonnées dans son atelier de charron et symbolisaient en même temps la simplicité et l'amour du travail qui sont les marques caractéristiques de toute sa vie. M. Mahieu, mettant à profit le Journal Intime, la vaste correspondance, les discours et tous les ouvrages et discours imprimés ou manuscrits de son héros, nous le montre comme étudiant et professeur à Orléans, comme vicaire et aumônier, comme supérieur de collège et enfin comme recteur de l'Université catholique de Lille. En même temps il analyse les différents ouvrages sortis de sa plume et nous fait remarquer ses talents hors ligne d'écrivain, d'orateur, d'apôtre et d'historien. — Il serait superflu d'entrer dans de longs détails sur le contenu de cette biographie qui fera les délices de tout homme d'études et d'enseignement. Elle lui apprendra que la science et la foi ne sont pas incompatibles, que le zèle, l'amour du travail peuvent très bien se rencontrer dans une même âme et que l'apostolat de la vérité est un des plus méritoires et des plus nécessaires de nos jours.

G. Allemang.

R. P. Ed. Thiriet, O. M. I. *Un héros de la charité. L'abbé Charles Bayle (1829-1873)*. Paris, éditions Spes, 1924. In-8° de 345 pages.

Charles Bayle, né à Digne, le 28 février 1829, d'une famille de haute bourgeoisie, nous apparaît tout d'abord comme un enfant très bien doué, distingué d'allures, et en qui la vertu devance les années. Confié tout jeune et pour quelque temps à son grand oncle maternel, qui lui lègue en mourant toute sa fortune, Charles Bayle rêve de très bonne heure d'être prêtre. Son père, directeur de l'enregistrement et des domaines, a sur lui d'autres desseins. Il finit pourtant par céder aux prières du jeune homme qui va faire sa théologie à Saint-Sulpice, est ordonné prêtre le 5 juin 1852, s'aggrège à la compagnie de Saint-Sulpice et devient vicaire dans la paroisse de ce nom. Il y fait un grand bien. A noter ses rapports avec Mgr de Ségur, non encore aveugle, avec un jeune homme tourmenté par le scrupule, qui s'appelle Henri Chaumont, et qui sera plus tard, l'admirable fondateur des Prêtres de Saint-François de Sales.

Fondateur, le jeune vicaire va le devenir à son tour. Emu de compassion sur le sort de pauvres enfants dont les parents sont morts du choléra, il les ramasse, les installe dans une maison de la rue Servandoni, et les confie à de pieuses jeunes filles, ses pénitentes, dont il fera un peu plus tard, sous le vocable de N.-D. des Anges, des religieuses vouées aux soins des petits garçons orphelins et des pauvres vieillards. Sans négliger son devoir de vicaire il se voue sans compter à cette œuvre où passera toute sa fortune. Emu de tant de bien, et découvrant dans le jeune prêtre, de rares qualités d'administrateur, Mgr Darboy en fait son promo-

teur diocésain. Un peu plus tard, Charles Bayle sera vicaire général. Arrêté pendant la Commune, désigné comme otage, envoyé à la Roquette, pour être fusillé, comme l'archevêque, Charles Bayle ne devra son salut qu'à un hasard providentiel. Vicaire capitulaire, archidiacre de Saint-Denis, commensal et ami du cardinal Guibert, le héros de la charité fût devenu évêque, sans la mort aussi douloureuse que prématurée, qui le ravit à l'Eglise, le 25 septembre 1873.

Tel est le personnage que dans un récit très vivant, poétique même à certains endroits et plein de détails pittoresques, le R. P. Thiriet présente au public.

Th. MALLEY.

Guy DAVAL, O. F. M. *Vicaire, aumônier, missionnaire : Le P. Simon de Bussières, franciscain, (1842-1881)*. Bordeaux, Revue franciscaine, 1923. In-12 de VI et 214 pages.

François Valadier, en religion le P. Simon, né le 13 janvier 1842 à Bussières (Puy-de-Dôme), mourut le 9 décembre 1881 en plein cours de prédication. Le P. Daval raconte cette brève carrière apostolique, en faisant surtout ressortir le zèle du religieux et du missionnaire. Le P. Simon fut le fondateur des religieuses franciscaines de la Mission, dont le but est de préparer les hosties pour la Messe et de venir en aide aux paroisses pauvres pour leur procurer le bienfait d'une mission.

G. ALLEMANG.

Abbé Charles COMTE, du clergé de Genève. *Le Cardinal Mermillod*, d'après sa Correspondance. Paris, Bloud et Gay, 1924. Petit in-8° de 270 pages. Prix : 12 francs.

A la fin de 1924 fut célébré le centenaire de la naissance du cardinal Gaspard Mermillod, évêque de Genève. Le livre de M. l'abbé Charles Comte est donc tout à fait opportun. Il ne s'est pas proposé de retracer la biographie du cardinal, si bien écrite par Mgr Jeantet, son fidèle secrétaire. C'est l'homme qu'il a voulu faire connaître, par de larges extraits de sa Correspondance. La vie de Mgr Mermillod ne fut point exempte de tribulations. Il aimait son pays natal, et, comme son prédécesseur Mgr Marullaz, il en fut exilé pendant vingt ans. Sous prétexte de protester contre l'infaillibilité pontificale décrétée au concile du Vatican, le gouvernement radical de Genève déclara la guerre aux catholiques, exila l'évêque et confisqua l'église Notre-Dame dont il avait été l'infatigable quêteur. Mais les loisirs de l'exilé furent utilement employés. Il fut le promoteur de l'Union d'Etudes des catholiques sociaux de Fribourg, qui prépara l'Encyclique *Rerum novarum* et de l'Université catholique de Fribourg. Il fut créé cardinal en 1890; c'était le premier citoyen suisse élevé à cette dignité depuis quatre siècles. Le Conseil fédéral reçut solennellement le cardinal Mermillod,

mais Genève lui demeura fermée. Léon XIII lui demanda le cruel sacrifice de sa démission et il mourut en février 1892. Tant de souffrances ne furent sans doute pas inutiles à ses successeurs sur le siège de Genève. Les épreuves ne l'avaient point aigri. Avec quelle charité n'essaya-t-il pas de réconcilier l'ex-Père Hyacinthe avec l'Eglise romaine ! M. l'abbé Charles Comte a bien fait de présenter aux catholiques français un tel exemple d'indéfectible courage.

Paul DESLANDRES.

Wladimir D'ORMESSON. *Portraits d'hier et d'aujourd'hui.* Paris, Champion, 1925. In-16 de 266 pages.

M. W. d'Ormesson a réuni sous ce titre six études d'histoire, de littérature et de politique qui, pour la plupart, avaient été publiées dans la *Revue Hebdomadaire,* la *Revue Universelle* ou la *Revue de Paris.* Seule la première, relative au procès de Fouquet, est neuve dans tous les sens du mot : l'auteur, utilisant de nombreux documents inédits, y dessine de fort vivante façon la physionomie de son aïeul, cet Olivier d'Ormesson, en qui s'incarnaient les vertus d'indépendance des parlementaires d'autrefois. N'insistons pas sur le parallèle (qui constitue la plus grosse partie du livre) entre Vergennes et Delcassé, et laissons de côté les délicats portraits de Voguë et du maréchal Lyautey. Bornons-nous à signaler, puisque les lecteurs de cette Revue ont eu la primeur des savantes recherches de M. Louis Marcel sur la mort de Diderot, les pages pittoresques où M. d'Ormesson décrit les séjours du philosophe chez Madame d'Aine, au château du Grandval près de Sucy-en-Brie. Et arrêtons-nous spécialement sur la brève histoire de saint François de Paule, qui naquit, en 1416, dans la Calabre napolitaine et jeta, dès 1435, les premiers fondements de l'ordre des Minimes; appelé en 1482, à Plessis-lès-Tours, par Louis XI qui sollicitait pour son corps chétif une éternelle guérison, il sut, au milieu des intrigues de la Cour, réaliser ce plus noble miracle : apprendre au roi à mourir; Charles VIII et Louis XII le conservèrent auprès d'eux, assurèrent la prospérité de son œuvre conventuelle, et il mourut à Amboise en 1507.

Louis VILLAT.

HISTOIRE LOCALE

Dom Réginald BIRON. *Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas,* avec Lettres-Préfaces de M. le chanoine GIRAUDIN et de M. J.-A. BRUTAILS. Bordeaux, librairie des Bons Livres, 1925. In-8° de 179 pages, cartes.

L'histoire diocésaine de Bordeaux et de Bazas est insuffisamment pourvue. Dom Réginald Biron a entrepris de combler cette lacune.

Pour commencer, il nous donne un raccourci, écrit dans un style lui-même abrégé, de l'histoire de ces deux diocèses avant 1789. Ni l'essentiel ni les détails ne manquent; la richesse des renseignements est merveilleuse; le classement en est bien conçu et régulièrement suivi. Mais c'est moins un livre à lire qu'un résumé à consulter. Justement en raison de ce caractère on eût aimé que l'auteur ne gardât pas sur ses sources une discrétion excessive. Le souci de la brièveté lui en a sans doute fait une loi, il n'en reste pas moins que les curieux regretteront souvent de ne pas trouver les indications bibliographiques ou archivistiques qui les auraient mis sur la piste de connaissances nouvelles. Il eût été bon aussi de terminer par une table des matières (ce qui figure sous ce titre est un index alphabétique) ou de signaler les divisions du livre par des titres courants. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est appelé à rendre de grands services. On appréciera tout particulièrement les notes historiques sur les hôpitaux, les confréries, les pèlerinages et les écoles où l'on touche du doigt la vie sociale de nos ancêtres dans ses plus louables manifestations.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Henri Couget. *Jeanne d'Arc devant Paris.* Paris, éditions Spes [1925]. In-12 de 182 pages, pl. et cartes. Prix : 9 francs.

Comment Jeanne d'Arc échoua-t-elle devant Paris, comment Paris se comporta-t-il à l'égard de Jeanne, telles sont les deux questions que M. le chanoine Couget, curé de Saint-Roch, s'est posées et auxquelles il a voulu répondre. Aucun détail, si minime soit-il, ne peut nous laisser indifférents lorsqu'il s'agit de la Pucelle, et nous lisons avec beaucoup de plaisir les pages où l'auteur, par une utilisation très judicieuse des sources narratives, a retracé les péripéties de la démonstration militaire faite par l'armée royale devant Paris, le 8 septembre 1429, et l'échec qui s'en suivit, parce que tout un parti et le roi lui-même étaient opposés à l'opération. Dès le 28 août, en effet, une trêve avait été signée entre Charles VII et le duc de Bourgogne, par laquelle le roi s'interdisait d'attaquer Paris jusqu'à Noël. La diplomatie avait travaillé en sourdine contre les idées si simples et si claires de Jeanne.

Quant aux sentiments des Parisiens, malgré que le roi eut encore des partisans dans la ville, ils étaient dans l'ensemble nettement hostiles à la Pucelle. Les chanoines de Notre-Dame, le Parlement, l'Université, s'unissaient, à son égard, sincèrement ou par politique, dans une même réprobation.

Le 4 juillet 1431, le bon peuple de Paris dut entendre à Saint-Martin des Champs, avec la promulgation de la condamnation, un long sermon du Grand Inquisiteur, dans lequel la vie et les actions de Jeanne étaient représentées comme une suite ininterrompue de machinations diaboliques. M. le chanoine Couget estime avec

justice que, tant à Saint-Martin des Champs, qu'à La Chapelle où campait l'armée royale et sur l'emplacement de la Porte-Saint-Honoré où fut tenté l'assaut, Paris doit réparation et souvenir à la mémoire de Jeanne d'Arc.

L. Royer.

Histoire de Notre-Dame de Liesse depuis ses origines jusqu'à nos jours, revue et complétée par un Père de la Compagnie de Jésus. Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 160 pages (Les Grands Pèlerinages de France).

Notre-Dame de Liesse est un des plus beaux pèlerinages consacrés à la sainte Vierge dans la France du Nord.

Depuis ses origines qu'une gracieuse légende rattache au milieu du XIIe siècle, de nombreux fidèles y sont venus prier la Mère de Dieu, un grand nombre de rois ou de princes, Charles VI, Charles VII, Louis XI, François Ier, Louis XIII, d'autres grands personnages s'y rendirent pour solliciter des faveurs ou témoigner leur reconnaissance. C'est l'histoire de ce pèlerinage qu'un auteur inconnu, sans doute parce qu'il est trop modeste, nous raconte d'une manière fort distinguée. Le titre de l'ouvrage nous indique que nous ne sommes pas en face d'une œuvre entièrement nouvelle: on a revu et complété une histoire ancienne de N.-D. de Liesse. Certains penseront sans doute qu'on aurait peut-être mieux fait de composer un ouvrage entièrement neuf, d'autant plus que l'auteur a l'air de connaître dans les détails l'histoire du sanctuaire. Quoi qu'il en soit, son livre est intéressant; il est suivi d'une bonne bibliographie et d'une description très précise de l'église de N.-D. de Liesse.

J.-B. Sabrié.

Léon Jules. *Notre-Dame de la Délivrande. Le Pèlerinage, la Basilique. Essai historique.* Caen, Société d'impression de Basse-Normandie, 10, rue de la Monnaie, 1924. In-12 de 234 pages.

Notre-Dame de la Délivrande est un sanctuaire consacré à la sainte Vierge et situé en Basse-Normandie, à 13 kilomètres de Caen, sur la route de la mer. M. Léon Jules vient d'écrire sur ce sanctuaire un *Essai historique*, c'est lui-même qui emploie le terme et il n'a aucunement la prétention de présenter sur ce sujet un travail définitif, il le dit dans sa préface. Il se propose simplement de raconter, pour l'édification des pèlerins, ce qu'on sait de N.-D. de la Délivrande. A quelle époque, remonte ce pèlerinage cher aux Normands ? D'après des traditions locales consignées au Moyen Age dans les anciennes liturgies du diocèse de Bayeux, le premier sanctuaire de N.-D. de la Délivrande aurait été construit entre l'an 78 et l'an 168 par saint Regnobert, évêque de Bayeux. Celui-ci, ayant à cœur la conversion de Saxons dispersés sur les rivages de la Manche, les aurait évangélisés et, pour assurer à son

apostolat des fruits durables, aurait fait bâtir en plusieurs endroits, à quelque distance de l'église paroissiale, des chapelles plus facilement accessibles. Des églises paroissiales, en Gaule, au IIe siècle, M. Léon Jules ne découvre là aucune invraisemblance ! D'autres historiens identifient saint Regnobert avec saint Ragnebert qui fut évêque de Bayeux de 625 à 666 et qui aurait érigé la chapelle de N.-D. de la Délivrande. Leur opinion est certainement plus vraisemblable.

J.-B. SABRIÉ.

E. LAFFORGUE. *Les anciens pèlerinages de la Bigorre.* Lourdes, Presse « Optima ». In-8° de 48 pages. Prix : 2 francs.

Les habitants des Pyrénées ont eu de tout temps une grande dévotion à la sainte Vierge et lui ont élevé de nombreux sanctuaires; c'est la conclusion qui se dégage d'une intéressante brochure consacrée par M. l'abbé Lafforgue, aux anciens pèlerinages de la Bigorre, N.-D. de Garaison, N.-D. de Bétharram, N.-D. de Héas, N.-D. de Médoux, N.-D. de Piétat, N.-D. de Bédouret. Ces pèlerinages étaient très fréquentés et à certaines époques de l'année, les paroisses de la région s'y rendaient en corps avec le curé et la bannière. Les communautés faisaient souvent les frais du pèlerinage et achetaient les vivres pour les pèlerins. M. Lafforgue rapporte, à ce sujet, des détails très curieux. Les gens de la Bigorre ne se contentaient pas, du reste, des pèlerinages de leur pays; ils allaient aussi par delà les monts, à Saint-Jacques de Compostelle et à N.-D. de Montserrat. M. Lafforgue donne d'intéressantes précisions sur le dernier pèlerinage fait en groupe par des gens de Montgaillard et de Cieutat à N.-D. de Montserrat, en 1868. Ils payaient le vin deux centimes le litre, chaque repas leur coûtait quatre ou cinq sous et la dépense de chacun pour tout le voyage fut de 33 francs. Des travaux comme ceux de M. Lafforgue font très heureusement revivre le passé; c'est de l'histoire locale sûre et savoureuse.

J.-B. SABRIÉ.

J. JANIN, curé-archiprêtre de la cathédrale. *La ville et la paroisse de Fort-de-France. Trois siècles d'une ville coloniale française (1638 à 1924).* Avignon, Aubanel, février 1924. In-12 de VIII-220 pages.

Ce livre est en partie formé d'articles publiés dans le *Bulletin paroissial de Fort-de-France;* l'auteur a voulu donner, dans un style très familier à un public peu lettré, des renseignements exacts et précis sur l'histoire de la paroisse. Il n'a pas épuisé toutes les sources d'information : les archives maritimes et coloniales de Paris sont à peine citées, mais les ouvrages les plus importants sur l'histoire des Antilles ont été lus avec soin et les dépôts d'archives existant dans la colonie ont été explorés.

Fort-de-France, jadis Fort-Royal, est une vieille paroisse puisqu'elle remonte à 1670 environ; elle fut desservie jusqu'à la Révolution par des capucins qui y établirent solidement le service paroissial. Les événements de la Révolution et les deux occupations anglaises, de 1794 à 1802 et de 1809 à 1814, ne causèrent pas de dommages irréparables. Mais la pénurie extrême de prêtres, le défaut d'organisation religieuse et les divergences de vues entre les fonctionnaires locaux et les autorités suprêmes de Paris et de Rome rendirent peu à peu la situation déplorable. Une ère nouvelle a commencé en 1850 avec la fondation de l'Evêché qui coïncide à peu près avec l'affermissement de la congrégation des Pères du Saint-Esprit et avec l'arrivée dans la colonie des Frères de Ploermel et des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Il ressort de l'exposé du R. P. Janin que la situation religieuse de la capitale de la Martinique est satisfaisante et que les œuvres paroissiales ont pris un développement particulièrement remarquable. La connaissance parfaite des lieux et du milieu social donne à son livre — en ce qui concerne le passé comme en ce qui concerne le présent — un intérêt particulier pour les lecteurs de la métropole.

Notons en terminant à l'intention des historiens normands que Fort-Royal fut desservi de 1670 à 1800 par des capucins de la province franciscaine de Normandie. Le cadre adopté par l'auteur ne lui permettait pas d'écrire la biographie de ces obscurs religieux, mais il a tenu à évoquer le souvenir du P. Charles-François de Coutances, mort en 1790, après quarante ou cinquante ans de séjour dans la colonie. Ce fut un grand homme d'œuvres : il fonda un hôpital, une école pour les garçons et l'association des Filles de la Providence qui se vouaient à l'éducation des petites filles : une de leurs élèves fut Joséphine Tascher de la Pagerie.

H. Bourde de la Rogerie.

[Abbé Breffy]. *Notre-Dame des Victoires*. Paris, Letouzey, [1925]. In-12 de 155 pages (Collection : Les grands Pèlerinages). Prix : 4 francs.

Le 9 décembre 1629, la première pierre de l'église des Augustins ou Petits-Pères fut posée par Louis XIII et par le premier archevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Le vocable choisi fut celui de Notre-Dame des Victoires, en action de grâces pour la prise de La Rochelle. Mais le zèle se ralentit, les travaux furent interrompus en 1660 et la consécration n'eut lieu qu'en 1740. Au point de vue artistique seul, l'église attirerait l'attention par les magnifiques tableaux de Van Loo relatifs à la vie de saint Augustin et décorant le chœur. Au XIXe siècle Notre-Dame des Victoires devait acquérir une célébrité mondiale. C'est dans cette église alors peu fréquentée que, le 3 décembre 1836, le curé Dufriche Desgenettes eut la révélation, qui amena la fondation de l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie appelée à un si merveilleux développement.

A Notre-Dame des Victoires se rattachent aussi la fusion de la Société du Saint-Cœur de Marie et des Pères du Saint-Esprit et la naissance de l'Adoration nocturne (6 décembre 1848). Peu de pèlerinages sont plus chers aux Parisiens, et la grande guerre a vu se multiplier les actes de dévotion envers Notre-Dame des Victoires.

S'il m'est permis d'exprimer un léger regret en quittant ce petit livre, excellent et fort bien illustré, c'est que la couverture des ouvrages de cette collection ne porte pas le nom de l'auteur, en l'occurrence le curé actuel de la paroisse.

Paul DESLANDRES.

Joseph COMBET. *La Révolution dans le comté de Nice et la principauté de Monaco (1792-1800)*. Paris, Alcan, 1925. In-8° de XXVII-528 pages.

Présentée au public par une délicate préface de M. C. Pfister, la copieuse étude posthume de M. Joseph Combet complète fort heureusement l'*Histoire de la Révolution à Nice* que celui-ci avait déjà donnée en 1912. Il s'agit cette fois d'un tableau d'ensemble de la Révolution dans le département des Alpes-Maritimes, formé en 1793 de l'ancien comté de Nice et de la principauté de Monaco. Et ce travail, infiniment consciencieux, un peu lourd peut-être, représente le dépouillement probablement complet des Archives départementales et communales, sans parler des fonds consultés aux Archives nationales. Le classement de ces documents est double : les faits relatifs à la conquête, à la réunion, à la formation du département sont présentés dans une première série de chapitres suivant un ordre strictement chronologique; puis viennent des développements sur les trois districts (Puget-Théniers, Menton et Nice) et sur les communes, sur l'opposition (séparatisme, émigration et « barbétisme ») et la propagande républicaine, sur les mesures militaires, la vie économique et la vie publique.

En fin de compte il n'y eut pas ici de troubles profonds et, s'il faut attendre 1815 pour voir la région apprécier son entrée dans la patrie française, il est certain qu'elle n'eut pas trop à souffrir des premières querelles révolutionnaires. La question religieuse, en particulier, n'y eut jamais l'acuité qu'elle prit en d'autres départements. L'église constitutionnelle n'arriva pas à s'installer dans le pays, malgré l'expulsion de Mgr Valperga et l'habileté de Grégoire, et la politique de déchristianisation fut marquée par un échec complet, même à Nice, à Villefranche et à Monaco, c'est-à-dire dans les seuls centres où apparaissent quelques traces d'agitation. Signalons également les pages finales sur le rôle du clergé dans les fêtes civiques et sur le culte décadaire qui échoua aussi complètement que le culte de la Raison ou celui de l'Etre Suprême. En vérité, M. J. Combet a laissé peu de choses à glaner derrière lui et les historiens de l'Eglise révolutionnaire se reporteront no-

tamment avec reconnaissance, en ce qui concerne le département des Alpes-Maritimes, à sa probe et impartiale étude.

Louis VILLAT.

Henry-Louis DUBLY. *Sous le signe du Lion. Etudes et silhouettes de Flandre.* Préface de M. Charles BRUN. Lille, éditions du « Mercure de Flandre », 1925. In-16 de 93 pages. Prix: 7 francs.

Cette brochure sera très goûtée non pas seulement des Flamands, mais de tous ceux qui connaissent et qui ont compris le mot de Talleyrand : « La Révolution a désossé la France ». Nulle part peut-être ce désossement n'a été si radical et si funeste que dans la transformation et dans la division des anciennes provinces en départements. Chacune de ces provinces était, pour le citoyen né sur son sol, une petite patrie, patrie vivante, qui lui faisait davantage aimer la grande patrie : elle avait ses coutumes, ses mœurs, son caractère propre, parfois son langage, et le faisceau réuni de toutes ces entités originales et bien adaptées, c'était la France ! Les utopistes de la Révolution brisèrent toutes ces choses. On le regrette aujourd'hui. Le mouvement régionaliste, dont cette jolie brochure est une expression, est né de ce regret.

Ce n'est pas ici une thèse, c'est une série de petites études, dont les unes nous reportent vers ce passé comme « les lettres d'un vieux fabricant roubaisien, comme la notice sur Antoine Wateau, ou les lignes consacrées à François Villon, dont les autres nous montrent ce que la Flandre actuelle en a su garder, comme « les jeunes industriels d'après guerre », comme le pèlerinage à Bruges.

Ce qui nous a le plus frappé, ce sont les lettres du fabricant roubaisien. Ce sont de simples lettres de commerce, rédigées souvent comme de simples bordereaux, mais où l'on saisit sur le vif les idées d'avant 1789, les préoccupations de l'époque, le mal fait à l'industrie nationale par le traité de commerce avec l'Angleterre, où l'on voit aussi la place que, malgré Voltaire et ses amis, la religion tenait encore. Qui ne serait touché, par exemple, de la lettre du vieux commerçant roubaisien à son correspondant de Turin, lettre où il demande à ce dernier de recevoir un de ses fils, âgé de dix-huit ans, pour lui apprendre le commerce et lui servir de second père, parce qu'à Turin la religion et les mœurs sont plus pures que dans les grandes villes de France, et que ce jeune homme est « encore neuf et innocent ? »

Th. MALLEY.

Chanoine André ROULLEAUX. *Notre-Dame de Pontmain.* Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-12 de 160 pages. avec 4 photogr. hors texte, Collection : « Les Grands Pèlerinages. » Prix : 4 francs.

Le 11 mars 1871, un mois et demi après l'apparition du Pontmain, un récit en était publié par l'abbé Richard que l'évêché de

Laval avait chargé de recueillir les témoignages des voyants. Le succès, un succès prodigieux, avait accueilli le petit livre. *L'Univers* s'en était emparé et, sans crier gare, sans en avoir demandé l'autorisation préalable, L. Veuillot l'avait publié à son tour in-extenso, et il s'était gaussé avec esprit du pauvre abbé qui s'en était plaint doucement.

Ce récit, tous ceux qui ont écrit sur l'événement l'ont repris en le démarquant plus ou moins. C'est lui également que M. le chanoine Roulleaux, supérieur des chapelains du Pontmain, a reproduit à peu près textuellement dans le volume que la collection des « Grands pèlerinages de France » vient de consacrer au pèlerinage mayennais.

L'emprunt, franchement avoué ici, forme, avec la lettre pastorale où le premier évêque de Laval, Mgr Wicart, le 2 février 1872, portait jugement sur l'apparition, le centre et la partie principale de la nouvelle publication, mais le chanoine Roulleaux y a mis autre chose : un premier chapitre où se déroule rapidement l'histoire du Pontmain, empruntée au chanoine Bonnel, qui l'avait empruntée lui-même, si je ne me trompe, à l'abbé Pointeau, sans l'émonder suffisamment des détails apocryphes dont cet historien a chargé l'origine légendaire du village[1].

L'œuvre personnelle de M. R. commence à la p. 90, sur le chapitre V, où on aborde le développement du pèlerinage. C'est de l'histoire contemporaine : je n'y trouve rien à relever qu'une

1. Je ne m'inscris pas en faux contre cette assertion qu'en 1690, la chapelle du Pontmain, succursale de Saint-Ellier, ne possédait pas encore de fonts baptismaux; mais d'où viennent donc ceux qu'on a relégués au cimetière où ils se détériorent et que le Service des Beaux-Arts a justement classés parmi les monuments historiques ?

disposition d'esprit singulière par suite de quoi, tout en reconnaissant le zèle du sixième évêque de Laval pour l'œuvre du Pontmain, M. le chanoine R. qui fut par lui mis à la tête de cette œuvre, n'ose pas le nommer, parce qu'il fut Mgr Geay ! Les *Annales* qu'il dirige nous montrent assez cependant que l'auteur a gardé son franc parler et l'on peut s'étonner qu'il n'écrive pas une seule fois dans son livre le nom d'un homme qui resta pendant huit années sur le trône épiscopal de Laval et ne négligea rien pour développer le pèlerinage.

Comment aborder le petit village ? Où se loger ? Qu'y faut-il visiter ? Ce sont là des questions simplement, clairement traitées dans les derniers chapitres de ce petit guide où l'on sent l'âme d'un organisateur. M. le chanoine R. a atteint le but qu'il s'était proposé.

E. LAURAIN.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France
50e année, 1923. Paris, Champion.

Marcel Fosseyeux : *La maison des Cent-Filles ou de la Miséricorde au faubourg Saint-Marceau (1623-1795)*, p. 61-73. Intéressants détails sur la vie de cet orphelinat fondé par Antoine Séguier, qui lui consacra, dans son testament du 20 mai 1624, une somme de 250.000 livres. Tenu par un personnel laïque.

Commandant Herlaut : *La démolition de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs*, p. 74-83. Effectuée de 1710 à 1712 sous le contrôle du lieutenant de police d'Argenson.

A. Vidier : *Une exposition d'art religieux à Notre-Dame de Paris en 1802*, p. 83-97. Exposition officielle de tableaux des écoles italienne et flamande. Description des peintures exposées.

51e année, 1924.

A. Vidier : *Le Noir, bibliothécaire du roi (1784-1790). Ses démêlés avec Carra*, p. 49-61. Renseignements sur d'importants papiers provenant de Le Noir, à la bibliothèque municipale d'Orléans. L'article est fait en partie d'après ces papiers. Carra, futur conventionnel, avait publié, en 1787, un libelle contre l'administrateur de la bibliothèque du roi.

H. Lemoine : *Les cimetières de Paris de 1760 à 1825*, p. 78-110. On tente de réorganiser les cimetières de 1760 à 1776. Solutions incomplètes. Fermeture des Innocents (1780). Les cimetières sous la Révolution jusqu'à l'an IX. La création des grands cimetières actuels (an IX à 1825). Notices sur quelques anciens cimetières paroissiaux.

A. Vidier : *Chronique des archives (1923-1924)*, p. 137-159. Renseignements sommaires tirés des rapports des archivistes départementaux des départements de l'Ile-de-France ainsi que des *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits* (1921-1923) de la Bibliothèque nationale relatives à l'Ile-de-France. Nombreux documents ecclésiastiques signalés.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris
Tome XVIII, 1925. Paris, Champion.

Lucien Lambeau : « *La dépouille* » *de l'église Saint-Paul*, p. 28-43. Inventaires révolutionnaires du mobilier de l'ancienne église Saint-Paul, jadis Saint-Paul-des-Champs.

Emile GALTIER : *François Rabelais à Saint-Maur*, p. 54-57. Le célèbre écrivain n'a jamais été chanoine de Saint-Maur. Il semble, par contre, y avoir écrit une partie de son œuvre.

Dr V. LEBLOND : *Un artiste beauvaisin au XVIe siècle. Nicolas Le Prince verrier et tailleur d'images*, p. 87-109. Description de deux verrières, son œuvre, dans la cathédrale de Beauvais. Fécondité de Le Prince sculpteur. Notes biographiques.

Marcel FOSSEYEUX : *L'assistance aux prisonniers à Paris sous l'ancien régime*, p. 110-129. S'organise vraiment au début du XVIIe siècle sous l'impulsion de Mme de Lamoignon. Compagnie des Dames, à laquelle se joignent les Compagnies de Messieurs pour la visite des prisonniers. Vicissitudes diverses de ces œuvres.

François ROUSSEAU : *Le Mont-Valérien avant la construction du fort. Essai de critique des travaux antérieurs*, p. 130-140. Rapide mise au point.

Paul EMARD : *La discorde aux Quinze-Vingts. René Dumont, chapelain de Saint-Rémy (1497)*, p. 190-197. A propos du droit du chapelain de célébrer les grand'messes.

Jules VIARD : *L'hôpital de Braque. Sa fondation. Arnoul Braque, son fondateur*, p. 198-208. L'acte de fondation est publié (22 nov. 1348).

C. COUDERC : *Procès-verbal d'inspection de la bibliothèque de Saint-Victor en 1684*, p. 209-219. Procès-verbal par Denis Talon et François de Lamoignon publié.

Ch.-V. LANGLOIS : *Jacques de Padoue, sorbonniste*, p. 220-228. Quelques détails nouveaux sur les œuvres de ce personnage, *socius* de la Sorbonne (première moitié du XIVe siècle), particulièrement d'après un manuscrit peu connu de la Bibliothèque palatine de Vienne.

Marius BARROUX : *Les documents du Moyen Age aux archives du département de la Seine et de la ville de Paris*, p. 245-263. Leur importance n'est pas négligeable. Les sous-séries ecclésiastiques sont particulièrement bien représentées.

Georges HARTMANN : « *La Commission du Vieux Paris* », p. 264-300. Ses but, organisation, activité. Nomenclature de ses travaux.

Albert OJARDIAS : *Paris capitale héréditaire de l'Auvergne*, p. 301-326. Curieuse étude sur les familles marquantes parisiennes originaires d'Auvergne.

Le Centre de Paris

Bulletin trimestriel de la Société historique... des Ier et IIe arr. de Paris. Tome II. N° 2. Octobre 1925.

Dr Maurice VIMONT : *Les enseignes des maisons de la rue Saint-Denis. Essai de classement topographique*, 108 p., avec un plan schématique des enseignes. Minutieuse monographie.

La Cité. Bulletin de la Soc. hist. des IVe et IIIe arr. de Paris. 24e année, 1925. Nos 93-96. Paris, Champion.

Georges HARTMANN : *Hôtel Fieubet. Ecole Massilon. Quai des Célestins, n° 2*, p. 177-211. Reconstitution, d'après des documents d'archives, des origines de l'hôtel depuis le commencement du XIIIe siècle.

M. DUMOLIN : *Les propriétaires de la place Royale (1605-1789)*, p. 273-316. Nouveaux et importants renseignements puisés surtout dans le carton Q1 1099-34A des Archives nationales.

Bulletin de la Société historique des VIIIe et XVIIe arrond. de Paris
Nouvelle série, n° 4. Décembre 1924. Paris, Champion.

C. Leroux-Cesbron : *Le Palais de l'Elysée*, p. 265-293. Les hôtes et la vie aux XVIIIe et XIXe siècles.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy
Tome XI, n° 4 (Bulletin CIX), 1er trim. 1925. Paris.

Gabriel Vauthier : *L'archevêque de Paris et la cure de Passy (1830-1835)*. Vicissitudes du curé de Passy, l'abbé Delaplanche, après la révolution de juillet. A la suite de son départ la cure reste cinq ans sans titulaire.

Le Vieux-Montmartre. Société d'histoire des XVIIe et IXe arrond.
Nouv. série, fasc. n° 5 (84 de la collection). Avril 1925.

J. Mauzin : *Les chevaliers du noble jeu de l'arc de Montmartre et de Saint- Sébastien*, p. 291-324. Leur histoire depuis le commencement du XVIIe siècle.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Bulletin de la Société archéologique de la région de Bonnières
3e année, 1925.

A. Villeneuve : *L'église de Breval*, p. 11-17. Vestiges du XIe siècle; ensemble des XVe-XVIe; cloche de 1668.

Publications de la Société historique du Vexin

G. Estournet : *Les Montmorency-Laval, lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Leu et de Juilly*. Pontoise, 1925, in-8°, 128 p., 1 pl. Excellente étude contenant de nombreux renseignements sur plusieurs établissements monastiques de la région parisienne du Xe au XVe siècle (Saint-Denis, Juilly, Pontoise, Chelles), notamment sur l'abbé Hugues Foucaud, de Saint-Denis (1154-1197). Il manque une table alphabétique des noms de lieux et de personnes.

Publications de la Société historique du Raincy. Fasc. 5, 1924.

L.-H. Hustin : *Le sort des cloches*, p. 11-18. Législation révolutionnaire sur les cloches; histoire des cloches, de Gagny, Chelles, Aubervilliers, Gournay sur-Marne, Livry, Bondy, Villemonble, Noisy-le-Sec et Bobigny.

L. Engerand et divers : *Histoire de Coubron*, p. 19-48. Renseignements sur l'église (XVIIIe siècle), les curés (depuis le XIIIe siècle), leur situation et leurs rapports avec leurs paroissiens.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais. Tome XXXVII, 2e et 3e fasc. Fontainebleau, Cuënot, 1925.

R. Dugué : *L'instruction sous l'ancien régime en Gâtinais*, p. 73-91. De 1611 à 1790.

G. Estournet : *Une charte inédite de l'abbaye de Ferrières et la généalogie des Clément du Mez*, p. 177-183. Charte de Hugues de Toucy, archevêque de Sens, de 1154.

G. Estournet : *Maire et curé d'Aillant-sur-Milleron (Loiret) en 1791*, p. 184-185. Lettre du maire, Hamard, au curé Vié, 12 janv. 1791, attestant le zèle constitutionnel de ce dernier.

A. Catel : *Le colloque de Froide-Fontaine (1144)*, p. 193-217. Ce colloque, destiné à mettre fin à la guerre entre le roi Louis VII et Thibaud, comte de Blois et de Champagne, eut lieu à Froidefontaine, à peu près à mi-chemin entre Moret et Montereau, en 1144 après le 26 mars, peut-être dans la semaine après cette date. Concours de nombreux hauts dignitaires ecclésiastiques. 8 pièces justificatives.

Maurice Lecomte.

OISE

Société académique du département de l'Oise. Compte rendu des séances, 1925. Beauvais, 1926, 112 p.

Dr V. Leblond : *Les associations de musiciens à Beauvais au XVIe siècle*, p. 13-14. Contrats de musiciens, apprentissage et association.

Abbé Beaudry : *Un cas de superstition au XVIIIe siècle dans l'ancien diocèse de Beauvais*, p. 61-68. Ordonnance de l'évêque Beauvilliers de Saint-Aignan (1727) relative au culte d'un faux saint Robert, vénéré au prieuré de la Tour du Lay, paroisse d'Hédouville (auj. dioc. de Versailles).

Publications de la Société académique... du département de l'Oise.

Dr V. Leblond : *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais et du Beauvaisis au XVIe siècle* (1 vol. in-4°, Beauvais, 1925, xxxii-370 p.). Recueil de 833 actes provenant des plus anciennes minutes notariales de Beauvais (1547-1550) et de la baronnie de Mouchy (1537-1550), analysés ou publiés en extraits. Contribution importante à l'histoire régionale, grâce à des renseignements précis et inédits sur les coutumes locales, la vie sociale, le mobilier, le costume. Nombreux contrats de service et d'apprentissage et documents relatifs à l'épiscopat du cardinal de Châtillon. Introduction sur l'origine des notaires de Beauvais avec liste des prévôts d'Angy, et table alphabétique très complète.

Mélanges V. Leblond *Recueil de mémoires inédits concernant l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis.* Dédié à M. le Dr V. Leblond, à l'occasion de la 20e année de sa présidence à la Société académique de l'Oise (Beauvais, 1924, 186 p.).

Abbé Beaudry : *Du presbytère de Lévemont à l'échafaud*, p. 13-23.

Vicissitudes de Laurent Petra, curé de Lèvemont (auj. Hadancourt le Haut-Clocher), guillotiné à Paris le 1er mai 1794. — Chanoine Bornet : *Information et exécution d'un taureau faite au Caurroy-la-Grange par la justice de Beauvais*, p. 25-35. Information faite en 1499 contre un taureau coupable d'homicide, et sa condamnation à mort et à la pendaison. Texte publié. — Largillière : *Les nouveaux mariés à la procession de l'Assaut de Beauvais*, p. 37-45. Jusqu'à la Révolution, les mariés de l'année étaient tenus, sous peine d'amende, de prendre part à la procession commémorative de la délivrance de Beauvais en 1472 avec la châsse de saint Evroult. Rapprochement avec d'autres coutumes dont les jeunes mariés étaient l'objet en diverses régions. — Abbé L. Meister : *Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Beauvais. L'affaire Desjardins (1754)* p. 47-58. Poursuites exercées contre un imprimeur pour publications clandestines. — Dr E. Soubeiran : *Les trouvailles d'archéologie chrétienne faites dans les cimetières gallo-romains et franks du département de l'Oise*, p. 83-89. Inventaire des objets marqués des signes du christianisme. — J. Souchon : *Conséquences d'un voyage de Mgr Gignoux à Rome en 1862*, p. 91-97. Surveillance exercée par ordre du gouvernement de Napoléon III par l'autorité préfectorale sur le retour à Beauvais de l'évêque, Mgr Gignoux, au plus fort de la question romaine. — Philippe Tiersonnier : *Pour unir la Bretagne au royaume de France-Monstre de la compagnie de gens de pied d'Antoine de Crèvecœur (1491)*, p. 99-106. Liste d'hommes de guerre de Picardie levés par Antoine de Crèvecœur pour renforcer l'armée du roi sur les marches de Bretagne. — Jean Vinot-Prefontaine : *Beauvais janséniste. La paix des archidiacres*, p. 107-118. Tentatives de l'évêque de Beauvais, M. de Janson, pour réduire le jansénisme dans son diocèse en amenant à soumission le grand archidiacre Tristan et l'archidiacre de Bridieu. — L. Vuilhorgne : *La vraie généalogie de Gui Patin (1570-1758)*, p. 119-136. Généalogie de la famille de Gui Patin, né à Hodene en Bray, d'après les registres paroissiaux et les minutes notariales. Importante bibliographie patinienne.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de Clermont.
Années 1922 et 1923. Abbeville, 1924, xxv-153 p.

Dr René Parmentier : *L'ancien Clermont*, p. 1-141. Histoire générale de la ville de Clermont depuis ses origines, et de ses monuments étudiés rue par rue.

Année 1924. Laval, 1925, xxvi-129 p.

Dr René Parmentier : *L'église de Laigneville*, p. 1-15. Description d'une église du xiie-xive siècle. — *Rousseloy au début du XIXe siècle*, p. 88-114. De 1801 à 1824. — *La célébration de la naissance du roi de Rome à Clermont*, p. 114-120. Cérémonies et réjouissances.

Abbé Glad : *Quelques notes sur la commanderie de Laigneville*, p. 15-29. Ancien fief acquis en 1209 par les Templiers qui y établirent une commanderie de peu d'importance. Liste des commandeurs et des biens de la commanderie. Description des bâtiments dont quelques-uns subsistent.

Henry Queneuil : *La vie et l'œuvre de Loys Charondas Le Caron, lieutenant général du bailliage de Clermont*, p. 44-87. Biographie d'un magistrat-poète du xvie siècle. Liste de ses œuvres littéraires, philosophiques ou politiques, et de ses œuvres juridiques.

Société d'histoire... de Senlis. Comptes rendus et Mémoires.
5e série. Tome X, an. 1923-1924. Senlis, 1925, XC-31 p.

M. LOUAT : *La garde nationale, sa législation et son histoire à Senlis de 1789 à 1870*, passim. — *Différends entre l'abbesse de Morienval et le curé de la paroisse au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. LXXIV. Au sujet de l'administration des sacrements et des inhumations dans l'abbaye. — *L'abbaye et la cure de Morienval au XVIIIe siècle*, p. LXXXIe. Suppression de l'abbaye. Ses biens sont attribués à l'abbaye de Royallieu. — M. MACON : *Ordonnance du noble jeu de l'arc pour MM. les chevaliers du jeu de Saint-Firmin en l'année 1729*, p. LXIV-LXVI. Importants extraits du règlement. — *Un martyr des manuscrits de Chantilly : Josset de Saint-Laurent, guillotiné le 26 janv. 1794*, p. LXVII. Agent royaliste qui avait reçu en dépôt les archives et autres objets précieux du prince de Condé. — Abbé CAVILLON : *Descentes de la châsse de saint Rieul et translations des reliques*, p. LXXII-LXXIV. Historique et description de l'ancienne châsse du saint patron de Senlis. — Dr BÉNARD : *Etude sur les plans et vues de Senlis publiés depuis le XVIIe siècle*, p. LXXVI-LXXVIII.

Jean VINOT-PRÉFONTAINE.

AISNE (*PICARDIE*)

Société historique de Haute-Picardie.

Xavier POLI : *Napoléon et le département de l'Aisne*, Soissons, impr. de l'Argus soissonnais, 1922. In-4° de 118 pages, illustré. Publication faite par la Société à l'occasion du centenaire de la mort de l'empereur. Récit des séjours de Napoléon dans le département, ses bienfaits; biographies des camarades, des soldats et des fonctionnaires de l'empereur originaires de l'Aisne, des représentants du département aux assemblées législatives.

Bulletin, Tome Ier. Soissons, impr. de l'Argus soisonnais, 1922.

Comte Maxime de SARS : *Les limites de la Picardie*, p. 1-6. Article liminaire expliquant comment une Société qui se proposait d'étudier l'histoire des pays compris dans les limites des trois anciens diocèses de Laon, Soissons et Noyon était en droit de s'appeler Société historique de Haute-Picardie.

— *Les reliques de saint Remy*, p. 20. Leur odyssée pendant la dernière guerre, de Reims à Dijon.

André BIVER : *Le prieuré de Saint-Gobain (documents nouveaux)*, p. 23-28. Complément d'une étude parue dans le Bull. de la Société académique de Laon en 1911.

M. S. : *Le retour de Notre-Dame d'Urcel*, p. 29-30. Odyssée d'une belle Vierge en marbre du XIVe s., enterrée pendant la guerre.

E. BOUCHEL : *Le culte de saint Blaise en Soissonnais*, p. 30-47. Etude des sanctuaires de ce pays où l'évêque de Sebaste était invoqué pour la guérison des maux de gorge.

E. GAILLIARD : *L'église de Vic-sur-Aisne*, p. 48-58. Description et historique.

E. GAILLIARD : *La ferme de Breuil à Vic-sur-Aisne (ancien fief des Essarts)*, p. 59-84. Minutieuses monographie de ce domaine qui relevait en fief de l'abbaye Saint Médard de Soissons.

Tome II, 1924.

Emile Gailliard : *Comment Autrèches ne fut pas rattaché au département de l'Aisne*, p. 25-33. De petites causes peuvent expliquer les sinuosités capricieuses des frontières artificielles du plus mal fait des départements.

A. Barot : *Evolution de l'agriculture à travers les âges sur une plaine du Soissonnais*, p. 43-49. Etude économique du plateau entre Soissons et Villers-Cotterets, soulignant particulièrement l'œuvre des moines.

Comte Maxime de Sars : *Pour les églises de chez nous*, p. 59-64. Il faut conserver aux villages reconstruits leur silhouette familière en s'inspirant pour l'église de l'architecture romane de la Haute-Picardie, si caractéristique.

E. Bouchel : *Le culte de Sainte-Anne à Saint-Christophe-à-Berry*, p. 73-77. Pèlerinage avec fontaine.

Comte Maxime de Sars : *Comment Camille Desmoulins obtint une bourse à Louis-le-Grand*, p. 85-97. Placet en vers du père de Camille D., dont les termes, rapprochés d'un passage des « *Mémoires* » de l'abbé Delvincourt, prouvent bien que celui-ci dut son instruction, contrairement aux allégations de plusieurs historiens, au cardinal de Rochechouart, évêque de Laon.

E. Bouchel : *Le culte de Saint-Fiacre en Soissonnais*, p. 99-103. Curieux détails sur plusieurs lieux de pèlerinage.

E. Gaillard : *Le moulin de Cagny, à Saint-Christophe-à-Berry*, p. 109-121. Etude détaillée sur une ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. — *Sacy*, p. 123-150. — *Bonval*, p. 151-154. Hameaux de la même commune. — *Une grande ferme du Soissonnais, Moufflaye*, p. 155-189. Ces quatre études, remplies de détails historiques inédits, sont de précieuses monographies économiques qui permettent de se faire une idée des procédés d'exploitation tour à tour adoptés par la grande abbaye soissonnaise et de les comparer aux résultats obtenus depuis sa disparition.

Comte Maxime de Sars : *Pour reconstituer la Picardie. Où en est la question ?* p. 191-194. Progrès obtenus depuis dix ans en vue de prouver la nécessité de refaire une grande Picardie, en opposition aux diverses théories régionalistes.

Lucien Broche : *Note sur l'origine du comté épiscopal de Laon*, p. 195-202. Un denier de l'évêque Adalbéron (986 ou 987) établit que l'évêché était tout au moins alors en possession du droit de monnayage, démembrement du *comitatus*.

Tome III, 1925.

Comte Maxime de Sars : *Un jour de fête chez les Prémontrés*, p. 17-19. Souvenir d'une visite à l'abbaye du Parc, près de Louvain, qui appartient encore au vieil ordre laonnois.

E. Bouchel : *Le culte de saint Hippolyte dans le bourg de Chavignon*, p. 21-26. Pèlerinage avec fontaine, où l'on se rendait pour les maladies internes.

Comte Maxime de Sars : *Les Laonnois et les Soissonnais au château de Clermont en 1793*, p. 27-62. Le musée de Soissons conserve une curieuse aquarelle du château de Clermont en Beauvaisis, œuvre du grand père du sculpteur Carrier-Belleuse; la vue est encadrée des noms des Laonnois et des Soissonnais incarcérés comme suspects. L'auteur donne la bio-

graphie de tous les prisonniers, parmi lesquels figurent de nombreux prêtres et religieux des deux diocèses.

E. Bouchel : *Les paroisses de Courcelles et de Paars pendant la Révolution*, p. 73-75. Récit de la mission remplie par un ancien curé de la paroisse de 1792 à 1799. — *Le culte de saint Quentin au hameau de Courtil*, p. 77-80. Pèlerinage à Osly-Courtil, il y avait une fontaine dans laquelle on venait tremper la chemise des malades. — *Le culte de saint Hubert à Limé*, p. 87-92. Où étaient conservées des reliques du saint. — *Le culte de saint Aubin à Retheuil*, p. 97-100. Pèlerinage à une fontaine en l'honneur de l'évêque d'Angers. — *Le culte des ss. Rufin et Valère à Bazoches*, p. 115-118. Martyrisés en ce lieu vers 296. — *La Reprise de la ville de Coussi par l'armée du Duc de Lorraine*, p. 101-106. Réimpression d'une mazarinade publiée à Paris en 1652.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Bulletin, 3e série, t. XX (1913-1921), Soissons, impr. Nougarède, 1921.

Lieut.-col. Maquet : *Les opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome*, p. 1-63. Exposé détaillé de la question fait par un homme du métier.

R. Firino : *De quelques passages de princes et souverains à Soissons au commencement du XIXe siècle*, p. 64-78. Récit des réceptions faites à Napoléon, Marie-Louise, le duc d'Angoulême, la duchesse de Berry, Charles X.

Cap. de Buttet : *Notice sur l'Académie de Soissons*, p. 79-249. Etude très complète de cette académie provinciale, fille aînée de l'Académie française, créée vers 1650. Biographie de ses membres, gentilshommes, magistrats ou ecclésiastiques.

Supplément au tome XX (3e sér.), impr. de Compiègne, 1925.

R. Firino : *Soissons en 1814*, p. 5-240. Récit, rempli de détails inédits fournis par les archives de la Guerre, des opérations militaires dont la vallée de l'Aisne fut alors le théâtre.

André Paillet : *Une conspiration oubliée, l'affaire de Quincampoix (1817)*, p. 241-283. Cette conspiration bonapartiste prit son nom d'un moulin à Chassemy, à l'est de Soissons.

Bulletin, 4e série, t. Ier (1920-1921), impr. de Compiègne, 1924.

Félix Brun : *Dom Muley, bénédictin de Saint-Crépin, et sa correspondance avec divers érudits (1764-1780)*, p. 7-36. Dom Muley fut un des correspondants de dom Grenier.

Colonel Maquet : *Au sujet de l'emplacement de la Noviodunum des Suessions*, p. 37-85. L'auteur entend prouver — et ses arguments paraissent bons — que le Soissons des Gaulois était sur le bord de l'Aisne, et non sur le plateau, comme on l'admettait jusqu'ici.

Mgr Binet : *Après la guerre, Soissons archéologique à travers les âges*, p. 153-160. Classement par époque des monuments sauvés de la dernière guerre, en vue d'y apposer des inscriptions commémoratives.

L. Broche : *Le croisillon sud de la cathédrale de Soissons*, p. 161-164. Etude archéologique d'une particularité unique dans l'architecture religieuse du Moyen Age.

P. de Larminat : *Souvenirs du début de la guerre à Soissons*, p. 165-183. Récit d'un chanoine de la cathédrale, du 2 août 1914 à janvier 1915.

L.-B. Riomet : *Monographie de l'église de Bruys*, p. 185-203. Monographie succincte, suivie des inscriptions des cloches de Ciry-Salsogne, Glennes, Lesges, Lhuys, Mont-Saint-Martin, Saint-Thibaut, Sermoise et Villesavoye, volées par les Allemands.

R. Firino : *Le congrès de Soissons en 1728*, p. 205-241. Curieux détails puisés aux archives du Ministère des Affaires étrangères. L'auteur a retrouvé un plan du château de Soissons, qui disparut à la fin de ce siècle pour faire place à l'Intendance.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Tome XX. N° 223 (1924).

J. Soyer : *Deux nouveaux mss. de la Vie de saint Viâtre, patron de l'église de Tremblevif en Sologne, anc. paroisse du diocèse d'Orléans (auj. Saint-Viâtre, L.-et-C.)*, p. 201-223. En 1905, dans les *Analecta Bollandiana*, le P. Poncelet a publié une *Vita sancti Viatoris confessoris*, qu'il a cru être le seul exemplaire subsistant de cet écrit très ancien. Or, il existe au presbytère de Saint-Viâtre un ms. du xve ou du xvie siècle, qui ne diffère du précédent que par des variantes de peu d'importance. Le texte est malheureusement incomplet. D'autre part, la Bibliothèque d'Orléans conserve une copie faite au xviiie siècle de la *Vita* des Bollandistes : elle ne présente que deux variantes intéressantes. M. Soyer discute ensuite la valeur historique de cette *Vita* et montre qu'une vie de saint Lyé, écrite au xie siècle et une vie de saint Doulchard, de très basse époque, ne sont que « des plagiats inintelligents de la Vie de saint Viâtre ».

Chanoine G. Chenesseau : *La restauration des façades du transept de Sainte-Croix*, p. 231-235. Note sur l'achèvement des travaux qui viennent de rendre au transept de la cathédrale d'Orléans sa décoration primitive, dessinée en 1627 par l'architecte jésuite Martellange. Certaines erreurs commises au cours des réparations du xixe siècle ont été corrigées.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.

5e série, tome XIX, 1924.

Dr Fauchon : *Sociétés savantes orléanaises du XVIIIe siècle* (suite), p. 1-127. La « Société littéraire épiscopale », fondée en 1741 sous les auspices de Mgr de Paris, év. d'Orléans, ne vécut que le temps de l'épiscopat de ce prélat et périt d'épuisement en 1753. Elle avait cependant joui de l'autorisation royale et de la protection du duc d'Orléans; elle avait groupé 44 membres dont 24 membres résidents tant ecclésiastiques que laïques. Les membres résidents tenaient séance, chaque vendredi, à l'hôtel épiscopal, et s'occupaient principalement d'études historiques. Ils ambitionnèrent de préparer les matériaux d'une histoire complète et définitive d'Orléans : la difficulté de l'entreprise découragea sans

doute les sociétaires qui se firent de plus en plus rares aux séances. Les nombreux mémoires présentés sont conservés pour la plupart à la Bibliothèque d'Orléans. Certains ont été publiés par le *Mercure de France*.

Robert Refoulé : *Charles-Marie Dulac*, p. 278-287. Notice pleine de délicatsse et de charme sur le peintre Dulac, l'ami de Puvis de Chavannes et d'Eugène Carrière. Converti en 1890 par le Père Clair, directeur de la Société de Saint-Jean, il ne peignit plus guère que des nefs d'églises et des cloîtres. Un voyage en Italie lui inspira l'idée de traduire le Cantique de Saint-François d'Assise en paysages... De là proviennent les neuf estampes si curieuses qui constituent le chef-d'œuvre de Dulac. Tertiaire de Saint-François, il rêvait d'entrer dans la petite colonie d'artistes que Huysmans et ses amis voulaient créer à l'ombre du monastère de Ligugé, quand il mourut en 1898, âgé seulement de 33 ans.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Procès-verbaux. Tome XIV, feuilles 14-16. Chartres, 1924-1925.

Y. Delaporte : *Note sur les remaniements subis par les vitraux de la cathédrale de Chartres à l'occasion de leur repose (1919-1924)*, p. 203-206. Concerne particulièrement des restes de vitraux détruits au XVIIIe siècle; ces débris ont été conservés et mis en valeur.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, 69e année. Chartres, 1925.

J. Bouard : *L'œuvre des vocations en pays bonnevalais aux XVe et XVIe siècles*, suppléments, p. 28-30. Donations faites à des jeunes gens pour leur faciliter l'accès au sacerdoce; d'après des minutes notariales. — Y. Delaporee : *Les deux fêtes chartraines de saint Lubin*, suppléments, p. 123-127. Histoire, d'après les documents liturgiques, des deux fêtes du saint, dont l'une commémore sa *depositio*, et l'autre, seule conservée, une translation et peut être l'ordination. — H. B. : *Claude de Sainctes, 1525-1591*, suppléments, p. 136-140. Résumé de sa vie. — Chanoine Sainsot : *Les marcous*, suppléments, pp. 144-148, 157-161, 182-187. Curieuse étude sur le pouvoir des « marcous » qui, encore aujourd'hui, dans le diocèse de Chartres et en particulier dans le Perche, touchent les écrouelles. — H. B. : *Pierre Nicole (1625-1695)*, suppléments, p. 471-476. L'auteur insiste sur les relations de Nicole avec Chartres, sa ville natale.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Vendôme, 1925.

Louis de Launay : *Les actes paroissiaux de la Chapelle-Huon*, p. 43-94. Etude sur la vie d'une paroisse de la Sarthe, de Henri III à la fin de l'ancien régime.

Abbé Plat : *L'église primitive de la Trinité de Vendôme*, p. 95-135. L'église fut fondée par Geoffroi Martel et dédiée le 31 mai 1040; la date où commencèrent les travaux de construction ne saurait être reculée au delà de 1034. Il était tentant de rechercher sous les dalles de l'église

gothique actuelle, les restes du monument ancien, et d'essayer de résoudre un double problème : quel était le plan de la première église de la Trinité ? Comment expliquer l'isolement du magnifique clocher roman qui s'élève en avant de l'édifice ? A cette fin, M. l'abbé Plat a entrepris des fouilles importantes dont voici les conclusions. « L'intérêt des fouilles effectuées entre l'église et le clocher de Vendôme consiste en ce que les dispositions retrouvées sont identiques à celles que M. E. Lefèvre-Pontalis a reconnues jadis dans la cathédrale de Chartres, et qu'on pouvait jusqu'ici considérer comme un cas unique. A Chartres, en effet, tandis que la tour nord a été construite isolée, la tour sud, qui lui est un peu postérieure, fut bâtie en liaison avec un porche qui réunissait les deux clochers à la façade de la cathédrale, élevée par Fulbert au commencement du xr^e siècle. Naturellement la question se pose de savoir dans laquelle des deux villes, de Chartres ou de Vendôme, germa l'idée première de cette disposition si rare... Question infiniment délicate... J'admets que le clocher de Vendôme, bâti d'un seul jet, est plus ancien que la tour sud de Chartres. »

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
Année 1924-1925. Blois.

Vicomte de Croy : *Le rôle du prêtre aux armées d'autrefois*, p. 317-329. Note sur les « hôpitaux ambulants », créés par Michel Le Tellier, et dont les directeurs furent d'abord des religieux. — Mgr Boulliau : *Pascal, les premiers omnibus parisiens et les pauvres de Blois*, p. 328-331. A l'époque (vers 1660) ou Pascal imaginait les premiers omnibus parisiens, Blois subissait toutes les horreurs d'une dure disette. Pascal eut le dessein, que d'ailleurs il ne put mettre à exécution, de consacrer une partie des revenus de cette entreprise au soulagement des pauvres blésois. — P. Brisset : *Etude sur saint Victor, ermite, confesseur non pontife, patron de La Chaussée*, pp. 734-736, 788-792. L'auteur affirme et veut démontrer qu'il y eut deux saints du nom de Victor, dont les reliques sont conservées dans l'église de La Chaussée; l'un qui fut ermite à La Chaussée, vers la fin du ve siècle; l'autre qui fut évêque du Mans.

Blois et le Loir-et-Cher. Blois, 1925.

Pierre Chauvallon : *La chapelle Saint-Jacques à Vendôme*, p. 6-7. — J. Raymond : *Madame de Maintenon à Chambord (1682)*, p. 149-154. — Louis Belton : *Machiavel à Blois et à Chambord*, p. 182. Note sur le double séjour de Machiavel à Blois en 1500 et en 1510.

J. Gallerand.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série. Tome V. Le Mans, 1925.

Dr Candé : *Les peintures de l'oratoire du château du Lude, nouvelle étude historique*, p. 32-43. Ces peintures, restaurées en 1853, étaient alors recouvertes d'un badigeon dont on ignorait l'origine. Le mystère est enfin éclairci. Les peintures furent couvertes en 1790 pour cacher les armoiries dont les administrateurs de la Sarthe demandaient la suppression. Enfin,

il semble établi que ces peintures sont d'un élève de Jean d'Udine, disciple préféré de Raphaël.

Robert TRIGER : *La maison du chanoine Martin Guérande et l'hôtellerie de l'Ecu de France, rue de Saint-Vincent, au Mans*, p. 45-84. Détails inédits sur ce chanoine (1468-1510), ami des évêques Philippe et François de Luxembourg, et donateur de la fameuse tapisserie de Saint-Gervais et de Saint-Protais, que l'on admire encore à la cathédrale du Mans.

Ch. GIRAULT : *Le régime de la Première Séparation dans la Sarthe (1791-1802) : Le statut légal des Eglises*, pp. 85-114, 173-199, 370-388. Fermées en 1794, nos églises s'ouvraient sous la poussée du peuple, mais biens de l'Etat, celui-ci voulait faire acte de propriétaire. Il livre d'abord les églises, puis il les vend; enfin, il les rend au culte (1795). En 1796, vente en masse de toutes les églises non occupées. L'auteur étudie l'affectation des églises du Mans et nous montre les projets de transformation de N.-D. de la Couture en temple décadaire. Ce travail sur la première séparation ouvre un champ nouveau à la curiosité des historiens de l'époque révolutionnaire.

Robert TRIGER : *Le collège de l'oratoire au Mans et les vieilles maisons entre l'oratoire et l'abbaye de Saint-Vincent*, pp. 117-172, 205-325. L'oratoire du Mans, aujourd'hui le lycée. Etude très fouillée de l'histoire de ce Collège et des maisons qui le formaient, jusqu'à la Révolution.

La Province du Maine. Tome V, 1925.

A. LEDRU : *Le Maine sous ses comtes héréditaires*, pp. 3-18, 49-58, 97-104, 145-153, 193-198. Très importante étude qui nous fait connaître les rapports des évêques du Mans avec les terribles comtes du Maine.

J. CHAPPÉE : *Les abbayes bénédictines du Maine*, pp. 19-25, 59-61. L'auteur nous présente ici les abbayes d'Evron et de Lonlay, d'après les documents le plus récemment publiés.

A. LEDRU : *Note sur Thomas Toustain, prétendu architecte de la cathédrale du Mans*, p. 31-34. L'existence de cet architecte semble se résoudre par la négative.

L. FROGER : *Notes sur la maladrerie de Ballon*, p. 69-73. Article posthume du regretté chanoine, qui montre les difficultés de collation qui surgissaient constamment entre les habitants des paroisses de Saint-Georges et de Saint-Mars, bénéficiaires de cette maladrerie.

H. LEGROS : *L'Ermite des Chatelliers en Perseigne*, pp. 74-84, 111-119. Cet ermite n'était autre que Jean Beïel, originaire d'Alençon. Reçu au sacerdoce, il dirigea les petites écoles d'Alençon, puis fut nommé chapelain de la chapelle Saint-Joseph, fondée par Marguerite de Lorraine, sur la paroisse Saint-Léonard. Enfin, il se retira à l'ermitage des Chatelliers où il vécut « une trentaine d'années » et mourut en 1668.

J. CHAPPÉE : *Une toise canoniale*, p. 94. Très curieuse règle plate en bronze, avec inscription gothique du xve siècle.

A. LEDRU : *Saint Hilaire d'Oizé*, p. 132-138. Réfutation d'une légende. Le personnage dont il s'agit ici, qui avait son église au Mans et à Oizé, est saint Hilaire de Poitiers lui-même.

J. CHAPPÉE : *Lettre de l'abbé André-Pierre Le Dru à sa mère*, pp. 139-143, 191-192. Lettre relatant un voyage du Mans à Amsterdam, en 1800.

L. HUBERT : *Adam Chastelain, évêque du Mans (1398-1439)*, pp. 154-168, 199-212. Curieuse étude qui nous montre, sous un jour nouveau, l'action d'un évêque, digne de ce nom, à cette sinistre époque qui vit la folie d'un roi de France et le gouvernement d'une reine Ysabeau.

L. Froger : *Les revenus de l'évêché du Mans à la fin du XVIIe siècle*, p. 171-175.

G. Letourneux : *Ronsard était-il prêtre ?* pp. 213-233, 254-263. L'auteur répond négativement et cette réponse, solidement appuyée, peut être regardée comme définitive.

Paul Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome XL, 3e et 4e fasc. (1924) ; t. XLI, 1er, 2e et 3e fasc. (1925). Laval.

E. Laurain et R. Gasnier : *Les francs-fiefs d'Anjou et Maine (1312-1314)*, t. XL, pp. 197-216, 294-308 ; t. XLI, pp. 72-84, 119-127. Passim, montant des sommes payées pour « nouveaux acquêts » par les établissements religieux ou les fabriques dans le pays formant actuellement le département de la Mayenne.

E. Laurain : *Lettre de Lacordaire au collège électoral de la Mayenne (22 mars 1848)*, t. XL, p. 251. Remerciements pour l'offre de soutenir sa candidature à l'assemblée nationale.

J. Cahour : *Notes sur l'église et la paroisse de la Trinité de Château-Gontier*, t. XL, p. 323-336. Travaux de construction et de décoration de l'église, ancienne chapelle des Ursulines; legs faits à la cure et à la fabrique; mobilier, curés.

Morisset : *Voyage autour de la mairie de Mayence.* VIII. Les curés, t. XLI, p. 128-138. Notes rapides sur les relations des curés de Mayenne avec leurs paroissiens et le corps municipal; bureau de fabrique; jansénisme.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* contenant les procès-verbaux de la fin de 1924 et l'année 1925 est actuellement sous presse.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

L'Anjou historique. XXVe année. 1925.

L'Anjou historique a continué a publier des documents. Signalons les plus importants pour l'histoire ecclésiastique : Les paroisses angevines des diocèses de Maillezais et de La Rochelle, p. 10-13. — Les deux dernières abbesses de Nyoiseau, p. 17-21. — Une fondation de Madame de Montespan à Fontevrault, p. 74-76. — L'abbé Bernier et le Comité de Salut Public (1795), p. 38-105. — La déportation des prêtres angevins sous le Directoire, p. 105-112. — Les coadjuteurs des évêques d'Angers (xve et xvie s.), p. 129-131. — La cathédrale d'Angers pendant la Révolution, p. 133-148. — La situation politique et religieuse en Maine-et-Loire (1796), p. 157-163. — Les prieures du Calvaire (1619-1625), p. 196-198. — Mgr Poncet, d'Angers, contre le jansénisme, p. 204-211. — La constitution civile du Clergé dans le district de Saint-Florent-le-Vieil, p. 226-229.

Nota. — Le volume des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, pour l'année 1925, n'a pas encore été distribué.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Précis analytique (1923-1924). Rouen, 1925.

Maurice ALLINNE : *Identification d'un tombeau de la cathédrale de Rouen*, p. 169-197. Discours de réception. La conclusion de cette étude critique très sérieuse est qu'il s'agit du tombeau de l'archevêque (1130-v. 1170), Hugues d'Amiens.

Docteur COUTAN : *L'architecture gothique à Rouen au XVIIe siècle*, p. 199-211. Réponse au discours précédent.

Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin XIV (1925). Rouen.

R.-N. SAUVAGE : *Mandement royal pour Saint-Etienne de Honfleur (1399)*, p. 16-18. Relatif à la reconstruction de l'église.

P. LE VERD'ER : [Le manoir des archevêques de Rouen à Déville, près Rouen. Description et historique avec plan], p. 20-37.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Bulletin : Exercices 1922-1923. Rouen, 1924.

L. BOUCHER : *Jeanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen*, p. 181-210. Essai de réfutation de la thèse soutenue par L. Valin, dans son rapport au Conseil municipal de Rouen, le 21 juin 1913. Un résumé de cette étude a été publié dans le compte rendu des *Assises de Caumont*, Rouen, 1924, p. 32-35.

M. ALLINNE : *Le sculpteur Pierre Ubaudi et la restauration* [en 1838] *des monuments anciens* [tombeaux des cardinaux d'Amboise et de Louis de Brézé] *érigés en la chapelle de la Vierge à la cathédrale de Rouen*, p. 303-316, avec pl. Historique de cette restauration entreprise dès 1831.

M. ALLINNE : *Statues du Moyen Age découvertes à Duclair en 1923*, p. 317-319, avec pl. Note sur l'exhumation et le transfert au Musée départemental des Antiquités de Rouen, de huit statues (apôtres, évêque, diacre, personnage d'une Mise au tombeau), des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Société des Etudes locales dans l'enseignement public. Groupe de la Seine-Inférieure.
Bulletins. 1924 (n° 16) et 1925 (n° 17). Rouen, 1925.

E. AUGER : *Notes sur Ancretiéville-Saint-Victor*, n° 16, p. 58-6'. Notes sur les paroisses d'Ancretiéville, Frettemeule et Saint-Victor-la-Campagne.

H. LABROSSE et P. JUBERT : *Bibliographie des communes du département de la Seine-Inférieure*. I : 1923-1924 (Rouen excepté), n° 16, p. 72-94. — II : 1924-1925 (Rouen compris), n° 17, p. 47-59. Toutes précisions utiles sont ajoutées à l'énoncé des titres.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXIV, 1925. Rouen.

Chanoine LETENDRE : *L'Asile de Saint-Yon et les religieuses de Saint-Joseph de Cluny, 1825-1925*, pp. 461-465, 516-521. Aperçu historique sur l'administration religieuse de cet établissement d'aliénés, situé près Rouen, à l'occasion de son centenaire. — X. : *Un Finlandais chez le cardinal de Bonnechose et à l'inauguration du monument de saint Jean-Baptiste de La Salle* [à Rouen, en 1875], pp. 539-543, 562-568. Extraits avec commentaires, traduits des *Mémoires* en suédois de M. Jac Ahrenberg, architecte. — L. J[OUEN] : *Les bienheureux martyrs canadiens d'origine normande* p. 638-640. Jean de Brébeuf, Antoine Daniel et Jean de La Lande. — *Regards sur le passé. Saint Louis et le diocèse de Rouen*, p. 870-877. Résumé historique.

Société havraise d'Etudes diverses
Recueil, 1924 (2e-4e trimestre). Le Havre.

Robert MAUGER : *Le prieuré de Graville*, p. 234-246. Description des salles basses récemment restaurées de ce monastère classé. (A suivre.)

Les Amys du Vieux Dieppe.
Bulletin 1924-1925. Fascicules 17 à 20. Dieppe.

Abbé P. EDOUARD : *Dieppe au milieu du XVIIIe siècle*. Fasc. 18, p. 10-19. Entre autres, notes d'histoire religieuse.

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest.
Publ. de la Soc. des Architectes de la Seine-Infér. 29e année, 1925. Rouen.

Edith FAROULT : *Nos anciennes églises au XVIe siècle* [à Rouen], pp. 94, 102, 108, 143. Fin de son résumé de travaux publiés. — L. R. : *Notre planche*, p. 100-101, et pl. Partie haute des tourelles de la façade de l'église de Caudebec en Caux, récemment restaurée.

H. LABROSSE.

EURE

Revue catholique de Normandie.
34e année, 1925. Evreux, 6, rue du Meilet.

Clémentine de COURTEN : *Essai sur Huet, évêque d'Avranches*, pp. 18-29, 104-110. Rôle de Huet dans la Querelle des Anciens et des Modernes.

X*** : *Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle* [*Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy*] (suite), pp. 35-45, 150-160, 194-202, 252-261, 319-324, 371-381. Récit d'une entrevue des moniales de Verneuil avec la reine Anne d'Autriche.

Baron D'ESNEVAL : *Une famille parlementaire de Normandie : Les Bretel de Grémonville (suite)*, pp. 46-62, 111-122, 182-191, 261-272, 304-318. Famille dont plusieurs membres ont appartenu au clergé. Nicolas de Grémonville, ambassadeur de France à Venise fut chargé en 1643

de diverses négociations en cour de Rome auprès d'Innocent X, dont l'une relative à la promotion au cardinalat de Michel Mazarin. Bonne étude, minutieuse, intéressante surtout pour l'histoire diplomatique du XVIIe siècle.

Abbé DELAMARE : *Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIIe siècle* (suite), p. 142-149 et 248-251 [du 11 juin au 2 août]. Notes sur la fête des Cornards, les couvents et églises et les corporations d'Evreux.

Maurice D'HARTOY : *Nos collaborateurs : Le chanoine Porée*, p. 161-167; *M. le chanoine Guéry*, p. 225-231. Bibliographie de leurs œuvres.

Chanoine C. GUÉRY : *Découverte d'une pierre tombale dans l'église de la Vieille-Lyre*, p. 273-276. Pierre tombale du XVIe siècle d'Alice de Tosny, femme de Guillaume Fitz-Osbern, fondateur de l'abbaye de Lyre.

A. MOUTON : *Tillières-sur-Avre*, p. 339. L'église romane, pp. 358-367, 370-371. L'église Renaissance. Rapide aperçu archéologique et historique.

F. UZUREAU : *L'abbé Feuillet, supérieur des Missions du diocèse de Bayeux*, p. 203. Lettre à l'abbé Barruel sur les sévices subis par ce prêtre en 1791 et 1792.

F. UZUREAU : *La constitution civile du Clergé dans le Calvados : Saint-Ouen le Houx*, p. 329-332. Récit des difficultés de son application dans une paroisse rurale par un curé émigré en Angleterre, l'abbé Barruel.

André-Paul LEROUX : *L'Hôtel-Dieu de Fécamp au XVIIIe siècle*, p. 399-406 (à suivre). Notes sur le personnel et les règlements de l'hôpital.

Le Clocher.

Organe catholique du Vexin. 5e année, 1925. Gisors, 36, Grande-Rue.

J. VINOT-PRÉFONTAINE : *Quelques mots d'histoire locale : Cantiers*, n° 5, p. 4-5; n° 6, p. 3-5; n° 10, p. 4. Quelques détails intéressent l'histoire religieuse de Gisors.

Marcel BAUDOT.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie.

Publié par l' « Association normande ». 92e année. Caen, 1925.

J. ANGOT DES ROTOURS : *Les sous-préfets d'Argentan*, p. 37-50. Notices brèves mais utiles, documentées.

René DUBOURG : *Louis-Dominique-Amable Bouffey, premier sous-préfet d'Argentan, et sa famille*, p. 50-91. Médecin, sous-préfet, député, Bouffey est une physionomie de second plan, assez représentative, ici bien étudiée.

Chanoine LEBOULANGER : *Exmes*, p. 176-204. Examen trop rapide de la question de l'ancien évêché *de Oxuma*.

DE LA MARANDAIS : *Eglise de Saint-Germain de Clairefeuille*, p. 240-242. Boiseries et peintures du XVe siècle.

Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Mémoires.

Années 1922-1924. Vire.

A. LEVÉ : *Le canton de Saint-Julien-le-Faucon (Calvados) pendant le Directoire*, p. 1-137. Malgré la variété des sources consultées (mais non épuisées) et l'intérêt réel de l'exposé, cette étude ne suffit pas à nous faire connaître le fonctionnement d'une *administration cantonale* de l'an III à l'an VIII. Elle reste même à compléter au point de vue local.

Mémoires. Nouv. série, tome I, 1925. Caen (432 p.).

H. Prentout : *Les Etats provinciaux de Normandie. Historique.* Première partie de cet ouvrage de grande importance pour l'histoire régionale.

Société des Antiquaires de Normandie.
Mémoires. Tome XXXV, fasc. 1er, Caen, 1925.

G. Huard : *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen, des origines au milieu du XVIe siècle. Première partie : la paroisse.* La *Revue* donnera prochainement un compte rendu détaillé de cette étude dont l'intérêt dépasse l'objet particulier.

Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux. Bayeux, 1925.

Abbé G.-A. Simon : *Les Dominicaines de Pont-Lévêque et la dévotion au Sacré-Cœur au début du XVIIIe siècle. — Le monastère des Dominicaines de Pont-Lévêque*, 1644-1792, pp. 44-47, 166-168. Notes sur cette maison mal connue.

J.-D. : *Jean-Philippe Maubant, martyr en Corée (1803-1839)*, pp. 328-330, 480-487, 506-511, 519-522, 532-536, 580-584, 602-608, 640-644. Début d'une biographie développée de ce missionnaire né à Vassy (Calvados).

Au Pays Virois. Vire, 1925.

Abbé V. Bourrienne : *La guerre au village. Scènes de désordre à Saint-Martin-Don (1803)*, pp. 21-24, 80-89. Dernier écho local de la lutte entre les insermentés et les « jureurs ».

René Picard : *Une visite de l'évêque de Coutances à l'Ermitage de la forêt de Saint-Sever (15 juin 1758)*, p. 34-46. Procès-verbal de visite de cet ermitage de Camaldules, précieux pour son histoire dont les sources sont rares et dispersées.

A. Dupont : *Ce qui reste des objets artistiques ou religieux provenant de l'abbaye de Belle-Etoile* [Cerisy-Belle-Etoile], p. 72-78. Mobilier aujourd'hui conservé à N.-D. des Moutiers de Tinchebray et à Cerisy.

Abbé G.-A. Simon : *La paroisse Saint-Thomas de Vire au XVIIIe siècle*, p. 187-192. D'après un registre des trésoriers qui va de 1747 à 1783.

Bulletin de la Société historique de Lisieux. Fasc. 25. Lisieux, 1925.

Abbé G.-A. Simon : *La formation des anciennes listes des évêques de Lisieux*, p. 1-30. Examen attentif et critique de ces listes depuis les plus anciennes (XIIe siècle) jusqu'aux travaux des historiens modernes, appréciés avec justesse. C'est une excellente introduction à l'Histoire des premiers évêques de Lisieux que l'on est en droit d'attendre de l'auteur.

V. Lahaye : *Les tombeaux de la cathédrale de Lisieux*, p. 31-38. Tombeaux des évêques Jean II (?), Guillaume d'Estouteville, Pierre Cauchon.

De Frondeville : *Deux prétendants à l'évêché de Lisieux pendant la Ligue*, p. 39-42. Le cardinal René de Birague et Nicolas Quentin, Anne d'Escars de Givry.

V. Lahaye, Moisy : *Eglises de Lisieux et affaires ecclésiastiques*, p. 50-52. Notice sur la cathédrale de Lisieux, Saint-Jacques, etc...

R.-N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche, 97e année, 1925.

Paul Le Cacheux: *Liste des objets mobiliers classés du département de la Manche*, p. 11-48. Liste munie d'utiles références bibliographiques et précédée de très judicieuses observations.

Henri Bourde de La Rogerie : *Richard Gobey, architecte, et la construction du dôme de l'église de Valognes (1607-1612)*, p. 49-55. Devis de construction de la belle tour-lanterne de Saint-Malo de Valognes, révélant le nom d'un « maître bâtisseur et maçon d'Amblie » (Calvados).

Notices, mémoires et documents
publiés par la Société d'agriculture du département de la Manche. Tome XXXVI, Saint-Lo, 1925.

R. Le Clerc : *Le protestantisme à Saint-Lo*, p. 1-63, de 1555 à 1685. Apporte pour le XVIIe siècle, des documents nouveaux. — (Le P. Archange, adversaire du ministre Soler en 1624, n'est certainement pas le capucin que connut Mme de Sévigné en 1687, p. 4, n. 1).

André Descoqs : *L'entrée solennelle des évêques de Coutances à Saint-Lo, au XVIIIe siècle*, p. 107-123. De Léonor II de Matignon en 1722, de Talaru en 1769.

P. Le Cacheux : *L'*Ecce Homo *de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 127. Statue rouennaise de 1522. — *L'église Saint-Samson-de-Bonfossé*, p. 143-145. Projet de restauration de cette église très remaniée depuis le XVIIe siècle.

Revue de l'Avranchin.
Tome XXI, fasc. 130, 131 et 131 *bis*, Avranches.

J. Seguin et E. Vivier : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à 1789* (suite), p. 225-240. Canton de Pontorson.

Abbé L. Hulmel : *Quelques notes supplémentaires sur la paroisse Saint-Berthevin de Précey*, p. 241-259. Critiques judicieuses d'une médiocre notice parue p. 143-158.

Ch.-A. de Beaurepaire : *Fondation en faveur de la confrérie Saint-Yves en l'église N.-D. des Champs d'Avranches*, p. 263-266. En 1711.

J. Seguin : *L'ancienne église N.-D. des Champs d'Avranches*, p. 273-274. Vue datée de 1872.

Abbé A. Reeb : *Les poésies latines de Daniel Huet, évêque d'Avranches (1630-1721)*, p. 291-304 (suite). Sources d'inspiration.

Abbé L. Hulmel : *Le Petit-Celland*, p. 355-373. Curés de 1613 à 1791. Assassinat du chanoine de Gouvets en 1796.

Abbé L. Hulmel et L. C. : *Bellefontaine*, p. 371-378. Suite des curés depuis 1654.

J. Seguin : *Table générale alphabétique des 15 volumes de Mémoires (1842-1902) et des 20 premiers tomes de la Revue de l'Avranchin (1882-1923)*.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome XLIV, fasc. 1 et 2, Alençon, 1925.

Becci : *Excursion dans le Lieuvin, le Roumois, la plaine du Neubourg et le pays de Caux*, p. 35-166. Eglises de Pont-Audemer, Bernay, Caudebec,

Saint-Mards-sur-Risle, Honfleur. Abbayes du Bec, de Jumièges, de Saint-Wandrille.

Le Pays bas-normand, 1925, Flers.

A. Surville : *Histoire de Domfront*, pp. 31-58 et 7-30. Eglises et chapelles. Description et historique sommaire des églises de N.-D.-sur-l'Eau et de Saint-Julien, des chapelles Sainte-Catherine et Saint-Symphorien, Saint-Antoine, du Collège, etc... Peu ou pas de références. Le pseudo-tombeau de Guillaume de Bellème à N.-D.-sur-l'Eau est celui de Ledin de la Chalerie (Cf. *Revue*, 1925, p. 284).

Société percheronne d'histoire et d'archéologie.
Bulletins. Tome XXII, 1er et 2e. 1924 [1925], Mortagne.

De Romanet : *Les monuments religieux du Perche*, p. 21-35. Liste sommaire des monastères, chapelles, collège, etc...

Nota. — En 1925 s'est fondée à Caen une *Société bibliographique d'histoire de Normandie* qui a commencé la publication trisannuelle d'un *Bulletin bibliographique et critique d'histoire de Normandie*, donnant, d'une part, des listes méthodiques de la production historique et, d'autre part, des comptes rendus critiques. (Année 1925, 3 fasc. in-8°, 74 p. Jouan, éditeur à Caen.)

R.-N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.
Tome XXXVI, N° 4. 1926. Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion.

Ed. Galletier : *Un breton du XVIIe siècle à l'avant-garde de la critique*, p. 461-483. Etude sur Jean Hardouin, de Quimper (1646-1729) ; on sait que ce savant jésuite prétendit démontrer que les œuvres attribuées aux écrivains de l'antiquité, Horace, Virgile, etc., étaient des pastiches composés au XIIIe siècle.

Etienne Port : *Alain Bouchard, chroniqueur breton*, p. 496-527 (à suivre). Recherches sur la biographie de l'auteur des *Grandes chroniques de Bretagne*, publiées en 1514.

Chanoine Pérennès : *Les hymnes de la fête des morts en Basse-Bretagne*, p. 559-599 (fig.). Texte de cantiques ou de complaintes populaires en bas-breton des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

G. Dottin : *L'abbé François Duine*, p. 629-645. Biographie d'un des meilleurs érudits bretons, mort à Rennes le 4 décembre 1924.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome VI (1re partie), 1925, Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion.

André Oheix, Ethel-C. Fawtier-Jones : *La « vita » ancienne de saint Corentin*, p. 3-56. Texte critique d'un document de faible valeur historique qui paraît dater du XIIIe siècle.

Henri DU HALGOUET : *Du droit de colombier et de garenne*, p. 57-82.

Henri SÉE : *Remarques sur la misère, la mendicité et l'assistance en Bretagne, à la fin de l'ancien régime*, p. 107-132. Notes tirées pour la plupart des archives de l'intendance de Bretagne attestant les progrès de la mendicité et l'insuccès des ateliers de charité, des bureaux d'assistance et des bureaux d'aumône.

Tome VI (2e partie), 1925.

J. DE LA MARTINIÈRE : *Le Tro-Breiz à Vannes au XIVe siècle. Conflit entre le chapitre et les paroissiens de Saint-Patern*, p. 156-188. On appelait « Tro breiz », ou tour de Bretagne, le voyage fait par les nombreux pèlerins qui visitaient les sept églises cathédrales des évêchés de la Bretagne bretonnante.

A. BOURDEAUT : *Autour d'Albert le Grand et du dieu Volianus*, p. 189-223. Détails biographiques sur l'hagiographe Albert le Grand, de Morlaix, et sur quelques érudits nantais de la première moitié du XVIIe siècle.

H. BOURDE DE LA ROGERIE : *Les voyageurs en Bretagne. Le voyage de Mignot de Montigny, en 1752*, p. 225-301.

Emile GABORY : *Soldats paysans*, p. 303-320. Caractères moraux des soldats vendéens.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tome LII. Rennes, H. Vatar, 1925.

Abbé RAISON : *Souvenirs, culte et reliques du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 1-61 (fig.). Histoire de la découverte des reliques à Fontevraut en 1804 et de leur remise, en même temps que du bâton pastoral attribué au bienheureux Robert, aux religieuses fontevristes de Chemillé en 1847; état du procès de canonisation depuis longtemps en suspens; iconographie de Robert d'Arbrissel et honneurs religieux rendus à sa mémoire.

E. PAUTREL : *Le couvent de Saint-François de la forêt de Fougères*, p. 63-104. Histoire d'un petit monastère fondé en 1441 par la famille ducale de Bretagne et description des ruines qui subsistent dans un site très pittoresque de la forêt de Fougères.

Commandant Paul MOREL : *Inventaire des sceaux anciens des diocèses de Rennes et de Dol*, p. 113-157 (suite et à suivre).

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo

Années 1923-1924. Saint-Servan, J. Haizé, 1925.

Pierre LE MÉE : *Une figure peu connue. Offray de la Mettrie (1709-1715)*, p. 1-52. Biographie du philosophe matérialiste écrite d'après divers ouvrages allemands et français; l'auteur n'a pas essayé d'analyser les œuvres de La Mettrie ni de discuter ses théories.

Etienne DUPONT : *Le château de Saint-Malo et ses prisonniers (1689-1789)*, p. 53-111. Description sommaire du château et notes sur douze prisonniers d'état : Michel Allory, prêtre de Paris, et Jean Le Noir, chanoine de Seez, jansénistes, l'abbé Couret, libelliste ultramontain, le curé de l'Hay, soupçonné de magie, etc...

Eugène HERPIN : *Jean-Georges du Buat et la conjuration de la Rouerie*, p. 113-153. Texte de rapports présentés en 1793 et en 1794 au comte d'Artois exposant les services rendus par les principaux affiliés de la

« conjuration bretonne » ourdie par le marquis Tuffin de la Rouérie.

F. Duine : *La généalogie et le nom de La Mennais. Les passeports de La Mennais et la jeunesse de M. Féli*, p. 153-163. Généalogie de la famille de l'écrivain depuis 1633; notes sur sa terre patrimoniale à Trigavou, près de Dinan; menus détails biographiques se rapportant à la période 1796-1806.

Henri Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LVI (1924). Saint-Brieuc, 1925.

René Largillière : *Locquenvel et ses saints*, p. 21-32. Ancien prieuré-cure relevant de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, Locquenvel doit avoir pour origine l'ermitage de saint Guenvael, datant tout au plus du xe siècle.

R. Couffon : *Quelques notes sur Lanloup*, p. 33-104. Notes détaillées sur les seigneurs, les manoirs et l'église de Lanloup, qui fut, jusqu'à la Révolution, une des enclaves du diocèse de Dol dans celui de Saint-Brieuc. L'église, des xve et xvie siècles, a un beau porche abritant des statues d'apôtres.

Armand Le Méhanté : *Les cimetières de Saint-Brieuc*, p. 105-127. Quelques indications sur les anciennes coutumes relatives aux inhumations.

H. Pommeret : *Le dernier évêque-comte de Tréguier. Augustin-René-Louis Le Mintier (1728-1801)*, p. 129-144. Chapitre I. Au moment où Mgr Le Mintier fut promu, en 1780, le clergé trégorrois subissait une décadence, numériquement et moralement; les fortes têtes, les ivrognes n'y étaient pas rares, quelques prêtres s'étaient laissé atteindre par la propagande encyclopédique. Le nouvel évêque s'attacha tout de suite à réprimer les désordres.

Olivier du Breil de Pontbriand : *La grande prophétie de Merlin* (suite), p. 153-170.

Edmond Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832). Lettre* L, p. 171-180.

H. Waquet.

FINISTERE

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1925.

G. Pondaven et J.-M. Abgrall : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), pp. 8-18, 65-73, 129-144, 185-198, 245-265, 309-334. Locquirec, Locronan.

Abbé Guéguen : *Les prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV*, pp. 19-23, 152-166. Texte partiel d'un sermon en breton prononcé par le recteur Rannou à la Chandeleur 1688; querelles relatives à la définition du « proprio sacerdoti » de la confession pascale.

L. Kerbiriou : *La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution* (fin), p. 24-34. Seulement 31 prêtres du Léon sur 400 prêtèrent le serment de la constitution civile et, sur ces 31, 7 se rétractèrent.

Abbé SALUDEN : *Un curé constitutionnel. Emmanuel Pillet, curé de Landerneau (1758-1836)* (suite), pp. 35-45, 121-125, 167-179, 225-238, 284-295. De juillet 1793 à juillet 1794.

Abbé QUINIOU : *Penmarc'h. Un curé breton sous la Révolution*, p. 46-51. Yves Pochet, recteur depuis 1783, prêta le serment, se rétracta en aout 1797 et mourut en fonctions en 1802.

Extraits du « Journal fait par Anna-Louise de Parseau du Plessix pendant les années 1792-97 et 1800 », pp. 52-62, 296-308. Fait connaître la vie presque jour par jour des habitants d'une gentilhommière du Léon durant la tourmente révolutionnaire.

Abbé QUINIOU : *Penmarc'h. Piraterie et naufrages*, p. 74-86.

Chanoine PÉRENNÈS : *Quelques auteurs de cantiques bretons. I. Le Vénérable Père Maunoir*, p. 87-96. Cantiques du XVIIe siècle.

Etienne MONTFORT : *Pleyben. Contribution à son histoire* (suite), p. 97-111. Construction et translation du calvaire.

L. KERBIRIOU : *La dîme ecclésiastique dans le Léon à la veille de la Révolution*, p. 112-120. La moyenne de la contribution de chaque habitant dépassait rarement une livre.

Abbé H. CALVEZ : *Le culte de saint Hervé*, pp. 145-152, 199-216. Dévotions et traditions populaires, églises, chapelles, statues, surtout d'après les livres liturgiques des diocèses de Nantes, Rennes, Quimper, Tréguier, Saint-Pol.

Abbé MÉVEL : *Une charte du cartulaire de Landévennec*, p. 217-224. Identifie trois noms de lieux de la charte XII, intéressant les paroisses d'Edern et de Trégourez.

Abbé MÉVEL : *A propos d'un livre récent. Nos vieux saints bretons*, pp. 266-274, 335-343. Compte rendu critique du livre de R. Largillière sur *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.*

L. KERBIRIOU : *Mgr de La Bourdonnaye évêque de Léon, et les statuts synodaux de 1707*, p. 273-283. Analyse des principales dispositions des statuts; les sacrements devaient être refusés aux pères et mères dont les enfants manquaient d'instruction par leur faute.

Dom J.-L. MALGORN : *Le cardinal Alain de Coëtivy (1407-1474)*, (à suivre), p. 344-358. Résumé composé d'après un petit nombre de sources et travaux divers; rien de nouveau.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère

Tome LII, Quimper, 1925.

H. BOURDE DE LA ROGERIE : *Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècles dans le ressort du présidial de Quimper* (suite), p. 13-34. Sénéchaussée de Morlaix et de Lanmeur; quelques justices seigneuriales appartenaient à des établissements religieux.

D. BERNARD : *Documents sur le Cap-Sizun*, p. 35-43. Un « Etat du monastère des Ursulines de Pont-Croix en 1720 ».

J. SAVINA : *Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'ancien régime*, p. 52-85.

R. LARGILLIÈRE : *Saint Corentin et ses vies latines à propos d'une publication récente*, p. 86-108. Critique approfondie et serrée de l'étude de Mme Fawtier-Jones parue dans les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

J. LOTH et D. BERNARD : *Première contribution à l'étude des noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun*, p. 109-120.

H. Waquet : *Un hommage aux vieux saints bretons*, p. xlix-lii. Montre que de l'ouvrage de R. Largillière les saints bretons sortent grandis; ils ont été « les vrais chefs, les organisateurs habiles de la vie bretonne ».

H. Waquet.

MORBIHAN

Rien n'a paru depuis notre recension de l'an dernier.

J. de La Martinière.

LOIRE-INFERIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Année 1923, tome LXIII. Nantes, rue Jean V, 1924.

Chanoine G. Durville : *Les cercueils mérovingiens de la chapelle Saint-André*, p. 47-90. (2 pl). Histoire de cette chapelle désaffectée depuis la Révolution. Découverte, en 1922, de sarcophages attribués à l'époque mérovingienne. Leur matière : grès, pierre blanche, provenant d'Anjou et de Poitou. Contenu, ornementation, disposition. Découverte de la première pierre de l'édifice actuel posée en 1766.

G. du Plessix : *Procès-verbal d'ouverture des sarcophages trouvés dans le sous-sol de l'ancienne chapelle Saint-André*, p. 91-94 (1 gravure).

Emile Evellin : *Croix de Lavau*, p. 113-119 (gravure). Croix processionnelle de 1588.

Paul Jeulin : *Communication sur la découverte d'une pierre de fondation de messe du chanoine Guillaume Rouxel*, p. 125-127. (Grav.). Datée d'octobre 1521.

Année 1924, tome LXIV, 1925.

Marcel Giraud-Mangin : *Les statues de La Chapelle-Breton (Mouzeil)*, p. 11-14. (Grav.). Statues en bois de saint-Jean-Baptiste et du Christ en croix, attribuées au xive siècle.

Emile Evellin : *Encensoir de Soudan (L.-Inf.)*, suivi de : *Notes générales sur les encensoirs*, p. 51-61. (Grav.). Encensoir de cuivre attribué au début de la Renaissance.

Sorin : *Hospice de Blain*, p. 63-71. Fondé en 1657. Note sur son histoire.

P. Soullard : *Sceau de l'abbaye de Pontron*, pp. 89-97, (grav.). Sceau trouvé à Nantes. Notes sur l'histoire de cette abbaye située en Maine-et-Loire.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome VI, 3e et 4e trim. 1924.

J. Tourneur-Aumont : *La Bretagne et la France de l'Ouest, d'après Ermold le Noir (826)*, p. 699-726. Etude du « tableau breton » d'Ermold, qu'on peut ramener à six observations : les rapports de la Bretagne et de l'empire franc; le peuplement breton et la France de l'ouest; l'ancien

genre de vie breton et l'opposition aquitanique; la guerre des bocages dans les deux expéditions franques en Bretagne de 818 et 824; l'origine du duché de Bretagne (799-851); la pacification de l'ouest.

Tome VII, 1er, 2e et 3e trim. 1925.

P. Boissonnade : *Les deux derniers Guilhem, comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine; leur influence sur la naissance et le développement de la poésie lyrique romane*, p. 23-39. Il s'agit des Guilhem VII et VIII, qui régnèrent de 1086 à 1137. L'historien de l'Eglise y trouvera de suggestifs renseignements sur l'influence de la religion et du clergé sur la société du temps.

H. Gaillard : *Une visite au Musée des Augustins de Poitiers*, p. 83-116. A signaler, entre autres, la salle d'art religieux.

L. Charbonneau-Lassay : *Le Christ-Orphée de Loudun*, p. 125-129. Essai d'interprétation d'un petit bloc calcaire exhumé à Loudun vers 1900, qui représente Orphée environné de symboles chrétiens; date possible, fin du IIIe siècle.

E. Ginot : *Le bénitier de Château-Larcher*, p. 130-131. Bénitier roman flanqué de deux colonnettes, seul exemple connu de ce dispositif. A été acquis tout récemment par le Musée de Cluny.

H. Carré : *Le déclin de l'Empire et l'évolution de l'opinion dans le Haut-Poitou (1812-1814)*, p. 167-183.

J. Salvini.

DEUX-SEVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Année 1924.

A. Levieil : *Un document sur les petites écoles protestantes de Chef-Boutonne (1657)*, p. 413-414. C'est un acte par lequel le Parlement de Paris relève l'appel du régent de ces petites écoles contre une sentence du lieutenant-général de Poitiers qui lui faisait défense d'instruire la jeunesse.

J. Salvini.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou. 38e année. 1925. Fontenay-le-Comte.

J. de Joannis : *Les Mémoires de la « Belle Vendéenne »*, pp. 1-13, 84-92, 169-181, 242-261. Ainsi appelait-on Sophie de Sapinaud, fille du général vendéen Charles-Daniel Sapinaud de la Rairie. Elle y raconte sa vie d'aventures et de misères, surtout au delà de la Loire, après le désastre de Cholet.

Abbé G. Gaillard : *Montreuil et ses seigneurs*, pp. 14-24, 93-104, 267-277. Extrait d'une monographie très fouillée de la petite paroisse de Montreuil. (*Monasteriolum.*)

Abbé Ad. Poirier : *L'affaire de la Proustière (juin 1791)*, pp. 49-54, 199-205. Fin d'une étude dont la publication a commencé en 1912. Voir ci-dessus, p. 222.

E. Gabory : *La psychologie de Gilles de Raiz*, p. 153-168. L'auteur essaie d'analyser, en ce chapitre d'un livre qui va bientôt paraître, le cas très spécial — aliénation mentale ou sadisme sanguinaire — de ce brillant chevalier qui périt à Nantes, sur le bûcher, convaincu de crimes monstrueux.

Société d'émulation de la Vendée. 1925. La Roche-sur-Yon.

Abbé G. Gaillard : *Le Protestantisme à Montreuil*, p. 9-28. Etudie — avec détails — les débuts et les progrès de cette hérésie dans une modeste paroisse des environs de Fontenay-le-Comte. Elle eut pour premiers adeptes les principaux seigneurs du lieu. L'un d'eux (Christophe Claveau de Puyviault) fut un chef influent du parti en Bas-Poitou. Par contre, la population ne se laissa guère entamer.

A. Schamaun : *Le Parc-Soubise et les évolutions du protestantisme à Mouchamps*, p. 63-72. Le sous-titre de cet article en indique le sujet : *Mouchamps, berceau du protestantisme en Bas-Poitou (1515-1598)*. C'est, en effet, Michelle de Saubonne, épouse de Jean de Parthenay-Larchevesque, dame d'atours de la reine Anne de Bretagne, qui introduisit, dans son domaine du Parc-Soubise, les idées nouvelles. Mais n'est-il pas exagéré d'affirmer — même sur la foi d'un « chroniqueur » — que, dès 1515-1516, elle instruisit ses enfants « dans la vraie religion dont elle avait déjà connaissance ? » Ce qui est moins contestable, c'est qu'à partir de 1536 — après un séjour de sept ans à Ferrare — elle commença de faire célébrer dans la chapelle de son château le culte réformé.

Archives du diocèse de Luçon.
1925. Nouvelle série (1re année), nos 1 à 6.

Abbé A. Poirier : *Chronique paroissiale de Longèves* (cant. de Fontenay-le-Comte, 96 pages). La *Revue* rendra compte prochainement de cette monographie paroissiale.

Chanoine P. Boutin : *Trois victimes de Quiberon* (128 pages) : Notices biographiques sur MM. F.-P. de Rieussec, vicaire-général de Luçon, J.-P. Gouraud, curé de Saint-André-sur-Mareuil, et J.-B. Gaignet, vicaire de Doix, qui, lassés de l'exil, suivirent l'expédition de Quiberon pour exercer leur ministère et avec l'espoir de rentrer en Vendée. Faits prisonniers et condamnés à mort par la commission militaire d'Auray, ils furent fusillés à Vannes, sur la Garenne, avec Mgr de Hercé, évêque de Dol et douze autres émigrés, le 10 thermidor an III.

Abbé A. Guilbaud : *Les annates dans l'ancien diocèse de Luçon* (48 pages, à suivre). Précédé d'une courte introduction sur les origines et le fonctionnement de l'impôt pontifical, ce travail, établi d'après les registres de la Chambre apostolique de 1415 à 1523, constitue un véritable Etat des bénéfices et du personnel ecclésiastique du diocèse au xve siècle.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente.
Année 1923. 8e série, tome XIV. Angoulême, E. Constantin, 1924.

J. George : *L'Instruction en Angoumois avant 1789*, p. cxii-cxiv. Onze quittances, signées de maîtres d'écoles et mentionnant que les gages étaient payés par les habitants. Cette imposition était obligatoire par suite de la « Déclaration concernant la religion », datée de Versailles, 17 mai 1724, qui ordonnait la nomination de maîtres là où il ne s'en trouvait pas, pour enseigner aux enfants la religion catholique.

P. Martin-Civat : *L'ancien prieuré de Saint-Martin de Cognac*, p. cxv-cxviii. Ordre de Saint-Benoît.

VIROULAND : *L'ancienne juridiction consulaire d'Angoulême*, p. CXVIII-CXXII. Etablie par édit du mois de mars 1710.

Année 1924, 8e série, tome XV. 1925.

L. BURIAS : *Procès-verbal d'assemblée et cahier de doléances du siège de la maréchaussée d'Angoumois, en 1789*, p. LXXXIII-LXXXIX. Complète la publication par M. Boissonnade, dans la collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, des *Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac, pour les Etats Généraux de 1789.*

A. DUJARRIC-DESCOMBES : *Les évêques d'Angoulême et de Périgueux en 1733*, p. CIII-CVII. L'Eglise était divisée par les doctrines jansénistes. L'évêque d'Angoulême, Mgr Cyprien-Gabriel Benard de Rezay s'était mis au nombre des prélats qui en avaient appelé du pape au futur concile. Mgr de Prémeaux, év. de Périgueux exhorta son confrère à rétracter son appel et à se soumettre au jugement de l'Eglise, mais inutilement. Le doyen du chapitre de la cathédrale d'Angoulême, Fr. Duverdier, futur successeur de Mgr de Rezay, eut assez d'influence pour lui faire signer le retrait de son appel de la constitution *Unigenitus*.

Chan. COURIVAULT DE LA VILLATTE : *Notice sur le cardinal François de La Rochefoucauld (1558-1645)*, p. 3 à 58. Nous rendrons compte de cette étude dans un prochain fascicule.

S. GIGON : *La mort du général Chancel. Episode de la Terreur dans l'armée, en 1793*, p. 59-91.

M. de MOREL : *Six lettres inédites d'A. de Vigny*, p. 93-110. Deux d'entre elles sont relatives à la candidature malheureuse du poète en Charente à l'Assemblée Constituante de 1848.

L. de LA BASTIDE : *La voie romaine de Poitiers à Limoges*, p. 111-132. Etude sur sa direction probable.

L. BURIAS : *Procès-verbal de prise de possession de l'apanage du comte d'Artois à Angoulême (1774)*, p. 133-146. Ce document donne la description des édifices publics d'Angoulême dont l'état était alors lamentable.

P. BOUCHAUD.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.

XLIe volume, livr. 5 à 7. Saintes, libr. Delavaud, 1925.

Amédée MESNARD : *Le retour des bénédictins à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (27 oct. 1623)*, p. 177-182. Notes sur l'état de l'abbaye au début du XVIIe siècle, et sur la réception à Saint-Jean d'Angély, en oct. 1623, de religieux désignés par le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur.

Jules SOTTAS : *Le gouvernement de Brouage et de La Rochelle sous Mazarin* (suite), pp. 185-198, 273-288. Démarches, sans succès, de l'intendant Colbert du Terron pour faire obtenir à Nicolas Colbert, second frère du ministre, la place de coadjuteur auprès de l'évêque de Luçon.

Ch. DANGIBEAUD : *Contribution à l'histoire du protestantisme à Cozes* (fin), pp. 199-210, 219-237. Les effets de la Révocation de l'Edit de Nantes à Cozes.

LETELIÉ : *L'église de Marennes en Saintonge (1559-1602)*, p. 261-269. Travaux de restauration entrepris en 1559 et 1601. Achèvement de l'église par l'architecte Denis en 1772.

F. DE VAUX DE FOLETIER.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue d'histoire ecclésiastique

26e année. Tome XXI, 1925. Louvain, 40, rue de Namur.

M. Dubruel : *Les papiers de M. de Harlay à la bibliothèque nationale*, p. 269-275. Excellente étude de sources en vue d'une histoire du droit de régale.

P. Guilloux : *Abélard et le couvent du Paraclet*, p. 455-478. Cet article ne dit rien que nous ne sachions déjà, mais il le résume excellemment.

M. Carreyre : *Le jansénisme pendant les premiers mois de la Régence (sept.-déc. 1715)*, p. 479-510. Bien que le plus grand nombre des évêques de France eussent adhéré à la bulle *Unigenitus*, celle-ci avait pourtant rencontré des résistances dans plusieurs membres de l'épiscopat; le Parlement, de son côté, lui était sourdement hostile; la Sorbonne comptait aussi dans son sein des docteurs dévoués à la secte. Enfin, le pieux cardinal de Noailles, bien qu'il ne fut pas lui même janséniste, n'avait pas accepté la Bulle et avait ainsi créé, à Paris, une situation singulière toute voisine du schisme, et qui se prolongea pendant dix ans. La solution se fut trouvée dans un complet accord entre le Saint-Siège et la cour de France. Mais les souvenirs de 1682 étaient là, et le roi était le prisonnier de sa déclaration. On songea à un concile national. Remède dangereux et que, d'ailleurs, on ne put employer. Un gouvernement chrétien, énergique et libre d'attaches vis-à-vis des jansénistes eut assez vite terminé le conflit. Le régent n'avait aucune de ces qualités. Ayant fait casser le testament de Louis XIV par le Parlement, il fallait qu'il le ménageat. Libertin et sceptique, il était incapable de comprendre la gravité du mal. Les remèdes qu'il employa pour le guérir ne devaient servir qu'à l'aggraver et qu'à rendre au jansénisme une vigueur nouvelle. A la tête du conseil de conscience, il mit le cardinal de Noailles qui, dans sa position équivoque, ne pouvait occuper ce poste sans faire offense au Saint-Siège; il présenta pour l'épiscopat des sujets plus ou moins teintés de jansénisme et, parmi eux, le triste abbé Bossuet, il vit de bon œil cette minorité remuante qui, pour entamer plus sûrement la bulle, voulait que les évêques mêmes qui l'avaient acceptée en demandassent à Rome des explications. En face de cette politique d'expédients, au fond si peu avisée, on aime à voir la noble attitude des évêques qui, pour la plupart, ne transigèrent pas et, d'accord avec l'assemblée du clergé de France, condamnèrent, même en ce temps-là, deux écrits jansénistes, les *Six colonnes sur la constitution Unigenitus* et *Le témoignage de la vérité de l'Eglise*.

Th. Malley.

Revue historique, 50e année. 1925.

Salomon Reinach : *Observations sur le texte du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc* (t. CXLVIII, p. 200-223). Mémoire lu à l'Académie des inscriptions au mois d'août 1923, et dont nous avons rendu compte, t. IX, an. 1923, p. 592.

B. Combes de Patris : *Une victime de la diplomatie pontificale au XVIe siècle : Guillaume de Patris, abbé de La Grasse* (t. CXLIX, p. 1-51). Voir l'analyse ci-dessus, p. 224.

Revue des Sciences religieuses.

5e année, tome V, 1925. Strasbourg, 9 *bis*, rue des Frères.

Joseph Sznuro : *Les origines du droit d'alternative bénéficiale*, pp. 1-13 et 389-415. Cette étude, terminée dans le n° de janv. 1926 (p. 1-25), a fait l'objet d'une thèse soutenue devant la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Nous en donnerons l'analyse dès la réception du volume.

Mgr Vidal : *Bernard Saisset, évêque de Pamiers*, pp. 416-438 et 565-590. A suivre. Commencement d'une étude poussée à fond sur le premier évêque de Pamiers (1232-1311).

U. Rouziès.

Revue historique de droit français et étranger.

4e série, 4e année, 1925.

A. Fliniaux : *Contribution à l'histoire des sources du droit canonique. Les anciennes collections de Decisiones Rotae Romanae*, pp. 61-93, 382-410.

Madeleine Dillay : *Le régime de l'Eglise privée du XIe au XIIIe siècle dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Les restitutions d'églises par les laïques*, p. 253-294. Etudie l'appropriation privée des églises, le mouvement de restitution qui commence au XIe siècle, le régime de l'église privée avant et après les restitutions (revenus et charges de l'église paroissiale, nomination du desservant, rapports entre la *parochia* et les églises subordonnées ou indépendantes). Les traits essentiels de la réglementation propre à l'église privée du XIe au XIIIe siècle sont : la sauvegarde des droits du propriétaire, le développement de la puissance épiscopale, la détermination précise du partage des revenus (grâce à quoi la portion du desservant est assurée).

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Mahé le Léal ou Macé le Bart, l'un des auteurs de la Très ancienne Coutume de Bretagne*, p. 445-453. Macé le Bart était chancelier de Jean III, duc de Bretagne (1312-1341). Il était chanoine de Dol, de Rennes, de Saint-Martin de Tours, écolâtre de Nantes; il mourut probablement le 9 janvier 1352. On propose de reconnaître en lui l'auteur de la coutume désigné par la tradition sous le nom de Mahé le Léal.

R. Génestal : *L'origine et les premiers développements de l'inaliénabilité dotale normande*, p. 566-589. Introduite par la jurisprudence des cours d'Eglise au XIIe siècle, passant avant la fin de ce siècle aux justices séculières, l'inaliénabilité était éliminée du droit normand avant la fin du siècle suivant.

L. Amiet : *Le chapitre cathédral de Chartres et l'administration de la ville (XIVe-XVIIIe siècle)*, p. 590-613. Deux chanoines font partie, de droit, du corps de ville, deux autres sont députés aux assemblées générales. Cette représentation et les questions de police furent l'occasion de nombreux et intéressants conflits entre le chapitre et les autorités locales.

G. Mollat : *A propos de la Practica inquisitionis de Bernard Gui*,

p. 640-643. Distingue cinq parties dans la *Practica*, probablement composées à des dates différentes. L'ouvrage fut, semble-t-il, achevé en 1323 ou dans les premiers mois de 1324.

Procès-verbaux des séances de la Société d'Histoire du Droit. R. GÉNESTAL : *Les Sponsalia per verba de futuro dans le Registre civil de l'officialité de Paris (1384-87)*, p. 73.

Compte rendu des « Journées d'Histoire du Droit », p. 508-539. F. SOUDET : *La tenure en franche-aumône dans l'ancien droit normand.* — Abbé CARRIÈRE : *L'aliénation des biens d'église et les gens de justice sous Charles IX.*

Compte rendu de la Semaine d'histoire du droit normand tenue à Rouen du 22 au 27 juin 1925, p. 614-634. M. FERON : *Le cumul des bénéfices au Chapitre de Rouen au XVIIe siècle.* — F. SOUDET : *Les brefs de patronage d'église dans l'ancien droit normand.* — Mlle FARMER : *L'influence du droit canonique sur la procédure normande du XIIIe siècle.* — M. LECACHEUX : *La haute justice de l'abbaye de Montebourg.* — Abbé SEVESTRE : *Les ressources de la série G dans les archives normandes pour l'étude du droit ecclésiastique au XVIIIe siècle.*

Gabriel LE BRAS.

Les Lettres. 12e année. Tome II, 1925.

François GUEDON : *Le cardinal Lavigerie et la politique du ralliement* (avec des documents inédits), pp. 507-528 et 645-668. Que reprocher au cardinal ? Les pensées du toast ? Non, mais qu'un toast imprévu à la marine française ait été jugé l'instrument convenable à la proclamation d'une nouvelle politique religieuse. Ces paroles de M. Guedon, dans son second article, résument sa pensée et précisent le sens de son travail. Fidèle à l'empire, tant que l'empire subsista, Mgr Lavigerie tourna ensuite ses regards vers la royauté chrétienne que personnifiait le comte de Chambord. Il eut l'occasion de voir le prince à Marienbad, et il fonda sur lui de grandes espérances. Le comte de Chambord ne devait pas régner, le comte de Paris non plus. Léon XIII, qui ne croyait pas à une restauration monarchique, songea de bonne heure à rompre les attaches dynastiques qu'eut pu avoir l'Eglise de France. C'était un premier pas, ce n'était pas encore le ralliement. La guerre faite à l'Eglise rendait d'ailleurs le ralliement assez difficile. Un moment vint pourtant où le pape jugea qu'il y avait quelque chose à faire. Il s'en ouvrit au cardinal Lavigerie, dont les pensées répondaient aux siennes, et sans lui donner aucun ordre, aucune précision particulière, en lui exprimant plutôt un désir, il lui confia le soin de faire quelque chose, de prendre une initiative, qui laisserait entrevoir la pensée de Rome. Il y fallait de l'audace, et le cardinal en avait beaucoup; il y fallait aussi un grand tact et, en maintes circonstances, le cardinal en avait montré. On regrette pourtant qu'il ait agi sans se concerter avec ses Eminentissimes collègues de France, sans prévenir le nonce, et qu'il n'ait pas accentué davantage, dans son toast, les restrictions que demandait la politique de combat contre l'Eglise. Comme on n'était pas préparé, on le suivit peu dans le commencement. Le Pape, qui au fond était content de lui, ne pouvait pas le dire trop haut. Les lettres inédites, qui sont celles des cardinaux Foulon et Plasse, nous montrent qu'ils furent surpris comme tout le monde, et n'approuvèrent d'abord que modérément, au moins la forme. Leur amitié d'ailleurs pour le grand africain ne se démentit jamais.

C'est d'Annecy et de son évêque, que vinrent au cardinal Lavigerie, les premières consolations.

Th. MALLEY.

Le Correspondant. 1925.

P. PISANI : *Les premières années de l'Institut catholique. Souvenirs*, p. 344-357. Notes relatives à l'enseignement de Mgr Duchesne dans la chaire d' « Antiquités chrétiennes » qui contribua si fort au relèvement des études historiques dans le clergé, à la nomination de Mgr d'Hulst comme recteur, au recrutement des professeurs de l'Institut naissant (1875), qu'allaient bientôt illustrer les Branly, les Rousselot, les Lapparent, les Baudrillart, les Lejay.

André COURTET.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Etudes franciscaines. 21e année. Tome XXXVII. Paris, 1925.

H. MATROD : *Les Bégards. Essai de synthèse historique*, pp. 5-20 et 146-169.

P. CANDIDE : *Une mission capucine en Acadie*, pp. 45-70, 229-258, 446-485 et 617-637. Précis des travaux des capucins français pendant la première moitié du XVIIe siècle. Cette mission périt en 1654.

P. ARMEL : *Les historiens de la Révolution et la question des réguliers*, pp. 355-379 et 601-616. Difficulté d'établir des statistiques exactes. Nécessité d'examiner la question du serment du point de vue théologique et canonique. Au moment des inventaires (1790 et 1791), le choix de la vie privée n'est un indice fâcheux pour la vertu du religieux que lorsqu'il y joint des paroles plus claires. Pareillement, l'option pour la vie commune n'est pas par elle-même une certaine marque de vertu, bien qu'elle semble au premier coup d'œil exprimer l'amour de la vie religieuse.

Ernest JOVY : *Pascal et Saint-Ange. Les infortunes de Jacques Forton, sieur de Saint-Ange, d'après quelques documents inédits*, pp. 380-404 et 578-600. Jacques Forton, ancien capucin, docteur en théologie, fut poursuivi par Blaise Pascal, à Rouen, devant l'archevêque de cette ville. Dans cette querelle, Pascal fait triste figure de philosophe.

J. DU RIEU DE MEYNADIER : *Le couvent des Récollets de Bergerac (1621-1792)*, p. 486-506. Les Récollets furent appelés à Bergerac en 1619, et peut-être même dès 1616, par Mgr de la Béraudière. En 1790, le couvent compte six religieux.

P. MARTIN, de Barcelone : *Nicolas Bonet (m. 1343), tourangeau, doctor proficuus O. M.*, p. 638-657. Biographie. Bibliographie (dix œuvres philosophiques et théologiques; indications des manuscrits). Influences et doctrines.

Analecta ordinis Minorum Capuccinorum. Vol. XLI. Rome, 1925.

P. Gregorius a Sancto Lupo O. M. Cap. pro fide capite truncatus Vesuntii die 25 januarii 1796, p. 228-233. Documents inédits sur le P. Grégoire de Saint-Loup, décapité à Besançon.

Sanctus Joannes Eudes et P. Ludovicus Franciscus Argentomensis, p. 247-249. Relations entre saint Jean Eudes et le P. Louis-François d'Argentan.

La France franciscaine. Tome VII. Paris, 1925.

P. Ferdinand DELORME : *Autres constitutions des Cordeliers de Provence au XIVe siècle*, p. 131-143.

Translation de saint Bonaventure. 14 mars 1490, p. 145-146. A Lyon en présence et aux frais du roi Charles VIII. D'après Arch. dép. Yonne, H 1382.

A. CALLEBAUT : *Saint Gautier de Bruges*, p. 189-204. C'est l'évêque de Poitiers (Vienne).

Achille LÉON : *Les Clarisses Urbanistes de Fougères, 1633-1792*, p. 353-408. Liste chronologique des abbesses. Liste des religieuses par ordre de décès. Personnes de noblesse inhumées dans la chapelle.

J. DUMONTET : *Notice sur quelques reliques de la bienheureuse Jeanne de Valois*, p. 441-449.

P. Ferdinand DELORME : *Jacques II de Bourbon (1370-1438) fut-il « frère mineur cordelier à Besançon »* ? p. 455-459. Jacques de Bourbon appartenait seulement au Tiers-Ordre de Saint-François, d'après saint Jean de Capistran.

Joseph DAJOL : *Les Cordeliers de Mirande et de Polignan*, p. 477-490.

Revue d'histoire franciscaine. Tome II. Paris, 1925.

H. WAQUET : *Nécrologe des Cordeliers de Quimper*, p. 35-59. Le couvent a été fondé en 1232, par l'évêque Renaud. Le nécrologe va de 1681 à 1787.

Etienne GILSON : *Notes médiévales au tiers livre de Pantagruel*, p. 72-88.

L. SERBAT : *L'Eglise des Frères Mineurs à Valenciennes*, p. 141-177. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Géry. Cette église fut achevée et consacrée dès 1233. Elle fut le lieu de sépulture des comtes de Hainaut. Le bombardement de 1918 a détruit les vitraux.

A.-G. LITTLE : *Aumônes faites par Edouard Ier aux Frères Mendiants en Guyenne et dans d'autres parties de la France en 1289*, p. 178-185. D'après une liste du *Public Record Office* (Exchequer. K. R. Bundle 352, n° 18). Les ordres favorisés d'aumônes sont les Frères Mineurs et Prêcheurs, les Carmes, les Clarisses, les Ermites de Saint-Augustin, les Frères du Sac, les Guillelmites, les Trinitaires et l'ordre *B. Marie Matris Christi cum nig. scapillor.* de Paris.

A. DORNIER : *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté. Analyse sommaire des documents tirés des fonds monastiques de la province et conservés aux archives du Doubs*, pp. 186-202 et 385-402. Ces documents intéressent les Clarisses de Besançon, de 1305 à 1789. Liste des abbesses, p. 201-202; — les Clarisses de Lons-le-Saulnier; — les Clarisses de Migette, fondées en 1324; liste des abbesses, p. 398; — les Cordeliers de Montigny-les-Vesoul; liste des abbesses, p. 402.

Henri LEMAÎTRE : *Le trésor du Grand Couvent des Cordeliers de Paris*, p. 203-255. D'après plusieurs inventaires dont le plus ancien est de 1752. — Voir même Revue : *A propos du P. Jacques Hugon*, p. 453-455.

François de SESSEVALLE : *Le Parlement au couvent des Cordeliers de Pontoise en 1720*, p. 256-267.

M. de DAINVILLE : *Statue de sainte Anne provenant des Cordeliers de Roquebrussane (Var)*, p. 262-264.

Etienne GILSON : *Michel Menot et la technique du sermon médiéval*, p. 301-360. Article extrêmement remarquable, où l'auteur nous fait

comprendre ces sermons que notre goût classique, la science moderne, ou l'éloquence de Cicéron nous font apparaître souvent ridicules et pis encore.

Georges Le Gentil : *Un document inédit sur la seconde expédition des Capucins* [français] *au Maranhâo en 1614*, p. 376-384. Il s'agit des capucins partis le 28 mars 1614 à bord du *Régent* commandé par Du Pratz. Le chef de la mission était le P. Archange de Pembrocke, que nous retrouvons dans les débats de Port-Royal.

Henri Lemaître : *Médaillon sur chêne de l'Eminence Grise*, p. 417. Le médaillon a déjà été publié dans *Les voix franciscaines* de Toulouse, mars 1925, p. 65-68.

J. Vinot-Préfontaine : *Un épisode d'histoire gallicane. Le chapitre provincial des Cordeliers de Beauvais en 1687*, p. 493-503.

Gaston Letonnellier : *Association de la ville de Valence* [Drôme] *à l'ordre de Saint-François (1437)*, p. 504-507. Par le général de l'ordre Guillaume de Casale.

P. Candide : *Un autographe du P. Pacifique de Provins, capucin*, p. 507-509. Reproduction en fac-simile de l'autographe. Le P. Pacifique mourut aux Antilles avant le 27 septembre 1649.

François de Sessevalle : *Le cœur du roi René d'Anjou aux Cordeliers d'Angers*, p. 544-550.

L'épitaphe de Claire Colbert, p. 550-551. Sœur du grand Colbert et abbesse des Clarisses de Reims.

Annales franciscaines. 63e année. Paris, 1925.

P. Armel : *Les martyrs de l'ordre franciscain pendant la Révolution* (suite), pp. 43-46, 82-86, 114-118, 172-177, 206-209, 233-237, 278-288, 331-335 (à suivre).

P. Ubald d'Alençon : *Nos maîtres de spiritualité. Le B. Jean de Bonilla*, p. 47-50. Auteur d'un *Traité de la Paix de l'âme* en 1580. — *Le P. Paul de Lagny*, pp. 210-213 et 238-243.

Les Franciscaines servantes de Marie Blois, p. 289-294.

Orient. Revue de jeunesse franciscaine. 9e année. Carcassonne [puis Toulouse]. 1925.

P. Jules d'Albi : *Les condamnations du thomisme par Etienne Tempier. Rôle de Henri de Gand. Intervention du pape Honorius IV*, p. 5-10. — *La première partie de la Somme d'Alexandre de Halès*, p. 310-317. Somme composée à Paris avant 1245.

Archivum franciscanum historicum. 18e année. Quaracchi (Italie). 1925.

Dr Michel de Dmitrewski : *Fr. Bernard Délicieux O. F. M. Sa lutte contre l'Inquisition de Carcassonne et d'Albi, son procès (1297-1310)* (fin), p. 3-32.

André Callebaut : *Le voyage du b. Grégoire X et de saint Bonaventure au concile de Lyon et la date du sacre de saint Bonaventure*, p. 169-180. Le pape consacra le b. Pierre de Tarentaise et saint Bonaventure à Lyon dans la première moitié de novembre, entre le 5 et le 9 de l'année 1273.

Michel Bihl : *De Tertio Ordine s. Francisci in provincia Germaniae*

Superioris sive Argentinensi [Strasbourg] *syntagma*, p. 63-89 (à suivre).

P. Ferdinand Delorme : *Tabula chronologica Provinciae SS. Sacramenti seu Tolosanae* [Toulouse] *Fr. Min. Recollectorum*, pp. 114-129 et 248-264.

P. Pou y Marti : *Index Regestorum Familiae Ultramontanae* [Fratrum Minorum] *saec. XVI et XVII*, pp. 130-140, 265-271 et 585-592. Cet inventaire intéresse très souvent les religieux de France. Il a été commencé précédemment au t. XI, p. 491-536; au t. XII, p. 264-288; au t. XIII, p. 215-237; au t. XIV, p. 498-513; au t. XVI, p. 200-218; au t. XVII, pp. 266-274, 415, 424 et au t. XVIII, p. 130-140 (à suivre).

P. Michel Bihl : *De Fr. Johanne de Plano Carpinis, conventus Metensis* [Metz] *fundatore an. 1230*, p. 287-291.

P. Ferdinand Delorme : *Trois bulles à Fr. Hugues de Turenne*, p. 291-293. Voir même *Archivum*, an. IX, pp. 106 et s.

André Callebaut : *Saint Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, né à Zande vers 1225*, p. 295-298.

P. Ferdinand Delorme : *Une lettre d'Olivier Maillard (11 juin 1487)*, p. 300-301.

Jérôme Goyens : *Le P. Louis Hennepin, O. F. M., missionnaire au Canada au XVII siècle; quelques jalons pour sa biographie*, pp. 318-345 et 473-510.

R. M. J. Mauriac : *Nomenclature et description sommaire des œuvres de Fr. Thomas Illyricus, O. F. M.*, p. 374-385. Fr. Thomas d'Illyrie est le fondateur du sanctuaire de Notre-Dame d'Arcachon. Il mourut en 1529 à Carnolès, près de Menton.

André Callebaut : *Jean Peckham O. F. M. et l'Augustinisme*, p. 441-472.

P. Ferdinand Delorme : *Explanationes Constitutionum generalium Narbonensium* [Narbonne, 1260], p. 511-524.

P. Ubald d'Alençon.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Jacques NEUVILLE [583], professeur au pensionnat Saint-Pierre, 26, rue du Four-à-Chaux, Calais (Pas-de-Calais), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Arthur JARRY [584], aumônier du lycée de Périgueux (Dordogne), présenté par M. Carrière.

M. Jean MARCHAL [585], clos Saint-Benoît, 12 *bis*, rue de la Bonne-Aventure, à Versailles (Seine-et-Oise), présenté par M. Rouziès.

S. Gr. Mgr Christophe-Louis LÉGASSE [586], évêque de Périgueux, 6, rue Paul-Louis-Courrier, à Périgueux (Dordogne), présenté par Mgr Baudrillart.

GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX [587], 135, rue Saint-Genès, à Bordeaux (Gironde), présenté par M. Carreyre.

M. l'abbé Jacques GUILHEM [588], licencié en droit canon, vicaire à Saint-François d'Assise, 16, rue du Général-Brunet, Paris (XIXe), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé GRAMONT [589], second vicaire à Notre-Dame de Vincennes, 22, avenue du Château, à Vincennes (Seine), présenté au titre de membre bienfaiteur par M. Carrière.

Positions des thèses de l'Ecole des Chartes en 1926.

Parmi les travaux présentés pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, en janvier 1926, nous signalons ceux qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique.

Anne-Marie AUBERT. Histoire et développement économique d'une abbaye cistercienne. Bellevaux, en Franche-Comté (XIIe-XVIe siècle). — Lucie CHAMSON MAZAURIC. Histoire de l'abbaye bénédictine de Psalmodi, des origines à l'année 1099. — François EYGUN. Catalogue des sceaux du Poitou jusqu'en 1515, précédé d'une étude sur leurs caractéristiques (étudie les sceaux ecclésiastiques). — B. de GAIFFIER D'HESTROY. L'hagiographie dans le marquisat de Flandre et le duché de Basse-Lotharingie au XIe siècle. — Marthe MAROT. La chronique dite du doyen de Saint-Thiébaut de Metz ou « Histoire de Metz véritable » (1231-1445). Edition précédée d'une introduction critique. — Suzanne OLIVIER. Etude sur le registre Bertrand de Saint-Martin-des-Champs [1340].

La thèse de M. B. de GAIFFIER D'HESTROY sur l'*Hagiographie dans le marquisat de Flandre et le duché de Basse-Lotharingie au XIe siècle* a particulièrement retenu l'attention du jury. L'auteur a été loué de la sûreté de son sens critique. Il a, en effet, débrouillé plus de cent textes hagiographiques et su en dégager le réel intérêt historique. Cette intense

production de *vitae* et de *miracula* correspond au mouvement de renaissance morale et matérielle qui fait suite dans ces régions à la période des invasions. Au moyen de ces textes, les monastères renforcent leurs titres territoriaux, qu'ils rattachent autant que possible au souvenir de tel ou tel saint. Cette littérature hagiographique, en honneur dans tous les grands monastères, est surtout abondante dans le diocèse de Liège.

J. de La Monneraye.

Une encyclopédie du Centre-Ouest de la France.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes qui se tient à Poitiers en 1926, un groupement de personnalités régionales met en souscription un ouvrage d'environ 450 pages, illustré, intitulé *Le Centre-Ouest de la France*. Il se compose de 161 articles formant un tableau complet de la région comprise entre la Loire et la Dordogne, l'Océan et le Massif Central, dus à la collaboration des spécialistes les plus qualifiés et répartis en dix-neuf grandes sections : la Nature, les Traditions, l'Enseignement et la Science, les Bibliothèques, les Archives, les Sociétés savantes, les Musées, l'Art, l'Agriculture, l'Industrie, les Communications et le Tourisme, la Charente, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Vendée, la Vienne.

Dans la liste des articles on relève, comme intéressant spécialement l'histoire ecclésiastique : *Saint Hilaire*, par P. Antin; *Sainte Radegonde*, par l'abbé Aigrain; *la Réforme et le protestantisme dans le Centre-Ouest*, par P.-E. Hugues; *le P. Grignon de Montfort et son œuvre dans le Centre-Ouest*, par l'abbé Uzureau; *les Guerres de Vendée*, par le marquis de Roux; *la Petite Eglise*, par E. Gabory; *les Collèges de l'ancienne Université de Poitiers*, par M. Ménesplier-Lagrange; *l'Enseignement privé dans l'Académie de Poitiers*, par le chanoine Bourdeau; *l'Art religieux à Poitiers aux XIe et XIIe siècles*, par Mlle E. Maillard.

Envoyer dès maintenant les souscriptions (20 francs, payables à la réception du volume), à M. Valson, directeur de la Banque de France à Poitiers, trésorier de la Fédération du Centre-Ouest, ou à la librairie Occitania, 6, passage Verdeau, Paris (IXe). Après la publication, l'ouvrage sera dans le commerce au prix de 25 francs.

J. S.

Annuaire pontifical catholique.

XXIXe année. 1926. Paris, 5, rue Bayard. In-16 de 911 p., 202 illustr. Prix : 30 francs.

L'annuaire pontifical catholique n'est pas seulement une œuvre originale et aussi neuve qu'intéressante, qui, chaque année, met sous nos yeux l'état de l'Eglise dans le monde entier, nous dit ses nouvelles conquêtes, nous apprend les deuils qu'elle enregistre, est pour l'historien une source de renseignements de bon aloi. Cette année, deux études entre autres méritent de fixer l'attention : 1° les anciens évêchés des Pays-Bas; 2° l'exposition missionnaire du Vatican.

Les anciens évêchés des Pays-Bas (p. 501-520). C'est la rapide histoire des évêchés qui, après l'abdication de Charles Quint et l'accession de Philippe II au trône d'Espagne, autant à cause des besoins religieux que pour écarter l'influence de métropolitains étrangers, furent créés dans les Pays-Bas. Cambrai, qui ne deviendra une ville française que sous

Louis XIV, Malines, au cœur du pays flamand, Utrecht, plus tard une des villes saintes du jansénisme, sont érigés en métropoles. Des évêchés sont érigés, qui disparaissent dans la guerre des Gueux, dans les remaniements de territoire, ou dans la tourmente révolutionnaire. Tels, en *Hollande*, Leeuwarden, Groningue, Deventer et Middelbourg; en *Belgique*, Anvers et Ypres, le siège de Jansénius; en *France*, Saint-Omer. La plus grande figure épiscopale qu'aient jamais saluée les Pays-Bas n'est-elle pas peut-être celle qui vient de disparaître et dont Malines porte encore le deuil ?

L'exposition missionnaire du Vatican (p. 615-625) met sous nos yeux la réalisation d'une idée de Pie XI : faire coïncider avec l'année sainte et installer dans les jardins du Vatican, une exposition où seraient rassemblés tous les objets religieux et profanes dont se servent les nations idolâtres, les peuplades sauvages, évangélisées par nos missionnaires, et qui sont spécifiquement propres à ces contrées, qui donnent l'idée de leur état physique et moral, du point où l'Eglise les a trouvées en les abordant, de l'heureuse transformation qu'elle leur a fait subir. Cette exposition inaugurée par le Pape en personne (21 décembre 1924) a eu un succès merveilleux. Plus d'un million d'objets ont pu être réunis et 700.000 visiteurs les sont allés voir.

Th. MALLEY.

ERRATA

Page 32, ligne 36. Au lieu de *Lécrivain*, lire LEVILLAIN.

L'HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE

PENDANT LE MOYEN AGE

AUX ARCHIVES NATIONALES

INTRODUCTION. — Notions sur les Archives et les documents d'archives. — Les Archives nationales, leur classement. Tableaux et inventaires d'ensemble.

SÉRIES CONTENANT DES DOCUMENTS DU MOYEN AGE. — § 1. *Archives provenant du gouvernement royal et de ses organes.* — Le Trésor des Chartes : layettes, sacs, registres. — Le fonds du Parlement de Paris. — Le fonds de la Chambre des Comptes. — Autres juridictions. — § 2. *Archives privées; fonds séquestrés.* — Leur origine parisienne. — Prédominance des archives ecclésiastiques; leur morcellement. — § 3. *Mélanges.* — Séries K, L et M.

INTRODUCTION

On entend ici le mot « moyen âge » en un sens très large. Il s'agit, en effet, de toute l'histoire religieuse de notre pays jusqu'au Concordat de 1516. En ce qui regarde l'étude des sources d'archives, et surtout les moyens de travail que fournissent les Archives nationales, il n'y a pas d'intérêt à subdiviser cette longue période.

Un caractère commun à tous les siècles et à tous les règnes, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Réforme, est, du reste, celui-ci : les sources de l'histoire ecclésiastique se distinguent malaisément des sources de l'histoire générale. L'Eglise et les hommes d'église tiennent, dans la vie intellectuelle, politique et sociale une place très importante; on les trouve mêlés à tous les faits, à toutes les institutions et, par conséquent, tous les documents parlent ou peuvent parler d'eux. D'ailleurs, tous les documents des Archives nationales, antérieurs au XIIe siècle, proviennent d'anciennes archives ecclésiastiques. Nous serons donc amenés, dans les pages qui vont suivre, à passer en revue l'ensemble des séries qui renferment des pièces concernant le Moyen Age, au sens large que nous venons de dire. Nous les considérerons, bien en-

tendu, sous le seul aspect que comporte notre sujet, c'est-à-dire que nous y chercherons seulement en quoi elles peuvent servir à des travailleurs étudiant l'histoire de l'Eglise de France. Quelques remarques sur les archives, sur le genre de ressources que l'historien en peut tirer, et notamment sur l'état où se trouve la grande masse des papiers déposés à l'Hôtel Soubise, nous paraissent cependant indispensables, pour la clarté de ce que nous avons à dire.

Notions sur les archives et les documents d'archives.

L'homme, même cultivé, qui aborde sans préparation les recherches historiques dans les archives, est exposé à des déceptions dont nous avons plus d'une fois reçu la confidence : on a bien de la peine à mettre la main sur des documents qui se rapportent au sujet étudié et, quand on en découvre, on n'y trouve guère de quoi composer un récit attachant ou nourrir un exposé. Cela s'explique pour qui veut bien réfléchir à la nature des documents conservés dans les dépôts d'archives, aussi bien qu'au caractère et à la nature même de ces dépôts.

Les chroniques, les annales, les mémoires ont pour objet de raconter des faits; les correspondances, qui contiennent également de nombreux récits, sont, en tout cas, prodigues de renseignements sur la personnalité de leurs auteurs, et souvent de leurs destinataires. Dans tous ces documents, les matériaux ont déjà reçu une certaine ordonnance littéraire, ce qui, en apparence, rend leur utilisation assez facile, surtout à qui n'essaye pas de résoudre les problèmes critiques extrêmement délicats qu'ils soulèvent. Au contraire, les documents que l'on rencontre ordinairement dans les archives, ceux que l'on appelle plus spécialement « documents d'archives » : lois, jugements, contrats, comptes, quittances, etc., ont été composés ou conservés dans un intérêt juridique ou administratif, pour garder le souvenir de certains actes, pour permettre la preuve de certains droits ou pour servir de précédents. Ils offrent au travailleur des matériaux à l'état brut; les éléments d'histoire qu'ils renferment ne sautent pas aux yeux et le travail nécessaire pour en tirer quelque chose d'intéressant semble extrêmement pénible. En réalité cepen-

dant la critique en est, d'une façon générale, plus facile que celle des chroniques et des mémoires et l'usage en est moins périlleux, précisément parce qu'ils n'ont pas été faits en vue de l'histoire : les données les plus sûres que nous puissions extraire d'un texte sont toujours celles que l'auteur n'a pas eu l'intention de nous fournir; on doit assurément s'attendre à ne pouvoir recueillir qu'avec un peu de peine ces données-là.

On trouve des « documents d'archives » en dehors des archives, notamment dans les bibliothèques; ils sont alors souvent rangés en « collections ». Si l'auteur de la collection avait les mêmes préoccupations que le chercheur qui la consulte, ce qui arrive quelquefois, celui-ci découvre assez vite les textes qu'il désire. Dans les dépôts d'archives il en va autrement : là aucun principe d'érudition, aucune curiosité historique ne préside, ne doit présider au classement. L'archiviste est chargé de conserver des documents qui sont utilisés à des fins diverses, et non pas seulement pour écrire l'histoire. Assurer au maximum la sécurité et l'intégrité de son dépôt, telle est sa préoccupation principale. Il ne peut y parvenir qu'en respectant, même dans le détail, les aménagements qu'ont donnés, aux papiers dont il a la garde, les personnes, physiques ou morales, dont ces papiers émanent, ou qui les ont rassemblés, pour leurs besoins, au cours de leur existence. Chaque groupe de documents provenant d'une entité juridique : homme, communauté, administration, tribunal, forme ce que l'on appelle un « fonds d'archives », dans lequel les pièces se trouvent juxtaposées selon que l'a exigé, au jour le jour, l'activité propre de la personne ou de l'institution, auteur du fonds. Cette classification en quelque sorte naturelle a été comparée, non sans bonheur, au dépôt des couches d'alluvion. Il est évident qu'elle ne correspond pas à toutes les investigations scientifiques qui peuvent être entreprises dans le fonds. Chaque travailleur souhaiterait de trouver les pièces rangées dans l'ordre qui convient le mieux à son point de vue personnel, à tout le moins dans un ordre convenant à la plupart des études. Cela se peut d'autant moins que nul ne saurait prévoir l'orientation des recherches historiques dans les temps à venir.

La méthode du respect des fonds est, du reste, la seule possible. Tout essai de classification d'après la nature des

documents, d'après les matières qu'ils traitent, d'après la chronologie ou d'après tout autre principe rationnel est décevant : les faits, — en l'espèce les papiers, — font toujours éclater les cadres et le résultat fatal de semblables travaux est la dispersion de pièces qui tiraient de leur rapprochement un surcroît de valeur, et la création d'un amas de résidus à peu près inutilisable.

Mais, de même que les archivistes, qui ne sont pas des historiens par vocation, se trouvent bien placés pour étudier l'Histoire, de même le classement « naturel » des archives, s'il n'est pas spécialement destiné à faciliter les travaux historiques, leur est cependant très favorable, parce qu'il conserve aux fonds la disposition que le passé leur a donnée, disposition qui, par elle-même, contient déjà des enseignements d'ordre historique. Mais il faut savoir interroger les documents d'archives, en tenant compte de leur provenance et des raisons qui en ont amené le rassemblement.

Les Archives nationales, leur classement. Tableaux et inventaires d'ensemble.

Ce que nous venons de dire s'applique à un dépôt d'archives idéal. En fait, le respect des fonds, la disposition géologique des documents n'ont été appliqués rigoureusement nulle part. Les principes du classement des archives sont enseignés, depuis de longues années, dans les écoles où se forment les archivistes, mais, dans les dépôts d'archives les plus importants, on s'en écarte sous tous les prétextes. Il est vrai que ces grands établissements n'ont que rarement à leur tête des professionnels.

Aux Archives nationales, notamment, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'*Etat sommaire par Séries*, publié en 1891, pour se convaincre que le cadre adopté est un cadre « rationnel », où l'on a cherché beaucoup plus à former des collections de documents sur diverses matières qu'à conserver des fonds. Le titre seul de certaines séries : *Monuments historiques, Bullaire, Mélanges, Cartes et Plans, Titres domaniaux*, etc., indique trop clairement qu'on y trouve le résultat de triages, faits selon des idées plus ou moins scientifiques, mais préconçues, et non pas des papiers classés d'après leur provenance. D'autres séries comprennent des fonds à peu

près entiers : *Parlement de Paris, Trésor des Chartes;* d'autres enfin des morceaux ou des résidus de fonds : *Biens des Corporations supprimées, Papiers des Princes.*

Il résulte de cet état de choses que pour se retrouver dans ce labyrinthe de registres, de dossiers et de cartons, rangés ou dérangés suivant un ordre arbitraire, il ne suffit pas de posséder le fil conducteur assez court qui permettrait de s'orienter dans des fonds d'archives intacts : il faut encore s'être habitué aux aîtres de la vieille maison, et savoir comment, à diverses époques, les fonds y ont été introduits et traités.

Les guides ne manquent pas pour cette initiation. L'histoire des Archives nationales a inspiré plusieurs écrivains, dont nous ne pourrions, sans excéder les limites de ce travail, résumer, ni même énumérer les ouvrages. Il nous paraît suffisant d'indiquer, comme lectures préliminaires très utiles, à tous ceux qui veulent faire des recherches suivies dans les séries conservées à l'Hôtel Soubise, le livre de BORDIER, paru en 1855[1], l'*Introduction* placée par le marquis de LABORDE en tête de l'*Inventaire des Monuments historiques,* de J. TARDIF[2] et le volume du même auteur, publié en 1867[3], la notice sur les Archives nationales qui figure dans l'ouvrage de MM. LANGLOIS et STEIN, intitulé *Les Archives de l'Histoire de France*[4], et enfin l'article « Archives », composé par M. E. LELONG, dans le *Répertoire général alphabétique de Droit français*[5].

L'administration des archives a publié elle-même deux volumes d'inventaires généraux, qui offrent, de deux points de vue différents, le tableau d'ensemble des documents déposés à l'Hôtel Soubise. Ce sont : 1° l'*Inventaire sommaire et Tableau méthodique des Fonds conservés aux Archives nationales*[6], imprimé en 1871, et connu habituellement sous le nom d' « Inventaire méthodique ». Il constitue, pour les pièces

1. H. BORDIER, *Les archives de la France.* Paris, 1855, in-8°.
2. Paris, 1866, in-4°. — N° 137 de l'*Etat* de 1914. — Le travail de M. de Laborde est paginé de I à CXIV.
3. L. de LABORDE, *Les archives de la France, leurs vicissitudes pendant la Révolution, leur régénération sous l'Empire.* Paris, 1867, in-12.
4. Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN, *Les archives de l'histoire de France.* Paris, Picard, 1891, in-8°, pp. 5-44.
5. Tirage à part. Paris, 1889, in-4°.
6. Paris. Imprimerie nationale, 1871. In-4° de 7 p., 846 col., plus une table de 196 p., parue en 1875. — N° 3 de l'*Etat* de 1914.

antérieures à 1789 seulement, un essai de reconstitution des « fonds », c'est-à-dire des groupes naturels de documents qui ont été répartis entre les diverses séries des Archives;

2° *L'Etat sommaire par Séries des Documents conservés aux Archives nationales*[7], paru en 1891, qui contient, dans l'ordre même du cadre de classement adopté aux Archives, l'indication très succincte des documents de toute espèce qui y existaient au moment de la rédaction. Il n'est, du reste, pas entré, depuis lors, de papiers remontant au Moyen Age.

Il est nécessaire de signaler aussi que, toujours par les soins de l'administration, a été publié un *Etat des Inventaires des Archives nationales au 1er janvier 1914*[8], donnant, avec numéros d'ordre, la liste de tous les instruments de recherche utilisés à cette date, imprimés ou manuscrits, en volumes ou sur fiches, qu'ils fussent à la disposition du public dans la « Salle des inventaires », ou affectés au service des bureaux. Nous renverrons souvent nos lecteurs à cette publication : au cours de notre travail, nous aurons à citer beaucoup d'inventaires des Archives nationales; la meilleure manière d'identifier ceux-ci consiste à les désigner par leur numéro dans l'*Etat* de 1914. C'est à quoi nous ne manquerons pas.

SÉRIES CONTENANT DES DOCUMENTS DU MOYEN AGE

Quelles que soient les séries où l'ingéniosité des commis au triage des titres, puis des archivistes les ont placés depuis la fin du XVIIIe siècle, les documents du Moyen Age que renferment les Archives nationales peuvent se répartir, *grosso modo*, d'après leur origine, en deux classes. Tous ont, sans doute, été versés aux Archives par des décisions successives du Gouvernement, pendant et depuis la Révolution, car il n'y a pas d'autre porte régulière[9] pour entrer dans un dépôt

7. Paris, Delagrave, 1891. In-4° de XIV-880 p. — N° 4 de l'*Etat* de 1914.
8. Paris, Imprimerie nationale, 1914. In-8° de XII-80 p.
9. Les Archives nationales ont cependant réalisé un certain nombre d'acquisitions par voie de don, d'achat ou d'échange. M. Ch.-V. Langlois en a donné l'inventaire sous le titre : *Etat sommaire des Documents entrés aux Archives nationales par des Voies extraordinaires* (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXVIII. Paris, 1917. In-8° de 116 p.). Il s'y rencontre quelques pièces concernant le Moyen Age. Les documents *donnés* aux Archives nationales depuis 1850 environ, sont conservés, en principe, sous la lettre de série AB XIX dans les papiers du Secrétariat. L'inventaire de M. Langlois étant assez détaillé, nous ne reviendrons pas sur les pièces qu'il mentionne.

d'archives que le versement légal par une administration. Mais les uns constituent des papiers d'anciens organes du pouvoir royal, des cours de justice, par exemple; leur présence est donc tout à fait naturelle. Les autres sont des archives privées, qui ont appartenu à des particuliers, à des familles ou à des établissements religieux; ils sont entrés aux Archives nationales parce que la Révolution en a opéré la confiscation, en même temps que des biens de leurs propriétaires et pour servir à la gestion de ceux-ci. L'administration des Archives les a reçus lorsqu'ils ont cessé d'être utiles au Domaine. Nous examinerons successivement ces deux catégories. Nous dirons quelques mots, pour terminer, sur les séries de Mélanges, où des documents à peu près de toute provenance se trouvent rangés dans un ordre plus ou moins méthodique.

§ 1. — ARCHIVES PROVENANT DU GOUVERNEMENT ROYAL ET DE SES ORGANES

Le Trésor des Chartes.

Le fonds d'archives connu sous le nom de Trésor des Chartes et conservé aux Archives nationales sous la lettre de série J occupe ici naturellement la première place. Il est le plus ancien de nos groupes de documents; il est composé, en majeure partie, de pièces remontant au Moyen Age et il est le seul à représenter, pour cette période, ce qu'on pourrait appeler les archives politiques. A dire vrai il les représente assez mal, car ni ses fondateurs, ni ses gardes successifs ne pouvaient avoir une idée nette de ce que nous appelons aujourd'hui affaires politiques. D'autre part, les papiers qui montrent le mieux la machine gouvernementale en action : correspondances, instructions, rapports, étaient de ceux que l'on croyait pouvoir laisser périr. Le Trésor des Chartes a été fait pour assurer la conservation des droits du roi, et destiné à lui fournir des armes pour défendre ces droits, judiciairement et diplomatiquement, qu'il s'agît, d'ailleurs, des prérogatives de sa couronne ou de l'étendue de son domaine et, dans celui-ci, de l'héritage particulier de la maison capétienne ou des frontières de l'Etat. Il ne peut entrer dans le plan de cette étude de remonter jusqu'aux origines, de raconter, d'après Guillaume le Breton, le désastre des anciennes archi-

ves royales à la bataille de Fréteval (1194), et de retracer, depuis Philippe Auguste et saint Louis jusqu'à l'établissement des Archives nationales, le sort des papiers composant le Trésor de Chartes. Cette histoire a été écrite plusieurs fois; on en trouvera un exposé magistral dans la belle Introduction que M. H.-F. Delaborde a faite pour le tome V de la publication officielle des *Layettes du Trésor des Chartes*[10]. Qu'il nous suffise de rappeler que le *Trésor* contient, en principe, les archives de la Couronne au temps de saint Louis, auxquelles se sont ajoutés, par la suite, les titres des terres et provinces réunies au domaine royal, les dossiers de diverses affaires, procès et négociations politiques et les papiers existant entre les mains des chanceliers de France, réclamés au moment de leur mort, ainsi que les registres de la Chancellerie, versés périodiquement par le service de l'Audience.

Toute cette masse de documents se divise, d'ancienneté, en deux parts : les titres ou pièces isolées et les registres. La première division comprend elle-même deux séries, celle des « Layettes » ou boîtes et celle des « Sacs », autrement appelée « Supplément ». Cette dernière division est artificielle et provient simplement du fait que, lorsqu'au XVIIe siècle Dupuy et Godefroy effectuèrent le classement des titres du Trésor, ils en négligèrent un assez grand nombre. Ce résidu s'accrut, jusqu'à la fin de l'ancien régime, de réintégrations et de versements divers. Tout l'ensemble des papiers qui ne figuraient pas dans le travail de Dupuy et Godefroy, au lieu d'être introduit dans le cadre de classement établi par les deux historiographes, fut, au XIXe siècle, constitué en une seconde série parallèle à la première. Celle-ci a gardé, du temps où elle était conservée en des coffres de bois, le nom de « série des layettes », l'autre primitivement appelée « série des sacs », porte depuis son entrée aux Archives nationales, et depuis la rédaction, par D. Joubert, d'un inventaire dont nous parlerons bientôt, le nom assez impropre de « Supplément ». Le cadre de classement des deux parties est identique, et c'est celui qu'adoptèrent Dupuy et Godefroy pour les *layettes* qui a servi, à l'époque moderne, à ranger aussi les *sacs*. Ce classement répartit les documents en deux groupes, réalisant ainsi, dans le Trésor des Chartes, un troisième degré de division bipar-

10. *La constitution du Trésor des Chartes et les origines de la série des sacs.* CCXXIV pages, in-4°.

tite[11]. Dans le premier groupe, sous le titre de « Gouvernements », sont placés, par provinces, des pièces relatives principalement au Domaine et aux fondations royales[12]. Le second groupe, intitulé « Mélanges », contient des documents se rapportant à des affaires politiques, administratives ou judiciaires, à des revendications de la couronne, aux relations avec des pays étrangers, à certains personnages et à certaines familles.

L'*Inventaire méthodique*[13] et l'*Etat sommaire*[14] donnent un aperçu des subdivisions de chaque « gouvernement » et des principaux chapitres des « Mélanges », aussi bien pour les *Sacs* que pour les *Layettes*. Ces deux ouvrages peuvent suffire à orienter les recherches : ils ne renseignent pas sur la nature et le nombre des pièces que contient chaque subdivision. Les travailleurs ont heureusement à leur disposition d'autres instruments, qui permettent d'atteindre le détail, mais ce sont des inventaires manuscrits.

Pour les *Layettes*, il convient toujours de se reporter à l'Inventaire analytique de Dupuy et Godefroy (n° 96 de l'*Etat* de 1914). Ce grand travail, composé de 1615 à 1630, correspond encore à l'état du fonds. L'original est à la Bibliothèque nationale, où il forme les numéros 162 à 169 de la Collection Dupuy[15]. Il en existe de nombreuses copies, dont six sont aux Archives nationales. L'inventaire est divisé en huit tomes : les cinq premiers se rapportent aux *Gouvernements* et les trois autres aux *Mélanges*. Une table alphabétique assez défec-

11.

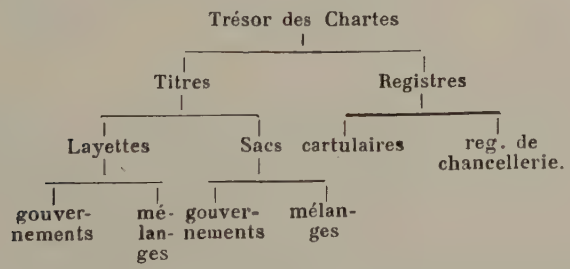

12. Il faut remarquer ici que, dans l'*Etat sommaire* comme dans l'*Inventaire méthodique*, certaines subdivisions des *Layettes* et des *Sacs* portent le nom d'une abbaye : cela veut dire qu'il y avait, sur cette abbaye, assez de documents pour former un carton ou deux, mais non pas qu'il n'y a aucun document sur les abbayes qui ne figurent point ainsi en titre dans les inventaires.

13. Colonnes 1-16.

14. Colonnes 177-193.

15. Voy. la description de cet inventaire dans DELABORDE, *La constitution du Trésor des Chartes*, pp. CLXXXVI et suiv.

tueuse (n° 97 de l'*Etat* de 1914), est jointe à certains exemplaires; elle renvoie aux tomes et aux pages de l'exemplaire original. Les copies qui servent, aux Archives nationales, tant aux recherches des archivistes qu'à celles du public, ont été l'objet, en 1897, d'un travail de collation avec les documents eux-mêmes. Les résultats en ont été inscrits en marge, en même temps qu'étaient faites certaines rectifications de dates, et ajoutées les cotes actuelles, dans la série J, des cartons qui ont remplacé les coffres du temps de Dupuy et Godefroy. Les analyses faites par ces érudits sont très complètes et l'on peut dire qu'un dépouillement de leur inventaire équivaut à peu près au dépouillement du fonds lui-même et permet de se reporter directement aux pièces que l'on cherche, sans crainte d'omission.

Pour le *Supplément* ou série des *Sacs,* il n'a été fait ni travail de classement ni inventaire avant la Révolution. Les pièces ont été, dans les premières années du XIXe siècle, classées dans le même ordre et de la même façon que celles des Layettes, en vue d'une fusion des deux séries. Un récolement en a été fait par D. Joubert en 1806 (n°s 102-104 de l'*Etat* de 1914). Ce travail, fort imparfait, a été seul en usage, sous le nom d' « Inventaire rose » jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il est aujourd'hui remplacé par un inventaire analytique en sept volumes, œuvre de M. de Curzon, qui porte, dans l'*Etat* de 1914, le n° 107, et dont une copie se trouve à la disposition du public, dans la Salle des Inventaires. Les bureaux de la Section ancienne conservent, avec la minute, une table alphabétique sur fiches.

Enfin les documents antérieurs à la mort de saint Louis (1270), ont été l'objet d'une publication savante donnant le texte complet de la plupart des pièces. Cette publication, faite par les soins de l'administration des archives, comprend cinq volumes, dûs à MM. Teulet, J. de Laborde, E. Berger et F. Delaborde[16]. Les quatre premiers sont extraits des *Layettes*, le dernier du *Supplément*. Chaque volume comporte une table des noms propres.

Que peut trouver, dans le Trésor des Chartres, un travailleur

16. *Archives nationales, Inventaires et Documents. Layettes du Trésor des Chartes*. Paris, Plon, 1863-1909, cinq vol. in-4°. — N° 100 de l'*Etat* de 1914.

s'intéressant à l'histoire de l'Eglise de France ? Question embarrassante. On peut y trouver des pièces de toute sorte. Il ne faut évidemment pas y chercher un *Corpus* des actes politiques de la royauté pendant le Moyen Age, et nous avons déjà dit pourquoi. On s'exposerait aussi à des graves déceptions si l'on espérait rencontrer, dans les subdivisions des deux sous-séries « Gouvernements » qui portent le nom de telle ou telle province, une documentation tant soit peu complète de l'histoire politique, administrative ou religieuse de cette province, voire simplement de ses rapports avec la royauté. Telle province importante n'est représentée que par un nombre insignifiant de documents : une douzaine de cartons, en tout, pour la Bretagne, une dizaine pour la Provence; dans telle autre, pour une période de plusieurs siècles, on ne trouve que quelques pièces. Mais il n'y a presque pas une église de l'ancienne France, ni un personnage notable du XIIIe au XVe siècle sur lequel il ne soit possible de puiser, dans ces titres si divers, des renseignements plus ou moins importants. Toute étude historique poussée à fond doit donc comporter un recours au Trésor des Chartres, que l'on peut explorer, soit au moyen des tables des divers inventaires que nous avons passés en revue, soit à l'aide d'un dépouillement général sur fiches des séries historiques, qui existe, depuis le milieu du XIXe siècle, dans les bureaux des archives et dont nous parlerons plus loin (n° 24 de l'*Etat* de 1914).

Les registres. — Il ne semble pas que les fondateurs du Trésor des Chartes au XIIIe siècle aient eu la pensée d'y conserver, en des registres *ad hoc*, les actes émanés de la chancellerie royale. L'origine des premiers registres accolés aux Layettes du Trésor est autre : ils ont, sans doute, comme le suppose M. Delaborde, été constitués pour permettre au souverain et à son conseil d'emporter avec eux et d'avoir sous la main, à l'état de copies, tous les documents utiles à la gestion des affaires, en laissant à Paris les titres originaux, trop exposés à périr au cours de voyages souvent mouvementés : « L'immobilisation des archives, en privant le roi, dans ses déplacements, des renseignements indispensables au gouvernement de ses domaines, dut inspirer bientôt une mesure non moins profitable aux intérêts actuels de la couronne qu'aux recherches des érudits de l'avenir : l'exé-

cution de registres de copies que l'on pût emporter sans difficulté, tandis que les originaux demeuraient en lieu sûr »[17]. Cette pratique, inaugurée par Philippe Auguste, se continua pendant tout le XIIIe siècle. Nous lui devons les plus anciens et les plus vénérables volumes de notre Trésor des Chartes, à commencer par celui qui se trouve au Vatican. « Les registres antérieurs à Philippe le Bel sont, en réalité, des cartulaires royaux, dans lesquels on transcrivait, sans leur assurer par aucune formule un caractère d'authenticité, tous les documents dont la couronne avait intérêt à conserver le texte, qu'ils fussent ou non émanés du roi. Au XIVe siècle, on commença à former des recueils d'actes enregistrés en chancellerie, c'est-à-dire d'actes dont l'on tenait à conserver des copies officielles, de façon à pouvoir suppléer, le cas échéant, aux originaux perdus ou détériorés. Ces actes, émanés, sauf de très rares exceptions, de l'autorité royale, sont quelquefois des ordonnances générales, enregistrées par ordre du souverain, mais surtout des actes gracieux, enregistrés aux frais et à la demande des intéressés. Les registres, une fois terminés, étaient déposés au Trésor des Chartres, où ils forment encore aujourd'hui une imposante série, qui va du règne de Philippe le Bel à celui de Charles IX[18]. »

A partir du XVe siècle, les enregistrements d'office paraissent avoir cessé; les actes d'intérêt privé : anoblissements, privilèges des églises ou des villes, concessions de foire et surtout lettres de rémission forment, on peut le dire, la totalité des pièces enregistrées, ce qui laisse bien croire que la transcription n'avait pas lieu par ordre du roi, mais à la demande des bénéficiaires. Les ordonnances et autres expressions de l'autorité royale dans les questions d'intérêt général, ainsi, du reste, qu'un nombre croissant d'actes intéressant aussi les particuliers, étaient désormais enregistrés dans les cours souveraines.

Le classement des registres du Trésor des Chartes remonte à Gérard de Montagu, garde dudit Trésor sous Charles V. Quelques-uns ont disparu, depuis l'origine de la collection, et certains se retrouvent dans des bibliothèques, notamment à la Bibliothèque nationale. Naturellement les registres postérieurs à Charles V sont venus prendre place, à leur tour,

17. Delaborde, *La constitution du Trésor des Chartes*, p. IV.
18. F. Delaborde, *La constitution du Trésor des Chartes*, p. IX.

dans la série qui comprend, aux Archives nationales, sous la cote JJ, trois cent vingt numéros[19].

Les principaux inventaires qu'il y a lieu d'utiliser pour faire des recherches dans les registres du Trésor, en dehors des pages qui y sont consacrées dans l'*Inventaire méthodique* et dans l'*Etat sommaire*, sont les suivants :

1° Un inventaire analytique, versé en 1862 à la Bibliothèque nationale, où il forme les volumes 7262 à 7483 du fonds français, au département des manuscrits. Il en existe une table sur fiches dans les bureaux des Archives nationales (n° 117 de l'*Etat* de 1914).

2° Un inventaire sommaire, du XVIIIe siècle, en quatre volumes, qui est conservé dans les mêmes bureaux (n° 113 de l'*Etat* de 1914), et auquel a été ajoutée (n° 114), une table alphabétique également très sommaire.

3° L'administration des archives a entrepris un nouvel inventaire analytique des registres du Trésor, ou du moins de ceux qui forment la partie la plus considérable de ce fonds : les registres de chancellerie proprement dits, de Philippe le Bel à Charles IX. Quelques volumes de cet inventaire sont actuellement rédigés (n°s 129-132 de l'*Etat* de 1914). Il sera continué.

Rappelons enfin que divers érudits ont tiré des registres du Trésor des Chartes les documents concernant certains sujets, et surtout certaines provinces. Les publications qu'ils ont faites sont fort importantes; elle ont été énumérées, en note, dans l'*Etat des Inventaires* de 1914, page 13.

Le Fonds du Parlement de Paris.

Il ne saurait entrer dans le plan de ce modeste travail de retracer, même très rapidement, l'histoire du Parlement de Paris. Ce serait encore trop prétendre que d'en vouloir donner la bibliographie, même très sommaire. Il nous suffira de rappeler que, si l'exercice de la justice par le roi et sa Cour

19. Pour les séries de l'ancienne section historique (J. K, L, M), et *pour ces séries seulement*, la double lettre désigne les registres, la lettre simple les cartons. La même distinction est obtenue par d'autres moyens et la double lettre a d'autres significations en d'autres séries des Archives nationales. Le cadre de classement offre, à cet égard, un modèle achevé d'incohérence.

commença d'être réglée par des ordonnances et laissa des traces dans les archives à partir du XIIIe siècle, ce n'est guère avant l'avènement de Philippe de Valois que le Parlement fait son apparition en tant que corps autonome et organisé[20]. A cette époque et pour une centaine d'années encore, il représente seul le pouvoir royal dans la plénitude de son autorité judiciaire, les limites de sa juridiction sont les mêmes que celles du royaume et c'est à lui que viennent les appels des justices seigneuriales, y compris souvent celles des grands vassaux. A partir du XVe siècle, la royauté crée, dans plusieurs provinces, des parlements qui, tout en reconnaissant à celui de Paris une certaine prééminence, en demeurent cependant tout à fait indépendants

Les conséquences de ces faits, dans l'ordre d'idées qui nous intéresse ici, sont premièrement que les archives du Parlement de Paris contiennent bien des documents remontant au temps de saint Louis[21], mais qu'au cours du XIVe siècle seulement les grandes séries de registres se constituent et se classent suivant des usages à peu près réguliers[22]; secondement que, jusqu'au XVe siècle, il est bon de consulter ces archives pour toute affaire judiciaire importante, pourvu qu'elle ait son origine dans un lieu soumis à la souveraineté du roi de France, même si elle a dû être jugée tout d'abord par le tribunal d'un grand feudataire, un duc de Bourgogne par exemple; à partir du XVe siècle, il devient nécessaire de se demander si le personnage, l'église ou le domaine dont on étudie l'histoire ne relevaient pas de l'un des parlements nouvellement créés, et, le cas échéant, de dépouiller les archives de celui-ci avant de s'adresser aux Archives nationales.

Le fonds du Parlement de Paris, l'un des plus considérables de ceux qu'abrite l'Hôtel Soubise a reçu, lorsque fut établi le cadre de classement, la lettre de série X. Plus tard on a jugé bon d'y introduire des subdivisions et se désigner par X^1 les documents provenant du greffe civil, par X^2 ceux du greffe

20. Cette question a été élucidée par M. J. VIARD en deux articles : *La Cour au commencement du XIVe siècle* (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LXXVII, 1916) avec une excellente bibliographie, et surtout : *La Cour et ses Parlements au XIVe siècle* (*même revue*, t. LXXIX, 1918).

21. Les quatre registres appelés *Olim* vont de 1254 à 1319.

22. Les *Jugés* commencent en 1319, le *Conseil* en 1364, les *Plaidoiries* en 1395, les *Ordonnances* en 1357, les *Accords* originaux sont conservés depuis 1320; les registres *criminels* remontent à 1312.

criminel, par X^3 ceux des requêtes du Palais, par X^4 ceux de la petite chancellerie et par X^5 ceux de la communauté des procureurs.

On alla plus loin encore et, dans chacune des sous-séries, on distingua par des lettres les registres, les minutes et, le cas échéant, les pièces originales. Pour le civil, on a ainsi X^{1a} registres, X^{1b} minutes, X^{1c} accords; pour le criminel, X^{2a}, X^{2b}; pour les requêtes du Palais, X^{3a}, X^{3b}. Dans chaque groupe, les articles sont numérotés à partir de l'unité, ce qui peut occasionner des confusions fâcheuses, que l'on aurait évitées en conservant à la série entière son ancienne numérotation continue, qui était sans inconvénient, puisque, dans ce fonds fermé, il n'y avait aucune intercalation à prévoir.

Il est remarquable que les greffiers du Parlement ne nous aient laissé aucun inventaire important des archives dont ils avaient la garde. Nous n'avons, pour nous y orienter, que les travaux exécutés aux Archives nationales, auxquels on peut heureusement ajouter ceux que des magistrats ou des érudits ont entrepris, à diverses époques, pour leur usage personnel. La série U (Inventaire n° 394 de l'*Etat* de 1914) en renferme plusieurs.

Voici, parmi les inventaires dus à l'administration des archives, ceux qui, à notre avis, peuvent être le plus utilement consultés pour l'histoire religieuse du Moyen Age :

A) D'abord un tableau d'ensemble: *Le répertoire numérique des Archives du Parlement de Paris*, par M. Campardon (Paris, Delagrave, 1889, in-4°, n° 426 de l'*Etat* de 1914). Il énumère simplement les articles de chaque subdivision, en donnant, pour chacun, les dates extrêmes des pièces qu'il contient. Son emploi conjoint avec les anciens répertoires ou les divers travaux des érudits du XVIIe et du XVIIIe siècles serait plus facile, si l'auteur avait pris soin d'indiquer, notamment pour les séries « Jugés », « Conseil » et « Ordonnances », les anciennes cotes des registres. Faute de cette indication, il est souvent nécessaire de procéder par tâtonnement pour retrouver une pièce citée avant la Révolution. Le Répertoire numérique est néanmoins un travail considérable, qui a l'avantage de correspondre à l'état actuel du fonds.

B) Tous les actes du Parlement antérieurs à 1328, c'est-à-dire ceux qui sont contenus dans les quatre *Olim*, dans le premier tome des Jugés et dans les deux premiers registres

criminels, ont été l'objet d'un inventaire analytique publié par M. Boutaric, sous le titre : *Actes du Parlement de Paris* (Paris, Plon, 1863-1867, 2 vol., in-4°. N° 425 de l'*Etat* de 1914). Les registres suivants de la série des Jugés, autrement dit des décisions de la Cour sur enquêtes, ont seuls été l'objet d'un travail continuant celui de M. Boutaric. Un volume de ce travail, dû à M. Furgeot, a été publié. Il contient l'analyse de cinq registres, qui vont jusqu'à l'année 1342[23]. La suite de l'inventaire de Furgeot pour les années 1343-1350, est restée manuscrite; elle se trouve, ainsi qu'une table alphabétique du tout, à la disposition du public dans la salle des inventaires.

C) Les Ordonnances, de 1337 à 1515 (X1a 8602-8611), ont été analysées par M. Stein, dans son *Inventaire des Ordonnances enregistrées au parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII* (Paris, Imprimerie Nationale 1908, in-4°. N° 447 de l'*Etat* de 1914).

D) Les registres du Conseil (actes et décisions de la Cour en dehors de l'audience publique) ont été, pour les années 1364 à 1483, dépouillés par une équipe d'archivistes, qui en ont établi une table sur fiches, conservée dans les bureaux (n° 435 de l'*Etat* de 1914). Cette table ne donne que les noms des parties; elle ne renvoie pas aux documents d'après leur cote actuelle, aussi le maniement en est assez délicat.

E) Pour les Accords, il existe aussi une table sur fiches, par noms de personnes et de lieu. Cette table, claire et complète, est très précieuse (n° 448 de l'*Etat* de 1914). Elle s'arrête à l'année 1415. Elle est actuellement poursuivie.

Les *Jugés* après 1350, le *Conseil* après 1483, les *Accords* après 1415, le *Criminel* après 1328 et toutes les séries de minutes n'ont fait l'objet, jusqu'ici, d'aucun dépouillement officiel. Les parties qui restent à explorer dans l'immense fonds du Parlement sont donc très considérables. Les recherches y demeurent difficiles, cependant on peut s'aider de quelques travaux étrangers à l'administration des archives.

Il faut mettre au premier rang les collections d'extraits faites par divers magistrats, au XVIIe et au XVIIIe siècles. Nous n'en citerons qu'une, celle de Le Nain, d'abord parce que c'est la plus importante, ensuite parce qu'il en existe,

23. *Actes du Parlement de Paris, Deuxième série, jugés*, t. I. Paris, Plon, 1920, in-4°. — N° 430 de l'*Etat* de 1914 (le vol. était alors sous presse).

aux Archives même, une table assez volumineuse qui, dans une certaine mesure, peut être employée directement comme table des registres du Parlement.

La collection Le Nain elle-même, c'est-à-dire les 250 volumes d'extraits qui furent faits, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, par le conseiller, puis maître des requêtes Jean Le Nain († 1698), est conservée dans la Bibliothèque de la Chambre des députés, mais une copie de la table méthodique et alphabétique dressée par l'auteur est aux Archives nationales (U 493-574). D'autres copies existent à la Bibliothèque nationale (notamment Nouv. acq. franc. 2229-2307). Cette table ne renvoie, bien entendu, qu'aux documents relevés par Le Nain dans les registres du Parlement, et ce magistrat, bien qu'il ait eu une curiosité très étendue et très éclairée, ne s'intéressait pas à tout ce qui peut aujourd'hui faire l'objet de recherches historiques. Cependant un travailleur qui aura retrouvé, sur un sujet quelconque, tous les actes copiés par Le Nain, possèdera une documentation générale comprenant presque toujours l'essentiel de ce que les archives du Parlement peuvent fournir.

Comment on peut se servir de ce précieux recueil et comment, grâce aux indications chronologiques mises par Le Nain sur ses fiches, on peut passer directement de la table aux registres même du Parlement, en supprimant le recours aux volumes d'extraits, c'est ce qui est expliqué avec beaucoup de clarté et de précision dans un travail de M. L. Le Grand, intitulé : *La table de Le Nain et les registres du Parlement de Paris.* Ce travail, qui contient des détails fort utiles sur la collection et son auteur, a paru, en 1907, dans *Le Bibliographe moderne* et a été tiré à part. Un exemplaire en existe, aux Archives nationales, à la disposition du public. On doit regretter que, malgré ce guide excellent, la table de Le Nain ne soit pas utilisée davantage par les travailleurs.

Citons encore, à la suite du même M. Le Grand, qui en a tiré bon parti pour ses propres travaux[24], un répertoire dressé, à la fin du XVIIe siècle, par les soins de l'ordre de Saint-Lazare, et donnant le relevé des arrêts du Parlement relatifs aux

24. Voir, notamment, *Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle.* Paris, Société de Paris et de l'Ile-de-France, 1899, in-8°.

Hôtels-Dieu et aux maladreries, classés par diocèse (Arch. nat. Z^{1n} 5-9).

Parmi les publications d'érudits qui s'appliquent aux archives du Parlement, il nous paraît utile de mentionner :

1° La collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race,* dite *Collection du Louvre,* commencée au XVIIe siècle. Un grand nombre de textes ont été empruntés à la série des ordonnances du Parlement;

2° Le recueil de BLANCHARD : *Compilation chronologique des ordonnances, édits et déclarations des rois de France.* (Paris 1715, in-4°);

3° La publication des quatre plus anciens registres, faite par BEUGNOT dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France,* sous le titre : *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi.* (Paris 1839-1848, 4 vol. in-4°);

4° *Les Testaments enregistrés au parlement de Paris sous Charles VI,* publiés par M. TUETEY dans la même collection. (Paris 1880, in-4°);

5° *Le Journal* de Nicolas de Baye et celui de Clément de Fauquembergue, recueils des notes ajoutées par ces deux greffiers au procès-verbal des séances du Conseil dont ils rédigeaient les actes. Ces notes, d'une importance capitale pour l'histoire des règnes de Charles VI et Charles VII, ont été publiées par M. TUETEY pour la *Société de l'histoire de France*[25].

Beaucoup d'autres ouvrages et tout premièrement les diverses histoires du parlement de Paris, doivent une part importante de leur documentation aux papiers qui proviennent de ce corps judiciaire et contiennent, par conséquent, de nombreux renvois à la série X des Archives nationales.

Le Fonds de la Chambre des Comptes.

Le fonds de la Chambre des Comptes de Paris, s'il existait encore en entier, formerait un ensemble de documents plus considérable que celui du Parlement. A en juger par le peu qui subsiste, par le parti qu'ont pu tirer d'explorations assez imparfaites les érudits du XVIIe siècle, et aussi par l'étendue

25. *Journal de Nicolas de Baye (1400-1407).* Paris, 1885-1887, 2 vol. in-8°. — *Journal de Clément de Fauquembergue (1417-1435).* Paris, 1903-1915, 3 vol. in-8°.

et l'importance des papiers qui nous sont restés de certaines chambres des comptes provinciales, ce serait une source d'une valeur inappréciable pour l'histoire de France, en toutes ses parties, depuis le XIIIe siècle.

Malheureusement les archives de la Chambre des Comptes de Paris n'ont pas été favorisées du sort. Elle n'ont, à aucune époque, été à l'abri des « fuites »; elles ont brûlé presque entièrement en 1737; une grande partie de ce que le feu avait respecté a été détruit à l'époque révolutionnaire; beaucoup de pièces, échappées à l'anéantissement, ne sont jamais arrivées jusqu'aux Archives nationales; enfin, les documents qui sont entrés dans cet établissement ont été l'objet de triages qui ont à jamais brisé l'unité de ce grand fonds.

L'*Inventaire méthodique* (col. 323 et suiv.), contient un essai de regroupement, sur le papier, de la partie des archives de la Chambre des Comptes qui se trouve à l'Hôtel Soubise. Nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à ce travail et, en nous appuyant sur lui, d'examiner rapidement, pour chaque catégorie de documents, quel genre de services on peut en tirer pour l'étude de l'histoire religieuse du Moyen Age, et de quels instruments on dispose pour y faire des recherches. Nous diviserons, à l'exemple des archivistes de 1871, les papiers de la Chambre des Comptes en quatre classes :

1° Les actes de la Chambre, les *Mémoriaux* notamment;
2° Les hommages et aveux;
3° Les terriers et papiers domaniaux divers;
4° Les comptes proprement dits.

Avant d'étudier une à une ces catégories, il nous faut dire un mot des inventaires de la chambre des comptes en général.

A la différence des greffiers du Parlement, les officiers de la Chambre des Comptes qui avaient la garde des archives ont fait un grand nombre d'inventaires. Ce qui en a été conservé se rapporte principalement au Dépôt des Fiefs (hommages et aveux), et aux Mémoriaux. On les a groupés, aux Archives nationales, dans une série PP (double P). P est la lettre qui désigne, dans le cadre de classement, le groupe le plus important des documents provenant de la Chambre des Comptes. La plupart des inventaires composant la série PP sont encore utiles, soit qu'ils s'appliquent à des documents qui existent toujours et dont, par miracle, le classement n'a

pas été trop bouleversé, soit qu'ils puissent servir à suppléer à la perte des registres dont ils formaient les répertoires. On en trouvera la liste à la fin de l'ouvrage dont nous allons parler.

M. A Bruel a publié, sous les auspices de la Direction des Archives, un *Répertoire numérique des archives de la Chambre des Comptes de Paris*[26], c'est-à-dire des séries P et PP. Ce répertoire contient un bon tableau d'ensemble des deux séries. Il est indispensable de le consulter pour avoir la concordance entre les anciennes cotes que donnent seules, bien entendu, les inventaires contenus dans PP, et les cotes actuelles, imposées aux documents depuis leur entrée aux Archives nationales. Les Comptes, les copies de chartes, tous les papiers domaniaux qui ne sont pas dans la série P, sont naturellement exclus du travail de M. Bruel. Nous les comprendrons, au contraire, dans l'exposé qui va suivre.

Les *Mémoriaux,* c'est-à-dire les registres où la Chambre faisait transcrire les actes royaux intéressant l'administration des finances et du domaine, ont été entièrement consumés par le feu en 1737. C'est une perte irréparable pour l'histoire. Un seul registre du XIVe siècle, qui avait disparu des archives avant l'incendie, a subsisté jusqu'à nos jours; il se trouve à la Bibliothèque nationale (lat. 12814). Les autres ne nous sont connus que par d'anciens inventaires, par des copies ou extraits d'érudits et par l'essai de reconstitution que la Chambre fit faire dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Comme le Parlement, la Chambre des Comptes sortit de la « Cour du Roi » entre le XIIIe et le XIVe siècles. Ses plus anciens registres étaient, comme les *Olim,* des registres mêlés, dont le caractère officiel n'est pas bien défini. Ils furent suivis d'une série continue de *Mémoriaux* proprement dits, commencée vers 1320 par un volume coté A, et tenue dès lors sans interruption. Les anciens *Libri memoriales* qui précédaient cette grande série officielle portaient des noms particuliers : *Pater, Noster, Qui es, In coelis, Croix, Saint-Just.* On en possède, en nombre, extraits et analyses. Sous la direction de M. Ch.-V. Langlois, un archiviste, M. J. Petit, et quelques étudiants en ont fait la restitution, ainsi que celle du Mémorial A[27]. Ce travail contient une excellente notice sur les

26. Paris, Delagrave, 1896, in-4°; n° 278 de l'*Etat* de 1914.
27. *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre*

plus anciens registres de la Chambre, une bibliographie abondante, une étude des divers inventaires contenus, notamment, dans PP, enfin l'analyse de tous les documents que renfermaient les divers mémoriaux, avec renvoi aux copies ou analyses anciennes qui en subsistent. Travail très méritoire, qui non seulement épuise à peu près le sujet, mais le dépasse, en donnant à la fois la méthode à suivre et les indications bibliographiques nécessaires pour faire la reconstitution des *Mémoriaux* postérieurs.

Nous citerons encore, toujours pour les *Mémoriaux*, deux dépouillements qui s'appliquent l'un et l'autre à la série que la Chambre fit refaire, tant bien que mal, après l'incendie. Ce sont : 1° Un inventaire analytique (n° 296 de l'*Etat* de 1914), donnant, volume par volume, l'indication des pièces copiées dans la nouvelle série des *Mémoriaux*. Les fiches qui composent cet inventaire, rédigé au début du XIXe siècle, ont été reliées en cent quatre petits volumes, qui sont à la disposition des travailleurs dans la Salle des Inventaires;

2° Une table alphabétique en dix-huit boîtes de fiches (n° 299 de l'*Etat* de 1914), qui sont utilisées seulement dans les bureaux de la Section ancienne, où elles sont conservées.

Il ne faut pas que le nom de la Chambre des Comptes fasse illusion : les documents concernant l'histoire religieuse sont très nombreux dans les *Mémoriaux*. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir, soit l'inventaire analytique, soit surtout la restitution qu'ont faite M. Petit et ses collaborateurs. On y trouve quantité de décisions royales concernant les biens ecclésiastiques, les amortissements, les décimes, les régales, les privilèges des églises; de ordonnances relatives aux juifs, aux hérétiques, aux blasphémateurs, des lettres pontificales, des indulgences, des documents sur les projets de croisades, sans parler de mille renseignements sur des prêtres et des clercs mêlés à l'administration royale.

Les autres séries de registres ne contiennent pas d'actes remontant au Moyen Age, à l'exception d'une petite collection d'extraits, faits par l'avocat général Le Marié d'Aubigny, de l'ancien *Journal* de la Chambre. Les plus anciens actes compris

des Comptes de Paris, par MM. Joseph Petit, Gavrilovitch, Maury et Teodoru, avec une préface de Ch.-V. Langlois. Fascicule VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*. Paris, Alcan, 1899, in-8°.

dans ces extraits remontent à 1323, et les deux premiers volumes (P 2848 et 2849), sont entièrement composés de pièces des XIVe, XVe et XVIe siècles. Ce sont surtout, semble-t-il, des arrêts rendus sur requête. La plupart de ceux du XIVe siècle et un nombre appréciable de ceux du XVe intéressent des établissements ecclésiastiques, à l'occasion de rentes, redevances et privilèges à eux concédés. Il n'y a pas d'inventaire de ces registres.

Il faut rattacher aux *Mémoriaux* de la Chambre des Comptes l'importante collection des *Copies de chartes,* aujourd'hui conservée, aux Archives nationales, sous les cotes K 165 à 222. Cette collection contient, en effet, les copies qui furent exécutées, dans divers établissements publics ou religieux, à la demande de la Chambre des Comptes, pour parvenir, après l'incendie de 1737, à la reconstitution des *Mémoriaux* détruits. On y a ajouté des documents d'autre provenance, et un assez grand nombre des actes copiés n'ont pas trouvé place dans la nouvelle série des *Mémoriaux.* Il est donc intéressant de recourir à ces cartons, dont il existe un inventaire analytique (n° 138 de l'*Etat* de 1914), ainsi qu'une table alphabétique sur fiches (n° 139).

Les *Hommages, Aveux et Dénombrements* formaient, dans les anciennes archives de la Chambre des Comptes, une division à part, appelée le Dépôt des Fiefs. C'est la seule partie de ces archives qui ait échappé à l'incendie; aussi est-ce aujourd'hui la plus considérable. Les documents originaux y ont été reliés en registres factices, où ils portent chacun un numéro; la numérotation est continue pour chaque subdivision géographique ou chronologique. Il y a, en outre, des volumes de copies ou *transcrits.* Le tout comporte un très grand nombre d'inventaires partiels, dont la plupart sont dus aux officiers de la Chambre, et renfermés dans la série PP. Quelques uns ont été établis par les soins de l'administration des archives. Il nous est impossible d'en donner ici la liste : Le *Répertoire numérique* de M. Bruel indique, pour chaque volume de PP, les articles auquel ce volume se rapporte, et l'*Etat* de 1914 (nos 279-287) contient l'énumération des inventaires modernes. Depuis la publication de l'*Etat* un inventaire analytique et alphabétique des Hommages (P 1-25), et des Aveux (P 26-127) de la Chambre de France a été entrepris par ordre du directeur des Archives. Il se poursuit actuellement.

Un certain nombre de registres, intéressant plusieurs provinces de l'ouest et du centre, ont été l'objet, il y a cent ans, d'un dépouillement effectué par D. Bétencourt, qui en a tiré un dictionnaire des possesseurs de fiefs, publié sous le titre de *Noms féodaux* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage renvoie directement aux cotes de la série P; il est encore consulté journellement.

La série des *Hommages, Aveux et Dénombrements,* qui contient quelques pièces du XIIIe siècle et un très grand nombre des XIVe et XVe, est plus importante que son titre ne le ferait croire pour les recherches d'histoire ecclésiastique. Sans parler du fait que beaucoup d'églises et de gens d'église possédaient des fiefs, cette série comprend, à côté des aveux proprement dits, un nombre considérable de Déclarations de Temporel, faites par des évêques, des chapitres, des abbayes, de simples prieurés, voire des officiers ou dignitaires. Le groupe le plus ancien remonte aux années 1383 et suivantes, époque où semble avoir été faite une sorte de révision générale des droits du roi. Les déclarations de temporel ne contiennent pas seulement des renseignements précieux sur les propriétés ecclésiastiques; elles peuvent aussi fournir des données historiques intéressantes sur de tout autres sujets : celles qui furent faites, par exemple, pendant et après la guerre de Cent Ans contiennent des détails curieux sur la désolation de certaines régions, voire sur divers incidents de telle ou telle campagne.

Nous pouvons passer rapidement sur les *Terriers et documents domaniaux divers.* Les terriers proprement dits sont tous postérieurs à la période qui nous intéresse. On y a joint cependant les archives de quelques domaines réunis à la Couronne, notamment ceux des maisons d'Anjou et de Bourbon. Ces fonds, annexés à celui de la Chambre des Comptes de Paris, comprennent des documents de toute espèce, dont beaucoup remontent au Moyen Age et intéressent au premier chef les églises, abbayes et établissements religieux. Il en existe des inventaires. Celui de la maison d'Anjou (n° 289 de l'*Etat* de 1914) est sur fiches, ainsi que sa table. Pour la maison de Bourbon, l'inventaire analytique et chronologique a été imprimé. Il est dû à MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche et a pour titre *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* (Paris, Plon, 1867-1874, 2 vol. in-4°, n° 290 de l'*Etat* de 1914).

Une masse très considérable de documents domaniaux, provenant de la Chambre des Comptes, et comprenant des aveux, des déclarations censuelles, des actes de vente, des estimations, etc., a été, aux Archives nationales, séparée de l'ensemble du fonds et rangée, avec des papiers d'autre origine, dans une série Q[1] : *Titres domaniaux proprement dits,* qui est classée par départements. Il existe, de cette série, un répertoire numérique (n°s 310-311 de l'*Etat* de 1914) et une table alphabétique sur fiches (n° 308). Les documents remontant au Moyen Age y sont assez rares, et rares aussi ceux qui concernent spécialement le clergé.

Nous en aurons fini avec la Chambre des Comptes quand nous aurons dit un mot des *comptes* eux-mêmes. Ils sont malheureusement peu nombreux. La conservation n'en a jamais été parfaite et les épaves qui se retrouvent à la Bibliothèque nationale témoignent de la facilité avec laquelle ces documents étaient égarés. Un grand nombre a péri au XVIIIe siècle, un plus grand a été détruit à l'époque révolutionnaire. Ce qui reste constitue, aux Archives nationales, une subdivision de la série K. L'*Etat sommaire* (col. 206-207 et 221-231) contient l'énumération de ces comptes, avec leurs dates. Il n'en existe pas d'inventaire détaillé. Quelques comptes royaux du XIVe et du XVe siècle ont été l'objet d'un dépouillement alphabétique sur fiches, conservé dans les bureaux, et fréquemment utilisé pour les recherches (n° 171 de l'*Etat* de 1914).

MM. Langlois et Stein[28] ont donné une bibliographie des diverses publications d'érudition comprenant des documents empruntés à ces comptes. L'histoire ecclésiastique peut y recueillir des renseignements importants.

Autres juridictions

Les Archives nationales conservent les papiers d'un assez grand nombre d'autres juridictions dont le siège était à Paris, que leur compétence fût restreinte à la capitale et à ses environ, comme pour le Châtelet, ou qu'elle s'étendit, pour des causes déterminées, à tout le royaume. Le fonds du Châtelet forme la série Y, les autres sont réunis dans une série Z. Cette dernière série contient à la fois les papiers des juridictions

28. *Les Archives de l'histoire de France*, p. 23.

royales et ceux des justices particulières; pour ne pas revenir plusieurs fois sur un même groupe de documents, nous parlerons en même temps des unes et des autres. Beaucoup de ces tribunaux ne remontent pas au Moyen Age ou n'ont pas laissé de documents de cette époque.

Dans les archives du Châtelet, les seuls articles qui nous intéressent sont les *Livres de Couleur* et les *Bannières*, registres des ordonnances, arrêts et décisions concernant Paris. Les deux collections remontent au XIVe siècle. Un inventaire analytique en a été dressé par M. Tuetey et publié[29]. En parcourant la copieuse table alphabétique de cet ouvrage, on se rendra compte des ressources assez importantes que l'histoire ecclésiastique peut tirer de ces *Mémoriaux* du tribunal parisien.

Parmi les autres juridictions, celles qui ont laissé des groupes de documents un peu considérables ont été affectés, dans la série Z, à une subdivision Z^1; on a ainsi, pour nous borner aux fonds qui renferment des documents du Moyen Age, la *Cour des Aides*, Z^{1a}; la *Cour des Monnaies*, Z^{1b}; le *Bureau des Finances*, Z^{1f}; le *Bureau de la Ville*, Z^{1h}; les *Officialités de Paris*, Z^{1o}. Toutes les subdivisions de la sous-série Z^1 ont fait l'objet, en 1888-1889, de répertoires numériques dus à MM. Berger et Tuetey. Ces répertoires, autographiés et réunis en un volume, sont à la disposition du public dans la salle des inventaires, aux Archives nationales[30]. C'est le seul instrument de recherche à utiliser pour ces divers fonds. Il faut y ajouter seulement, pour la Cour des Aides, une table alphabétique des provisions d'offices et lettres-patentes (n° 476 de l'*Etat* de 1914). Le seul registre du XIVe siècle qui subsiste dans les fonds de l'officialité épiscopale de Paris, le *Registre des causes* de 1384 à 1387 (Z^{1o} 26) a été publié in-extenso par MM. Petit et Marichal[31]. Il y a encore des découvertes à faire dans les registres qui suivent[32].

29. *Inventaire analytique des Livres de couleur et Bannières du Châtelet de Paris.* Paris, Imprimerie nationale, 1899-1907, 2 fasc., in-4°. N° 459 de l'*Etat* de 1914.

30. *Etat* de 1914, nos 474, 477, 490, 494, 502; cf. la note 2 de la p. 43 dudit *Etat*.

31. *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384-1387)*. Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Paris, 1919, in-4°. La préface (pp. x et seq.) donne des renseignements sur les divers fonds d'officialités existant en France, une note (p. XVII) est consacrée aux plus anciens registres de l'officialité épiscopale et de l'officialité de l'archidiacre de Paris.

32. M. l'abbé Fournier en a étudié quelques-uns dans des articles

La série Z contient encore, sous la cote Z^2, les archives ou des fragments d'archives d'un grand nombre de juridictions royales et seigneuriales. Beaucoup de celles-ci étaient exercées au nom de seigneurs ecclésiastiques. Nous citerons, parmi celles qui comportent des documents du Moyen Age, la prévôté d'Andrésy, au Chapitre de Notre-Dame (Z^2 14-15); celle de Borrest, à Sainte-Geneviève (Z^2 376-387); celle d'Issy et Vaugirard, à Saint-Germain-des-Prés (Z^2 1146-125); le For l'Evêque (Z^2 3150-3256) et le bailliage de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (Z^2 3284-3643), etc. Il peut d'ailleurs y avoir des documents sur les clercs et sur les choses d'Eglise dans les archives de juridictions purement laïques. Un Répertoire numérique manuscrit de la série Z^2 est à la disposition des travailleurs (n° 548 de l'*Etat* de 1914).

§ 2. — ARCHIVES PRIVÉES, FONDS SÉQUESTRÉS

Leur origine parisienne.

Les mesures législatives prises par les divers gouvernements à partir de 1789 ont amené la concentration, aux Archives nationales, d'un grand nombre de papiers appartenant soit à des particuliers, soit à des établissements ecclésiastiques. Ces papiers comprennent, surtout les seconds, une proportion appréciable de pièces remontant au Moyen Age. Nous avons déjà remarqué que tous les actes royaux et autres documents que contiennent les Archives nationales pour les temps antérieurs au règne de Philippe Auguste proviennent des églises de la région parisienne. Il ne nous est pas possible, étant donné le nombre et la variété des fonds dont il s'agit, d'étudier séparément chacun d'eux, ni même d'en donner la liste. Nous nous contenterons d'indications générales sur leur origine, sur l'état dans lequel ils se présentent à nous, enfin sur les inventaires et répertoires qui permettent d'y faire des recherches.

Remarquons tout d'abord que ces fonds, aussi bien les civils que les ecclésiastiques, proviennent de séquestres effectués à

publiés, en 1924 et 1925, par la revue *Le Canoniste*. Il a ainsi retrouvé un registre de l'officialité du Chapitre, mêlé à ceux de l'officialité épiscopale, et un registre de cette dernière, rangé parmi ceux qui proviennent de la justice spirituelle de l'Archidiacre : pareilles erreurs n'ont rien de surprenant en des séries classées précipitamment et avec peu de respect.

Paris. Les archives des districts au début, celles des départements ensuite, ont recueilli ou ont dû recueillir, en province, les papiers des évêchés, chapîtres et abbayes, comme ceux des émigrés et condamnés, tandis qu'une partie de ceux des paroisses allaient aux archives communales. La Seine a fait exception, et tout ce qui y a été saisi, sauf les registres d'état-civil, a été remis à l'archiviste de la République, dont le directeur actuel des Archives est l'héritier. C'est là une anomalie à laquelle l'Hôtel Soubise doit une partie de ses richesses, entre autres les quelques diplômes mérovingiens qui subsistent. On doit s'en souvenir quand on étudie l'histoire d'un établissement situé hors de Paris : sauf quelques exceptions, aucun des papiers provenant de cet établissement ne doit se trouver aux Archives nationales[33].

Ceux qui s'y trouvent — c'est notre seconde remarque — n'y sont pas à l'état de fonds classés et intacts; ils ont subi des triages qui ont eu pour résultat de les dépecer au profit de plusieurs séries. L'action des archivistes n'est pas ici seule en cause, mais aussi, pour une part, l'esprit public et les dispositions des gouvernements, à l'époque révolutionnaire : le triage a été le seul moyen d'éviter la destruction. Les archives, tant ecclésiastiques que seigneuriales, tombaient en effet sous le coup des décrets de l'Assemblée législative, pris les 12 mai et 19 juin 1792, qui ordonnaient la mise au feu de tous les « titres généalogiques », ce qui dut être entendu au sens large de « titres rappelant la féodalité ». Heureusement pour l'histoire, la nation eut besoin, pour l'administration et la liquidation des biens pris au clergé, puis aux émigrés, de beaucoup des papiers qui composaient les archives saisies. Heureusement aussi on s'avisa que quelques-uns pouvaient avoir un intérêt historique, — quelques-uns seulement, disaient les ministres d'alors. On institua donc un bureau chargé d'en opérer le triage. Ce bureau fit des destructions fâcheuses, c'est certain, il est certain aussi qu'il sauva à peu près tout ce qu'il put ; mais il ne put sauver qu'en disloquant les fonds, puisqu'il devait mettre à la disposition du Domaine les titres

33. L'exception la plus notable est constituée par le fonds de l'abbaye de Savigny (Manche), dont une partie a été apportée à Paris et placée dans la série L, sous la Monarchie de juillet (L 966-978). On trouvera, dans l'*Etat sommaire* (col. 474), l'indication des cartons de S où se trouvent d'autres fragments de fonds. Voir enfin l'*Inventaire des documents entrés aux Archives par des voies extraordinaires*, de M. Langlois.

des biens nationaux et envoyer aux Archives nationales (on avait d'abord dit à la Bibliothèque nationale) les « Monuments historiques ». De là, deux parts au moins dans tous les fonds séquestrés : L'une qui vint alimenter des séries « historiques » K, L, M, l'autre qui se retrouve aujourd'hui dans des séries « domaniales » R, S, T. Cette seconde part a relativement peu souffert et les fonds mutilés qui la composent ont subi peu de modifications depuis leur entrée aux Archives.

Il n'en est pas de même des documents considérés comme historiques. Ils ont été l'objet de manipulations destinées à les faire entrer dans un cadre « rationnel », constitué par des collections de titres rangés, théoriquement, selon leur nature. Il est à présent impossible de faire même la restitution sur le papier des anciens fonds.

Prédominance des archives ecclésiastiques, leur morcellement.

Nous avons peu de choses à dire des archives civiles. Elles comprennent, en premier lieu, les papiers de quelques maisons princières, réunies dans la série R. Des documents « historiques » ont été attribués à la série K qui contient, en outre, la presque totalité d'un fonds important, celui de la principauté de Montbéliard. Les « Papiers des Princes » proprement dits : R^1, Artois; R^2, Bouillon; R^3, Conti; R^4, Orléans; R^5, Provence, sont surtout des titres de propriété, des aveux, des terriers et généralement des pièces assez analogues à celles dont nous avons parlé à propos de la Chambre des Comptes. Des documents du Moyen Age s'y rencontrent, et, parmi eux, des documents concernant des établissements religieux. Nous citerons comme exemple le fonds presque entier des Célestins de Limay, qui est dans la série R^2, par suite de l'acquisition faite par le duc de Bouillon en 1773 des biens de ces religieux. Les travailleurs disposent, pour faire des recherches dans les cinq subdivisions de la série R, de répertoires numériques manuscrit (n°s 317, 318, 319, 324, 328 de l'*Etat* de 1914).

On peut rattacher à la même catégorie la grande série T, qui renferme les papiers d'émigrés et de condamnés, ainsi que ceux qui proviennent de successions en déshérence. Il y a exactement de tout dans cette série, jusqu'à un diplôme carolingien relatif à des propriétés de l'évêché de Paris, saisi avec les papiers de Mgr de Juigné (T. 163). Un inventaire sommaire

manuscrit, en sept volumes, par MM. VALOIS, GUILLAUME et SOEHNÉE (n° 382 de l'*Etat* de 1914), est à la disposition du public. Il est accompagné d'une table alphabétique très complète (n° 383). Il suffit de renvoyer à cet excellent travail, qui permet d'utiliser d'une façon parfaite les richesses de la série du Séquestre.

Nous arrivons aux archives ecclésiastiques. Les documents du Moyen Age provenant d'anciens établissements religieux de Paris et du département de la Seine doivent être cherchés, aux Archives nationales, en quatre endroits principaux : les titres de fondation, les délibérations capitulaires, les actes intéressant, en général, la vie et l'histoire de l'établissement, dans la série L (LL pour les registres), ou, s'il s'agit d'un collège ou d'un ordre militaire, dans M et MM; les titres de propriété, dans S; les pièces de comptabilité dans H; les papiers judiciaires dans Z. Naturellement, comme toutes les classifications « méthodiques », celle-ci est arbitraire et illogique : on trouve dans L quantité de titres de propriété et les cartulaires sont presque tous dans LL. Les actes royaux les plus anciens ont été distraits pour contribuer à former la collection des *Cartons des Rois* (K 1-164) et les bulles des papes ont été réunies en un *Bullaire* (L 220-356), ce qui n'empêche pas que l'on trouve, tant dans S que dans L et M, bon nombre de lettres pontificales ainsi que des documents émanés de la Chancellerie des rois de France.

Les inventaires partiels de ces diverses séries sont trop nombreux pour que nous puissions les passer tous en revue. Les tableaux d'ensemble des Archives donnent déjà des indications précieuses, mais il ne faut pas prétendre, pour la série L, retrouver les documents à l'aide de l'*Inventaire méthodique* seul, car cette série a été l'objet de remaniements et les cotes portées en 1871 ne sont plus exactes. Il existe, d'ailleurs, pour les séries L et M des répertoires numériques manuscrits[34].

Pour les titres contenus dans S, on se sert encore parfois, dans les bureaux des Archives, de certains inventaires qui remontent aux premiers travaux de classement faits sur cette série[35], mais surtout l'ensemble des titres domaniaux des

34. Série L : N°s 193 et 203, série M, n°s 234, 235 de l'*Etat* de 1914.
35. Voir, notamment, le n° 355 de l'*Etat* de 1914, qui provient du *Bureau de triage*.

établissements religieux est l'objet, depuis plusieurs années, d'un dépouillement complet, qui formera un inventaire plus détaillé qu'un répertoire numérique, sans aller jusqu'à l'analyse de toutes les pièces (n° 337 de l'*Etat* de 1914). Environ 4.000 articles ont été ainsi inventoriés, en même temps qu'étaient faites les fiches destinées à la table alphabétique; le travail se poursuit.

Pour la série H, qui contient des pièces de comptabilité remontant, pour l'Université et les collèges (H^3) au XIVe, et pour certains établissements ecclésiastiques (H^5) au XIIe siècle, il existe des inventaires sommaires (n°s 85, 86 pour H^3, 92-94 pour H^5, dans l'*Etat* de 1914). Quant au dépouillement analytique des comptes, les travailleurs ont encore à le faire, chacun en ce qui le concerne. Ceux qui en auront le loisir et la patience seront récompensés, car les comptes peuvent fournir des renseignements pleins d'intérêt, aussi bien pour l'histoire des personnes que pour celle des institutions et des arts.

Quant à la série Z, nous n'ajouterons rien à ce que nous en avons dit quand nous avons parlé des archives des diverses juridictions.

§ 3. — MÉLANGES

Parmi les séries dont la constitution est étrangère à toute idée de classement par fonds, nous devons retenir, comme comprenant des documents du Moyen Age, K, L, M, et Q^1. Nous avons dit tout ce que nous pensions avoir à dire de cette dernière série à propos de la Chambre des Comptes, d'où proviennent la plupart des papiers qui la composent. Nous allons passer en revue les trois autres, sans toutefois revenir sur les parties auxquelles nous avons déjà consacré quelques lignes, soit en parlant de la Chambre des Comptes (K : *Copies de chartes et comptes*), soit en parlant des fonds séquestrés (L et M : portions incorporées à ces séries des titres de divers établissements).

Série K. — Il y a pour l'ensemble de la série, sauf les subdivisions I, IX et XI, un répertoire numérique, fait par MM. Guillaume et Coulon, à la disposition du public (n° 134 de l'*Etat* de 1914); ce répertoire possède une table alphabétique sur fiches (n° 135). Il ne s'applique qu'aux cartons : quant aux registres, qui forment la série KK, il n'en existe pas d'inven-

taire spécial. On se sert, dans les bureaux, d'un petit répertoire des séries JJ, KK, LL et MM, rédigé en 1877 (n° 25 de l'*Etat* de 1914); le public dispose des listes, assez détaillées, insérées dans l'*Etat sommaire*.

Au début, K I : *Cartons des Rois*, recueil de documents originaux émanés, pour la plupart, de la chancellerie royale. Les plus anciens et, d'ailleurs, les plus nombreux proviennent d'archives ecclésiastiques. Il en existe un inventaire analytique, avec des pièces publiées in-extenso. Il est dû à M. J. Tardif et a pour titre : *Monuments historiques, Cartons des Rois* (Paris, J. Clay, 1866, in-4°; n° 137 de l'*Etat* de 1914).

K II : *Copies de chartes*, et K III-KK I : *Comptes*, ont déjà été décrits. Les subdivisions K IV-KK II : *Maison du Roi, Princes du Sang ;* K V-KK III : *Dignités et Offices ;* K VI-KK IV : *Corps politiques ;* K VII-KK V : *Lois et Coutumes ;* K X-KK VIII : *Cérémonial ;* K XIII : *Lois et Arrêts*, ne contiennent pour ainsi dire pas de documents sur le Moyen Age.

La subdivision K VIII-KK VI : *Villes et Provinces* est un amas de résidus de toute espèce. Beaucoup de pièces sont intéressantes, et il est utile d'y recourir pour toute étude d'histoire locale. Le classement est géographique. On trouve, dans le répertoire de MM. Guillaume et Coulon, qui est très détaillé pour cette partie, l'analyse en quelques mots de presque tous les documents qu'elle contient.

Dans la subdivision K IX : *Histoire étrangère, Négociations*, est renfermé, avec quelques cartons de Mélanges, qui n'intéressent guère que l'époque moderne, un fonds important, celui de Simancas, c'est-à-dire la partie des archives royales d'Espagne, saisies par Napoléon Ier, que la Restauration n'a pas restituée. Elle comprend la correspondance des ambassadeurs espagnols en France avec leur gouvernement. Les documents sont, en majorité, de la seconde moitié du XVIe et du XVIIe siècle. Il y a cependant, dans quelques cartons, des pièces relatives aux époques antérieures. Les affaires religieuses y tiennent une assez grande place. On peut utiliser, pour y faire des recherches, un répertoire numérique manuscrit (n° 161 de l'*Etat* de 1914).

Enfin, les subdivisions K XI : *Principauté de Montbéliard*, et K XII : *Seigneurie de Montperroux*, sont des fragments d'archives laïques, auxquelles peut s'appliquer ce que nous avons dit au chapitre précédent. La salle des Inventaires en

renferme des répertoires (n°s 163, 166 pour Montbéliard, 167 pour Montperroux, dans l'*Etat* de 1914). Signalons en passant que le fonds de Montbéliard comprenait des papiers judiciaires, qui ont été transférés à la série Z^2.

Série L. — On trouvera aux pages 19 à 23 de l'Etat de 1914 (n°s 192-232) la liste des inventaires de cette série. La partie principale en est constituée par des documents classés par établissements religieux; elle se présente donc comme une collection de fragments de fonds et nous en avons naturellement parlé à propos des archives ecclésiastiques. Il nous reste à signaler le *Bullaire* qui renferme des lettres pontificales de diverses provenances, rangées chronologiquement, à l'imitation des *Cartons des Rois*. Il reste des bulles, comme nous l'avons remarqué, dans les autres séries. Il existe deux inventaires (n°s 194 et 195 de l'*Etat* de 1914). Le second, dû à M. Delaborde, correspond à l'état actuel du Bullaire et se trouve à la disposition du public.

Pour les registres de la série LL, il n'y a pas plus d'inventaire spécial que pour ceux de KK.

Série M. — C'est la série la plus hétérogène. On n'a même pas pu lui donner un titre qui résume ce qu'elle contient et la seule désignation qui lui convienne est celle de *Mélanges*. On en a un répertoire numérique (n° 234 de l'*Etat* de 1914), accompagné d'une table alphabétique (n° 235); il s'étend aux cartons (M) et aux registres (MM). Les deux sous-séries sont divisées parallèlement en quatre parties :

I. *Ordres militaires et hospitaliers* comprenant, pour le Grand Prieuré de France (Ordre de Malte), Saint-Antoine, etc., des documents analogues à ceux qui ont été placés dans L pour les autres établissements religieux.

II. *Université et Collèges*. Même remarque.

III. *Titres généalogiques* et documents sur la noblesse. La partie principale de cette subdivision consiste en une collection de documents classés par ordre alphabétique de noms de famille. Peu remontent au Moyen Age. Il en existe des inventaires spéciaux (n°s 240, 241 de l'*Etat* de 1914).

IV. *Manuscrits et Papiers divers*. C'est un assemblage de pièces de toutes sortes, qu'on ne peut plus rattacher à aucun fonds. Pour les études qui nous intéressent présentement, il y a lieu de retenir surtout les portefeuilles du P. Léonard, venus en 1834 de la Bibliothèque Mazarine, et les papiers du

dominicain Echard. Ce sont des extraits et notes sur l'histoire de France et sur l'histoire ecclésiastique. Il y a encore beaucoup à puiser dans ces collections, malgré le dérangement que les reclassements successifs y ont apporté, avant et après leur entrée aux Archives. Un inventaire analytique de M IV et un inventaire de MM IV viennent d'être terminés. On peut espérer qu'ils seront prochainement mis à la disposition des travailleurs.

Nous pouvons rattacher aux séries de mélanges, bien qu'il ne s'y rapporte pas exclusivement, un instrument de recherche considérable qui, tout imparfait qu'il est, rend journellement des services, surtout pour l'histoire du XIIe au XVe siècle. C'est le dépouillement sur fiches des quatre séries de la « Section historique » : J, K, L, M et des registres correspondants. Il a été fait, vers le milieu du XIXe siècle, par Douët d'Arcq et complété par le travail d'autres archivistes. Ce recueil ne remplit pas moins de soixante-dix-huit boîtes de fiches, divisées en trois séries alphabétiques : personnes, lieux, matières. Il est décrit sous le n° 24, dans l'*Etat* de 1914. Ce n'est pas le résultat d'un travail, comme on dit, « exhaustif ». Douët d'Arcq et ses continuateurs n'y ont fait figurer que le fruit de leurs recherches personnelles; mais ces recherches ont été considérables et poursuivies pendant de longues années. Les « fiches de Douët d'Arcq » jouent donc, en plus petit, pour les séries auxquelles elles s'appliquent, un rôle analogue à celui de ces *schede di Garampi,* bien connues de tous ceux qui ont travaillé aux Archives vaticanes. Elles seront délaissées seulement le jour où toutes les séries « historiques » auront été l'objet d'un dépouillement analytique complet, et c'est là une échéance encore très lointaine.

Les « fiches de Douët d'Arcq » sont un instrument de travail d'un maniement assez délicat, dont l'usage est, en fait, réservé aux archivistes. Il en est de même de la plupart des inventaires sur fiches, et de presque tous les inventaires anciens. Ceux-ci, qui exigent des interprétations de cotes et le recours à des concordances, ne peuvent guère, en pratique, être utilisés que par des gens du métier. Aussi l'administration accepte-t-elle de faire faire des recherches par ses fonctionnaires, à la demande des particuliers, demande exprimée soit de vive voix, au Bureau des renseignements, soit par lettre adressée au Directeur des Archives. Il suffit d'indiquer clairement les documents que l'on désire retrouver, ou même

le sujet sur lequel on voudrait obtenir des renseignements. L'objet de la recherche doit être délimité aussi étroitement que possible et les demandes générales sur un règne, une institution ou une abbaye sont à éviter, car elles ne peuvent pas aboutir à un résultat satisfaisant : il est impossible à l'archiviste qui, en quelques heures, doit répondre à une demande de ce genre, d'établir une bibliographie complète des sources manuscrites du sujet; c'est au travailleur lui-même qu'il appartient de le faire. La meilleure méthode consiste à épuiser d'abord les renseignements fournis par les inventaires qui sont à la dispositon du public, à se rendre compte, cependant, à l'aide de l'*Etat sommaire*, de l'*Etat des Inventaires* et même des pages qui précèdent, des séries qui peuvent intéresser le sujet étudié, et que l'on peut atteindre à l'aide d'inventaires existant dans les bureaux. On peut alors faire une demande précise, portant sur telle ou telle de ces séries, ou du moins spécifiant la direction dans laquelle doit être menée la recherche. Plus celle-ci sera nettement circonscrite, plus elle aura chance d'être fructueuse. Si, d'autre part, elle aboutit à un résultat négatif, ce résultat lui-même aura une valeur d'information d'autant plus grande que les limites en auront été plus étroitement tracées, tandis qu'il peut fort bien arriver que, sur un sujet un peu vaste, le maniement rapide des inventaires ne fournisse l'indication d'aucun document, alors qu'un dépouillement patient des cartons et des registres en aurait fait découvrir dans d'autres séries moins bien inventoriées.

Nous nous excusons, en terminant, d'avoir abusé des énumérations et d'avoir rempli notre travail de titres d'inventaires et de cotes d'archives, comme aussi d'avoir insisté sur des notions qui sont, sans doute, familières à certains de nos lecteurs. Un exposé comme celui-ci, bref par nécessité et élémentaire par destination, ne peut guère échapper au double reproche de sécheresse et de banalité. Il ne prétend pas plus à être neuf qu'à être complet. Il aura rempli son objet, s'il peut rendre moins redoutable l'abord des Archives nationales à quelque travailleur de bonne volonté, s'intéressant à l'histoire religieuse du Moyen Age, et contribuer ainsi, pour une part bien modeste, au progrès des études.

Léonce Celier,
Archiviste aux Archives nationales.

LES
ÉPREUVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XVIe SIECLE [1]

LES GRÈVES DE DÉCIMABLES (*fin*)

§ 4. — APPENDICE DOCUMENTAIRE

Relevé des arrêts rendus au Parlement de Paris pour le paiement des dîmes du mois de juin 1562 au 5 juillet 1567.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Sallatiel de Beauvau, licencié en droit et curé de *Léméré* [Indre-et-Loire], diocèse de Tours, le 3 juin 1562. — Refus de dîmes (X1a 1602, fol. 348 v°).

— Jean Boutin, prieur de Sainte-Geneviève de *Verneuil* [Oise], diocèse de Beauvais, le 9 juin 1562. — Refus de dîmes (X1a 1602, fol. 381. Cf. X1a 1610, fol. 2, 30 juin 1564).

— les archevêque, chanoines, chapitre et clergé du diocèse de *Bourges* [Cher], le 19 juin 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1602, fol. 436. Cf. X1a 1614, fol. 275, 3 sept. 1565; X1a 1615, fol. 354, 17 janv. 1566).

— Adrien de Thou, conseiller au Parlement, prieur de *La Ferté-Alais* [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 30 juin 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 2 v°).

*. Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, an. 1925, pp. 167 à 201, 332 à 362; et ci-dessus, pp. 168 à 196.

1. Les noms de personne reproduisent la forme onomastique des registres du Parlement; il en est de même pour les noms de lieu que nous n'avons pu identifier avec certitude et qui sont placés entre guillemets. Les autres noms de lieu ont été ramenés à l'orthographe donnée par le *Dictionnaire des Postes*.

Pour l'identification des noms de lieu, lorsque, dans le même article, plusieurs localités appartiennent au même département, celui-ci est indiqué à la suite de la dernière de ces localités.

Si nous avons pu identifier presque tous les noms de lieu reproduits, malgré les formes invraisemblables qu'ils affectent parfois dans les registres du Parlement, nous le devons à l'amicale collaboration, à l'érudition si dévouée de M. Léon Le Grand, des Archives nationales. Nous l'en remercions ici bien cordialement.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Antoine Le Maistre, curé de Saint-Pierre de *Chilleurs-aux-Bois*, près Orléans [Loiret], le 8 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 46).

— Antoine de Saveuses, notaire et secrétaire du roi, prieur de Notre-Dame de *Montdidier* et *Flixecourt* [Somme], diocèse d'Amiens, le 13 juillet 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 87. Cf. X1a 1606, fol. 144, 16 août 1563; X1a 1621, fol. 164, 10 mai 1567).

— Claude de Hangest, chanoine de Paris, prieur de Saint-Denis de *Poix* [Somme], diocèse d'Amiens, le 20 juillet 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 140. Cf. X1a 1614, fol. 1, 23 juillet 1565).

— les religieuses, abbesse et couvent de *Malnoue* [comm. d'Emérainville, Seine-et-Marne], le 24 juillet 1562. — Refus de dîmes depuis deux ou trois ans (X1a 1603, fol. 145 v°).

— les religieuses, abbesse et couvent de *Chelles*-Sainte-Baudour [Seine-et-Marne], le 24 juillet 1562. — Refus de dîmes depuis deux ou trois ans (X1a 1603, fol. 146).

— le chapitre de Saint-Aignan d'*Orléans* [Loiret], le 29 juillet 1562. — Refus de dîmes (X1a 1603, fol. 174 v°).

— Baptiste Sapin, conseiller au Parlement, prieur de *Trilbardou* [Seine-et-Marne], diocèse de Meaux, et curé de Sainte-Croix de *Bassevelle* [Seine-et-Marne], diocèse de Soissons, le 31 juillet 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 179).

— le cardinal de La Bourdaisière, abbé de *Rebais* [Seine-et-Marne], diocèse de Meaux, et les religieux, prieur et couvent de l'abbaye, le 6 août 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 219. Cf. X1a 1605, fol. 288v°, 9 juin 1563; X1a 1606, fol. 390, 1er oct. 1563).

— Martial Richevillain, chanoine de Paris et prieur de *Deuil* sous Mon[tmoren]cy [auj. *Deuil-lés-Enghien*, Seine-et-Oise], le 17 août 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 282).

— Jean Lecocq, chanoine de Paris, seigneur usufruitier de *Bagneux* [Seine], le 26 août 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 325).

— le chapitre de Notre-Dame de *Paris*, le 27 août 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 326 v°. Cf. X1a 1606, fol. 6, 31 juill. 1563, fol. 156, 20 août 1563).

— Jean des Ursins, évêque de Tréguier[2], abbé de Notre-Dame de *La Pelice* [comm. de Cherreau, Sarthe], diocèse du Mans, prieur doyen de Saint-Denis de *Nogent-le-Rotrou* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 19 septembre 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 422 v°. Cf. X1a 1621, fol. 439 v°, 26 juin 1567).

2. Figure dans l'arrêt sous la forme *Lantreguyet*.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : l'abbé, les religieux et le couvent de Sainte-Geneviève-au-Mont de *Paris*, le 26 septembre 1562. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1603, fol. 440).

— l'abbesse, les religieuses et le couvent du Pré au *Mans* [Sarthe], diocèse du Mans, le 19 octobre 1562. — Crainte de refus de dîmes ((X1a 1603, fol. 482. Cf. X1a 1605, fol. 316, 16 juin 1563).

— Louis Boucher, sous-chantre et chanoine de Notre-Dame de Chartres, curé de Saint-Martin de *Bennes* [comm. de Chauffours et d'Ollé, Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 19 février 1563. — Refus de dîmes (X1a 1604, fol. 336 v°).

— Toussaint Le Breton, religieux en l'abbaye de Thiron et curé de *Marolles* au Perche [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 13 février 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1604, fol. 294).

— le chapitre de la cathédrale de *Langres* [Haute-Marne], le 24 mars 1563. — Refus de dîmes (X1a 1604, fol. 518).

— May Rozée, curé de *Villevaudé* [Seine-et-Marne], diocèse de Paris, le 14 mai 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 142. Cf. X1a 1610, fol. 36, 7 juillet 1564).

— le chapitre de l'église d'*Angers* [Maine-et-Loire], le 21 mai 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 186 v°).

— Magdelon de Lafin, aumônier ordinaire du roi, prieur de *Bonny-sur-Loire* [Loiret], diocèse d'Auxerre, et de *Rigny* [*-sur-Arroux*, Saône-et-Loire], diocèse de Macon, le 25 mai 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 221 v°).

— Pierre Decoses, religieux de l'abbaye Saint-Victor de Paris, prieur du *Bois-Saint-Père* [comm. de Bouffemont, Seine-et-Oise], diocèse de Paris, décimateur, à cause de son prieuré, des paroisses d'*Ermont* et de *Cernay* [Seine-et-Oise], le 26 mai 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 224).

— Olivier Estienne, secrétaire du roi, prieur de *Baillou*[3] [Loir-et-Cher], diocèse du Mans, le 26 mai 1563. — Vol de dîmes et crainte de nouveaux vols (X1a 1605, fol. 225. Cf. fol. 256, 3 juin 1563).

— le chapitre de l'église de *Chartres* [Eure-et-Loir], le 26 mai 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 226).

— Olivier Estienne, secrétaire du roi, prieur de *Saint-Cosme* [comm. de La Riche-Extra, Indre-et-Loire], le 3 juin 1563. — — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 256 v°. Cf. fol. 225, 26 mai 1563).

— Eustache du Bellay, évêque de Paris, abbé de *Saint-Maur-sur-Loire* [comm. du Thoureil, Maine-et-Loire], et de *Noyers* [Indre-et-Loire], et prieur de *Louye* [Eure], le 3 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 258 v°).

3. Le prieuré de Baillou dépendait de l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans (Bibl. du Mans, ms. de Davelu, fol. 214).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Claude Versoris, curé d'*Essey-lés-Pont* et de *Pont-la-Ville*, son annexe [Haute-Marne], le 7 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 276).

— Jean Abot, prieur-curé de Saint-Hermer de *Rouessé* [*-Fontaine*, Sarthe], diocèse du Mans, prieur de Saint-Jean de *Courteraie* [Orne], curé de Saint-Gervais de *Feings* [Orne], et chapelain de Notre-Dame de « Paix »[4], diocèse de Sées, le 7 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 276 v°).

— Denis Le Normant, curé de *Liverdy* [Seine-et-Marne], le 7 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 275 v°).

— le chapitre de l'église Saint-Martin de *Tours* [Indre-et-Loire], le 8 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 282 v°. Cf. X1a 1618, fol. 4, 12 juin 1566; X1a 1621, fol. 71 v°, 26 avril 1567).

— Jean de Vienne, prieur de *Varennes* [*-sur-Amance*] et seigneur de moitié avec le roi des villages de *Coiffy-la-Ville*, *Vicq* et *Damrémont* [Haute-Marne], le 9 juin 1563. — Refus de dîmes (X1a 1605, fol. 285 v°).

— Pierre Leroullyé, abbé d'*Hérivaux* [comm. de Luzarches, Seine-et-Oise], le 9 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 286).

— Philippe de Lenoncourt, conseiller du roi, abbé de *Barbeaux* [comm. de Fontaine-le-Port, Seine-et-Marne], diocèse de Sens, *Montiers-en-Argonne* [comm. de Possesse, Marne], diocèse de Châlons, *Rebais* [Seine-et-Marne], diocèse de Meaux, et prieur de *La Charité* [-sur-Loire, Nièvre], diocèse d'Auxerre, le 9 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 288 v°. Cf. X1a 1603, fol. 219, 6 août 1562).

— Guillaume Viart, commandeur des commanderies du Temple de *Reims* (Marne), *Sivrey* [comm. d'Auxon, Aube], *Puisieux* [comm. de Chambry, Aisne], *Chauffour* [comm. de Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne], le 15 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 309 v°. Cf. X1a 1605, fol. 453 v°, 5 juill. 1563).

— le chapitre de l'église de *Tours* [Indre-et-Loire], le 15 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 311).

— Jean de La Faye, chanoine de Saint-Nicolas du Louvre à Paris, prieur-curé de *Chambourcy* [Seine-et-Oise], diocèse de Chartres, le 16 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 312 v°)[5].

4. Peut-être Notre-Dame de la Place, à Sées.

5. Suit, fol. 315, sous la date du 16 juin 1563, l'enregistrement des lettres patentes données par Charles IX au Bois de Vincennes le 4 juin 1563, sur la requête du clergé de Soissons pour le paiement des dîmes.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : l'évêque du *Mans;* le chapitre cathédral de Saint-Julien; celui de Saint-Pierre de la Cour; les religieux, abbés et couvents de La Coûture, de Saint-Vincent et de Notre-Dame de Beaulieu; les religieuses, abbesse et couvent du Pré-lés-Mans; les curés, prieurs et chapelains et autres abbés, abbesses, chapitres et communautés et gens du clergé du diocèse du *Mans* [Sarthe], le 16 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 316. Cf. X1a 1603, fol. 482, 19 oct. 1562, X1a 1605, fol. 459, 7 juill. 1563; X1a 1614, fol. 392, 26 sept. 1565; X1a 1616, fol. 181 v°, 7 mars 1566; X1a 1618, fol. 352, 31 juill. 1566).

— Guillaume Blandin, curé de *Gambais,* près Montfort [Seine-et-Oise], diocèse de Chartres; Simon Berthelot, curé de *Dammarie,* et Lubin Renou, curé de *Montainville* [Eure-et-Loir], du même diocèse, le 18 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 317).

— Antoine Reparé, prieur-curé d'*Avernes* [Seine-et-Oise], diocèse de Rouen, le 21 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 340).

— Jacques de Nacelles, religieux, prieur de *La Celle-en-Brie* [Seine-et-Marne], le 21 juin 1563. — Refus de dîmes (X1a 1605, fol. 344).

— Jacques Groueau, prieur doyen de *Vendeuvre* [*-sur-Barse,* Aube], diocèse de Langres, le 21 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 345).

— les religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de *Beaumont-lés-Tours* [Indre-et-Loire], le 22 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 350).

— Jean Le Moine, prieur de Sainte-Eulalie de *Benet* [Vendée], diocèse de Maillezais, le 23 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 351 v°).

— Jean Florette, conseiller au Parlement, prieur commendataire de Saint-Aignan de *Tonnerre* [Yonne], diocèse de Langres, le 23 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 352 v°. Cf. X1a 1614, fol. 364, 18 sept. 1565).

— le chapitre de l'église de *Troyes* [Aube], le 23 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 353 v°. Cf. fol. 558 v°, 23 juillet 1563).

— Jean Dublé, aumônier ordinaire du roi, prieur de *Saint-Marcel-lés-Chalon* [Saône-et-Loire] et de *Rosny,* près Mantes [Seine-et-Oise], diocèse de Chartres, le 26 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 358 v°).

— le chapitre de la collégiale Saint-Pierre de *Gerberoy* [Oise], diocèse de Beauvais, le 26 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 359 v°).

— le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois à *Paris,* le 26 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 363 v°).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : les maîtres, frères, sœurs et commis de l'Hôtel-Dieu de *Paris*, le 28 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 399 v°).

— Nicolas de Thou, conseiller au Parlement et trésorier de l'église de *Beauvais* [Oise], le 28 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 401 v°. Cf. X1a 1618, fol. 160 v°, 2 juill. 1566).

— le chapitre de la collégiale de Toussaint de *Mortagne* [Orne], diocèse de Sées, le 30 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 404. Cf. fol. 408 v°).

— le chapitre de la collégiale Saint-Honoré de *Paris*, le 30 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 406).

— les chanoines et chapelains de Toussaint de *Mortagne* [Orne], les curés et prieurs des « archidiacries de Corbonnois [de *Corbon*, Calvados] et de Bellêmois [de *Bellême*, Orne] », diocèse de Sées, le 30 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 408 v°. Cf. fol. 404).

— les religieuses, prieure et couvent de *Longueau* [Somme], le 30 juin 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 411).

— les religieuses, prieure et couvent de *Fontaine-lés-Meaux* [auj. *Fontaine-les-Nonnes*, comm. de Douy-la-Ramée, Seine-et-Marne], le 1er juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 412).

— le cardinal de Guise, abbé de Saint-Victor-lés-*Paris*, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 417. Cf. fol. 550, 20 juill. 1563; X1a 1606, fol. 6 v°, 31 juill. 1563; X1a 1212, fol. 291, 16 avril 1565).

— Jacques Fouyn, prieur du prieuré conventuel de *Solesmes* [Sarthe], diocèse du Mans, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 418. Cf. fol. 473, 9 juill. 1563).

— Jean de Chaillemouson (*alias* Chaillemaison), curé de *Triguères* [Loiret], diocèse de Sens, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 418 v°).

— le chapitre de Saint-Etienne de *Dreux* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 419 v°. Cf. X1a 1619, fol. 56 v°, 7 août 1566).

— le chapitre de la collégiale de *Saint-Cloud* [Seine-et-Oise], le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 420 v°).

— Antoine de Mornable, curé de *Saint-Martin-le-Gaillard* [Seine-Inférieure], diocèse de Rouen, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 421 v°).

— le chapitre de Saint-Marcel-lés-*Paris*, le 2 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 422).

— Robert Cuyssotte, chanoine de Saint-Etienne de *Châlons* [Marne], syndic et au nom du clergé diocésain, le 3 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 426 v°. Cf. X1a 1614, fol. 5 v°, 26 juill. 1565).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Michel Perret, curé de Saint-Privé de *Rozières*-lés-Orléans [Loiret], le 3 juillet 1563. — Refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 428).

— les religieux, prieur et couvent de « Poutières », le 3 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 429).

— Jérôme Burgensis, évêque et comte de Châlons, pair de France, abbé de *Saint-Pierremont* [comm. d'Avril, Meurthe-et-Moselle], le 5 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 452 v°. Cf. X^1a 1609, fol. 201, 26 mai 1564).

— Christinien Veger, prieur de *Liré*, ressort d'Angers, et curé de *Chygne* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 5 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 453).

— les grands-maîtres, prieurs, commandeurs, religieux et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à cause de leurs prieurés, commanderies et membres en dépendant, le 5 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 453 v°. Cf. fol. 309 v°, 15 juin 1563; fol. 596 v°, 29 juillet; X^1a 1621, fol. 446, 28 juin 1567).

— les religieux, abbé et couvent de *Moutier-la-Celle* [Aube], le 5 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 456).

— Charles d'Angennes, évêque du Mans, abbé de *Savigny* [Manche], et prieur de *Bazainville* [Seine-et-Oise], le 7 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 459. Cf. fol. 316, 16 juin 1563; X^1a 1614, fol. 392, 26 sept. 1565).

— les religieux, prieur et couvent de Saint-Martin des Champs à *Paris*, le 8 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 463 v°).

— Denis Carré, prieur de Notre-Dame de *Milly* [*-sur-Thérain*, Oise], diocèse de Beauvais, le 8 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 464).

— le chapitre de Notre-Dame de Saint-Rieul et Saint-Frambourg de *Senlis*, les religieux et abbé de Saint-Vincent à *Senlis* [Oise], le 8 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 465).

— le chapitre de l'église de *Beauvais* [Oise], le 8 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 466).

— le chapitre de l'église cathédrale Sainte-Croix d'*Orléans* [Loiret], le 9 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 472).

— Jacques Foin, curé de Saint-Aubin de *Morannes* [Maine-et Loire], diocèse d'Angers, le 9 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 473. Cf. fol. 418, 2 juillet 1563).

— les religieux, abbé et couvent de *Clairvaux* [comm. de Ville-sous-la-Ferté, Aube], le 9 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 474. Cf. X^1a 1618, fol. 330 v°, 24 juill. 1566; X^1a 1621, fol. 483, 1er juill. 1567).

— le chapitre de Saint-Wulfran d'*Abbeville* [Somme], diocèse d'Amiens, le 9 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1605, fol. 475).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, prieur de Saint-Loup de *Serans* [comm. de Chaumont-en-Vexin, Oise], le 13 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 502 v°. Cf. X1a 1618, fol. 279 v°, 16 juill. 1566).

— Pierre Clausse, notaire et secrétaire du roi, prieur de Saint-Nicolas de *Malnoue* [comm. d'Ocquerre, Seine-et-Marne], le 13 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 503 v°).

— Simon de Maillé, archevêque de *Tours* [Indre-et-Loire], le 16 juill. 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 511 v°).

— Hugues Chardonnuy, prêtre, curé de Saint-Antonin de *Châtres-en-Brie* [Seine-et-Marne], diocèse de Paris, le 16 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 512 v°).

— les religieuses, abbesse et couvent de *Faremoutiers-en-Brie* [Seine-et-Marne], le 16 juillet 1563. — Refus de dîmes (X1a 1605, fol. 513).

— Guillaume Mignon, chapelain ordinaire du Palais, curé de Notre-Dame de *Taverny* [Seine-et-Oise], diocèse de Paris, le 16 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 516).

— Philippe Vallangelier, doyen de Saint-Etienne de Meaux, curé de Saint-Martin d'*Yèbles* [Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 17 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 517).

— le chapitre de l'église cathédrale Saint-Etienne de *Meaux* [Seine-et-Marne], le 17 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 518).

— Lézin Ravary, curé de Saint-Remy de *Beaulieu-lés-Chevreuse* [comm. de Saint-Remy-lés-Chevreuse, Seine-et-Oise], le 17 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 518 v°).

— Zacharie Demoge, curé de Notre-Dame de *Villetertre*-lés-Chaumont en Vexin [Oise], le 17 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 519).

— le cardinal de Lorraine, abbé, et les religieux, abbé et couvent de *Saint-Denis* en France [Seine], le 20 juillet 1563. — Refus de dîmes, notamment à *Tremblay* [Seine-et-Oise] (X1a 1605, fol. 550. Cf. fol. 417, 2 juill.; X1a 1606, fol. 6 v°, 31 juill., fol. 321, 13 sept.; X1a 1609, fol. 168 v°, 19 mai 1564; X1a 1612, fol. 291, 16 avril 1565).

— Nicolas Sendras, prieur-curé de *Longni* [Orne], pays du Perche, le 20 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 550 v°).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis de *Reims* [Marne], le 21 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 554 v°).

— le clergé du diocèse de *Troyes* [Aube], le 23 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 558 v°. Cf. fol. 353 v°, 23 juin 1563.)

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame d'*Ivry* [*-la-Bataille,* Eure], diocèse d'Evreux ; les religieux, abbé et couvent de Saint-Symphorien à *Beauvais* [Oise], et le chambrier de l'abbaye de *Coulombs* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 23 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 559).

— Jean Tronson, prêtre, curé de Saint-Blaise de *Havelu* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 23 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 560).

— l'abbé séculier et les chanoines de la collégiale Saint-Spire de *Corbeil* [Seine-et-Oise], le 23 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 561. Cf. X1a 1606, fol. 202, 28 août 1563).

— le cardinal d'Armagnac, abbé de *Conques* [Aveyron] et de « Lugiere », prieur de Sainte-Foy de *Coulommiers* en Brie [Seine-et-Marne], le 24 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 562).

— Nicolas Peytel, docteur en théologie, prieur-curé de *Branches* [Yonne], le 24 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 563).

— Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre, curé de *Merry-Sec* [comm. de Courson] et *Charentenay* [Yonne], diocèse d'Auxerre, le 24 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 566).

— les religieux, prieur et couvent de *Saint-Nicolas-d'Acy* [comm. de Courtenil, Oise], le 26 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 589).

— le chapitre de l'église cathédrale Saint-Pierre de *Poitiers* [Vienne], le 29 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 595).

— le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand à *Poitiers* [Vienne], le 29 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 596. Cf. X1a 1608, fol. 520 v°, 11 mars 1564).

— Pierre Ouvrier, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile à *Corbeil* [Seine-et-Oise], le 29 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1605, fol. 596 v°. Cf. fol. 453 v°, 5 juillet).

— Nicolas Hennequin, conseiller au Parlement, prieur de *Saint-Phal* [Aube], diocèse de Troyes, le 30 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 1).

— André Dormy, abbé de *Foucarmont* [Seine-Inférieure], le 30 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 2).

— le chapitre de Saint-Maclou de *Bar-sur-Aube* [Aube], le 30 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 2 v°).

— Jacques de La Magdalaine, prieur de *Charlieu* en Lyonnais [Loire], le 30 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 3).

— le chapitre de l'église de *Paris,* le 31 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 6. Cf. X1a 1603, fol. 326 v°, 27 août 1562; X1a 1606, fol. 156, 20 août 1563).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : le cardinal de Guise, abbé commendataire du *Bec-Hellouin* [Eure] et prieur de *Rouvres* [Eure-et-Loir], prieuré dépendant de l'abbaye, le 31 juillet 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 6 v°. Cf. X1a 1605, fol. 417, 2 juill. 1563).

— Jacques de Giffard, prieur-curé de *Gargenville* [Seine-et-Oise], diocèse de Rouen, le 2 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 45).

— Jean de Lenoncourt, abbé d'*Essomes* [Aisne], prieur de *Reuil* [Seine-et-Marne] et doyen de *Gaye* [Marne], le 3 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 49. Cf. X1a 1609, fol. 331 v°, 19 juin 1564).

— Jean Langlois, prêtre, curé de *Fontenay-Mauvoisin* [Seine-et-Oise] et de « Daulcourt »[6], le 7 août 1563. — Refus de dîmes (X1a 1606, fol. 55 v°).

— Pierre Bouchart, prieur-curé « d'Orleume », diocèse de Chartres, le 5 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 52).

— Robert Bouete, chantre et chanoine de l'église de Bourges, curé de *Drubec* [Calvados], diocèse de Lisieux, le 7 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 58 v°. Cf. fol. 98 v°, 9 août 1563).

— Etienne Eslarguy, chanoine de Notre-Dame de *Cléry* [Loiret] et curé de Saint-André dudit lieu, diocèse d'Orléans, le 7 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 59 v°).

— Antoine Minard, aumônier ordinaire du roi, prieur commendataire de *Saint-Remy-la-Varenne* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 8 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 97 v°).

— Robert Bouete, prieur de *L'Abbayette* [comm. de La Dorée, Mayenne], le 9 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 98 v°. Cf. fol. 58 v°, 7 août 1563).

— le chapitre de Saint-Pierre d'*Angoulême* [Charente], le 9 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 99).

— François de Seriez, prieur, Antoine Bassoure et Antoine Barnyer, prêtres, curés des paroisses de Saint-Etienne et Sainte-Croix de *Gannat* [Allier], à cause desdits prieuré et cures, diocèse de Clermont, le 11 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 102).

— Pontus Boytvin, licencié ès droits, prieur de Saint-Médard de *Cappy*-sur-Somme [Somme], diocèse de Noyon, le 11 août 1563. — Refus de dîmes et crainte de nouveaux refus (X1a 1606, fol. 103).

— les religieuses, abbesse et couvent de Saint-Pierre d'*Avenay* [Marne], diocèse de Reims, le 12 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 104).

6. Il semble bien qu'il s'agisse ici d'une mauvaise graphie pour *Dancourt*, comm. de Septeuil (Seine-et-Oise).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Pierre Le Poureil, curé de *Montenay*, et Guillaume Lanier, curé de *Saint-Mars-sur-la-Futaie* [Mayenne], diocèse du Mans, le 12 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 105).

— Gui Bonguyer, curé de *Triel* [Seine-et-Oise] et prieur dudit lieu, le 12 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 106).

— le chapitre de l'église de *Lyon* [Rhône], le 13 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 108 v°. Cf. X1a 1608, fol. 478 v°, 3 mars 1564; X1a 1621, fol. 246, 23 mai 1567).

— le chapitre de l'église Saint-Sauveur et Saint-Jacques de *Blois* [Loir-et Cher], les religieux, abbé et couvent de Saint-Lomer et Bourgmoyen de Blois, et tout le clergé de l'archidiaconé et bailliage de Blois, le 13 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 112 v°).

— Pierre Du Bray, prêtre, curé de Sainte-Marie-Madeleine de *Boisemont* et curé de Saint-Aignan d'*Arthies*[7] [Seine-et-Oise], diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise, le 16 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 143).

— Antoine de Saveuses, notaire et secrétaire du roi, prieur commendataire de *Montdidier* [Somme], diocèse d'Amiens, le 16 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 144. Cf. X1a 1603, fol. 87, 13 juil. 1562; X1a 1621, fol. 164, 10 mai 1567).

— le chapitre de l'église Saint-Pierre-le-Puellier d'*Orléans* [Loiret], le 6 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (Xea 1606, fol. 145).

— Jean de Bonnevyn, curé de Saint-Philbert de « Brusland et de La Goyonnière, près Mairvant en Poitou »[8], le 17 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 148 v°).

— Bon Broé, conseiller au Parlement, prieur de Saint-Germain de « Semilly »[9], diocèse de Sens, le 17 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 149. Cf. X1a 1621, fol. 68 v°, 24 avril 1567).

7. Le manuscrit porte : *Saint-Aignan d'Arthillon.*

8. L'identification de ces trois noms de lieu offre une énigme difficile à résoudre. On ne connaît aucune localité du nom de « Brusland » dans les trois anciens diocèses du Poitou (Poitiers, Luçon, Maillezais). Il y a bien un Brulain au département des Deux-Sèvres et un Brulon dans la Sarthe, mais ils n'ont point saint Philbert pour patron. On rencontre aussi une localité appelée La Guyonnière en Vendée, mais près de Montaigu et très loin de Mervent.

9. Les pouillés du diocèse de Sens n'indiquent aucun établissement de ce nom. On trouve un *Semilly* sur la commune d'Escamps (Yonne), localité voisine du chef-lieu de l'ancienne paroisse dont les moines de Saint-Germain d'Auxerre étaient seigneurs. Mais les pouillés du diocèse d'Auxerre, pas plus que l'état des bénéfices de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre (Arch. départ. de l'Yonne, H 1044) ne mentionnent à Semilly l'existence d'un prieuré.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par :

Guillaume Leber, prêtre, étudiant en l'Université de Paris, prieur-curé de *Bourg, Cherrey* et *Longeau,* ses annexes, près Langres [Haute-Marne], le 18 août 1563. — Refus de dîmes depuis 1561 et crainte de nouveaux refus (X1a 1606, fol. 153).

— le chapitre de l'église de *Paris,* le 20 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 156. Cf. X1a 1603, fol. 326 v°, 27 août 1562; X1a 1606, fol. 6, 31 juill. 1563).

— Jacques Mathieu, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de *Bailly* [Seine-et-Marne], le 21 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 161).

— Pierre Belot, prêtre, curé de *Melleroy* [Loiret], diocèse de Sens, le 21 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 161 v°).

— Emmon Delaage, conseiller au Parlement et prieur de *Loué* [Sarthe], diocèse du Mans, le 27 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 200).

— les abbé séculier, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Spire de *Corbeil* [Seine-et-Oise], le 28 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 202. Cf. X1a 1605, fol. 561).

— François de Durat, conseiller au Parlement, curé de Saint-Pierre de *Baye* [Marne] et prieur de *Saint-Christophe* [Indre-et-Loire], en Touraine, le 30 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 228).

— les religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame d'*Angers* [Maine-et-Loire], le 31 août 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 231).

— Etienne Le Digne, prieur de *Courtry* [comm. de Sivry-Courtry, Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 2 septembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 237).

— Richard Planchon, curé de *Pihen;* Jean Papin, curé de *Peuplingues;* Jean Toupiolle, curé de *Bonningues-lés-Calais;* Charles Bourgeois, curé de *Frethun;* Jean Badde, curé de *Saint-Tricat;* et Quentin Regnard, curé d'*Andres* [Pas-de-Calais], tous résidant en leurs paroisses à l'entour de Calais, Guines et pays de la nouvelle conquête, tant en leurs noms que pour tous les autres curés desdites contrées, le 3 septembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 240 v°).

— les religieuses, abbesse et couvent de *Saint-Jean-aux-Bois* [Oise], le 7 septembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 280).

— le chapitre de l'église Saint-Etienne d'*Auxerre* [Yonne], le 10 septembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 285).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis prenant fait et cause pour Claude de Broteron, écuyer, seigneur de Nolongue [comm. de Jouarre], à cause du lieu de *Villeneuve-Saint-Denis* [Seine-et-Marne], le 13 septembre 1563. — Refus de dîmes et crainte de nouveaux refus (X1a 1606, fol. 321. Cf. X1a 1605, fol. 550, 20 juill. 1563; X1a 1609, fol. 168 v°, 19 mai 1564).

— André Moynet, écolier, étudiant en l'Université de Paris, prieur-curé de *Saint-Martin-d'Abbat* [Loiret], diocèse d'Orléans, le 27 septembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 364 v°. Cf. X1a 1613, fol. 352 v°, 30 juin 1565).

— le cardinal de La Bourdaisière, évêque d'*Auxerre* [Yonne], le 1er octobre 1563. — Refus de dîmes (X1a 1606, fol. 390. Cf. X1a 1603, fol. 219, 6 août 1562).

— Nicole Regnault, curé de Saint-Sulpice d'*Etoges* [Marne], diocèse de Châlons. — Refus de dîmes (X1a 1606, fol. 444).

— les religieux, abbé et couvent de *Neauphle* [*-le-Vieux*, Seine-et-Oise], le 8 octobre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 445 v°).

— Toussaint Léger, curé de *Meslay-le-Grenet* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 11 octobre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 468).

— les religieuses et couvent de *La Gloire-Dieu* [comm. de Courteron, Aube], le 6 novembre 1563. — Refus de dîmes (X1a 1606, fol. 526 v°).

— Matthieu Le Pelletier, prieur-curé de *La Loupe* et *Saint-Eliph*, son annexe [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 9 novembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1606, fol. 530 v°).

— Michel Michon, prêtre, curé de *Moutiers-en-Beauce* [Eure-et-Loir], le 13 novembre 1563. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1607, fol. 8).

— Jean Bienvenu, écolier, étudiant en l'Université de Paris, prieur de Notre-Dame de [*Boissy-*] *l'Aillerie* [Seine-et-Oise], le 19 novembre 1563. — Refus de dîmes (X1a 1607, fol. 16).

— Nicolas Watin, prêtre, principal du collège de Fortet, à Paris, curé des églises de *Montreuil-aux-Lions* [Aisne], diocèse de Soissons, et de *Mont-Saint-Sulpice* [Yonne], diocèse de Sens, le 26 novembre 1563. — Refus de dîmes (X1a 1607, fol. 59).

— le chapitre de Saint-Laurent de *Joinville* [Haute-Marne], diocèse de Châlons, le 7 janvier 1564. — Refus de dîmes (X1a 1607, fol. 221).

— Pierre Gailleau, prieur-curé d'*Etriché* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 24 janvier 1564. — Refus de dîmes (X1a 1607, fol. 316).

— Pierre Rousseau, de Saint-Laurent-du-Mottay [Maine-et-Loire], au territoire de *Saint-Florent-le-Vieil*, nul diocèse, à cause de sa prévôté, le 24 janvier 1564. — Refus de dîmes (X1a 1607, fol. 317).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Mathurin Destuille, chanoine de Tours et curé d'*Arquenay* [Mayenne], diocèse du Mans, le 5 février 1564. — Refus de dîmes et crainte de nouveaux refus (X1a 1607, fol. 347).

— l'archevêque et le clergé du diocèse de *Lyon* [Rhône], le 3 mars 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1608, fol. 478 v°. Cf. X1a 1606, fol. 108 v°, 13 août 1563; X1a 1621, fol. 246, 23 mai 1567).

— le chapitre de l'église Saint-Hilaire-le-Grand de *Poitiers* [Vienne], le 11 mars 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1608, fol. 520 v°. Cf. X1a 1605, fol. 596, 29 juill. 1563).

— Jean Des Moutiers, évêque de Bayonne et prieur commendataire de Saint-Martial de « Maure »[10], diocèse de Limoges, du ressort d'Angoumois, le 6 mai 1564. — Refus de dîmes (X1a 1609, fol. 102 v°).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis, seigneurs de *Trappes* [Seine-et-Oise], et autres terres circonvoisines en dépendant, le 19 mai 1564. — Refus de dîmes (X1a 1609, fol. 168 v°. Cf. X1a 1605, fol. 550, 20 juill. 1563; X1a 1606, fol. 321, 13 septembre 1563).

— les religieuses, abbesse et couvent de *Jouarre* [Seine-et-Marne], diocèse de Meaux, le 19 mai 1564. — Refus de dîmes (X1a 1609, fol. 169 v°).

— André Thierry, prêtre, curé de Saint-Martin de *Cuillé* [Mayenne], diocèse d'Angers, le 19 mai 1564. — Refus de dîmes (X1a 1609, fol. 170).

— Jérôme Burgensis, évêque et comte de Châlons, abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de *Châlons* [Marne], le 26 mai 1564. — Refus de dîmes et crainte de nouveaux refus (X1a 1609, fol. 201. Cf. 5 juill. 1563).

— le chpitre de Saint-Liphard de *Meung-sur-Loire*, près Orléans [Loiret], le 7 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1609, fol. 249 v°).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Martin de *Cure* [comm. de Domecy-sur-Cure, Yonne], au diocèse d'Autun, pays et duché de Nivernois, le 7 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1609, fol. 250 v°).

— Etienne Boucher, évêque de Cornouaille, abbé de Notre-Dame et de Saint-Sauveur de *Vertus* [Marne], diocèse de Châlons, et les religieux, prieur et couvent desdites abbayes, le 9 juin 1564. — Refus de dîmes (X1a 1609, fol. 254).

— les abbé, religieux et couvent des abbayes de *Nouaillé* et *Saint-Benoît-de-Quincay*, près Poitiers [Vienne], le 16 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1609, fol. 289).

— le chapitre de l'église cathédrale de *Noyon* [Oise], le 16 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1609, fol. 290).

10. Forme défectueuse, probablement pour *Manot* [Charente], dont le prieuré était sous le vocable de saint Martial.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Claude Duparc, prêtre, religieux de Saint-Père-lés-Melun, curé de *La Celle-en-Hermois* [Loiret], diocèse de Sens, le 16 juin 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1609, fol. 292 v°).

— Jean de Lenoncourt, abbé d'*Essomes* [Aisne], prieur et doyen de *Gaye* [Marne] et prévôt de *Marisy* [-Saint-Mard, Aisne], le 19 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1609, fol. 331 v°. Cf. X^1a 1606, fol. 49, 3 août 1563).

— Philibert de Dyon, conseiller au Parlement, prieur commendataire de Saint-Pierre de *Courtenay* [Loiret], diocèse de Sens, le 22 juin 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1609, fol. 336).

— Barthelémy Morel, prêtre, prieur-curé commendataire de Saint-Pierre de *Paray* [comm. de Paray-Douaville, Seine-et-Oise] et de Saint-Hilaire de *Charpont* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 26 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1609, fol. 354 v°).

— Georges de Charnacé, prieur et curé primitif de *Champigné* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 26 juin 1564. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1609, fol. 355 v°).

— Déodé[11] Boutin, conseiller au Parlement, prieur de Sainte-Geneviève de *Verneuil-sur-Oise* [Oise], diocèse de Beauvais, le 30 juin 1564. — Refus de dîmes depuis deux ou trois ans (X^1a 1610, fol. 2. Cf. X^1a 1602, fol. 381, 9 juin 1562).

— Jean Dubois, prieur de *Thimert* [Eure-et-Loir], le 1er juillet 1564. — Refus de dîmes depuis deux ou trois ans (X^1a 1610, fol. 4).

— les religieux, prieur et couvent de *Saint-Sauveur-lés-Bray* [Seine-et-Marne], le 3 juillet 1564. — Refus de dîmes depuis deux ou trois ans (X^1a 1610, fol. 23 v°).

— Jean Ligier, prieur de *Lorris* et de *Villemoutiers* [Loiret], diocèse de Sens, le 4 juillet 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1610, fol. 26).

— le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, vicomte de Gerberoy, abbé de Saint-Jean-lés-*Sens* [auj. l'Hôtel-Dieu de Sens, Yonne], diocèse de Sens, le 6 juillet 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1610, fol. 29. Cf. X^1a 1618, fol. 110-113, 26 juin 1566, fol. 168, 4 juill.; X^1a 1621, fol. 155 v°-156, 6 mai 1567).

— René Blondeau, curé de Saint-Nicolas de *Sorel* [comm. de Sorel-Moussel, Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 6 juillet 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1610, fol. 30).

— Nicole Judas, religieux, prieur-curé de *Mouterre* [Vienne], le 7 juillet 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1610, fol. 31).

— May Rozée, prêtre, curé de *Villevaudé* [Seine-et-Marne], diocèse de Paris, le 7 juillet 1564. — Refus de dîmes (X^1a 1610, fol. 36. Voir X^1a 1605, fol. 142, 14 mai 1563).

11. De *Deodatus*. Le scribe a transcrit *Deorde*.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Jean Vignois, prieur de *Goussainville* et curé de *Happonvilliers* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 11 juillet 1564. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1610, fol. 69 v°).

— le chapitre de l'église de *Saintes* [Charente-Inférieure], le 17 novembre 1564. — Refus de dîmes (X1a 1610, fol. 12).

— Jean Langlois, curé de *Dannemois* [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 20 novembre 1564. — Refus de dîmes (X1a 1611, fol. 29).

— les religieuses, abbesse et couvent du *Paraclet* [comm. de Quincey, Aube], diocèse de Troyes, le 27 novembre 1564. — Refus de dîmes (X1a 1611, fol. 53).

— Robert Chevalier, curé de Saint-Martin d'*Aron* [Mayenne], diocèse du Mans, le 4 avril 1565. — Refus de dîmes (X1a 1612, fol. 222 v°).

— Robert Chevalier, prieur de *Champgeneteux* [Mayenne], diocèse du Mans, le 4 avril 1565. — Refus de dîmes (X1a 1612, fol. 223 v°).

— Antoine d'Estrées, aumônier ordinaire du roi, abbé de *Samer-au-Bois* [Pas-de-Calais], diocèse de Thérouanne, et du *Mont-Saint-Martin* [comm. de Gouy, Aisne], diocèse de Cambrai, prieur de Notre-Dame d'*Autheuil-en-Valois* [Oise], diocèse de Soissons, le 21 avril 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1612, fol. 290 v°).

— le cardinal de Lorraine, archevêque et duc de Reims, abbé de *Saint-Denis* en France [Seine] et de *Montiérender* [Haute-Marne], le 16 avril 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1612, fol. 291 v°. Cf. X1a 1605, fol. 417, 2 juill. 1563, fol. 550, 20 juill. 1563; X1a 1606, fol. 6 v°, 31 juill. 1563; X1a 1612, fol. 291, 16 avril 1565).

— Etienne Desfriches, prieur-curé de *Châtillon* en Brie [auj. *Châtillon-la-Borde*, Seine-et-Marne], le 12 mai 1565. — Refus de dîmes depuis deux années (X1a 1613, fol. 43).

— Noël Petit, prêtre, prieur de *Saint-Vinnemer* [Yonne], le 21 mai 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 130 v°).

— le chapitre de l'église cathédrale de *Bourges* [Cher], le 25 mai 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1613, fol. 139 v°).

— Etienne du Boys, curé de *Villiers-Charlemagne* [Mayenne], le 25 mai 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 194 v°).

— Adam Ravyneaulx, prieur de Saint-Thibaud de *Bazoches* [Aisne], diocèse de Soissons, le 25 mai 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 195).

— Etienne du Theil, curé de Saint-Aubin de *Bazouges-sur-le-Loir* [Sarthe], diocèse d'Angers, le 22 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 297).

— Nicole Le Tartrier, official de Troyes, curé de *Barbuise* [Aube], diocèse de Troyes, le 23 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 304).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Jean de Morvillier, abbé de *Fontgombault* [Indre], diocèse de Bourges, le 25 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 342 v°).

— Philippe Mareschal, curé de Saint-Pierre de *Marmagne*, près Bourges, [Cher], le 26 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 345).

— Lézin Lallier, prieur de Saint-Laurent de « Conservin », le 27 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 348).

— Paul Dumesnil, prieur-curé de *Châteaurenard* [Loiret], le 30 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 349).

— Jean Gayant, prieur-curé de *Saint-Martin-d'Abbat* [Loiret], le 30 juin 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 352 v°. Cf. X1a 1606, fol. 364 v°, 27 sept. 1563).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Jean-des-Vignes de *Soissons* [Aisne], le 4 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 388 v°).

— Jacques Parent, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, prieur-curé de Saint-Nicolas de *Vaujours* [Seine-et-Oise], diocèse de Paris, le 4 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 393).

— les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de *Cheminon* [Marne], le 6 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 401).

— Jean Duplex, prieur commendataire de *Marçay* [Vienne] et de *Saint-Génard* [Deux-Sèvres], au pays de Poitou, le 6 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 402).

— Pierre Massin, prieur de Notre-Dame de *L'Isle-Adam* et curé de Saint-Martin de *L'Isle-Adam* et de *Nogent* [comm. de L'Isle-Adam, Seine-et-Oise], diocèse de Beauvais, le 6 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 403 v°).

— le chapitre de l'église collégiale de *Saint-Quentin* en Vermandois [Aisne], le 11 juillet 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1613, fol. 448 v°).

— les religieux, prieur et couvent de Saint-Julien de *Sézanne* [Marne], le 13 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 452 v°).

— Guillaume Viole, évêque de Paris, abbé de Saint-Magloire, prieur de Saint-Eloi, à *Paris*, et doyen de *Saint-Maur-les-Fossés* [Seine], annexés audit évêché et autres bénéfices dépendant d'iceux, le 14 juillet 1565. — Refus de dîmes au cours des années précédentes et crainte de nouveaux refus (X1a 1613, fol. 457 v°).

— Alain Quetier, curé de *Valjouan* [comm. de Villeneuve-les-Bordes, Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 14 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 458 v°).

— Joachim d'Avallolles, abbé du Moutiers-Neuf en la ville de *Poitiers* [Vienne], le 14 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 460).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par :

Gilles Lendormy, prieur de la Madeleine de *Mantes* et curé d'*Angerville* [Seine-et-Oise], diocèse de Chartres, le 19 juillet 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1613, fol. 503 v°).

— Gilles Anthony, prieur-curé de *Fontenay* en Brie [comm. de Fontenay-Trésigny, Seine-et-Marne], diocèse de Meaux, le 19 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 504).

— le chapitre de la collégiale Saint-Martin d'*Angers* [Maine-et-Loire], le 21 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1613, fol. 549 v°).

— Jean Hangest, chanoine de l'église de Paris et prieur de *Poix* [Somme], diocèse d'Amiens, le 23 juillet 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1614, fol. 1. Cf. X1a 1603, fol. 140, 20 juill. 1562).

— le chapitre de l'église Saint-Marcel, à *Paris*, le 26 juillet 1565. Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 5 v°. Cf. X1a 1605, fol. 426, 3 juill. 1563).

— les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de *L'Isle-en-Barrois* [Meuse], le 27 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 7 v°).

— Pierre de Vaux, bachelier en décret et curé des églises de Saint-Amand et de Saint-Martin de *Salmagne* [Meuse], pays de Barrois, le 27 juillet 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 8 v°).

— Jean Charvyn, prêtre, prieur de *Grés* [Seine-et-Marne] et curé de *Gy-les-Nonnains* [Loiret], diocèse de Sens, le 31 juillet 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1614, fol. 32 et 495 v°).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Quentin-lés-*Beauvais* [Oise], le 1er août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 33).

— Pierre de Theuffles, prêtre, curé de *Pierrepont* [comm. de Grandcourt, Seine-Inférieure], doyenné de Foucarmont, diocèse de Rouen, le 1er août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 34 v°).

— Béraud Bracques, prieur de Sainte-Céline, près *Meaux* [Seine-et-Marne], dépendant de Marmoutier, le 2 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 36).

— Sébastien de Saint-Méloir, religieux en l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, prieur-curé de *Saint-Martin-du-Bois* [Maine-et-Loire], pays du Maine, et chapelain de Saint-Antoine d'*Alleray* [comm. de Choue, Loir-et-Cher], diocèse de Chartres, le 2 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 36 v°).

— Louis Poupin, prieur commendataire de *Chaumont* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 7 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 88 v°).

— Jean, curé de *Fontenay-sous-Bois* [Seine], le 9 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 94).

— le chapitre de l'église Notre-Dame de *Reims* [Marne], le 20 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 154).

— Clément Conrat, prêtre, curé de *Nainville* en Gâtinois [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 23 août 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 161).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Jacques Le Roy, archevêque de Bourges, prieur de Saint-Louand, à *Chinon* [Indre-et-Loire], diocèse de Tours, le 3 septembre 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 275. Cf. X1a 1602, fol. 436, 19 juin 1562; X1a 1615, fol. 354, 17 janv. 1566).

— Guillaume Florette, prieur commendataire de Saint-Aignan de *Tonnerre* [Yonne], diocèse de Langres, le 18 septembre 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1614, fol. 364. Cf. X1a 1605, fol. 352 v°, 23 juin 1563).

— Guillaume Pontel, prieur de *Maintenon* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 25 septembre 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 388 v°).

— Charles d'Angennes, évêque du Mans, abbé de *Savigny-le-Vieux* [Manche], diocèse d'Avranches, et prieur de *Bazainville* [Seine-et-Oise], le 26 septembre 1565. — Refus de dîmes (X1a 1614, fol. 392. Cf. X1a 1605, fol. 316, 16 juin 1563; fol. 459, 7 juill.).

— Jean Langlois, prêtre, curé de *Condé* [*-sur-Vesgre*] et « Receveur », et François de Rabadanges, prieur d'*Argenteuil*, seigneur temporel et spirituel d'*Adainville* et de *Bourdonné* [Seine-et-Oise], le 13 novembre 1565. — Refus de dîmes depuis 1563 (X1a 1616, fol. 593 v°)[12].

— Philippe Hurault, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, prieur de Saint-Thomas d'*Epernon* [Eure-et-Loir], le 23 novembre 1565. — Refus de dîmes (X1a 1615, fol. 32. Cf. X1a 1621, fol. 439 v°, 26 juin 1567).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Sulpice de *Bourges* [Cher], le 29 novembre 1565. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1615, fol. 72 v°).

— François Dampmartin, docteur régent en la Faculté de théologie à Paris, curé de *Gometz-la-Ville* et des *Molières* [Seine-et-Oise], diocèse de Paris, le 20 décembre 1565. — Refus de dîmes (X1a 1615, fol. 215).

— Jacques Le Roy, archevêque de *Bourges*, seigneur, à cause de son évêché, de *Saint-Palais, Cornusse* [Cher], *Naves* [Allier], *Chabris* [Indre], *Turly* [comm. de Saint-Germain-du-Puy et de Saint-Michel-de-Volangis, Cher], et *Maurepas* [comm. de Berry-Bouy, Cher], le 17 janvier 1566. — Refus de dîmes (X1a 1615, fol. 354. Cf. X1a 1602, fol. 436, 19 juin 1562; X1a 1614, fol. 275, 3 sept. 1565).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis en France [Seine], décimateur, à cause de leur office des charités, sur le terroir de *Féricy* en Brie, près Barbeau-sur-Seine [Seine-et-Marne], le 11 février 1566. — Refus de dîmes (X1a 1616, fol. 28).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Vincent du *Mans* [Sarthe], à cause de leur abbaye et des prieurés en dépendant, même du prieuré de *Pervenchères* [Orne], le 7 mars 1566. — Refus de dîmes (X1a 1616, fol. 181 v°. Cf. X1a 1605, fol. 316, 16 juin 1563).

12. Cet arrêt, d'abord omis, a été ajouté à la fin du registre.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par le chapitre de la collégiale de Notre-Dame de *Nesle* [Somme], le 9 avril 1566. — Refus de dîmes (X1a 1616, fol. 504 v°).

— Jacques Chambret, prieur et curé primitif de *Saint-Léger-de-Montbrillais* [Vienne], doyen de *Montreuil-Bellay* [Maine-et-Loire], et curé de *Saint-Martin-de-Sanzay* [Deux-Sèvres], diocèse de Poitiers, le 22 avril 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 22).

— Matthieu Morillon, prêtre, prieur-curé de *Ranton* [Vienne], diocèse de Poitiers, le 22 avril 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 23. Autre requête du même, le 30 avril, fol. 83 v°).

— le chapitre de Notre-Dame au Châtel de *Ligny-en-Barrois*[13] [Meuse], le 7 mai 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 126 v°).

— Jean Toudet, prêtre, curé de *Saint-Quentin-en-Tourmont* [Somme], le 14 mai 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 161).

— Pierre Mouton, prêtre, prieur-curé de Saint-Germain de *La Ferté-Loupière* [Yonne], diocèse de Sens, le 6 mai 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 163 v°).

— Jean Gamin, prêtre, prieur de Notre-Dame de *Niort* [Deux-Sèvres], et Jean Macé, prêtre, prieur-curé de Saint-Martin de *Périgny* [Vienne], diocèse de Poitiers, le 24 mai 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 204).

— Jean de Jouenne, curé de *Beurey* et *Thieffrain*, son secours [Aube], diocèse de Langres, le 27 mai 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 231).

— Etienne Blavoyer, curé de *Baroville* [Aube], le 30 mai 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1617, fol. 238).

— le chapitre de l'église collégiale de Saint-Maclou de *Bar-sur-Aube* [Aube], le 30 mai 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1617, fol. 238 v°).

— René Du Val, prêtre, prieur-curé de Saint-Martin de *Quinlieu*, alias d'*Avrigny* [comm. de Saint-Gervais], et curé de Notre-Dame de *La Chaussée* [Vienne], diocèse de Poitiers, le 7 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 278).

— Pierre Danès, évêque de Lavaur, seigneur et prévôt de *La Celle* [*-Saint-Cloud*, Seine-et-Oise], et de *Suresnes* [Seine], le 8 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1617, fol. 300).

— le chapitre de Saint-Martin de Tours, baron de *Donnemarie-en-Montois* [Seine-et-Marne], le 12 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 4. Cf. X1a 1605, fol. 282, 8 juin 1563; X1a 1621, fol. 71 v°, 26 avril 1567).

— Nicole Vannier, prêtre, curé de Saint-Germain de *Saclas* [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 12 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 8 v°).

— les religieuses, prieure et couvent de Notre-Dame des *Hautes-Bruyères* [comm. de Saint-Remy-l'Honoré, Seine-et-Oise], le 14 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 9).

13. Le texte porte : *Livry en Barrois*.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Nicolas Jehan, prêtre, curé de Notre-Dame de *Cuverville* [Seine-Inférieure], comté d'Eu, diocèse de Rouen, le 17 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 45 v°).

— Guillaume Gastinois, prêtre, curé de Saint-Pierre de *Villebéon* [Seine-et-Marne], le 19 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 48).

— Nicolas Dangu, évêque de Mende, conseiller du roi en son conseil privé, abbé de Notre-Dame de *Juilly* et, à cause de cette abbaye, seigneur de *Juilly, Vinantes* et *Thieux* [Seine-et-Marne], le 21 juin 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1618, fol. 53 v°).

— Nicole Saullemont, prêtre, curé de *Saint-Claude* et Saint-Marceau de *Diray* [Loir-et-Cher], diocèse de Chartres, le 21 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 54 v°).

— Antoine de Vienne, abbé de *Molesme* [Côte-d'Or], le 25 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 102 v°. Cf. X1a 1621, fol. 447 v°, 28 juin 1567).

— Jacques Le Clerc, prieur de *Cherré* et curé de *La Ferté-Bernard* [Sarthe], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 107).

— les religieux, prieur et couvent de *Longpont* sous Montlhéry [Seine-et-Oise], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 108).

— Robert de La Menardière, aumônier du roi, abbé de *Sainte-Colombe-lés-Sens* [comm. de Saint-Denis, Yonne], et seigneur temporel, à cause de cette abbaye, de la baronnie de *Sermaises* en Beauce [Loiret], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes et crainte de nouveaux refus (X1a 1618, fol. 109 et 162 v°).

— Jean Bergereau, prêtre, curé de *Bois-le-Roi* [Seine-et-Marne], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 110).

— Le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, abbé de *Saint-Benoît-sur-Loire* [Loiret], et de *Fontaine-Jean* [comm. de Saint- Maurice-sur-l'Aveyron, Loiret], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 110 v°).

— Le même, abbé de *Vauluisant* [comm. de Courgenay], Saint-Jean-lés-*Sens* [auj. l'Hôtel-Dieu de Sens], et *Quincy* [comm. de Commissey, Yonne], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 111 v°).

— Le même, vidame de Gerberoy, abbé de *Saint-Lucien-lés-Beauvais* [comm. de Notre-Dame du Thil], *Saint-Germer-de-Fly* et Notre-Dame de *Froidmont* [comm. de Bailleu-sur-Thérain, Oise], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 112).

— Le même, au titre d'abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de *Ferrières* [Loiret], le 26 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 113. Cf. X1a 1610, fol. 29, 6 juill. 1564; X1a 1618, fol. 168, 4 juill. 1566; X1a 1621, fol. 155 v°-156, 6 mai 1567).

— les religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame-la-Royale, dite *Le Lys-lés-Melun* [comm. de Dammarie-les-Lys, Seine-et-Marne], le 27 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 115).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Claude Le Roy, abbé de *Chaumont-Porcien* [Ardennes], le 27 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 115 v°).

— Charles Tiercelin, abbé de Notre-Dame de *Fontaines-les-Blanches* [Indre-et-Loire], diocèse de Tours, le 27 juin 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1618, fol. 116).

— Le même, au titre d'abbé de Notre-Dame de *La Ferté* [*-sur-Grosne*, comm. de Saint-Ambreuil, Saône-et-Loire], et de la Sainte-Trinité de *Beaulieu* [Indre-et-Loire], diocèse de Tours, et prieur de Saint-Remy de *Marines* [Seine-et-Oise], diocèse de Rouen, au vicariat de Pontoise, le 27 juin 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1618, fol. 117).

— Jean La Saussaye, prieur-curé de Notre-Dame de *Chéroy* [Yonne], le 27 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 118).

— Olivier Vallin, curé de *Villemaréchal* [Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 27 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 118 v°).

— Lucien de Harmillier, curé de *Lignières* [*-Châtelain*], *Meignieux* et *Marlers*, son secours [Somme], le 27 juin 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 119 v°).

— Jean Picard, prêtre, prieur-curé de Saint-Jean de *Nemours*, maître et administrateur de l'hôpital et maison-Dieu dudit Nemours et curé de *Lagerville* [comm. de Chaintreaux, Seine-et-Marne], le 1er juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 156 v°).

— Jean Morel, ministre et curé de *Fontainebleau* et de Saint-Pierre d'*Avon* [Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 2 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 160).

— Nicolas de Thou, conseiller au Parlement, trésorier de l'église de *Beauvais* [Oise], le 2 juillet 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1618, fol. 160 v°. Cf. X1a 1605, fol. 401 v°, 28 juin 1563).

— le chapitre de l'église de *Melun*, à cause des paroisses de *Chailly-en-Bière*, *Aubigny-en-Bière* [comm. de Montereau-sur-Jard], *Perthes* en Gâtinais, Traveteau [comm. de Châtelet-en-Brie, Seine-et-Marne], le 3 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 163 v°).

— Robert Thiboust, bachelier en décret, écolier étudiant en l'Université de Paris et curé de *Bléneau* [Yonne], le 3 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 164 v°).

— le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, abbé de *Vézelay* [Yonne], diocèse d'Autun, le 4 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 168. Cf. X1a 1610, fol. 29, 6 juill. 1561; X1a 1618, fol. 110-113, 26 juin 1566; X1a 1621, fol. 155 v°-156, 6 mai 1567).

— Gaspard de Vernay, dit de La Garde, abbé de *Saint-Rigaud* [Saône-et-Loire], diocèse de Macon, et prieur de *Cleppé* [Loire], le 5 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 172 v°).

— Claude de Verdun, chanoine de Paris, prieur de Notre-Dame de *Taverny* et de *Saint-Prix*-de-Thour sous Montmorency [Seine-et-Oise], le 5 juillet 1566. — Refus de dîmes (X1a 1618, fol. 219).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : le chapitre de l'église Saint-Martin de *Champeaux* en Brie [Seine-et-Marne], le 5 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 219).

— Le curé de *Marles* en Brie, l'abbé, prieur et couvent de Châge à *Meaux* [Seine-et-Marne] et consors, le 12 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 235).

— Joachim du Griffon, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris et prieur de *Villepreux* [Seine-et-Oise], le 15 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 276 v°).

— le chapitre de Saint-Côme et de Saint-Damien de *Luzarches* [Seine-et-Oise], le 16 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 279).

— Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, seigneur de la baronnie de *Nailly* [Yonne] et autres seigneuries et collateur de bénéfices jouissant de dîmes, 16 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 279 v°. Cf. X^1a 1605, fol 502 v°, 13 juill. 1563).

— Michel Basannier, curé de Saint-Julien d'*Abbeville* [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 17 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 281).

— Jean Pomereu, curé de *Saint-Nom-la-Bretêche* [Seine-et-Oise], diocèse de Paris, le 17 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 281 v°).

— Guillaume Maubuisson, curé de Saint-Germain de *Goupillières* [Seine-et-Oise], diocèse de Chartres, le 19 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 290).

— Simon de Forges, prêtre, prieur de *Lorrez-le-Bocage* [Seine-et-Marne], le 19 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 291).

— Gilles de La Ruelle, écolier étudiant en l'Université de Paris, chapelain de la « Taigne » en la paroisse du *Mesnil* [Maine-et-Loire], diocèse d'Angers, le 24 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 330).

— les religieux, abbé et couvent de *Clairvaux* [comm. de Ville-sous-la-Ferté, Aube], le 24 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 330 v°. Cf. X^1a 1605, fol. 474, 9 juill. 1563; X^1a 1621, fol. 483, 1er juill. 1567).

— Ligier Le Blanc, prieur de *Poillé* [Sarthe], diocèse du Mans, le 31 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 351 v°).

— Nicolas Fumée, abbé de La Couture, au *Mans* [Sarthe], le 31 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 352. Cf. X^1a 1605, fol. 316, 16 juin 1563).

— Pierre Voisin, curé d'*Aubigné*, le 31 juillet 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1618, fol. 355 v°).

— Isaac Roger, prêtre, curé de Saint-Martin de *Melleville* [Seine-Inférieure], diocèse de Rouen, le 1er août 1566. — Refus de dîmes (X^1a 1619, fol. 1 v°).

— les religieux, abbé et couvent de la Sainte-Trinité de *Mauléon* [auj. *Châtillon-sur-Sèvre*, Deux-Sèvres], le 6 août 1566. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1619, fol. 51 v°).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : le chapitre de la collégiale Saint-Etienne de *Dreux* [Eure-et-Loir], le 7 août 1566. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1619, fol. 56 v°. Cf. X1a 1605, fol. 419 v°, 2 juill. 1563).

— Gallois Du Fay, religieux, curé de « Saint-Denis sur Vigny » (*alias* « sur Vuygne »)[14], diocèse de Sens, le 14 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 111).

— Jean Bernard, bachelier en droit, curé et sacristain de l'abbaye et paroisse *Saint-Georges-sur-Loire* [Maine-et-Loire] et prieur-curé de Saint-Pierre de *Mée* [Mayenne], diocèse d'Anjou, le 19 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 163).

— Pierre d'Avancourt, prieur de Saint-Valérien de *Châteaudun* [Eure-et-Loir], le 20 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 167).

— Antoine Coutel, abbé commendataire de *Beaugency* [Loiret], le 20 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 169 v°).

— François Mottin, prêtre, curé de Saint-Pierre de *Dhuison* [Seine-et-Oise], le 20 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 170).

— Nicolas de Noire Fontaine, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de *Saint-Gondon* [Loiret ?], le 21 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 172 v°).

— Pierre de Boucart, seigneur de Blancafort [Cher], Les Gaults [comm. de Coullons], « Franchesse et Haye Blanche », et Beaulin [comm. de Saint-Florent], décimateur à cause de ses terres et seigneuries de *Coullon* et *Saint-Florent* [Loiret], toutes dîmes inféodées, le 21 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 175).

— Philippe Viger, prêtre, curé de *Mareil*, le 22 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 181 v°).

— Gervais Bénard, curé de Soisy-*Malesherbes* [Loiret], diocèse de Sens, le 28 août 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 235 v°).

— Pierre Maignon, curé de *Solers* en Brie [Seine-et-Marne], diocèse de Paris, le 6 septembre 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 318 v°).

— Etienne Oudun, prêtre, curé de *Sougé*, diocèse du Mans, le 16 septembre 1566. — Refus de dîmes (X1a 1619, fol. 400 v°).

— Jean Rafoys, prêtre, curé de Saint-Martin de *Lanluets, Feucherolles, Sainte-Gemme*, « Fontaines » et *Avignières* [comm. de Feucherolles, Seine-et-Oise], diocèse de Chartres, le 16 novembre 1566. — Refus de dîmes (X1a 1620, fol. 6 v°).

— les religieuses, prieure et couvent de *Relay* [comm. de Pont-de-Ruan, Indre-et-Loire], le 14 janvier 1567. — Refus de dîmes (X1a 1620, fol. 362).

— Claude Royer, prieur de « Saint-Velon »[15], le 17 janvier 1567. — Déni et enlèvement de dîmes par force et violence (X1a 1620, fol. 370 v°).

14. On peut hésiter, pour l'identification de cette localité, dont la forme est certainement fautive, entre Saint-Denis près Sens, autrefois *Sanctus Dyonisius super Yonam*, et Saint-Denis-sur-Ouanne (Yonne).

15. La lecture est certaine, mais un saint de ce nom nous reste inconnu.

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Guillaume Lizée, prêtre, curé de *Souvigné* [*-sur-Sarthe*], près La Roche-Talbot [Sarthe], le 30 janvier 1567. — Refus de dîmes (X^1a, 1620, fol. 442).

— Jean de Salignac, religieux, abbé de *Sept-Fontaines* [comm. de Blancheville, Haute-Marne] et prieur de « Mordes », le 15 avril 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 36).

— Bonaventure Catin, prêtre, curé de Notre-Dame de *Charmes* [Haute-Marne], diocèse de Langres, le 15 avril 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 36 v°).

— Bon Broé, conseiller au Parlement, prieur de *La Roche-Guyon* [Seine-et-Oise], diocèse de Rouen, le 24 avril 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 68 v°. Cf. X^1a 1606, fol. 149, 17 août 1563).

— le chapitre de Saint-Martin de Tours et le grand prévôt de Chablis, décimateur en la ville de *Chablis* [Yonne] et autres lieux et paroisses circonvoisines, le 26 avril 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 71 v°. Cf. X^1a 1605, fol. 282 v°, 8 juin 1563; X^1a 1618, fol. 4, 12 juin 1566).

— le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, abbé de *Vézelay*, de *Vauluisant*, de Saint-Jean-lés-*Sens* [auj. l'Hôtel-Dieu de Sens, Yonne], le 6 mai 1567.— Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 155 v°).

— Le même, au titre d'abbé de *Saint-Benoît-sur-Loire* et de *Fontaine-Jean* [comm. de Saint-Maurice-sur-Aveyron, Loiret], le 6 mai 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 156. Cf. X^1a 1610, fol. 29, 6 juill. 1564; X^1a 1618, fol. 110-113, 26 juin 1566; fol. 168, 4 juillet).

— Antoine de Saveuses, conseiller au Parlement, prieur commendataire du prieuré conventuel Saint-Léger de *Flixecourt* [Somme], le 10 mai 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 164. Cf. X^1a 1603, fol. 87, 13 juill. 1562; X^1a 1606, fol. 144, 16 août 1563).

— Bertrand Chartrier, prêtre, curé de Notre-Dame de *Virson* [Charente-Inférieure], pays d'Aunis, au gouvernement de la Rochelle, le 15 mai 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 204).

— François Larcher, prêtre, prieur de la Madeleine de *L'Ecotière* [comm. de Busloup, Loir-et-Cher] et de Saint-Lubin de *Flacey* [Eure-et-Loir], le 15 mai 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 206 v°).

— le chapitre de l'église [h]aute de *Lyon* [Rhône], le 23 mai 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 246. Cf. 1606, fol. 108 v°, 13 août 1563; X^1a 1608, fol. 478 v°, 3 mars 1564).

— Catherine de Pocarre, dame de *Chailly*, d'*Auvilliers* et de *La Mothe-de-Chailly* en Gâtinais [Loiret], le 28 mai 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 271).

— le chapitre de Sainte-Croix de *Loudun* [Vienne], diocèse de Poitiers, le 6 juin 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 311 v°).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par : Louis Beaudin, curé de Saint-Pierre de *Guainville* [Eure-et-Loir], diocèse de Chartres, le 9 juin 1567. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1621, fol. 344).

— les religieux, abbé et couvent de Saint-Pierre et Saint-Paul de *Jovilliers* [comm. de Stainville, Meuse], le 12 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 350).

— Girard Viole, prêtre, curé de Saint-Pierre de *Longvilliers* [Seine-et-Oise], le 14 juin 1567. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1621, fol. 356).

— Nicolas Taluet, curé de *La Motte-Tilly* [Aube], diocèse de Sens, le 19 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 392).

— Charles de Hacqueville, notaire et secrétaire du roi, seigneur de « Pisort en Brie » (*alias* « Pisart »), propriétaire, à cause de sa seigneurie, des droits de dîmes inféodées, le 19 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 393).

— Pierre Legoux, bedeau de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, curé d'*Egreville* [Seine-et-Marne], diocèse de Sens, le 20 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 396).

— Gilles de Mornay, prêtre, curé de Saint-Firmin de *Guigneville* [Seine-et-Oise], diocèse de Sens, le 21 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 406 v°).

— Raoul Hurault, aumônier du roi, abbé de *La Pelice* [comm. de Cherreau, Sarthe] et prieur d'*Epernon* [Eure-et-Loir], le 26 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 439 v°. Cf. X1a 1603, fol. 422 v°, 19 sept. 1562; X1a 1615, fol. 32, 23 nov. 1565).

— Pierre Brossart, prêtre, curé d'*Orville* en Gâtinais [Loiret], diocèse de Sens, le 27 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 442).

— Pierre de Fontaine, grand prieur de France, commandeur du Temple à *Paris*, *Troyes* [Aube], *Launay-lés-Sens* [comm. de Saint-Martin-sur-Oreuse, Yonne], *Choisy* [*-le-Temple*, comm. de Charny, Seine-et-Marne] et *Moisy* [*-le-Temple*, comm. de Montigny-l'Allier, Aisne], le 28 juin 1567. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1621, fol. 446. Cf. X1a 1605, fol. 453 v°, 5 juill. 1563).

— Antoine de Vienne, abbé de *Molesme* [Côte-d'Or], le 28 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 447 v°. Cf. X1a 1618, fol. 102 v°, 25 juin 1566).

— Nicolas Ususmaris, abbé de Saint-Mansuy à *Toul* [Meurthe-et-Moselle], et Urbain du Hautoy, prêtre, religieux en ladite abbaye, prieur de Saint-Laurent de *Reynel* [Haute-Marne], le 30 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 479 v°).

— Jean Viette, curé de *Saint-Cyr*, le 30 juin 1567. — Refus de dîmes (X1a 1621, fol. 480).

— les religieux, abbé et couvent de *Clairvaux* [comm. de Ville-sous-la-Ferté, Aube], le 1er juillet 1567. — Crainte de refus de dîmes (X1a 1621, fol. 483. Cf. X1a 1605, fol. 474, 9 juill. 1563; X1a 1618, f. 330 v°, 24 juill. 1566).

Arrêt du Parlement rendu sur la requête présentée à la Cour par :

Martin de Beaune, conseiller du roi, chancelier de la reine, abbé de Notre-Dame de *Coulombs* [Eure-et-Loir], le 2 juillet 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 487 v°).

— Robert Gargein, curé de *Charly* et de *Romeny*, son secours [Aisne], le 3 juillet 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 488 v°).

— Frère Claude Cresmon, curé de *Vendières* et de *Marchais*, secours de Vendières en Brie [Aisne], le 3 juillet 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 490).

— Antoine du Prat, prieur de Saint-Jean de *Dammartin* [*-en-Goële*, Seine-et-Marne], le 3 juillet 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 491).

— Pierre de Gondy, évêque et duc de *Langres* [Haute-Marne], le 3 juillet 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 492 v°).

— les religieux, prieur et couvent de l'abbaye Saint-Victor à Paris, prieur-curé d'*Amblainville* [Oise], le 4 juillet 1567. — Crainte de refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 494 v°).

— les religieux, abbé, prieur et couvent de *La Ferté-sur-Aube* [Haute-Marne], à cause dudit prieuré, le 4 juillet 1567. — Refus de dîmes (X^1a 1621, fol. 498)[16].

(*Sera continué.*)

Victor CARRIÈRE.

16. Le registre du Parlement civil du 6 juillet au 11 novembre 1567 fait défaut. Voir ci-dessus, p. 172, note 13.

BULLETIN CRITIQUE

Ferdinand CHALANDON. — *Histoire de la Première croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon.* — Paris, Picard, 1925. In-8° de 380 pages.

L'excellent érudit, auquel nous devons deux importants volumes sur les Comnènes, et une histoire de la domination normande en Italie et en Sicile, avait entrepris, quelques années avant sa mort, une histoire générale des Croisades, estimant, à juste titre, comme nous l'apprend sa veuve, « que les événements de ces dernières années donnaient un intérêt tout particulier aux exploits accomplis par les Francs en Palestine et en Syrie ». Si nous avons, en effet, sur les croisades, de nombreuses études de détail, et une très bonne synthèse (celle de M. Bréhier), à laquelle on peut joindre un petit volume de M. Jorga, il nous manque une histoire d'ensemble, un exposé analytique et complet qui remplace, pour les lecteurs français, l'œuvre bien vieillie, et aujourd'hui tout à fait insuffisante, de Michaud. M. Chalandon était mieux qualifié que personne pour entreprendre cette grande tâche. Combien il est regrettable qu'il ait pu à peine l'ébaucher ! L'histoire de la première croisade, que vient de publier sa veuve, est une très importante esquisse, malheureusement inachevée. Il y manque à la fois une introduction et une conclusion. Les brèves indications du premier chapitre, si intéressantes qu'elles soient, ne nous montrent pas, d'une manière complète, les origines et les causes de la première croisade; et le récit de la croisade elle-même s'arrête brusquement à l'élection de Godefroi de Bouillon, sans qu'on voit clairement quelle est, à cette date, la situation véritable des croisés en Syrie et en Palestine, quelles conséquences ont eues leurs premières victoires, et tout ce qu'il leur reste à faire pour que le royaume latin de Jérusalem soit vraiment fondé. Le « coup d'œil sur l'organisation des royaumes d'outre-mer », publié à la suite du récit de la première croisade, est tout autre chose qu'une conclusion : c'est un morceau distinct, un essai rapide de synthèse, qui sans doute aurait été, plus tard, complété et amplifié par l'auteur.

Malgré tout, le récit de la croisade, tel qu'il nous est donné dans les dix chapitres de la première partie (pp. 1 à 279), renouvelle, sur bien des points, un sujet sur lequel on a déjà tant écrit, particulièrement en Allemagne. A propos du concile de Clermont, M. Chalandon fait justement observer que très peu de hauts barons y assistèrent, et que d'ailleurs la question de la croisade n'y eut en réalité qu'une importance secondaire : c'est surtout *après* le

concile que l'enthousiasme a gagné peu à peu les fidèles et qu'un grand nombre a pris la croix. Un chapitre très neuf est consacré aux premières expéditions des croisés allemands, distinctes de celles de Pierre l'Ermite et de Gautier sans Avoir, qui ont précédé la croisade des seigneurs, et qui n'ont abouti d'ailleurs qu'au plus lamentable échec. Le départ et la mise en marche de ces bandes ont été accompagnés de violences contre les Juifs, assez nombreux dans plusieurs villes rhénanes. Ceux de Mayence font tour à tour appel à l'empereur excommunié Henri IV — et à l'évêque, pour être protégés contre le fanatisme de ces premiers croisés. Sur la croisade des seigneurs et leur marche à travers la péninsule des Balkans, sur leurs rapports souvent difficiles avec les populations sujettes de Byzance et avec l'empereur lui-même, l'auteur de l'Essai sur Alexis Comnène avait eu, déjà, l'occasion de rectifier certaines opinions courantes, où se trahissait le traditionnel parti-pris contre la « mauvaise foi » byzantine. Il a très bien montré sur quels points le témoignage des sources latines doit être rectifié. La marche des croisés à travers l'Asie Mineure, la campagne de Baudoin et de Tancrède en Cilicie sont étudiées avec le même soin : mais on est surpris de voir l'auteur qui, à la p. 150 et ailleurs, parle du comte de Flandre, *Robert*, donner le même titre (p. 173 et 176) à Baudoin, frère de Godefroi de Bouillon et son futur successeur, qui était simplement comte de Boulogne. Vient ensuite le récit du siège et de la prise d'Antioche, au cours desquels nous voyons se développer les querelles entre les chefs et le conflit des ambitions rivales. La prise de possession de la Syrie du Nord faisait renaître fatalement les difficultés avec Byzance, en même temps qu'elle retardait la marche sur Jérusalem et qu'elle allumait au cœur des principaux chefs de nouvelles convoitises. Peut-être est-il excessif d'affirmer « que la marche sur Jérusalem n'intéressait pas la plus grande partie des chefs » (p. 238). Disons simplement qu'elle n'intéressait les principaux d'entre eux que d'une manière plus lointaine ; il faut d'ailleurs le reconnaître : les terribles épreuves qu'ils avaient déjà subies, l'effrayant gaspillage de forces, qui s'était produit depuis le départ, ne les encourageaient guère à poursuivre *immédiatement* une entreprise dont ils n'avaient pas soupçonné, d'abord, les énormes difficultés. Il fallait cependant, pour ne pas donner à la masse des croisés la plus grave des déceptions, arriver coûte que coûte jusqu'à Jérusalem et emporter la ville : le dixième et dernier chapitre de M. Chalandon a pour objet le siège et la prise de la ville sainte. Si les modernes sont surtout frappés des horribles massacres qui marquèrent le triomphe des croisés, on devine quelle immense impression dut produire, et dans le monde musulman et à travers toute l'Europe chrétienne, le retour à la chrétienté de la ville qui en était détachée depuis plus de quatre siècles.

La seconde partie du volume « coup d'œil sur l'organisation des royaumes d'outre-mer » (on ne s'explique ce pluriel que si l'auteur avait en vue, outre le royaume de Jérusalem, ceux de Chy-

pre et de Petite Arménie, formés à la fin du XIIe siècle) contient de brèves et utiles indications sur les races diverses, qui occupent la Palestine et la Syrie, sur le système féodal en Orient, sur les institutions militaires et les ordres de chevalerie, sur les lois, les finances, le commerce et l'industrie (p. 281 à 363). Il y aurait, çà et là, quelques réserves à faire sur les affirmations de l'auteur : p. 295, M. Chalandon dit que le territoire de la principauté — plus exactement du comté — d'Edesse fut cédé, en 1152, à l'empereur de Constantinople : ce ne fut là qu'une cession fictive; en réalité, c'est l'Islam qui reprend possession du pays. — On lit p. 304 : « Après le schisme... (de 1054), les papes, par une active et persévérante propagande, cherchèrent à rentrer en possession, fût-ce par les armes, du domaine spirituel et temporel que le schisme avait soustrait à leur obédience. C'est dans cet effort qu'il faut chercher l'origine des Croisades. » Il y a ici une part de vérité, mais on ne voit pas très bien ce que l'auteur entend par le domaine *temporel* soustrait, depuis 1054, à l'obédience des papes. Quant au domaine spirituel, c'était avant tout celui du patriarcat de Constantinople, où depuis longtemps déjà ils n'exerçaient aucune action directe. Les papes, depuis Grégoire VII, ont voulu secourir les chrétiens d'Orient; ce n'est pas eux qui ont encouragé les conquêtes, faites au détriment de Byzance : pour tenter de rétablir l'union des Eglises, c'est avec Byzance qu'ils cherchent à s'entendre. — Le chapitre relatif aux Templiers fourmille d'inexactitudes. Le récent ouvrage de M. Carrière, indispensable à qui veut connaître l'origine et les premiers établissements du Temple en France, n'a pas été connu de l'auteur. Parlant des Templiers M. Chalandon dit (p. 340) : « l'Eglise les mettait déjà au nombre des hérétiques et demandait qu'on les traitât comme tels. » Quelle Eglise ? ce n'est pas assurément l'Eglise romaine, qui jusqu'à la veille de la crise finale leur maintient sa protection et ses privilèges.

Notons, pour finir, plusieurs *lapsus*, dus à une correction trop rapide des épreuves : p. 30, il faut lire : l'été et l'automne 1095, et non 1098. P. 64 : jusqu'au *moment* où Pierre et non jusqu'au sommet. P. 149 : l'expression Cartulaire danense (*sic*) est peu claire. P. 260 : il ne put *rallier* la majorité à son avis et non s'allier. P. 319 : pendant la moitié du XIIe siècle, il s'agit de la *seconde* moitié. P. 330 : au lieu d'Hugues de Payas, lire Hugues de *Payns*. P. 352 : ce n'est pas Baudoin II qui règne en 1177, mais *Baudoin IV*.

Ces quelques critiques ne nous empêchent pas de rendre un juste hommage à la valeur de ce livre, très digne des œuvres précédentes de l'auteur, et peut-être plus accessible au grand public. Nous devons une grande reconnaissance à Mme Chalandon pour la publication de cette œuvre posthume : elle nous montre tout ce que la science et l'érudition françaises pouvaient attendre encore de l'historien des Comnènes, si prématurément disparu; elle nous fait sentir plus vivement tout ce que nous avons perdu avec lui.

Jules GAY.

Comte de Loisne, président de la Société des antiquaires de France. — *Cartulaire de la commanderie des Templiers de Sommereux.* — Paris, Champion, 1924. In-8° de XXII-233 pages. Prix : 15 francs.

M. de Loisne a publié le cartulaire des Templiers de Sommereux, mais il a omis d'indiquer à l'index onomastique où se trouve Sommereux. Il consacre dans l'introduction cinq pages à la description matérielle du manuscrit (récemment entré à la Bibliothèque nationale), neuf pages à l'histoire de la commanderie sous les Hospitaliers (qui sont étrangers à l'objet même de la publication) et six pages seulement (dont quatre reproduisent la liste des commandeurs) aux religieux de la milice du Temple. De ceux-ci, sur leur présence à Sommereux, dont pas un détail ne nous eût laissé indifférent, il était difficile de discourir plus brièvement, à moins de ne rien dire. Le cartulaire de cette commanderie, « la plus importante du Nord de la France », est-il donc si peu substantiel ? Il ne fallait pas craindre de l'avouer. Actes de donation, de vente ou d'échange, voire bulles de papes, tout cela dans ce recueil ne concerne en effet que l'histoire locale, celle du Beauvaisis. D'un point de vue moins étroit, je n'ai relevé d'intéressant que le nom, demeuré inconnu jusqu'ici, de Robert de Milly, grand commandeur du Temple en France en 1190. Mais cela encore pourquoi ne pas l'avoir signalé dès le début ? Précisément, parce que les textes publiés sont d'intérêt assez grêle, il convenait d'épargner aux lecteurs des heures d'inutile prospection, et l'auteur eut été bien inspiré de rassembler à leur usage, sous quelques titres généraux, les données caractéristiques, les enseignements essentiels des chartes qu'il publiait.

On est en droit de se demander à ce propos si ce n'est pas vraiment trop simplifier la tâche d'un éditeur que de concevoir comme se suffisant à elle-même toute publication textuelle paléographiquement exacte, mais parée, agrémentée seulement d'une courte introduction et de notes. Si l'on en juge par l'exemple que nous ont laissé de grands érudits, ce que réclament au surplus les historiens, quel que soit l'objet de leur étude, c'est, outre un index de noms de personne et de lieu, et non moins indispensablement, le relevé des mots intéressants du texte. Incorporés dans une table générale ou groupés à part dans un *index rerum* ou un glossaire, il n'importe. L'essentiel pour le curieux qui consulte une collection de documents, c'est d'avoir à sa disposition un répertoire où se retrouvent, avec leur traduction française, tous les termes qui ont trait aux institutions, au régime féodal, à l'organisation judiciaire, à l'état des personnes et des terres, aux arts et métiers, aux redevances et aux services, aux poids et mesures, au prix des terres et des animaux, etc. Si nous rappelons ces choses que

M. de Loisne, dans son livre, semble avoir oubliées, c'est qu'à notre sens leur omission aggrave le peu d'attrait de la plupart des publications de ce genre. Les gens que la hâte de produire aiguillonne perdent de vue trop souvent que l'utilité d'un texte ancien résulte à la fois et de la commodité offerte au lecteur de s'y renseigner rapidement sur les matières qui l'intéressent et des connaissances de droit, de diplomatique, d'économie et de linguistique de qui s'en fait l'éditeur. Mais revenons au recueil de M. de Loisne.

La commanderie de Sommereux, sur la commune de même nom, au département de l'Oise, était le chef-lieu d'une baillie du diocèse d'Amiens. La fondation remonte à l'an 1150, mais c'est vers 1180 au plus tôt qu'on rencontre, établi à Sommereux, un essaim de moines templiers. Le religieux placé à la tête de la maison, le commandeur, est qualifié à l'origine *dominus*, puis *custos* ou *procurator*, enfin et le plus souvent *preceptor*. « Il avait près de lui, sous ses ordres, plusieurs frères chevaliers ou sergents », dit M. de Loisne (p. XI). N'en croyons rien. Les frères chevaliers étaient rares en Occident. Si rares que les commanderies confiées à leur direction lorsque, usés par l'âge ou les infirmités contractées en Orient, ils revenaient en France pour y prendre leur retraite, les commanderies en étaient pour la plupart dépourvues. De Sommereux, par exemple, la liste des dignitaires révèle un seul chevalier, Gautier d'Este (*Galterus de Esta, quondam miles*); tous les autres, et à plus forte raison les religieux placés sous leurs ordres, étaient au plus frères sergents ou frères prêtres. Ce serait d'ailleurs méconnaître singulièrement le caractère essentiellement aristocratique de l'Ordre que d'imaginer un frère chevalier, à qui la règle imposait de porter manteau blanc, soumis à un frère d'origine roturière et partant vêtu de couleur brune.

Le cartulaire de Sommereux, transcrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle, comprend 166 chartes, dont une en langue vulgaire, plus l'appendice : au total 175 pièces. Il faut louer M. de Loisne d'avoir substitué l'ordre chronologique à celui adopté par le rédacteur dans le classement des actes. Chaque document est précédé d'une analyse sommaire, les dates sont ramenées au style moderne et les notes, dues pour une part à la collaboration de M. le Dr Leblond, sont abondantes et précises.

J'aurais scrupule de relever certaines fautes qui ne sont apparemment pas des erreurs de transcription, sauf, en maint endroit, la lecture *quum* au lieu de *quoniam*. Page 32, l'analyse de la charte 21 présente un léger contresens. Il s'agit là de l'aumône faite aux Templiers d'un cens que les moines de Foucarmont payaient aux donateurs, et non ceux-ci auxdits religieux. Inexactement encore, pp. VIII et XX, on dit que les templiers de Sommereux possédaient la maison de Neuilly-sous-Clermont. Cette templerie, appelée par la suite l' « Hôpital de Neuilly », était en fait distincte de Sommereux et n'en devint une dépendance qu'une fois en la possession des Hospitaliers. Enfin, l'index onomastique se

fût prêté davantage aux recherches, si l'on ne s'était pas contenté d'y ranger les noms de lieu sous leur forme ancienne.

Victor CARRIÈRE.

A. JEANROY. — *Le Théâtre religieux en France du XIe au XIIIe siècle. Introduction et traduction.* — Paris, E. de Boccard, 1924. Petit in-8° carré de xxx-160 pages.

Dans les « Poèmes et récits de la vieille France », l'une des trois collections qui mettent aujourd'hui à la portée du public les trésors de notre ancienne littérature, M. Alfred Jeanroy nous donne un choix des scènes les plus caractéristiques du théâtre médiéval en une traduction dont sa science philologique nous garantit déjà la fidélité.

Pour la première fois, dans un recueil de ce genre, est accordée à l'office dramatisé ou au drame liturgique la place auquel il a droit, puisqu'il est seul à représenter, révérence parler, l'art du théâtre, au XIe et au XIIe siècle. C'est pourquoi d'ailleurs il n'est peut être pas suffisant de lui attribuer avec l'éditeur une portée exclusivement didactique. Pour expliquer cet extraordinaire développement de la liturgie, il faut tenir compte de l'instinct dramatique, du sens littéraire dont certains clercs pouvaient être doués, de la tendance symbolique se manifestant dès le IXe siècle, chez un Amalarius par exemple, lequel voit dans les sous-diacres les femmes assistant Jésus au pied de la croix et, dans le calice, l'image du sépulcre. Il faut invoquer encore, surtout en ce qui concerne les bruyants offices de Noël, depuis la Saint-Nicolas, qui se fête le 6 décembre, jusqu'à ceux, plus joyeux encore de l'Epiphanie, la survivance de fêtes et solennités païennes, dont l'Eglise, moins par habileté sans doute que par nécessité, a absorbé et sanctifié les usages, car rien n'est plus difficile que de déraciner les rites, soit qu'ils aient aux yeux du peuple une valeur propitiatoire, soit que, simplement, ils servent à ses divertissements.

Il convient de souligner dans ce domaine, comme dans les autres parties de la littérature, poésie lyrique ou poésie narrative, le rôle initiateur et inventif de notre pays. C'est à l'imitation des églises de France et en particulier des Bénédictins de Fleury-sur-Loire, véritable centre littéraire, que Ethelwold, entre 965 et 975, introduit dans sa *Regularis Concordia* un Office du Sépulcre. Que l'on songe à l'ogive, que l'on songe au Graal, que l'on pense à la Croisade, partie de Cluny, Clermont et Clairvaux, que l'on pense aux ordres religieux militaires imités du Temple, au commencement il y a la France.

Cela est plus évident encore lorsque celle-ci abandonne, dans ce primitif art scénique, le latin de l'Eglise pour le parler du vulgaire, à l'exception des rubriques qui, elles, restent plus longtemps

fidèles à la langue du rituel. Ce sont d'abord des refrains en français comme chez Hilaire (première moitié du XIIe siècle) ou dans le Mystère de la Résurrection de Tours auquel il aurait fallu faire une place, puis la traduction de couplets entiers, comme dans l'émouvant *Sponsus*, qu'on nous donne ici en entier, jusqu'à ce que, mais à la fin du XIIe seulement, il ne subsiste plus en latin que les didascalies et les répons; ainsi du *Jeu d'Adam*.

L'invasion progressive de l'élément profane se manifeste encore sur deux points : la mise en scène et le comique. Celle-là s'étale dans les splendeurs du Paradis terrestre et les grotesques horreurs de l'Enfer, érigés sous le porche (je le maintiens, malgré l'opinion contraire de M. A. Jeanroy, car comment expliquer autrement que « Figura » se retire *in Ecclesiam ?*). Le décor est bien plus développé encore dans le *Mystère de la Résurrection*, localisé par l'éditeur pour la première fois dans le Centre de la France et dont le curieux prologue fournit une description des divers *lius* ou mansions, où se transportera l'action.

Quant au comique qui n'est point absent, notons-le, du drame liturgique lui-même (je songe par exemple aux boniments du marchand de parfums et d'onguents dans l'office de Tours), il a sa place dans les scènes de séduction, dans les « trucs » et dans les grimaces des diables du *Jeu d'Adam*, mais il devient surtout envahissant, à la fin du XIIe siècle, toujours, sous l'influence de l'esprit bourgeois dans le *Saint-Nicolas* de Jean Bodel et, plus tard, au milieu du siècle suivant, dans le *Miracle de Théophile* de Rutebuef.

Le drame cesse d'être anonyme et « catholique » au sens étymologique du mot, nous approchons de l'exubérante production cyclique des XIVe, XVe et XVIe siècle, à laquelle M. Jeanroy se propose de consacrer un nouveau volume de la collection qu'il dirige avec autant de goût que de compétence. Il ne sera pas moins bien accueilli que celui-ci[1].

Gustave COHEN.

1. Voici quelques observations de détail. Page VI, n. 1, *medieval*, l. : *mediaeval;* page XX, n. 1, Ms. 178 d'Orléans, la cote actuelle est : 201. — Pages 1 et 7, pour les drames de Rouen, il eût mieux valu citer Gasté et particulièrement K. Young, dont on trouvera les travaux énumérés aux pages IV et V de la nouvelle édition de mon *Histoire de la Mise en scène dans le Théâtre religieux français du Moyen Age* (Paris, Champion, 1926, in-8°); à la page 11, il aurait fallu citer le texte de Bilsen; à la page 14, celui qu'ont publié W. Förster et Koschwitz, dans la 4e édition de leur *Altfranzoesisches Uebungsbuch*, 1911, pp. 91 et s. — Enfin, quelques additions bibliographiques, dues surtout au retard involontaire apporté à ce compte rendu. En 1925 ont paru une nouvelle édition du *Jeu d'Adam*, accompagnée d'une traduction par mon collègue M. H. Chamard (Paris, Colin, in-12), le *Jeu de Saint-Nicolas*, publié par M. A. Jeanroy; le *Miracle de Théophile*, publié par Mme Grace Frank, les deux derniers dans les « Classiques français du Moyen Age », dirigés par M. Roques, Paris, Champion, in-12, et le drame de la *Résurrection* par F.-Ed. Schneegans, dans la « Bibliotheca romanica », Strasbourg, Heitz.

Georges HUARD. — *La Paroisse et l'Eglise Saint-Pierre de Caen, des origines au milieu du XVIe siècle* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXV, fasc. I). — Caen, Jouan, 1925. In-4° de 169-L pages, 9 pl. Prix : 40 francs.

Commençons par nous acquitter de la nécessaire et seule — ou presque seule — petite chicane : il n'y a point de table à ce fascicule, qui contient, outre l'avertissement, l'avant-propos, et l'introduction, la première partie (historique) du travail de M. Huard. Et pourtant, il semble qu'une table, au lieu d'être placée après la seconde partie (archéologique) — destinée à paraître plus tard — aurait pu figurer au seuil de ce volume, fort clair du reste et fort bien distribué. En voici l'analyse :

En tête, l'*Avertissement* rappelle le succès — brillant, ajouterons-nous — qui, obtenu par cette thèse à l'Ecole des chartes en 1920, la désigna au choix de la Société des Antiquaires de Normandie, d'abord pour le prix Travers-le-Sénécal, décerné en 1923 à sa première partie, puis pour la présente publication.

L'*Avant-propos* donne un coup d'œil d'ensemble aux moyens de recherches sur l'histoire générale des paroisses de France et sur celle des paroisses de Caen, puis précise, pour Saint-Pierre de Caen, le double objet visé par M. Huard, et traité avec un vrai talent : l'étude historique de la paroisse, l'étude archéologique de l'église.

L'*Introduction* passe en revue les sources et la bibliographie du sujet. D'abord les sources, parmi lesquelles, bien entendu, sont indiquées en premier lieu les pièces d'archives, et, pour commencer, le fonds d'archives de Saint-Pierre de Caen dans la série G des Archives du Calvados, — fonds divisé « en deux parties principales : 1° les archives des Chapelains; 2° les archives des Trésoriers », dont M. Huard résume l'histoire, en décrivant avec soin des documents annexes fort importants, les Cartulaires des Chapelains et du Trésor; les Comptes des Chapelains. Il ne néglige pas, non plus, les « sources diverses », existant soit aux Archives départementales, en dehors du fonds de Saint-Pierre et de la série G, soit aux Archives municipales de Caen. Après quoi, il passe aux « sources narratives », puis aux « travaux imprimés » (1° monographies des paroisses de Caen, peu importantes; 2° histoires générales de la ville de Caen; 3° travaux sur l'histoire économique et sociale; 4° répertoires de géographie historique, cartes et plans; 5° travaux archéologiques, anglais et français); tout cela, on le voit, attestant un travail considérable et une grande richesse de documentation.

Ensuite, s'ouvre la première partie du livre : la partie historique, consacrée à la Paroisse. Le chapitre 1er donne un résumé clair et substantiel de ce que l'on peut connaître sur *les origines* de

Caen, de ses diverses paroisses (dont, suivant M. Huard, la plus ancienne devait être Saint-Georges du Château), et en particulier, naturellement, de la paroisse Saint-Pierre, la principale, située entre le château et le port. — Le chapitre II, intitulé *La topographie,* nous révèle de plus en plus l'importance des recherches de M. Huard, qui, grâce à l'étude minutieuse de diverses sources et de certains ouvrages, mais surtout d'un très grand nombre de pièces d'archives, décrit, en les illustrant d'un plan (complété par plusieurs vues intéressantes de l'église et du quartier), les limites de la paroisse et ses principaux éléments depuis le dernier quart du XIVe siècle. Il passe en revue : 1° sa partie urbaine, avec les sections d'enceinte, les tours, les portes, les voies publiques (portion située au pied du château, subdivisée par lui en trois régions, et portion située dans l'Ile Saint-Jean, que formaient les deux bras de l'Orne et le canal Robert); 2° la partie située dans la banlieue.

Avec le chapitre III commence l'étude des institutions paroissiales. Il est consacré aux *autorités spirituelles.* M. Huard s'y occupe, dans un premier paragraphe assez sommaire — mais qui, sans doute, ne pouvait guère l'être moins — d'abord des droits exercés sur la paroisse par l'évêque et l'archidiacre (droit de patronage pour l'évêque, droit de déport pour lui et l'archidiacre), puis des fonctions du curé, qui souvent (surtout au XIVe, au XVe et dans la première moitié du XVIe siècle) ne résidait pas et se faisait remplacer par un vicaire « fermier », en vertu d'un « bail » de durée ordinairement brève (cinq ans en moyenne). Cette partie du chapitre a pour suite une liste des curés et vicaires, forcément incomplète, mais déjà importante et dressée avec grand soin, qui forme le premier appendice du volume. — Le second paragraphe de ce chapitre, beaucoup plus développé que le premier, sst consacré à « la communauté des chapelains », chargée dès 1217 du service des obits et fondations. Nous voudrions pouvoir résumer les très intéressants détails donnés par M. Huard sur l'organisation, le recrutement, les dignitaires de la communauté; sur le rôle qui lui était dévolu, en particulier pour la célébration des obits et l'acquittement des fondations; sur les fondations elles-mêmes, les cérémonies qui en résultaient, et, à ce propos, sur les sépultures faites dans l'église; enfin sur la rémunération des chapelains (paiements en deniers, paiements en nature, distributions diverses). Nous devons renvoyer à ces pages vivantes — étayées, comme tout le reste, de documents multiples — que maints lecteurs, nous n'en doutons pas, aimeront à connaître.

Au chapitre suivant (IV), M. Huard étudie *les dignités laïques et la communauté des paroissiens,* dans toute la mesure où ses textes lui permettent d'examiner pour Saint-Pierre cette partie très importante de l'ancienne organisation paroissiale. Après avoir résumé les notions essentielles relatives aux origines des fabriques et à l'institution des « trésors », il montre les débuts de cette institution, au cours du XIIIe siècle, à Saint-Pierre, où, depuis 1372 jusqu'au milieu du XVIe siècle et comme dans les autres paroisses

de Caen, les trésoriers sont au nombre de trois (peut-être deux seulement entre 1400 et 1440). Ici encore, nous voudrions suivre longtemps son exposé du recrutement des trésoriers, de leurs fonctions et de leurs actes; faire connaître ce qu'il redit, à ce sujet, des sépultures et du cimetière, des cérémonies et des fondations; ce qu'il dit des mesures prises, des dépenses et des affectations de ressources faites pour la construction et l'entretien de l'église, pour son mobilier, pour le culte; enfin, des « trois coûteurs » subordonnés aux trésoriers et remplissant « les fonctions de sacristains ». Notons que l'étude des trésoriers, comme celle des curés et vicaires, se complète, dans un second appendice, par une nouvelle liste chronologique. — Il faudrait encore pouvoir signaler et, dans une certaine mesure, discuter ou préciser, assez longuement, les opinions émises en quelques mots sur la propriété de l'église et de son mobilier (que l'on doit regarder non pas comme biens des paroissiens, mais comme biens d'Eglise affectés et confiés aux paroissiens) : matière corrélative en même temps à l'étude du trésor et à celle de la communauté paroissiale.

D'ailleurs, pour aucune paroisse de l'ancienne France, on ne saurait séparer du rôle des trésoriers celui de la communauté paroissiale et de son assemblée, plénière ou restreinte. M. Huard n'omet point de mentionner l'assemblée, un peu brièvement; mais nous devons reconnaître que les pièces citant paroissiens ou notables n'étaient, sans doute, pas nombreuses pour Saint-Pierre, grande paroisse urbaine et, dirons-nous, plus ou moins « centralisée ». Notre auteur, du reste, étudie la communauté des paroissiens, surtout pour l'importance numérique de sa population, qu'il sait déduire judicieusement de divers textes; pour la situation financière de ses membres, pour sa composition sociale, sa répartition entre divers métiers et aussi — point intéressant — entre diverses confréries ou « charités ». Il termine par l'indication des autres établissements religieux de la paroisse.

Nous arrivons au dernier chapitre (V), intitulé *Le temporel,* destiné à faire connaître les biens et revenus de l'église, ou plutôt (car M. Huard n'a pu lui-même connaître ceux de la cure que par deux actes de 1153 et 1279, insérés aux pièces justificatives) les biens et revenus de la communauté des chapelains, d'une part, ceux du trésor, d'autre part. Après avoir spécifié la nature de ce double temporel, réparti entre « domaine utile » (biens-fonds) et « domaine fieffé » (rentes en argent ou en nature) dont les variétés, les modes de jouissance et d'administration nous sont soigneusement relatés, il donne la « description du temporel », c'est-à-dire l'énumération — d'abord pour la communauté des chapelains, puis pour le trésor — des biens et surtout des rentes ou droits, classés en premier lieu dans la paroisse Saint-Pierre, rue par rue, maison par maison; ensuite, dans les autres paroisses de la ville, dans la banlieue, dans chaque sergenterie de la vicomté de Caen. Il y a là un nombre énorme de mentions, chacune appuyée sur sa référence : un travail pouvant être qualifié de formidable, qui s'est

inspiré, sans aucun doute, des savantes recherches du même genre faites par M. R.-N. Sauvage, pour sa belle *Histoire de l'abbaye de Troarn*. La lecture austère de ces pages gardera toujours une valeur considérable pour l'histoire économique, dont M. Huard rappelle les grandes lignes, observées à Saint-Pierre et en Normandie, dans son dernier et bref mais captivant exposé sur « l'évolution du temporel ».

Après quoi, les deux appendices déjà signalés et les pièces justificatives, bien choisies, bien caractérisées, soigneusement reproduites — beaucoup d'entre elles fort longues — terminent cette première partie de l'ouvrage. La seconde, la partie archéologique, sans être de notre ressort, sera, pour le moins autant que celle-ci, du riche domaine de l'auteur et, sans nul doute, ne la fera point regretter, mais ne pourra la faire oublier. Il y a ici, en effet, un « résultat » d'érudition vraiment hors ligne dans son cadre modeste, un ensemble de données précieuses — pour l'histoire locale surtout, certes, mais aussi, dans toute la mesure du possible, pour l'histoire générale des institutions, qui demande à de telles monographies certains de ses éléments, de ses fondements les meilleurs et les plus solides. Voici déjà deux ans, un article de cette *Revue* examinait « comment concevoir une monographie paroissiale », s'efforçait d'y aider en dirigeant les chercheurs vers l'étude des institutions multiples de nos anciennes paroisses — multiples pour le Moyen Age et surtout, reconnaissons-le, pour l'Ancien Régime; mais il ajoutait que la variété des circonstances locales ne permet guère de donner un plan commun ni d'indiquer des modèles. Aujourd'hui, malgré tout, nous pouvons présenter l'un de ces modèles et des meilleurs, dans le livre que nous venons d'analyser. On nous laissera donc, au terme de notre compte rendu peu critique, mais d'intention très véridique, suivre les maîtres de l'Ecole des chartes en félicitant M. Huard — et féliciter aussi la Société des Antiquaires de Normandie : car, en honorant un jeune érudit d'avenir, elle s'est honorée elle-même par le choix fait pour ses collections, déjà si bien garnies, d'une des plus belles pièces qui puissent y figurer.

J. Guillaume.

Alfred Meyer. — *L'abbé Bernier, apôtre de la Vendée, négociateur du Concordat, évêque d'Orléans*. — Paris, Les Presses Universitaires de France, 1923. In-8° de 328 pages.

Parmi les personnages que la Révolution française jeta à de certains moments de son histoire sur le devant de la scène, un de ceux qui sont longtemps demeurés les moins connus est assurément l'abbé Bernier. Et si son nom paraissait dans les histoires de la Vendée ou sous la plume des historiens du Concordat, aucune

monographie sérieuse, aucun travail d'ensemble n'avait encore été tenté sur cet étrange personnage. Le livre que M. Meyer nous a donné me paraît fondé sur une documentation aussi complète que possible, aussi précise que sincère. A Angers, à Orléans, à Paris, M. Meyer semble avoir consulté, à côté des livres et des documents imprimés, les principales pièces d'archives. Et lorsqu'un document s'est dérobé à sa recherche, comme par exemple le Rapport du commandant Loutil sur la capture de Stofflet, il l'avoue en toute modestie. Aussi peut-on accorder à l'auteur une entière confiance.

La figure de Bernier apparaît en pleine lumière; son intelligence souple, perspicace, habile à saisir le fort et le faible des uns et des autres, fait comprendre qu'il se soit assez rapidement, dans ce tumulte incroyable des événements qui virent la chute de l'ancienne monarchie, poussé des situations subalternes aux premiers rangs. Son absence complète de valeur morale explique l'atmosphère d'antipathie au milieu de laquelle il paraît avoir toujours vécu. Bernier ne peut être comparé ni à Grégoire, ni à Talleyrand. Pour les égaler, il lui a peut-être manqué seulement de venir à Paris plus tôt.

L'abbé Bernier naquit à Daon, le 1er novembre 1762, d'un sacristain et d'une modeste ouvrière qui tenait entre temps une petite école. Elève au collège ecclésiastique de Château-Gontier, il passa de là au séminaire d'Angers, où il connut M. Emery. Prêtre en 1786, il est, le 17 février 1790, nommé curé de Saint-Germain-en-Saint-Laud. A la fin de la même année, l'Assemblée nationale instituait le serment civique. Parmi les réfractaires, l'abbé Bernier se trouve au premier rang. Il résiste, demeurant à Angers; puis, sous la persécution, il doit fuir et l'on perd sa trace jusqu'au moment où on le retrouve à l'armée de Vendée comme aumônier. Certes, il y a de l'exagération à surnommer Bernier le Pierre l'Ermite de la croisade contre les Bleus, mais il est certain que son influence fut grande et à certains moment prépondérante sur les chefs et les soldats des armées de Stofflet et de Charette. Les défaites que subirent les troupes vendéennes, les rivalités des chefs qui se répercutaient chez les soldats, aigrirent les rapports des uns et des autres qui se rejetèrent les fautes commises, les souffrances et les morts. Les chefs vendéens ont souvent accusé Bernier de les avoir trompés sans qu'il soit historiquement possible de savoir où est la vérité. Il est certain que Bernier, en 1799, tenta de se rapprocher de Bonaparte. Napoléon, plus tard, s'est vanté d'avoir découvert Bernier et d'avoir par son intermédiaire pacifié la Vendée. En réalité, c'est Bernier qui s'offrit, qui se mit sur les rangs, qui, voyant dans le premier Consul le pouvoir fort qu'il cherchait en vain depuis dix ans, abandonna les princes qui s'étaient eux-mêmes abandonnés, pour se dévouer au régime nouveau.

La pacification de la Vendée devait avoir une autre conséquence : le Concordat. Il y a une lettre curieuse de Bernier, du 15 février 1800, qui donne des renseignements sur les prélimi-

naires lointains de cette négociation. La part de Bernier a été si souvent décrite qu'il eut été difficile à M. Meyer d'apporter, sur le sujet, quelque éclaircissement nouveau. Là où le volume reprend de l'intérêt, c'est dans le rôle que Bernier a joué, dans les nominations épiscopales, pour la fausse rétractation des évêques constitutionnels. Cette application du Concordat devait cependant décevoir Bernier; il s'était flatté d'être archevêque de Paris et il n'était qu'évêque d'Orléans. Il pensait être choisi pour célébrer du haut de la chaire de Notre-Dame le rétablissement du culte, et c'est à M. de Boisgelin que cet honneur fut confié. Il espéra au moins le chapeau de cardinal. Des ouvertures furent faites à ce sujet à Rome. Après de longues négociations, il fut enfin accepté par le Saint-Siège, mais sa nomination ne fut jamais proclamée, sans qu'on connaisse avec certitude les motifs de cette exclusion. C'est de lui qu'il est question au Consistoire du 17 janvier 1803, qui réserve *in petto* un quatrième cardinal.

A Orléans, dont il était l'évêque, Bernier s'évertua à se refaire une réputation. Il poursuit avec beaucoup de fermeté la réorganisation de son diocèse, s'efforçant en même temps qu'il restaurait le culte, de faire disparaître les traces de dissidences que les constitutionnels d'une part et de l'autre, l'ancien évêque de Blois, M. de Thémines, continuaient d'entretenir. Quelque acharnés qu'aient été les ennemis de Bernier, aucun n'a jamais critiqué ou blâmé son action épiscopale.

Au moment du voyage de Pie VII à Paris pour le sacre de Napoléon, Bernier se brouilla avec l'Empereur, sans raison apparente, et la disgrâce succéda à l'amitié. Elle ne devait jamais fléchir, même au moment de la mort qui eut lieu le 1er octobre 1806.

Comment le juger ? Car il eut de graves faiblesses et commit de lourdes fautes, parfois cependant il donna un noble exemple et s'il intrigua, ce fut pour la paix de la France et la paix de l'Eglise. « Il n'avait, dit M. Meyer, ni une belle ni une grande âme, il travailla souvent pour lui-même, mais il ne le fit pas sans songer au bien de son pays, sa mémoire a donc droit à quelques ménagements et sa personne à quelque respect. »

Victor Bucaille.

Abbé Pierre Fernessole, docteur ès lettres. — *Les origines littéraires de Louis Veuillot (1813-1843)*. — Paris, Gigord, 1922. In-8° de 450 pages.

— *Bio-bibliographie de la jeunesse de Louis Veuillot (1813-1843)*. — Paris, Gigord, 1923. In-4° de 166 pages.

On ne lit pas assez les œuvres de Louis Veuillot, le superbe pamphlétaire qui fut à coup sûr un des maîtres de notre langue : esprit robuste, écrivain puissant, « il est de tout premier rang,

notait Jules Lemaître dix ans après sa mort, par l'importance des idées et par la perfection de la forme ». Rien donc de plus légitime que de rechercher par quelles influences et par quelle discipline cet humble fils d'un tonnelier du Gâtinais s'est élevé à un si haut talent, — et telle est précisément la tâche que s'est proposée M. l'abbé Fernessole. Son enquête se limite tout naturellement aux années qui précédèrent la désignation de Louis Veuillot, en mars 1843, comme rédacteur en chef de l'*Univers*. Dans cet intervalle le fait capital est le voyage à Rome en 1838 et la conversion : c'est de part et d'autre de cette date que M. l'abbé Fernessole étudie « la formation » et analyse « les premières œuvres ».

Ignorant « de naissance, de famille, de goût et de raison », l'enfant dévore avec ardeur tous les livres qui lui tombent sous la main; petit clerc dans l'étude de Me Fortuné Delavigne, — le frère de l'auteur des *Messéniennes*, — il s'enthousiasme pour le programme de liberté que proclament les romantiques et il est parmi les « bandes chevelues » qui mènent la claque au soir d'*Hernani*. Puis H. de Latouche l'introduit au *Figaro* : le voici lancé dans le sabbat « infernal et immonde » des journaux. De septembre 1831 à la fin de 1832, il donne à l'*Echo de Rouen* des comptes rendus dramatiques et des feuilletons littéraires; puis il passe près de quatre ans à Périgueux comme rédacteur en chef du *Mémorial de la Dordogne* (décembre 1832 - septembre 1836). Période féconde où son originalité se développe par un commerce assidu avec les grands maîtres classiques et où se dessine une crise de désarroi moral qui fait pressentir la conversion prochaine. Le malaise persiste au cours des années suivantes, quand Veuillot, devenu Parisien, appartient successivement à *La Charte de 1830* (le journal de Guizot), à *La Paix* et au *Moniteur parisien*. Mais il est désormais « sur les chemins de la croyance », et c'est à Rome, « cette fiancée éternellement jeune de toutes les jeunes âmes », que son âme trouvera sa définitive orientation.

Nous le retrouvons à Paris où, par la grâce de Bugeaud et de Guizot, il est sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur. Il a du temps pour écrire et il écrit sans arrêt, profitant de toutes les occasions pour s'instituer le défenseur des doctrines catholiques, le champion de la suprématie pontificale et de la liberté de l'enseignement. C'est dans une atmosphère toute religieuse que se retrempe désormais son activité quotidienne et qu'il publie *Les Pèlerinages de Suisse* (1839), *Pierre Saintive* (1840), *Rome et Lorette* (1841), *Agnès de Lauvens* (1842) : toutes ces œuvres portent la marque d'une piété affermie et heureuse, cependant que le style gagne, d'extraordinaire manière, en aisance, en fermeté, en délicatesse de nuances. Une même idée fondamentale — le christianisme intégral de l'écrivain — inspire ses articles de polémique et de critique, et déjà s'annoncent, par la vivacité mordante de l'esprit et l'éclat violent de la passion, les chefs-d'œuvre qui paraîtront après 1843.

Et tout cela est dit avec mesure et parfois avec finesse. Car cette

étude est complète et consciencieuse, méthodique et raisonnable, un peu trop raisonnable peut-être : la vie ne circule pas dans ces pages abstraites qui s'adaptent mal, semble-t-il, à un tempérament bouillonnant de conviction ardente et de profonde sensibilité. Au surplus, ces analyses exactes et froides ne sauraient dispenser de recourir au livre qu'Eugène Tavernier, le familier de Louis Veuillot, ajouta en 1913 aux notes biographiques d'Eugène et de François Veuillot et l'on se demande en fin de compte ce qu'il y a de vraiment nouveau dans l'ouvrage de l'abbé Fernessole.

La thèse complémentaire rendra plus de services: c'est un relevé très précis, très minutieux, de tout ce qu'écrivit Louis Veuillot jusqu'à la trentième année; l'auteur, chemin faisant, rectifie quelques erreurs, multiplie les plus intéressantes citations. Un appendice est consacré aux principaux ouvrages et articles (journaux ou revues) consultés; mais dans cette bibliographie, où l'on eût souhaité quelques appréciations critiques, l'ordre chronologique n'eût-il pas été préférable à l'ordre alphabétique ?

Louis VILLAT.

Charles GUILLEMANT. — *Pierre-Louis Parisis (1795-1866)*. — Paris, J. de Gigord, 1925. Trois vol. in-8° de 450, 480 et 780 pages. Prix : 40 francs.

L'ouvrage que M. le chanoine Guillemant, vicaire général d'Arras, vient de publier sur *Pierre-Louis Parisis*, est à la fois une œuvre de talent et une page des plus attrayantes de l'histoire ecclésiastique gallicane. Mgr Parisis, que ses contemporains proclamaient, par la bouche du nonce, Mgr Fornari, « le premier évêque de France », méritait bien de revivre à nos yeux.

I. *L'abbé Parisis.* — Né en 1795, ce fils d'un modeste boulanger était un enfant turbulent. Il entra en 1807 au petit séminaire d'Orléans. Cinq ans après, il était simultanément étudiant en théologie, surveillant, précepteur. En 1814, à l'âge de 19 ans, il était professeur de troisième. Ordonné prêtre en 1819, il fut d'abord professeur de rhétorique. Mais l'action l'attirait. Il devint vicaire à Saint-Paul d'Orléans. Ses talents divers n'en éclatèrent pas moins. « Mon Parisis ! », disait le curé de son jeune et brillant vicaire. A l'âge de trente-trois ans, il était nommé curé de Gien, une paroisse de près de 6.000 âmes, où régnait la plus lamentable indifférence. Si la rudesse de ses procédés y provoqua quelques froissements, l'ardeur de son zèle y suscita l'émulation du dévouement. Construction d'église, de presbytère, réorganisation de la fabrique : sa volonté de fer sut vite réaliser tout cela.

II. *L'évêque de Langres (1834-1851).* — La surprise de l'abbé Parisis fut grande, dit-on, quand il reçut du ministre des Cultes, en 1834, le pli qui le nommait à l'évêché de Langres, en remplacement de Mgr Mathieu, nommé à Besançon. Son évêque lui con-

seilla d'accepter. « Vous serez un grand évêque ! », ajouta-t-il.

Suivons-le à Langres. Une tâche immense s'offrait au nouvel évêque. Clergé, édifices diocésains, grand et petit séminaires, liturgie, droit canon, comptabilité des fabriques, tout sollicitait son attention, stimulait son activité, allait subir sa puissante influence. Heureusement, son regard, par une faculté rare, pouvait à la fois embrasser l'ensemble et descendre aux plus infimes détails. Comme on l'a dit, « il n'y avait rien qui fût au-dessus, et rien qui fût au-dessous de son esprit ».

La plus laborieuse, la plus célèbre aussi des réformes qu'entreprit Mgr Parisis fut le rétablissement de la liturgie romaine. Bien que, par sa portée et son retentissement, elle dépasse de beaucoup les limites du diocèse de Langres, c'est là cependant qu'elle fut inaugurée, sans bruit, sous forme de mesure strictement locale.

Il éleva un grand séminaire, à la vie duquel il se mêlait intimement, dût-il parfois survenir des difficultés du fait de sa rigidité. Même sollicitude pour les maîtres et élèves de son petit séminaire. Lui qui avait voué aux œuvres d'éducation les prémices de son apostolat et l'ardeur de ses vingt ans, il avait gardé de son contact prolongé avec la jeunesse studieuse, une prédilection marquée pour tout ce qui tend à préparer, dans les enfants d'aujourd'hui, les hommes de demain, et il attacha une grande importance à toutes les formes et à tous les degrés de l'enseignement, primaire, professionnel, secondaire.

Il avait beaucoup aimé la vie religieuse, et créa ou favorisa dans son diocèse mainte congrégation d'hommes ou de femmes : Prêtres de Marie, Annonciades, Dominicaines, Sœurs de l'Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur, Sœurs de la Providence.

Pour son clergé paroissial, il institua les conférences ecclésiastiques, ressuscita les synodes, intensifia les retraites pastorales, multiplia les visites et les enquêtes paroissiales.

Par ses lettres pastorales, ses mandements, circulaires, par la publication de son catéchisme, il essayait d'atteindre les ouailles confiées à ses soins, et jusqu'aux dissidents, dont les menées alarmèrent plus d'une fois sa sollicitude.

On aime à voir ces mille questions d'administration diocésaine ou d'enseignement traitées avec aisance et maîtrise par un familier de l'un et de l'autre comme l'est M. Guillemant. On est frappé de découvrir, à travers les écrits, les discours et sous les foudres mêmes de l'évêque de Langres, l'éternelle nature humaine, les déformations et les faiblesses qui nous attristent encore aujourd'hui chez nos contemporains.

III. *Le champion de l'Eglise (1843-1850)*. — Le gouvernement de son diocèse était loin d'absorber l'évêque de Langres. Celui qui faisait presque accepter à Rome, en 1849, son projet de concile national, pour remédier à l'isolement des évêques français, luttait depuis sept ans contre le monopole universitaire et avait été l'un des plus actifs défenseurs de la liberté de l'enseignement secondaire. Le tome II de M. Guillemant est tout entier consacré à cette question.

En 1843, Mgr Parisis estima qu'il était de son devoir de sortir de la réserve et de ne pas ménager davantage cette dynastie d'Orléans qu'une visite aux Tuileries lui avait montrée jalouse de garder le monopole de l'enseignement. Devant l'apathie, la défiance de ses confrères, il était allé consulter l'archevêque de Liège, Mgr Van Bommel, et celui-ci n'avait pas tardé à convertir aux idées nouvelles l'ancien adversaire de Lacordaire. On devine combien Montalembert fut joyeux de trouver pour allié un évêque de cette valeur, qui se réclamait du droit commun et ne voulait « ni privilège, ni oppression ».

L'Université s'émut. « Les nuits du 4 août, dit Thureau-Dangin, sont rares dans l'histoire des privilégiés. » Elle sortit la casuistique et les Jésuites. Ce fut en vain. Dans cette guerre entre « cuistres » et « bedeaux », la victoire allait rester aux « bedeaux ».

L'épiscopat, presque unanimement, ne tarda pas à suivre Mgr Parisis. Durant trois ans, de 1843 à 1846, « le premier évêque de France » fut le chef incontesté du mouvement d'émancipation. On sent un frisson d'enthousiasme vous courir dans les veines lorsqu'on lit la correspondance qu'échangent alors, unis et merveilleux d'entrain, Parisis, Montalembert, Veuillot. Quel souffle de vie, de renouveau et de victoire !

L'été de 1844 avait marqué une accalmie. « J'ai l'expérience des journaux, écrivait Louis Veuillot à Mgr Parisis, et je crois qu'ils ne peuvent se dispenser de faire la sieste pendant l'été. » Mais Montalembert en profita pour organiser le parti catholique. Devant les difficultés que le pair de France rencontra dans cette tâche, l'évêque de Langres crut devoir lui écrire une lettre publique « sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Eglise ». Et dans les premiers dissentiments qui séparèrent Montalembert de Veuillot à partir de 1846, c'est aux côtés du premier qu'il se rangea. Les *Cas de conscience* qu'il publia alors, sur la liberté des cultes, une religion d'Etat, le culte public, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, le journalisme — et qui furent loués à la fois par le *Correspondant* et par Dom Gueranger, prouvaient qu'à côté du théologien et de l'homme d'action, il y avait en Mgr Parisis un sage qui a le sens des réalités et des contingences.

Une certaine évolution, avouons-le, devait se produire en lui et, plus tard, surtout après les précisions pontificales de 1864, il prit soin de réviser plusieurs des *Cas de conscience* dans un sens moins conciliant. Dès 1848, il s'éloignait des « diplomates » pour se rapprocher de Louis Veuillot et des « soldats ». En 1850, député à la Législative, il se fit un scrupule de voter la loi Falloux, ne voulant pas consacrer de son autorité l'indifférentisme. Cette attitude irrita ses amis de la première heure, Montalembert, le vicomte de Melun, Mgr Dupanloup, lesquels, tout en proclamant eux aussi que cette conquête était loin de les satisfaire, n'en comprenaient pas moins qu'une exigence de plus aurait entraîné, et

pour longtemps, le rejet de la loi. Au fond, l'évêque de Langres le comprenait, et il était disposé à tirer le plus grand parti d'une loi dont il avait été, depuis sept ans, l'un des principaux champions.

IV. *L'évêque d'Arras (1851-1866)*. — Mgr Parisis avait cinquante-six ans : il était en pleine possession de ses forces et de son talent quand il fut appelé à remplacer, sur le siège d'Arras, le cardinal de la Tour d'Auvergne. La séparation de Langres lui coûta et il eut peine à dissiper d'abord ses préjugés vis-à-vis de son nouveau diocèse, « une grosse masse inerte », « un enfant d'un bon naturel, mais malade et mal élevé ».

Le diocèse d'Arras était-il donc un pays de mission, et fallait-il avoir la vocation du martyre pour y venir planter sa tente ? L'évêque ne le pensa pas longtemps. « Jamais je n'ai rien vu de mieux en tout, écrivait-il à la fin de sa première tournée pastorale, j'ai retrouvé mes meilleurs curés du diocèse de Langres avec des proportions plus hautes, des allures plus distinguées et des ressources en tout genre incomparablement supérieures. »

Le diocèse, à son tour, ne lui marchanda pas son estime. Celui qui avait voulu tout voir de ses yeux, qui était descendu dans tous les presbytères, avait trouvé partout un accueil triomphal. Avait-il élevé sa voix impérieuse au cours d'une bénédiction d'usine, il y faisait cesser instantanément le travail du dimanche. Avait-il écrit un mandement sur le chant d'église, un chœur de 200 voix, dirigé par M. Planque, grand-chantre, s'organisait aussitôt à la cathédrale. Toutes les initiatives de Langres furent reprises à Arras et y réussirent pleinement, qu'il s'agît du clergé séculier, des congrégations religieuses ou des fidèles.

La forme la plus originale de son activité épiscopale fut peut-être la construction du petit séminaire d'Arras, le développement de la société de Saint-Bertin et l'organisation de cet enseignement secondaire libre qui est resté la gloire du diocèse d'Arras et qui attire encore à lui les deux tiers de la jeunesse studieuse du Pas-de-Calais.

Cependant, Mgr Parisis ne perdait pas de vue les intérêts de l'Eglise de France. C'était pour les servir qu'il avait accordé au régime impérial naissant une adhésion fervente. Il fut pendant seize ans membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, quelque épreuve que sa présence « dans cette galère » et ses rapports avec M. Duruy réservassent parfois à son cœur d'évêque. Il prit une position très sage dans la querelle des classiques chrétiens. Il intervint noblement contre la *Vie de Jésus* de Renan, en 1863

Sachons gré à M. Guillemant d'avoir abordé de front toutes ces questions, avec beaucoup de délicatesse, de sûreté de doctrine et d'objectivité. Un style élégant et nerveux, une documentation minutieuse et d'abondantes citations donnent à ce travail, en même temps qu'un vif intérêt, une valeur de premier ordre.

François Gaquère.

Christian MARÉCHAL. — *La Mennais : la dispute de l'Essai sur l'Indifférence, d'après des documents nouveaux et inédits.* — Paris, Champion, 1925. In-8° de x-455 p. Prix: 40 francs.

Le premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, paru en décembre 1817, avait suscité un véritable enthousiasme et porté subitement à la gloire, à côté de Pascal et de Bossuet, un jeune prêtre hier inconnu. On avait acclamé cette magnifique défense de la vie de l'esprit, cette déclaration de guerre à l'indifférence religieuse; mais, à l'exception peut-être de Charles Loyson dans le *Spectateur politique et littéraire*, aucun des journalistes contemporains qui prirent la plume à son occasion, ne semble avoir compris toute cette pensée. Ni les éloges « prudents » et « timides » de l'*Ami de la Religion*, ni les louanges de la *Quotidienne*, ni même les critiques superficielles de l'abbé de Feletz dans le *Journal des Débats* ne révèlent une véritable intelligence des intentions profondes de l'auteur. Au surplus, les libéraux ne sont pas plus perspicaces, parce qu'ils voient dans l'ultramontanisme préconisé par La Mennais, non pas une garantie d'indépendance spirituelle, mais un prétexte à réaliser, au besoin par la force, des projets de domination temporelle. Ce que La Mennais avait flétri sous le nom d'indifférence, ils le glorifient sous le nom de tolérance : confusion redoutable et grosse de conséquences fâcheuses. Mais La Mennais lui-même a semblé donner à cette erreur une raison d'être en liant parti avec les hommes qui subordonnent les intérêts spirituels des chrétiens aux intérêts temporels de certains partis politiques : sa collaboration avec le *Conservateur* et les ultras est à l'origine de ce malentendu.

Mais très vite il apparut que La Mennais n'avait point pour les idées libérales autant de répugnance qu'on voulait bien le dire. Sans doute il a pris parti, à la suite de la révolte de 1816, contre l'Ecole Polytechnique, « née durant les troubles de notre Révolution », suspecte « d'en conserver soigneusement les maximes et de transmettre aux nombreux élèves qui se succédaient dans son sein une trop fidèle tradition de républicanisme et d'impiété », et c'est en partie sous son impulsion que, dans l'école réorganisée à la façon d'un « couvent », — le mot est du polytechnicien Auguste Comte, — le professeur de belles-lettres Andrieux, dont le cours respirait « la haine contre la religion », est remplacé par Aimé Martin... Mais voici qu'il se rencontre avec les libéraux quand, s'appuyant sur la Charte pour s'opposer aux prétentions tyranniques du pouvoir politique et civil sur l'esprit, il s'insurge contre le privilège universitaire: « On opprime le père, on opprime l'enfant, on opprime la famille », on établit la servitude la plus « avilissante » et la plus « funeste », la servitude morale « qui s'étend des sciences jusqu'à la religion et aux mœurs mêmes ». C'est également au nom de la liberté, garantie par la loi, qu'il

prend la défense des Frères des Ecoles chrétiennes, dont Jean-Marie de La Mennais vient d'organiser la congrégation en Bretagne et qui semblent « menacés d'une entière destruction » : ce qui l'intéresse dans l'éducation, ce sont « ses rapports avec la liberté ». Quand enfin la censure refusera d'autoriser son article *sur la nécessité pour le gouvernement de s'occuper de la religion*, parce qu'il accusait l'Université de persécuter les petits séminaires et les écoles ecclésiastiques et parce qu'il dénonçait « l'athéisme politique », il se dressera violemment contre la sentence de l'abbé d'Andrezel, il affirmera l'incompatibilité de la censure avec un gouvernement représentatif : pour un instant, mais d'une manière bien frappante, la cause de La Mennais se trouve étroitement liée à la cause des libéraux. Le cas, au surplus, est loin d'être unique. Le ministère veut-il contraindre les prêtres à accorder la sépulture ecclésiastique et les cérémonies religieuses à un suicidé ? La Mennaie s'élève contre cette attitude, si complètement opposée aux principes mêmes de la Charte, et réclame contre le ministère et l'administration royale la même liberté que la loi reconnaît aux protestants. — Tel fut le rôle de La Mennais journaliste de 1814 à 1820 : sous son impulsion les catholiques sont conduits à revendiquer la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté du culte et, sur tous ces terrains, à faire en réalité cause commune avec les libéraux.

Ainsi se sont précisées les conditions dans lesquelles, au début de juillet 1820, le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence* a vu le jour, et ce sont elles qui nous expliquent sa destinée. Voici un ouvrage qui témoigne d'ambitions intellectuelles, religieuses et sociales, qui dépassent évidemment l'horizon borné des contemporains de l'abbé de La Mennais. Il ne s'agit de rien de moins que de mettre un terme au conflit entre l'autorité, principe fondamental de la religion, et la raison, principe fondamental de la philosophie. Il ne s'agit de rien de moins que de dénoncer l'erreur cartésienne, coupable d'avoir dissocié deux notions qui ne peuvent l'être sans un irréparable dommage, et de rétablir la philosophie sur la base de l'autorité sans doute, mais de la seule autorité véritable, celle de la raison souveraine. La raison individuelle est impuissante à donner la connaissance d'aucune vérité certaine; mais l'intelligence ne vit que de vérité, l'ignorance c'est la mort, et la nature interdit à l'homme le scepticisme aussi bien que le suicide : « Il agit, donc il croit. » Et même les vérités qui lui sont le plus nécessaires sont aussi celles dont il a le moins de preuves : on les appelle vérités de sens commun. « Le consentement commun est pour nous le sceau de la vérité. » Mais cet accord lui-même ne se justifie qu'en se haussant jusqu'à Dieu et, comme on ne peut s'y élever autrement que par la révélation, c'est en définitive sur la croyance aux vérités révélées, sur la foi dans la raison souveraine que vient se reposer toute la certitude humaine. L'intelligence individuelle, généralisée par le consentement commun, devient, par la révélation, raison, et trouve en Dieu son principe,

sa loi, et son infaillible garant. Doctrine puissante, dont on retrouve les sources historiques dans Reid, Kant et J.-J. Rousseau, qui trahit même l'influence de Malebranche et qui, prenant sa place dans le mouvement philosophique contemporain, se ressent de certaines interprétations telles que celles de Bonald ou de Maine de Biran.

Or le second volume de l'*Essai de l'Indifférence* provoqua une levée de boucliers générale; une polémique ardente s'engagea, passionnée et inintelligente, où se réunissent contre La Mennais des adversaires venus de tous les points de l'horizon : Universitaires qu'il a attaqués, hommes politiques qu'il a méprisés, théologiens officiels installés dans leur cartésianisme et dont il a menacé les habitudes. Voici d'abord la « critique mondaine » avec l'abbé de Féletz, dont un article des *Débats* manifeste une résistance peu clairvoyante, et avec Laurentie qui répond dans la *Quotidienne* aux arguments publiés par l'abbé Rohrbacher dans le *Défenseur;* on voit même intervenir — incident comique au milieu d'une polémique sévère — un étonnant fantoche, un juif du nom de Mosès qui vend des meubles, des pâtes veloutées et des livres, et dont un méchant libelle entreprend de venger « les gouvernements, les peuples, les philosophes, les sciences, les religionnaires non catholiques, la raison et le goût outragés par M. de La Mennais ». — Bientôt les théologiens entrent en scène : l'abbé Rattier dans le *Drapeau blanc,* l'abbé Cottret dans la *Gazette de France.* Des livres sont rédigés, pleins d'erreurs et d'insolences : l'abbé Bellugon, ancien curé constitutionnel, secrétaire de sous-préfecture à Béziers et servant le gouvernement comme il peut, entreprend de réfuter le système « erroné et dangereux » de M. de La Mennais; surtout Jondot, grotesque historien, consacre son *Anti-Pyrrhonien* à réfuter des principes « subversifs de toute croyance religieuse, de toute morale, et contraires aux notions de la saine physique ainsi qu'à l'expérience de l'histoire ». A voir liguées contre ce grand esprit des médiocrités de cette espèce, et surtout à les lire, qui ne comprendra mieux quel avenir portait en lui ce second volume de l'*Essai sur l'Indifférence,* contre lequel, à coups de contre-sens, ils s'attaquaient si vainement ? Quelques esprits sincères, à la tête desquels il faut placer Laurentie, d'abord fourvoyés dans cette querelle, reviennent plus tard à des sentiments plus justes; mais la plupart n'ont garde de désarmer...

Telle fut la dispute de l'*Essai sur l'Indifférence,* dont M. Christian Maréchal, continuant la série des travaux mennaisiens qu'il a commencés il y a plus de vingt ans, nous expose les conditions, les phases et la portée profonde, dans un livre très compact et qui pourtant paraît court. Il est difficile de ne pas être séduit par tout ce qui nous est apporté ici de nouveau, de solide et de pénétrant, et voici à coup sûr, une des contributions les plus importantes de la critique contemporaine à l'histoire philosophique, religieuse, littéraire et sociale du XIXe siècle.

Louis VILLAT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE GENERALE

A. Cherel. *Histoire de l'idée de Tolérance. Un aventurier religieux au XVIIIe siècle : André-Michel Ramsay.* Paris, Perrin, 1926. In-16 de xii-210 pages. Prix : 10 francs.

Le chevalier Ramsay est cet Ecossais qui se fit auprès de la postérité le représentant accrédité de Fénelon, le gardien de sa mémoire, et l'éditeur quasi-officiel de ses œuvres. Personnage étrange et quelque peu énigmatique, dont M. le baron E. Seillière a esquissé la physionomie dans ses livres sur *Madame Guyon et Fénelon* et *Le Péril mystique dans l'inspiration des démocraties contemporaines,* et qui a fait l'objet d'une remarquable enquête dans six chapitres, particulièrement riches de faits et d'idées, de la thèse de doctorat que M. A. Cherel, professeur à l'Université de Bordeaux, avait en 1917 consacrée au prestige et à l'influence de Fénelon au xviiie siècle en France. Ce sont précisément ces chapitres que M. Cherel se borne à reproduire ici en les modifiant et en les allégeant. Et nul ne se plaindra de cette réédition qui sera pour beaucoup une révélation.

Né vers 1686, d'un père calviniste et d'une mère anglicane, André-Michel Ramsay ne tira d'abord des expériences religieuses qu'il voyait se développer en Angleterre que des leçons de scepticisme et, comme on disait, de « pyrrhonisme universel ». Mais il passe en Hollande, où peut-être le conduit quelque mission diplomatique subalterne, et là il connaît le pasteur protestant Poiret, dont la ferveur religieuse s'accompagne d'indifférence à l'égard des dogmes et des églises et qui préconise uniquement « l'amour ou l'abandon d'un cœur pur à la lumière et aux mouvements du saint Esprit. » C'est l'acheminement au « pur amour » fénelonien. Il suffira d'un séjour à Cambrai pour que Ramsay soit converti au catholicisme, en attendant qu'il se fasse, à Blois, le disciple et le secrétaire de Mme Guyon.

Après la mort de Fénelon, il publie ses inédits, discourt sur *la poésie épique et l'excellence du poème de Télémaque* (1717) et met sous le patronage de l'illustre disparu un *Essai philosophique sur le gouvernement civil,* « où l'on traite de la nécessité, de l'origine, des bornes et des différentes formes de la souveraineté » (1719). Il fait partie de l'Entresol, où il discute politique et théologie, affirmant que tous les dogmes chrétiens se retrouvent dans les religions païennes et développant cette idée dans un roman, *Les Voyages de Cyrus* (1727). On le voit, enfin, saisi d'une nostalgie de la pensée anglaise, importer d'Angleterre en France une active propagande maçonnique et il manœuvre auprès du cardinal Fleury pour faire

admettre du pouvoir cette institution qui doit régénérer la France, dit-il, et faire de Paris la capitale du genre humain. Il meurt à Saint-Germain-en-Laye en 1743.

Cet « aventurier religieux » est un témoin des inquiétudes philosophiques de son temps. Il apparaît essentiellement comme un apôtre de la tolérance ou, plus exactement, de ce « tolérantisme » qui regarde comme équivalents, aux yeux de Dieu, les divers cultes et les diverses religions. Il laïcise, en l'émancipant de toute religion précise, le désintéressement mystique du pasteur Poiret, de Mme Guyon, de Fénelon, et il s'applique à représenter l'archevêque de Cambrai comme le précurseur de cette doctrine hérétique. Il est, en fin de compte, le principal responsable de l'idée un peu confuse, très conforme à la sensibilité régnante, que le XVIIIe siècle se fera de Fénelon mis à la mode des préjugés en formation et accaparé par les philosophes. Bientôt d'Alembert montrera un Bossuet dogmatique et querelleur, s'acharnant sur un Fénelon qui « préférait le genre humain à tout »; la Harpe fulminera contre l' « enthousiasme de religion », le « fanatisme des croisades » et le « prosélytisme ambitieux » des missionnaires; l'abbé Maury présentera le christianisme comme un simple déisme bienfaisant, et Fénelon restera le saint de la tolérance. M. J. Chénier lui en donnera l'attitude dans sa tragédie de *Fénelon ou les religieuses de Cambrai,* jouée le 9 février 1793, et les théophilanthropes le fêteront en l'an VIII dans leur « temple de la Victoire » qui est aujourd'hui l'église Saint-Sulpice...

Telle est la curieuse histoire du chevalier Ramsay, que M. Cherel nous conte avec beaucoup d'agrément. Il ne fut supérieur ni par le talent ni par le caractère, mais il exerça une indéniable influence sur l'évolution des idées philosophiques et religieuses et il reste très représentatif de toute une époque.

Louis VILLAT.

Bernard FAY. *L'Esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du XVIIIe siècle.* Paris, Champion, 1925. In-8° de 378 pages.

Vaste sujet, si vaste qu'on ne saurait s'étonner que l'auteur l'ait plutôt effleuré que traité à fond. Mais aussi, beau, nouveau, intéressant sujet, puisque c'est un effort pour introduire dans l'histoire le développement vivant des idées, la puissance multiforme et sans cesse accrue de l'opinion populaire, et expliquer l'avènement de la démocratie dans les deux mondes. Comment ont réagi les uns sur les autres, d'une part, les principes de la philosophie française du XVIIIe siècle, d'autre part, les aspirations qui ont animé les colons américains à la conquête de l'indépendance; quelles conceptions de la liberté en a-t-on tirées des deux côtés de l'Atlantique, tel est, en somme, le problème à élucider. Qui n'en voit toute l'étendue et la complexité, et en même temps l'importance ? M. Bernard Fay a le mérite d'en avoir compris l'intérêt capital, s'il ne peut se flatter de l'avoir entièrement résolu.

Son information, puisée en grande partie, pour la première fois, dans les sources américaines les plus diverses, livres, journaux, pamphlets, sermons, archives publiques et particulières, est extraordinairement abondante. L'indication de ces documents, de valeur et de provenance si variée, ne remplit pas moins de 80 pages. Il est fâcheux, pour le dire en passant, que les notes aient été rejetées en bloc à la fin des chapitres; l'étude du livre en est rendue plus difficile, et c'est ce qui contribue, sans doute, à donner au texte, réduit à moins de 270 pages, l'allure monotone d'une sorte de discours, où ne manquent ni les redites, ni même les contradictions.

Il semble que l'auteur ait été comme submergé par l'abondance de ses fiches, et qu'il se soit trouvé impuissant à ordonner et à nuancer son information. Voir, par exemple, les pages 32 et 49, opinion de Turgot sur la guerre d'Amérique; la page 126, où les opinions résumées se dissolvent en généralités quelque peu banales; les pages 131-132, qui sont une analyse pénible, peu claire, et d'ailleurs répétée, de Raynal, etc. On a souvent peine à découvrir le trait net, précis, significatif, à travers des transitions purement externes, des images toujours semblables, aux traits mous et effacés.

Le fil qui relie la composition paraît également assez fragile. Les cinq chapitres qui se partagent l'ouvrage se déroulent, en apparence, suivant l'ordre chronologique, de 1770 à 1803 environ. Mais ce cadre s'avère tout de suite incapable de tout embrasser et surtout de tout expliquer. Les titres des chapitres rendent assez peu compte du contenu. Aussi serait-il vain de vouloir s'en aider pour établir, dans cette masse de notes, de résumés et de citations, une marche progressive. Le chapitre III, appelé assez bizarrement *Essais en fraternité;* le chapitre IV, l'*Union spirituelle;* le chapitre V, le *Grand Schisme,* en dépit de l'annonce, se ressemblent beaucoup; tous trois, comme aussi les deux premiers, mieux soutenus cependant par l'armature des événements — *A la recherche d'un monde nouveau, La création des Etats-Unis* —, sont le même tableau, hésitant et flou, du flux et du reflux des mêmes tendances fondamentales dans l'opinion américaine.

Le livre achevé, on se trouve assez embarrassé pour distinguer solidement la part de chacun des éléments qui ont formé l'esprit nouveau, plus encore pour en marquer la gravité respective. D'autant plus que l'auteur a donné, à de simples incidents, comme le séjour de Talleyrand en Amérique, une importance démesurée. Chemin faisant, on recueille des suggestions neuves et fécondes; mais trop souvent elles disparaissent aussitôt qu'évoquées, et laissent à peu près intactes les questions qu'elles posent. Notons en particulier la question souvent introduite, jamais prise corps à corps, du rôle de la religion et de la franc-maçonnerie dans la direction de l'opinion américaine.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à l'auteur de sa noble ambition. Son essai, si imparfait qu'il ait dû être de par la nature même du sujet, ne sera pas sans servir utilement une conception

plus large, plus humaine, plus vivante et plus profonde de l'histoire révolutionnaire.

E. LAVAQUERY.

Jacques HÉRISSAY. *Les Prêtres pendant la Terreur. Les Pontons de Rochefort, 1792-1795.* Paris, Perrin, 1925. In-8° de 450 pages, avec 10 gr. hors texte. Prix : 15 francs.

« La Patrie est en danger : dans toutes les parties de l'empire, les prêtres insermentés allument les torches du fanatisme et de la discorde... Ou faites une loi qui réprime leur audace, ou qu'on fabrique des armes qui y suppléent. » C'est dans le sens de cette pétition venue de l'Orne, le 24 novembre 1791, que l'Assemblée législative agit contre les prêtres réfractaires et insermentés. Non contents de leur imposer le serment et de refuser la liberté du culte, au nom d'une soi-disant *Liberté Révolutionnaire*, les législateurs trouvèrent bientôt les armes voulues pour apaiser le fanatisme : ce furent les massacres, les exils et les déportations. Mais ce ne fut pas la déportation dans une colonie ou un pays étranger qu'on décréta : on trouva un supplice plus atroce et plus effrayant, la déportation ou plutôt la concentration sur des navires stationnés dans les ports de Bordeaux, de Saintes et surtout de Rochefort. Ce sont les tourments des prêtres insermentés d'abord incarcérés, puis transportés et condamnés à vivre sur ces vaisseaux que nous retrace M. de Hérissay. Les pires criminels n'ont jamais eu à supporter les peines et les misères de ces hommes dont un très grand nombre étaient des vieillards et des infirmes. Aussi n'est-il pas étonnant de constater que tant de ces malheureux succombèrent aux maladies et moururent littéralement de faim et d'épuisement. Leurs tourments se prolongèrent jusqu'en 1795 et 1796. Le livre de M. Hérissay, dédié à « M. le chanoine P. Lemonnier, historien des martyrs de Rochefort, décédé le 16 sept. 1924 », s'appuie sur une très vaste documentation. Les témoins cités ont tous été engagés directement dans les événements : aussi peut-il nommer chaque fois les tristes auteurs de ces drames et les malheureuses victimes de leur haine. Pour cela même plus d'un lecteur regrettera peut-être l'absence d'une table alphabétique qui aurait permis de retrouver plus facilement tel ou tel personnage cité dans le cours du livre.

G. ALLEMANG.

Gustave GAUTHEROT. *Les Suppliciées de la Terreur.* Paris, Perrin, 1926. In-12 de 328 pages. Prix : 9 francs.

On connaît les cruautés des tribunaux révolutionnaires. « A Paris seulement, et en moins de quinze mois, d'avril 1793 à juillet 1794, la guillotine abattit plus de 2600 têtes, dont 374 têtes féminines. » Dans son volume, M. Gautherot nous raconte les procès et les derniers moments de quelques-unes des femmes victimes de ces tribunaux : Mme Elisabeth de France, les duchesses de Biron,

les dames de Noailles, les princesses Rosalie Lubomirski et Jos. de Monaco, puis Cécile Renault, Françoise Goupil (la femme de Hébert), Olympe de Gouges, les « Vierges de Verdun », les Carmélites de Compiègne, l'abbesse de Montmartre, Mme de Lavergne, etc. Le dernier chapitre parle des cruautés commises dans la province: à Arras, Cambrai, Troyes, Lyon et Nantes. Les monographies dont se compose le volume se lisent avec un intérêt poignant : si les victimes n'ont pas été toutes des saintes, loin de là, toutes excitent la sympathie du lecteur ou sa compassion. M. Gautherot ne s'est pas contenté d'utiliser les nombreux documents déjà publiés, il a fouillé les Archives du Tribunal révolutionnaire et de nombreuses sources encore inexplorées.

G. A.

ART CHRETIEN

V. Leblond. *La cathédrale de Beauvais.* (*Petites monographies des grands édifices de la France*). Paris, Laurens, 1926. In-16, 108 p., illustr.

Louis Serbat. *Lisieux.* (Même collection.) In-16, 128 p., illustr.

G. Bonnenfant. *La cathédrale d'Evreux.* (Même collection.) In-16, 96 p. illustr.

Jean Virey. *Paray-le-Monial et les églises du Brionnais.* (Même collection.) In-16, 112 p., illustr.

La monographie de la cathédrale de Beauvais, rédigée par M. le Dr Leblond, complète de manière très heureuse et fort substantielle ce que l'on savait de l'histoire de cet audacieux édifice, dont le projet démesuré ne reçut qu'une exécution partielle. L'auteur remet au point bien des questions de détail et précise aussi des problèmes fort importants. L'un de ces problèmes, et non l'un des moindres, concerne la basse-œuvre, dont la construction généralement attribuée jusqu'à présent aux libéralités de l'évêque Hervé, mort en 996, doit être reportée, suivant M. le Dr Leblond, à une date antérieure à la mort de ce prélat. L'histoire de la construction de l'édifice gothique et de ses écroulements successifs est exposée avec un luxe de détails et une précision chronologique qui laissent croire volontiers qu'aucune source sérieuse n'a été négligée par l'auteur.

La seconde partie du volume est consacrée aux vitraux, aux tapisseries, aux sculptures et autres objets mobiliers conservés dans la cathédrale. Dans ce chapitre encore la précision de la description témoigne de l'information de l'auteur. C'est au manque de place sans doute que nous devons l'omission d'un chapitre qui avait son importance : la « parenté » de la cathédrale est passée sous silence, alors qu'il eût été intéressant d'assigner à cet édifice sa place dans l'histoire de l'architecture religieuse française.

Par contre, l'étude très documentée, que M. Louis Serbat vient de consacrer à la cathédrale de Lisieux, tient largement compte

des influences dont procède ce bel édifice et aussi du rayonnement, restreint d'ailleurs, qu'il exerça à son tour sur l'architecture religieuse en Normandie. On sait que cette province, très attachée à ses traditions romanes, apporta quelque retard à l'adoption du style gothique, qu'elle emprunta d'abord à sa voisine, l'Ile-de-France, avant de l'interpréter d'une manière particulièrement originale au XIIIe siècle. La nef, le transept, les premières travées du chœur de la cathédrale de Lisieux offrent des exemples frappants d'emprunts faits au style de l'Ile-de-France. On a souvent rapproché ce monument de la cathédrale de Laon, mais ces rapprochements sont plus apparents que réels, surtout en ce qui concerne l'élévation. M. Serbat est plutôt d'avis de comparer le monument qu'il étudie avec la cathedrale de Sens, plus encore avec le Saint-Denis de Suger et aussi avec le chœur de Saint-Germain-des-Prés, tel qu'il était avant la modification du triforium. Le chevet, dont la construction se place entre ceux de Saint-Etienne de Caen et de la cathédrale de Bayeux, avec lesquels il doit être comparé, est, au contraire, une création caractéristique du style gothique normand. Certains détails des portails sont aussi tout à fait normands. Rien n'est donc plus instructif pour le visiteur que d'étudier facilement, le livre de M. Serbat en mains, deux époques particulièrement intéressantes de l'architecture religieuse gothique en Normandie, l'époque des emprunts à l'Ile-de-France (XIIe siècle) et l'époque d'épanouissement original (XIIIe siècle).

C'était Louis Régnier qui devait rédiger la monographie de la cathédrale d'Evreux. La mort en a décidé autrement et M. le chanoine Bonnenfant a repris et réalisé fort heureusement ce projet, en utilisant les notes, d'ailleurs éparses et fragmentaires du savant archéologue.

La cathédrale d'Evreux porte, dans sa construction, un témoignage malheureusement tronqué de l'histoire de la croisée d'ogives en Normandie au XIIe siècle. Par là, son intérêt ne saurait échapper à l'archéologue et c'est sur ce point que nous voudrions insister. La cathédrale consacrée en 1076 fut incendiée en 1119 et restaurée assez rapidement entre 1126 et 1137. Le vaisseau de la nef actuelle date de cette restauration, à l'exception de l'étage supérieur et des voûtes qui appartiennent à une époque plus basse. Or, le plan des piles suppose l'emploi prévu, dès l'origine, de la voûte sur croisées d'ogives. Ces voûtes furent-elles réellement construites à cette époque ? Problème d'une importance capitale, dont l'ampleur dépasse le monument lui-même pour se confondre avec l'histoire même des origines de l'architecture gothique. L'auteur est pour l'affirmative et il se décide d'emblée. Il a sans doute raison, et il est permis de croire avec lui que les piles de la cathédrale furent destinées initialement à porter des voûtes d'ogives. Mais l'on eût aimé connaître ses raisons. Suffisait-il en effet de se baser sur les « exemples certains » de la cathédrale de Lincoln, de la cathédrale de Durham et de l'église Saint-Paul de Rouen « deux édifices datés de 1120 » ? Une comparaison avec la structure même des édifices

s'imposait. Quant à la date *certaine* de Saint-Paul de Rouen, elle n'est peut-être pas aussi certaine que le pense l'auteur. Elle est seulement vraisemblable. En effet cette église n'est pas datée, elle est attribuée à 1120 par M. le Dr Coutan, qui eut le mérite d'en signaler récemment tout l'intérêt. On saisit la nuance. Si nous la soulignons, c'est que l'on ne saurait être trop précis lorsqu'il s'agit de questions encore aussi controversées que celle des origines de la voûte d'ogives et de ses plus anciens emplois.

Le grand mérite de la savante étude consacrée par M. Jean Virey à l'église de Paray-le-Monial est de renouveler en grande partie la question sur ce « très noble reste d'architecture clunisienne ». S'il n'y eut pas à proprement parler d'école clunisienne, comme le voulait Viollet-le-Duc, il y eut cependant une architecture clunisienne en ce sens que l'influence de style exercée par l'abbatiale de Cluny sur un grand nombre d'églises fut considérable. Celle de Paray est de ce nombre. En utilisant les renseignements tirés de deux biographies de l'abbé de Cluny, saint Hugues, rédigées par des contemporains, et en comparant minutieusement le chevet de Paray, notamment les chapelles rayonnantes avec une absidiole du petit transept de Cluny, qui présentent une ressemblance absolue, l'auteur est parfaitement autorisé à conclure que « l'église de Paray est, à très peu près, contemporaine de celle de Cluny et que le chevet de Paray, ainsi que la tour qui le domine, peuvent être datés des environs de l'an 1100. » C'est reculer ainsi d'un grand quart de siècle l'âge de cette belle église, généralement attribuée jusqu'à présent aux environs de 1130. Elle précède donc, dans l'ordre des temps, la cathédrale d'Autun consacrée en 1132 et Notre-Dame de Beaune, achevée en 1140. Il est inutile de souligner l'importance de ces constatations pour l'histoire des origines du style roman bourguignon, qui commence précisément à se constituer à l'époque de la construction de Cluny et de Paray, en abandonnant ou en transformant les éléments de l'architecture lombarde dont il avait subi jusqu'alors l'empreinte si profonde et presque exclusive.

La deuxième partie du volume est consacrée à la présentation des charmantes églises du Brionnais d'un style si pur et si franc, que l'auteur connaît particulièrement bien pour les avoir étudiées de longue date.

Jean VALLERY-RADOT.

Abbé A. MUNIER. *Construction, décoration, ameublement des églises.* Tome I. *L'Église dans les siècles passés.* Desclée, de Brouwer et Cie, Paris, Lille et Bruges, 1925. Grand in-8° de 242 pages, avec 248 illustrations. Prix : 15 francs.

— Tome II. *L'Eglise à notre époque, sa construction.* Même librairie, 1926. Grand in-8° de 274 pages, avec 343 illustrations.

— Tome III. *L'Eglise à notre époque, sa décoration et son ameublement.* Sous presse.

L'ouvrage de M. l'abbé Munier se présente « comme un guide

élémentaire et pratique à l'usage du clergé, des constructeurs d'églises et de toute personne s'intéressant aux arts religieux »; il répond à des désirs souvent exprimés et réalise, tel qu'il est conçu, une étude inédite. C'est le « problème tout actuel d'une église à bâtir, à décorer et à meubler » que l'auteur envisage, n'étudiant les styles disparus que pour la formation artistique du lecteur.

La première partie étudie avec clarté, méthode, science et précision, toute l'histoire archéologique religieuse. La matière en est moins neuve que celle des deux autres; toutefois la manière de l'exposer ne se présente guère ailleurs, du moins avec un ordre aussi rationnel et aussi rigoureux. En un volume fort bien présenté, où le papier, l'impression et l'illustration ne laissent rien à désirer, l'auteur, partant des origines de l'architecture chrétienne, suit l'évolution de la construction et de la décoration des églises durant les périodes latine, byzantine, romane et ogivale, à la Renaissance, aux XVIIe et XVIIIe siècles et à l'époque contemporaine. Il dégage les caractéristiques de ces différentes périodes et en signale les principaux monuments. Cet exposé, qui s'appuie sur une documentation importante, est fait avec beaucoup de compétence, et il est rendu plus facile à suivre par une ample illustration, toujours précise et documentaire.

La seconde partie, qui vient de paraître, dans les mêmes conditions et avec une illustration plus abondante encore, étudie l'élaboration d'un projet d'église à notre époque, les différents éléments de l'édifice et les principes les plus importants de l'esthétique monumentale.

La troisième partie traitera des éléments et des sources du décor religieux, de ses procédés techniques, de ses principes artistiques et de son application aux diverses parties du monument, enfin du mobilier sacré dans le chœur et hors du chœur de l'église.

Cet ouvrage constituera, sous une forme réduite, une sorte d'encyclopédie, où seront condensées toutes les notions intéressant le public auquel l'auteur veut s'adresser. Il ne semble pas douteux qu'il ne trouve bon accueil auprès du clergé, des architectes et des artistes, et qu'il ne contribue grandement à la formation artistique de ceux qui ont la charge des églises.

L. MARCHAL.

BIOGRAPHIES

Edgar HOCEDEZ, S. J. *Richard de Middleton. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine.* Spicilegium sacrum Lovaniense. Fascicule 7. Louvain 1925. In-8° de XVI-555 pages. Prix : 42 francs.

Richard de Mediavilla — la forme latine du nom, dans son imprécision, est plus exacte peut-être que sa traduction anglaise —, méritait l'étude importante que lui consacre dans la solide collection de Louvain le P. Hocedez. Esprit très ouvert, curieux par exemple de tous les problèmes de physique où, suivant la remar-

que de P. Duhem, il fut un véritable précurseur, des questions de psychologie aussi (il va jusqu'à étudier, dans tel de ses traités, les phénomènes de suggestion, d'hypnose et de télépathie), philosophe qui ne recule devant aucun problème si ardu soit-il, théologien à la doctrine sûre et parfaitement orthodoxe, canoniste réputé enfin, comme en fait foi l'estime accordée, pour ce motif, à son commentaire sur le IVe livre des Sentences, Richard est un des grands docteurs du Moyen Age. Il n'eut qu'un tort : entrer dans l'ordre de Saint-François et y enseigner entre 1270 et 1300, entre Saint-Bonaventure et Scot. Malgré les éminentes qualités qui lui valurent le titre de *Doctor solidus* sa gloire ne pouvait manquer de pâtir de ce double voisinage. — C'est à l'histoire de la pensée philosophique et théologique qu'il appartient donc avant tout; et c'est pourquoi, à juste titre, le P. Hocedez consacre tout son livre II (p. 137-389) à l'exposé et à l'appréciation de sa doctrine. — Il appartient aussi, évidemment, à l'histoire franciscaine; on le voit en sa qualité de maître, mêlé aux événements qui intéressent son Ordre : à la première condamnation des thèses d'Olivi, aux polémiques engagées par les évêques et les maîtres séculiers contre les ordres religieux; il se trouve également en rapport avec saint Louis de Toulouse. Dans la mesure enfin où la double influence de la pensée théologique et de la vie franciscaine intéresse l'histoire générale, Richard relève de cette dernière.

On trouvera dans l'ouvrage du P. Hocedez, non seulement une étude complète, consciencieuse et très documentée sur l'homme et la doctrine, mais une évocation puissante du milieu dont il tient à ne le séparer jamais. Examen critique fort bien mené des renseignements biographiques qu'on possède sur Richard, puis de la production littéraire qu'on lui a attribuée; appendices et documents nombreux qui justifient les précisions chronologiques apportées dans les premiers chapitres, toutes ces pages qui encadrent l'étude proprement doctrinale, réservent de réelles jouissances à ceux qu'intéresse l'histoire de cette période féconde entre toutes. On regrettera peut-être que l'obscurité qui plane sur les origines et sur les dernières années de Richard, n'ait pu être dissipée; on aura du moins dorénavant sur son activité, sa position doctrinale et son influence un ouvrage solide, et, nous le pensons, définitif.

P. Glorieux.

Gustave Rudler. *Michelet historien de Jeanne d'Arc.* Tome Ier, *la Méthode.* Paris, Presses Universitaires, 1925. In-8° de 228 pages.

« L'œuvre de Jules Michelet, terminée en 1874, n'est pas de celles qui réclament, pour être identifiées, un long travail de paléographie, des controverses de linguistique, des arguments d'ordre métrique ou grammatical. » Ainsi s'exprimait, en 1914, M. Robert van der Elst en présentant, sous le titre de *Michelet naturaliste,* une esquisse de son système de philosophie, et ceux qui hésitaient

à lui donner raison furent bien tentés de l'approuver sans réserve quand parut en 1923 la thèse de M. Lucien Refort où l'art de Michelet est analysé dans ses « combinaisons strophiques, hardiesses syntaxiques... » et différentes figures de rhétorique par un grammairien qui dissèque sans pitié et dessèche tout ce qu'il touche. Mais voici qu'il faut changer d'opinion, car M. Rudler nous montre aujourd'hui comment il fallait s'y prendre et quelle est la voie au terme de laquelle la vérité apparaît lumineuse et la vie reste frémissante. Admirable leçon de méthode, où l'historien, pris en flagrant délit de légèretés « plus étendues, et plus graves, et plus nombreuses, et plus diverses qu'on ne s'y serait attendu », peut être soupçonné des pires « défaillances critiques »; conclusion d'autant plus redoutable qu'elle s'applique à l'épisode de notre histoire où Michelet voyait assurément « l'un des sommets de son œuvre ».

Au reste l'étude de M. Rudler ne se suffit pas à elle-même : elle illustre le texte des deux chapitres du livre X de *l'Histoire de France* publiés au tome V de la première édition (1841), détachés en 1853 pour des raisons de librairie et réédités par M. Rudler à la Société des Textes français modernes[1]. D'autre part, un second volume étudiera, chez l'historien de Jeanne d'Arc, la pensée et l'art. « Depuis longtemps ce qu'on admire en lui, c'est son cœur, son génie, sa faculté d'intuition; c'est cette envolée de l'imagination et de l'âme qui lui fait dépasser la vérité sèche que les documents enclosent derrière le grillage de leurs mots, et rencontrer parfois en plein ciel la vérité idéale. A cela, il ne sera rien enlevé. »

Car Michelet a composé « une légende pathétique et dramatique, patriotique et religieuse, une épopée, une œuvre de philosophie et d'art », mais il n'a point écrit l'histoire de Jeanne, qui peut-être n'était pas plus mûre, en 1840, que l'histoire de France, et il n'a été, à vrai dire, que le disciple « malavisé » de L'Averdy et de Lebrun. Sa source essentielle a été l'ouvrage de Lebrun qui, dès 1817, présenta l'histoire de Jeanne d'Arc dans la perspective de l'histoire générale : Michelet lui doit « immensément », s'en étant servi comme d'un index et renvoyant d'après lui à des documents qu'il n'a pas toujours consultés, lui empruntant même l'ordre de son récit et une bonne part de sa critique, sans parler d' « une foule d'idées, de jugements, de rapprochements, d'appréciations, d'impressions de tout genre ». Pour le procès, Michelet s'est étroitement inspiré de L'Averdy, dont les *Notices* de 1790 sont malheureusement viciées par une complète ignorance de la procédure de l'Inquisition. A travers les publications fragmentaires de Lebrun et de L'Averdy, Michelet a pris les documents dans leur sens apparent ou les a supprimés en masse, « citant beaucoup, ne critiquant guère, noyant la discussion dans le récit des faits ou la poussière

1. Hachette, 1925. 2 vol. (t. I, texte; t. II, appareil critique).

des dialogues ». Asservi à des ouvrages de seconde main, il est resté « dans le sillage et à la remorque d'autrui ».

Il n'y a rien à dire à une argumentation si dure, car M. Rudler nous a donné ici un modèle de critique pénétrante et, généralement, de présentation sobre et nerveuse. Peut-être aurait-il pu nous épargner certaines étapes de son travail préparatoire : « Si simple que la question paraisse, je ne l'ai pas résolue sans peine, en partie par la faute de Michelet, en partie par la mienne... J'en étais là de mes constatations et inférences quand j'ai dépouillé le ms de Michelet... J'en ai fini, et j'en suis aise, avec la partie la plus ingrate de ma tâche... » C'est la manière, un peu naïve, souvent irritante, de « notre cher Péguy » qui fut Normalien deux ans après M. Rudler et qui devait considérer le « mystère de la charité de Jeanne d'Arc » avec une ferveur sans pareille; c'est aussi, toutes proportions gardées, la manière de Michelet, mais elle ne va pas, en matière scientifique, sans quelques inconvénients, ainsi que M. Rudler l'a démontré surabondamment et, semble-t-il, définitivement.

Louis VILLAT.

Abbé Francis TROCHU. *Le curé d'Ars. Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney (1786-1859)*, d'après toutes les pièces du procès de canonisation et de nombreux documents inédits. Lyon et Paris. E. Vitte, 1925. In-8° de XVII-702 pages.

La thèse de doctorat de M. l'abbé Trochu est un livre courageux. L'historien n'a point caché les points délicats de la biographie de son héros : sa vie de réfractaire pendant deux ans sous Napoléon, son malentendu avec Maximin Giraud, de la Salette, les tentatives de fuite vers la Trappe, qui étaient peut-être un piège du démon. Il n'y a pas là de « tirades »; ce sont les faits qui suffisent à louer le curé d'Ars. Les dépositions des témoins de toute condition sont évoquées dans leur langage naturel : elles ont permis à l'abbé Trochu de renouveler le récit de l'abbé Monnin sur un grand nombre de points. Il établit avec raison que le curé d'Ars ne connut pas que des contradictions pendant trente ans : si certains confrères, à commencer par son auxiliaire, le traitèrent trop rudement, il fut estimé de son évêque, qui, un jour, se confessa à lui, il devint chanoine de Belley et chevalier de la Légion d'honneur. Le marquis de Castellane, sous-préfet de Trévoux, lors de sa promotion, le qualifiait de second saint Vincent de Paul, expression très heureuse, puisque M. Vincent avait été curé dans les Dombes.

M. l'abbé Trochu n'a pas prétendu tout expliquer dans la vie du curé d'Ars. Trente ans de séance presque continuelle au confessionnal, la privation presque complète de sommeil et de nourriture, ses extraordinaires divinations sont des faits encore inexpliqués.

Par son beau livre qui, malgré sa densité, se lit avec agrément, M. l'abbé Trochu a su faire aimer encore davantage le modèle proposé par Pie X à tous les curés de France.

Paul DESLANDRES.

Mlle E. VINCENT-DUBÉ. *Monseigneur Le Tourneur, évêque de Verdun, 1775-1844.* Paris-Bar-le-Duc. Libr. Saint-Paul, 1926. In-8° de VII-176 pages, avec 2 illustr. hors-texte.

Mgr Le Tourneur n'occupe qu'un rang secondaire dans l'épiscopat français du XIXe siècle. Il ne resta que six ans sur le siège de Verdun et n'eut guère le temps de donner sa mesure. Mais par ses origines et son activité personnelle, il se trouva mêlé aux principaux événements qui agitèrent l'Eglise de France pendant un demi-siècle.

Petit clerc, puis séminariste de Saint-Sulpice pendant la Terreur, le futur évêque partagea la destinée de M. Emery, qui l'affectionnait spécialement. Plus tard, attiré par le P. Varin et la société naissante des « Pères de la Foi », il professa quelque temps au collège de Belley, qui avait alors Lamartine pour élève. L'abbé Le Tourneur rentra ensuite dans le clergé de Paris et devint vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin. Il y organisa l'œuvre des catéchismes sur le modèle de Saint-Sulpice et composa pour ses enfants des livres de piété et des cantiques, qui eurent longtemps une vogue méritée.

Le vicaire parisien s'était lié avec La Mennais, dont il fut plusieurs fois l'hôte à La Chesnaye. Avec lui il publia la traduction bien connue de l'*Imitation,* suivie de réflexions pieuses. Toutefois, l'abbé Le Tourneur ne fut jamais du groupe d'intimes, qui devait s'attacher à La Mennais jusqu'au jour de sa rupture avec Rome.

Prédicateur de la Cour sous le règne de Louis XVIII, un moment vicaire général de Soissons, puis chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, l'abbé Le Tourneur était tout désigné pour l'épiscopat. Il dut attendre cependant jusqu'après la Révolution de 1830. A la fin de l'année 1836, il fut promu au siège de Verdun, occupé déjà depuis sa restauration en 1823, par trois évêques d'ailleurs âgés ou valétudinaires. Durant son court épiscopat, le prélat révéla les qualités d'un administrateur habile, mais parfois exigeant et un peu impétueux. Il passait, dit sa biographie, pour conduire son clergé « un peu rondement ». Du moins, Mgr Le Tourneur fonda des œuvres, dont quelques-unes lui ont survécu, comme le pélerinage de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, ou bien ont ressuscité récemment, comme le séminaire de Glorieux près Verdun.

Pour écrire cette biographie épiscopale, Mlle Vincent-Dubé a utilisé les notes intimes du prélat, les souvenirs de ses contemporains et les journaux religieux du temps. Elle a obtenu aussi des renseignements précieux, tirés des archives diocésaines de Paris et de Soissons, et du Séminaire de Saint-Sulpice. Elle a su nous intéresser à la vie d'un prélat, qui sans rien faire de sensationnel, nous donne une idée avantageuse de l'épiscopat concordataire, au temps des deux monarchies constitutionnelles. Sans doute, un biographe, homme d'Eglise, aurait appuyé davantage sur l'action doctrinale de Mgr Le Tourneur et sur certains traits de son admi-

nistration. Il faut cependant savoir gré à Mlle Vincent-Dubé, d'avoir tiré de l'oubli cette intéressante figure d'évêque et de l'avoir fait revivre d'une manière si attachante.

Ch. AIMOND.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Abbé L. CRISTIANI. *Une congrégation française sous la Restauration. L'Institut de la Providence de Grenoble. Origines et fondation. 1821-1839.* Grenoble, libr. Pons et Dardelet, 1925. In-8° de 269 pages.

Après le rétablissement du Concordat, une dame picarde, Mme de Fransu avait fondé, en collaboration avec un prédicateur, originaire de la Drôme, le Père Enfantin, une congrégation de femmes ayant pour but l'instruction des enfants et la visite des malades pauvres. Le premier établissement, d'abord à Crest dans la Drôme, se transporta ensuite à Roussillon dans l'Isère. Il était placé sous le vocable de la Nativité. Sous la Restauration, Mgr Simon, évêque de Grenoble, aidé d'un vicaire général intrigant et ambitieux, M. Bouchard, eut l'idée d'utiliser cette congrégation pour la réorganisation de l'enseignement primaire dans son diocèse. Il fit venir une partie de la congrégation à Grenoble, lui donna une supérieure de vingt-cinq ans, entièrement dévouée à ses ordres, et l'installa dans l'ancien hôpital de la Providence, dont il lui fit prendre le nom pour mieux marquer qu'il entendait la détacher de ses origines. Cet acte d'autorité épiscopale amena une situation tendue, suivie bientôt de la rupture complète avec le Père Enfantin. L'institut fut autorisé par le Ministère, mais en des termes qui n'étaient point trop favorables à l'évêque. Sur ces entrefaites, Mgr Simon mourut; son successeur, Mgr Philibert de Bruillart s'empressa d'écarter le vicaire général Bouchard.

L'histoire de l'Institut de la Providence n'est alors qu'un épisode de la rivalité de l'évêque et de l'ancien grand vicaire. La congrégation n'est sauvée que par la bonne volonté et la persévérance de la supérieure, mère Sainte Chantal, aidée de quelques laïques.

Livre très instructif, où l'auteur a utilisé surtout les archives de la Congrégation, mais qui aurait pu être plus amplement documenté par un meilleur dépouillement des archives publiques.

L. ROYER.

Le P. Guy DAVAL. *Les Clarisses.* Paris, Letouzey. In-12 de 152 pages. (Les Ordres religieux.) [1925]. Prix : 4 francs.

Le titre de cet ouvrage ne correspond pas exactement à son contenu. Une centaine de pages ne sont que la biographie de sainte Claire : chacun des chapitres a pour épigraphe une phrase de la bulle d'Alexandre IV pour la canonisation de la fondatrice des Clarisses (1255). L'Ordre fut réformé à partir de 1406 par sainte Colette de Corbie; il fut illustré par les bienheureuses Louise de

Savoie et Marguerite de Lorraine. Il ne restait plus que peu de pages pour décrire l'état actuel de cette pieuse congrégation qui eut l'honneur d'attirer les premières persécutions d'après guerre.

Paul DESLANDRES.

Ch. BÉTIN. *Histoire de la congrégation des Petites Sœurs de Saint-François d'Assise gardes-malades, à Angers.* Angers, soc. franciscaine d'Imprimerie, 1923. In-8° de XVI-563 pages, avec 10 photogravures hors texte.

M. l'abbé Bétin nous retrace les humbles commencements de la congrégation des Sœurs Tertiaires gardes-malades d'Angers, raconte les difficultés de l'œuvre, puis son rapide développement et son épanouissement surtout dans les diocèses qui avoisinent Angers. Le dernier chapitre montre le travail accompli par les humbles religieuses au service des ambulances durant la grande guerre. Contribution importante à l'histoire de la Charité chrétienne depuis 1870 à nos jours dans l'ouest de la France.

G. ALLEMANG.

HISTOIRE LOCALE

L'abbé Ad. POIRIER. *Longèves* (*Archives du diocèse de Luçon*, Nouv. série, 1re année). In-8° de 98 pages.

M. l'abbé Poirier, professeur au petit séminaire, à Chavagnes-en-Pailiers (Vendée), nous a adressé la nouvelle série des Chroniques du diocèse de Luçon qui avaient cessé de paraître depuis six ans et dont nous sommes heureux de saluer la renaissance sous la forme d'un bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse. Nous l'en remercions, d'autant plus que nous y avons trouvé, rédigé par lui-même, une intéressante histoire de la paroisse de Longèves qui est un modèle du genre. M. Poirier a utilisé les notes laissées par MM. les abbés Aillery et Pontdevie et les a complétées par des renseignements puisés aux archives de la paroisse, aux archives départementales de Vendée, aux archives de Fontenay-le-Comte, dont Longèves est voisine, et aux Archives nationales. Les sources imprimées utilisées sont indiquées en tête de la monographie. Il se dégage de cette étude une impression de soin et de sincérité scientifique qui fait honneur à son auteur. Notons que M. Poirier a joint à l'histoire de la paroisse proprement dite celle des fiefs environnants, dont un, le fief des Belliard, est devenu célèbre par le comte Belliard qui succéda à Desaix dans le gouvernement de la Haute-Egypte et fut ambassadeur de Louis XVIII, à Bruxelles. Ce dernier chapitre est des plus intéressants pour l'histoire des familles du Bocage vendéen.

Th. LEGRAND.

F. Trochu. *Ars*. Paris, Letouzey, 1924. In-16 de 158 pages (Les Grands Pèlerinages de France).

Ars est devenu un des pèlerinages les plus importants et les plus pieux de France, parce qu'il a eu le bonheur d'avoir un saint curé. On y allait déjà en foule du vivant de M. Vianey, pour entendre sa parole et pour avoir le spectacle de sa sainteté. On y va maintenant pour respirer le parfum de ses vertus. Le seul et puissant attrait du petit village d'Ars, c'est le souvenir du curé d'Ars et tout ce qui se rattache à ce souvenir. Le petit volume de M. l'abbé Trochu évoque très bien ce pieux souvenir. L'auteur connaît dans les détails l'histoire de M. Vianey, dont il vient de publier une vie très fouillée, et grâce à lui le pèlerin pourra suivre un à un tous les lieux, visiter tous les objets qui rappellent sa mémoire. Il n'aura pas de peine à reconstituer cette vie si sainte qui se partageait entre la chaire et le confessionnal. Grâce à M. Trochu, tout, dans Ars, lui parlera du curé d'Ars.

J.-B. Sabrié.

Jean Beyssac. *Les Chevaliers de l'Eglise de Lyon*. Lyon, impr. des Missions Africaines, 1925. Grand in-8° de 174 pages.

Cette plaquette fait partie d'une série d'études que l'auteur a entreprise sur le clergé et le diocèse de Lyon, notamment sur le chapitre et la cathédrale Saint-Jean. Il fait connaître ici une des institutions curieuses d'une organisation compliquée comme l'était cette église. L'institution a son intérêt pour l'histoire ecclésiastique et pour la discipline gallicane; elle valait la peine d'être étudiée.

Les Chevaliers de Saint-Jean étaient des hommes de loi et d'affaires en même temps que des officiers d'honneur et de représentation : ils escortaient les chanoines en tête des défilés à titre de gardes du corps; ils soutenaient et dirigeaient leurs intérêts temporels, comme des avoués, sur place, au loin et à la cour du pape ou du roi. Leurs fonctions civiles et temporelles nécessitaient des études de droit, non de théologie; ils avaient pris des diplômes dans les universités, ce qui les autorisait à porter le titre de maîtres, qu'on a parfois assimilé à celui de chevaliers (p. 8). La fonction donnait accès à la cléricature, elle devint, avec le temps, un bénéfice comme les autres dignités; de plus, en récompense de leurs services les Chevaliers montaient à travers tous les degrés des hiérarchies d'ordre et de fonction, jusqu'au canonicat lui-même et encore plus haut.

Elle apparaît au XIIIe siècle, se développe et se complique dans les siècles suivants, en même temps que l'église de Lyon et son chapitre. On peut suivre ce progrès à travers la liste chronologique des titulaires que M. Beyssac a dressée jusqu'à la suppression de la dignité en 1790. Cette nomenclature, sous forme de biogra-

phies, présente le défilé sans limite de cures, prébendes capitulaires ou régulières et autres fonctions par lesquelles ont passé tous les dignitaires. L'un d'eux, comme Pierre Girard, au temps du grand schisme devint cardinal, évêque suburbicaire et grand pénitencier d'Avignon.

La Chevalerie de Lyon a suivi les destinées des autres bénéfices ecclésiastiques; les rois comme les papes l'ont accaparée peu à peu, pour la conférer à leurs serviteurs à titre de récompense ou d'émolument. Elle entre ainsi dans l'histoire nationale et même générale. D'abord propriété de familles notables de la société lyonnaise, elle passe à des gens du dehors, d'ailleurs tous de nationalité française (les rois n'auraient pas autorisé des étrangers à exercer dans leurs états des fonctions civiles autant qu'ecclésiastiques). Elle préparait d'ailleurs à une foule de carrières civiles apparentées à l'Eglise, judiciaires, administratives, financières, etc. On y rencontre des hauts dignitaires de l'ordre temporel, ministres et conseillers du roi, ambassadeurs, etc., les Robertet, les Briçonnet, les Bellièvre, les Villars. On y trouve aussi des illustrations dans tous les genres, un historien lyonnais, l'abbé Pernety, un savant réputé dans le monde de la science, l'abbé Rozier, à demi-philosophe au sens du XVIIIe siècle et qui sombra dans la Révolution française; trois martyrs de cette même Révolution, Jacques Bourbon, Jacques Rousset, J.-A. Ferrand, enfin un administrateur émérite, l'abbé J.-B. Courbon qui, par un labeur de plus de vingt années, réorganisa le diocèse de Lyon avec le cardinal Fesch et en son absence (1803-1824).

Cette collection documentaire de courtes et sèches biographies, se base sur des renseignements empruntés à des documents sûrs, fruits de longues recherches à travers les archives lyonnaises. On peut avoir confiance entière et dans les documents et dans les indications. Le travail est d'un bon érudit.

P. RICHARD.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER et INDRE

Les récentes publications des Société savantes de la province sont restées étrangères à nos études.

P. des Chaumes.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXXI, 2e livraison. Limoges, Ducourtieux, 1926.

Louis Lacrocq : *Chronique des tapisseries anciennes d'Aubusson et de Felletin (1914-1925)*, p. 525-574. Parmi les sujets religieux représentés, notons : la vie de la Vierge (début du XVIIIe s.), le sacrifice d'Abraham (Aubusson, Louis XIV), etc.

René Fage : *Le musicien Jean Brudieu*, p. 613-616. Prêtre originaire du diocèse de Limoges, se fixa vers 1538 à la Seu d'Urgel en Catalogne, où il mourut en 1591. Parmi ses œuvres, peu connues, on a retrouvé le *Sanctoral Roma*, les *Saltiris del chor*, un *Requiem*. Son recueil intitulé *Madrigals*, devenu introuvable, vient d'être réédité par l'*Institut d'Estudis Catalans*. On l'a comparé à son contemporain Palestrina.

Louis Lacrocq : *Le testament d'un curé du Bas-Limousin au XVIIIe siècle*, p. 617-619. Testament rédigé le 15 sept. 1778 par Jean Pigéral, curé de Darnets, dans le haut Limousin, où il mourut en 1785, et contenant cette clause curieuse que ses obsèques n'aient lieu que « deux jours au moins après sa mort », pour « ne pas l'ensevelir vivant, comme il arrive à une infinité de personnes ». Il fait aussi remise à ses paroissiens, dont il était le banquier, d'une partie de ses créances, en raison de « la calamité des temps », léguant à l'hôpital de Tulle la moitié de ce qui restera de ses créances, qu'il évalue à 16.000 livres.

L'abbé Guy : *Château-Chervix*, p. 633-636. Simples notes.

CORREZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze,
Tome XLVII. Brive, 1925.

René Fage : *Les effigies de Grégoire XI*, p. 137-145. Liste des principales effigies de ce pape limousin. Il est représenté sur quelques monnaies, assez rares, frappées de son vivant (types *Jules* et *demi-gros*). D'autre part, un bas-relief en marbre blanc sculpté sur le tombeau du pape par P. Olivieri, en 1574, dans l'église Sainte-Marie-la-Neuve, devenue Sainte-Françoise Romaine, représente le pape à cheval, coiffé de la mitre, dans la grande scène historique du retour de la papauté à Rome.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XLII. Tulle, 1925.

Abbé Borie : *Petite notice sur la vie de saint Calmine*, p. 151-168. Duc d'Aquitaine au VIIe siècle, Calmine bâtit le monastère de Mozac en Auvergne, dont il reste une belle châsse du XIIIe s., contenant ses reliques, et qui fait aujourd'hui partie des collections du musée de Nantes

Régis Rohmer.

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXIII, fasc. I. Guéret, 1925.

Fernand Autorde : *La fin du prieuré de Gartempe et son dernier prieur*, p. 1-32. Prieuré dépendant de l'abbaye d'Uzerche en Limousin qui, au milieu du XVIIIe s., n'était plus qu'un titre nominal. Antoine Cordier, du diocèse de Paris, acolyte au collège d'Autun, pourvu en 1752, ne réussit pas à en retrouver les revenus. Récit de ses mésaventures.

Louis Lacrocq : *Monographie de la commune de La Celle-Dunoise*, p. 61-126, illustr. Chap. V et VI. Les seigneuries (suite). 2. Bouéry; à la famille de La Celle du XIIIe s. à la Révolution. 3. La Villatte et seigneuries diverses, parmi lesquelles la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois et le prieuré de Villard. — Chap. VIII. L'église, le presbytère, les cimetières. Eglise du XIIe s., avec chapelles des XIVe et XVIe s.; abside à trois pans, portail polylobé. — Chap. IX. Les institutions religieuses et les dîmes. Prieuré-cure; liste des titulaires; communauté de prêtres disparue au XVIIe s.; fondations et dîmes.

A. Lafay : *L'Ecole normale d'instituteurs de Guéret de ses débuts à 1886*, p. 127-138. Ouverte le 1er septembre 1830 sous la direction d'un maître de l'Ecole normale de la Seine.

Jacques de Font-Réaulx : *Saint-Pierre d'Anzême et les origines de son prieuré*, p. 139-156. Les fondateurs de l'église d'Anzême la cédèrent en alleu à Saint-Pierre de Rome vers 1030 par une charte qui, malgré certaines bizarreries, paraît authentique. Un petit monastère se fonda ensuite à Anzême; il s'unit au chapitre Saint-Etienne de Limoges, puis à la fin du XIe s., fut donné par le pape à l'abbaye de Déols en Berry, qui en fit un prieuré.

Antoine Thomas : *Prix-fait pour une fonte de cloches à Aubusson*, p. 167-168. Du 20 septembre 1603; Etienne Bally, fondeur lorrain.

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
Publié par l'Académie... de Clermont-Ferrand. 1925. Clermont-Ferrand.

E. Jovy : *Les études pascaliennes en Auvergne pendant l'année 1843*, pp. 148-156, 161-168, 177-183. Lettres de B. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, à Prosper Faugère, qui préparait alors son édition des Pensées de B. Pascal. Elles contiennent plus d'un détail curieux sur les pascalisants d'Auvergne à cette date : le vénérable Bellaigue de Rabanesse, Jouvet-Desmarand, Bayle-Mouillard. Les notes sa-

vantes de M. Jovy doublent le prix de cette publication, où l'on verra aussi avec quel scrupule B. Gonod travaillait à son édition des Mémoires de Fléchier, qu'il venait de découvrir.

Revue d'Auvergne. Tome 41, n° 2. Clermont-Ferrand, 1925.

L. Bréhier et G. Segret : *Une maison d'époque romane à Blesle, étude archéologique et historique...*, p. 33-55. Quelques pages sur les démêlés de l'abbaye avec les seigneurs du lieu, et références intéressantes à l'ornementation de l'église Saint-Pierre de Blesle.

La nouvelle Revue du Centre. Clermond-Ferrand. 1925.

Marcellin Boudet : *Maringues et les guerres de religion*, n° 1, p. 16; n° 2, p. 14; n° 3, p. 16; n° 4, p. 10; n° 6, p. 13; n° 8, p. 9. Maringues, petite ville de commerce et d'industrie, dans la Limagne d'Auvergne, avait pour seigneur Henri de La Tour, vicomte de Turenne qui, vers 1575, se convertit au protestantisme. La Réforme, qui y avait eu des partisans de bonne heure, dès 1550, trouva dans cette circonstance des conditions favorables. Les protestants y devinrent nombreux, les deux tiers de la population, si l'on en croit un mémoire du XVIIe s. Aussi Maringues fut-elle, après l'édit de Nantes, l'une des places où le culte protestant put être exercé librement. Deux *excursus* dans cette étude posthume de M. Boudet, l'un sur la famille Sirmond, l'autre sur la fondation à Maringues d'un couvent d'Ursulines.

Semaine religieuse de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand. 1925.

F.-R. Gamon : *Le diocèse de Clermont* (passim). Suite d'une étude, annoncée précédemment, sur le personnel et la vie intérieure du séminaire de Clermont aux XVIIe et XVIIIe s. A noter en particulier le détail des mesures prises par l'abbé Champflour, pour préserver les jeunes clercs de la contagion janséniste.

Bulletin religieux de la paroisse d'Aulnat.
Saint-Etienne, Impr. des Sourds-Muets, 1925.

L. Prugnard : *Aulnat* (passim). Documents relatifs à cette paroisse, analysés ou transcrits, du XVIIe s. à la Révolution.

Le Pèlerinage de Ronzières (Puy-de-Dôme). Brioude, 1925.

A. Adam : *Etablissement des sœurs de Saint-Joseph à Champeix en 1729, à Besse en 1724*, pp. 114, 153, 168. — H. du Ranquet : *Saint-Floret*, pp. 216, 230, 260, 278, 293. Courte mais substantielle description archéologique de l'église du Chastel à Saint-Floret. L'église elle-même, partie romane, partie gothique, avec un clocher du XVIe s., est peu importante, mais elle a gardé de très belles peintures du XVe siècle. M. du Ranquet résume ici l'étude qu'il a fait paraître à ce sujet dans *Le Moyen Age*, t. XXIV, p. 150.

G. Rouchon.

CANTAL

Rien à signaler. G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1925. N°s 3-12. Moulins, Les Imprimeries réunies, 1925.

Hubert GAUTIER : *Les documents d'archives du Grand Prieuré du Val-des-Choux* (fin), p. 87-103. V. *Rev. Egl. Fr.*, an. 1925, p. 425.

René MOREAU : *Une église bourbonnaise, Souvigny* (fin), p. 104-117. V. *Rev. Egl. Fr.*, an. 1925, p. 425.

Chanoine CLÉMENT : *Montluçon et ses richesses d'art* (suite), pp. 141-148, 189-208, 306-319, 380-396, et an. 1926, p. 29-47. Continuation d'une excellente étude sur « Montluçon religieux ».

Ph. TIERSONNIER : *Une bulle du pape Pie V, de 1568*, p. 266-270. Concerne la chapelle de N.-D. de Lorette, des Gouttes, paroisse de Thionne.

Notre Bourbonnais.
Bull. de la Soc. bourbonnaise des Etudes locales. N°s 9-12, 1925.

A. RAYNAUD : *Note sur la fête nationale du 14 juillet 1790, à Moulins*, p. 23-26.

Dr CORNILLON : *La célébration à Moulins de la fête anniversaire de la Révolution de juillet 1830*, p. 39-43.

Max FAZY.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Années 1924-1925, p. 1-20. Nevers.

Chanoine ALLARD : *L'inventeur de la machine à écrire*, p. 6. C'est l'abbé Clément, doyen de Châtillon-en-Bazois. — *Les ruines de l'anc. église Saint-Jean à Nevers*, p. 6-8. — *Les monuments funéraires dans l'antiquité et le Nivernais*, p. 8-13. Etude purement littéraire, sans références et dénuée d'esprit critique.

Paul-M. BONDOIS : *Note sur Colbert et les industries de la faïence et de la verrerie à Nevers*, p. 14-25, d'après quelques pièces des *Mélanges Colbert*, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

André et Robert BOSSUAT : *Observations critiques sur la correspondance de Perrinet Gressart avec les officiers du duc de Bourgogne*, p. 26-40. Etude critique sur le tome Ier de l'ouvrage de M. de Flamare : *Le Nivernais pendant la guerre de Cent Ans : Le XVe siècle* (Cf. *Revue*, t. VI, 1920, p. 383). Rectifications de dates.

Abbé CACHET : *Les Protestants de Nevers en 1596*, p. 41-53. Contributions à la biographie de Spifame.

P. DESTRAY : *Notes inédites sur Guy Coquille*, p. 69-91. Données nouvelles sur l'activité de Coquille comme archiviste et avocat; fixation entre la fin d'août 1593 et le début d'avril 1594 de la rédaction du *Traité des Libertez de l'Esglise de France*. 2 reproductions d'autographes.

Publication hors Bulletin.

A. DE FLAMARE : *Le Nivernais pendant la guerre de Cent Ans. Le XVe siècle*, t. II. Nevers-Paris, 1925, in-8° (v et 368 p. (Cf. *Revue*, t. VI (1920), p. 383).

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome XXVII. Nevers, 1925.

V. GUENEAU : *Les rues de Nevers*, p. 34-76. (Suite, et à suivre).

S. COMMEAU : *Cercy-la-Tour sous la Révolution*, p. 77-102. Voir le début au tome XXVI.

DESFORGES : *Ordonnance du comte de Nevers pour la marche de son armée se dirigeant sur la Hongrie (1395)*, p. 111-113. Texte du document.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
49e année. 3e série, n° 1.

J. MYNARD : *Une année de vie municipale à Clamecy au XVIIIe siècle*, p. 21-27. En 1727, délibérations concernant le jubé de Saint-Martin et le Collège.

G. MOUGNOT : *Droit de lit*, p. 28-30, lors d'un enterrement, au profit du clergé.

A. BINET : *Le mobilier de la collégiale Saint-Martin de Clamecy, en 1789*, p. 36-44.

Alerte DU TESSIER (Yvan Lachat) : *Le siège de Clamecy (1617), d'après l'histoire*, p. 50-58.

Léon MIROT : *La maison des Piliers, à propos de trois vues de Clamecy*, p. 59-65. Dépendant du chapitre de Saint-Martin.

P. DESTRAY.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Tome XIV, n°s 3-4, juil.-déc. 1925.

L. TOLONIAS : *Les curés de Saint-Denis-sur-Coise du XVe siècle à nos jours*, p. 165-169. De 1406 à 1920.

Th. MALLEY : *Sur les traces d'Antoine de Neufville*, p. 173-180. L'historiographe attitré de Camille de Neufville a réuni en quelques pages toutes les données qu'il a pu retrouver sur un frère naturel de l'archevêque. Ce personnage, bien qu'il ait exercé pendant seize ans les fonctions de vicaire général et laissé le souvenir à la fois d'un administrateur fort habile et d'un très saint prêtre, n'avait été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude.

H. VAGANAY : *Sur une antienne et une oraison en l'honneur de saint Jubin, archevêque de Lyon*, pp. 181. Publication d'un texte liturgique antérieur à 1515, et ignoré des historiens lyonnais.

J. PRAJOUX : *La fin d'un couvent forézien*, p. 183-188. Modeste moutier de Cordeliers fondé en Forez, en 1490 et supprimé le 3 nov. 1775.

J.-B. VANEL : *Les mémoires de M. Linsolas, vicaire général de Lyon*, pp. 191-204, 273-278; t. XV, 59-74, 125-134 (suite).

J. BEYSSAC : *Les trésoriers de l'église de Lyon*, pp. 205-215, 241-254.

J. TRICOU : *Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé de Lyon*, pp. 219-229, 279-286; t. XV, 75-80, 157-172. — *Le bénitier de la chapelle de Néronde (Loire)*, p. 230-231.

J. Prajoux : *Le jubilé de 1690 à Roanne*, p. 233-239. Relation pour François Pilote, archiprêtre de Roanne, du jubilé accordé par Alexandre VIII « à son exaltation au Pontificat ».

J.-B. Vanel : *Une victime de la Terreur lyonnaise : le vicaire général Merle de Castillon*, p. 257-272; t. XV, pp. 19-58, 135-156. A joué un rôle très important pendant la première période de la Révolution et fut exécuté à Lyon, le 15 déc. 1794.

Tome XV, nos 1-2, janv.-juin 1926.

Th. Malley : *Quelques réceptions princières au temps de Mgr Camille de Neufville*, t. XV, nos 1-2, p. 1-11. Notamment Christine de Suède, Louis XIV, la duchesse de Savoie, etc.

J.-B. Vanel : *Une correspondance de l'abbé Edgeworth de Firmont, confesseur de Louis XVI*, p. 65-74. Lettres adressées de 1790 à 1802, à l'abbé Jean-Baptiste Verdollin, vicaire général de Marbeuf.

Pierre Champion : *Le canonicat pour Jean Lemaire de Belges à Lyon*, p. 85-98. Marguerite, archiduchesse d'Autriche, sollicite un canonicat de la collégiale de Saint-Just en faveur de Jean Lemaire, son historiograhe. Le texte de sa lettre est accompagné d'une note intéressante sur cet auteur.

L. de Longevialle : *Les derniers jours de deux victimes de la Révolution à Lyon : François-Gabriel et Alexandre Lorteille de Vaurenard*, p. 99-123.

Nota. — La *Revue du Lyonnais* a cessé sa publication.

J. Beyssac.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXII, nos 4-6, 1925-1926. Montbrison, Brassart.

A. de Saint-Pulgent : *Le prieuré de Montverdun au XVe siècle*, p. 166-169. Texte d'une transaction intervenue le 22 juillet 1564 entre les religieux de la Chaise-Dieu et Laurent de Lévis, prieur commandataire de Montverdun. Il fournit des détails intéressants sur les obligations du prieur envers ses cloîtriers et sur les conditions de la vie matérielle de ces derniers.

A. Sachet : *Exécution d'un parricide de Condrieu dans le cloître de Saint-Jean au XVIIIe siècle*, p. 169-214. Publication posthume d'une étude de l'érudit historien de l'Eglise de Lyon. L'auteur y expose en détail l'exercice de la justice ecclésiastique en matière criminelle et son travail constitue un document de tout premier ordre sur ce point encore trop peu connu.

C. de Neufbourg : *Rôle des tailles des paroisses de la généralité (de Lyon) de 1680 à 1690; Recettes des cinq élections de 1688 à 1712*, p. 221-276. A ces états précieux pour l'histoire économique du pays figurent un assez grand nombre de personnages ecclésiastiques.

J. Beyssac : *Les rapports de l'Eglise de Lyon et de l'ordre des Chartreux; Fondation de la chartreuse de Lyon; Les prieurs de la chartreuse* p. 285-331. Les rapports entre les deux corps religieux ont été des plus importants, particulièrement au XIIe siècle. Cependant la chartreuse de Lyon date seulement de 1584.

André Granger : *L'inflation en 1720*, p. 332-335. Document qui présente actuellement un intérêt particulier.

MAURER et G. BRASSART : *Lettres monitoires obtenues en 1675 par un montbrisonnais*, p. 335-339. Bon exemple de lettres monitoires et des suites qui leur étaient données.

J. BEYSSAC.

DAUPHINÉ

ISERE

Bulletin de l'Académie Delphinale.

5e série, tome XIV, 1923. Grenoble, 1924.

André ALLIX : *Documents inédits sur la géographie de l'Oisans au Moyen Age*, p. 25-263. L'auteur examine successivement les limites, les aspects physiques du sol, l'exploitation rurale (culture, vie pastorale, etc.), les habitants, l'industrie, le commerce. Cette importante étude est basée sur un dépouillement considérable de documents dont l'auteur a publié de nombreux fragments groupés dans l'ordrer méthodique de son mémoire.

A. HELLY : *Deux diplomates dauphinois au XVIIe siècle : Abel-Servien, Hugues de Lionne*, p. 300-340. Biographie d'Hugues de Lionne sur laquelle il y a lieu de faire la même observation qui a été faite précédemment pour celle d'Abel Servien.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois.

2e série, tome II, n° 2, Grenoble, 1925.

C. DORY : *Almanachs dauphinois*, p. 77-135. A signaler notamment des notes bibliographiques sur l'almanach diocésain qui parut à Grenoble de 1746 à 1788.

Bulletin de la Société des amis de Vienne.

Nos 19 et 20. Années 1923 et 1924. Vienne, 1925.

F. BRESSE : *Notes historiques sur l'hôpital de Vienne*, p. 17-38. Il y eut à Vienne au moyen âge au moins quatre hôpitaux, qui furent réunis au XVIIe siècle en un seul établissement. Analyse des statuts du 17 juillet 1757.

H. DE TERREBASSE et Ch. JAILLET : *Antiquités de Vienne en Dauphiné et de quelques autres villes de la même province*, p. 39-82. Publication du manuscrit de Pierre Rostaing (1559-1580) actuellement déposé à la Bibliothèque nationale, avec la reproduction des dessins dont il est illustré. Il est regrettable que les auteurs n'aient pas renvoyé pour les Inscriptions aux nos du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Vienna. Mélanges d'archéologie et d'histoire viennoise.

1re série. Vienne, 1923-1924.

U. CHEVALIER : *Le pouvoir temporel de l'église de Vienne*, p. 1-12. Court résumé de l'histoire du temporel de l'église de Vienne et de ses possessions féodales.

Cl. FAURE : *Fêtes viennoises d'autrefois*, p. 27-42. Procession et feu de joie pour la naissance de Louis XIV, entrée du gouverneur Jean de Ferron, baptême de l'enfant d'un commis-greffier de la ville.

Paul BRESSE : *L'Asile de la Table Ronde*, p. 43-50. Cet édifice en pierre, de forme circulaire, servit d'abord de banque. Il fut cédé en 1248 à

l'archevêque de Vienne et acquit, de ce fait, le droit d'asile. Il passa au XVIIe siècle entre les mains de la famille de Maugiron et fut détruit en 1789.

L. CLAIR : *Notes viennoises*, p. 59-62. Sur le cloître Saint-Maurice et l'église Saint-Pierre-entre-Juifs.

Paul BRESSE : *Le coin de l'éperon et la place du Plastre à Vienne*, p. 63-73. Topographie d'un quartier qui fut habité par les Juifs et les marchands au moyen âge.

Paul BRESSE : *L'établissement des Augustins à Vienne* (1645), p. 75-97. Suivi d'une description des propriétés ecclésiastiques situées dans la ville d'après un parcellaire du milieu du XVIIe siècle.

— *L'abbaye de Saint-André-le-Bas*, p. 103-129. Courte histoire de cette abbaye célèbre fondée au VIe siècle par le duc Ansemond.

Claude FAURE : *La constitution de l'église de Vienne à la veille de la Révolution*, p. 131-135. D'après un mémoire adressé le 10 sept. 1788 à Necker par le syndic et le prévôt de l'église. — *La suppression de la paroisse de Saint-Ferréol*, p. 131-133. En 1770.

Paul BRESSE : *Les origines du christianisme dans la province viennoise et la basilique de Saint-Pierre hors la porte de Vienne*, p. 135-150. Résumé qui n'apporte aucun fait nouveau.

Louis ROYER.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Tome XL, 1925. Gap, 1925.

Chanoine J. BERNARD : *Monographie de Lagrand*, pp. 12-37, 253-306. Ce village, situé dans les Baronnies, posséda un très important prieuré dépendant d'abord d'Aquapendente en Italie, puis de Cluny au XIVe siècle.

G. DE MANTEYER : *Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne* (910-1060), *Manassès, comte de Chaunois et Garnier, comte de Troiesin*, p. 38-49. Précisions sur les origines carolingiennes de la maison de Savoie et publication d'un privilège de l'archevêque de Vienne, Léger, du 3 nov. 1036 concédant l'abbaye de Grigny à Saint-Victor de Marseille.

G. DE MANTEYER : *Les origines du Dauphiné de Viennois*, pp. 50-140, 307-426. Ce mémoire est divisé en deux parties : la première est relative aux origines de la famille comtale d'Albon dont les possessions ont formé le Dauphiné. L'auteur la fait dériver d'un certain Guigues de Vion qui paraît vers 934, sur la rive droite du Rhône, dans la région d'Annonay. Ses descendants ont occupé successivement, en s'appuyant sur le clergé, la terre d'Albon et le Viennois méridional, s'étendant même jusqu'aux Alpes, vers 1060, par la prise de possession du Mont-Genèvre. La seconde partie est consacrée à l'origine du nom de Dauphin. Ce nom est entré dans la famille des comtes d'Albon par l'alliance que l'un d'entre eux a contractée à la fin du XIe siècle avec Mahaut, fille du roi d'Angleterre détrôné Edgar Aetheling. Il a été porté par le comte de Cumberland, cousin germain de Mahaut. D'origine norroise (Thor-Finu), il s'est adouci et christianisé en *Dolphin*, qui est devenu le français *dauphin*.

Nécrologie. M. Joseph Romain, p. 152-190. Avec une bibliographie de son œuvre historique et archéologique.

Aug. THOUARD : *Curieux extrait des actes de l'état-civil de la paroisse de Sainte-Cécile à Embrun*, p. 217-226. Récit de l'enterrement d'un mort et de l'administration des sacrements à une malade en plein hiver dans un hameau éloigné de la montagne.

Gabriel DE LLOBET : *Le dernier évêque de Gap avant la Révolution. Mgr de la Broue de Vareilles*, p. 225-252. Biographie sommaire où l'auteur a utilisé des papiers de famille.

Louis ROYER.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LIX. Valence, 1925.

J. DE FONT-RÉAULX : *Mgr Charles-Félix Bellet* (fin), pp. 17-58, 127-40. A noter les controverses avec Mgr Duchesne sur l'apostolicité des églises. Voir le compte rendu du tirage à part dans R. H. E. F., t. XI, an 1925, p. 569.

Chanoine J. PERROT : *La basilique de Saint-Apollinaire, cathédrale de Valence* (fin), p. 59-71, publié en volume, analysé ci-dessus, p. 239.

Abbé MALBOIS : *Barbaras* [comm. de Suze-la-Rousse], p. 81-87. Notes historiques sur ce hameau et sa chapelle.

Abbé Luc MAILLET-GUY : *Les grands maîtres de l'ordre de Saint-Antoine*, pp. 141-159, 267-280. Synthèse critique, avec tableaux chronologiques de tous les renseignements connus sur les grands maîtres jusqu'à l'érection de Saint-Antoine en abbaye.

Abbé L. CHAVANET : *Un numismate Dauphinois au XVIIIe siècle. Dominique-Gaspard-Balthazard-Chrysostome de Gaillard d'Agoult*, p. 160-171. Notes sur ce personnage, commandeur de Poet-Laval et ses rapports avec la paroisse et ville de Dieulefit, dont il était, à ce titre, patron et coseigneur.

J. FORMIGÉ : *La cathédrale Notre-Dame de Die*, p. 193-212. Reproduction avec quelques additions d'un article du *Bulletin monumental* de 1924.

H. DE TERREBASSE : *Episode de l'occupation de Montélimar par le baron des Adrets*, p. 213-221. En 1562. Levée de contributions sur Alain des Monts.

J. DE FONT-RÉAULX : *Les diocèses méridionaux du département actuel de la Drôme, leurs pouillés et leurs limites*, p. 242-266. D'après les *Pouillés de la province d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, de M. Clouzot. Etude détaillée des limites de Gap (en partie), Sisteron (petit-diocèse), Vaison et Saint-Paul-Trois-Châteaux. Texte de la décime de 1516 de Vaison et d'un pouillé de 1663 pour Sisteron.

J. DE FONT-RÉAULX : *Les chroniques des évêques de Valence*, p. 289-306. Manuscrits, éditions et valeur de ces textes. *Le chronicon* a été composé non par tranches successives, mais tout entier vers 1545; la chronique de Pierre Geyson et les mémoires anonymes ont été rédigés, l'un vers 1550, et les autres vers 1630, d'après des textes d'archives.

Abbé E. MALBOIS : *Union et séparation des évêchés d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 307-312. Du xe siècle à 1112.

P. VALLERNAUD : *Notes complémentaires à l'histoire de Saint-Vallier, Nouvelles recherches sur le prieuré Saint-Ruf de Saint-Vallier*, p. 318-342. Publication de pièces avec commentaires sur le pillage en 1562, la démolition de 1567 et les vains efforts des prieurs pour rentrer en possession des objets volés.

Monuments, objets et sites classés du département de la Drôme, p. 343-350.

J. DE FONT-RÉAULX : *Les origines de Montélier*, p. 353-363. Construit au xe siècle sur une butte autour d'une chapelle de Saint-Prix dans la

villa gallo-romaine de *Corcianus*. Etude sur le peu de diffusion dans le sud-est du vocable de saint Prix; aire du nom géographique *montilium* et de ses dérivés.

J. DE FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires et Documents de la Société savoisienne.

Tome LXII. Chambéry, 1925.

PERPÉCHON et BIVER : *Archives hospitalières de Chambéry*, p. 1-97. Inventaire plein de noms et de faits intéressant pour les familles et les localités, et aussi pour les établissements religieux de la région.

Commandant REVEL : *Les Espagnols en Savoie (1742-1749)*, p. 98-248. Excellente étude sur cet épisode peu connu de la guerre de Succession d'Autriche.

A. BIVER : *Un prédicateur savoyard, Nicolas La Pesse*, p. 249-252. Il s'agit d'un jésuite, qui vécut de 1646 à 1724.

Général BORDEAUX : *Le général Mollard, aide de camp de l'empereur (1801-1873)*, p. 263-302.

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne.

2e série, tome VI, 2e partie. St-Jean-de-Maurienne, 1924.

A. GROS : Origine et histoire du mot Maurienne, p. 1-16. Intéressante étude historique et archéologique.

A. GROS : *La Maurienne et saint François de Sales*, p. 32-39.

A. GORRÉ : *Le patronage de saint Alban, le premier martyr anglais, sur quelques paroisses de la Maurienne*, p. 68-74.

Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

Nouvelle série, 3e vol., 1er livr. Moutiers, 1925.

J.-M. EMPRIN : *Les dames de Sainte-Claire Urbanistes de Moutiers, de 1627 à 1793*, p. 1-71. Sérieux travail, très bien documenté.

P. BRAND et J. GARIN : *Un pape savoyard, Gérald de Chevron, évêque de Florence (1044-1059), et pape (1059-1061) sous le nom de Nicolas II*, p. 75-146.

Bulletin paroissial de la Métropole de Chambéry, 1924-1926.

Abbé Gabriel LORIDON : Etudes diverses, nécessairement un peu fragmentaires, mais solides et précieuses, sur l'histoire et l'archéologie de la cathédrale de Chambéry (bâtie par les Franciscains au xve siècle), et sur les confréries des Pénitents-Noirs et de Saint-Antoine de Padoue.

Bulletin paroissial de l'Huille, 1924-1926.

Abbé F. BERNARD : nombreux petits articles sur les paroisses des cantons de La Rochette et de Chamoux; l'érudit auteur, en étudiant les origines chrétiennes et monastiques de cette région, a fait des trouvailles qui sont intéressantes pour l'histoire locale.

G. PÉROUSE.

HAUTE-SAVOIE

Revue Savoisienne. Annecy 1925.

Claude FAURE : *Le règlement de l'école des filles de Samoëens en 1766*, p. 21-29.

J. Desormaux : *J.-J. Rousseau et le patois savoyard*, p. 69-71.

Général Bordeaux : *Les généraux Léon et Louis Pelloux*, p. 79-113. Il s'agit de deux officiers savoyards, qui se firent italiens quand la Savoie devint française en 1860.

Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne.
Tome XLIII. Annecy, 1925.

Chanoine Marullaz et Terrier : *Sainte Colette en Savoie*, p. xxxvii-lxxvi.

Chanoine Pochat-Baron : *Histoire de Thônes (1re partie)*, p. 1-434. La ville depuis les origines jusqu'en 1792, les familles, le marquisat, la maladrerie, le collège.

G. Pérouse.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. — Bulletin de la Société d'Histoire de Marseille.
Tome V, année 1925. Marseille, 1925.

Marc Dubois : *Le couvent des Frères Mineurs Capucins de Marseille de 1578 à 1790*, p. 53-95. Fondé en 1578, construit en 1588.

Jean de Servières : *Un Provençal prince de la poésie burlesque, le P. Pierre de Saint-Louis*, p. 170-229.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome II (année 1925), Marseille, 1925.

G. Doublet : *Emigrés provençaux à Nice de 1789 à 1792*, p. 80-95. Etudiés par ordre alphabétique : d'Albert, du Breuil, de Cambolas, de Camelin, de Castellane, de Clapiers, de Marignane (à suivre).

Louis Honoré : *Un épisode de l'application de la Constitution civile du Clergé à Saint-Tropez* (1791), p. 172-178. Conflit entre prêtres assermentés et insermentés.

Dr Colombe : *A propos de la « rota » de l'Audience au Palais d'Avignon*, p. 179-188. Définition et construction de cette partie de la salle de l'audience : « enceinte continue et de forme ronde », dans laquelle siègent les juges du Tribunal.

A. Brun : *Un précurseur oublié du Félibrige, Mgr de Mazenod*, p. 189-203. L'évêque de Marseille (1837-1861) fut un adepte déclaré du provençal; il prêche dans la langue du pays, afin de mieux atteindre son auditoire, mais non sans s'attirer les récriminations du gouvernement de Louis-Philippe à propos de ses prédications à la Ciotat.

Abbé Véritier : *Les fouilles exécutées dans l'église de Saint-Laurent de Marseille*, p. 218-221. Rapport détaillé de ces travaux destinés à rechercher l'emplacement du « château Babon », vieux *castrum*, dont on n'a trouvé aucune trace dans les substructions de l'église, nettoyées jusqu'au sous-sol naturel.

J. Sautel.

VAR

Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et de Toulon.
59e année, 1925. Impr. Cisson, Fréjus.

Autobiographie du chanoine Gairoird, passim. Suite d'une publication commencée en 1923.

Nota. — Le *Bulletin de l'académie du Var* (XCIIIe année, 1925 (1926),

ne contient aucun article ayant trait à l'histoire ecclésiastique. La « Société d'études archéologiques de Draguignan » n'a pas encore publié son bulletin de 1924.

Joseph Escudier.

BASSES-ALPES

Semaine religieuse de Digne

45e année, 1925. Impr. Chaspoul, Digne.

M.-J. Maurel : *Les deux séminaires du diocèse de Sisteron*, passim. Comment, malgré les prescriptions du concile de Trente et l'ordonnance de Blois de 1629, qui enjoint aux ordinaires de s'y soumettre, le diocèse de Sisteron n'avait encore pas de séminaire quand, en 1661, les deux Thomassin, oncle et neveu, comblent cette lacune, le premier en fondant un grand séminaire à Manosque, et le second, devenu évêque de Sisteron, en créant un petit séminaire dans sa principauté de Surs. — *L'école et le monastère de « la Parenté » à Manosque, 1754-1818*, passim. Fondés par Mgr Lafitau, évêque de Sisteron.

Joseph Escudier.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 28e année. 1925.

Ch.-Fr. Fenoglio de Briga : *Doa Jacques Fenoglio della Briga*, p. 19-23. Biographie d'un chanoine qui eut la prévôté de la Briga, de 1618 à 1669.

29e année. 1926.

G. Doublet : *Le donateur du rétable de l'église de Lieuche*, p. 20-25. Trois documents relatifs à Louis Lausi, prieur de ce village, à l'église duquel il donna un rétable qui, daté de 1499, 15 janvier, est une des plus belles œuvres d'art du département.

Annuaire catholique des Alpes-maritimes, 1926.

Nice, aux bureaux de l'évêché. In-16 de 145 pages, portraits.

Nous avons déjà signalé, l'an dernier, cet annuaire à cause des articles historiques qu'il contient. On y lira, cette année, une importante étude sur *le Chapitre cathédral de Nice*, rédigée d'après les archives capitulaires par M. Georges Doublet, ancien membre de l'Ecole d'Athènes. Des détails très précis, mais un peu entassés, y sont donnés sur les dignités de ce vénérable corps, ses statuts (les plus importants sont de 1233), le transfert de la cathédrale de Notre-Dame près le château à Sainte-Réparate, la sécularisation du chapitre à la fin du XVIe siècle (il était régulier augustinien depuis 1108), ses comptes, ses procès et les cérémonies extraordinaires qu'il a célébrées.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.

2e série, t. XXIV, année 1924 (2e et 3e trim.). Avignon-Vaison, 1925.

A. Marcel : *Petites énigmes des maisons d'Avignon*, p. 125-149. 1° L'ins-

cription de la *Maison de l'Arche*, ou première habitation des religieux de la Compagnie de Jésus, du 16 février 1564 au mois de novembre de la même année; — 2° La maison du *Pagadour*, ou du cardinal Alexandre Bichi, évêque de Carpentras en 1653.

H. Chobaut : *Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Avignon entre 1737 et 1751*, p. 149-164 : elle se recrute surtout dans la haute noblesse, la bourgeoisie et le clergé.

Dr Colombe : *Au Palais des Papes : la Bouteillerie et le Dressoir du Grand Tinel*, p. 165-185. Identification documentée de ces appartements du Palais pontifical.

F. Benoit : *Voyage en Provence d'un gentilhomme polonais en 1784, suivi d'une visite aux églises d'Avignon*, p. 193-210. Le voyageur est le comte Auguste-Frédéric Moszynski.

2e série, t. XXV, année 1925 (1er et 2e trim.), Avignon-Vaison, 1926.

Dr Colombe : *Au Palais des Papes : Planchers et plafonds*, p. 35-55. Etude de la construction, mais aussi de la décoration à sujets religieux.

A. Marcel : *La « Visitation » de Nicolas Mignard*, p. 55-61. Il fut peint pour orner la chapelle des Visitandines.

Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes.
XVe année, 1926. Avignon, 1926.

A. Fliche : *Benoît XIII et Saint-Vincent Ferrier*, p. 33-50. Etude du rôle de Vincent « Ferrer », qui approuva d'abord l'élection de Pierre de Luna, puis l'abandonna pour rallier la chrétienté autour de Martin V.

L.-H. Labande : *Les débuts du cardinal Julien de La Rovère, légat d'Avignon*, p. 51-69. Solution des difficultés surgies entre la cour pontificale et le roi Louis XI à propos du légat Charles de Bourbon : siège du Palais apostolique et voyage de Julien de La Rovère à Lyon auprès du roi.

Annales d'Avignon et du Comtat.
9e année, 1923. Avignon, 1924.

Dr Pansier : *Les sièges du Palais d'Avignon sous le pontificat de Benoît XIII*, p. 1-187. Histoire détaillée du premier siège (1398 à 1403), des événements de 1403 à 1410, du second siège de 1410 à 1411 (avec 3 épisodes : février-décembre 1410, janvier-juin 1411, juin-novembre 1411), et enfin des événements qui suivirent la reddition du palais et le départ des Catalans (1411-1415) : 44 pièces justificatives.

10e année, 1924. Avignon, 1925.

H. Chobaut : *Notes sur les débuts de l'imprimerie à Carpentras*, p. 65-71. Il s'agit de l'imprimeur Claude Touzet, qui publie dès 1689 des ouvrages de théologie et de liturgie.

Dr Pansier : *Un recueil de Noëls provençaux inédits de la fin du XVIe siècle*, p. 13-65. 55 Noëls en texte provençal.

Dr Pansier : *Les œuvres de charité juives à Avignon du XIVe au XVIIIe siècle*, p. 71-134. Histoire des neuf confréries, avec 31 pièces justificatives, intéressantes pour l'histoire religieuse.

Nota. — Les *Annales de l'Ecole Palatine* n'ont pas publié de fascicule depuis notre dernière recension.

J. Sautel.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse. XLVe année, 1925. Bastia, Piaggi.

1er fascicule, nos 469-472.

Memorie e note relative alla Corsica dal 1562 al 1730, p. 1-112 (à suivre). Reproduction d'un manuscrit conservé à la bibliothèque universitaire de Gênes (B. 1, 24) et déjà signalé par F. Molard. Nombreux renseignements sur l'administration génoise en Corse (justice, finances, *milizie*), sur la vie économique, sur l'organisation religieuse.

Kyrnos, 1re année, 1925. Ajaccio, 32, cours Grandval.

P. Graziani : *Formation et développement de la nationalité corse*, p. 5-24. Simple résumé où se trouvent rappelés, entre autres épisodes, la bienfaisante intervention du pape saint Grégoire Ier, qui fut le protecteur magnifique des Corses après l'oppression byzantine, et le rôle de Boniface VIII, par la faveur de qui le titre de royaume fut donné à la Corse.

Louis Villat : *L'instruction publique en Corse de 1768 à 1789*, pp. 27-43 et 125-138. La situation en 1768 (les écoles de charité anciennement organisées autour des couvents; les collèges ouverts par les Jésuites à Ajaccio et Bastia au XVIIe siècle, l'*Accademia dei Vagabondi*, les créations de Paoli et l'Université de Corte, l'attitude anti-paoliste du gouvernement français et l'expulsion des Jésuites). Tâtonnements et contradictions (le programme décentralisateur de 1772 envisage une Université à Corte, 4 collèges, les écoles de campagnes confiées aux évêques et non pas au clergé régulier; peu à peu se précisent des tendances centralisatrices vers un enseignement d'Etat et vers une éducation continentale où les « enfants de la patrie » feraient en France l'apprentissage des fonctions publiques). L'œuvre du despotisme éclairé, fondée sur la distinction entre la « partie gouvernante » qui sera élevée en France (les écoles militaires, le collège des quatre Nations, le séminaire d'Aix) ou dans l'île (pas d'université, 2 collèges) et la « partie gouvernée » (intervention du roi pour propager la langue française par le catéchisme, voire pour modérer le désir d'apprendre qui dépeuple les campagnes et peuple les couvents).

J.-B. Marcaggi : *Une mission en Corse donnée par le général Bonaparte au commandant François Bonelli (mai 1796)*, p. 78-86. Il s'agit de soutenir le mouvement insurrectionnel des patriotes corses contre les Anglais.

Lettere inedite di P. de Paoli, p. 93-96. Quatre lettres de 1760, 1763 et 1766 (Arch. dép. Corse, B).

F. Corbellini : *Le cardinal Fesch, collectionneur d'œuvres d'art*, p. 113-124. D'après les deux livres de comptes récemment publiés par l'abbé Vanel, étudie les origines italiennes de la collection, les acquisitions successives où se reflète l'éclectisme du cardinal. L'inventaire de la galerie de Rome, la dispersion de 1845 et le Musée d'Ajaccio.

P. Graziani : *Cabet, procureur général en Corse*, p. 178-186 (à suivre). Nommé le 22 août 1830 et installé le 30 octobre.

Revue de la Corse, 6e année, 1925. Paris, Aug. Clavel.

Louis Villat : *La Corse en 1789*, p. 1-5. La monarchie française a procédé à l'organisation administrative et au relèvement économique de la Corse; mais, en faisant appel à la collaboration insulaire pour se régé-

nérer, elle inaugure une politique qui sera fatale aux intérêts de la Corse.

R. P. dom Ph. Marini : *Un livre au pilon (début de la Révolution corse, 1730)*, p. 13-16. Suite de l'étude signalée l'an dernier.

Arthur Chuquet : *Documents historiques concernant la Corse en 1815 et 1816*, pp. 25-28, 60-62, 158-160.

Camille Erlart : *Quelques monuments du Moyen Age en Corse*, pp. 65-70, 113-116, 129-136, 162-173. Importante étude régionale sur l'architecture de la période gothique, que P. Mérimée (1840) et C. Aru (1908) avaient négligée.

Général Colonna de Giovellina : *Les papes Colonna*, p. 143-146. Il s'agit de Martin V et aussi de Jean XI et XII, Benoît VIII, Jean XIX. — *Un Corse sur le trône pontifical : le pape Formose*, p. 173-181. Il naquit vers 816, au rustique village de Perello, près de Vivario. Résume à grands traits sa vie, puis l'exhumation du cadavre, le procès et la réhabilitation.

Aug. Clavel : *Le tombeau du maréchal J.-B. d'Ornano à Aubenas*, p. 188-197. Quelques éclaircissements sur la fin mystérieuse de cette victime de Richelieu, à laquelle sa veuve, la marquise de Montlaur, éleva le tombeau d'Aubenas.

Archivio storico di Corsica, 1re année, fasc. 2-4, 1925. Milan, Dr Volpe.

G. Volpe : *La Corsica dopo il 1769*, p. 125-169. Les influences italiennes, persistant sous le régime français, ont déterminé le développement d'un esprit « corsiste » irréductible à la francisation en matière littéraire et administrative.

V. Adami : *La Corsica sotto i duchi di Milano*, p. 170-195. Etudie seulement la prise de possession, réalisée en 1464 par F. Sforza avec beaucoup d'habileté (nombreuses reproductions de documents d'archives).

E. Michel : *Di alcuni trattati tra i ribelli di Corsica, la Porta e il Bey di Tunisi (1743-1744)*, p. 208-218. Quelques documents provenant des Archives vaticanes sur le comte Humbert de Beaujeu, « ministre plénipotentiaire de la Sérénissime République de Corse », dont M. Le Glay avait déjà esquissé la physionomie et le rôle. Il reste difficile de préciser s'il a agi en complet accord avec les chefs rebelles (Luca Ornano, Giuliani) ou sur sa propre initiative.

P. I. Rinieri : *Corsica antichissima*, p. 237-248. Les plus anciens noms de l'île et la toponomastique de la Corse romaine.

E. Michel : *Esuli e Cospiratori italiani in Corsica (1840-1850)*, p. 249-438. Utilisant de nombreux documents inédits puisés aux mêmes sources qui avaient alimenté son premier article (cf. *Revue*, juill.-sept. 1925, p. 437), M. E. Michel consacre dix chapitres, pleins de faits et d'idées, aux Italiens compromis dans les troubles des Etats pontificaux, venant de Bologne et des Romagnes, fuyant la Toscane à la suite de l'occupation de Livourne par les Autrichiens en 1849... De curieux détails sur les sympathies qu'ils ne tardent pas à nouer avec les Corses, sur le rôle des frères Fabrizi et de Jean La Cecilia, sur la surveillance que le gouvernement impose aux convois, aux correspondances, aux imprimés, ce qui n'empêche pas la diffusion clandestine des écrits mazziniens, sur l'attitude de Pie IX à propos de l'amnistie, sur les projets de débarquement que l'on attribue en 1846-1847 à Louis-Napoléon Bonaparte, etc.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
Tome LXXXVI. Année 1925. Paris, Picard.

Léon Levillain : *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, p. 1-99. Repoussant les assertions d'Hincmar qui, dans les *Miracula Sancti Dionysii* et dans les *Gesta Dagoberti regis* fait de Dagobert le fondateur de Saint-Denis, M. Levillain démontre qu'il n'y eut ni translation de reliques, ni construction de basilique sous le règne de ce roi. Le récit d'Hincmar s'explique par les événements dont l'abbaye fut le théâtre au IXe siècle. Elle était alors divisée par la rivalité entre les moines restés fidèles à la règle et ceux qui l'avaient abandonnée. Hincmar fidèle à la règle de saint Benoît, voulut démontrer que Saint-Denis avait toujours été une institution monastique et que, par Dagobert, elle avait une origine royale. Ceci devait prouver à Louis le Pieux, partisan des moines, son droit à intervenir dans le conflit. En réalité, Saint-Denis était essentiellement une « basilica » rurale (jusqu'en 658 elle est toujours désignée sous ce nom) édifiée au bourg de *Catalocus*. Elle avait un caractère séculier et le chef du clergé basilical, l'abbé, était membre de l'église diocésaine. L'existence d'un abbé basilical de Saint-Denis est attestée dès 625 au plus tard. Il y gouvernait tout un monde de clercs, de pères, de « custodes ». Pour les abriter, il fallait des bâtiments qui constituaient la *domus basilicae*, le *monasterium*. La discipline de Saint-Martin de Tours y régna d'abord, mais vers 650 fut introduite par la reine Balthilde et son mari, Clovis II, la règle de Saint-Benoît. La basilique était qualifiée de *basilica senior* et, de fait, elle avait la prééminence par l'âge et la dignité. Saint-Denis était le premier siège après la cathédrale. La basilique primitive de Saint-Denis de l'Estrée fut richement dotée par les rois et les fidèles. Parmi eux se distingua Dagobert Ier qui fut considéré par erreur comme le « second fondateur » de la basilique. Cette savante étude a fait l'objet d'un tirage à part.

Paul Fournier : *Le cardinal de Peyre de Godin*, p. 100-121. Biographie du célèbre dominicain. Né à Bayonne en 1260, il entra de bonne heure chez les Frères Prêcheurs et se distingua par sa science théologique. Sa grande fortune date de l'élection au trône pontifical de son compatriote Bertrand de Got. Plusieurs fois chargé de missions à la cour de France, il fut fait cardinal en décembre 1312. Il contribua à l'élection de Jean XXII qui lui témoigna une grande confiance. De 1320 à 1323, il fut envoyé comme légat en Espagne pour conjurer les troubles dont la minorité d'Alphonse XI de Castille était l'occasion. Godin pacifia les esprits, réconcilia les princes, travailla à la résistance contre les Sarrasins et à l'amélioration morale du clergé. Revenu à Avignon, il joua un rôle important à la curie. Richement doté, il combla son ordre de bienfaits. Il mourut le 4 juin 1336. Tiré à part.

Henri Omont : *Le Sanctilogium de Gui de Châtres, abbé de Saint-Denys*, p. 407-411. Publication de la communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 8 mai 1925. Voir la *Revue*, t. XI, an. 1925, p. 600.

André Courtet.

Revue des Etudes historiques, 91e année. 1925.

F. Rousseau : *L'autobiographie laïque de Camus, évêque de Belley*, p. 1-14. Intéressante étude ou M. Rousseau s'efforce de ra...ger les détails que l'évêque de Belley, l'ami de saint François de Sal... a donnés sur son enfance et sur sa jeunesse dans le roman d'*Alexis*. Tout d'abord, vient le récit de ses premières années près de son père, *Théocarès* [Jean de Saint-Bonnet], et de sa mère, *Cyrie* [Marie des Comptes], au château d'*Icidie*, situé près « de cette belle ville de Neustrie à qui la Fortune, pour son opulence, semble avoir donné le nom de sa roue » [Rouen]. Voici comme est décrit l'aspect de ce beau site : « Du côté où le soleil darde ses premiers rayons, la vue est bornée par l'éloignement d'une grande demi-lieue, d'une agréable colline qui, d'un trait d'œil, fait voir en sa pente, une agréable variété de vallons, de rochers, de vignes, de bois, de prés, de tertres et de pentes... Au pied, coule ce grand fleuve qui baigne les hauts murs de Paris, fleuve dont le dos toujours chargé de fardeaux prodigieux se voit ordinairement couvert de bateaux pleins de richesses merveilleuses... Le côté du Midi, au bout d'un champ fertile et spacieux, fait voir à un grand quart de lieue, la bourgade qui dépend du château, à l'orée d'une vaste forêt qui, s'étendant du côté de l'Occident, couvre neuf lieues de pays de l'ombre de ses hautes fustes. » — Puis vient le récit de la vie d'*Alexis*, comme page de la Chambre, sous la conduite du Grand Ecuyer, *Roger Hipparque* [Roger de Bellegarde], premier gentilhomme de la Chambre, et ensuite comme étudiant à l'Université d'Orléans. Dans cette ville, *Alexis* aurait été le héros d'une aventure romanesque et se serait épris d'une jeune fille à laquelle il aurait déclaré ses sentiments en empruntant les paroles des Stances du poète Berthaut. La jeune fille n'accepta qu'un témoignage d'amour platonique, car elle avait la vocation religieuse et entra quelque temps après au Carmel. M. Rousseau, qui s'étend assez longuement sur cette idylle, avoue qu'il n'est pas arrivé à déterminer si dans cette partie de son ouvrage Camus donne le récit de faits auxquels il aurait été réellement mêlé pendant sa jeunesse ou s'il s'agit d'une fiction romanesque sortie de l'imagination du conteur.

Chanoine Uzureau : *Un prêtre de Paris déporté en Angleterre (1792)*, p. 287-290. Continuant à exploiter les papiers Barruel, conservés aujourd'hui dans les archives de la Compagnie de Jésus, M. Uzureau donne des extraits d'une relation contemporaine des tribulations supportées par l'abbé Anest, de la paroisse Saint-Gervais, avant d'obtenir un passeport pour Londres où il partit le 11 septembre 1792.

Léon Le Grand.

La Révolution française.

Tome 78e (1925). Paris, 3, rue de Furstenberg.

P. Sagnac : *Les conflits de la science et de la religion au XVIIIe siècle. Dalembert et Buffon*, p. 5-15. Montre que la science du XVIIe siècle étant déjà en contradiction avec les Livres sacrés, celle du XVIIIe multiplia les points de conflit. « Le clergé était si puissant, les lois de l'Etat si dures..., qu'il ne faut pas s'étonner si les plus grands savants prirent encore des précautions dans l'exposition de leurs découvertes et de leurs idées. » Cite comme exemples Dalembert et Buffon.

Gaston Martin : *Les Blancs à Machecoul, mars-avril 1793* (fin), p. 22-47. Il revenait, semble-t-il, à M. Gaston Martin qui, dans une récente thèse

en Sorbonne (1924), s'efforça de blanchir *Carrier et sa mission à Nantes*, de nous présenter les prêtres insermentés vendéens, et notamment l'abbé Priour (qu'il appelle à tort *Prioul*), comme responsables des massacres de Machecoul en 1793. Opinion peu fondée. Les témoignages sur lesquels table l'auteur émanent en effet de deux sectaires avérés au ton déclamatoire et bas, dont l'un, Béthuis, avait six ans à l'époque des faits qu'il raconta par écrit cinquante ans plus tard.

A. Albitreccia : *L'enlèvement du pape Pie VII en 1809*, p. 264-271. M. Albitreccia publie une partie d'un manuscrit inédit intitulé « Récit des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'enlèvement du souverain pontife Pie VII en 1809 », par L.-P.-A. Rossignoly, lieutenant au 101e de ligne, qui se trouvait au nombre des officiers de la garnison de Rome accompagnant le général Radet lorsque celui-ci, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, pénétra dans les appartements du pape. Rossignoly, le soir même, nota les détails des événements auxquels il venait d'assister, en particulier le dialogue entre Pie VII et le général.

Victor Carrière.

Annales historiques de la Révolution française.
Deuxième année. Reims, 46, rue Libergier, 1925.

Ferdinand Brunot : *Le culte catholique en français sous la Révolution*, pp. 209-227 et 325-345. L'idée de remplacer dans la liturgie catholique le latin par le français ne vint pas de la Constituante, bien que la Constituante eût reçu quelques pétitions dans ce sens : elle fut d'abord conçue par des prêtres. Le curé de Fosses (Seine-et-Oise) en exprime le vœu dans un cahier. Dans le cahier de Paris *extra muros*, on trouve également cette motion. Quelques curés du Dauphiné protestent un peu plus tard contre l'emploi de la langue latine. Ces curés sont suivis bientôt par des « patriotes ». Romme s'élève contre l'usage du latin, l'illustre Lavoisier le persiffle à son tour. La Terreur arrive et chacun est plus préoccupé de garder sa tête sur ses épaules que de savoir en quelle langue il faut chanter la Préface. Mais après thermidor, la discussion commence. En août 1795, l'église schimatique se réunit à Paris en un soi-disant concile national. La question du français fait l'objet de plusieurs décrets. L'un est insignifiant : on lira aux fidèles l'épitre et l'évangile de la messe en français; l'autre est fort grave : l'administration des sacrements sera en langue française. On ajoute, il est vrai : les formules sacramentelles seront en latin. Mais la logique des choses un peu plus tard ne fera-t-elle pas tomber cette réserve ? Heureusement le décret ne fut guère exécuté, sauf en Seine-et-Oise, dont l'évêque, le citoyen Clément, et surtout son vicaire épiscopal Ponsignon, curé de Meulan, étaient entièrement acquis à cette idée. Cependant Lecoz, prélat schismatique, en fit ressortir le danger. Le presbyterium constitutionnel de Paris, son évêque en tête, la combattit également. Il est vrai que la résistance de l'évêque Royer, devait fléchir un peu plus tard. Çà et là on vit les sacrements administrés en français. A Paris même, un prêtre se fit donner ainsi l'extrême-onction. Grégoire avait donné des gages à ces idées. Mais le 18 brumaire n'était pas loin. Marengo et le Concordat allaient venir. Les jours de l'église schismatique étaient comptés, et la liturgie française allait disparaître avec elle.

Les prêtres et le service militaire après Thermidor, p. 393. La Convention, qui envoyait à l'échafaud les prêtres fidèles, eut quelques égards pour les parjures, tant qu'elle les regarda comme des fonctionnaires publics. A ce titre, ils furent exempts de l'appel. Mais dès que les églises

eurent été fermées, elle cessa de les regarder comme des fonctionnaires publics et, dès lors, ils durent partir comme les autres. Dans une lettre au conventionnel Aubry, Grégoire pose la question. Aubry, le principal personnage du Comité de la guerre, met à la lettre de Grégoire cette apostille : « Les prêtres n'étant pas exempts de la loi sur la réquisition ont dû y être compris, mais le Comité a soin de faire rendre la liberté à tous ceux qui la réclament. » Nous ne savons si beaucoup la réclamèrent ni dans quelle mesure il faut croire au libéralisme de cette finale.

G. Hardy : *Le cardinal de Fleury et le mouvement philosophique*, p. 513-528. Fleury, honnête et faible premier ministre d'un roi plus faible encore, porta dans le gouvernement plus de bonnes intentions que de clairvoyance et d'énergie. Il se méprit complètement sur les dangers que faisaient courir à la religion et à la monarchie les prétendus philosophes de son temps. Il se méprit notamment sur Voltaire. Trois fois menacé d'une lettre de cachet, et trois fois sauvé, puni seulement dans son éditeur et dans son libraire, qu'on enferma après *Les lettres philosophiques*, Voltaire dut trouver assez légère la férule de l'ancien précepteur de Louis XV. Frédéric II devait avoir un jour la main plus rude. Les amis du philosophe, à commencer par Montesquieu, furent traités assez doucement. On évinça de l'Académie, où d'ailleurs il devait rentrer un peu plus tard, l'auteur des *Lettres persanes*, et ce fut tout. Quant aux défenseurs de la religion, Fleury les traita, comme il devait hélas ! traiter la marine : il donna de bonnes paroles et ferma sa bourse. Contre les sociétés secrètes, dont le cardinal comprit davantage le danger, il y eut des commencements de mesures répressives, mais au fond rien de sérieux. Le club de l'Entresol, qui n'était pas une société secrète, mais qui en avait un peu les allures, et qui fut devenu bien vite un foyer d'opposition, après avoir été protégé, puis toléré, puis menacé, fut dispersé. La franc-maçonnerie, qui commençait à apparaître, et où plusieurs nobles et beaucoup de bourgeois se jetaient follement, fut l'objet d'un édit royal. En 1737, Louis XV défendait à ses fidèles sujets de s'affilier à cette secte et défendait aux nobles francs-maçons de paraître à la cour. L'édit ne fut pas observé.

A. Mathiez : *L'argenterie des églises en l'an II*, p. 576-582. L'auteur rappelle les trois étapes de la spoliation des trésors liturgiques : l'inventaire, la confiscation et la fonte. *L'inventaire*, que M. Mathiez appelle « une mesure conservatoire », est prescrit par un décret de la Convention, dès la fin de l'année 1790. La *confiscation* a lieu l'année suivante (décret du 3 mars 1791). Les objets en or ou argent doré doivent être envoyés directement à la Monnaie de Paris. La *fonte* eut lieu un peu plus tard, à partir de 1793. Elle donna lieu à plus d'un mécompte. Nous sommes bien tentés de croire à entendre les plaintes de Cambon, que « la fonte de l'or et de l'argent » n'eut pas seulement lieu à l'Hôtel des Monnaies, et que d'incorruptibles patriotes, confondant leurs propres besoins avec ceux de la République, arrêtèrent au passage plus d'un ciboire ou d'un calice. M. Mathiez ne nous dit à la vérité rien de semblable. Mais le fiasco de l'opération rapproché de la masse des objets volés à l'Eglise semble bien indiquer que l'or et l'argent étaient restés ailleurs que sur l'autel de la patrie.

Th. Malley.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

Revue Mabillon. Année 1925. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom A. Wilmart : *Jean, l'homme de Dieu, auteur d'un traité attribué à saint Bernard*, p. 5-29. Il s'agit du *Tractatus de ordine vitae et morum institutione* qui semble bien avoir été rédigé par Jean, Homme de Dieu, premier abbé de Fruttuaria, au commencement du xiᵉ siècle.

Chanoine L. de Lacger : *L'abbaye Saint-Salvy d'Albi du VIᵉ au XIIᵉ siècle*, pp. 30-62, 225-240. Fin de ce travail important déjà signalé (an. 1925, p. 443). Les deux derniers articles ont trait d'abord à la reconstruction de l'église et du cloître du xᵉ au xvᵉ siècle, puis du genre de vie qui finit par prévaloir dans la communauté de Saint-Salvy dès la fin du xiiᵉ siècle : l'appropriation dans la vie commune. Parmi les pièces justificatives, on trouvera un privilège de Callixte II au monastère de Saint-Salvy, de l'année 1120, qui ne figure pas dans le Bullaire publié par Ulysse Robert.

Jean Godefroy : *Les derniers chapitres généraux de la congrégation de Saint-Vanne*, pp. 63-79, 197-206, 330-342 (à suivre). Au milieu du xviiiᵉ siècle, la congrégation de Saint-Vanne passe par une crise de régime dont certains incriminent les constitutions. On croit y remédier en transformant les chapitres annuels en chapitres triennaux. Sur ces entrefaites, la Commission des réguliers, élargissant sa mission d'enquête, s'introduit dans le gouvernement intérieur des communautés dans le but d'y apporter les réformes nécessaires. M. Godefroy montre l'état de la congrégation de Saint-Vanne à cette époque et l'action exercée par la Commission. Les deux chapitres tenus en 1768 et 1771 marquent bien l'état d'esprit et les dispositions des religieux en face des mesures préconisées par Loménie de Brienne, notamment la révision des constitutions.

Pascal Guébin : *Les amortissements d'Alphonse de Poitiers (1247-1270)*, pp. 80-106, 133-144, 293-304. Reprenant les pages de E. Boutaric sur la fiscalité d'Alphonse de Poitiers, l'auteur étudie les mesures prises par son administration à l'égard des établissements religieux situés en Poitou, Saintonge, Auvergne, ainsi que dans le Toulousain, l'Agenais, l'Albigeois, le Quercy et le Rouergue. Après avoir dressé le catalogue des textes au nombre de 165, M. Guébin donne un exposé chronologique de la perception des recettes; puis il fait l'étude diplomatique des lettres patentes du comte de Poitiers et, enfin, l'examen juridique de la procédure. Dans un dernier article (an. 1926, p. 27-43), comparant l'action d'Alphonse de Poitiers avec celle de ses contemporains, il en indique les ressemblances et les différences; il montre aussi l'influence que son administration a exercée sur les mesures prises par la royauté capétienne aux xiiiᵉ et xivᵉ siècles au sujet des amortissements.

Chanoine A. Prévost : *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux*, pp. 145-167, 258-271, 308-317 (à suivre). Continuation de l'analyse succincte de ces pièces au nombre de 462 et qui vont de l'année 1140 à l'année 1207.

J. Depoin : *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs*, pp. 168-196, 318-329. Il s'agit de 54 actes concernant Saint-Martin-des-Champs sous le règne de Philippe le Bel, de l'année 1285 à l'année 1300.

Dom A. Wilmart : *Les frères défunts de Saint-Denys au déclin du IXᵉ siècle*, p. 241-257. Liste provenant du ms. 118 de la bibliothèque de

Laon (fol. 74) et contenant 280 noms qui nous donne un état assez complet des moines de Saint-Denis pendant les deux premiers tiers du IXe siècle.

A. Dornier : *Répertoire des fonds monastiques conservés dans la série H des archives départementales du Doubs*, p. 284-291. Continuation d'un travail déjà signalé; la partie indiquée ici concerne les prieurés de l'ordre de Saint-Benoît (à suivre).

A signaler en outre la *Chronique bibliographique* par provinces ecclésiastiques, pages 107-131, 207-224, 343-350.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît.
Année 1925. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Avec une notice nécrologique sur *Le R. P. dom J.-B. du Coëtlosquet (1860-1925)*, p. 83-87, il n'y a lieu de signaler que deux articles. Dans le premier, *Une abbaye bénédictine à Paris*, p. 321-322, on rappelle les circonstances de la fondation de cette maison, à l'occasion de la bénédiction de son premier abbé, le 19 novembre 1925. — Le second article, *En l'honneur d'un centenaire, 1825 - 30 mars 1925*, résume en quelques pages l'histoire du monastère de Saint-Laurent de Bourges dont les religieuses se trouvent depuis 1904 à Oñate (Guipuzcoa).

Revue bénédictine. Année 1925. Abbaye de Maredsous, Belgique.

Dom A. Wilmart : *Pour une nouvelle édition du traité d'Amalaire sur les Offices*, p. 73-99. Souligne les lacunes de l'édition de Migne, indique méthode à suivre.

Dom G. Morin : *Le commentaire sur Nahum du Pseudo-Julien, une œuvre de Richard de Saint-Victor ?* p. 404-405. Confirme l'opinion de dom A. Wilmart rattachant cet opuscule « à l'enseignement de Hugues de Saint-Victor, peut-être même à sa personne » (*Bulletin de Littér. ecclés. de Toulouse*, 1922, pp. 253 et suiv.).

Dom U. Berlière et dom Ph. Schmutz : *Bulletin d'histoire bénédictine*. Ce bulletin a reçu une pagination spéciale. La recension des ouvrages concernant la France est particulièrement soignée et occupe les pp. 53* à 73*.

Revue liturgique et monastique. 1925. Abbaye de Maredsous, Belgique.

F. Rousseau : *Figure de martyr : D. Henri de Noyelle*, p. 78-83. Né à Loches le 29 novembre 1763, profès à Saint-Vincent du Mans en 1785, guillotiné le 10 avril 1794.

Dom B. Camm : *Mère Marie de Saint-Pierre Garnier, fondatrice des Adoratrices du Sacré-Cœur*, p. 150-154. Née le 15 août 1838 à Grancey-le-Château (Côte d'Or), elle fonda, à Montmartre, une communauté de religieuses adoratrices ayant l'observance qui fut érigée canoniquement le 9 mars 1898. Exilée en Angleterre depuis 1901, la fondatrice y mourut le 17 juin 1924. Depuis 1903, la communauté a fondé deux autres maisons à l'étranger.

Cistercienser Chronik, 1925. Abbaye de Mehrerau, Bregenz, Autriche.

P. Gregor Müller : *Vom Cistercienser Orden*, pp. 49-59, 80-88, 106-115, 127-134, 155-163, 176-183, 200-208, 227-235, 248-255, 275-282. Excellent travail sur l'ordre des Cîteaux depuis ses origines. L'auteur est parvenu à la période qui s'étend de la mort de saint Bernard jusqu'à l'obtention de la bulle *Parvulus Fons* (1153-1265). Etude à suivre.

P. Amadaeus Fruytier : *Balduin Moreau, Profess der Abtei Cambron, General-prokurator des Ordens in Rom, 1622*, pp. 73-80, 103-106. Né vers 1570, religieux à l'abbaye de Cambron (Belgique), secrétaire de l'abbé général à Cîteaux après 1604, chargé de diverses missions dans l'ordre comme commissaire de l'abbé général en 1618, abbé de Rozières en 1619, meurt à Rome comme procureur général de l'ordre le 7 juin 1622.

G... : *St Catharinenkloster in Avignon*, p. 193-194. Notice de deux pages à l'occasion de la béatification des 32 martyres d'Orange, parmi lesquelles se trouvent deux religieuses cisterciennes du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon : sœur Marie de Saint-Henri et sœur Madeleine du Saint-Sacrement, mises à mort les 12 et 16 juillet 1794.

Nota. — Les autres revues bénédictines : The *Donwside Review* (Angleterre), *Rivista Storica Benedittina* (Rome), *Studien und Mitteilungen zur benediktiner-Ordens und seiner Zweige* (Munich) n'offrent, durant l'année 1925, aucun article ayant trait à l'histoire ecclésiastique en France.

Dom G. Charvin, O. S. B.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Paul Bouchaud [590], professeur à l'Ecole Saint-Paul, Angoulême (Charente), présenté par M. Carrière.

Librairie Joseph Baer [591], Frankfort (Allemagne). Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VIe).

M. l'abbé Maurice Guérin [592], curé de Touzac (Charente), présenté par M. de La Monneraye.

M. Jean Messelet [593], rue de Vaugirard, 68, Paris (VIe), présenté par M. Bucaille.

Yamath [594]. Correspondant, M. Champion, quai Malaquais, 5, Paris (VIe).

M. Paul Roblin [595], à Montmorillon (Vienne), présenté par M. de La Monneraye.

M. François-Constant-Henri Cleirens-Vanluten [596], rue des Messageries, 5, Paris (Xe), présenté par M. Carrière.

NÉCROLOGIE

M. PIERRE IMBART DE LA TOUR

La biographie du grand historien catholique qui s'est éteint en décembre dernier a été retracée, au lendemain de sa mort, dans de nombreux articles de journaux où l'on a également rendu l'hommage qui convenait à la fécondité de son action. De fait, cet érudit, non content de s'adonner à de longues et patientes recherches dans le domaine qui était le sien, s'est intéressé à toutes les causes généreuses, intellectuelles ou sociales, apportant à leur service la conviction et l'ardeur d'un apôtre. Il a encouragé les débuts du *Sillon* où il voyait un bel effort d'éducation populaire et apporté sa collaboration aux Semaines sociales, développé l'influence française en Espagne pendant la guerre et patronné, après la paix, l'effort de reconstitution de la bibliothèque de Louvain, dirigé le *Bulletin de la Semaine* et, comme président du comité des *Archives de l'histoire religieuse de la France*, attiré l'attention du clergé et des catholiques sur la nécessité des études d'histoire religieuse. A ce dernier titre, il mérite que son souvenir soit pieusement gardé par la *Société d'histoire ecclésiastique*, où il a tenu une place éminente, mais celle-ci a une autre raison, plus décisive encore, de vénérer sa mémoire : si variées que fussent les formes de son activité, Imbart de la Tour a été avant tout historien et plus spécialement historien de l'Eglise de France.

Son œuvre, qui lui a ouvert, à la mort de Luchaire, les portes de l'Institut, présente une remarquable unité et se groupe pour la plus large part autour de deux questions essentielles, celle de l'organisation de l'évêché et de ses dépendances au Moyen Age, à laquelle se rattachent ses premiers travaux, et celle des origines de la Réforme qui l'occupa surtout pendant la seconde partie de sa carrière. La première a fait l'objet de sa thèse de doctorat, intitulée : *Les Elections épiscopales dans l'Eglise de*

France du IXe au XIIe siècle (Etude sur la décadence du régime électif), bientôt suivie d'un fort beau livre sur *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*. Imbart de la Tour est mort avant d'avoir terminé ses *Origines de la Réforme*, dont le tome I parut en 1905 et le tome III en 1914; le tome IV, consacré à Calvin, est sous presse : il complètera fort heureusement les trois premiers où se déroule, saisissant, le tableau de la France du XVIe siècle, puis de l'Eglise catholique, secouée par l'essor des nationalités et battue en brèche par l'humanisme païen qui se dresse en face de l'humanisme chrétien, et où est retracée la première phase de la Réforme, celle de l'évangélisme. A cette bibliographie déjà étendue, il faut encore ajouter un volume sur l'histoire politique de la France dans la collection Hanotaux et un bon nombre d'articles, épars dans de nombreux périodiques, dont quelques-uns ont été réunis, en 1907, sous le titre de *Questions d'histoire sociale et religieuse*.

Imbart de la Tour a été le disciple de Fustel de Coulanges et l'on retrouve chez lui bien des traits de son maître. Doué d'une extraordinaire faculté d'intuition et d'un sens critique très sûr, il a excellé à recueillir dans les textes tout ce qu'ils contiennent, sans en affaiblir la portée et sans y chercher, en forçant leur sens, des indications qui n'y sont pas. Ces mêmes qualités l'ont aidé à découvrir les fissures qui rendaient fragiles les systèmes jusque là admis. C'est ainsi qu'il a, dans ses *Elections épiscopales*, réfuté en quelques phrases lapidaires l'opinion longtemps accréditée, mais un peu hâtivement bâtie sur une interprétation contestable d'un passage d'Honorius d'Autun, suivant laquelle la papauté aurait voulu, à la fin du XIe siècle, enlever aux rois et aux seigneurs le domaine éminent des évêchés pour se l'attribuer à elle-même. De même, dans les *Paroisses rurales*, il a accumulé contre la thèse, très en faveur, de Stutz, sur les origines des églises privées, une série d'objections, fondées sur une minutieuse observation des faits. Et ce ne sont là que deux exemples, entre tant d'autres.

Grâce à cette analyse critique, conduite suivant les règles de la plus impeccable méthode, Imbart de la Tour a renouvelé les sujets qu'il a abordés. Son remarquable talent d'écrivain lui a permis de construire, avec la masse des documents qu'il a recueillis et utilisés, des synthèses fortement charpentées, mais toujours harmonieuses et claires, où une vigoureuse sobriété s'allie à une élégante distinction du style. Il n'est aucun de ses livres qui ne se ramène à quelques vues d'ensemble, aussi nettement présentées que solidement étayées sur une riche documentation et sur une argumentation très serrée. Sans doute certaines de ses conclusions ont prêté à discussion; ses idées sur l'origine des paroisses rurales n'ont pas été universellement admises et ses thèses sur l'humanisme chrétien, qui selon lui, eût pu régénérer l'Eglise à la fin du Moyen Age sans l'intervention d'autres événements, ont soulevé, comme il fallait s'y attendre, de vives controverses, mais, si l'on a pu différer d'appréciation sur la valeur de certains faits, on n'en est pas moins forcé de convenir que, aussi bien sur le régime électif et sur l'usurpation par les seigneurs féodaux de toutes sortes de droits sur les églises rurales que sur les traits caractéristiques de la France et de l'Eglise catholique à l'aurore des temps modernes, Imbart de la Tour a mis en circulation toutes sortes d'idées neuves et originales qui, bien souvent, forcent la conviction. Sur deux grands problèmes de l'histoire ecclésiastique du Moyen Age il a projeté une éblouissante lumière et ses travaux resteront d'excellents instruments de travail pour tous ceux qui étudieront les périodes qu'il a si heureusement défrichées.

Augustin Fliche.

M. AUGUSTE BRUTAILS

Auguste Brutails, qui fut membre du Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de France, est mort le 1er janvier 1926. Sa vie, entièrement consacrée à la défense du bien et du beau, admirablement remplie, serait digne d'envie, si d'affreuses souffrances, des deuils cruels qu'il supporta avec le courage d'un grand chrétien, n'étaient venus en assombrir les dernières années.

Né le 20 décembre 1859, à Viviez (Aveyron), il entra, après de bonnes études au collège de Montauban, à l'Ecole des Chartes, et reçut le diplôme d'archiviste-paléographe le 22 janvier 1884, après avoir soutenu sa thèse sur l'élection et l'organisation des Corps municipaux dans le Sud-Ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles.

Archiviste des Pyrénées-Orientales puis, en 1889, de la Gironde, il partagea son temps entre le classement des archives des dépôts qui lui étaient confiés et la rédaction des inventaires, d'une part, l'étude des monuments de la région, de l'autre. Il visita, sac au dos, le Roussillon et la Gironde, ne négligeant aucun des moindres vestiges du passé, relevant des plans, mesurant, photographiant, dessinant églises et chapelles, portails et chapiteaux. De ces longues enquêtes, minutieusement menées, sortirent des livres précieux pour la constitution de l'Inventaire général des richesses d'art de la France : ses *Notes sur l'art religieux en Roussillon,* parues en 1895, qu'il compléta et illustra d'un plus grand nombre de planches dans l'édition catalane de 1901; son *Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde,* paru en 1907, et ses *Vieilles églises de la Gironde,* qui sont de 1912 et lui valurent le grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce qui frappe, dans ces volumes, c'est que l'auteur ne se contente pas d'énumérations précises, de monographies historiques et descriptives accompagnées de plans, de coupes, de photographies, de renseignements bibliographiques, il sait tirer de ces monographies des données générales, déterminer les groupes, les familles, qu'il rattache aux grandes écoles, et faire ainsi entrer l'étude de cas particuliers dans le domaine même de la science archéologique. C'est ce côté généralisateur de l'esprit de Brutails qui donne tant d'intérêt à ses moindres études de détails, sur l'église de Francs (Gironde), sur Saint-Front de Périgueux, Morienval ou Saint-Philbert-de-Grandlieu, par exemple.

Certes, Brutails savait étudier et analyser un édifice. Avec la précision d'un ingénieur, le mètre et le fil à plomb à la main, il savait noter jusqu'aux moindres particularités; il savait ensuite confronter les renseignements donnés par les textes et les résultats des observations qu'il avait faites sur place. Mais ce qui l'intéressait et le préoccupait le plus, peut-être, c'étaient les questions de méthode. Sa science archéologique s'appuyait sur des bases solides établies d'après des constatations certaines; esprit méthodique et rigide, il se refusait aux hypothèses hasardées et vérifiait toujours ses conclusions à la lumière de la logique et du raisonnement.

Dès 1900, il publiait un volume qui est resté toujours vrai : l'*Archéologie du Moyen Age et ses méthodes.* Brutails y montre la voie à suivre dans l'observation et l'analyse des monuments, dans la critique et l'application des textes; il met en garde le débutant contre les écueils à éviter, les idées préconçues, les systèmes hâtifs, rappelant certaines erreurs commises en échafaudant trop vite des théories sur des faits mal observés.

En 1908, il publiait son *Précis d'archéologie du Moyen Age*, dont il donna une deuxième édition en 1924, livre très clair, illustré de dessins schématiques. Dans l'introduction, l'auteur reprend les idées qui lui sont chères sur la méthode en archéologie; il donne ensuite des conseils pratiques sur la perception et l'interprétation des faits archéologiques, sur la manière d'écrire et d'illustrer une monographie. Il insiste tout particulièrement, et avec raison, sur le vocabulaire archéologique et publie, à la fin, un glossaire. Cette question du vocabulaire le préoccupait à juste titre, et il voulait rendre aux mots leur sens étymologique; il rétablit bien souvent le langage archéologique dans la bonne voie, mais, parfois, dans son rigorisme, il demanda la suppression de termes qu'il était impossible de remplacer. C'était d'ailleurs un peu la tournure de son esprit, et les lecteurs de la *Revue* se souviennent sans doute de l'article qu'il y donna l'an dernier sous ce titre : « Comment il ne faut pas écrire une monographie d'église ».

C'est en 1920 que Brutails publia son fameux petit volume : *Pour comprendre les monuments de France*, chef-d'œuvre de clarté et de netteté, où la science archéologique apparaît comme définitivement fixée et mise à la portée de tous les débutants. L'ouvrage est entièrement théorique, en ce sens qu'aucun monument n'est cité. Brutails rêvait d'écrire un autre volume, qui eût complété celui-ci, où les édifices eussent été décrits et classés suivant les règles établies, où le squelette de la science archéologique eût été animé, et il avait entrepris, dans cette pensée, une série de voyages que la mort a interrompus.

Au cours de ces voyages, il s'était pris d'enthousiasme pour les ponts, dont la grandeur, la hardiesse, les rapports avec le système de voûtement des églises l'avaient attiré, et il préparait une étude qui eût été bien intéressante sur les ponts anciens et modernes. Les diverses solutions adoptées par les constructeurs de ponts pour triompher des obstacles, retenaient son attention. C'est que Brutails ne se contentait pas d'étudier un édifice pour le dater ou le classer dans une série déterminée, il savait encore reconnaître l'ingéniosité de l'architecte et la valeur esthétique de ses combinaisons : toutes les solutions n'étaient pas égales pour lui; il préférait les plus habiles et les plus belles.

Brutails écrivit également des volumes d'histoire et de sociologie, sur l'esclavage en Roussillon du XIIIe au XVIIe siècle (1886), sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'Ancien Régime (1889), sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen Age (1891). Il a publié le Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux. Juge au Tribunal supérieur d'Andorre, en 1888, il recueillit dans le pays les usages et traditions, curieux vestiges du Moyen Age, et les réunit, en 1904, dans son livre sur la *Coutume d'Andorre*. Je ne puis noter ici les nombreux articles qu'il écrivit sur les sujets les plus divers. Son dernier volume est un travail professionnel, où il résume l'expérience de sa longue carrière d'archiviste : *L'expertise judiciaire en écritures, souvenirs et réflexions* (1925).

Docteur ès lettres, Brutails fut chargé d'un cours supplémentaire de paléographie à la Faculté des lettres de Bordeaux, où il professa également un cours libre d'archéologie du Moyen Age. Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux depuis 1890, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de la Commission des monuments historiques, conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Gironde, il fut élu, en 1919, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Picot. Il était officier de la Légion d'honneur.

Brutails a laissé des études définitives sur le Roussillon et la Gironde, et aussi d'excellents livres de méthode, où il a marqué les grandes lignes de la science archéologique, ses possibilités, ses règles, ses limites. Dans tous ses travaux sur les églises, il s'est affirmé un des maîtres de l'archéologie du Moyen Age, auprès de Quicherat, de Lasteyrie et de Lefèvre-Pontalis, pour ne citer que les morts. De tempérament combatif, parfois un peu âpre dans la défense de ce qu'il pensait être la vérité, il savait aussi reconnaître ses erreurs. Ce fut un grand savant et une belle conscience.

Marcel AUBERT.

59e Congrès des Sociétés savantes.

Du mardi 6 au samedi 10 avril 1926, s'est tenu, à Poitiers, le 59e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, sous la présidence de M. Henry Omont. Des communications qui furent faites dans les différentes sections, nous analyserons, comme de coutume, celles qui ont eu pour auteur l'un de nos sociétaires et celles dont l'objet se réfère à l'histoire ecclésiastique.

Elles ont été nombreuses et plusieurs apportent à nos disciplines une contribution vraiment nouvelle.

PHILOLOGIE ET HISTOIRE (JUSQU'A 1715).

Séance du Mardi 6 avril.

(*Journal officiel* du 8 avril 1926, pp. 4274 et 4275.)

M. H. BOONE étudie le protestantisme à Saint-Hilaire-sur-Autise, où une église est plantée dès 1559.

L'histoire de l'abbaye cistercienne des Châtelliers, près Ménigoute (Deux-Sèvres), fondée en 1118, est retracée par M. Eugène ALLARD.

M. J.-H. GAILLARD fait une communication sur Gautier de Bruges, évêque franciscain, assis sur le siège de Poitiers de 1278 à 1306 et ardent champion de la cause du sacerdoce.

M. MACAIGNE parle du règlement d'Humbert de Romans concernant la « librairie » dominicaine; ce règlement est le premier qui, au Moyen Age, ait été inspiré par des soucis techniques. Humbert ajoute à l'*armarium* bénédictin des pupitres pour permettre la consultation sur place des usuels.

Séance du Mercredi 7 avril 1926.

(*Journal officiel* du 10 avril 1926, pp. 4379 et 4380.)

Notre confrère, M. l'abbé R. AIGRAIN, fait une communication sur le voyage de sainte Radegonde à Arles. L'intérêt de la question est surtout de vérifier la valeur d'une assertion de Grégoire de Tours. L'évêque de Tours, dans son *Historia Francorum* (IX, 40), dit que Radegonde et l'abbesse (Agnès) de Sainte-Croix de Poitiers, cherchant un appui dans les difficultés que leur suscitait l'évêque Marovée (569-570) se rendirent à Arles pour y adopter la règle de saint Césaire. Des érudits du XVIII siècle (dom Liron) et plus récents (Arnold, Meyer, Krusch, Kurth), ont pensé que ce passage était erroné et que le voyage n'avait pas eu lieu. Les raisons qu'ils allèguent et que l'auteur discute judicieusement, ne paraissent pas à M. Aigrain pouvoir prévaloir contre l'affirmation d'un

historien en relations particulièrement étroites avec le monastère de Poitiers.

A propos des cimetières de Civaux, M. Maximin DELOCHE étudie le christianisme en Poitou au IIe siècle. Le culte chrétien est arrivé à Civaux venant de Nantes par la Loire et la Vienne, à la fin du IIe siècle. Il s'y est implanté par son collège professionnel de bateliers, transformé en collège funéraire. Civaux a été le siège des premiers évêques collégiaux suburbains du Poitou jusqu'au IVe siècle.

Notre confrère, M. de FONT-RÉAULX, lit un chapitre de son travail relatif aux actes des comtes de Poitou. Ce chapitre concerne les notaires comtaux établis sans doute par Charlemagne et dont on trouve des traces certaines jusqu'au milieu du Xe siècle.

Dom P. MONSABERT présente un essai de reconstitution du recueil connu sous le nom de Testament de sainte Radegonde, rouleau de la fin du XIIe ou du XIIIe siècle, aujourd'hui perdu. Il contenait la copie de dix-sept chartes concernant les relations de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avec la collégiale de Sainte-Radegonde.

Séance du Jeudi 8 avril 1926.

(*Journal officiel* du 11 avril 1926, pp. 4412 et 4413.)

M. Pierre BESNARD communique un essai de chronologie des principaux dignitaires ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône.

M. J. de FONT-RÉAULX présente diverses notes sur le titre officiel du comte de Poitou, qui depuis 963 est simplement *dux Aquitanorum*.

— Comparant les diverses listes épiscopales de la province de Bordeaux, notre confrère fait ressortir les lacunes concordantes des listes concernant Bordeaux, Saintes, Périgueux, Agen, et qui paraissent témoigner d'une vacance effective de ces différents sièges de la fin du IXe siècle au dernier quart du Xe siècle.

M. R. JOUANNE se propose de montrer le parti que l'on peut tirer pour l'histoire des « vieilles reliures et des vieilles couvertures ». Il fait part de ses récentes découvertes dans les reliures des archives de l'Orne. Ce sont entre autres un fragment d'un cartulaire du XIIIe siècle de l'abbaye de Vauluisant, une image en couleurs de la confrérie des Sept-Douleurs, de l'église Saint-Firmin à Amiens (XVe siècle).

Séance du Vendredi 9 avril 1926.

(*Journal officiel* du 11 avril 1926, pp. 4412 à 4415.)

Notre confrère, M. le chanoine MEUNIER, fait une communication sur le nom de la rivière « la Cure », affluent de l'Yonne. Ce vocable, d'origine celtique, en latin *cura*, a connu la forme « Cuere », comme le mot *cor* est devenu, dans le langage nivernais, « cuer », puis « cur ».

Une seconde communication du même auteur concerne le singulier et le pluriel des substantifs, dans les parlers du Nivernais, étudiés par la méthode graphique. Singulier et pluriel y sont tellement distincts que nul poète avant Malherbe et même de nos jours, n'oserait les faire rimer. Cette différence du singulier et du pluriel est très visible sur les graphiques où un *chat* est distingué du pluriel *chats* par un *a* très allongé.

SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715) ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Séance du Mardi 6 avril 1926.

(*Journal officiel* du 8 avril 1926, pp. 4275 et 4276.)

M. T. BAZEILLE donne lecture d'un mémoire intitulé : « Les prêtres insermentés, reclus ou abdicataires ». Il entend par ces expressions : 1° les prêtres dispensés de l'exil à cause de leur âge ou de leurs infirmités, mais frappés légalement de la réclusion perpétuelle; 2° ceux qui jouissent de la liberté individuelle moyennant le dépôt de leurs lettres de prêtrise. Les renseignements qu'il donne intéressent le département de l'Orne.

Notre confrère, M. l'abbé Eugène SOL, étudie « Les levées de volontaires dans le Lot et les troubles ou émeutes contre-révolutionnaires » qui eurent lieu à l'occasion du recrutement militaire. Cause : la levée de 300.000 hommes décrétée le 24 février 1793. Le 13 mars 1793, émeute à Moissac. Le 14 mars de la même année, à Lauzerté, les patriotes exigent que les prêtres constitutionnels des paroisses subissent le sort « comme le reste des citoyens ». Troubles à Sainte-Blauzie, fomentés par un ancien frère capucin, Verdier. Emeutes à Castelnau-Montratier et encore à Montauban le 10 mai.

Séance du Mercredi 7 avril 1926.

(*Journal officiel* du 9 avril 1926, p. 4326.)

Sous ce titre : « L'assemblée du clergé de 1723 et le conflit de juridiction entre le clergé et les Parlements », M. A. LEVIEIL précise la nature et l'étendue des querelles qui divisèrent l'Eglise de France et les Parlements à propos de la question janséniste. L'assemblée de 1723 fait dresser un projet de déclaration que les prélats constitutionnaires s'efforcent de faire accepter par le régent, puis par le duc de Bourbon. Ils échouent. L'analyse du projet décèle, de la part du haut clergé, le dessein arrêté d'enlever au bas clergé et aux adversaires de la bulle tout recours juridique contre les mesures dont ils seraient l'objet de la part des évêques. Un article de la déclaration proposée vise les entreprises des protestants et il semble bien que la déclaration de mai 1724, défavorable aux protestants, ait été publiée pour atténuer la déconvenue du clergé dont on n'avait pas voulu ou pas osé satisfaire les exigences en matière de juridiction aux dépens des Parlements.

Séance du Jeudi 8 avril 1926.

(*Journal officiel* du 10 avril 1926, p. 4383.)

A l'aide de documents inédits, empruntés à la série F19 des Archives nationales, M. Léon DERIES présente une étude sur « La police de la chaire sous le Consulat et l'Empire ». C'est un tableau des missions, des prédicateurs nomades, des avents, des carêmes, etc. Dans leurs rapports, les préfets analysent les sermons incriminés (on y trouve parfois en annexe le texte intégral). Il y avait une orthodoxie napoléonnienne. Les hérétiques étaient envoyés, par mesure de haute police, à Pierre-Châtel ou à Fenestrelles, nouvelles bastilles.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du Mercredi 7 avril 1926.

(*Journal officiel* du 9 avril 1926, pp. 4322 et 4323.)

M. CHARBONNEAU-LASSAY présente une « Note sur quelques documents loudunais des premiers temps chrétiens », documents funéraires et autres.

M. DESHOULIÈRES étudie les « Trompes des coupoles romanes ». Il se demande quelle est l'origine des trompes qui permettent d'établir une coupole au-dessus d'un plan carré ? Elles apparaissent en France au XIe siècle seulement. Or, à cette époque, les architectes emploient deux procédés différents. Dans la région de la Basse-Loire, le constructeur maladroit s'efforce d'incurver progressivement l'angle engendré par le plan carré inférieur pour obtenir la surface arrondie dans laquelle se fondra le sommet de la coupole (Saint-Martin d'Angers, porche de Saint-Ours de Loches, Nohant, etc.). N'y a-t-il pas là un procédé primitif, où l'on pourrait voir l'origine de nos trompes romanes ? Ailleurs, en Auvergne, à la même époque, on remarque des pierres en forme de triangle, coupant les angles du carré inférieur afin de lui donner un plan polygonal; au dessus, un véritable arc de déchange évidé forme la trompe. Serait-ce une autre tentative primitive pour résoudre le problème ? En dehors de ces deux systèmes spéciaux aux régions qui les ont vu naître, on ne rencontre pas d'autres caractères particuliers qui permettent de rattacher les trompes à telle ou telle école romane.

La communication de notre confrère, M. EYGUN, est relative à « Un thème iconographique commun aux églises romanes de Parthenay et aux sceaux de ses seigneurs ». Il s'agit d'un personnage à cheval sur un lion qu'il maîtrise, représentation d'un épisode de la vie de David ou de celle de Samson, plus probablement de David.

Mlle MAILLARD entretient le Congrès de l'iconographie et du style des fresques romanes de l'église de Saint-Savin-sur-Gartempe. Les plus anciennes doivent remonter au plus tôt au premier tiers du XIIe siècle. Leur style est à rapprocher de celui des enluminures des manuscrits et des émaux limousins.

M. SALVINI étudie un « Type iconographique peu connu de la Vierge à l'Enfant » ; il se rencontre au XIIe siècle dans la région de la Basse-Loire. La base représente Eve couchée aux pieds de la Vierge. Il faut voir là une survivance du symbolisme théologique cher à l'art médiéval : l'idée de la Vierge associée à celle de la Rédemption.

Séance du Vendredi 9 avril 1926.

(*Journal officiel* du 11 avril 1926, pp. 4415 et 4418.)

M. le secrétaire de la section résume le mémoire de M. l'abbé CHAILLAN, intitulé « *L'oppidum* de Baou-Rous et le prieuré bénédictin de Sousquière entre Aix et Marseille ». Histoire du monastère et analyse de nombreux documents s'y rapportant.

M. BOISSONNADE essaie de déterminer la personnalité du donateur de la grande verrière dite de « la Crucifixion », à la cathédrale de Poitiers, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture sur verre médiévale. Il démontre que le donateur est Thibaut V de Blason, sénéchal du Poitou sous la domination française, seigneur de Mirebeau. M. Boissonnade croit éga-

lement avoir réussi à dater la verrière d'une époque certainement postérieure à 1212. Son sujet a été inspiré par un des grands événements de la croisade d'Espagne.

M. Rayon reprend l'étude de la verrière de la crucifixion pour en analyser la composition.

Un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris réintégré aux Archives nationales.

Sous ce titre, notre confrère, M. Léon Le Grand a donné, à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, une excellente analyse d'un registre capitulaire du XVIe siècle, disparu au siècle suivant et retrouvé tout récemment aux Archives départementales du Calvados. C'est un registre allant du milieu de décembre 1512 à la fin de janvier 1516. Le chanoine Sarrazin, inspecteur des archives capitulaires de 1719 à 1756, en signalait déjà la disparition. On pense que Mgr Edouard Molé, évêque de Bayeux (1646-1652), ayant à consulter ce registre, l'avait emporté avec lui à Bayeux et qu'il n'eut pas le temps de le reporter avant sa mort survenue assez rapidement. Le contenu du registre est des plus intéressants, soit par les détails qu'il donne sur la vie intérieure du chapitre à cette époque, soit par les réceptions princières et royales qu'il relate (celle de Philippe de Gueldre, reine de Sicile et duchesse de Lorraine, celle de la reine Anne, celle de Claude de France, quelques jours après son mariage avec le duc d'Angoulême, peu après François Ier), soit par les cérémonies qu'il résume (les obsèques d'Anne de Bretagne, celles de Renée d'Orléans, fille du duc de Longueville, les prières à l'occasion du jubilé de Léon X, etc.).

Nomenclature des Journaux et Revues de langue française.

L'Argus de la Presse vient de faire paraître une nouvelle édition de « Nomenclature des Journaux et Revues en langue française paraissant dans le monde entier ». Cet ouvrage de 800 pages et de plus de 10.000 noms de journaux différents, honore la Presse française, en même temps qu'il sera l'auxiliaire de tous ceux qui ont besoin du concours de ses lumières.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

André (Louis). Sources de l'histoire de France, XVIIe siècle (1610-1715). V. Histoire politique et militaire. Paris, Picard, 1926. In-8°, XVI-393 p., 20 francs.

Arbois de Jubainville (P. d'). Catalogue des inventaires et cartulaires conservés à Metz dans les dépôts d'archives. Metz, les arts graphiques, 1925. In-8°, 32 p.

Arquillière (H.-X.). Le plus ancien traité de l'Eglise, Jacques de Viterbe: *De Regimine Christiano* (1301-1302). Etude des sources et édition critique. Paris, Beauchesne, 1926. In-8°, 314 p., 40 francs.

Beaurain (G.). Le cartulaire de l'abbaye de Selincourt (1131-1513). Paris, Picard, 1926. In-8°, VIII-480 p., 25 francs.

Bibliographie Alsacienne. Revue critique des Publications concernant l'Alsace. Tome II. 1921-1924. Paris, Les Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail, 1926. In-8°, 500 p., 40 francs.

Bossuet. Correspondance générale. Nouv. édition, par Ch. Urbain et E. Levesque. Tome XV. Table alphabétique et analytique suivie de la chronologie de la vie de Bossuet. Paris, Hachette, 1925. 35 francs.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, tome LXXXIV (Kurudjieff-Lackowitz); t. LXXXV (La Clape - La Fontaine). Paris, Impr. nationale, 1925. 2 vol. in-8° de 625 et 629 p., 60 francs chaque.

Déprez (Eugène). Clément VI, 1347-1352. Lettres closes, patentes et curiales. Tome I, fasc. 2. Paris, de Boccard, 1925.

Dubarat (Le chanoine V.). Histoire de l'hérésie de Béarn. Manuscrit de Pierre de Salefranque, conseiller du roi, secrétaire et garde-sacs du parlement de Navarre, publié pour la première fois. Tome I. (Extr. du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1921-1925.) Pau, Massignac, 1926. In-8°, CXLI-341 p., 20 francs.

Esplugues (P. Miquel d'). Sant Francesc de Sales, patró del periodisme catolic. Barcelona, Editorial Franciscana, 1926. In-12, XIV-267 p., 5 pesetas.

Estienne (J.). Archives départementales de la Somme. Répertoire numérique, Série G (Clergé séculier. Fonds antérieurs à la Révolution). Amiens, Impr. du Progrès de la Somme, 1925. In-fol., col. 1-144.

Hessel (Alf.). Regesten der Bischöfe von Strassburg. II, 3. Regesten Walters und Heinrichs von Geroldseck (1260-1273). Innsbruck, Wagner, 1925. In-4°, pp. 177-277. 13 marks.

Hoepffner (E.) et P. Alfaric. La Chanson de sainte Foy. Texte, traduction et commentaires. Paris, Les Belles-Lettres, 1926. 2 vol. in-8° de VIII-376 et VI-206 p., 60 francs.

Maire (Alb.). Bibliographie générale des œuvres de Blaise Pascal. I. Paris, Giraud-Badin, 1925. In-8°, IV-VIII-XVI-331 p., 50 francs.

Marquet de Vasselot (J.-J.). Bibliographie de l'orfèvrerie et de l'émaillerie française. Paris, Picard. In-8°, X-294 p.

Maubourguet (J.-M.). Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, précédé de

notes sur l'histoire économique du Périgord méridional à l'époque féodale. Cahors, impr. Coueslant, 1926. In-8°, LIV-112 p.

MICHEL (Louis) et Ferdinand CAVALLERA. Lettres spirituelles du P. Jean-Joseph Surin, de la Compagnie de Jésus. Tome I, 1630-1639. Toulouse, Editions de la *Revue d'ascétique et de mystique*, 1926. In-8°, L-335 p.

RIGAULT (Georges) et Georges GOYAU. Martyrs de la nouvelle France. Extraits des *Relations* et *Lettres* des missionnaires Jésuites. Introduction générale, par G. GOYAU (Bibliothèque des Missions, vol. I). Paris, « Editions Spes », [1925]. In-8°, 283 p., 20 francs.

ROTH (Léon). Correspondence of Descartes and Constantyn Huygens, 1635-1647. Oxford, the Clarendon Press, 1926. In-4°, LXXV-351 p.

VAN ISACKER (Philippe). Lettres de Clément VI (1342-1352). Textes et analyses recueillis et édités par Philippe van Isacker et publiés par D. Ursmer BERLIÈRE. Tome I (1342-1346). Paris, Champion, 1924. In-8°, VIII-863 p., 30 francs.

VINCENT DE PAUL. Correspondance. Entretiens. Documents. Tome XIV. Table générale. Edition publiée et annotée par Pierre COSTE. Paris, Gabalda, 1925. In-8°, VIII-648 p.

HISTOIRE GENERALE

Apostolat missionnaire de la France (L'). Conférences données à l'Institut catholique de Paris. IIe série. 1924-1925. Paris, Téqui, 1926. In-12, XXI-321 p., 7 francs.

BREMOND (L'abbé Henri) et Georges GOYAU, Pierre BILLAUD, GEOFFROY DE GRANDMAISON, Paul LESOURD, Jean MORIENVAL, Jean NESMY, Charles OSEPPA, Alfred POIZAT, Armand PRAVIEL. Manuel illustré de la littérature catholique en France de 1870 à nos jours. Paris, « Editions Spes », 1925. In-12, CXVI-255 p., 15 francs.

CHÉNON (Emile). Histoire générale du droit français public et privé des origines à 1815. Tome Ier. Période gallo-romaine, période franke, période féodale et coutumière. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1926. In-8°, 984 p., 50 francs.

COCHIN (Augustin). Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789). Paris, Champion, 1925. 2 vol. in-8°, XII-470, 390 p.

DERIES (Léon). Le régime des Fiches sous le Premier Empire (Extr. de la *Revue des Etudes historiques*, avril-juin 1926). Paris, Picard, 1926. In-8°, 44 p.

DUBRUEL (Marc). Le règne des Pédagogues. L'Ecole Unique. Paris, « Editions Spes », 1926. In-16, 144 p., 4 fr. 50.

FLICHE (Augustin). La réforme grégorienne. Tome II: Grégoire VII. Paris, Champion, 1925. In-8°, VIII-466 p.

GAY (Jules). Les Papes du XIe siècle et la Chrétienté. Paris, Gabalda, 1926. In-12, XVII-428 p., 20 francs.

HARDY (Georges). Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste. Paris, Champion, 1925. In-8°, IX-360 p., 30 francs.

JÉROME (L'abbé). Une œuvre inédite de saint Pierre Fourier. Les confréries de l'Enfant Jésus. Nancy, impr. Vagner, 1925. In-8°, 31 p.

LA GORCE (Pierre de). La Restauration. Louis XVIII. Paris, Plon, 1926. In-8°, 332 p., 15 francs.

LELIÈVRE (L'abbé Pierre). Histoire de la France catholique. Paris, « Editions Spes », 1926. In-8°, 432 p., 18 francs.

LESNE (Emile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome II :

La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne, fasc. 2 : Le droit du roi sur les églises et les biens d'église, VIIIe-Xe siècles. Lille, Facultés catholiques, 1926. In-8°, VIII-507 p.

MARTIN (Gaston). La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution. Paris, les Presses universitaires de France, 1926. In-16, XX-308 p., 10 francs.

MOREL (Maurice). L'Excommunication et le Pouvoir civil en France du droit canonique classique au commencement du XVe siècle. Paris, Rousseau et Cie, 1926. In-8°, 218 p., 45 francs.

PATRY (Raoul). La religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Paris, Payot, 1926. In-8°, 246 p., 20 francs.

PERNOT (Maurice). Le Saint-Siège, l'Eglise catholique et la politique mondiale. Paris, Colin, 1925. In-16, 211 p., 6 francs.

RENAUDET (Augustin). Erasme, sa pensée religieuse et son action d'après sa correspondance (1518-1521). Paris, Alcan, 1926. In-16, 136 p., 10 francs.

SEILLIÈRE (Ernest). Christianisme et romantisme. Alexandre Vinet, historien de la pensée française. Paris, Payot, 1925. In-8°, 275 p., 12 francs.

SEILLIÈRE (Ernest). Du quiétisme au socialisme romantique. Paris, Alcan, 1926. In-16, 270 p., 10 francs.

STUTZ (Ulrich). Die paepstliche Diplomatie unter Leo XIII nach deu Denkwürdigkeiten des Kardinals Domenico Ferrata (Aus den Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1925. Phil.-Hist. Klasse). Berlin, 1926. In-4°, 154 p., 14 Marcs.

VIÉNOT (John). Histoire de la Réforme française des origines à l'Edit de Nantes. Paris, Fischbacher, 1926. In-4°, 478 p., pl., 50 francs.

ART CHRETIEN

AUBERT (M.), DESHOULIÈRES, DU RANQUET, L. BRÉHIER, M. de FAYOLLE, A. RHEIN, A. DU HALGOUET et OJARDIAS. Guide archéologique du Congrès de Clermont-Ferrand. Paris, A. Picard, 1925. In-8°, 495 p., fig. et pl., 30 francs.

BONNENFANT (G.). La cathédrale d'Evreux. Paris, Laurens, 1925. In-8°, 96 p., gr. et 1 plan.

COUDERC (Camille). Les enluminures des manuscrits du Moyen Age. Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1926. In-4°, 120 p., pl., 325 francs (en souscription).

DESHOULIÈRES (F.). La cathédrale de Meaux. Paris, Laurens, 1925. In-8°, 112 p., fig. et plans.

ENLART (C.). Les monuments des croisés dans le royaume de Jérusalem. Architecture religieuse et civile. Préface de P. LÉON. Texte. Tome I. Paris, Geuthner, 1925. In-4°, XVI-219 p., fig.

GALL (Ern.). Die gotische Baukunst in Frankreich und Deutschland. I. Die Verstufen in Nordfrankreich (XI-XII Jahrh.). Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 1925. In-4°, VIII-390 p., fig., 26 marks.

LABANDE (L.-H.). Le Palais des Papes et les monuments d'Avignon au XIVe siècle. Paris, Dragon et Detaille, 1926. 2 vol. in-4° de 179 et 182 p., fig. et pl., 240 francs les deux.

LEBLOND (V.). La cathédrale de Beauvais. Paris, Laurens, 1925. In-16, 112 p., fig. et 1 plan, 5 francs.

MASSERON (Alexandre). Sainte Anne. Paris, Laurens, 1926. In-16, 64 p., fig., 4 francs.

OURSEL (Charles). La miniature du XIIe siècle à l'abbaye de Citeaux. Dijon, L. Venot, 1926. In-4°, 80 p., 52 pl., 225 francs.

PERROT (Le chanoine J.). La basilique de Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence). Valence, impr. Jules Céas et fils, 1925. In-8°, 375 p., fig.

REY (Raymond). La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine. Paris, Laurens, 1926. 1 vol., 20 × 28, XXII-247 p., fig., 40 francs.

REY (Raymond). Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France. Paris, Laurens, 1926. In-8°, 241 p., fig. et pl., 25 francs.

SERBAT (Louis). Lisieux. Paris, Laurens, 1926. In-16, 208 p., fig. et un plan, 5 francs.

VIREY (Jean). Paray-le-Monial et les églises du Brionnais. Paris, Laurens, 1926. In-16, 112 p., fig. et plans, 5 francs.

BIOGRAPHIES

BRAND (P.) et J. GARIN. Un pape Savoyard. Nicolas II (1059-1061). Paris, Gabalda, 1925. In-8°, 78 p.

CALENDINI (Abbé Louis). La R. Mère Françoise Jamin, fondatrice des Filles du Saint-Cœur de Marie servantes des pauvres. Providence de La Flèche, 1773-1840. Le Mans, impr.-libr. L. Chaudourne, 1925. In-8°, 139 p.

CLOP (E.). Vie de Mademoiselle Marie Favre, fondatrice des « Habitantes de la montagne », « Franciscaines », dites les Saintes. Lyon, Deprelle et Camus, 1925. In-8°, 343 p.

DELPLANQUE (A.). Un portrait de M. Debrabant, fondateur de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs (1801-1880), d'après des témoignages inédits et d'après sa correspondance inédite. Lille, Desclée, de Brouwer, 1925. In-16, 140 p., portrait.

GARNIER (Le chanoine Adrien). Frayssinous, son rôle dans l'Université sous la Restauration. Paris, Picard, 1926. In-8°, LVIII-588 p., 25 francs.

HERVÉ (Abbé J.). Le dernier principal du collège de Dol avant la Révolution : M. l'abbé Julien Delacroix (1759-1803). Dol-de-Bretagne, impr.-libr. F. Hamono, 1925. In-8°, 96 p.

HOCEDEZ (Edgar). Richard de Middleton. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine. Paris, Champion, 1925. In-8°, XVI-555 p.

IMHOFF (A.). Vie de M. Louis Risse, prêtre de l'Institut des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, fondateur et directeur de la Société des jeunes ouvriers de Metz. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1925. In-8°, XI-332 p., portrait.

JOLLAIN (Jean) et Joseph GARIN. Saint Frambour. Sa vie (500-570), son culte à Ivry-sur-Seine (600-1924). Paris, Gabalda, 1925. In-8°, 97 p.

LAMBERT (Le R. P. J.-M.). Le bienheureux Pierre-Julien Eymard, fondateur de la Congrégation des Prêtres et de celle des Servantes du Très Saint Sacrement (1811-1868). Paris, Gabalda, 1926. In-12, 184 p., 5 francs.

LARIGALDIE (G.). Vie de Jean-Gabriel Perboyre, des Missions étrangères. Paris, Lethielleux, 1926. In-8°, 280 p., 9 francs.

LINHARDT (Rob.). Bernhard von Clairvaux (1090-1153); ein Charakter und Lebensbild. Regensburg, Habbel, 1925. In-8°, 160 p., 1 mk. 50.

LUDWIG (H.). Vie de la révérende Mère Pauline de Faillonnet, supérieure générale des Sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy. Nancy, Vagner, 1925. In-8°, VIII-255 p., portraits.

MARTIN de Barcelone (P.) O. F. M. Cap. Nicolas Bonet († 1343), tourangeau, doctor proficuus O. M. In-8°, 20 p.

Masseron (Alexandre). Saint Antonin (1389-1459). Paris, Gabalda, 1925. In-16, 199 p.

Mère Louise-Flavie Blanc, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy (1810-1864). Paris, Beauchesne, 1926. In-12, xiv-471 p.

Mère Saint-Benoît, supérieure générale de la congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Providence de Saintes, 1836-1921 (S. M. E.). La Rochelle, impr. de l'Ouest, 1925. In-8°, xxiv-220 p., portrait.

Méritan (L'abbé J.). Les trente-deux martyrs d'Orange. Vaison, Bonne Presse du Midi, 1925. In-16, x-266 p., fig.

Moore (G.). Héloïse et Abélard. Londres, Heinemann, 1925. In-8°, 479 p., 10 s. 6 d.

Pourreyron (L'abbé C.). Vie du serviteur de Dieu François Cochon, prêtre-missionnaire au diocèse de Clermont. Clermont-Ferrand, impr. Ractot. In-16, 110 p.

Steinen (Wolfram von den). Bernahrd von Clairvaux; Leben und Briefe. Breslau, Hirt, 1926. In-8°, 118 p., 5 Marcs.

Trouillet (Le chanoine). Frédéric Monier, prêtre de Saint-Sulpice (1831-1912). Paris, Bloud et Gay, 1925. In-12, xvi-304 p., 12 francs.

Vaissière (Pierre de). Messieurs de Joyeuse (1560-1615). Portraits et documents inédits. Paris, Albin Michel, 1926. In-8° écu, 351 p., 25 francs.

Vincent-Dubé (E.). Mgr Le Tourneur, évêque de Verdun, 1755-1844. Paris, libr. Saint-Paul, 1926. In-8°, vii-176 p., 10 francs. Remise de 20 % et franco aux Ecclésiastiques qui en font la demande à l'auteur, Mlle E. Vincent-Dubé, à Bar-le-Duc (Meuse), chèque-postal 63-02 Nancy.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Congrégation de la Mère de Dieu (La). Paris, Letouzey, 1925. In-16, 157 p. (Les Ordres religieux.)

Congrégation des Sœurs de Sainte-Marie (La). Paris, Letouzey, 1926. In-16, 137 p. (Les Ordres religieux.)

Du Fresnel (D. S.), O. S. B. Saint Benoît. L'œuvre et l'âme du patriarche. (Collection « Pax », vol. XXII). Paris, Lethielleux, 1925. In-12, viii-258 p., 9 francs. — Etude de la règle bénédictine et de l'esprit qui l'a dictée. On y prend une connaissance plus intime du Patriarche des moines d'Occident, grâce à l'évocation des milieux où celui-ci a vécu. Un dernier chapitre rappelle quelles furent les grandes figures de l'ordre bénédictin.

Galbraith (G. R.). The constitution of the Dominican order, 1216 to 1360. Manchester, The University Press, 1925. In-8°, xvi-286 p., 12 s. 6.

Goutier (Le P. Charles). L'Ordre de Saint-Camille de Lellis. Paris, Letouzey, 1926. In-16, 159 p. (Les Ordres religieux.)

Lepaysant (P.). Le Port-Royal de Normandie. Saint-Himer-en-Auge et son prieur Henri de Roquette (1699-1789). Paris, J. Peyronnet, 1926. In-12, 64 p., 4 francs.

Levillain (Léon). Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXXXVI). Paris, 1925. In-8°, 99 p.

Pfleger (L'abbé Lucien). La Congrégation des sœurs du Très-Saint-Sauveur, dites sœurs de Niederbronn. Contribution à l'histoire de la charité chrétienne à l'époque contemporaine. Traduction par l'abbé Albert Schaeffer et l'abbé Jean-Philippe Riehl. Paris, Desclée et de Brouwer, 1925. In-8°, xx-624 p., fig.

Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame (Les). Paris, Letouzey, 1926. In-16, 144 p. (Les Ordres religieux.)

RIMBAULT (P.). Histoire politique des Congrégations françaises (1790-1914). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 320 p.

ROUSSEAU (François). Moines Bénédictins martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution. Paris, Desclée, 1926. In-12, XIII-390 p.

SALVETTI (L'abbé B.). Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice. Nice, Gasparini, 1925. In-8°, 230 p., pl., 6 francs.

SAUZÉ DE LHOUMEAU (C.). L'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, diocèse de Poitiers. Paris, Picard, 1925. In-8°, 145 p., 7 fr. 50.

HISTOIRE LOCALE

ALBE (Le chanoine Edmond) et Armand VIRÉ. L'Hébrardie. Le château de Saint-Sulpice et ses seigneurs. Brive, impr. Lachaise, 1925. In-4°, 167 p., illustr.

BÉRANGER (Le chanoine Joseph). Sainte Marie-Madeleine en Provence. Paris, Téqui, 1925. In-16, 192 p., 5 francs.

CHABOSEAU (A.). Histoire de la Bretagne avant le XIIIe siècle. Paris, éditions de la Bonne Idée, 1926. In-8°, 20 francs.

CHAILLAN (Mgr M.). Les Saintes Maries de la Mer. Recherches archéologiques et historiques avec documents des fouilles du XVe siècle. Aix, Dragon. In-8°, 143 p.

COLLET (Le P. Ernest). Notre-Dame des Trois-Epis en Alsace, 1491-1925. Paris, Letouzey, 1926. In-16, 160 p. (Les Grands Pèlerinages.)

CROS (L.-J.-M.). Histoire de Notre-Dame de Lourdes, d'après les documents et les témoins. Tome I : les Apparitions. 11 février-7 août 1858. Paris, Beauchesne, 1925. In-8°, XVII-528 p., 30 francs.

DAVID (P.-L.). Amance en Franche-Comté, d'après des documents recueillis par l'abbé S.-L. Eberlé, curé d'Amance. Paris, Picard, 1926. In-8°, XXII-511 p.

DELAHAYE (P.). Notre-Dame-des-Miracles. Son histoire, son culte, ses merveilles (Orléans). Paris, Lethielleux, 1925. In-8°, XVI-320 p., pl.

DELAMARE (L'abbé R.). Une monographie diocésaine. La liturgie ébroïcienne au Moyen Age, d'après le texte de l'*Ordo servicii* de la cathédrale. Paris, Picard, 1925. In-8°, 104 p., fig.

DUPONT-FERRIER (Gustave). La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de 350 ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920). Tome III. Mémoires justificatifs, appendices, index général. Paris, de Boccard, 1925. In-8°, 498-144 p., 40 francs.

GIRAULT (L'abbé Ch.). Le régime de la première séparation dans la Sarthe (1794-1802). Le statut légal des Eglises (Extr. de *La Province du Maine*, t. V). Le Mans, impr. Ch. Monnoyer, 1925. In-8°, VIII-77 p.

GOBILLOT (Ph.). Notre-Dame de Verdelais. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 191 p. (Les Grands Pèlerinages.)

Histoire du grand Hôtel-Dieu de Lyon des origines à l'année 1900. Lyon, impr. Audin, 1924. In-8°, 471 p., fig.

LACGER (L. de). Statuts inédits d'un concile de la province de Bourges au XIIIe siècle (Extr. de la *Revue historique de droit français et étranger*, an. 1926). In-8°, pp. 61 à 79.

LAFFARGUE (E.). Histoire d'Antist. Tarbes, impr. Lesbordes, 1926. In-8°, 90 p.

LAFFARGUE (E.). Statuts communaux de Bigorre. Tarbes, impr. Lesbordes, 1926. In-8°, 79 p.

LE GRAND (Léon). Un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris, disparu depuis plus de deux siècles et réintégré aux Archives nationales.

(Extr. du *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. LII, 1925). Paris, 1926. In-8°, 22 p.

MAUBOURGUET (J.-M.). Le Périgord méridional, des origines à l'an 1370. Etude d'histoire politique et religieuse. Cahors, impr. Coueslant, 1926. In-8°, 435 p., avec carte.

RAISON DU CLEUZIOU (Alain). La Bretagne, de l'origine à la réunion. Son histoire, ses coutumes, ses mœurs. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1924. In-8°, VIII-448 p., fig.

REBORD (Le chanoine C.-M.). Mgr J.-P. Biord et le palais épiscopal d'Annecy. Notes et documents. Annecy, Abry, 1924. In-8°, 326 p.

RODIÈRE (Roger). Epitaphie de Picardie. Paris, Picard, 1926. In-4°, 634 p., pl., 60 francs.

ERRATA

Page 149, ligne 13. Au lieu de : *vie* de saints, lire : vies de saints.
Page 156, ligne 13. Au lieu de : *d'en* tirer, lire : de tirer.
Page 163, ligne 12. Au lieu de : *charité*, lire : chasteté.
Page 169, ligne 26. Au lieu de : *échouées*, lire : échoué.
Page 172, note 12. Au lieu de : *J'exclue*, lire : J'exclus.
Page 178, ligne 7. Au lieu de : braves *graves*, lire : braves gens.
Page 186, ligne 6. Au lieu de : ne *fut*, lire : ne fût.
Page 188, ligne 3. Au lieu de : *eut* desservi, lire : eût desservi.
Page 189, ligne 10. Au lieu de : *ensanglata*, lire : ensanglanta.
Page 190, ligne 19. Au lieu de : *gène*, lire : gêne.
Page 190, ligne 31. Au lieu de : *c'est* âge, lire : cet âge.
Page 195, ligne 31. Au lieu de : *toute* intérieure, lire : tout intérieure.
Page 244. Les lignes 25 à 29, composés en petit caractère, sont à reporter en note au bas de la page.
Page 251, ligne 13. Au lieu de : *Sainte*-Anne, lire : sainte Anne.
Page 251, ligne 21. Au lieu de *Saint*-Fiacre, lire : saint Fiacre.
Page 270, ligne 40. Au lieu de : est pour, lire : il est pour.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse. Librairie MARQUESTE, 7, Rue Ozenne : E.-H. GUITARD, imprimeur-libraire-éditeur.

COMMENT RÉDIGER L'HISTOIRE D'UN MONASTÈRE

(ABBAYE OU PRIEURÉ)

La monographie d'un monastère ne doit pas être une chronique : elle est une description du cadre extérieur et une reconstitution des manifestations de la vie collective. — De la division chronologique.

INTRODUCTION. — Archives. Sources narratives. Bibliographie. Critique des textes.

LE MONASTÈRE. — Origines. — Situation. — Description archéologique. — Formation et description du temporel; historique.

LA VIE INTÉRIEURE. — Observance de la règle : prescriptions; conflits, réformes. — Administration du monastère : abbatiat; dignités et offices; fastes abbatiaux et listes des dignitaires et officiers. — Vie religieuse : manifestations internes et apostolat. — Vie intellectuelle : écoles, bibliothèques, productions. — Vie économique : acquisition et exploitation du temporel, constitution et affectation des revenus, placements (trésor, opérations financières). — Œuvre charitable : aumônerie, hôtelleries, hôpitaux, maladreries.

LA VIE EXTÉRIEURE. — Relations avec les autorités spirituelles : Ordre, Ordinaire et autres diocésains, Saint-Siège. — Relations avec les puissances laïques : appropriation des établissements religieux et patronage; avouerie ecclésiastique, protection royale et immunité; le monastère engagé dans la féodalité, sécularisation, abbaye-seigneurie; rapports avec les communautés d'habitants; l'incorporation à un Ordre puissant; la protection romaine, la commende.

CONCLUSION. — Vue d'ensemble.

APPENDICES. — Questions connexes. — Pièces justificatives. — Table analytique.

Des sources du sujet en général. — Bibliographie.

Nous n'avons pas la prétention de tracer, dans les pages qui vont suivre, le plan *ne varietur* d'une monographie de monastère : il n'y a pas, en cette matière, comme en toute autre, de canons qui permettent de composer à coup sûr un bon livre. Et nous croyons même qu'il y aurait danger à vouloir imposer dans tous les cas un plan uniforme qui pourrait ne

pas convenir au sujet traité ou ne pas s'adapter à la conception qu'en aurait l'auteur. Mais, en indiquant dans un ordre méthodique les diverses questions que peut être conduit à examiner quiconque aborde ce genre d'études, nous voudrions orienter les recherches dans toutes les directions où elles doivent apporter des renseignements précis, quelquefois nouveaux et toujours utiles.

De quel profit serait, pour l'histoire générale, une belle série de monographies bien faites, dont chacune constituerait un exposé clair, complet et sûr, où l'historien trouverait groupés les éléments éprouvés d'une vaste synthèse soit d'histoire ecclésiastique, soit d'histoire littéraire ou artistique, soit encore d'histoire économique ou sociale ! A de telles fins ne peuvent guère servir la plupart des histoires de monastère qui ont été composées jusqu'à ce jour et qui, trop souvent, se sont inspirées des modèles que nous ont légués le XVIIe et le XVIIIe siècles.

La monographie d'un monastère ne doit pas être une chronique : elle est une description du cadre extérieur et une reconstitution des manifestations de la vie collective.

Longtemps, l'histoire fut considérée comme le « récit de faits vrais ou donnés pour tels d'actions mémorables, de choses dignes de mémoire »[1]. Les historiens d'une abbaye ne concevaient pas leur rôle autrement; ils se proposaient de livrer au public un récit des événements qui constituaient, en quelque sorte, la vie extérieure de l'institut monastique dont ils se faisaient les historiographes.

Il est à peine besoin de signaler la volumineuse *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*[2] par Dom Jacques Doublet : vaste et indigeste compilation, divisée en quatre livres qui traitent du culte de saint Denis, des privilèges ecclésiastiques, des chartes des souverains, princes, abbés, grands seigneurs et dames et, enfin, des sépultures et mausolées. Livre précieux par les descriptions de monuments disparus et par la masse des documents qu'il contient; mais, aussi,

1. Définition de l'histoire donnée par les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*.
2. Paris, 1625, in-4°.

ouvrage sans critique où le faux et le vrai, la légende et l'histoire ont trouvé même crédit auprès du trop crédule auteur. Jamais personne n'a songé et jamais personne ne songera à prendre un tel livre pour modèle et un tel auteur pour guide.

Lorsque les beaux travaux des premiers Bollandistes et de Dom Mabillon eurent jeté les fondements de la critique historique, alors parurent les plus célèbres histoires d'abbayes. Le titre souvent fort long que l'auteur donne à son ouvrage, est tout un programme d'école historique. Voici, par exemple, celui que Dom Michel Félibien impose au sien : *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France contenant la vie des Abbez qui l'ont gouvernée depuis onze cents ans : les Hommes Illustres qu'elle a donnez à l'Eglise et à l'Etat : les Privilèges accordez par les Souverains Pontifes et par les Evêques : les Dons des Rois, des Princes et des autres Bienfacteurs. Avec la Description de l'Eglise et de tout ce qu'elle contient de remarquable. Le tout justifié par des Titres authentiques et enrichi de Plans, de Figures et d'une Carte topographique.* Par Dom Michel Felibien, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (Paris, 1706, in-fol.).

Pour voir, maintenant, comment ce programme est réalisé, ouvrons au hasard le volume et résumons une douzaine de pages. C'est l'histoire de l'abbaye sous l'abbatiat de Louis Ier (p. 81-92) : Louis, petit-fils de Charlemagne, succède à Hilduin; bienfaits de Charles le Chauve, d'un certain Leuton et de l'empereur Lothaire; Louis assiste au concile de Verneuil; abrégé de la vie d'Hincmar (à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Reims en 845); invasion des Normands; donations à l'abbaye; Hildegaire, religieux de Saint-Denis (à l'occasion de sa nomination à l'évêché de Meaux); de quelques autres religieux recommandables; mauvais état de la France; Huniger, trésorier de Saint-Denis, ambassadeur du pape Benoît en Angleterre; l'abbé Louis pris par les Normands, reliques de saint Denis transportées à Nogent-sur-Seine, donation de Marnay à l'abbaye par Charles le Chauve, autres donations par le même et par Lothaire II; le concile de Pistes; les habitants de Mitry déclarés serfs de l'abbaye; donation par Charles le Chauve d'un domaine en Parisis; nouvelle constitution de la mense conventuelle en 862; sa confirmation par le concile de Soissons; confirmation par le même

concile, puis par le pape Nicolas Ier des privilèges de l'abbaye; le monastère pillé par les Normands; punition de ces barbares; Louis, roi de Germanie, protège l'abbaye; mort et éloge de l'abbé Louis.

Ainsi se manifeste le caractère de l'ouvrage : l'histoire du monastère n'est, en somme, qu'une suite d'annales où, abbatiat après abbatiat, les faits se juxtaposent dans l'ordre chronologique et où ceux qui intéressent spécialement la vie du monastère, se trouvent noyés dans le récit des événements contemporains auxquels furent mêlés l'abbé ou tout autre membre de la congrégation.

Il en est exactement de même de toutes les autres œuvres similaires, comme chacun peut s'en convaincre en parcourant, par exemple, l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés* de Dom Jacques Bouillart[3] ou, encore, l'*Histoire de l'abbaye et de la ville de Corbie* par Dom Grenier[4]. Ce dernier, dans sa préface, indique ce qu'il faut chercher dans son œuvre : « Je parlerai : 1° Du monastère en général, de ses « dépendances, c'est-à-dire de la fondation, des progrès, des « prérogatives, de l'observance régulière, des religieux et « autres personnes qui se trouvoient autrefois dans l'abbaye, « des églises et des autres lieux réguliers et, enfin, je tou- « cherai quelques mots des ecclésiastiques nommez Carita- « bles, qui ont pris la place des religieux qu'on appeloit so- « neurs; 2° je passerai en revue les abbez et ce qui s'est passé « de plus considérable sous leur gouvernement; 3° je don- « nerai en abrégé les vies des personnes illustres qui sont « sorties soit de l'abbaye, soit de la ville, ou qui en ont été « tirez pour être faits cardinaux, évêques et abbez d'autres « monastères; enfin la liste des saintes reliques qui sont en « grand nombre dans le thrésor de cette abbaye. Ce qui fera « la matière de trois livres »[5]. Si l'on rapproche ce passage

3. Le titre en est calqué sur celui de Félibien : *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés contenant la vie des abbés qui l'ont gouvernée depuis sa fondation, des hommes illustres qu'elle a donnés à l'Eglise et à l'Etat. Avec la description de l'église, des tombeaux et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable.* Par Dom Jacques Bouillart, religieux de l'abbaye. Paris, 1724, in-fol.

4. Publiée par la Société des Antiquaires de Picardie en 1910, sous le titre : *Histoire de la ville et du comté de Corbie*, Amiens-Paris, 1910, in-4°.

5. Dom Grenier, *Histoire de la ville et du comté de Corbie des origines à 1400*, p. 2.

des titres compréhensifs des autres histoires d'abbayes, on n'y voit pas l'exposé d'un plan que l'auteur se proposait de suivre, mais seulement l'indication des trois sortes de renseignements qu'il allait fournir selon la méthode commune. Ou bien, alors, il faudrait reconnaître qu'il n'a pas réalisé ses projets, car son œuvre ne diffère pas essentiellement de celles des Felibien et des Bouillart.

On peut dire qu'après ces illustres modèles, l'histoire d'un monastère était désormais coulée dans le moule de la chronique, où venaient se fondre dans un amalgame singulier les éléments les plus divers.

Les inconvénients d'une telle méthode sautent aux yeux. Un monastère est un être collectif qui a une existence propre, et c'est sa vie qui nous échappe. Par l'extrême dispersion dans le corps de l'ouvrage des renseignements qui se rapportent à un même objet, nous ne pouvons saisir l'évolution des institutions, le développement des privilèges, le processus de la vie religieuse et l'ensemble de ses manifestations. Nous ne prenons plus qu'une idée imparfaite de l'activité intellectuelle dont le monastère fut le foyer selon les époques; l'historique des constructions est morcelé; l'accroissement du temporel et sa mise en valeur ne laissent dans l'esprit que des traces fugitives.

Le grand mouvement archéologique que suscitèrent, dans la première moitié du XIXe siècle, les initiatives d'Arcisse de Caumont, de Lassus et de Viollet-le-Duc, vint faire sortir du cadre tracé par les historiens des siècles antérieurs, l'étude des édifices du monastère. La description des monuments prit, dans la recherche historique, une place sans cesse accrue, de telle sorte que, bien souvent, les mémoires consacrés à l'étude d'un monastère ne furent plus que des sortes de mementos chronologiques, et que l'histoire n'y apparaît que comme la servante de l'archéologie. Faut-il citer des exemples ? Les travaux de Chergé sur Charroux[6] et sur l'abbaye de Montierneuf[7], ceux de Mme Félicie d'Ayzac sur Saint-Denis[8], et, plus près de nous, celui de M. Rupin sur l'abbaye et les

6. *Notice sur l'abbaye de Charroux* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. I, 1835).
7. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XI, 1844.
8. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France* (Paris, 1861, 2 vol. in-8°).

cloîtres de Moissac[9], fournissent des spécimens de ce que tendait à devenir l'histoire d'un établissement monastique.

Cependant, les historiens se faisaient une conception plus large de leurs études. L'histoire, si elle ne pouvait être la « résurrection » du passé dont avait parlé Michelet, s'efforçait d'être une reconstitution aussi complète que possible des âges révolus. Non seulement elle prenait une connaissance plus exacte des événements, en séparant dans les textes le bon grain de l'ivraie, mais encore elle attachait une importance plus grande à l'enquête sur les institutions, elle faisait une place étendue aux manifestations de la vie intellectuelle, aux questions sociales et aux questions économiques, en un mot à la « civilisation ». Les individualités l'intéressèrent désormais moins que la collectivité et elle voulut tout connaître de l'homme. Cette conception élargie de l'histoire devait avoir sa répercussion dans le domaine particulier dont nous nous occupons. Et déjà quelques monographies d'abbayes montrent dans quelles directions, désormais, se poursuivra l'effort que leurs auteurs ont tenté.

C'est en nous inspirant de cette vue large de l'histoire que nous allons essayer de montrer comment peut être écrite la monographie d'un monastère. Mais, auparavant, une question préalable se pose qui doit être résolue.

De la division chronologique

Il est impossible, lorsqu'il s'agit d'une abbaye très importante, d'écrire l'histoire de cet établissement monastique d'une seule traite, depuis les origines jusqu'à la dispersion définitive des moines. Force est de diviser le sujet en tranches. On conçoit bien que nous ne pouvons indiquer ici, pour chaque cas particulier, des limites chronologiques absolues. Mais, il est incontestable que la division, parfois adoptée, en époque mérovingienne, époque carolingienne, époque des Capétiens directs, etc., ne convient pas à l'étude d'un monastère. C'est à l'histoire même de ce monastère qu'il faut demander les coupures logiques du sujet. Supposons que nous ayons pris pour objet de nos études l'abbaye de Saint-Denis. Nous y consta-

9. *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, 1897, in-4°.

terons l'existence de points critiques, qui peuvent être pris comme termes de périodes successives : vers 650, c'est le régime intérieur qui se trouve modifié par une réforme à laquelle la reine Balthilde a attaché son nom; vers 750, ce sont les grands travaux de l'abbé Fulrad qui ouvrent une ère nouvelle dans la vie du monastère; en 832, c'est l'unité de discipline imposée par l'abbé Hilduin, après une lutte de onze années entre les deux éléments clérical et monacal; entre 994 et 1049, c'est la réforme clunysienne, inaugurant l'ère de grande prospérité qui provoquera les constructions de Suger et d'Eudes Clément; enfin, au XVIe siècle, en 1529, l'intronisation du premier abbé commendataire, suivie de la période des guerres de religion, fournit un terme après lequel il n'est plus nécessaire de chercher une coupure jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1790. C'est entre ces dates qu'il conviendrait de choisir, selon qu'on voudrait restreindre ou étendre son enquête. Tout monastère a connu dans son existence des crises analogues, et toute division du sujet qui n'est pas fondée sur cette base de valeur intrinsèque, est nécessairement arbitraire.

Introduction à l'histoire du Monastère

Quand l'auteur a rassemblé tous les documents sur lesquels il édifiera son œuvre, il en doit éprouver la valeur. C'est le fruit de ses recherches et les résultats de son examen qu'il lui faut exposer dans son *Introduction*, véritables prolégomènes où prendront place l'*histoire des archives du monastère*, faite de l'étude du fonds, des inventaires et des cartulaires, la *bibliographie*, limitée strictement aux ouvrages propres au sujet (recueils de textes, livres d'ensemble, monographies de détail), enfin l'examen critique des documents faux ou suspects. Cet examen devra porter, non seulement sur la valeur diplomatique des documents, mais, d'une façon plus générale, sur leur nature intrinsèque et leur portée. C'est l'abondance ou la rareté des textes, leur provenance, unilatérale ou diverse, leur continuité, leurs lacunes, etc., qui, logiquement, en déterminent la mise en œuvre. Il faut donc marquer nettement, dès le début, ce qu'on peut en attendre, ce qu'ils permettent et ce qu'ils refusent à l'historien.

Nous ne voyons que des avantages à instituer dès l'*Introduction* la critique des sources, que l'on rejette, trop souvent, dans un appendice, à la fin du volume. N'est-il pas logique de mettre de prime abord le lecteur en face des raisons que l'auteur a eues d'utiliser les données d'un document (source narrative ou texte diplomatique) jusqu'alors tenu pour faux, ou de rejeter celles d'une pièce qui passait, au contraire, pour authentique ?

Le Monastère

On devra consacrer le premier chapitre à l'étude des origines, lorsque celles-ci ont besoin d'être débrouillées, ce qui est le cas le plus fréquent pour les abbayes fondées dans la période du haut Moyen Age. La question des origines soulève, parfois, des problèmes ardus à résoudre : il arrive qu'elle a donné lieu à des rivalités ardentes entre maisons rivales aux époques anciennes, à des compétitions de préséance dans les temps modernes, à des joûtes, souvent passionnées, d'érudits. On ne saurait donc attacher trop d'importance à la solution des difficultés qu'elle soulève, ni apporter à cette étude une circonspection trop grande. Une connaissance insuffisante de la valeur du mot *basilica,* appliqué à une catégorie d'instituts monastiques, une erreur trop répandue sur le sens du mot *abbas,* et voilà l'histoire des origines de Saint-Martin de Tours faussée; un abus d'hypothèses séduisantes et, pourtant, fallacieuses, et voici tout un roman des origines de Saint-Denis. S'agit-il de monastères unis de diocèses différents, comme Aniane et Gellone, Saint-Antonin et Montauriol, Conques et Figeac ? L'histoire des origines, débarrassée des légendes dont les moines l'ont entourée, permet de trancher le différend qui s'est élevé, comme à Conques et Figeac, sur la priorité et les droits qui en découlent. S'agit-il d'un prieuré devenu celle-abbatiale, comme Nouaillé ou Cormery ? C'est par l'étude des origines qu'on établit le rapport exact qui existe entre lui et l'abbaye-mère, en l'espèce, Saint-Hilaire-le-Grand ou Saint-Martin de Tours. Enfin, des rapprochements entre le monastère qu'on étudie et d'autres instituts monastiques similaires, éclairent, souvent, des points qui, sans eux, resteraient obscurs.

Mais, si la fondation du monastère est suffisamment connue pour qu'on puisse faire l'économie de ce chapitre liminaire, il suffira de la rappeler, avec toute la précision possible, dès les premières lignes de l'ouvrage.

Tous les monastères d'un même ordre se ressemblent, et cependant chacun d'eux garde sa physionomie propre, qu'il tient du milieu où il est né et des intérêts qui développent, dans chaque maison, l'esprit particulariste. Aussi, un institut monastique est une sorte d'Etat qui a sa capitale (le monastère) et des centres secondaires (les prieurés), son territoire, sa constitution, pour régler sa vie intérieure, sa vie de prière, d'étude et de travail; qui a son évolution propre et qui entretient des rapports avec les puissances extérieures, spirituelles et temporelles. C'est tout cela que la monographie d'un monastère doit étudier dans un exposé méthodique et harmonieux.

Le *monastère*, qui est le chef (*caput*) du temporel et le centre religieux, doit être situé par une description géographique de la région où il s'élève, décrit dans ses bâtiments claustraux et dans son église. L'étude archéologique permet de connaître le cadre dans lequel va se développer la vie intérieure de la congrégation; c'est pourquoi, elle nous paraît devoir être réintégrée dans le corps même de l'ouvrage, et non plus traitée à part.

Naturellement, si la monographie ne concerne qu'une période ancienne pour laquelle rien ne subsiste plus de l'ossature matérielle du monastère, la partie archéologique se limitera d'elle-même aux renseignements que les textes peuvent fournir sur les édifices disparus. Il y a toujours profit à ne rien laisser échapper de ce qui peut être utile à l'histoire générale, et, parfois, les détails fournis par les chartes et par les sources narratives permettent de reconstituer ce qui a disparu de la surface du sol : n'est-ce pas ainsi que Robert de Lasteyrie a, pour ainsi dire, ressuscité la primitive basilique de Saint-Martin de Tours ? Que Léon Levillain a pu décrire la basilique carolingienne de Saint-Denis et celle de Suger, qui la remplaça ? Faut-il encore citer le cas de Saint-Maur de Glanfeuil ? La *Vie de saint Maur* par le pseudo-Faustus contient sur les bâtiments monastiques des précisions qui, si elles ne valent pas pour l'époque supposée de

l'arrivée du corps du saint à Glanfeuil, ont, sans doute, un grand intérêt pour l'époque où cette Vie fut fabriquée (IXe siècle) : c'est avec cette *Vie de saint Maur* à la main, que le P. de La Croix fit les fouilles qui lui permirent de retrouver les fondations du monastère carolingien de Glanfeuil. Mais, les renseignements recueillis ne permettraient-ils pas à l'auteur de reconstituer l'état de choses disparu, qu'il devrait encore les grouper ici, parce qu'ils pourront n'être pas inutiles au voisin qui, plus heureux, aura trouvé dans son champ des vestiges complémentaires dont la destination première sera, grâce à eux, parfaitement déterminée. — Toutefois, quand rien ne subsiste des bâtiments que des ruines informes ou des mentions écrites, et que leur reconstitution exige une étude analytique qui ne peut se relier à l'exposé d'ensemble, il sera préférable de la rejeter aux appendices.

Les prieurés et le territoire du monastère fournissent le sujet d'un important chapitre sur la *formation du temporel,* qui montre sa fortune territoriale constituée par la dotation primitive, s'accroissant par les donations des souverains et des particuliers, se modifiant par des échanges, se consolidant par les sentences des tribunaux. Et cela conduit tout droit à retracer l'*historique du monastère,* en montrant son développement extérieur, fonction, en quelque sorte, des grands événements de l'histoire générale ou provinciale, soumis à des fluctuations qui font succéder aux périodes de prospérité les périodes de décadence. C'est ici, surtout, qu'il faut éviter l'écueil dont ne surent pas toujours se garder nos vieux auteurs : que les faits particuliers de l'histoire du monastère ne soient pas prétextes à digressions, mais que l'histoire générale intervienne, lorsqu'il est nécessaire et dans la mesure strictement indispensable, pour en fournir l'explication et en montrer l'importance ! Saint-Martin de Troarn[10] ne souffre pas directement, semble-t-il, de la guerre de Cent Ans, tandis que les monastères voisins en pâtissent; on ne peut le savoir que si l'on établit que les bandes qui ravagent les pays d'alentour n'ont pas pénétré dans la région troarnaise : c'est ce qu'a fait l'historien de ce monastère normand, mais il s'est gardé d'une digression sur l'histoire des rivalités anglo-françaises en Normandie. Le même monastère est, au contraire, pillé, saccagé par les protestants de Caen et du voisinage, aux-

10. Abbaye bénédictine (Calvados, arrond. de Caen).

quels se joignent les tenanciers de l'abbaye : le fait ne prend toute sa signification que s'il est intégré dans l'histoire générale.

C'est dans ce cadre extérieur et sur ce domaine que vit la congrégation.

La Vie intérieure du monastère

La *vie intérieure du monastère* est dominée par la règle. L'observance de la règle, tantôt rigoureuse, tantôt relâchée, est le baromètre de l'état moral; elle fait l'objet de prescriptions de la part des autorités : princes, évêques, ordres, conciles; elle donne lieu à des conflits intérieurs, à Saint-Denis, par exemple, ou à des réformes. Et, comme pour l'historique du monastère, il y a profit à ne pas s'enfermer dans les murs du monastère, mais à élargir son horizon. La réforme introduite par sainte Bathilde à Saint-Denis, le fut aussi à Saint-Germain d'Auxerre, à Saint-Médard de Soissons, à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, à Saint-Martin de Tours, Si l'on écrit l'histoire de l'une de ces basiliques, non seulement on devra jeter un regard sur chacune des autres, mais encore s'informer du grand mouvement monastique de Luxeuil, auquel se rattache cette réforme. De même, il faut prendre connaissance de la réforme générale entreprise par les trois premiers Carolingiens, à laquelle se rattachent les noms de saint Boniface, de Chrodegand et de saint Benoît d'Aniane, pour ne point s'exposer à errer, sur les traces des contemporains aveuglés par leurs passions, dans les rivalités des chanoines-moines et des moines, qui aboutissent, ici, au triomphe des premiers, comme à Saint-Hilaire de Poitiers ou à Saint-Martin de Tours, et, là, au succès de la cause monacale, comme à Saint-Denis, à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Bertin, à Saint-Philibert de Noirmoutiers, etc.

Plus tard, l'historien de Saint-Denis, de Moissac ou de Figeac ne pourra se dispenser de replacer le cas particulier qu'il examinera dans le grand courant de la réforme clunysienne. Ce sont là des exemples que l'on pourrait multiplier, car l'histoire de chaque monastère appartient à l'histoire même de l'Ordre, de la Congrégation dont il se trouvait dépendre. Il convient donc de l'éclairer par les lumières que procure la connaissance de l'évolution propre à chacun des grands

instituts monastiques du haut Moyen Age comme des temps modernes. De même, aussi, est-il nécessaire de considérer, dans chaque établissement, la répercussion des grands mouvements d'idées qui ont traversé la chrétienté : hérésies, Réforme protestante, Réformation catholique, Jansénisme, philosophisme du XVIIIe siècle, etc. Mais, encore une fois, il importe d'éviter de donner à ces incursions dans l'histoire générale le caractère de digressions, pour ne leur laisser que la valeur d'un commentaire explicatif.

La règle pose aussi des principes généraux pour l'*administration du monastère;* mais, c'est ici, peut-être, que, dans l'application des principes, se révèle au plus haut degré son autonomie. C'est à la lueur des documents locaux qu'on peut seulement étudier toutes les questions relatives à l'abbatiat, à l'élection de l'abbé, aux pouvoirs, droits et devoirs que l'abbé tient, ou qu'il assume, du fait de sa double qualité de chef religieux de la communauté et d'administrateur du temporel, agissant au nom de la collectivité et, aux yeux de la loi, en qualité de propriétaire. Et ce sont aussi les documents locaux qui feront connaître les dignités, les offices, les attributions des titulaires de ces fonctions, l'administration de leurs charges et celle des prieurés. Si les sources le permettent, on peut établir à cet endroit les fastes abbatiaux, les listes de dignitaires et d'officiers, et, pour les dresser, il serait bon qu'on s'inspirât du modèle fourni par les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de Mgr Duchesne, afin de fournir les renseignements les plus précis : on sait de quel secours peuvent être ces renseignements pour la diplomatique et pour l'histoire. Mais, dans les monastères de second plan, il est à peu près impossible, le plus souvent, de caractériser la personnalité des abbés, prieurs, dignitaires, etc..., de déterminer leur rôle, leur influence sur la direction des affaires spirituelles ou temporelles. Dans ce cas, plutôt que d'interrompre par des suites de noms et de dates, l'exposé historique, on en réservera la nomenclature pour un appendice.

La règle fait encore aux moines une obligation de la prière, de l'étude, du travail manuel et de l'hospitalité. Elle dicte, en quelque manière, les titres des quatre chapitres qu'il faut consacrer à la vie intérieure du monastère : la *vie religieuse,* la *vie intellectuelle,* la *vie économique,* l'*œuvre charitable.*

Les manifestations de la *vie religieuse* sont les heures canoniales, la psalmodie, les cérémonies liturgiques, les fêtes du calendrier, le culte de dulie des saints patrons, la vénération des reliques. Les livres liturgiques, les calendriers du monastère, les recueils de miracles, parfois même les récits d'inventions, de translations, de dédicaces, les relations de cérémonies exceptionnelles nous permettent de suivre les moines dans leurs exercices de dévotion. Dans un certain nombre de monastères, on aura ici à étudier l'apostolat monastique, c'est-à-dire l'œuvre des missions et la fondation des filiales.

L'intensité plus ou moins grande de la *vie intellectuelle* se révèle à nous par l'activité des écoles, claustrales ou extérieures, illustrées par des maîtres et des élèves (dont il sera toujours bon de relever avec soin les noms), par la composition de la bibliothèque (dont il serait désirable qu'à l'imitation de Delisle, de Traube et de ses disciples, on recherchât les *membra disjecta* dans les grands dépôts publics), et, surtout, par des productions littéraires ou artistiques. La théologie, la philosophie, l'historiographie, la paléographie, l'histoire de l'art ont déjà tiré et tireront encore de grands profits de l'étude des monastères comme centres intellectuels. Le nom de Léopold Delisle, qui est venu tout à l'heure sous notre plume, n'évoque-t-il pas immédiatement le souvenir de Corbie, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin de Tours ? C'est lui aussi qui, avec celui de Benjamin Guérard, rappelle les premières tentatives couronnées d'un plein succès dans le domaine de l'histoire économique du Moyen Age[11].

La *vie économique* d'un monastère se manifeste dans l'exploitation du temporel, l'affectation des revenus. Le monastère est une véritable personne morale : il peut posséder, acquérir par voie d'achat, de donation et de legs, vendre ou engager.

Ces opérations diverses aboutissent à la constitution du temporel dont il convient d'exposer l'évolution, les accroissements, les diminutions, l'extension géographique dans ses rapports avec les aspects physiques du sol comme avec le milieu historique. Une description détaillée et précise s'impose, pour

11. B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Paris, 1836-1844, 3 vol. in-4° ; — L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, Evreux, 1851, in-8°.

laquelle il ne faut rien négliger, puisqu'il s'agit des conditions matérielles qui ont déterminé l'existence même du monastère. Mais, il importe aussi de ne pas tomber dans un excès trop commun : l'énumération minutieuse, lassante, inutile, des donations, échanges, ventes, des donateurs, vendeurs, etc. Elle n'offre qu'un mince intérêt et dissimule ordinairement l'impuissance de l'auteur, aveuglé de la poussière des textes recueillis, à observer l'enchaînement des faits et à en induire quelque explication.

Le développement du temporel des monastères aboutit, pour les monastères importants, du moins, au régime de la grande propriété; mais l'outillage imparfait dont on disposait, ne permit pas la grande exploitation, de telle sorte que, partout, c'est la petite exploitation qui a prévalu. La petite exploitation rendait nécessaire l'amodiation de la plus grande partie des terres. Au chapitre de la vie économique, on devra, donc, dans une première partie, étudier la mise en valeur du *mansus indominicatus* (ou *dominium*), c'est-à-dire de la réserve des eaux et forêts (*foresta* ou *forestis, garenna, forestis aquatica, venna, sclusa,* etc.), et du domaine géré directement par les moines et leurs *famuli* (qui deviennent les frères convers) et aussi par des agents de diverses catégories; — l'exploitation des tenures, perpétuelles ou à ferme muable, par un personnel de vassaux, dont on étudiera les diverses catégories sociales, et au moyen d'un outillage, dont on notera, si les documents le permettent, les divers éléments (instruments aratoires, outils de jardinage, voitures, bateaux, etc.) —; les défrichements de terres incultes, les desséchements de marais, les cultures diverses. Puis, on dressera un état des redevances, en nature ou en argent, dues par les tenanciers, avec l'indication des termes coutumiers auxquels elles étaient versées; ensuite, on énumèrera les autres revenus que le monastère tirait de l'industrie (mines et carrières, tourbières, salines, industries diverses), ou qui provenaient du commerce (marchés et foires, privilège commerciaux, péages, etc.), et enfin ceux qui résultaient de l'exercice des droits seigneuriaux : dîmes, banalités, coutumes et usages. On notera même, pour ne rien oublier, les offrandes des fidèles qui venaient solliciter l'intercession des saints; le produit des troncs (*gazophilacia*), inappréciable, doit

être indiqué pour mémoire, partout où l'on en trouvera trace. Nous savons bien que, pour les périodes anciennes, ce programme sera trop vaste : on ne dispose que trop rarement de ces précieux documents d'administration que sont le polyptyque de l'abbé Irminon pour Saint-Germain des Prés, le polyptique de Saint-Remi de Reims, les statuts d'Adalhard pour Corbie ou même l'état de redevances établi en 832 pour Saint-Denis. Il conviendra, cependant, pour ces époques lointaines, de relever toutes les mentions qui concernent la politique économique du monastère. Mais, dans la suite, chartes, cartulaires, censiers, terriers, aveux, baux, livres de recettes et de dépenses, etc., fournissent d'utiles et très nombreuses données.

Dans la seconde partie du chapitre consacré à la vie économique, prend place l'étude sur l'affectation et l'emploi des revenus. Là encore, ce n'est qu'à une époque assez tardive que, dans la plupart des cas, on peut pénétrer fort avant sur ce terrain. Avant le IXe siècle, la gestion des revenus ne regarde que l'abbé : c'est lui qui doit assurer aux moines le *subsidium temporale* et assigner aux offices une part sur les revenus annuels; c'est lui qui a la charge des constructions neuves, des réparations et de l'entretien des édifices, comme il a celle de l'entretien du culte. Au IXe siècle, les abbés, du moins ceux de grandes abbayes comme Saint-Germain des Prés ou Saint-Denis, se déchargent du soin de procurer à leurs moines la subsistance journalière, en affectant à la table des moines, une fois pour toutes, les revenus d'un certain nombre de domaines, autrement dit, en constituant la mense conventuelle, distincte de la mense abbatiale. Bientôt même, les différents offices reçoivent des affectations permanentes de revenus, et alors apparaissent dans les actes les donations avec affectation spéciale : chaque office a ainsi son temporel.

Les revenus d'une abbaye, dans les périodes de prospérité, n'étaient pas tous absorbés par les besoins de la congrégation et par l'entretien ou l'embellissement des bâtiments. Longtemps, les moines immobilisèrent leurs capitaux en de riches pièces d'orfèvrerie, qui constituaient le trésor de l'église et formaient une réserve monnayable. Mais, à cette réserve improductive, on devait, dans la suite, et dès le XIe, le XIIe ou le XIIIe siècles, selon les régions, préférer un placement rémuné-

rateur sous forme de prêts, d'engagements de cens, d'achats de rentes, qui se pouvaient négocier comme des valeurs mobilières, de constitutions de pensions viagères par contrats d'oblature, par baux à nourriture ou par lettres de rendue. A Saint-Martial de Limoges, comme à Saint-Martin de Troarn, et ailleurs, ces placements permirent de parer à la moins-value progressive de la propriété et à la dépréciation de plus en plus grande des espèces monétaires. On ne saurait trop attirer l'attention des érudits sur l'intérêt que présente ce genre d'opérations financières[12].

Dans les temps modernes, les modalités de l'administration du temporel se sont transformées, à la suite de la commende et de la décadence de la spiritualité monastique. L'abandon de l'exploitation directe, l'extension des fermages, le système des baux collectifs ou généraux, etc., valent une étude précise, qui porte sur leurs origines, leur évolution et leurs conséquences. La multiplicité des sources de caractère économique pour les derniers siècles de l'Ancien Régime, la facilite généralement. D'autre part, l'étude des chartriers des églises séculières et des seigneuries laïques permet, à cette époque, de constantes et d'utiles comparaisons. Dans quelle mesure et dans quel sens l'administration des domaines monastiques s'écartait-elle alors des règles communes ? Quelle part personnelle les religieux s'y réservaient-ils ? Quels rapports cette gestion les amenait-elle à soutenir avec l'abbé commandataire, avec les puissances civiles, avec leurs fermiers, leurs vassaux, leurs voisins, etc. ? Autant de questions à poser et, si les sources s'y prêtent, à résoudre.

L'œuvre charitable est encore l'un des aspects du rôle économique et social que tenaient les monastères au moyen âge. Chaque monastère avait sa matricule de pauvres : ceux-ci recevaient de l'aumônerie leur pitance journalière et des secours; le même office procurait aux pauvres de passage des aumônes en argent, en nourriture, en vêtements. Une hôtellerie était ouverte aux voyageurs, aux pélerins, aux clercs, aux marchands forains; le monastère était une étape sur les chemins de pélerinage et sur les voies du commerce. Des hôpi-

12. Cf. R. Génestal, *Du rôle des monastères comme établissements de crédit, étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle*, Paris, 1901, in-8°.

taux recevaient les malades qui y étaient traités gratuitement et qui y trouvaient les remèdes qu'une pharmacologie empirique prescrivait : les recettes médicales qu'on relève dans les anciens sacramentaires de Saint-Amand, de Saint-Vaast et de Corbie, comme ceux qu'on rencontre dans les traités spéciaux, à Corbie, par exemple, montrent qu'il y avait, dans certains monastères, une véritable tradition pharmaceutique, qui s'enrichissait d'âge en âge, et que l'étude de la médecine n'était pas négligée. Enfin, souvent, le monastère entretenait à ses frais des maladreries.

La Vie extérieure du Monastère

Mais, le monastère ne vivait pas replié sur lui-même, isolé du monde extérieur. Membre d'une grande famille monastique, il était aussi une cellule du corps de l'Eglise universelle et une seigneurie dans l'Etat. Il avait une *vie extérieure*, faite de ses relations avec les autorités ecclésiastiques et avec les puissances laïques.

Les *relations avec les autorités ecclésiastiques* doivent être envisagées des seuls points de vue de la spiritualité et de la discipline. Elles comportent : 1° les rapports du monastère avec l'Ordre auquel il appartient et avec les monastères auxquels il donne, ou emprunte, des moines, quelquefois un abbé, et avec lesquels il conclut ces associations de prières pour les vivants ou pour les morts qui nous ont valu les livres de confraternité, les chartes d'association, les lettres-circulaires et les rouleaux des morts; 2° les rapports avec l'Ordinaire, qui se traduisent, le plus souvent, dans les lettres relatives à l'exemption plus ou moins complète de la juridiction épiscopale, — et, accessoirement, avec les évêques des diocèses où sont situés les prieurés, les églises et les biens fonciers du monastère; 3° les relations avec le Saint-Siège, à la fois spirituelles et fiscales, nées de la double nécessité d'échapper à la sujétion d'un Ordre nouveau ou à l'autorité de l'Ordinaire et de se soustraire à l'emprise d'une puissance laïque.

Les *relations avec les puissances laïques* sont dominées, dès l'origine, par l'appropriation des établissements religieux, c'est-à-dire par le fait que les monastères étaient normalement objets de propriété, quelle que fut l'origine de cette notion

juridique. Le propriétaire pouvait être le roi, un particulier, l'évêché ou un autre monastère; dans ce dernier cas, il s'agit d'un prieuré.

Le droit de propriété des laïcs (l'évêché ou le monastère propriétaires sont considérés ici comme puissances laïques au titre même de leur qualité de propriétaire) comporte le droit de nomination de l'abbé, l'administration de la *dos,* la perception des revenus, offrandes, dîmes et casuel.

Trois cas peuvent se présenter : le propriétaire du *fundus,* sur lequel s'élève le monastère dont il est le fondateur, a conservé l'intégralité de ses droits, et alors le monastère entre dans le patrimoine du propriétaire et de ses héritiers; ou bien le propriétaire du fonds, qui a bâti le monastère, renonce, par un acte subséquent, aux droits utiles, sans renoncer au droit éminent, et alors l'appropriation s'analyse en un simple droit de protection; ou, enfin, le propriétaire a cédé au fondateur l'entière propriété du fonds, et alors le monastère est indépendant.

La tendance générale qui s'affirme au cours des âges, est de ramener ces trois cas à un seul : le second. Après quelques tentatives infructueuses contre le droit de propriété des laïcs, le *dominium* était, au IXe siècle, consacré par une longue tradition et reconnu législativement. Mais, le droit de nomination entraînait des abus : des monastères passaient aux mains de membres du clergé séculier ou, qui pis est, de simples laïcs : comtes, rois. Au XIe et au XIIe siècles, à côté de l'*abbas regularis,* apparaît simultanément un *abbas miles* (à Conques, à Moissac, par exemple). L'accaparement des produits et revenus laissait le *grex monasterialis* dans le dénûment et menaçait d'en provoquer la dispersion. Aussi, du IXe au XIe siècles, l'Eglise devait-elle tenter de limiter le droit du propriétaire : ce n'est pas l'appropriation elle-même qui est visée, mais les conséquences que les fondateurs et leurs héritiers en faisaient découler. L'Eglise légifère sur le droit de nomination, sur l'administration de la *dos,* sur la perception des revenus, offrandes, dîmes et casuel. Aux XIe et XIIe siècles, le *dominium* devient le *jus patronatus* et l'Eglise tend à en faire une faveur consentie par elle à des particuliers. Le *jus patronatus* comporte le droit de présentation de l'abbé à l'autorité spirituelle consécrative, la surveillance de l'admi-

nistration des biens, la défense et la protection des intérêts du monastère. On a pu parler, à ce sujet, de « véritable concordat ».

C'est au moment où le patronage achevait de se transformer que disparaissait l'avouerie. Cette institution était née de la nécessité qui s'était fait sentir de choisir des laïcs qui fûssent chargés de poursuivre devant les tribunaux séculiers les *negotia saecularia* des églises et d'assurer ainsi la protection et la conservation des biens des clercs et des moines. Les avoués, *defensores* ou *advocati*, dont l'institution se généralise peu à peu au IXe siècle, deviennent, dès le Xe siècle, gênants et oppressifs : c'est à titre onéreux, dans la presque totalité des cas, que les grands seigneurs, barons, comtes, ducs ou rois, exercent l'avouerie; ils disposent, en partie du moins, des droits utiles attachés aux domaines dont ils ont la garde; les petits seigneurs réussissent à transformer en charge héréditaire la charge d'avoué dont ils vivent : de mandataires amovibles, qu'ils étaient, ils deviennent des vassaux investis d'un fief (l'avouerie) par la bannière et astreints au serment, plus disposés à tirer des avantages de leur fonction que d'en assurer les obligations. Aussi, de bonne heure (dès le début du XIe siècle, à Corbie), des conflits éclatent entre les abbés et les avoués, et nombre de ces conflits se terminent par des accords ou *règlements d'avouerie*.

Le besoin de protection avait, d'autre part, poussé les monastères indépendants à rechercher la protection royale. Les abbayes tendent ainsi à devenir des abbayes royales dont Flodoard, au Xe siècle, nous dit qu'elles sont *in potestate regali*. Le souverain devient, de cette façon, le patron, sans être ni le fondateur ni l'héritier, plus ou moins lointain, du fondateur; il dispose de l'abbatiat. Mais, de très bonne heure aussi, les monastères ont cherché à se soustraire à l'ingérence des agents locaux : ils ont obtenu des privilèges d'immunité qui faisaient de l'immuniste un agent du pouvoir royal dans les domaines du monastère. Et l'histoire de la période carolingienne nous apprend que les abbés fonctionnaires se mêlèrent aux luttes politiques et ne surent pas mieux que les comtes garder la fidélité qu'ils avaient jurée au souverain. Les grandes abbayes furent, parfois, des centres politiques importants et actifs qui purent mettre au service de leur cause leurs contingents d'hommes et leurs ressources.

Dans la décadence carolingienne, les hauts seigneurs n'eurent garde de négliger cette source de puissance : les Robertiens mirent la main sur quelques-unes des plus riches abbayes, comme Saint-Denis ou Saint-Martin de Tours; les comtes de Poitou, sur Saint-Hilaire-le-Grand, etc. Il y a alors comme un vaste mouvement de sécularisation. Rares sont les abbayes qui échappent à cette mainmise. Et les abbés de celles-ci, à l'exemple des comtes carolingiens, accaparent les droits régaliens et transforment le territoire de leur monastère en un véritable état féodal : l'abbaye est entrée dans la féodalité. C'est sur son modèle que se forment d'autres grands fiefs ecclésiastiques. L'abbé de Corbie est comte; celui de Troarn, baron, etc.

Seigneur féodal, le monastère, à ce titre, possédait des droits et subissait des obligations : justice, police, voirie, foires et marchés, etc. Propriétaire ou patron d'églises paroissiales, il lui incombait, de ce fait, nombre de charges spirituelles et matérielles, mais il en retirait aussi toutes sortes d'avantages. Droits et devoirs se concrétisaient dans des relations, de nature multiple, à soutenir avec les personne réelles et morales (curés, communautés d'habitants, etc.). Les décisions de justice et les contrats que nous livrent les cartulaires, les registres des notaires et des tabellions, etc., permettent de les définir et de les énumérer. C'est ainsi que l'historien d'un monastère peut être amené à traiter de l'origine d'une commune.

Pris entre le péril féodal, qui visait à les atteindre dans leur prospérité matérielle, et le péril ecclésiastique, qui menaçait leur indépendance spirituelle, les moines cherchèrent un refuge dans l'incorporation à un Ordre puissant (Cluny, Citeaux) et dans la protection pontificale, en se donnant en toute propriété à cet Ordre ou au Saint-Siège.

Très souvent encore, dans la seconde moitié du Moyen Age, ils sollicitèrent et obtinrent l'appui d'un prince, surtout du roi. Et, dans bien des cas, la politique royale en tira, pour elle-même, bon parti. L'ingérence des fonctionnaires royaux dans la vie des monastères s'accrut sans cesse à partir du XIIIe siècle.

Trois siècles plus tard, le régime concordataire viendra rejeter les monastères dans le siècle, en mettant aux mains

des rois la feuille des bénéfices. Le système commendataire évoque le souvenir des temps anciens, où les rois carolingiens payaient aux dépens de l'Eglise des services qui n'avaient rien d'ecclésiastique et achetaient par l'octroi de bénéfices la fidélité de leurs partisans. Encore une fois, l'esprit religieux fut sauvé par la réforme intérieure qui nous valut, par exemple, dans l'Ordre bénédictin, les congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, et, dans l'Ordre cistercien, la Trappe. Mais, au XVIIIe siècle, c'est la décadence, et la Commission des réguliers de 1776, sous prétexte de réformer, ne sut que supprimer de nombreux monastères et ébranler les survivants. Il faudra la persécution, sortie de la Révolution, pour rendre aux anciens ordres monastiques leur vitalité spirituelle.

On voit par ces brèves indications sur quels points l'attention de l'historien doit se fixer pour extraire des documents du monastère dont il s'occupe, les indications intéressant les rapports de l'institut monastique avec les puissances laïques, et pour signaler, le cas échéant, les particularités qui ajouteraient aux connaissances acquises.

Conclusion

Une brève *conclusion* fournira, dans une vue d'ensemble, les résultats obtenus, en insistant sur ceux qui donnent au monastère sa physionomie propre.

Appendices. Table analytique

Dans des *appendices,* l'auteur élucidera des points de détail ou des questions connexes. A moins qu'il n'ait déjà publié le recueil des chartes du monastère, il donnera tout à la fin de son étude, ses pièces justificatives.

Enfin, la monographie se terminera par une *table analytique* où, dans une série alphabétique unique, seront inscrits avec renvoi exact à la page où ils sont mentionnés, les noms de lieu, avec leur identification précise, les noms de personne, avec la brève indication du fait qui a provoqué la mention du personnage à la page citée, les mots-types de matières comme : *immunité, patronage, dîmes,* etc., avec renvoi aux seules pages où ces mots ont fait l'objet d'un développement.

La table analytique doit être un répertoire complet et précis qui permette de retrouver sans peine l'objet de la recherche. Grâce à elle, la monographie bien faite sera un instrument de travail précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire monastique.

Des sources du sujet en général

On ne saurait espérer pouvoir, dans tous les cas, exécuter intégralement ce plan d'une monographie monastique, dont nous venons de fixer les lignes principales. La nature des sources, leur discontinuité ne le permettent, sans doute, qu'assez rarement. Les chartriers des abbayes et des prieurés ne nous sont parvenus qu'à l'état fragmentaire. Pillés durant les guerres du Moyen Age et, surtout, lors des troubles de la Réforme, les tris et les classements de l'époque révolutionnaire n'en ont laissé subsister que des parties. On demeure surpris, quand on examine les archives d'un ancien monastère, d'y trouver si peu de documents relatifs à la vie spirituelle. Les textes sur l'origine, l'organisation, l'exploitation, la défense du temporel abondent, généralement : cartulaires, pouillés, censiers, comptes, aveux, baux, etc. Les pièces qui peuvent nous instruire de l'activité religieuse, de ses manifestations, de ses modalités, ne remplissent pas quelques dossiers. Certains auteurs, partisans ou simplistes, ont conclu de là, sinon à son absence, du moins à son peu d'efficacité. C'est bien mal connaître les conditions de l'organisme monastique et les vicissitudes des anciens chartriers. Les guerres de religion, le relâchement des moines non réformés aux XVIIe et XVIIIe siècles, la formation, à la même époque, des grandes collections privées, ont détruit ou enlevé aux abbayes d'innombrables documents de caractère religieux, littéraire et artistique. Au moment des dispersions de 1791 et de 1792, les moines et les moniales ont bien souvent emporté avec eux leurs règles, statuts, obituaires, chroniques, livres liturgiques et hagiologiques. La conservation de ces recueils pieux n'importait pas aux autorités civiles, soucieuses, avant tout, d'assurer l'intégrité des biens nationalisés. Les archivistes des districts n'en prirent que peu de soin. Dans bien des cas, enfin, ces « monuments de la superstition » furent livrés « au feu patriotique et salutaire ».

Il en subsiste assez, toutefois, dans l'ensemble, pour qu'on puisse restituer avec exactitude à l'ancienne vie monastique son caractère profondément religieux. De ce caractère, du reste, demeurent marqués les actes mêmes de l'administration temporelle des abbayes, au temps, du moins, de la ferveur et de la régularité. C'est à l'historien à savoir démêler dans les textes des cartulaires et dans les contrats de donation, d'échange, de vente, etc., le sens positif et l'intention pieuse, en ayant soin, toutefois, de bien distinguer dans l'acte ce qui n'est que de formulaire.

Mais il reste que, pour bien des établissements, il n'est pas possible, en l'état actuel des sources, de définir les aspects, multiples et successifs, de l'activité spirituelle et morale[13]. Toutes les formes de l'organisation matérielle, tous les détails du développement historique ne sont pas toujours, d'ailleurs, plus aisément connaissables. Il s'en faut de beaucoup. Ce qui importe, c'est de rassembler les textes qui subsistent, de les étudier en eux-mêmes, avec patience et critique, d'en épuiser le contenu — bien plus riche souvent qu'il n'apparaît d'abord — de les confronter, enfin, avec ceux que nous fournissent l'histoire générale, l'histoire locale et l'histoire même des institutions monastiques. Ainsi conçue, une monographie d'abbaye ou de prieuré n'apportera sans doute pas de lumière sur l'ensemble des points que nous avons déterminés. Il suffit qu'elle en éclaire quelques-uns, que son témoignage, même pour des faits d'importance secondaire, s'ajoute aux témoignages déjà acquis. L'auteur aura bien mérité de la critique historique.

Bibliographie

Pour la recherche des documents, on consultera principalement les inventaires et répertoires, manuscrits ou imprimés, des séries L et S des Archives nationales et de la série H des Archives départementales[14], ainsi que les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque nationale, des grandes Bibliothèques de Paris et des dépar-

13. L'utilisation, jusqu'à présent restreinte et, du reste, difficile, des Archives du Vatican permettrait, semble-t-il, de subvenir, sur certains points, en cette matière, à la rareté des textes conservés dans les chartriers monastiques.

14. Cf. R. Doré, *Etat des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières...* (Paris, 1919, in-8°, et *Revue des Bibliothèques*, juillet-décembre 1921).

tements. L'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives* (dernière édition par A. VIDIER, Paris, 1912, in-12)[15] fournira pour leur recherche une aide inestimable.

Pour dresser la bibliographie du sujet choisi, on utilisera avec profit :

U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age : Bio-bibliographie* (Paris, 1905-1907, 2 vol. in-8°), *Topo-bibliographie* (Montbéliard, 1894-1903, 2 vol. in-8°).

Dom BEAUNIER, *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* (éd. des Bénédictins de Ligugé, Paris, 1905-1920, 8 vol. publiés), dont les références sont malheureusement sujettes à caution.

R. DE LASTEYRIE, E. LEFÈVRE-PONTALIS et A. VIDIER, *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, imprimerie nationale, 1888 et suiv. — Le dépouillement achevé s'arrête actuellement à 1910).

Les chroniques bibliographiques et les listes de livres nouveaux fournies par les principales revues d'érudition (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Le Moyen Age, Revue historique, Revue des Questions historiques, Revue d'histoire ecclésiastique, Revue d'histoire de l'Eglise de France, Revue bénédictine, Revue des Etudes historiques, Polybiblion, Nouvelle revue historique du droit, Analecta bollandiana, Neues Archiv,* etc...), par les revues locales, et par les Bulletins mensuels des récentes publications françaises et étrangères de la Bibliothèque nationale.

La rédaction d'une monographie de monastère suppose la pratique familière des grands recueils de textes (*Recueil des historiens des Gaules et de la France, Monumenta Germaniae historica, Patrologiae cursus completus* de MIGNE, *Gallia christania,* etc...); des collections conciliaires de SIRMOND, LABBE et COSSART, MANSI, BRUNO, MAASSEN et WERMINGHOFF[16]; du *Corpus juris canonici;* — des recueils hagiographiques de Dom MABILLON (*Acta ss. ordinis s. Benedicti*), des Bollandistes (AA. SS.), de KRUSH et LEVISON (*Vitae passionaeque sanctorum*)[17]; — des publications de documents diplomatiques émanés des chancelleries pontificales, impériales, royales, etc..., et des recueils de chartes, pouillés, obituaires, etc..., des divers établissements religieux[18].

Elle suppose également des connaissances suffisantes de critique (Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études histo-*

15. Une nouvelle édition va prochainement paraître.

16. Cf. HEFELE, *Histoire des conciles,* traduction de Dom H. LECLERCQ (Paris, Letouzey, 1907 et suiv.).

17. Cf. les *Analecta bollandiana* et la *Bibliotheca hagiographia* des nouveaux Bollandistes.

18. Cf. les références de Ch.-V. LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique* (Paris, 1896-1904, in-8°), et, sur une catégorie de sources, la précieuse *Bibliographie générale des cartulaires français* de H. STEIN (Paris, 1907, in-8°).

riques, Paris, 1897, in-18); — de paléographie (M. Prou, *Manuel de paléographie*, dern. éd., Paris, 1924, in-8°); — de diplomatique (A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, in-8°); — d'archéologie (J.-A. Brutails, *Précis d'archéologie du Moyen Age*, Paris, 1908, in-8°; E. Englart, *Manuel d'archéologie française*, nouv. éd. en cours depuis 1919); — de droit (A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, Paris, 1919, in-8°; P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, Paris, 1905, in-8°; *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890-1903, 3 vol. in-8°; J. Declareuil, *Histoire générale du droit français des origines à 1789*, Paris, 1925, in-8°); — d'histoire générale de l'Eglise (F. Mournet, *Histoire générale de l'Eglise* (Paris, 1909, et suiv., in-8°; le R. P. Albers, *Manuel d'histoire ecclésiastique*. Adaptation de la 2e édition hollandaise par le R. P. René Hedde (2 vol., Gabalda, 1908, in-8°).

Il convient, selon l'ordre monastique auquel appartient le monastère étudié, de consulter les ouvrages généraux qui peuvent exister sur cet ordre, à commencer par le vieil ouvrage d'ensemble, qui n'a pas encore été remplacé, de Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires* (Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°). En attendant le *Manuel d'histoire bénédictine* qu'il nous promet, on trouvera d'abondantes références dans le petit livre de D. Ursmer Berlière, *L'Ordre monastique des origines au XIIe siècle* (Paris, 2e éd., 1921, in-16), sur l'ordre benédictin, Cluny et Citeaux. On en trouvera d'autres et sur les autres ordres dans les bibliographies qui ont fait l'objet d'un choix judicieux dans le *Manuel des institutions françaises* (*Période des Capétiens directs*) d'A. Luchaire (Paris, 1892, in-8°) et dans les chapitres consacrés à l'histoire de l'Eglise par E. Chénon (*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, d'E. Lavisse et A. Rambaud, Paris, 1892-1899, 12 vol. gr. in-8°).

Enfin, quelques ouvrages traitant de points spéciaux seront utilement mis à profit :

H. Lévy-Bruhl, *Les élections abbatiales en France. I. Epoque franque* (Paris, 1913, in-8°);

Paul Thomas, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age* (Paris, 1906, in-8°);

E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. T. I. *Epoques romaine et mérovingienne* (Paris, 1910, in-8°); tome II : *Epoque carolingienne* (Paris, 1922-1926, 3 fasc. in-8°).

F. Senn, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris, 1903, in-8°; (Cf. pour les origines le compte rendu de W. Sickel *dans les Göttingischen gelehrten Anzeigen*, 1904, p. 788 et suiv.).

M. Kroell, *L'immunité franque* (Paris, 1910, in-8°).

Gabriel Le Bras, *L'immunité réelle* (Rennes, 1920, in-8°).

Pour les études d'histoire économique, nous renvoyons à la bibliographie donnée par Dom Berlière, ouvr. cité, pp. 149-154 et p. 274, n. 15, en y ajoutant, pour la question des marchés, le livre de P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8°). Elle est à compléter pour la seconde moitié du Moyen Age et les temps modernes.

Quelques monographies peuvent particulièrement être proposées comme modèles :

Ch. de Lasteyrie, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Etude historique, économique et archéologique* (Paris, 1901, in-8°).

Porée, *Histoire de l'abbaye du Bec* (Evreux, 1901, 2 vol. in-8°), où l'histoire économique a été laissée de côté.

R. N. Sauvage, *Histoire et développement économique d'un monastère normand au Moyen Age : l'abbaye de Saint-Martin de Troarn des origines au XVIe siècle* (Caen, 1911, in-4°).

Guillaume Simenon, *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe* (Bruxelles, 1913, in-8°), qui fait suite à Hansay : *Etude sur la formation et l'organisation du domaine de l'abbaye de Saint-Trond* (Gand, 1899, in-8°).

Léon Levillain,
archiviste-paléographe,
professeur agrégé
au lycée Janson de Sailly.

R. N. Sauvage,
docteur ès lettres,
archiviste du Calvados.

LES

PROTESTANTS AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

ET LA

THÉORIE DE L'IDÉE DE MISSION

I. Emoi causé chez les catholiques, pour le salut des infidèles, par les découvertes géographiques du xve siècle. — II. Comment les théologiens protestants interprétaient la parole du Christ : « Allez, enseignez toutes les nations » ? — Luther, Bucer, Théodore de Bèze, Joseph Gerhard, Calvin. — III. Allégations émises par certains écrivains protestants pour atténuer ces théories — Loyauté d'historiens protestants en cette matière, Warneck. — Certaines âmes dans le parti réformé n'acceptent point les conclusions de pareilles doctrines : Saravia, Drelincourt. — IV. Caractère purement politique et commercial de certaines missions chez les Lapons, au Brésil, dans les colonies hollandaises. — V. Générosité apostolique de certains hommes du parti réformé : John Eliot, Von Veltz, Francke, Zinzendorff. — Ce sont des exceptions parmi leurs contemporains dont ils encourent les railleries et la contradiction.

I

Au xve siècle, les récentes découvertes géographiques apportèrent le trouble dans les âmes catholiques.

Au Moyen Age, quand on ne connaissait guère que l'Europe, le Nord de l'Afrique et une partie de l'Asie, on croyait que la prédication chrétienne et la diffusion de l'Evangile avaient brillé d'un tel éclat, chez tous les peuples, qu'il ne demeurait à personne l'excuse de l'ignorance et de la bonne foi ! Les appels de l'Evangile s'étaient fait entendre « ne fût-ce que par un bruit lointain » dans tous les pays du monde. Si par impossible, l'écho n'en parvenait pas à quelque âme de bonne volonté, perdue au sein de régions désertes ou d'inaccessibles forêts, Dieu accomplirait un miracle et, à défaut de prédicateur, parlerait lui-même ou enverrait un de ses anges. Le plus déshérité des païens trouverait à sa portée les moyens de salut nécessaires. S'il accomplissait tout son

devoir, Dieu ne lui dénierait pas sa grâce, car Dieu veut sauver tous les hommes[1].

Mais les faits démentirent cette théorie optimiste. On vit, par les récits des explorateurs, qu'il ne s'agissait plus d'un païen hypothétique, « perdu dans une forêt infranchissable », mais de peuples sans nombre privés des lumières de la foi. Les navigateurs, qui franchirent l'Océan Atlantique, ne trouvèrent, aux Indes occidentales, aucun vestige de doctrine chrétienne. Lorsque la Chine fut mieux connue, on s'aperçut que, depuis des siècles, l'immense empire vivait tout à fait à l'écart du monde chrétien.

Aussi une question angoissante se posa aux théologiens catholiques des XVIe et XVIIe siècles : Que faut-il donc penser des âmes auxquelles la vérité n'est pas arrivée et qui ne sont pas coupables de cette ignorance ?

Cependant les textes scripturaires et patristiques semblaient exiger, formellement, de tous les hommes, la foi explicite en Jésus-Christ.

« Non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri » (*Actes*, IV, 12). « Qui credit in eum non judicatur, qui autem non credit jam judicatus est : quia non credit in nomine Unigeniti Filii Dei » (*Johann.*, III, 18). « Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti, Jesum Christum » (*Ibid.*, XVII, 3). « In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terrae verba eorum » (*Rom.*, X, 18).

Le symbole de saint Athanase se termine par ces mots : « Hæc est fides catholica quam nisi quisque fideliter firmiterque crediderit salvus esse non poterit. » Et le concile de Florence (1439) a enseigné « qu'en dehors de l'Eglise il n'est point de salut ».

Les théologiens se heurtaient à ces textes. Dans les Universités d'Espagne et de Portugal de nombreuses discussions s'élevèrent. Les maîtres furent André Vega, Dominique Soto, Miguel de Médina, Melchior Cano, François de Vitoria, Gaspard Casals, Bannèz et enfin Suarez[2]. Ce dernier adopta une doctrine transactionnelle. Il est très certain écrit Suarez que

1. Louis Capéran, *Le Problème du salut des infidèles, Essai historique* (Paris, 1912), p. 216.
2. *De Fide*, disp. XII; *Opera*, édit. Vivès, t. XII, pp. 334-360.

la foi explicite à la divinité du Rédempteur n'était pas, avant la venue du Christ, nécessaire. Il est même probable que la croyance à une Providence surnaturelle qui a pris les moyens de sauver les hommes suffisait aux Juifs eux-mêmes, car la masse d'entre eux semble avoir attendu un Messie rédempteur des corps, pour ainsi dire, plutôt que sauveur des âmes.

Les anciennes conditions de salut ont subsisté jusqu'à une suffisante promulgation de la loi évangélique dans le Monde. La foi en Dieu contient intrinsèquement et essentiellement tout ce qu'il faut pour la justification, tandis que la foi explicite au Christ, si elle est nécessaire, n'est obligatoire qu'en vertu d'une ordonnance de Dieu et du droit positif divin. A moins de conférer à une intelligence humaine la faculté intuitive de l'ange, il est impossible de l'éclairer, en un seul moment, sur les mystères du christianisme. C'est donc chose invraisemblable que, sous la nouvelle loi, Dieu ait rétréci la voie du salut jusqu'à devoir recourir à de si grands miracles !

Si Dieu avait décidé d'attendre un acte de foi explicite en Jésus-Christ avant de donner les secours nécessaires pour la justification, cela ne conviendrait pas sous une loi de grâce : cela ne s'accorderait pas avec la bonté et les promesses de Dieu.

Oui la foi explicite est nécessaire au salut *pour ceux qui connaissent la loi de l'Evangile*. Mais il suffit pour ceux qui ne l'ont pas entendue, du désir. Hors de l'Eglise point de salut. Mais il appartient à l'Eglise celui qui en a le désir[3].

Les docteurs catholiques abandonnaient donc en général la vieille opinion surannée d'après laquelle l'ignorance de la religion chrétienne ne se concevait pas sans culpabilité. Les multitudes à instruire étaient trop nombreuses pour que Dieu lui-même ou un ange vînt les éclairer. Le miracle n'aurait plus été un fait exceptionnel, mais les lois naturelles eussent été renversées. Puisque les moyens extraordinaires faisaient défaut, il ne restait à employer que les ressources humaines, si défectueuses fussent-elles. Loin de détourner les missionnaires de l'immense tâche qui s'ouvrait à eux, les théologiens catholiques encourageaient, au contraire, les ouvriers apostoliques à défricher ces champs incultes où les

3. Louis Capéran, *ouvr. cité*, p. 267.

appelait leur charité. Ce prosélytisme à l'égard des païens n'était pas imité aux XVIe et XVIIe siècles par les docteurs protestants.

II

« Allez, enseignez toutes les nations », a recommandé le Sauveur avant de quitter les apôtres.

De telles paroles sont un ordre net et précis. Aucune équivoque ne permet de le récuser. Cependant, le commentaire que donnent à ce texte évangélique les docteurs protestants détourne leurs adeptes de l'œuvre missionnaire. D'après eux, le commandement du Christ s'adresse bien à ses apôtres, mais non point à des hommes contemporains de Luther ou de Calvin.

Luther considère que cette parole est accomplie depuis longtemps; dès la première génération chrétienne ! Les autres brebis que mentionne la parabole du Bon Pasteur ont déjà été amenées au bercail. Après les apôtres, personne ne possède plus un mandat général d'évangélisation. Chaque évêque ou chaque prêtre a, désormais, sa circonscription déterminée. Des conversions individuelles peuvent, il est vrai, se produire. Des chrétiens, prisonniers chez les Turcs, toucheront, peut-être, quelques musulmans par leurs bons exemples. Cela est souhaitable, c'est un phénomène analogue aux répercussions de plus en plus étendues que produit, dans une nappe d'eau, le jet d'une pierre. Mais généraliser ces cas isolés, c'est heurter de front l'axiome que l'œuvre voulue et ordonnée par le Christ est terminée ! En effet, pour prouver la divinité de leur enseignement, les apôtres accomplissaient des miracles. Ces miracles ont cessé depuis que l'Evangile eut partout retenti[4].

En vertu de la doctrine de la prédestination, certains peuples, les Turcs par exemple, ont été constitués par Dieu comme des fléaux, chargés de visiter la chrétienté et de lui faire expier ses péchés. Les juifs et les païens sont tombés dans la souveraineté du diable. D'ailleurs, les temps sont révolus et la fin du monde est proche. L'Antéchrist a paru déjà et c'est le pape. L'année 1558 sera la dernière de l'humanité. Mélanchton partage, sur ce point, l'opinion de Luther.

4. Georges Goyau, Conférence à Strasbourg au mois de septembre 1925.

Avec un tel système théologique, avec ces prévisions apocalyptiques, comment ne pas rejeter comme inutile et inapplicable, faute du délai nécessaire pour son accomplissement, toute idée de mission ?

Plus atténuées que celles de Luther paraissent les affirmations de Bucer ou de Théodore de Bèze, mais leurs conclusions sont identiques.

D'après Bucer[5], les apôtres ont porté l'Evangile aux contrées les plus éloignées et *quoique leur prédication même ne soit pas parvenue à tous les climats du globe,* elle est arrivée, du moins, aux principales régions d'où il lui a été facile de s'étendre au reste des mortels. *Hodie sonat undique Evangelium.* Les sujets du Prétoyan, ce puissant empereur suzerain de soixante-deux rois, qu'on nomme faussement le prêtre Jean, n'ont-ils pas eux-mêmes entendu annoncer le Christ, Sauveur des hommes ?

Quant à Théodore de Bèze, il ne lui semble pas impossible que, du temps des apôtres, l'Evangile ou du moins un *parfum d'évangile* soit parvenu même en Amérique[6].

D'autres y mettaient moins de façon et leurs assertions ignoraient les nuances. Dans la Tartarie, à les entendre, il y avait plus de chrétiens que dans toute l'Europe, et des chrétiens ayant une foi plus pure que celle des catholiques romains. Les Indes étaient pleines de *chrétiens de saint Thomas,* l'Egypte de *chrétiens Jacobites ;* en Ethiopie, c'étaient des disciples du trésorier de la reine de Candace. A Tunis, à Fez, au Maroc, le christianisme avait de nombreux

5. « Apostoli ab initio, brevi temporis intervallo, regnum Christi in regiones portarunt plurimas atque remotissimas (Bucer, *De animarum cura; Scripta anglicana fere omnia,* 1577, p. 275.. — Tametsi id temporis nondum ad singula climata orbis prædicatio Evangelii pervenisset, pervenerat tamen ad præcipuas orbis regiones, ex quibus facile erat illam ad mortales reliquos omnes dimanare (Bucer, *Metaphrasis et Enarratio in Epist. D. Pauli ad Rom.,* Basileæ, 1562, pp. 490 et 493). — Hodie apud Æthiopas Christi religionem vigere prædicant. Regem feruntur habere multo potentissimum, utpote duobus et sexaginta aliis Regibus imperitantem. Eum Gyam, id est potentem, vocant, nostri Prætoianem, quidam inde Presbyterum Johannem appellarunt, quanquam nullis sacris initiatus existat (Bucer, *In Soph.,* III, 10, p. 567).

6. Bèze, *In Col. I,* 23 : Simpliciter Apostolus significat hæc formula (sc. εν πάσῃ τῇ κτισει) Evangelium non terminari unius Judeæ angustiis, sed *fulguris instar* ab Oriente ad Occidentem, denique per totum orbem inter quasvis gentes micare... Itaque ineptiunt qui percontantur ecquid eo tempore ad antipodas aut novum orbem pervenisset Apostolorum prædicatio. Procul certe jam pervenerat odor Evangelii (*Testamentum Novum,* 1588, pp. 289-290 de la 2e partie).

adeptes. Le Nouveau Monde, lui-même, que l'on croyait n'avoir été découvert que dans les temps modernes, avait dû être autrefois évangélisé et l'on en donnait pour preuves un grand nombre de citations tirées de Justin martyr, de Tertullien, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Irénée, de saint Jean Chrysostôme et de saint Augustin. Mieux que cela encore : Le Brésil, le Mexique, le Pérou avaient certainement entendu la prédication de l'Evangile, car on retrouvait dans ces contrées des croyances et des usages qui ne pouvaient avoir une autre origine. On prouvait de même, enfin, que la Chine, elle aussi, avait été visitée par les apôtres[7].

Joseph Gerhard, le grand théologien d'Iéna, mort en 1637, soutient dans ses *Loci theologici* ce paradoxe historique, que l'écho des premières prédications apostoliques parvint, au premier siècle de notre ère, à tous les peuples. Tant pis donc pour ceux qui redevinrent païens au lieu de garder l'Evangile. Ils sont coupables ! Coupables les Américains du Nord d'avoir oublié le christianisme qui, d'après saint Paul, tel que le commente Joseph Gerhard, aurait, « quoiqu'en disent les Jésuites », fructifié dans l'Amérique du premier siècle. Coupables les Mexicains d'avoir oublié cet Evangile qui leur avait été, paraît-il, transmis par les Ethiopiens. Coupables les Brésiliens, les Péruviens, les Indiens et les Chinois convaincus, eux aussi, d'apostasie. De l'histoire religieuse telle que la créait l'imagination de Gerhard, il résultait que tous les peuples avaient été enseignés, que la consigne du Christ avait été observée, mais que ces peuples ne s'étaient pas montrés dignes de cette parole divine. C'était leur affaire et l'Eglise n'avait plus aucun devoir envers eux. Car si les Apôtres ont possédé le don des miracles, ils ne l'ont pas transmis à leurs successeurs, mais seulement les pouvoirs d'enseignement et de surveillance. L'obligation de prêcher l'Evangile dans le monde entier a cessé avec les apôtres.

Nous retrouvons l'enseignement de Gerhard exprimé avec moins de rudesse peut-être et d'une manière moins risible, en 1651, dans une consultation de la faculté théologique de Vittenberg, commentant la parole du Christ : « Allez, ensei-

7. *Les Cahiers Missionnaires*, n° 6 : *Les Précurseurs de l'Idée missionnaire en France aux XVIe et XVIIe siècles*. Paris, Société des missions évangéliques, 102, boul. Arago, 1923, article de M. le Pasteur Jean de Visme sur le *Pasteur Drelincourt et les Missions*, pp. 56 et 57.

gnez toutes les nations. » S'il y a des peuples qui croupissent encore dans les ténèbres, c'est le châtiment de leur inattention et de leur ingratitude. Dieu n'est pas tenu de restituer à ces infidèles ce qui leur a été une fois légitimement enlevé, pas plus qu'un magistrat n'est tenu de rendre à un malfaiteur le droit de vivre ou les biens confisqués dont il a été privé par une sentence juridique[8].

Le plus modéré de tous est encore Calvin. Il se montre moins inaccessible que ses coréligionnaires à l'idée de mission. Il sait qu'il y a des antipodes et des peuples lointains lesquels, jusqu'à présent, n'ont même pas ouï parler du Christ. Il sait que Dieu peut les faire instruire et qu'il le fera certainement, conformément aux oracles prophétiques. Il admet que lorsque Dieu le jugera utile, les fonctions extraordinaires d'apôtres et d'évangilistes pourront être rétablies. Mais malgré ces concessions, ce docteur ne prescrit pas à l'Eglise réformée le devoir d'apostolat en terre non chrétienne, parce que, dit-il, « il faut attendre pour s'employer au service de l'Evangile, que l'huis soit ouvert par la main de Dieu »[9].

III

Les développements qui précèdent montrent ce qu'il faut penser des allégations émises par certains écrivains protestants qui essaient d'excuser, par des arguments plus ou moins fondés, l'absence de prosélytisme, à l'égard des païens, chez leurs coréligionnaires. D'après eux, la force des circonstances aurait détourné la Réforme des œuvres missionnaires. Toutes les ressources du protestantisme, tous ses moyens étaient absorbés par les luttes intérieures, par les combats contre la puissance papale, par le besoin de s'affermir dans une doctrine épurée au milieu des pays où s'était établie la Réforme. Les puissances colonisatrices catholiques, d'ailleurs, telles que l'Espagne et le Portugal, demeuraient maîtresses de la mer et barraient la route à qui voudrait leur faire concurrence.

8. G. Goyau, Conférence de Strasbourg, déjà citée. Le mémoire de la faculté de Wittenberg, auquel il est fait allusion, est celui qui fut présenté au comte d'empire Erhardt Truchess zu Wetzhausen.

9. G. Goyau, Conférence citée, à propos du rapport de M. le Pasteur Kawérau : *Pourquoi l'église évangélique allemande des XVIe et XVIIe siècles n'a-t-elle pas eu la pleine compréhension des idées missionnaires de l'Ecriture Sainte ?* Breslau, 1896.

Mais la loyauté d'autres historiens protestants ne se paie pas de pareilles défaites et Warneck montre que ces prétendus obstacles eussent été surmontés si l'idée même du devoir missionnaire ne faisait défaut chez les Réformateurs du XVIe siècle, en raison des conceptions théologiques de leurs docteurs. A cette explication nette et catégorique, d'autres tels que M. Plitt, l'historien de la Mission luthérienne, ont essayé de parer par des équivoques, en soutenant que Luther se préoccupe des gentils, puisqu'il voulut rechristianiser l'Eglise paganisée. Mais Warneck n'eut pas de peine à lui répondre que les desseins de Luther n'avaient rien de commun avec la prédicaiton des païens et que les gentils qui occupaient la penseé du réformateur étaient les dissidents, les descendants de la vieille gentilité, convertis au christianisme, dégénérés depuis par la décadence religieuse[10].

Cependant la dureté de la théologie protestante, qui damnait impitoyablement la plus grande partie du genre humain, révoltait, au sein de la Réforme même, certaines âmes sensibles. De ce nombre se trouve le pasteur Adrien Saravia, mort doyen de Westminster. Dans son livre, *De diversis gradibus*, édité à Londres en 1590, au chapitre XVII, il prend le contrepied de la doctrine luthérienne, en soutenant que, même après la mort des apôtres, le commandement de prêcher l'Evangile à tous les peuples, s'impose aux chrétiens de tous les siècles jusqu'à la findu monde, parce que l'œuvre apostolique a été incomplète et que le Christ a promis d'être avec ses disciples jusqu'à la consommation des siècles. Les contemporains de Saravia ne paraissent guère s'être émus de sa protestation, et son enseignement, semble-t-il, eut peu d'écho. Mais il fut durement réfuté par Théodore de Bèze et par Gerhard[11].

Beaucoup plus tard, dans la première moitié du XVIIe siècle, on lit dans les œuvres de Charles Drelincourt, pasteur à Charenton et auteur des *Visites charitables*, un passage dialogué d'une naïveté et d'une foi charmantes (52e visite). Le

10. Albert OSTERTAZ, Trad. de l'allemand : *Aperçu général sur les missions protestantes depuis la réformation jusqu'à nos jours* (Toulouse, 1860), p. 17; G. GOYAU, *ouvr. cité*, et Professeur Dr SCHMIDLING, de Munster, *Katholische missiontheoriker*, etc., 1re année, 3e cahier, 1911, pp. 213 à 227.

11. Sur Saravia, consulter : *The new Schaff-Herzog Encyclopedia of religious Knowledge*, edited by Samuel Macaulay Jackson et *Religious Encyclopedia, missions to the Heathen, colonial missions, the period of the reformation and of the old protestant orthodoxy.*

pasteur vient trouver un de ses fidèles, il le voit préoccupé et affligé, il lui demande la cause de son chagrin et celui-ci lui répond : « Ce qui me contriste c'est que, parmi les chrétiens, le nombre soit encore si petit de ceux qui ont pris à cœur l'ordre donné par le Seigneur à ses disciples : Allez, enseignez toutes les nations. »

La date de ce dialogue remonte à l'année 1667, deux ans avant la mort de Drelincourt. — Le fidèle songe que la terre est presque entièrement païenne dans son ensemble. L'état du monde est misérable parce qu'il est privé des lumières de la parole Divine. « Comment Dieu permet-il pareille chose ? Jésus-Christ n'est-il pas venu pour tous les hommes ? Comment et quand s'accomplira la promesse de toute l'humanité convertie à sa connaissance et soumise à son règne ? »

Les deux interlocuteurs passent en revue les contrées touchées par la prédication des Apôtres. Les portions du globe où elle n'est point parvenue sont incomparablement plus vastes que celles qui ont été converties et depuis lors, tout un continent, l'Amérique a été découvert !

Les objections sont plus fortes que la réponse. Le pasteur paraît lui-même aussi ému que son fidèle et assez embarrassé par le problème qu'on lui pose. Il cherche dans son arsenal théologique des arguments et n'en trouve que d'assez médiocres pour calmer leur mutuelle inquiétude. « L'ordre de Jésus subsiste, la promesse s'accomplira. Mais il y faut du temps. Au reste, l'apôtre Paul nous déclare qu'avant la conversion en masse des païens, il y aura celle des Juifs; et nous ne voyons pas que celle-ci soit encore près de s'effectuer »[12].

Lorsque Drelincourt parcourait, en imagination, avec son interlocuteur, les diverses parties du globe, certains pays païens avaient reçu des ministres protestants, mais ceux-ci ne pouvaient être qualifiés de missionnaires, car ils manquaient des vertus essentielles à de pareilles fonctions.

IV

En 1523, Gustave Vasa, roi de Suède, décrèta la conversion au christianisme des Lapons païens soumis à son autorité; et le roi de Danemark, qui régnait sur la Norvège, en 1536, prit

12. *Cahiers Missionnaires*, n° 6, déjà cités, pp. 47 et suiv.

une semblable mesure à l'égard des autres tribus de ce peuple nomade qui dépendaient de lui. On contruisit quelques églises, quelques écoles. Mais les prédicateurs s'acquittaient de leurs devoirs avec l'incurie de véritables fonctionnaires. Ils prêchaient en norvégien ou en suédois devant des gens qui ne comprenaient pas ces langues et qu'ils convoquaient dans leurs églises, plusieurs fois par an. Les Lapons se rendaient docilement à ces cérémonies, ils laissaient baptiser leurs enfants et se présentaient à la Cène. Pour eux, ces rites avaient quelque chose de mystérieux comme ceux de leur ancien culte et, dans l'intervalle, ils retournaient à leurs pratiques superstitieuses. Ainsi, plusieurs, après le baptême de leurs enfants, les portaient devant des sorcières qui leur faisaient subir une cérémonie purificatrice, après laquelle les mères les consacraient aux faux-dieux et leur donnaient, en secret, un nom que l'on évitait de prononcer devant les étrangers et surtout devant les pasteurs. Les rites païens qui suivaient le baptême consistaient en ablutions d'eau chaude dans laquelle on avait jeté du fer, du charbon, du bois et un anneau que l'on portait toute la vie, à la ceinture ou sur la poitrine.

Quand les Lapons avaient communié à la Cène, ils imploraient le pardon de leurs dieux et prononçaient une formule magique dont le sens était le suivant : « Maintenant que le plus fort l'emporte de Sarakka ou du dieu des chrétiens, car j'ai fait la volonté de celui-ci et de celui-là. » Ils ôtaient de leur bouche le pain consacré et le gardaient, avec soin, comme un objet de sorcellerie pour guérir les maladies des hommes ou du bétail, ou pour réussir à la chasse. En somme, ces malheureux faisaient le plus sacrilège mélange du christianisme et de l'idolatrie. Un véritable sentiment de charité n'animait pas leurs pasteurs, indifférents à l'ignorance dans laquelle ils laissaient croupir leurs ouailles et peu soucieux d'éveiller chez ces derniers un homme nouveau. Ces ecclésiastiques se contentaient d'appliquer des mesures administratives et d'imposer extérieurement à des populations païennes un statut religieux qui était celui du prince auquel ils obéissaient, en vertu du principe : *cujus regio ejus religio*[13].

En 1555, un chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, Nicolas de Villegagnon eut des démêlés avec le grand maître

13. Pasteur Meylan, *Histoire de l'Evangélisation des Lapons* (Paris, 1863), pp. 20 et suiv.

de l'Ordre. Son mécontentement l'amena à se rapprocher du Calvinisme. Il fut accueilli par Coligny, lui annonça qu'il voulait quitter la France pour se rendre au Brésil où il vivrait en paix, sans être inquiété pour sa foi. Coligny songea à profiter de cette ouverture pour préparer un asile à ses coréligionnaires que l'on commençait à rechercher en France. Le roi Henri II consentit à participer aux frais. Fut-il trompé par les discours de Coligny ou vit-il un moyen de se débarrasser de sujets turbulents, c'est ce qu'on ne sait pas au juste ? Cette troupe se grossit de plusieurs ministres protestants, venus de Genève : Pierre Richer, ancien Carme, Guillaume Chartier et quelques jeunes gens, étudiants en théologie, entre autres Jean de Léry[14]. Ils étaient sous la conduite d'un vieillard nommé Du Pont. Tous se rendirent à Honfleur et montèrent sur trois navires équipés aux dépens du roi. Ils atteignirent le but de leur voyage le 7 mars 1556, à l'embouchure du Rio de Janeiro. Tout d'abord, l'accueil que leur réserva Villegagnon fut plein de cordialité, se proclamant leur père et les édifiant par sa piété. Cependant, les choses commencèrent à se gâter quand Villegagnon exigea que les nouveaux venus se missent à charrier des matériaux pour achever un fort, élevé dans une île, et qu'il appela le fort Coligny. Malgré leur déconvenue, les Génevois participèrent à ces corvées, sans trop de murmures, mais ce qui consomma la brouille, ce fut quand Villegagnon voulut faire le théologien et modifier le cérémonial de la Cène, en se fondant sur des textes de saint Cyprien et de saint Clément.

Des lettres reçues du cardinal de Lorraine refroidirent l'enthousiasme de Villegagnon pour la Réforme. Les disputes contre Richer s'aigrirent. Elles amenèrent une rupture et l'expulsion des Calvinistes qui, chassés du fort et même de l'île, durent se réfugier parmi les sauvages. Cette situation précaire se termina par l'arrivée d'un vaisseau français qui venait prendre sur ces côtes un chargement de bois de teinture. Le capitaine recueillit les infortunés, au nombre de quarante-sept. Mais, à peine embarqués, on s'aperçut que les provisions ne suffiraient pas pendant la traversée. Cinq hommes furent descendus dans une barque, regagnèrent la terre

14. La liste complète des envoyés de Genève est donnée dans *Les Cahiers Missionnaires*, déjà cités, pp. 4 et 5.

et se présentèrent devant le fort Coligny. Villegagnon avait-il à se plaindre de leur conduite ? Quoi qu'il en soit, ce fut en invoquant de pareils prétextes qu'il en fit noyer trois comme séditieux. Les Calvinistes, rapatriés par le vaisseau français, abordèrent au Havre, après cinq mois de privations[15].

Tyrannisés par Villegagnon, trahis et persécutés par ce faux frère, les Réformés ne pouvaient faire œuvre utile au Brésil, dans de pareilles conditions. Reste à savoir s'ils apportaient à cette tâche évangélique toutes les qualités requises. On peut en douter, même si l'on consulte, non pas des adversaires, mais leurs coréligionnaires eux-mêmes. Les émigrants paraissent s'être peu préoccupés d'instruire et de baptiser les sauvages avec lesquels ils entretenaient des relations amicales. Leur temps se consumait à disputer entre eux et le seul geste apostolique que l'on signale, à leur sujet, c'est l'imposition des mains, sur de jeunes indigènes prisonniers, envoyés en présent au roi Henri II.

Un des compagnons de ces protestants, Léry, a composé, il est vrai, un lexique de l'idiome des Topinambous. Mais ce n'est qu'une liste de mots les plus usuels pour obtenir les objets indispensables à l'existence et ce travail ne saurait, en rien, se comparer aux efforts linguistiques accomplis par les missionnaires catholiques, comme nous le constaterons plus loin, afin d'initier les sauvages à la doctrine chrétienne et à la vie surnaturelle.

Dès 1596, des navires hollandais apparurent devant Malacca et commencèrent à s'y approvisionner d'épices près des indigènes, sans tenir compte du monopole que s'arrogeait le Portugal et duquel il se montrait extrêmement jaloux[16]. En 1600, ils obtenaient un lambeau de territoire à Sumatra. En 1610, ils prenaient pied à l'île de Java, la plus populeuse et la plus riche des îles de la Sonde. Peu d'années après, Batavia devenait le centre de leurs possessions et de leurs conquêtes. Bientôt, en effet, leur domination s'étendait sur le

15. *Cahiers missionnaires*, précédemment cités.

16. M. Paul Gontier, dans *La Vie admirable de Pierre Berthelot, en religion le bienheureux Denis de la Nativité, pilote major et cosmographe du roi de Portugal aux Indes orientales, prêtre, carme et martyr*, montre, à la page 106 de son livre, combien les puissances coloniales telles que l'Espagne, le Portugal et la Hollande cachaient soigneusement leurs itinéraires maritimes. Révéler pareil secret entraînait la peine de mort. On donnait une carte au départ à chaque capitaine de navire, lequel devait la représenter au retour et la remettre dans les archives de l'Amirauté. Toutes ces nations observaient « la discipline du secret ».

reste de la Malaisie et se substituait, dans tout l'Océan Indien, à celle du Portugal. Cette puissance tombée, depuis 1580, dans la dépendance de l'Espagne, n'avait plus la force nécessaire pour s'opposer à ces empiètements. Des considérations politiques et commerciales guidaient les desseins des Hollandais. En gens habiles, ils voulaient lutter d'influence contre les missionnaires catholiques, installés avant eux. Aussi ne lésinèrent-ils pas sur la dépense et construisirent-ils à Leyde un séminaire pour pasteurs coloniaux et, dans leurs possessions d'outre-mer, de nombreuses églises. Mais ces avances étaient plutôt inspirées par d'autres motifs que par le zèle évangélique. Les écrivains protestants le reconnaissent eux-mêmes. Bien que des milliers de néophytes se fissent baptiser, leur conversion n'était que superficielle, provoquée par des moyens mercenaires et intéressés. Le gouverneur de Ceylan, par exemple, promit, par un édit, que tous les insulaires qui se rattacheraient à la confession helvétique jouiraient d'une place lucrative et de la protection des lois. Il suffisait que le catéchumène pût réciter le *Pater* et les dix commandements de Dieu. Les choses se passaient de la même manière dans le reste de l'empire colonial. Les prédicateurs qui s'acquittaient machinalement de leurs fonctions et n'aspiraient qu'à rentrer le plus tôt possible dans leur patrie, assistaient, sans broncher, à cette simonie du sacrement baptismal et ne protestaient pas contre de pareils marchandages[17].

V

Après la destruction de l'*Invincible Armada,* l'Angleterre devint une puisance maritime et fonda des colonies. L'oppression exercée par l'Eglise dominante, sous le règne des Stuarts, chassa, en Amérique, des multitudes d'indépendants qui se dérobaient, par l'exil volontaire, à la persécution. Aucun intérêt matériel ne les poussait à ces établissements. Ils ne recherchaient pas la richesse au delà des mers, mais ils voulaient conquérir leur liberté de conscience.

Parmi ces émigrants, un nom doit retenir l'attention, celui de John Eliot. Né en 1603 et élevé à Cambridge, il suivit,

17. *Religious encyclopedia, missions to the Heathen;* — DRELINCOURT, *Visites charitables,* t. III, pp. 426 et suiv.; — OSTERTAZ, *ouvr. cité,* pp. 25 et suiv.

en 1631, à la Nouvelle Angleterre, une communauté dissidente, dont il partageait les vues et dont il s'engagea à devenir le pasteur. Il se rendit avec eux à Roxbury où pendant plusieurs années il exerça son ministère. Cet homme véritablement apostolique se sentit touché par la grossière ignorance des sauvages idolâtres et il nourrit l'ardent désir de les convertir. A force de persévérance, il parvint à se rendre familière la langue des Peaux Rouges et il entreprit un premier voyage de mission, en 1646. Son influence sur les Indiens fut très grande et il pourvut, à la fois, aux besoins spirituels et matériels de ceux qu'il évangélisait. Grâce à son initiative, on construisit un beau village appelé *Nonanetum* (délices). Là s'élevèrent, bientôt, de nombreuses habitations, ornées de jardins et entourées de champs cultivés. Cette bourgade servit de modèle à quatorze communautés semblables et cette ère de prospérité se prolongea jusqu'en 1674. Eliot, dont le zèle était infatigable, parvint à répandre chez les païens la Sainte Ecriture et d'autres livres religieux, traduits en langue indienne. En 1661, parut une édition du Nouveau Testament bientôt suivie de l'Ancien Testament. Mais, en 1674, un chef ennemi ravagea et détruisit ces églises si florissantes. Les travaux de toute une existence semblaient anéantis. Avec un courage indomptable, Eliot recommença son œuvre, rassembla ses fidèles dispersés et eut la joie de la laisser restaurée quand il mourut, en 1690. Il ne subsiste aujourd'hui aucune trace de ce qu'accomplit Eliot en Amérique puisque la race des Peaux Rouges a disparu, jusqu'au dernier, au contact de notre civilisation. Cependant, les efforts d'Eliot ne demeurèrent pas stériles et jetèrent en Angleterre les premiers germes de l'esprit missionnaire qui ne s'épanouirent pleinement qu'au XIXe siècle. L'attention du Long Parlement fut éveillée par ce qu'elle apprit de lui et, en 1649, se fonda une société pour la Propagation de la Foi, dans la Nouvelle Angleterre. L'office de cette institution se borna uniquement à percevoir des cotisations et à concentrer des libéralités. Ce ne fut qu'en 1695 et en 1701 que l'on vit naître deux sociétés qui eurent, dans l'histoire des missions, une grande importance; la Société de Propagande pour la connaissance du Christianisme et la Société pour la Propagation de l'Evangile à l'étranger. Cette dernière eut particulièrement pour champ d'action l'empire colonial. On peut mesurer par ces résultats

l'étape importante qui avait été franchie, grâce à l'initiative d'Eliot et à la contagion de ses généreux exemples. Il suffit pour s'en rendre compte de songer qu'en 1600, lorsque la reine Elisabeth octroya à la puissante Compagnie des Indes Orientales son acte constitutif, la question missionnaire fut entièrement passée sous silence[18].

Une autre grande figure de précurseur mérite de ne pas être oubliée, celle de Justinien Von Veltz. Né en 1621, à Chemnitz, en Saxe, élevé à Ulm, il descendait d'une maison autrichienne noble et ancienne. Il appartenait à la secte luthérienne des *piétistes* et composa, en faveur des missions, plusieurs ouvrages. Le premier et le plus important, qui parut en 1664, contenait les trois propositions suivantes : « Est-il juste que nous gardions, pour nous seuls, les privilèges de l'Evangile ? — Est-il juste que si, abondamment pourvus de prédicateurs de la Parole, nous ne donnions pas à d'autres les moyens de travailler ailleurs dans la vigne du Seigneur, plutôt que de les voir attendre, dans l'inactivité, une place de pasteur, qui ne leur est souvent jamais accordée ? — Est-il juste que nous dépensions tant d'argent pour le luxe, pour la bonne chère, pour nos plaisirs et que nous ne sachions rien sacrifier pour l'œuvre de l'Evangile. »

Il songeait à la fondation d'une société dite de Jésus dont les travaux auraient eu pour but d'instruire les païens. Il tenta de convaincre la hiérarchie luthérienne en la piquant d'émulation par le souvenir des reproches que la polémique catholique adressait aux protestants sur leur inertie à l'égard des infidèles. Le surintendant de Ratisbonne, Jean-Henri Ursinus fut chargé par le *Corpus evangelicorum* d'examiner ces brochures et il s'éleva avec la dernière vigueur contre de pareilles doctrines. « Convertir les païens, c'était un dessein chimérique, car pour s'y essayer, il fallait, disait-il, que les païens cessassent d'être des hommes sauvages, féroces, tyranniques, interdisant à tout étranger d'habiter parmi eux. Il

18. *Missions to the Heathen*, déjà citées. — Green, *Histoire du peuple anglais*, trad. Monod, t. II, pp. 47 et suiv. Voir à la page 52, les détails relatifs au débarquement du *Mayflower* sur les côtes incultes de Massachusett. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, t. V, p. 952 : « Ces émigrants se comparaient au peuple de Dieu conduit par Moïse dans le désert. Les riches prairies, arrosées par le Connecticut, étaient pour eux la Terre Promise. » — Ostertaz, *ouvr. cité*, p. 29. — Convers Francis, *Life of John Eliot the apostle of the Indians* (Boston, 1836), pp. 39 et 47.

faut qu'ils cessent d'être des blasphémateurs, des persécuteurs, des destructeurs de cette religion chrétienne que leurs ancêtres ont perdu par une répugnante ingratitude. A de tels chiens, à de tels porcs, on ne doit pas proposer les saints mystères de Dieu. » Sous l'impression d'un pareil verdict, les adversaires de Justinien Von Veltz se dressaient contre lui et lui disaient : « Montre-nous ta délégation, comme missionnaire, car personne ne doit prêcher sans un appel régulier. » Depuis les apôtres, un tel rôle était devenu impossible, à moins d'un appel manifeste de Dieu et l'on invitait, en se moquant, Von Veltz à accomplir des miracles pour prouver que Dieu l'assimilait aux apôtres. En un mot, on le traitait de fou et d'illuminé[19].

Quand le roi Ferdinand IV de Danemark voulut, en 1705, envoyer des missionnaires dans les colonies qu'ils possédait aux Indes orientales et aux Indes occidentales, il n'en trouva point dans son royaume et fut obligé de recourir aux piétistes d'Allemagne. Le zèle d'Auguste Hermann Francke fonda à Copenhague un séminaire où se formèrent les pasteurs destinés à prêcher les païens et deux des principaux disciples de cet homme remarquable, correspondant de Leibnitz, allèrent, d'après ses instructions, établir une mission à Tranquebar. Nous n'avons pas à raconter toutes les luttes dans lesquelles elle fut engagée : mauvais vouloir administratif, guerres, querelles de toutes sortes. Pendant le dernier quart du XVIIIe siècle, cette source charitable fut tarie dans la métropole par une crise de rationalisme. Ce fut l'aide des Anglais et celle de l'église luthérienne de Leipsig qui l'empêchèrent de périr entièrement.

Dans la maison de Francke, à Copenhague, se présenta un jour le comte Nicolas-Louis de Zinzendorff, et ce fut là que cet esprit fougueux crut entendre l'appel qui détermina sa vocation. Il recueillit les frères Moraves dans un village des environs de Bautzen, à Herrnhult et en fit un centre de missions qui rayonna dans toutes les parties du monde excepté en Australie. Quand le comte mourut en 1760, deux cent vingt-six pasteurs étaient partis de Herrnhult pour le monde païen[20].

19. G. Goyau, Conférence citée.
20. *Missions to the Heathen*, déjà citées.

Ces tentatives de propagande, cette inquiétude pour le salut des infidèles qui se manifestent soit dans les théories de Saravia et de Drelincourt, soit dans le zèle apostolique d'un Eliot, d'un Von Veltz, d'un Francke ou d'un Zinzendorff ne sont que des efforts isolés. Comme tous les précurseurs, ces caractères généreux encourent la contradiction et les railleries de leurs contemporains. Ils se heurtent à l'enseignement formulé par les plus éminents de leurs docteurs.

La politique ou les vues commerciales de certains gouvernements protestants envoyèrent dans les colonies des pasteurs. L'œuvre de ces derniers fut celle de fonctionnaires s'acquittant de leur tâche sans esprit évangélique et les adhésions qu'ils obtinrent des indigènes furent le résultat de marchandages plutôt que de conversions.

Des persécutions conduisirent au delà des mers des dissidents qui voulurent conquérir par l'exil le droit de servir Dieu conformément à leur conscience. Ils fondèrent moins des centres de missions que des *champs d'asile*. Si parmi eux un Eliot se sent ému de pitié à la vue des sauvages et si sa charité le porte à les tirer de leur grossière ignorance, un tel homme se distingue de ses compagnons et les étonne. Ce sont des caractères tels que le sien qui ont laborieusement et obscurément préparé le mouvement missionnaire protestant du siècle dernier.

François Rousseau.

BULLETIN CRITIQUE

Emile Chénon. — *Histoire générale du droit français public et privé des origines à 1815.* Tome I. Période gallo-romaine; période franke; période féodale et coutumière. — Paris, Société du « Recueil Sirey », 1926. In-8° de 984 pages et 12 cartes. Prix : 50 francs.

Ainsi que l'indique l'auteur, cet ouvrage est le fruit d'un long enseignement. Avant d'être rédigé, il a en effet été tout d'abord professé, sous une forme un peu abrégée, à la Faculté de droit de Rennes de 1883 à 1893, et depuis 1895 à la Faculté de droit de Paris. Il était, on peut le dire, attendu avec impatience par tous les anciens élèves de M. Chénon, par ceux là surtout que pendant si longtemps il a préparés, avec un dévouement dont ils lui demeurent profondément reconnaissants, à l'agrégation des Facultés de droit (section des sciences historiques).

De cette œuvre considérable, dont le plan général était déjà connu par le Programme du cours d'histoire du droit français, publié en 1907, M. Chénon nous donne aujourd'hui le premier volume, qu'un autre suivra.

Dans l'histoire du droit français, M. Chénon distingue cinq périodes : période gallo-romaine (Ier-Ve siècles), période franke (Ve-Xe siècles), période féodale et coutumière (Xe-XVIe siècles), période monarchique (XVIe siècle-1789), période intermédiaire (1789-1815). Dans chacune de ces périodes, qu'il relie les unes aux autres par des transitions heureusement ménagées, M. Chénon étudie successivement l'histoire externe du droit (sources législatives, sources historiques), — l'histoire du droit public (organisation politique, organisation administrative, organisation municipale, organisation judiciaire, organisation militaire, régime financier, organisation ecclésiastique), — l'histoire du droit privé (condition des personnes dans la société, condition des personnes dans la famille, condition des terres, transmission de la propriété et du patrimoine).

Le volume actuellement paru, est consacré à la période gallo-romaine, à la période franke, et enfin à la période qualifiée par l'auteur du nom de féodale et coutumière. De cette dernière du reste, nous n'avons que la partie relative aux sources et au droit public, et nous devons noter que l'auteur a divisé son exposé du droit public en deux sections, correspondant, la première, à l'apogée de la Féodalité (XI-XIIIe siècles), et l'autre, à son déclin (XIVe-XVe siècles). L'étude du droit privé de la période féodale et coutumière prendra place dans le second volume.

L'on trouvera dans cet ouvrage la netteté d'exposition, l'étendue

d'information, la sûreté de doctrine, qui sont caractéristiques et de l'enseignement oral de M. Chénon et aussi des nombreux ouvrages déjà publiés par lui. Son *Histoire générale du droit français* est destinée à rendre des services signalés, non pas seulement d'ailleurs aux spécialistes de l'histoire du droit, mais aux travailleurs aussi, qui, faute d'éducation juridique suffisante, sont trop souvent exposés à commettre des erreurs graves relativement aux institutions du passé. L'ouvrage de M. Chénon sera, pour eux, le meilleur et le plus sûr des guides. Ajoutons que chaque paragraphe est accompagné d'une bibliographie, dans laquelle, sans jamais nous accabler sous le poids de son érudition, l'auteur a soigneusement noté tous les ouvrages et articles essentiels, y compris les plus récents.

Il convient sans doute ici de signaler l'attention particulière donnée par M. Chénon aux questions relatives à l'organisation ecclésiastique et aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. On sait, du reste, la compétence de M. Chénon en ces matières, auxquelles, dans la liste de ses écrits antérieurs, se réfèrent plusieurs travaux importants.

Parmi tant d'idées remuées, et tant de faits passés en revue, en ce gros volume de près de mille pages, c'est à peine si le lecteur le plus pointilleux pourrait relever quelques vétilles. Ajoutons que l'auteur a joint à son texte un certain nombre de cartes qui seront consultées avec profit, et que l'on trouvera réunies à la fin du volume.

Est-il besoin de dire que nous attendons avec impatience la publication du second volume. Ce second volume commencera par l'exposé du droit privé de la période féodale et coutumière. Viendront ensuite les deux périodes de la monarchie absolue et de la Révolution. Pour finir, et sous forme de conclusion, M. Chénon se propose de retracer l'héritage légué par la Révolution, à la société contemporaine. Nous aurons ainsi une œuvre magistrale, aussi riche d'idees que pleine de faits, et par laquelle se prolongera heureusement l'influence d'un enseignement si profitable à tant de générations d'étudiants.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Emile Lesne. — *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Tome II. *La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne.* Fascicule 2. *Le droit du roi sur les églises et les biens d'église. VIIIe-Xe siècles.* — Lille, Facultés catholiques, 1926. In-8° de VIII-511 pages.

Le présent livre est le troisième des quatre que doit compter la magistrale *Histoire de la propriété ecclésiastique en France* de Mgr Lesne. Le premier a été consacré aux époques gallo-romaine

et mérovingienne, les trois autres s'appliquent à l'époque carolingienne. On y étudie successivement la genèse, la nature et la dégénérescence du droit royal sur les églises. La nature de ce droit, tel est l'objet du volume qui paraît, elle y est analysée dans toute sa profondeur. Où les carolingiens puisèrent-ils l'idée que la disposition des églises et monastères leur appartenait ? Tout simplement dans les nécessités de fait. La mainmise de Charles Martel sur les églises fut une « usurpation ». Telle est l'origine historique de ces célèbres droits régaliens qui pesèrent si lourdement dans la suite sur l'Eglise gallicane. Mais si le roi se croit autorisé à exiger des prélats le service des biens ecclésiastiques, c'est que le clergé s'est condamné lui-même, selon Adalhard, à cet esclavage, en absorbant une trop large part de la fortune publique. La richesse des clercs et des moines en diminuant celle de l'Etat les obligeait à le servir. L'auteur en faisait déjà la remarque à la fin du livre précédent, l'accumulation des biens fonds aux mains du clergé et des moines — il admet qu'ils détenaient la tierce partie des terres exploitées et productives — poursuivie pendant les siècles mérovingiens avait fait des églises et des monastères les plus grands propriétaires du pays, cela les exposait aux incessantes entreprises des laïques sur leur temporel. Or, c'est cet envahissement des sièges épiscopaux et monastères par l'aristocratie franque aux VIIe et VIIIe siècles qui a le plus largement contribué à préparer la mainmise des rois sur les évêchés et abbayes. Soucieux à la fois, dit Mgr Lesne, de fortifier leur pouvoir et de rétablir l'ordre dans l'église, les premiers Carolingiens dépouillent les maisons rivales de la leur des évêchés et abbayes dont elles s'étaient saisies et les attribuent à leurs fidèles, même laïques. On disposa d'abord des « honneurs » des églises, c'est-à-dire des fonctions épiscopales et de leurs émoluements; pouvoir politique, rémunération pécuniaire, c'est en effet ce que l'on cherchait. On déduisit de là un droit royal sur l'église elle-même, considérée comme personne morale ecclésiastique.

Certaines églises appartenaient déjà en propriété au roi, celles de son fisc, nul ne le conteste, mais les Carolingiens étendirent par la suite le manteau de leur protection intéressée sur toutes les autres. Le « mainbour » royal qui n'était d'abord qu'une « sauvegarde particulière », si l'on me permet ce rapprochement anachronique, est peu à peu lié au privilège de l'immunité et ainsi démesurément accru. La *tuitio,* protection ou patronage atteint encore plus loin, elle couvre la totalité des églises. Le clergé reconnaît ce droit aux rois en leur qualité de « maîtres de la terre ». Il invoque, à ce propos, un texte de saint Augustin : « Les biens sont possédés en vertu du droit des rois. » Il fait même de ce droit un devoir. Il requiert les rois, à leur avènement, de s'engager par serment solennel à défendre les églises et leurs biens. De trop solides avantages matériels et moraux découlaient de cette protection pour que le clergé la contestât. Pour les mo-

nastères, en particulier, elle avait ce résultat apprécié de leur conférer certains caractères de la personnalité civile. En excluant la protection de tout autre, même de l'évêque, elle les habilitait à posséder et les constituait *sui juris*.

Après avoir scruté la nature du droit régalien, Mgr Lesne décrit la procédure de son exercice. Je noterai ici deux points à retenir. Depuis Charlemagne apparaît ce que l'on a appelé plus tard droit de régale ou jouissance du temporel pendant la vacance du siège épiscopal, les fruits restant acquis au fisc, bien que revendiqués théoriquement par le nouvel évêque. Au même siècle naît une pratique qui atténuait celle de la confiscation ou retrait de l'évêché, c'est le séquestre ou saisie du temporel à titre comminatoire et non pas définitif.

Une autre atténuation relative à la disposition pleine et entière des biens ecclésiastiques fut la pratique de la sécularisation. Le souverain ne s'attaque plus ici à l'évêché lui-même, il se contente de détacher une parcelle de ses biens dont il gratifie un fidèle à titre de bénéfice et à charge de services, généralement militaires. Cette atteinte était plus grave que la précédente, en ce sens qu'elle était définitive et irréparable. Aux protestations des églises, les rois répondirent seulement en grevant le bénéficiaire de certaines redevances envers l'église, notamment d'une double dîme, appelée « dîme et none », qui était récognitive de la propriété primitive de l'église, ou bien en contraignant ou autorisant le bénéficiaire à restituer sa terre à l'église, quitte à la reprendre immédiatement à titre de précaire tenu de l'église. Par ce procédé, les évêques et abbés se constituèrent un entourage de vassaux et devinrent seigneurs féodaux.

La dernière partie du livre étudie les autres charges publiques imposées par les rois aux églises, devoirs d'hospitalité, contributions pécuniaires, service militaire et service de cour. Là on nous montre, dès cette époque, une prélature résidant auprès du Prince. Se tenir auprès du roi, dans sa chapelle et demeurer attaché à son service familier, c'est, dit Mgr Lesne, un devoir qui s'impose alors à tout prélat fidèle, conséquence fatale du recrutement épiscopal. Le moine de Saint-Gall ne nous montre-t-il pas Charlemagne promettant aux élèves studieux de l'école palatine de leur procurer évêchés et monastères magnifiques ?

Ainsi donc s'est constitué sous les Carolingiens ce faisceau de droits régaliens sur les églises, dont les conséquences se feront sentir durant de longs siècles. Le volume suivant nous montrera, au xe siècle, la dispersion de ces droits entre les mains des seigneurs féodeaux.

Je ne rendrais pas une idée juste du travail de Mgr Lesne si je ne rappelais que le présent livre, comme les précédents, est de l'érudition la plus riche et la plus avisée. Avec sagacité il fonde sa construction sur la base de documents contrôlés, il développe son sujet avec clarté et harmonie dans un style toujours heureux.

Quoique très volumineux, ce livre n'est pas un tombeau. Les nombreux exemples sont classés dans les notes. Le texte énonce les propositions et fait suivre chacun de la série des cas concrets qui lui servent de preuve. Les recherches y seraient encore plus faciles, si la table des matières — comme dans le premier tome — était plus explicite, les rubriques laconiques et abstraites ne révélant pas suffisamment, à mon avis, le contenu des chapitres et paragraphes, aux lecteurs non avertis. En définitive ce volume, qui porte sur des questions ardues, est un de ceux qui font grand honneur à l'érudition française.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Jules Gay. — *Les Papes du XIe siècle et la chrétienté.* — Paris, Gabalda, 1926. In-12 de xvii-428 pages. Prix: 20 francs.

P. Brand et J. Garin. — *Un pape savoyard. Nicolas II (1059-1061).* — Paris, Gabalda, 1925. In-8° de 78 pages.

En 400 pages, M. J. Gay vient de résumer très heureusement l'histoire de l'Eglise pendant l'une des périodes les plus importantes et les plus constructives de son histoire. Il commence par tracer un tableau sommaire de l'alliance de la Papauté et de l'empire d'Occident fondé par Charlemagne; il y a, sous les Carolingiens, union complète de l'Eglise et de l'Etat. Cette union, lors de la restauration de l'Empire germanique au xe siècle, ne laisse pas que d'être féconde en un sens. La chrétienté s'étend de plus en plus vers l'est par la conversion des Hongrois, Moraves, Polonais, etc. D'autre part, la politique d'un Henri III par exemple, qui soustrait l'élection du pape aux intrigues néfastes des milieux romains, contribue, à n'en pas douter, à consolider l'indépendance du Saint-Siège. L'écueil de ce système d'équilibre entre les deux pouvoirs, c'est la prédominance rapide du temporel qui ne voit plus dans les bénéfices qu'une matière à trafic; les évêchés tombent entre les mains des dynasties féodales, tandis que par les mœurs, le laïque et le clerc tendent à se confondre. Contre ce danger qui menace l'indépendance de l'Eglise, ce sont d'abord les moines qui entrent en lutte. En Occident, particulièrement dans l'est de la France, le monachisme prend une vigueur nouvelle; c'est l'expression épurée de la vie religieuse, soutenue par diverses puissances laïques, mais non sous leur dépendance, car les nouvelles fondations, exemptes de la juridiction de l'ordinaire, se rattachent directement à Rome. En même temps, la paix de Dieu groupe en des associations liées par la foi du serment tous ceux qui ont juré de ne point porter atteinte à l'intégrité des choses religieuses. Il y a là tout un ensemble d'idées qui, sans être en opposition tout d'abord avec l'alliance traditionnelle de l'Eglise et de l'Empire,

tendent néanmoins à renforcer l'activité et l'indépendance de la Papauté et du clergé qui se rattache directement à elle. Il suffira d'un homme énergique, Grégoire VII, pour que ces idées passent, en partie tout au moins, dans la réalité des faits. Quelques années après son pontificat, la « séparation » de l'Eglise et de l'Etat est réalisée d'une certaine manière; mais le pouvoir civil est amoindri; il est sous la dépendance du Saint-Siège qui, en principe, s'arroge le droit de déposer les rois et de délier leurs sujets de l'obéissance. C'est cette formule, toute nouvelle dans l'histoire, qui s'élabore en Occident au cours du XIe siècle, dont M. J. Gay a suivi avec beaucoup d'esprit critique l'origine et le développement jusqu'à son triomphe à la fin du pontificat d'Urbain II.

Beaucoup de papes du XIe siècle étaient originaires d'Allemagne ou de France; il suffira de citer un Grégoire V, un Léon IX, un Gerbert. La nationalité du pape Nicolas II peut prêter à discussion. Le *Liber Pontificalis* le mentionne ainsi : *Nicolaus natione allobrogus quod alio vocabulo Burgundio dicitur...* MM. Brand et Garin en concluent qu'il était né en Savoie. En réalité rien n'est moins sûr, car il est constant qu'aux Xe et XIe siècles le terme d'*Allobrogus* s'appliquait non seulement aux habitants de la haute vallée du Rhône, mais encore à ceux du duché et du comté de Bourgogne. Bien plus, il semble que ce soient surtout ces derniers que les textes désignent sous le nom d'Allobroges. Stéphanie, femme de Guillaume Ier, comte palatin de Bourgogne, morte à la fin du XIe siècle, est ainsi mentionnée dans son épitaphe : *Allobrogum comitissa.* Il y a tout lieu de penser que Nicolas II était d'origine bourguignonne, plutôt que d'un diocèse relevant de la métropole de Vienne.

L. Royer.

Le P. Henri Fouqueray. — *Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression.* Tome V : *Sous le ministère de Richelieu,* seconde partie : *1634-1645.* — Paris, Bureau des *Etudes,* 1925. In-8° de 478 pages.

L'histoire de la compagnie de Jésus pendant les huit dernières années du ministère de Richelieu a trouvé dans le P. Fouqueray un historien fidèle et impartial. Le récit est simple, puisé aux meilleures sources parmi lesquelles les archives de la Société tiennent naturellement la première place. Nous n'avons que deux observations à faire. M. Fouqueray ne me paraît pas avoir observé, dans l'appréciation du conflit entre les Capucins et les Jésuites au sujet de la résidence de Smyrne, l'impartialité que les religieux se doivent entre eux dans l'intérêt d'une œuvre commune. Les Jésuites y avaient précédé les Capucins, ils s'y étaient établis dès 1623, tandis que l'établissement des Capucins ne paraît pas remonter avant 1628. Cette dernière mission avait l'avantage

d'échapper aux vexations des Vénitiens et elle fut de suite exemptée par la Propagande des visites des vicaires de l'archevêque[1]. Les Capucins étaient investis par le roi et la Propagande de la qualité de chapelains de la nation française. Le P. Joseph se montra inquiet du tort que ce privilège pouvait causer aux Jésuites. Il souhaitait de les voir faire leurs dévotions dans leur église en donnant ainsi un exemple édifiant de fraternité chrétienne, tout en signalant la difficulté qu'il y aurait, à cause de la diversité des règles et de l'esprit, à les faire habiter ensemble. Les Jésuites de Smyrne furent autorisés à célébrer la messe dans la chapelle consulaire, à y avoir un confessional, à y réunir leurs pénitents dans des exercices de dévotion sans pouvoir ni gêner le ministère des desservants attitrés, ni élever de prétentions sur l'église, mais la maison et la chapelle restèrent la propriété des Capucins. On s'en remettait au consul et au vice-consul pour assigner aux Jésuites une résidence[2]. Maintenant pourquoi les titres que ceux-ci pouvaient s'être acquis par leur apostolat, plus ancien que celui des Capucins, ne pesèrent-ils pas davantage en leur faveur ? Pourquoi furent-ils finalement abandonnés par l'archevêque Marchi lui-même qui avait commencé par être pour eux ? Céda-t-il aux instances de l'ambassadeur jusqu'à investir (avril 1632) le supérieur des Capucins des patentes de vicaire général ? Ce qui apparaît clairement dans cette affaire, c'est la résolution bien arrêtée chez le vice-consul, chez l'ambassadeur, dans le gouvernement métropolitain, d'assurer aux Capucins le titre et la charge d'aumôniers du roi à Smyrne. Le P. Fouqueray n'a peut-être pas tenu assez compte de l'hostilité dont les Jésuites étaient l'objet à raison de leur partialité présumée pour la maison d'Autriche.

En passant sous silence l'influence des Jésuites pour obtenir des réguliers l'abandon de leurs privilèges et le rôle du P. Joseph pour les faire consacrer par la curie, M. Fouqueray a trop simplifié les faits. Richelieu ne leur demandait pas tant et ils se repentirent d'avoir tant accordé par leur déclaration[3]. Le P. Joseph para le coup en soumettant l'arbitrage de la question au pape et au chapitre général qui allait se réunir à Rome. Les Capucins eurent pleinement raison de se refuser à l'examen auquel les évêques prétendaient soumettre les candidats à la prédication. Le général et les définiteurs du chapitre leur défendirent de le subir et ils étaient d'accord en cela avec l'opinion du Saint-Siège. Nous n'avons pas trouvé la lettre signée par les Jésuites en avril 1637 et qui justifierait, d'après M. Fouqueray (p. 47, n. 1), la bonne foi des Jésuites.

G. Fagniez.

1. *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 329.
2. *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 332.
3. Voyez-en les termes dans Fouqueray, p. 46.

J.-M. Maubourguet. — *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370. Etude d'histoire politique et religieuse.* — Cahors, impr. Coueslant, 1926. In-8° de 434 pages, avec une carte du diocèse de Sarlat.

— *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, précédé de notes sur l'histoire économique du Périgord méridional à l'époque féodale.* — Cahors, impr. Coueslant, 1926. In-8° de LIV-112 pages.

Le mercredi 26 mai 1926 la Faculté des lettres de l'université de Bordeaux décernait à l'unanimité le grade de docteur ès lettres avec mention honorable à M. Maubourguet, professeur au collège de Sarlat. L'étendue de ses recherches diligentes, la solidité précise de ses conclusions minutieuses, la clarté si exacte de son plan et la sobriété si nette de son style, voilà les trois qualités maîtresses de ce maître livre.

I. — Les collections imprimées donnaient peu de chose. De toute évidence, c'est aux Archives qu'il fallait puiser. M. Maubourguet l'a compris : de là, les dépouillements méthodiques qu'il a entrepris, d'abord aux archives départementales de la Dordogne [évêché, série G II; chapitre cathédral, série G IV; Sarlat, série E; Cadouin, série H[4]; Domme, séries AA et FF; ...], puis aux Archives de la Gironde [série G] et aux Archives des Basses-Pyrénées. Il n'était pas possible de s'en tenir là. Il fallait visiter aussi les dépôts de Paris et de Rome : aux Archives nationales, M. Maubourguet trouva des pièces de haute importance dans la série JJ (Lettres royaux), dans la série J (Layettes), ...; à la Bibliothèque nationale, divers manuscrits, le fonds Doat, la collection Moreau, le fonds Périgord surtout furent soigneusement explorés; au Vatican[1], enfin, la moisson de M. Maubourguet ne fut pas moins fructueuse (Avignon 1-184; Vatican 24, 32-33, 63-117, 152-228 ...; *Collectorie* 30, 145, 197; *Introitus et Exitus; Obligationes et Solutiones*). Ces recherches méthodiques poursuivies cinq années durant aboutirent à de belles découvertes : il me suffira de mentionner ici le *Livre de la Paix de 1299* qui définit les rapports de l'abbaye et de la bourgeoisie de Sarlat et la bulle *Salvator noster* du 13 août 1317 qui porte création du diocèse de Sarlat. Ces deux textes, de capitale importance, inédits jusqu'à ce jour, sont imprimés *in extenso* par M. Maubourguet, pp. 409-425 et 425-426 et soigneusement étudiés par lui dans le corps du livre. Il y a joint le texte de l'hommage fait à Renaud de Pons, vicomte de Turenne, par l'abbé de Terrasson, 21 février 1364.

1. C'est à l'amicale intervention de notre éminent confrère, M. Prou, que M. Maubourguet doit la mission dont il fut chargé aux Archives vaticanes.

II. — L'utilisation quasi-exclusive des documents d'archives fait la solidité des conclusions où M. Maubourguet aboutit. Voici, très brièvement, les principales.

Le Périgord méridional comprend le *Périgord noir* (triangle compris entre Dordogne et Vézère) et le *Bas Périgord* qui s'étend entre le Dropt et la Dordogne, de Bergerac à Castillonès et Biron. Son unité apparaît le jour où le diocèse de Sarlat est constitué; dès l'époque antérieure elle se manifeste par l'impuissance curieuse dont fait partout preuve en cette zone le comte de Périgord (jusque vers 1330). Ses limites sont celles-là même qui définissaient le diocèse de Périgueux avant 1317 et qui correspondent à peu près[2] aux limites de la *civitas* romaine et du *pagus* celtique. — De l'histoire de ces pays avant la Révolution grégorienne (1049-1153) et la Renaissance féodale des XIe, XIIe et XIIIe siècles, on ne sait rien. Plutôt que de commencer au onzième siècle, M. Maubourguet a préféré — avec raison, je crois : il a su faire court et net —, remontant aux origines, évoquer les drames d'histoire inconnue qui se sont déroulés en son pays. De cette revue de nos ignorances, deux faits généraux apparaissent : Périgord noir et Bas Périgord ont connu deux époques de prospérité, l'époque magdalénienne et l'époque romaine; comment ces deux civilisations se sont ici développées, comment elles ont sombré tour à tour, les documents manquent qui permettraient de le dire (p. 18-30).

Les documents apparaissent aux alentours de l'an 1100 et lentement se multiplient jusqu'aux alentours de 1200. Au Périgord méridional comme en tant d'autres pays, la renaissance féodale débute par une renaissance religieuse. Cette renaissance religieuse procède d'apôtres locaux, appuyés par les grégoriens, mais indépendants de Cluni et qui, sans doute, eussent voulu demeurer indépendants de Citeaux; sans doute aussi regardaient-ils du côté de Limoges plutôt que du côté de Périgueux. Guillaume VIII d'Aquitaine (1058-1086), Urbain II (1088-1099), saint Robert d'Arbrissel, mort en 1117, voilà les trois grandes figures qui, de loin, dominent la scène; Bernard de Tiron, Géraud de Sales, Henri de Pontigny, Elie d'Ardorel, Yves de Chartres lui-même paraissent avoir été directement mêlés à la bataille où prennent naissance neuf monastères : deux maisons de moniales bénédictines dont on ne sait quasi-rien, l'abbaye de Notre-Dame de Fongaufier (attestée vers 1140, fondée peut-être en 1095 par Euboline de Gourdon) et le prieuré de Saint-Silvain de Lamonzie (attesté en 1077, disputé entre Paunat, Saint-Martial de Limoges, Sainte-Marie de Saintes); sept maisons de religieux : le prieuré bénédictin de Cenac (acquis en 1091 par les Cluniciens de Moissac : l'abbé Asquilinus), l'abbaye bénédictine de Saint-Sour de Terrasson (réformée par Saint-Martial

2. Les diocèses de Périgueux-Sarlat ne comprenaient pas l'archiprêtré de Nontron, le canton de Carlux..., qui sont aujourd'hui dans le département de Dordogne; ils comprenaient en revanche les deux rives du Dropt (aujourd'hui en Lot-et-Garonne), le canton charentais d'Aubeterre...

de Limoges vers 1091, révoltée à plusieurs reprises, exempte en 1165) et sa voisine l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Saint-Amand de Coly (qui garde intacte, pieusement, la tombe de l'abbé Guillaume 1124-1130 ?), l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Saint-Cyprien de Dordogne et sa voisine l'abbaye de Saint-Avit (qui toutes deux relèvent en 1097 de Saint-Sernin de Toulouse), enfin les deux abbayes illustres de Sainte-Marie de Cadouin (fondée en 1115 par saint Robert d'Arbrissel) et du Saint-Sauveur de Sarlat (plus tard consacrée à un mystérieux saint Sacerdos, né à Bordeaux, filleul du roi d'Aquitaine Anticius, devenu un jour évêque de Limoges... : l'abbaye bénédictine de Sarlat a été fondée soit à la fin du XIe siècle, soit au temps de Louis le Pieux ou de Pépin Ier, d'Aquitaine...). Il semble que les légendes où s'étale la gloire des saints soient à peu près contemporaines de la restauration, ou de la création, des monastères qu'ils protègent; et il est assuré que celles de saint Sour, saint Amand et saint Cyprien sont étroitement apparentées. Peut-être celle de saint Sacerdos vise-t-elle à refouler une offensive clunicienne dont les fausses chartes du comte Bernard seraient une forme... De l'histoire politique du pays à ce moment, quatre traits apparaissent seuls : le comte de Périgord ne paraît pas exister; Toulouse et Poitiers comptent seuls, se disputant l'influence; le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenet (1152), n'entraîne pas, malgré l'énergie de Richard Cœur de Lion — qui meurt trop vite (1199), — un établissement durable de la force anglaise en ce pays sans maître, au lieu que Philippe-Auguste réussit à installer ses bailes à Sarlat, à l'heure où il conquiert l'hommage de Périgueux, de Turenne et de Cahors; des villes naissent, enfin, autour des abbayes qu'on a dites, et leurs habitants entrent en conflit avec les abbés qui sont leurs seigneurs : dès 1204-1212, apparaissent des bourgeois de Sarlat qui obtiennent, moyennant un payement de 175 livres, d'être déchargés de la dîme sur le jardinage, et qui contestent à l'abbé le droit de lever la taille !

Et c'est dire que cette obscure et féconde histoire dont les règnes de Guillaume VIII d'Aquitaine et de Philippe-Auguste de France définissent à peu près l'aurore et le terme aboutit à la constitution de deux grandes forces, l'Eglise et la France. Les vicissitudes de ces deux forces, c'est à quoi se réduit désormais l'histoire du Périgord méridional.

Au temps de saint Louis, de façon inattendue, ces deux forces, très certainement, reculent. L'infiltration anglaise se poursuit diversement, tenacement, heureusement : sept bastides (Lalinde, Beaumont, Molières, Mompazier...) la favorisent; la forteresse d'Urval et le sénéchal anglais de Turenne l'appuient; la grande maison féodale de Bergerac est contrainte de baisser pavillon; la pauvre politique de Louis IX n'aboutit pas aux merveilleux résultats que disent ses modernes apologistes[3]; et je me demande si la

3. M. Maubourguet juge trop favorablement le traité fameux de 1259.

constitution de la seigneurie périgourdine de l'archevêque de Bordeaux — qui date de ce temps — ne cache pas encore une offensive de l'Angleterre. Or l'Eglise recule en même temps que la France : ses abbayes sont envahies soit par les nobles (les Gontaut à Cadouin, les Beynac à Saint-Cyprien, les Salignac à Saint-Amand), soit par les bourgeois (Sarlat, Terrasson) : l'histoire d'Elie de Magnanac, celle d'Arnaud de Stapone, l'apparition des prébendes individuelles, autant de preuves de la crise religieuse provoquée par l'infiltration laïque au sein de l'Eglise. La fondation des bastides, les progrès des bourgeois qui empiètent et brisent les droits des seigneurs ecclésiastiques, la confédération de Périgueux-Sarlat-Brives-Figeac manifestent avec autant de netteté la vigueur de la poussée laïque. Et comment ne pas remarquer que le mouvement mendiant semble ne point toucher le Périgord noir : le couvent franciscain de Sarlat qui s'organise à la fin du XIIIe siècle paraît n'avoir point rayonné.

Une vigoureuse contre-attaque de la France et de l'Eglise caractérisent le temps de Philippe le Bel. Les brutalités des officiers du roi-duc, les empiètements persistants des bourgeois, la capitulation qu'ils imposent en 1299 à l'abbé de Sarlat (à Terrasson, à Saint-Amand, évolution sans doute analogue) et la reconnaissance de leur consulat qui en dérive, ces faits, et quelques autres, prouvent la persistance, aux alentours de 1300, de l'offensive antifrançaise et de l'offensive antiecclésiastique. Mais on voit aussi bien la riposte. En 1294, en 1324, la France attaque; et les conférences de Périgueux de 1311-1312 ne manifestent pas moins clairement son retour à la politique offensive que pratiquait Philippe-Auguste. En 1317, l'Eglise attaque à son tour, ou contre-attaque : pour fortifier le prestige et renforcer la résistance de ses représentants en butte à l'hostilité des bourgeois et seigneurs, elle confère le titre et l'autorité épiscopale à l'abbé de Sarlat, 1317.

Au milieu du quatorzième siècle, les deux évolutions, jusque-là parallèles, divergent tout d'un coup. Le roi de Paris et le duc-roi de Bordeaux-Londres s'affrontent en un duel où celui-ci l'emporte d'abord (Créci, Poitiers, Brétigni), mais où celui-là prend aussitôt sa revanche : la question de l'appel de 1370 marque l'adhésion définitive à la cause française des populations, autonomes jusque là, du Périgord méridional. Dans l'histoire ecclésiastique et religieuse, la date de 1370 ne signifie rien. Ce qui la caractérise, c'est le fonctionnement régulier du système avignonnais, l'extension quasi indéfinie du système des réserves pontificales... Si la royalisation du pays assurait le salut de l'idée française, on ne peut pas dire, hélas ! que la pontificalisation des bénéfices ait entraîné un renouveau de vie chrétienne !...

Je dégage les grandes lignes du livre de M. Maubourguet parfois un peu noyées, peut-être, au milieu d'une foule de détails que je suis très loin de mépriser. Le livre donne une impression de plénitude et de densité robuste. Il présente nombre de renseigne-

ments qu'on chercherait vainement ailleurs : je songe à cette histoire des seigneurs périgourdins (Bergerac, Beynac, Biron, Castelnau, Badefol...), qui, par malheur, est encore trouée de multiples lacunes et à cette analyse minutieuse du *Livre de la Paix*, inconnu jusqu'à ce jour; je songe surtout à ces nombreux tableaux qui identifient tant de localités périgourdines [p. 61-64 : domaines de Sarlat d'après les deux bulles comparées de 1153 et de 1170; — p. 372-377 : chapitres (cathédrale et collégiaux), abbayes, prieurés conventuels et prieurés curés; — p. 389-403 : les quelque trois cents paroisses et chapelles du Sarladais], et précisent les dates, pour la première fois, de tant d'abbés, prieurs, chanoines, consuls, etc...

III. — D'un mot, enfin, je veux souligner les mérites du plan et du style. Les origines, antérieures au XIe siècle, sont resserrées en une courte introduction. Puis quatre livres s'échelonnent, dans l'exactitude d'un plan strictement chronologique : on y voit tour à tour la renaissance féodale du XI-XIIe siècle, le temps de saint Louis, le temps de Philippe le Bel, les débuts de la guerre de Cent Ans. A l'intérieur de chacun de ces quatre livres s'offrent des subdivisions systématiques[4] : les mêmes problèmes sont étudiés tour à tour, et dans la solidarité de leurs aspects synchroniques, et dans la suite de leurs transformations successives. Et l'histoire de Sarlat, abbaye et bourgeoisie, montre qu'on ne pouvait guère choisir le plan contraire (divisions systématiques avec subdivisions chronologiques) : si étroitement s'entremêlent, si indissolublement se tiennent ses crises religieuses et politiques[5]. Dans le plan qui a été suivi, la physionomie propre de chacune des quatre époques étudiées apparaît d'elle-même en lumière.

Nous touchons ici à l'un des très grands mérites du livre de

4. Livre I. Ch. 1. Les premiers monastères; 2. L'abbaye de Sarlat; 3. La vie morale et religieuse; 4. La vie politique. — Livre II, 1226-1285. Ch. 1. La politique extérieure; 2. Les seigneuries; 3. Les bastides; 4. Les bourgeois et l'abbaye de Sarlat; 5. Les monastères, la piété. — Livre III, 1295-1328. Ch. 1. La politique extérieure; 2. Les seigneuries; 3. Les bourgs; 4. Le diocèse de Sarlat; 5. Chanoines et moines; 6. La vie religieuse et morale. — Livre IV, 1328-1370. Ch. 1. La politique extérieure; 2. Les seigneuries; 3. Les bourgs; 4. Les évêques et leurs auxiliaires; 5. Chanoines et moines; 6. La vie religieuse et morale.

La thèse complémentaire de M. Maubourguet donne une édition des 141 actes du cartulaire de Cadouin (aujourd'hui disparu), dont il a retrouvé des fragments. Cette édition est précédée de courtes notes (une histoire suivie était impossible) sur l'histoire économique du Périgord noir et du Bas Périgord. Ce double travail a été poursuivi sous la direction de mon regretté ami Brutails. M. Maubourguet vise à reproduire la teneur du cartulaire disparu, non à établir un texte absolument pur. Qu'est-ce que la pureté du latin de 1150 ? Comme on reprochait à M. Maubourguet d'avoir imprimé *fratris... conterini* (p. 60; n° CXV, de mai 1158) et de n'avoir pas corrigé *fratris uterini*, M. Bourciez a fait observer que la forme *conterinus*, pour inconnue qu'elle soit, pouvait fort bien avoir existé : elle aurait été suggérée, et comme suscitée, par *consobrinus*...

5. Cf. mon *Avenir du Christianisme*. Première prtie : *Le Passé chrétien*. VII4 (1926), p. 38-39.

M. Maubourguet. Il a su relier étroitement à l'histoire générale de la France l'histoire de ce petit coin de terre qu'est le Sarladais et l'outre Dordogne. Son livre offre aux savants férus d'histoire locale, à cet égard encore, un magnifique modèle : autant il convient d'attacher son effort aux humbles pays qui constituent « le pays », autant il est nécessaire à qui les étudie de ne jamais perdre de vue l'ensemble auquel naturellement ils se rapportent. L'usage du plan chronologique achemine sans peine l'érudit à confronter au grand tableau que la tradition historique lui transmet le médaillon modeste qu'il travaille à peindre de justes couleurs.

Et le style de M. Maubourguet est aussi exact que son plan. Simplicité, sobriété, précision, ce sont les qualités qui le recommandent. Nulle trace de verbalisme ou de bavardage. L'auteur sait sentir et faire sentir ce qu'il a éprouvé d'abord. Lisez cette courte page : « La bastide (de Castillonès), construite au sommet d'une colline, se détache nettement au dessus de la plaine du Drot; le spectacle qui s'offre au regard est splendide : vers l'Agenais, ce sont les larges ondulations des coteaux; au nord les vastes horizons que limitent seules les hautes collines et qui évoquent le beau panorama de la « barre » de Domme... Il manque cependant, pour que le plaisir soit complet, la brutale descente des rochers dans la plaine, et la traînée d'argent de la Dordogne » (p. 146). Très rarement, trop rarement osé-je dire, M. Maubourguet s'abandonne, interrompt un instant la suite de ses analyses austères, évoque à nos yeux un paysage coloré. Ne serait-ce pas que la qualité suprême de son œuvre en est la parfaite probité ?[6].

Albert Dufourcq.

J. Rouquette. — *Histoire du diocèse de Maguelone.* Tome Ier — Montpellier, chez l'Auteur, 18, rue Ferdinand-Fabre, 1925. In-8° de xxxi-1055 pages.

« Nous avons déjà édité, dit l'auteur, deux volumes du *Bullaire de Maguelone* et trois volumes du *Cartulaire de Maguelone,* c'est-à-dire plus de 1.500 documents... Nous avons prêts pour l'impression plus de 8.000 actes tirés des notaires du xive et du xve siècle », et qui formeront la suite de ce cartulaire. Nul n'était donc mieux préparé que l'infatigable travailleur qu'est M. l'abbé Rouquette,

6. Je ne songe pas sans frémir à ce qu'a dû coûter à l'auteur la préparation et l'impression d'un pareil ouvrage. Aussi est-ce dans une note que je cache un regret : Ce livre, qui devrait avoir trois ou quatre indices, n'en a pas un seul. La France est pauvre, aussi pauvre que glorieuse (M. Maubourguet a servi dans l'A. S., d'où il a rapporté deux belles citations), — et trahie ! — Autre regret, dont M. Maubourguet est plus innocent encore : il ne dit rien de l'enseignement religieux, de la prédication, des confréries, de la prière, des sacrements ni de la théologie. Nos archives sont muettes là dessus.

pour écrire cette histoire vivante et consciencieuse. Aux sources si abondantes qu'il a publiées s'ajoutent les *Inventaires* des Archives municipales dus à M. Berthelé et les recueils publiés par la studieuse Société archéologique de Montpellier, notamment le *Cartulaire des Guillems*, seigneurs de cette ville. L'*Histoire du diocèse de Maguelone* (moins étendu que le diocèse actuel de Montpellier, puisqu'il faut en retrancher le territoire des anciens diocèses de Béziers, d'Agde et de Lodève) n'est pas seulement l'histoire religieuse, mais aussi l'histoire civile, et l'on sait combien fut remplie et curieuse l'existence de la ville de Montpellier au Moyen Age, ville de commerçants, port quasi-méditerranéen, ville d'Université où enseigna Placentin, visitée et protégée par les papes, seigneurie qui écherra aux rois d'Aragon et de Majorque, convoitée par les rois de France qui y prirent pied graduellement et acquérirent, en 1293, les droits suzerains cédés par l'évêque.

De non moindres développements sont consacrés par M. l'abbé Rouquette à l'histoire religieuse, au chapitre régulier, aux évêques qui étaient en même temps seigneurs temporels de presque tout le diocèse, dont ils avouaient une partie — le comté de Melgueil — au Saint-Siège. Avec Dom Vaissète, l'auteur admet que Maguelone qui n'apparaît pas sans contestation dans l'histoire avant le VIe siècle de notre ère, n'a jamais été une *civitas*, au sens propre du mot. L'évêché existe en 533. Grâce à une hypothèse ingénieuse et séduisante, l'auteur en fait remonter l'origine un peu plus haut. Parmi les pères du concile d'Agde, en 506, figurait Pierre *episcopus de Palatio*. On a cherché sans succès satisfaisant à localiser ce siège. M. Rouquette le place en l'*ecclesia de Palacio sive de Veyruna*, une des plus anciennes paroisses du diocèse, et noyau du temporel épiscopal. Cette hypothèse paraît bien probable. Particulièrement apprécié sera le chapitre IX plein d'observations touchant les institutions et les usages. Cette étude est poursuivie — en douze fascicules — depuis les origines jusqu'à la mort de l'évêque Bérenger Frédol (1296). Un second tome mènera le lecteur jusqu'en 1536, date du transfert officiel (il était effectif depuis 1161) du siège de Maguelone à Montpellier.

Si l'auteur connaît à fond les sources montpelliéraines, il eût gagné à confronter l'histoire du diocèse qu'il étudie avec des histoires plus générales, il eût puisé notamment dans les travaux de Mgr Duchesne, de Mgr Lesne, de M. l'abbé Mollat, dans le *Liber censuum*, édité par Fabre, des notions qui lui manquent. On regrettera aussi que la composition et le style soient si diffus et encombrés de redites. Avec plus de rigueur dans l'exécution, l'ouvrage eût apporté au lecteur plus de clarté.

Malgré ces défauts de forme, on rend volontiers hommage à l'érudition très profonde, à l'esprit très loyal et véritablement scientifique de l'auteur et de l'œuvre.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Marcel POETE. — *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours.* Tome Ier. *La jeunesse. Des origines aux temps modernes.* — Paris, Picard, 1924. In-8° de XXI-626 pages, avec un plan hors texte.

— *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours. Album.* Six cents illustrations d'après les documents accompagnées de légendes et d'un exposé historique. — Paris, Picard, 1925. In-8° de XXVIII-347 pages, fig.

Après tant d'autres, qui d'ailleurs y ont plus ou moins échoué, M. Poëte tente une histoire générale de Paris. Tâche difficile et par l'étendue et par la complexité de la matière à explorer, puis à débrouiller. Le savant directeur de l'Institut d'histoire de la ville était mieux que quiconque en mesure de l'entreprendre. Une longue pratique des innombrables sources du sujet le mettait à même de les utiliser d'une façon critique. Sous ce rapport et malgré l'absence, qu'on peut regretter, de toute référence, les lecteurs avertis seront pleinement satisfaits. Voilà la première et je serais tenté de dire la nouveauté essentielle de l'ouvrage. Celui-ci possède encore une autre originalité. Voulant fournir du développement historique de la cité une interprétation spécifiquement locale, l'auteur cherche constamment à utiliser les méthodes de l'urbanisme, science assez neuve chez nous. Cet organisme parisien, il le compare à l'organisme humain. De même que la croissance d'une personne vivante a des lois reconnues par la biologie et la psychologie, de même on peut méthodiquement retrouver les causes matérielles et morales qui ont marqué de traits distincts, indépendamment des événements qu'elles expliquent, la physionomie de Paris. La démonstration sera ainsi faite qu'il y a vraiment une science de la ville, branche de la géographie humaine. On précisera en conséquence fortement le rôle du site, du chemin surtout, de la voie d'eau, des ressources générales du sol et du sous-sol. Idées simples, vérités évidentes, sur lesquelles l'auteur avait pourtant le droit d'insister, n'était-ce que pour marquer la différence de son point de vue d'avec celui de ses devanciers. Mais la capitale de la France doit le développement de sa personnalité à bien d'autres causes, qui sont politiques, religieuses et sociales. J'insisterai quelque peu ici sur cette « idée religieuse, qui (je cite l'auteur) avec le besoin et le chemin, sert à expliquer une telle agglomération ». Le rôle du chemin de pèlerinage, par exemple, est de première importance. Ce chemin est à l'origine de plusieurs quartiers de Paris. Pendant des siècles, la vie parisienne lui a dû son allure générale. Il traversait la ville de bout en bout dans sa ligne nord-sud. Tout un peuple de marchands s'est installé le long des rues Saint-Martin et Saint-Jacques, en passant par le

petit Pont et le pont Notre-Dame : influence économique du chemin de pèlerinage. En même temps, les jongleurs sont venus propager sur ces mêmes lieux les chansons de gestes : influence littéraire et artistique. Combien de phénomènes urbains ne peut-on pas encore rattacher au culte des reliques ? telle la célèbre foire du Lendit à Saint-Denis. Pèlerinages et culte des reliques sont du reste intimement unis. A leur tour, les puissantes abbayes qui, de longue date, parsèment le sol parisien, constituent de grands domaines agricoles. Leur attraction s'est révélée très forte au Moyen Age, période par excellence de l'économie domaniale. Elles sont tout naturellement devenues des centres de peuplement (quartier Saint-Martin-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor, etc.). Notons encore, à propos de ce grand fait urbain que constitue à Paris l'idée religieuse, le rôle politique de l'évêque féodal et surtout l'extraordinaire développement de l'enseignement dispensé par l'Eglise. Le centre en fut d'abord l'île de la cité. Bientôt à l'étroit, maîtres et étudiants débordèrent sur la rive gauche, où d'innombrables écoles en arrivèrent à former une ville dans la ville. L'université accapara, au XIIIe et au XIVe siècle, à peu près tout le Paris de la rive gauche.

Tels sont ces quelques grands faits que M. Poëte a parfaitement vus, délimités et mis en relief. L'image de Paris en apparaît peut-être plus complexe, mais aussi plus précise.

On pourra reprocher à la présentation de manquer d'air; pas assez de divisions; certains chapitres auraient gagné à être resserrés. Péchés véniels certes, qui ne se retrouvent plus dans l'album, lequel constitue le tome III (le tome II reste à paraître) de cette monumentale histoire. Six cents illustrations avec commentaires et légendes complètent fort utilement le texte principal. Elles le fixent, si j'ose dire, pour ce qu'il pourrait avoir d'un peu discursif. Elles ont été choisies avec un sûr instinct de l'enseignement à donner. Les reproductions sont suffisamment claires, mais peut-être trop réduites.

J. M.

Camille BELMON, P. S. S. — *Le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, 1460-1529.* — Grand séminaire de Rodez, 1924. In-8° de XVIII-586 pages, 10 pl.

Le prélat qui fait l'objet de cet ouvrage connut l'extrême fin du Moyen Age et l'épanouissement de la première Renaissance : toute son époque se retrouve dans sa vie. Procédurier, il en appelle au parlement de Paris pour obtenir la dignité de camérier du chapitre de Lyon; il lutte pendant trois ans (1501-1504) avec Charles de Tournon pour avoir l'évêché de Rodez, qu'il n'obtient enfin que par la mort de son compétiteur et moyennant la résignation

de son abbaye de Saint-Chaffre au profit d'un membre de la famille de Tournon; il plaide pendant dix ans, pour l'archidiaconé de Saint-Antonin, devant toutes les juridictions ecclésiastiques et laïques. Prélat de cour et gallican, il séjourne auprès du roi, il est chargé d'ambassade à Rome et il joue un rôle assez équivoque au pseudo-concile de Pise-Milan. Nommé en 1505 vice-légat à Avignon et gouverneur du Comtat-Venaissin, il y réside durant plusieurs années, n'apparaissant que rarement dans son diocèse. Grand seigneur et ami des arts, il achève sa cathédrale, l'enrichit de précieux ornements et construit la belle tour dont s'énorgueillit justement la ville de Rodez.

Mais ce ne sont point là les seules caractéristiques de ce portrait. D'une vie demeurée toujours très pure à travers les agitations du siècle, François d'Estaing se consacre entièrement, depuis 1512, à l'administration de son diocèse, dont il ne sortira plus durant les dix-sept dernières années de son épiscopat. Les précieux registres de ses visites pastorales nous font connaître dans le détail son activité toujours en éveil, son zèle pour l'entretien des églises, pour la formation du clergé, pour l'instruction de populations dont l'ignorance était profonde. Il apporte des modifications heureuses dans l'organisation du chapitre cathédral; il réglemente les quêtes; il surveille minutieusement l'emploi de leur produit et l'acquit des fondations. Il multiplie les maisons religieuses, et il veille à l'application des règles monastiques. Il revise la liturgie et institue la fête des Saints-Anges gardiens. Sa charité est sans bornes, notamment au cours des épidémies qui sévissent alors trop fréquemment.

Il a laissé une réputation de sainteté qui, au XVIIe siècle, puis en 1878, provoqua des projets de canonisation régulière. En rappelant ces procédures demeurées sans suite, M. l'abbé Belmon ne dissimule pas l'intention qui a inspiré son livre : réveiller le souvenir de François d'Estaing, raviver la dévotion populaire dont il fut jadis l'objet et provoquer ainsi la reprise d'un procès régulier. Peut-être cette préoccupation l'a-t-elle quelquefois dominé au point de lui faire accorder une confiance exagérée à des traditions faiblement étayées et à des documents dont la date tardive diminue l'autorité : reconnaissons cependant qu'en pareil cas il ne manque jamais de nous signaler lui-même la réserve avec laquelle nous devons accueillir son hypothèse. L'ensemble de son œuvre repose d'ailleurs sur une documentation abondante, soigneusement vérifiée sur les originaux quand ils existent encore, et soumise à une critique judicieuse. Le livre n'est pas seulement intéressant par la personnalité de son héros, mais il contient aussi une peinture, poussée à fond, de la société du temps, tout particulièrement du clergé et des populations urbaines et rurales du Rouergue. C'est très justement que l'Académie française en a reconnu la valeur en lui décernant une de ses récompenses.

André LESORT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

Bibliographie alsacienne. Revue critique des Publications concernant l'Alsace. Tome I : 1918-1921; tome II : 1921-1924. In-8° de XII-362 et XII-460 pages (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Fascicules hors série). Paris, Société : Les Belles Lettres, 1922 et 1926. Prix de chaque volume : 40 francs.

A l'imitation de la Faculté des lettres de Nancy qui depuis 1909 publie la « Bibliographie lorraine », et en suivant le même programme, le même esprit et la même méthode, les professeurs de la Faculté des lettres de Strasbourg ont commencé la publication d'une *Bibliographie alsacienne.* Dans cette bibliographie, on se propose « de passer annuellement en revue les publications concernant l'Alsace, en quelque lieu qu'elles aient paru », mais on n'a pas l'intention de faire un catalogue de la librairie alsacienne et pour cela, on n'y mentionnera pas les travaux proprement scientifiques, comme les mathématiques, la physique, la chimie, etc. De plus on veut donner une « revue critique ». Le directeur de la bibliographie, M. Albert Grenier, professeur d'histoire et d'antiquité nationale à la Faculté des lettres et ses doctes collaborateurs ont encore moins essayé de dresser une nomenclature complète de tous les ouvrages concernant l'Alsace et publiés n'importe où et en n'importe quelle langue, comme l'a essayé par exemple M. Wilh Poewe, dans le *Elsass-Lothringisches Jahrbuch* de 1923 et 1924. A dessein donc on a laissé de côté certaines publications qui semblaient ne présenter aucune valeur durable. Pour faire œuvre de critique positive, on a essayé d'analyser les ouvrages mentionnés et d'en relever les mérites comme aussi les défauts. Enfin pour certains ouvrages de peu d'importance, pour de petits articles de revues ou de journaux, on s'est le plus souvent contenté d'en mentionner les titres. Le premier volume (1918-1921) signale les ouvrages, brochures, articles, etc., parus durant cette période et se rapportant à la géographie, l'archéologie préhistorique et gallo-romaine, l'histoire politique, religieuse et militaire, générale ou particulière, l'histoire des arts, la linguistique et le folklore, l'histoire littéraire, les questions économiques, sociales, hygiéniques, financières et administratives et de droit public ou privé en Alsace. Le second volume (1921-1924) s'ouvre par une liste alphabétique des publications périodiques (revues et journaux) publiés en Alsace, et sous les trois grandes divisions indiquées au sous-titre : L'Histoire, les Lettres et les Arts, l'Actualité économique et sociale, renferme

dans un ordre plus méthodique à peu près les mêmes chapitres que le premier volume, augmentés de quelques nouvelles subdivisions. Chaque chapitre est rédigé par un spécialiste, et c'est à dessein qu'on revient à parler de certains ouvrages rangés sous différentes rubriques dans divers chapitres. Ainsi les deux thèses de J.-M. Tourneur-Aumont : *Etudes de cartographie historique* et *L'Alsace et l'Alémanie* (Cf. *Revue*, t. VIII, an 1922, p. 38) reviennent trois fois : vol. Ier, p. 95 (M. Grenier), p. 113-120 (M. Pfister : réfutation serrée et détaillée de la théorie générale de l'auteur) et p. 226-228 (M. E.-H. Lévy : récuse les conclusions linguistiques de Tourneur; cf. encore M. Kiener, p. 113, et vol. II, p. 81-83). Un index général des noms d'auteurs termine chaque volume.

L'histoire ecclésiastique et religieuse occupe une large place dans les deux volumes, et beaucoup d'ouvrages qui s'y rapportent doivent être cherchés sous d'autres rubriques comme histoire locale, biographies, etc. Parmi les ouvrages d'histoire ecclésiastique, nous n'avons pas trouvé mention de celui du Dr Edm. Stein : *Geschichte des Kollegiatstifts Jung Sankt Peter zu Strassburg, von seiner Gründung bis zum Ausbruch der Reformation* (Fribourg en Br., 1920, in-8°, 167 p.) auquel M. Lucien Pfleger, professeur au collège épiscopal de Saint-Etienne à Strasbourg, consacre une assez longue notice dans le supplément littéraire de l'*Alsacien*, la *Kleine Revue*, 1925, n° 23.

Pour quiconque s'occupe de l'histoire religieuse ou politique de l'Alsace, la Bibliographie alsacienne fournit un instrument de travail de première valeur, non pas tant par l'énumération des ouvrages que par l'appréciation critique qui s'y rattache. Il est à souhaiter que malgré les difficultés de l'heure présente, cette entreprise si utile pour l'historien puisse être continuée et publiée régulièrement.

G. Allemang.

J. Rouquette. *Cartulaire de Maguelone*. Tomes III et IV. Montpellier, chez l'auteur, 18, rue Ferdinand-Fabre, 1920-1925. 2 vol. in-8°.

M. l'abbé Rouquette avait, avant 1914, commencé, en collaboration avec M. l'abbé Villemagne, la publication du cartulaire de Maguelone. Après une longue interruption résultant de la guerre, et bien que privé de l'aide de M. Villemagne, M. Rouquette a eu la tenacité de poursuivre son entreprise.

En 1920, il a entrepris l'impression, par ses propres moyens, du tome III, se rapportant aux épiscopats de Bérenger Frédol et de Gaucelin de la Garde. Le premier gouverna le diocèse de février 1263 à août 1296; les 372 documents relatifs à son pontificat remplissent les dix premiers fascicules; le second, d'août 1296 à la fin de 1305, est représenté par les textes répartis dans les fascicules 11 à 16. Le tome IV, imprimé à partir de 1923, comprend les épiscopats de Pierre de Mirepoix, de Jean de Com-

minges, de Galhard Saumate et d'André Frédol, qui gouvernèrent l'église de Maguelone de janvier 1306 à mars 1328; 366 documents s'y rapportent, et embrassent dix fascicules. L'économie de ces deux tomes est la même que celle que j'ai signalée dans le compte rendu consacré aux deux premières parties de la publication (*Revue,* t. VI, an. 1920, p. 416).

A la suite de ces deux tomes, M. Rouquette a commencé la publication des documents relatifs aux pontificats des évêques de Maguelone jusqu'au transfert de l'évêché à Montpellier en 1536.

Pour cette dernière partie, le cartulaire utilisé par M. Rouquette dans les premiers tomes de sa publication, lui a fait défaut. Aussi a-t-il dû recueillir les documents en puisant à une source abondante, les minutes notariales déposées aux archives départementales de l'Hérault, non que cette source soit unique, d'autres minutes notariales pouvant être fructueusement utilisées; mais M. Rouquette a désiré ne pas retarder l'apparition de l'ouvrage.

C'est ce même souci qui l'a fait commencer par le cinquième fascicule, consacré à l'épiscopat de Guillaume Forestier (1423-1429); 438 actes se rapportent à ce prélat, et ont été analysés. Pour cette partie en effet, l'abondance et la longueur des documents rendaient impossible une publication intégrale.

L'on ne saurait que féliciter M. Rouquette d'avoir pu par son opiniâtreté continuer cette importante publication, dont il sera possible de montrer tout l'intérêt, et la contribution importante qu'elle apporte à l'histoire provinciale, lorsqu'elle sera achevée. Je regrette seulement l'omission dans les documents publiés et dans les analyses de l'indication du lieu d'où ils sont datés.

Léon Mirot.

Gustave Cohen : *Le livre de conduite du régisseur et les comptes de dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en* 1501, *publié pour la première fois et précédé d'une Introduction.* (Publication de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Fascicule 3). Strasbourg, Istra, 1925. In-8° de cxxvii-128 pages, orné de 5 pl. Prix : 90 francs.

M. Cohen semble, vraiment, comme on disait autrefois, avoir fait « sa province » de l'histoire de l'ancien théâtre français. On avait déjà de lui sur ce sujet plusieurs travaux d'un mérite reconnu par tous les érudits : l'*Histoire de la Mise en scène dans le théâtre religieux français,* notamment, et *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly* (Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* t. VIII, année 1922, p. 355-356).

Le beau et érudit volume auquel vient d'être décerné le prix Saintour, continue bien la série. Si, en effet, comme le dit lui-même l'auteur, « il n'apporte pas une révolution dans nos connaissances sur la technique médiévale, du moins, il les enrichit notablement ». Son titre, en même temps qu'il en dit l'objet, en fait deviner l'intérêt. En deux mots, en voici l'histoire.

Amené à Mons, en 1913, par le désir de poursuivre ses études sur le théâtre vallon pendant le xve siècle et la première moitié du xvie, par M. Gustave Cohen y fit, tant à la Bibliothèque qu'aux Archives municipales, au sujet d'une grande représentation du *Mystère de la Passion* qui s'y donna en 1501, du 5 au 11 juillet, deux découvertes dont le spécialiste averti qu'il est, reconnut — tout de suite — l'extrême importance. La première était celle du *Livre de conduite du régisseur* c'est-à-dire des déceleurs du jeu. La seconde est le manuscrit du *Livre des dépenses* faites par la ville de Mons pour la représentation en question. Lorsque M. Cohen fit part de la découverte à l'Académie des inscriptions, nous en avons donné ici même une analyse assez complète (t. IX, p. 458-459), pour qu'il soit superflu d'y revenir. Bornons-nous donc à donner une idée de cette édition qu'on peut dire parfaite et qui satisfait aux règles de la plus sévère critique.

Le livre s'ouvre par une introduction très érudite dans laquelle l'auteur établit la liste des nombreuses représentations de *mystères* données à Mons pendant le xve et le xvie siècles, puis il décrit paléographiquement les deux documents qu'il se propose d'éditer et en extrait, si l'on peut ainsi parler, la « substantifique moelle », n'omettant aucune des particularités vraiment nouvelles qu'ils renferment. Vient ensuite la reproduction des manuscrits découverts. Inutile de dire qu'elle est faite de manière à satisfaire les plus difficiles avec indication des variantes, explication philologique des mots dont le sens peut être obscur et commentaires historiques et géographiques.

Comme il convenait, l'ouvrage se termine par plusieurs index soigneusement dressés des noms de personnes et de lieux, des acteurs, des personnages dramatiques, des matières, des scènes et thèmes, et un glossaire des mots qui ont changé de sens ou d'orthographe, suivi d'un tableau grammatical (Phonétique, morphologie, vocabulaire, syntaxe). C'est vraiment complet.

Fruit d'un immense travail admirablement bien compris et conduit, ce volume dont la présentation typographique, par ailleurs, ne laisse absolument rien à désirer, est lui-même un très précieux et un très commode instrument d'étude. Il fait grand honneur à son auteur.

Louis Marcel.

Correspondence of Descartes and Constantyn Huygens, 1635-1647, edited in the manuscrits now in the Bibliothèque Nationale formerly in the possession of the late Harry Wilmot Buxton, F. R. A. S. by Léon Roth, Oxford, at the Clarendon Press. 1926. Grand in-4° de lxxv-351 pages.

Lorsque Descartes, cédant à l'invitation de la reine de Suède, quitta la Hollande, il mit une partie de ses papiers dans un coffre qu'il confia à son ami M. Van Hoghelande, « gentilhomme catho-

lique », comme dit Baillet. Or, on sait que Descartes mourut à Stockholm en février 1650; le 4 mars suivant, on ouvrit donc le coffre; on y trouva notamment les lettres de Huygens et tout naturellement M. Van Hoghelande les rendit à celui qui les avait écrites. Constantin Huygens les reprit et les conserva dans ses archives de famille; c'est ainsi qu'elles furent entre les mains de son fils aîné jusqu'à la mort de ce dernier en 1697, puis, par suite de mariage, elles tombèrent dans la famille Sypestein; c'est pourquoi on les trouve indiquées en 1825 dans le catalogue d'une vente faite par Cornelis Ascanius Van Sypestein. Elles furent alors achetées par le libraire Thorpe, qui les remit en vente en 1833; un avocat mathématicien, M. Harry Wilmot Buxton, en devint propriétaire : c'est dans ses papiers que son petit-fils les retrouva. Cette histoire pittoresque est de celles qui finissent bien, puisque les précieuses lettres rencontrèrent aussitôt un éditeur en M. Léon Roth.

Constantin Huygens, on le devine, n'avait point détruit les lettres qu'il recevait de son ami Descartes; pour mieux les conserver, il les avait fait relier et le volume suivit le sort de la famille Huygens; il alla chez les Sypestein, à la salle des ventes, chez le libraire Thorpe et enfin chez H. W. Buxton.

Aujourd'hui, c'est donc la correspondance complète des deux savants que M. Roth publie dans un magnifique volume, édité avec un goût parfait; une introduction très claire raconte les aventures des différentes pièces publiées et une préface de M. Adam, l'éditeur français de Descartes, expose ce qu'elles apportent à l'histoire du philosophe.

Ce volume présente comme pièces *inédites* : 52 lettres de Descartes, 29 lettres de Huygens, 3 de Van Surck et 1 du P. Mersenne à Descartes. Sous le titre de *Documents*, M. Roth a publié différentes lettres, projets, placards concernant surtout les démêlés de Descartes avec les autorités hollandaises. Cet ouvrage est véritablement le XIIIe tome des *Œuvres de Descartes* publiées par Adam et Tannery, dont il a d'ailleurs adopté le format.

Ces inédits n'apportent rien de nouveau sur la philosophie de Descartes, mais s'il est vrai qu'écrire l'histoire d'une pensée, c'est la suivre année par année, et même mois par mois, tout document daté a une importance. « Rien ne vit que par les détails, écrit Sainte-Beuve; celui qui a l'ambition de peindre doit les chercher ». Les lettres publiées aujourd'hui contiennent justement de ces multiples petits détails avec lesquels l'historien pourra « ressusciter » la vie du philosophe pendant les années 1635 à 1647[1].

D'un mot, M. Adam a indiqué la valeur de cette correspondance : « Elle nous fait mieux connaître le philosophe, sinon sa philosophie même ». Il n'est pas indifférent d'apprendre que Descartes allait volontiers à la chasse; nous savions déjà qu'il était homme de

1. Par exemple, les historiens qui cherchent les sources de Descartes, devront retenir qu'en février 1637, Descartes n'avait encore à peu près rien lu des écrits du P. Mersenne (p. 34).

bonne compagnie, mais ses lettres à Huygens accusent encore ce caractère sans lequel les deux premières parties du *Discours de la Méthode* ne se comprendraient pas; il sait tourner un compliment, parler musique et poésie; ce philosophe qui eut tant de succès auprès des dames et qui eut pour disciple une princesse Elisabeth, a une manière très élégante de leur envoyer ses hommages; en soumettant sa *Dioptrique* et ses *Météores* à son ami Huygens (qu'il appelle aussi M. de Zuylichem), il écrit : « Vous m'obligeriez infiniment, si vous prenez la peine de les lire, de marquer ou faire marquer vos corrections à la marge... Que si Madame de Zuylichem y voulait aussi joindre les siennes, je le tiendrais à une faveur inestimable, et je croirais bien plus à son jugement qui est très excellent par nature, qu'à celui de beaucoup de philosophes qui souvent est rendu par art fort mauvais. Je ne tire déjà pas peu de vanité, de ce qu'elle a daigné écouter quelque chose des Météores. »

Dans ces lettres où il parle librement, Descartes apparaît tel que le tableau de Frantz Halls le laisse deviner : mépris souverain en face de ses adversaires, c'est-à-dire des gens qui *ne veulent pas* voir la vérité; amitié agissante, dévouée, solide pour ceux qui ont mis leur confiance en lui.

Et même on peut dire qu'il fut un homme profondément *bon :* il ne vit pas en égoïste, sourd aux bruits du monde, comme d'absurdes légendes l'ont répété; il regarde autour de lui, il plaide auprès des puissants la cause des pauvres gens, un paysan qui a commis un crime, un fonctionnaire qui va perdre sa charge pour avoir été trop indulgent et qui a une nombreuse famille; un disciple qui est pourtant coupable de « friponneries » envers le philosophe lui-même et que celui-ci veut encore aider, espérant qu'il se rachètera par une meilleure conduite.

Henri GOUHIER.

L'abbé JÉRÔME, vicaire général de Nancy. *Une œuvre inédite de saint Pierre Fourier. Confréries de l'Enfant-Jésus.* Nancy, Vagner, 1925, In-8° de 30 pages.

Très intéressant appendice à la monumentale histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle de M. l'abbé Bremond. L'original du document, qui est ici mis au jour pour la première fois a été longtemps conservé aux Archives de la maison généralice des Barnabites de Rome. Il appartient, aujourd'hui, à la maison-mère des religieuses de Notre-Dame de la même ville. C'est le texte des statuts de la Congrégation de l'Enfant-Jésus fondé à Toul, en 1634, par Pierre Fourier. M. l'abbé Jérôme a fait précéder sa publication d'une introduction qui éclaire pleinement la genèse du précieux manuscrit édité par lui et il en accompagne le texte de notes érudites qui en facilitent la pleine intelligence. Ce faisant, le savant lotharingiste n'a pas seulement rendu service aux directeurs

des nombreuses confréries de l'Enfant-Jésus qui, existent encore aujourd'hui en Italie et en Suisse, mais il a encore bien travaillé pour la gloire du Bon Père de Mattaincourt.

Louis MARCEL.

Abbé E. LAFFORGUE. *Statuts communaux de Bigorre.* Tarbes, Impr. Lesbordes, 1926. In-8° de 80 pages.

A partir du XIIIe siècle beaucoup de localités du Midi eurent un *statut,* code assez complet où l'organisation municipale et le droit privé sont largement traités. Dans la région bigourdane M. Lafforgue a trouvé vingt et un de ces statuts. Ils sont anciens; mais ils ne furent écrits que tardivement, puisque le plus vieux remonte seulement à 1495. Quelques-uns sont des remaniements modernes (XVIIe et XVIIIe s.) de l'antique coutume. Tous ces textes sont rédigés en un français émaillé de termes gascons. Le présent livre intéressera, non seulement ceux qui s'occupent de la Bigorre, mais aussi tous ceux qui veulent connaître et comprendre l'ancien droit français.

Maurice ROUSSET.

V. DUBARAT. *Histoire de l'Hérésie de Béarn.* Manuscrit de Pierre de Sallefranque, conseiller du roi, secrétaire et garde-sacs du parlement de Navarre, publié pour la première fois par M. le chanoine V. DUBARAT. Tome I. Pau, Massignac et Ribaut, 1926. In-8° de CXLII-342 pages.

L'histoire religieuse du Béarn devait déjà beaucoup à l'activité et à l'érudition de M. Dubarat : elle lui est encore redevable de cette nouvelle et importante publication qui, dans la série des sources à consulter sur l'histoire de la Réforme, particulièrement intéressante dans cette région des Pyrénées, vient se placer au tout premier rang. Ce manuscrit sans doute n'était pas totalement ignoré, mais, de fait, il était pratiquement inaccessible. Du reste, les quelques rares érudits qui en savaient l'existence, n'en connaissaient ni l'auteur, ni l'importance.

Après de longues et patientes confrontations de textes, M. Dubarat a réussi enfin à identifier avec certitude l'auteur de cet ouvrage : P. de Sallefranque, protestant converti au catholicisme en 1641, garde-sacs au parlement de Navarre. Cet historien inconnu a certainement écrit une étude qui embrassait toutes les époques de l'Histoire du Béarn, il le dit formellement, mais jusqu'à présent, on n'a découvert que la troisième partie, — celle-ci qui concerne la Réforme; — c'est, du reste, la principale : d'abord l'auteur déclare lui avoir donné un bien plus grand développement qu'aux deux autres; puis, elle complète très heureusement l'*Histoire de Béarn* de Marca, le grand historien du Béarn qui,

précisément, n'a pas abordé cette période. Ce texte donc est de première importance. Si la rédaction laisse à désirer, les défauts de la forme sont compensés par la richesse du fond, c'est-à-dire par l'abondance des documents : dans cette première partie, en effet, on ne trouve pas moins de 150 pièces inédites et aujourd'hui perdues.

L'annotation dont M. Dubarat accompagne la publication de ce manuscrit est extrêmement riche en renseignements divers : elle éclaire le texte qui est souvent obscur ou mal conservé; elle redresse, à l'occasion, certains faits que par ailleurs d'autres documents contredisent; elle souligne l'importance de tel ou tel détail. Cet ouvrage comble heureusement une grave lacune que présentaient jusqu'à ce jour les sources de l'histoire de la Réforme en Béarn.

J. Annat.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Ulrich Stutz. *Die päpstliche Diplomatie unter Leo XIII, nach den Denkwürdigkeiten des Kardinals Domenico Ferrata* (Aus den Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1925. Phil.-hist. Klasse). Berlin, Verlag der Akademie der Wissenschaften, 1926. In-4° de 154 pages. Prix : 14 Marcs.

Cette étude sur la diplomatie pontificale au temps de Léon XIII est empruntée tout entière aux Mémoires du cardinal Ferrata, publiés après sa mort par son frère et dont l' « Action populaire de Reims » a traduit et édité la partie la plus importante, celle qui regarde la nonciature à Paris du cardinal Ferrata. M. le chanoine Louis Marcel a analysé ici même cette traduction (t. IX, an. 1923, p. 92-93). Il l'a fait avec une maîtrise qui ne laisse rien à ajouter, rappelant les faits, les mettant dans la lumière qui leur convient, traçant du nonce en deux ou trois mots un portrait aussi juste que sympathique.

Il est intéressant pour nous de voir un Allemand s'arrêter longuement devant cette figure, et s'attacher à une consciencieuse étude de ces faits. Tout ce que nous dit M. Stutz, nous le savons déjà, le cardinal Ferrata lui-même a pris soin de nous l'apprendre. Mais les lecteurs des bords de la Sprée sont moins avancés, et il nous plait de voir un pape et un nonce regardés avec sympathie à Berlin, alors que ce pape et ce nonce travaillent pour la France.

M. Stutz est très objectif, il s'enfonce dans son sujet, s'efface derrière les faits qu'il résume, et donne peu d'appréciations personnelles. Il en donne pourtant quelquefois, et dont certaines méritent d'être remarquées, telle, par exemple, cette appréciation sur le comte Lefebvre de Behaine : « Peu avant l'élévation au cardinalat et le départ de Ferrata... l'ambassadeur de France,

auprès du Vatican, le comte Edouard Lefebvre de Behaine... fut rappelé... Bien que ses idées politiques et religieuses eussent une orientation toute différente de celle des divers gouvernements qu'il représentait, Français de la tête aux pieds, c'était un éminent champion des intérêts de la France. On sait, par exemple, qu'il fit tout ce qu'il put auprès de la Curie (il la connaissait à fond) contre l'envoyé prussien Kurd von Schlozer. »

Ailleurs, M. Stutz relève justement une parole de M. Debidour, regardant Léon XIII, comme un vieillard entêté et attardé dans le passé. Un tel jugement, même sur les lèvres de M. Debidour étonne quelque peu, et M. Stutz l'a corrigé comme il convenait. C'est qu'il ne se laisse pas influencer par des données, il les contrôle, et son exposé est objectif et loyal. Parlant d'un pays qui fut en lutte avec le sien, il s'exprime avec réserve sur les hommes d'Etat français. On sent qu'il est moins optimiste, en ce qui concerne plusieurs d'entre eux que ne l'était peut-être à certains jours le cardinal Ferrata; mais en homme de bonne compagnie, il ne le dit pas. Son grand souci paraît être de tracer un tableau fidèle, d'après les récits mêmes du nonce.

Une seule fois, et tout à la fin de son travail, nous avons rencontré une phrase qui nous a profondément peiné. L'auteur y parle de « l'oppression que la prépondérance française fait peser sur les autres pays, même sur ses alliés et sur ses amis ». Il montre le Vatican livré sans contrepoids a cette influence; il appelle de tous ses vœux un nouveau groupement de puissances, qui fera cesser cet état de choses, dangereux pour la liberté du monde (p. 144). Nous estimons M. Stutz trop bien renseigné pour croire à la prépondérance française et à des dangers pour la liberté du monde. Et alors, pourquoi donc évoquer ce spectre ?

Mais ne finissons pas par un reproche, quand il y a tant d'éloges à donner. Le cardinal Ferrata, dont M. Stutz résume les mémoires, est pour une bonne part dans l'intérêt de son travail. Mais ce qui appartient tout à fait au savant de Berlin, ce sont les notes copieuses et précises qui en enrichissent toutes les pages. Elles ne jettent pas sur les faits une lumière nouvelle, mais elles aident à les mieux comprendre. Le sujet a été creusé avec un souci d'exactitude, un amour du vrai, qui honore l'auteur et fait grand plaisir à ses lecteurs.

Th. Malley.

Albert Dauzat. *Les noms de personnes*. Origine et évolution. Paris, Delagrave, 1925. In-16 de 211 pages. Prix : 7 francs.

M. Albert Dauzat s'adonne depuis de longues années à la tâche souvent délicate de mettre à la portée du grand public les résultats les plus généraux obtenus par la science linguistique. Son livre sur *Les noms de personnes* atteint parfaitement ce but et vient à point nommé préciser ce que l'on sait de l'onomastique. L'auteur

définit d'abord le caractère de ces noms propres, fait ressortir leur intérêt et nous renseigne sur l'état actuel des recherches de cette nature, en France et à l'étranger. Il donne un aperçu rapide des noms de personnes à travers les âges. Il traite ensuite des noms de baptême et des prénoms français. Aux noms de famille de notre pays est consacrée la plus grande partie de l'ouvrage. Très agréablement, quoique en serrant de près la réalité historique et étymologique, M. Dauzat nous initie à l'origine et aux sens de ces noms, à leur répartition géographique, à leurs transformations régulières ou accidentelles. Les substitution de noms, les surnoms, les pseudonymes donnent lieu à autant de chapitres, qui ont souvent pour le lecteur le piquant de l'actualité. Il y a là le cadre et l'esquisse d'une méthode pour un ouvrage plus complet, et qui fait encore défaut, sur l'onomastique française.

Géraud LAVERGNE.

BIOGRAPHIES

Jean JOLLAIN et Joseph GARIN, curés d'Ivry-sur-Seine. *Le patron d'Ivry-sur-Seine : saint Frambour.* Sa vie (500-570), son culte à Ivry (600-1921). Paris, Gabalda, 1925. In-8° de 97 pages.

M. J. Garin, qui est un récidiviste — M. Jean Jollain, autre curé d'Ivry est hors cause, car il florissait vers 1668 — M. J. Garin pense à bon droit que l'histoire locale peut utilement seconder le zèle pastoral. Il s'emploie donc à ressusciter dans sa paroisse l'antique dévotion à saint Frambour.

Aimablement pour son prédécesseur, M. le curé actuel, réédite d'abord un opuscule d'une trentaine de pages où Jean Jollain, animé déjà des mêmes préoccupations, racontait l'édifiante histoire du saint solitaire d'Ivry.

D'après cette biographie, Frambour naquit d'une illustre famille d'Auvergne vers l'an 500. Appelé à vivre à la cour du roi Childebert, notre saint décide bientôt, malgré la violente opposition de son père, d'en fuir les dangers. Il se retira à Ivry « lieu peu fréquenté, proche de Paris... où il avait remarqué au pied de la montagne une profonde citerne, dans le creux de laquelle, jusqu'au niveau de l'eau, il y avait une petite caverne, où il semblait que a nature eût bâti une chambre..... ». Peu après il devint religieux à l'abbaye de Saint-Mesmin, près Orléans, puis abbé de Javeron, au Maine, et mourut en 570. L'illustration que ce saint acquit par ses mérites et ses miracles fit ressouvenir les habitants d'Ivry de son séjour parmi eux et, paraît-il, dès sa mort ils l'auraient mis au nombre de leurs patrons locaux.

M. J. Garin, traçant l'histoire du culte de saint Frambour, particulièrement à Ivry — c'est sa contribution personnelle — fait sienne l'affirmation de son prédécesseur, répétée d'ailleurs par

d'autres avant lui. Pourtant du VIe siècle à la seconde moitié du XIIe il n'a pu jeter aucune passerelle. Depuis cette dernière époque les témoignages se suivent d'assez près, bien que d'inégale valeur.

M. Garin aura certainement consulté le *catalogue des sacramentaires et missels manuscrits*, publié, sensiblement à la même date que son travail, par M. l'abbé V. Leroquais. Il y aura sans doute constaté que la plus ancienne mention de saint Frambour n'apparaît, et aux litanies du samedi-saint, que dans un missel de Senlis — où une collégiale abritait les reliques du saint — de la première moitié du XIIIe siècle seulement (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 99) puis au calendrier — à la date du 16 août — dans un sacramentaire de Senlis, du XIVe siècle (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 103). Par contre, un autre sacramentaire de la même origine et de la fin du IXe siècle, ne porte aucune mention de ce saint. Or, ce sont là de graves témoins. A Ivry même une rue, récemment débaptisée, gardait encore le nom du saint. L'établissement d'un nourrisseur s'appelle encore : Ferme Saint-Frambour.

Puisse le zélé curé actuel atteindre son but. Son intéressante brochure, sérieusement documentée, heureusement illustrée, y aidera autant que possible.

L. Brochard.

Abbé Louis Calendini. *La révérende mère Françoise Jamin, fondatrice des Filles du Saint-Cœur de Marie, servantes des pauvres. Providence de La Flèche, 1773-1840.* Le Mans, Chaudourne, 1925. In-8° de 131 pages, portrait.

Ceci est une biographie sommaire, mais, cependant, complète et solidement étayée sur les textes de l'une de ces fondatrices de Congrégations hospitalières comme en a tant vu naître le XIXe siècle et dont le but est le soulagement de la misère physique sous toutes ses formes. « Servantes des pauvres », ainsi qu'elles s'intitulent modestement, les Filles du Saint-Cœur de Marie ont fondé, en 1840, et desservent, depuis cette date, à La Flèche, sous le nom de Providence, un hôpital qui a deux filiales : l'une à Vendôme, l'autre à Mayenne et qui, depuis quatre-vingt-six ans, a fait beaucoup de bien. Pour composer son ouvrage, l'auteur a naturellement puisé dans les archives de l'Institut. Il suit, pas à pas, les progrès de l'œuvre, de la Mère Jamin : il nous dit ses admirables actes de vertu ainsi que ceux de ses compagnes; il nous conte, enfin, les difficultés et les épreuves qu'elle a rencontrées dans l'accomplissement de sa mission.

Louis Marcel.

R. P. Rovolt. *Vie du T. R. P. Ange Le Doré, supérieur général des Eudistes (1834-1919).* Besançon, Jacques et Demontrond, 1925. In-4° de XVI-395 et 399 pages.

Peu d'hommes ont eu une vie plus mouvementée et mieux remplie que le R. P. Ange le Doré. Né à Auray, en 1834, en plein

pays chouan, dans la ville de G. Cadoudal, il est nommé en 1870, à l'âge de 36 ans, supérieur général des Eudistes, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1919, après avoir été l'un des défenseurs les plus ardents de l'Eglise. Sa vie déborde les limites de son Institut et son rôle fut parfois de premier plan dans l'histoire religieuse et politique de la 3e République. Aussi le P. Rovolt a-t-il été bien inspiré en lui consacrant une longue étude où il y a beaucoup de sympathie, un peu de redondance et un très grand nombre de faits intéressants exposés avec impartialité, parfois même avec ironie (les tractations financières entre l'archevêque et le supérieur à propos du collège de Besançon sont particulièrement savoureuses).

Quatorze chapitres, dont les quatre premiers retracent l'enfance, les influences familiales et « alréennes », la vocation et le sacerdoce, l'élection enfin au supériorat général au lendemain du concile du Vatican, à la veille de la guerre de 1870. Le cœur même de l'ouvrage est constitué par les six chapitres qui examinent les multiples aspects d'une prodigieuse activité. Voici le postulateur de la cause du P. Eudes et l'apôtre des Sacrés Cœurs; voici le supérieur général, fondateur d'œuvres patriotiques, de collèges et de séminaires; voici le missionnaire infatigable qui multiplie les maisons en Colombie, en Espagne, à Saint-Domingue, au Mexique, au Canada. En même temps il défend par tous les moyens en son pouvoir les Congrégations religieuses et partout organise la résistance : contre l'article 7 et les décrets de 1880, contre les lois scolaires et militaires, contre la loi sur les associations et la loi de séparation. Toute la vie bouillonnante d'une époque singulièrement troublée est ici résumée à l'aide de textes inédits, d'une inégale sérénité, mais d'un intérêt souvent capital.

Comment juger cet homme dont le rôle fut divers et dont l'action, toujours noblement inspirée, ne fut pas uniformément couronnée de succès ? Le P. Rovolt nous redit tour à tour ce que fut le missionnaire, l'homme et le prêtre : cœur ardent, esprit souvent vulgaire (il se fait traiter de « clown » à la suite de conférences où il dénonce dans la femme un être « souvent trompeur, parfois trompé et toujours trompette »), et en fin de compte animateur puissant. Il prononça plus de 20.000 sermons, mais il manqua de discipline et de méthode, et c'est pourquoi la portée de son action fut réduite. Selon le mot de Mgr Le Fer de la Motte, évêque de Nantes, « il personnifie tout un passé. »

L. Villat.

G. Bonnenfant et F. Blanquart. *Louis Régnier, archéologue et historien.* Biographie (1865-1923). Bibliographie (1882-1924). Rouen, Lestringant, 1925. In-8° de 134 pages.

La Normandie a perdu l'un de ses meilleurs archéologues en la personne de M. Louis Régnier, mort il y a trois ans d'un accident de chemin de fer. Cet auteur avait signé de très nombreux

articles, mémoires ou simples comptes rendus dans les revues savantes, et spécialement normandes, entre 1882 et 1923. Beaucoup de ces études, et non des moins importantes, insérées dans des feuilles purement locales, eussent sombré dans l'oubli, si M. l'abbé Blanquart n'avait pris soin de dresser une bibliographie complète des œuvres de Régnier, dont une table soigneusement faite rend le maniement très commode. Elle ne comprend pas moins de 502 articles : c'est dire suffisamment son importance et les services qu'elle est appelée à rendre. Une excellente biographie signée de M. le chanoine Bonnenfant complète d'heureuse manière ce monument commémoratif élevé à la mémoire d'un confrère aussi savant que modeste.

Jean VALLERY-RADOT.

Victor BUCAILLE. *Georges Goyau, l'homme et l'œuvre.* Paris, édit. Spes [1926]. In-16 de 72 pages. Prix : 2 fr. 50. (Collection de Biographies contemporaines.)

Voici un bien charmant petit livre sur un des plus nobles esprits de ce temps. M. Victor Bucaille insiste sur les années de formation et sur les influences subies : il rappelle excellemment la forte culture classique commencée à Orléans avec des maîtres tels qu'Anatole Bailly et poursuivie à l'Ecole normale; il dit l'initiation au catholicisme social révélé par Henri Lorin; il évoque les longues conversations de Rome avec le cardinal Rampolla et l'ambassadeur Lefebvre de Béhaine. C'est ainsi que Goyau est devenu historien : se passionnant pour l'étude des mouvements de la pensée contemporaine, pour les manifestations de la vie religieuse en Allemagne, en France, au Canada, il ne croit pas au déroulement implacable des nécessités historiques, tant il a su démêler « le jeu déconcertant des libertés humaines ». — Cette brève étude (41 pages) est suivie : 1° de notes biographiques; 2° d'une bibliographie des œuvres principales et des préfaces ou « postfaces » (il n'y est pas fait mention des articles qui parurent sans signature ni de ce que G. Goyau publia sous les pseudonymes de L. Grégoire, H. Meunier, fra Frediano.....); 3° de quelques critiques et jugements sur l'œuvre de G. Goyau.

L. V.

HISTOIRE LOCALE

Auguste LE SOURD. *Essai sur les Etats de Vivarais depuis leurs origines.* Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1926. Gr. in-8° de xx-691 pages, avec 6 pl. et une carte en couleurs. Prix : 100 francs.

Couronné sous forme manuscrite en 1923 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'ouvrage de M. A. Le Sourd, aujour-

d'hui livré au public, est un nouveau volume de ces histoires des Etats provinciaux qui commencent à se multiplier depuis quelques années. Les Etats du Vivarais ont une physionomie particulière; réunis d'abord de 1381 à 1424 avec ceux du Velay et du Gévaudan, ils forment ensuite une assemblée « diocésaine » sous les Etats de Languedoc, auxquels ils députent, dont ils supportent les charges, votant au surplus pour l'utilité du pays des « deniers diocésains » à lever sur le Vivarais.

La composition des Etats, restée à peu près constante à travers les âges, comprend un certain nombre de barons (douze à la fin du XVIIIe siècle), barons de tour siégeant à raison de leur seigneurie et des députés de villes (au nombre de treize depuis la fin du XVe siècle). Chacun des barons de tour (ou leur subrogé) présidait à son tour l'assemblée et la représentait aux Etats de Languedoc; mais seules huit villes du Vivarais avaient droit d'entrée à ces Etats, également par tour. Il est curieux de constater que le clergé dans la période classique n'y avait point de part; l'évêque de Viviers y siégea bien longtemps, mais à titre de baron de Largentière, droit qu'il perdit en 1716 à la vente de sa seigneurie.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'étude si documentée des origines et du fonctionnement des Etats, car elle n'a que peu de rapports avec l'histoire religieuse, louant seulement comme il convient la précision des chapitres de géographie historique des baronnies et des catalogues des sessions des Etats. Ce qu'il importe de signaler surtout, c'est la quatrième partie de son traité, consacrée aux Etats protestants. En effet en 1562 les huguenots se rassemblèrent à part, scission qui devint définitive en 1568 et dura jusqu'à Henri IV. L'organisation des Etats protestants était calquée sur celle des anciens Etats, devenus par cette scission Etats catholiques. Représentants officiels de l'une ou l'autre fraction, ces deux Etats eurent d'assez fréquentes relations et conclurent à diverses reprises entre eux des conventions à l'effet de rétablir la paix et la concorde. Ces trèves mutuelles accusent la décadence de l'autorité royale et la prépondérance des factions. Les Etats à leur tour traitèrent avec les représentants de la Ligue, tierce partie.

En somme, M. Le Sourd a réalisé un très important travail pour l'histoire du Vivarais et des institutions provençales. Il l'a fait avec un soin, je dirai même un luxe, que les difficultés actuelles ont rendu bien rare, une carte en couleurs du Vivarais, plus de 100 pages de texte de preuves, table générale complète avec cinq sortes de caractères suivant la nature de l'appel, grand format à larges marges : les bibliophiles vivarois en seront heureux.

J. DE FONT-RÉAULX.

Jean Régné. *La vie économique et les classes sociales en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent ans.* Aubenas, impr. Habauzit, 1926. In-8° de 28 pages.

Ce tableau de la vie économique du Vivarais a été dressé principalement d'après les cadastres de 1464. M. Régné passe en revue successivement les modes de tenures, les redevances, les cultures, l'élevage, les métiers, les marchés et les foires. La fin de la guerre de Cent ans marque, en Vivarais comme ailleurs, l'avènement d'une bourgeoisie de notaires, d'hommes d'affaires, de marchands qui s'enrichit, achète des rentes au détriment de la féodalité locale. Celle-ci, petit à petit, s'éteint et disparaît en abandonnant ses vieilles demeures. Le Vivarais est, par ailleurs, un pays de petite propriété et de cultures variées; ses ressources sont essentiellement terriennes et rurales. Brochure très intéressante, qui offre une synthèse exacte de la vie d'une province française à la fin du xve siècle.

L. R.

Abbé E. Lafforgue. *Histoire d'Antist.* Tarbes, Imp. Lesbordes, 1926. In-8° de 90 pages.

Ce village n'a, pour ainsi dire, pas d'histoire; mais, en utilisant des archives publiques et privées, l'auteur a ressuscité la situation économique, sociale, politique et religieuse de cette localité depuis la fin du xve jusqu'au milieu du xixe siècle. L'ouvrage a une portée générale : tous ceux qui connaissent nos vieilles institutions le liront avec plaisir et profit; quant à ceux qui les ignorent, ils s'en feront une idée assez juste, sinon complète, en lisant ce petit livre aussi intéressant que plein de faits. Pour cette seconde catégorie de lecteurs M. Lafforgue aurait utilement ajouté quelques notes, soulignant comment l'ancien régime des personnes et des biens différait du nôtre; néanmoins l'auteur mérite des éloges, et le livre une grande diffusion.

Maurice Rousset.

L'abbé Fr. Julien. *Histoire de Sévérac-le-Château.* Albi, impr. des Apprentis-Orphelins, 1926. In-12 de x-326 pages.

Sévérac-le-Château est une bourgade qui a gardé, durant toute l'époque féodale, un relief de premier plan dans le Rouergue. Trois puissantes familles s'y sont succédé : les de Sévérac, les d'Armagnac, les d'Arpajon. C'est par elles que cet ouvrage peut intéresser l'histoire générale de la France. — Rempli de faits, destiné en même temps à vulgariser certains traits du passé et à rectifier certaines appréciations trop primaires, ce livre est une contribution sérieuse à l'histoire religieuse du Rouergue. Deux grands faits retiennent l'attention parmi des événements de moin-

dre importance : l'apparition du protestantisme et la Révolution française. Sur ces deux points, l'ouvrage de M. Julien est neuf et attachant.

C. Belmon.

Chanoine Edmond Albe et Armand Viré. *L'Hébrardie. Le château de Saint-Sulpice et ses seigneurs.* Brives, impr. Lachaise, 1925. Petit in-4° de 163 pages, illustré.

Ce tirage à part, vraiment luxueux, du troisième tome de l'*Hébrardie* d'un intérêt très spécialisé nous appartient cependant par son chapitre II d'une dizaine de pages, intitulé : *la paroisse,* celle de Saint-Sulpice du doyenné de Cajarc.

Les auteurs n'ont assurément traité ce sujet que très incidemment et pour mémoire. Ils ont groupé dans ce chapitre les documents rencontrés au petit bonheur de leurs recherches directement orientées vers l'histoire du château et de ses seigneurs.

L'historien de la paroisse en trouvera certainement d'autres qui lui permettront notamment de préciser les rapports de la cure avec l'abbaye de Marcilhac. Nous comprenons que depuis 1215 l'abbé avait droit de présentation à cette cure, mais que signifie cette affirmation qu'il en était le *prieur,* remplacé à l'occasion, comme en 1670, par le prieur claustral ? Le même historien trouvera dans ces pages beaucoup de noms de curés dont le plus ancien vivait en 1283. Nous lui souhaitons aussi de pouvoir résoudre la question de l'origine de l'église qui n'est ici que posée.

L. Brochard.

Camille Belmon. *Notre-Dame de Ceignac.* Paris, Letouzey, 1926 (Collection : Les grands pèlerinages de France). In-12 de 160 pages, 1 plan, 6 gravures.

Ceignac est le centre d'une pèlerinage cher aux fidèles du Rouergue, mais dont la renommée ne dépasse pas ses frontières. Il a sa légende et son histoire; l'auteur distingue soigneusement l'une de l'autre. Le sanctuaire, dit-on depuis des siècles, doit sa fondation à saint Martial; en réalité la véritable histoire ne commence pour lui qu'au XIV° siècle. Comme les autres volumes de la collection, ce livre comporte une partie historique et une partie descriptive.

C. Belmon.

Notre-Dame de Bon Secours en Vivarais. Paris, Letouzey, s. d. [1925]. In-16 de 154 pages. (Collection : Les grands Pèlerinages.)

L'origine de ce pèlerinage est la fondation faite en 1681 par Julien de Gineste, sieur de Lille, et sa femme, d'un sanctuaire

dédié à la Vierge dans la commune de La Blachère en Vivarais. Ce sanctuaire fut administré d'abord par le curé de la paroisse, puis par un chapelain spécial jusqu'à la Révolution. Vers le milieu du XIXe siècle, le pèlerinage était en pleine prospérité; les Pères oblats de Marie étaient installés à côté de l'église et ils y demeurèrent jusqu'en 1903, assurant le service auprès des foules qui s'y pressaient aux principales fêtes de la Vierge.

L. R.

Chanoines BATAILLE et VAUCELLE. *Saint-Martin de Tours* (Collection : Les grands pèlerinages de France). Paris, Letouzey, 1925. In-16 de 160 pages. Prix : 4 francs.

Justin de PAS. *Notre-Dame des Miracles, patronne de la ville de Saint-Omer* (Même collection). 1925, 160 pages.

Le P. Ernest COLLET. *Notre-Dame des Trois-Epis en Alsace* (Même collection). 1926, 160 pages.

Ph. GOBILLOT. *Notre-Dame de Verdelais* (Même collection). 1926, 191 pages.

Saint Martin, évêque de Tours, est trop connu pour qu'on parle ici du célèbre pèlerinage qui, depuis quinze siècles, amène les fidèles à son tombeau.

De bonne heure, les Audomarois furent dévots à la Sainte Vierge. Ils lui élevèrent (1219), puis réédifièrent (1292) une chapelle, qui fut démolie en 1785; mais la statue, qui se trouvait dans cette chapelle, fut portée à la cathédrale, où elle est encore vénérée. Quant au pèlerinage, il existe sous sa forme actuelle depuis 1858.

En un écart d'Amerschwihr (Haut-Rhin) une chapelle, dotée d'indulgences et dédiée à la Sainte Vierge tenant en main *trois épis*, fut consacrée en 1495. Ce sanctuaire devint rapidement et est encore l'un des principaux pèlerinages d'Alsace.

En 1160, Guillaume Amanieu, vicomte de Bezaume et de Benauge, établit à Verdelais (Gironde, comm. d'Aubiac) un couvent de grandmontains, auxquels succédèrent (1625) les Célestins. A partir surtout du XVIIe siècle, on vint de l'Agenais et du Bordelais prier Marie dans la chapelle de ce monastère. Après la Révolution les pèlerinages recommencèrent; puis, sous l'impulsion des pères de la Société de Marie (1834-1901), ils prirent le grand développement qu'ils ont actuellement.

Maurice ROUSSET.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Revue historique du Rouergue
Tome IV, 1925. Rodez, Imprimerie catholique.

Chanoine Frédéric HERMET : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite), *passim* (à suivre). Travail annoncé dans cette *Revue*, t. IX, an. 1923, p. 569.

Abbé Camille BELMON : *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite), *passim* (à suivre). Résumé des procès-verbaux des visites faites du 27 avril au 6 août 1510; du 12 octobre au 22 octobre 1514.

Abbé P.-A. VERLAGUET : *Notes sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire.* I. Déportés à Bordeaux (suite), *passim* (à suivre).

Abbé Augustin FABRE : *La chanson de sainte Foy, poème du XIe siècle en langue d'oc* (suite), *passim* (à suivre). Travail annoncé dans cette *Revue*, t. XI, année 1925, p. 577.

C. BELMON.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des Etudes du Lot
Tome XLVI, 3e et 4e fasc. (1925).

Dr J. BERGOUNIOUX : *Coup d'œil sur la vie de la Cour des Aides à Cahors de 1642 à 1662*, p. 149-177. Etude très documentée.

Abbé E. SOL : *Le clergé du Lot et le serment exigé des fonctionnaires publics ecclésiastiques en 1791* (fin), pp. 179-195, 199-228. Un tirage à part doit paraître avec de nombreux appendices, dont un concernant la liste des prêtres ayant prêté ou refusé le serment constitutionnel.

E. SOL.

TARN-ET-GARONNE (*QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne
Tome LII. Année 1924. Montauban, 1925.

J. MOMMÉJA : *Le palais inachevé d'Edward, prince de Galles et la salle du Prince Noir à Montauban*, p. 44-59. Notice sur la grande salle voûtée qui occupe la partie inférieure du beau bâtiment, dit aujourd'hui Musée Ingres et qui est l'ancien palais épiscopal. L'auteur tient pour la thèse de la construction *extérieure* aux remparts de Montauban.

Abbé F. GALABERT : *La descendance des seigneurs de Penne d'Albigeois*, p. 67-77. Petit mémoire dans lequel sont signalés les personnages les plus marquants issus de Bernard et d'Olivier de Penne qui, en 1253,

échangèrent avec Alphonse de Poitiers leur formidable château de Penne, sur l'Aveyron. La famille s'est éteinte au XIXe siècle.

ALIBERT, A. AYMAR et B. FAUCHER : *La Française (Tarn-et-Garonne). Les monuments dits druidiques*, p. 78-88. Etude critique de deux mégalithes auxquels s'attachent certaines légendes.

J. MOMMÉJA : *Lefranc de Pompignan, archéologue*, p. 94-98. Courte note qui montre que Lefranc s'intéressait activement aux antiquités du Quercy.

B. TAILLEFER : *Etat des milices de la sénéchaussée de Lauzerte, assemblées dans les villes de Tournon et de Lauzerte, mai 1674*, p. 99-104. Document indiquant le nombre des miliciens qui devaient être fournis et la taxe individuelle pour droit de solde.

V. MALRIEU : *Les cloches du canton de Verdun-sur-Garonne en 1793-1794*, p. 104-107.

A. PERBOSC : *Bibliographie occitane, Quercy et Tarn-et-Garonne*, p. 108-128. Inventaire analytique des productions de la littérature occitane dans la région visée : ouvrages dont les auteurs y sont nés ou y ont résidé; ceux qui ont été imprimés; ceux qui l'intéressent à un point de vue quelconque, dans une mesure jugée suffisante.

Séverin CANAL.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue d'Agenais, 52e année, 1925. Agen, Impr. Moderne.

Dr LEPARGNEUR : *Les églises Saint-Jean et Saint-Etienne à Montpouillan*, p. 1-11, pl. Etude archéologique sur deux petites églises rurales de l'époque romane.

Chanoine DURENGUES : *L'épiscopat de saint Caprais*, p. 12-32. Examen critique de la question : « Saint Caprais fut-il évêque ? » Jusqu'au XIIe siècle les textes ne donnent au saint agenais que le titre de martyr. Après une étude serrée, Durengues rejette le titre d'évêque et conserve celui de martyr.

Abbé GAYRAL : *La confrérie de Saint-Nicolas de la Balerme*, p. 171-176. Texte des statuts.

M. JORET : *Le protestantisme au Mas-d'Agenais*, p. 237-268. Notes sur l'introduction de la réforme dans la petite ville du Mas et extraits d'un livre de raison protestant du XVIIe siècle.

Abbé MARBOUTIN : *Les bâtons de cérémonie des pénitents blancs de Villeneuve-sur-Lot*, p. 281-286, pl. Etude archéologique sur une série de bâtons de pénitents du début du XIXe siècle, classés comme monuments historiques.

E. CHAUMIÉ : *La misère au Port-Sainte-Marie et la sédition de 1635*, p. 355-372.

A. VEILHON : *La compagnie des pénitents blancs de Cocumont*, p. 396-402. Etablie à la fin du XVIIe siècle et détruite par la Révolution.

J.-R. MARBOUTIN.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord
Tome LII, Périgueux, 1925.

A. DUJARRIC-DESCOMBES : *La chapellenie de Notre-Dame à Montagrier*, p. 152-160. Fondée le 10 juin 1598 par Marie de Foix, vicomtesse de Ribé-

rac. L'auteur suit l'histoire de cette fondation, actuellement détruite, jusqu'à la Révolution.

G. Lavergne : *Un document inédit sur Pontard*, p. 160-162. Prise de possession par Pierre Pontard, alors curé de Sarlat, du prieuré de Saint-Front, à Pardaillan (Lot-et-Garonne), du 18 décembre 1784. On sait que Pontard a été évêque constitutionnel du département de la Dordogne.

G. Lavergne : *Corrections à la liste épiscopale de Périgueux aux XIVe et XVe siècles. Béranger d'Arpajon et ses vicaires généraux*, p. 255-260. L'auteur donne la liste établie par Eubel, *Hierarchia catholica*, entre 1384 et 1437. Il publie l'acte de nomination des vicaires généraux de Béranger d'Arpajon, daté du 16 nov. 1423.

Géraud Lavergne.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du departement de la Gironde

Tome XVIII, année 1925. Bordeaux, Féret.

Camille Jullian : *La tombe de Roland à Blaye*, p. 5-16. Reproduction d'un remarquable article publié dans *Romania*, t. XXV, 1896, p. 161-173. L'académicien montre comment les peuples et les poètes des Chansons de Geste ont procédé pour fixer les traits les plus précis de la Légende de Roland, neveu de Charlemagne, dont le corps aurait été déposé par l'empereur dans la basilique de Saint-Romain de Blaye.

J.-A. Brutails : *Du rôle des chemins dans la propagation des formes architecturales du Moyen Age*, p. 17-19, avec carte indiquant les vieilles voies du pays bordelais. On constate que les monuments religieux les plus importants sont situés sur les rives des fleuves et le long du tracé des routes anciennes.

Cardozo de Béthencourt : *La « Grosse Cloche ». Notes sur le bourdon municipal de Bordeaux, 1336-1925*, pp. 57-69, 132-147, 190-199. Donne entre autres détails l'indication des cérémonies religieuses auxquelles prenait part la municipalité et à l'occasion desquelles le bourdon était mis en branle.

Dom Réginald Biron : *L'ancien diocèse de Bazas*, pp. 70-86, 200-216, 256-265. Détermination précise des limites de cet ancien diocèse de la province ecclésiastique d'Auch, jusqu'ici peu étudié en raison de l'extrême rareté des documents d'archives. Ses divisions administratives. Son Chapitre cathédral jusqu'en 1790. Carte inédite du diocèse (à suivre).

Paul Courteault : *Les sépultures anciennes de la cathédrale Saint-André*, pp. 113-131, 178-189, 241-250. Intéressant travail, d'après les obituaires, actes capitulaires, historiens et autres documents.

F.-C. Lane : *L'église réformée de Bègles de 1660 à 1670*, p. 225-240. Mise en œuvre de renseignements fournis par un registre conservé au grand séminaire. Bègles est aujourd'hui une grosse commune de la banlieue bordelaise. Ce premier article traite de l'organisation de la communauté protestante à Bordeaux dans la seconde moitié du XVIIe siècle (à suivre).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi

4e série, commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse.

Tome XXV et XXVI. Bordeaux, Féret, 1923.

Camille Jullian : *Notes gallo-romaines. Remarques critiques sur la vie et l'œuvre de saint Martin*, t. XXV, pp. 49-55, 139-143, 234-249, 367-

378. Intéressante étude qui traite des relations du grand évêque de Tours, de ses déplacements, de son caractère, de ses ennemis. Le dernier article est consacré à des questions hagiographiques et notamment du cycle des martyres attribués au préfet de Maximien, Rictiovar. — *Les problèmes d'Anse-sur-Rhône*, t. XXVI, p. 68-72. Près Trévoux, propriété de s. Paulin de Nole. — *Dans la banlieue parisienne : Nanterre, lieu saint*, t. XXVI, p. 227-229.

Maurice Besnier : *Notes sur les routes de la Gaule romaine*, t. XXV, p. 153-164; t. XXVI, p. 331-340. Le titre seul de ce travail indique son importance pour l'histoire religieuse de la Gaule, « le Moyen Age ayant cheminé pendant des siècles sur les débris de la voie romaine ». Offre de l'intérêt pour les vies de saints, le transfert des reliques, les pèlerinages, les chroniques, les chartes et registres terriers.

Tome XXVII, 1925.

Jacques Soyer : *Etude sur l'origine des toponymes « martroi » et « martres »*, p. 213-227. Ces deux noms indiquent un lieu sanctifié par la présence, authentique ou non, de corps ou de reliques de martyrs ou désignent encore d'antiques nécropoles chrétiennes, voire même des cimetières païens, gallo-romains ou barbares, pris à tort par le peuple pour des cimetières des premiers chrétiens.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux
Tome XL, 1922-1923. 3e partie : Mémoires, 1925.

P. Rambié : *L'ancien couvent des Carmes Déchaux aux Chartrons et les fouilles de la Place Lainé en 1921*, p. 151-157, avec plan des fouilles.

A. Bontemps : *La cathédrale de Saint-André. Notice sur les voûtes de cette église*, p. 158-162, Les voûtes sur diagonaux de la nef furent établies au XIIIe siècle en divisant les grandes travées carrées en deux parties. Ecroulées par suite de points insuffisants, elles furent refaites aux XVIe et XVIe siècle et étayées à la fin du XVe ou au XVIe siècle de puissants arcs-boutants. Une partie de ces voûtes du XVIe siècle ont dû être refaites de nos jours.

Dom Etienne Darley : *Les origines chrétiennes de Bordeaux. Le Saint-Sauveur. La crypte de Saint-Seurin. Ses tombeaux et ses saints*, p. 169-194. L'auteur est partisan décidé de l'apostolicité de l'Eglise de Bordeaux !!

A l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, la Société archéologique a publié un volume séparé intitulé : *Cinquantenaire (1873-1923)*. Bordeaux, imprimerie Cadoret, in-8° de 138 p., avec portrait du fondateur, Pierre Sansas (1804-1877), et une Table méthodique des matières des quarante volumes actuellement publiés, p. 103-136. D'assez nombreux articles intéressent l'histoire religieuse de la Gironde.

Dom Réginald Biron.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda, 49e année, 1925. Dax, H. Labèque.

C. Daugé : *Le Mariage et la Famile en Gascogne, d'après les proverbes et les chansons*, pp. 1-17, 53-69, 117-133, 223-239. Continuation d'un ouvrage commencé en 1914.

C. Daugé : *La dot de Marguerite Duboscq, première novice de Sainte-Claire à Tartas, 1638*, p. 113-115.

G. Beaurain : *Pontacq (Basses-Pyrénées)*, pp. 19-35, 71-87, 165-181. Fin de l'histoire des protestants de Pontacq. Avec la deuxième partie, l'auteur aborde les Institutions charitables (à suivre).

A. Degert : *Le nécrologe de Saint-Jean de la Castelle*, p. 36-46. Abbaye de Prémontrés.

A. Degert : *Lettre inédite de Mgr de Laneufville, évêque de Dax*, p. 110-112. Ce prélat dénonce un des administrateurs de Dax, coupable d'un abus de pouvoir.

A. Degert : *Lettre inédite du connétable Anne de Montmorency en faveur de François et Gilles de Noailles, évêques de Dax*, p. 162-164. Le connétable recommande le premier pour l'évêché de Beauvais, le second pour l'évêché de Dax.

A. Degert : *Gascons mal mariés en appel devant la Cour de Rome*, p. 217-222. Ces Gascons mal mariés s'appelaient Géraud de Castelnau et Clarmonde de Lescun.

X. de Cardaillac : *La décoration dans l'abside de l'église de Magescq*, p. 47-51. Description détaillée.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne, Nouvelle série, t. XX. Auch.

A. Degert : *Divielle : Les abbés depuis le Concordat jusqu'à la Révolution*, p. 21-32; — *La vie à Divielle*, p. 212-222. Suite de l'histoire de cette abbaye de l'ordre de Prémontré.

A. Degert : *Les assemblées provinciales du Clergé gascon*, p. 183-188. Histoire des assemblées de 1782 et 1784.

A. Clergeac : *Deux lettres inédites de Mgr de La Mothe-Houdancourt*, p. 32-38. La première de ces lettres adressées à Etienne d'Aignan, vicaire général, raconte les derniers moments d'Anne d'Autriche dont Mgr de La Mothe était le grand aumônier.

J.-R. Marboutin : *Statuts synodaux du diocèse de Condom*, p. 69-75. Edition d'une plaquette rarissime renfermant les constitutions synodales de Messire Louis Milon, év. de Condom, 1701.

A. Larrouy : *Troisième centenaire de la bulle d'approbation de Garatson*, pp. 97-110 et 157-167. Par cette bulle le pape Urbain confirme l'érection de douze chapellenies et approuve les statuts fondamentaux de la communauté, statuts dont le texte est publié.

P. Tallez : *Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archev. d'Auch*, p. 119-125. Notes sur Mgr d'Apchon, vicaire général, son élévation à l'évêché de Dijon et son épiscopat.

P. Rouleau : *Jean de La Trémoille, archevêque d'Auch*, p. 193-208. Nouvelle biographie de ce personnage empruntée surtout aux archives des La Trémoïlle.

Bulletin de la Société archéologique du Gers
26e année, 1925. Auch.

M. d'Ayrenx : *L'église de Tasque*, p. 15-48. Probablement du VIIIe siècle. Etude archéologique.

Joseph GARDÈRE : *Notices des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution* (suite), p. 307-334. Nouvelle série de 28 notices dont la 45e concerne Mgr de Cugnac, dernier év. de Lectoure.

G. BRÉGAIL : *Les cloches de la cathédrale d'Auch*, p. 335-337. Inauguration de cinq cloches faite le 14 décembre 1824, d'après le *Journal du Gers*.

A. CLERGEAC.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées, Tome XXI, 1926. Tarbes.

E. LAFFORGUE : *La sorcellerie en Bigorre au XVIIe siècle*, p. 18-22. Les procès de cette époque montrent qu'en Bigorre, et tout spécialement à Vic, beaucoup de personnes se reconnaissaient coupables de sortilèges et de maléfices.

J. FRANCEZ : *La chapelle de saint Joseph à Ossun*, pp. 23-28 et 41-47. Les premières mentions de cette chapelle et du culte rendu dans cette région à saint Joseph sont du dernier quart du XVIIe siècle.

Fr. MARSAN : *Prise de possession du prieuré de Sarrancolin par Dom Pierre Duplantié, religieux de l'abbaye de Simorre, 14 février 1632*, p. 73-75.

J. DUFFO : *Ce qui est advenu des chapiteaux de Trie*, p. 86-87. Les curieux chapiteaux dont a parlé la *Vie catholique* (21 mai 1926) et qui, achetés par les Américains, sont aujourd'hui au *Metropolitan Museum*, ne viennent pas, comme on l'a écrit, de Trie (Oise), mais de Trie (Hautes-Pyrénées). L'auteur en donne les preuves certaines : ils ont appartenu au cloître de l'ancien couvent des Carmes.

J. ANNAT.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn
Nos 13 à 18. 1924-1925.

Marquis de FAYOLLE : *Tableau de la confrérie de Rabastens : Scènes de la vie du Christ et de la Vierge*, p. 313. Peinture sur cuir, de la fin du XIIIe siècle (Extr. du *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, an. 1922).

André J. BOUSSAC : *L'église de Cahuzaguet*, p. 314-319. Eglise romane remaniée sur la comm. de Saint-Juéry. Description.

Abbé AURIOL : *Les fresques de la chapelle Sainte-Croix à Sainte-Cécile d'Albi*, p. 371. Dues au pinceau des peintres italiens qui décorèrent la cathédrale entre 1506 et 1516 (Extr. des *Annales du Midi*, an. 1924, p. 418-456).

A. VIDAL : *Les seigneurs de Massuguiès*, p. 347-356. La seigneurie fut donnée, au déclin du XIIe siècle, à l'abbaye cistercienne de Bonnecambe (Aveyron) qui en fit cession à dame Isabeau de Curvalle, le 2 déc. 1256.

Magloire NAYRAL : *Un coup d'œil sur l'esprit Castrais sous la Révolution et l'Empire*, p. 427-439. Fragments de *Mémoires* inédits, présentés par Mme Durand MALPHETTES. Scènes de la persécution sous la Terreur.

La disparition de l'*Albia christiana* a fourni de bonne copie quelques bulletins paroissiaux du département. C'est ainsi que *Sainte-Cécile*, bulletin mensuel de l'église métropolitaine d'Albi, a commencé la publication de l'*Histoire de l'église cathédrale d'Albi*, par M. Louis de Lacger; — que *L'Echo de Saint-Saloy*, bulletin mensuel de la paroisse de même nom, à Albi, a donné l'*Histoire de l'église collégiale de Saint-Saloy*, qui est une suite de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Salvy du VIe au XIIe siècle*, parue dans la *Revue Mabillon*, sous la signature de M. de Lacger (Cf. *Revue*, t. XI, an. 1924, p. 443, et ci-dessus, p. 398); — que le *Bulletin paroissial de Saint-Benoît* de Castres publie du même auteur l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît de Castres*, dont les feuillets jusqu'ici parus mènent au déclin du IXe siècle.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse, Tome XII, Toulouse, 1925.

Abbé Corraze : *La baronnie et le château archiépiscopal de Balma* (suite), pp. 38-47, 195-207. Travaux exécutés au château durant le XVIIe s. par les soins des archevêques de Toulouse.

Abbé Lestrade : *Les recteurs de Saint-Jacques de Muret* (suite), pp. 71-80, 145-160, 284-300. Au XVIIe et XVIIIe siècles : notice sur l'abbé Pierre Cornus, député du clergé du diocèse de Toulouse aux Etats généraux.

Abbé Ousset : *La confrérie des Pénitents-Blancs de Toulouse* (suite), pp. 113-137, 220-236, 256-276. Dans cette intéressante monographie, l'auteur traite, aux chapitres VI, VII et VIII de la confrérie royale, de l'aumônerie et de la décadence de la confrérie au XVIIIe siècle.

Abbé Lestrade : *Le IVe centenaire de l'église de Garidech*, p. 161-187. Construite par les soins des chevaliers de Malte.

Chanoine Tournier : *L'abbé du Bourg, disciple de l'abbé de l'Epée*, p. 241-252. Essaie d'appliquer à Toulouse, les méthodes de l'abbé de l'Epée qu'il avait connu à Paris.

Bulletin de Littérature ecclésiastique

Publié par l'Institut catholique de Toulouse, année 1925, Toulouse.

Chanoine Saltet : *Isolement et association dans les Etudes ecclésiastiques*, p. 81-93. Allocution prononcée, à Agen, pour la section historique de la Société de Vesins.

Chanoine Saltet : *Une discussion sur saint Martial entre un Lombard et un Limousin en 1029*, pp. 161-186, 279-302. Etude relative à la controverse de 1029 entre Adémar de Chabannes et Benoît de Cluse touchant l'attribution à saint Martial du titre d'apôtre.

E. Griffe : *La perception des dîmes épiscopales dans le Narbonnais au XIVe siècle*, p. 210-229. Nous rendrons compte prochainement du tiré à part de cet excellent travail.

Mgr Germain : *Le rôle de l'enseignement supérieur libre*, p. 329-340. Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Institut catholique.

Clément Tournier.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien, Tome XI, n° 77. Nîmes, 1925.

Chanoine Albert Durand : *Un correspondant de l'évêque Grégoire*,

p. 137-138. Pierre Fabrègue qui, en 1792, publia une apologie du Serment schismatique et mourut en 1812, curé de Saint-Merry, à Paris.

Chanoine Albert DURAND : *Lettres de l'abbé Fabrègue*, p. 139-169. Contribution à l'histoire du clergé constitutionnel dans le Gard.

Prosper FALGAIROLLE : *Fondation de la chapelle Saint-Eloi de Rosarie dans l'église N.-D. de Vauvert*, p. 170-179, 18 mai 1533.

Mémoires de l'Académie de Nîmes

VIIe série, tome XXXXI. Années 1922 et 1923. Nîmes, [1925].

Eugène MARGIER : *Le chanoine Bascoul*, p. XXXV-XXXIX. Né en 1859 à Bellegarde, mort curé de Saint-Charles à Nîmes, en 1922. Il était membre de notre Société. (Cf. *R. H. E. F.*, an. 1924, p. 150.

De VALLAVIEILLE : *Le cardinal de Cabrières*, p. LXX-LXXXV, Belles pages sur cet enfant du Gard. La municipalité de Nîmes répondant aux vœux de l'Académie a donné son nom à l'une de ses rues.

Chanoine A. DURAND : *Le culte catholique dans le Gard sous la Convention thermidorienne*, p. 30-63. Des églises se rouvrent au culte : dans les paroisses composées de catholiques et de protestants, s'il y a une seule église, l'usage en est concédé aux deux confessions.

Marcel FABRE : *La réaction thermidorienne et la liquidation de la Terreur à Uzès*, p. 64-85. La réaction thermidorienne, très anodine, fut l'œuvre de la municipalité ardente jacobine la veille, et soudainement convertie au modérantisme.

Nouvelle Revue du Midi, 1re année, 1924. Nîmes, 1924.

H. CHOBAUD : *Un document sur les conséquences économiques et sociales de la Révolution dans le Gard*, p. 106-113. Les prix de 1807 diffèrent peu de ceux de 1789. Au fond, malgré la crise, le redressement avait été très rapide et presque complet.

Joseph SAUTEL : *Des survivances romaines dans la ville de Vaison*, p. 129-146. Survivances dans la construction, dans la décoration. Excellent travail accompagné de belles photos.

H. CHOBAUT : *Les courses de taureaux à Nîmes au début du XIXe siècle*, p. 215-230. Consciencieux travail de M. l'Archiviste du Gard.

Fernand BENOIT : *La découverte de la Vénus d'Arles, en 1651*, p. 243-247. Lettre de M. de Raoulx à Joseph-Marie Suarès, évêque de Vaison, relatant cette découverte. Extraite de la Bibliothèque du Vatican, fonds Barberini.

Marcel FABRE : *Antoine Allut, député du Gard et la constitution civile du clergé*, p. 271-290.

Chanoine Albert DURAND : *Un prélat correspondant de Séguier. Mgr de Saint-Simon, évêque d'Agde*, pp. 324-233, 386-403. Correspondance qui dura seize ans.

2e année, 1925. Nîmes, 1925.

R. de COURTOIS DE PÉLISSIER : *Menus faits pour servir à l'histoire locale*, pp. 58-60, 236-305, 605-609. Entre autres, le compte rendu de la cérémonie à laquelle donna lieu la restitution d'Avignon et du Comtat au Saint-Siège, par Louis XV.

Abbé A. MAUBERNARD : *Captivité de Jacques Cœur*, p. 335-346. Son évasion de chez les cordeliers de Beaucaire en 1455.

Louis JULLIAN : *La confrérie des Gardians*, p. 351-355. Sa fondation sous le patronage de Saint-Georges en 1513. Ses statuts. Sa constitution.

H. Chobaut : *Documents sur les élections aux Etats-Généraux à Nîmes* (mars 1789), p. 363-369. Intéressent les luttes entre le haut et bas clergé.

Joseph Vianey : *Pour Roumanille : Quel est le véritable auteur du « Curé de Cucugnan »* ? p. 377-393. L'auteur en est Roumanille qui, le premier, en a vraiment fait une œuvre d'art.

Bernard Latzarus : *Une idylle électorale ou les élections à la constitution dans le Gard en 1848*, pp. 400-408, 454-469. Conduite de Mgr Cart; son indépendance à l'égard du pouvoir civil, ses ménagements à l'adresse des dissidents.

Robert Pugh : *Nos orgues régionales : Lavaur (Tarn), Uzès, Nîmes*, p. 409-419. Distribution des jeux. Le buffet de Lavaur est de Nicolas Bachelier, élève de Michel-Ange. L'orgue d'Uzès est sans doute de Robin.

Dr N. Julian : *Les écoles de Beaucaire et des communautés voisines sous l'ancien régime*, pp. 196-205, 275-290. Ecole prieurale qui subsista jusqu'en 1562. Pères Doctrinaires en 1625. Notes sur les régents. Etablissement des Ursulines en 1630 qui tinrent pensionnat et école primaire, eurent un brillant passé et disparurent à la Révolution.

Abbé Marcel Bruyère : *L'iconographie de Jean Reboul*, p. 206-227. Les portraits du poète boulanger sont très rares. Le P. d'Alzon, en 1864, fit apposer une plaque sur sa maison et, en 1866, Mgr Plantier un médaillon représentant le poète.

Chanoine Albert Durand : *Permission aux commissaires de la Terre Sainte pour faire des quêtes pour Jérusalem en ce royaume*, p. 316-318. 10 janvier 1674.

Paul Goudronneau : *Un « Cavalier constantin » à Saint-Trophine d'Arles*, p. 507-521. Le premier chapiteau en bordure du préau ayant une décoration à personnages ne représenterait pas la conversion de saint Paul, mais un cavalier Constantin. Planches.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère
Mende, Ignon-Renouard.

I. — Archives Gévaudanaises. Tome V, 1925.

Abbé F. Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 145-176. Doc. inédits sur la baronnie d'Allenc, de 1379 à 1597. Bulle de Calixte II inaugurant la régularité du chapitre de Mende (14 mars 1123).

II. — Chroniques et Mélanges. Tome IV, 1925.

J. Ignon : *Croix anciennes du département de la Lozère*, p. 65-124. Du XIIe siècle à 1837. — *Crucifixion de l'église de Grandrieu*, p. 125-128. Fresque du début du XVe siècle, découverte en 1923.

Comte de Ligonnès : *Registres paroissiaux de Chanac*, p. 129-144. Contiennent d'intéressants détails sur l'histoire de ce chef-lieu de canton.

J. Ignon : *La Lozère et la route de Saint-Jacques-de-Compostelle*, p. 145-170. Cinq étapes, distantes de sept heures de marche.

L. Costecalde : *La guerre de Cent Ans en Gévaudan*, p. 171-176. Quelques indications inédites. — *Mentalité gévaudanaise au Moyen Age d'après*

divers testaments inédits des XIIIe, XIVe et XVe siècles, p. 177-192. Le reclus de Mende; testaments de notaires, prêtres, etc.

Marius Balmelle.

ARDECHE

Revue du Vivarais Tome XXXII, 1925. Aubenas, impr. Habauzit.

R. Roux : *Un prêtre vivarois à la Cour de France. L'abbé Madier, archiprêtre de Paris, confesseur de Mesdames (1723-1799)*, pp. 11-16, 97-101, 129-135, 241-251. Suite de ce très intéressant travail (Voir *Revue*, t. XI, p. 271).

Auguste Le Sourd : *La famille Seron, du Bourg Saint-Andéol. Charles Seron, médecin de Louvois. André Seron, médecin du duc du Maine*, pp. 33-40, 65-74, 118-121. Cet article contient des renseignements sur un frère de ces deux médecins, Joseph Seron, né au Bourg Saint-Andéol en 1668, nommé chanoine de Metz en 1700 et mort dans cette ville en 1749. L'auteur y publie de plus l'acte de transfert d'une Ursuline du couvent de Saint-Germain-en-Laye au couvent des Ursulines du Bourg Saint-Andéol (1696).

A. L. S. : *Vivariana. Messire Guillaume de la Fage, calligraphe*, p. 157-158. Vivant au milieu du xve siècle et auteur de missels commandés par les paroissiens de Saint-Etienne de Boulogne, de Saint-Julien du Serre et de Malarce.

A. Rhein : *L'église de Saint-Julien du Serre. I. Description*, p. 170-171. Eglise romane, augmentée vers le début du xvie siècle de deux chapelles formant transsept. Clocher moderne.

Auguste Le Sourd : *L'église de Saint-Julien du Serre. Notes historiques*, p. 231-240. Quelques textes relatifs à l'église et à ses chapelles. Catalogue des prieurs et des curés.

Robert Labrély : *Album bourguésan*, pp. 193-201, 225-230, 257-265. Suite de notices illustrées concernant les principaux édifices du Bourg Saint-Andéol.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Rien n'est à signaler, depuis longtemps, dans le *Bulletin de la Société des études scientifiques* de Carcassonne. Rien non plus dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, an. 1925, tome XVI (2e partie), sinon, peut-être, du chanoine Sabarthès, une étude onomastique sur *Boutenac, Gasparets, Saint-Martin-des-Puits*, p. 157-167; et la fin de l'article de Ph. Héléna sur *Les grottes sépulcrales des Monges*, p. 193-240.

A. Sabarthès.

HERAULT

La « Société archéologique de Montpellier » n'a rien publié depuis la recension de l'an dernier.

J. Rouquette.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.

10e année. Le Puy, éd. Soc. Acad., 1926.

E. Grellet de la Deyte : *Un problème héraldique. Le bénitier de l'église de Saint-Nectaire*, p. 1-10. Ce petit monument est un vestige de la fontaine édifiée, au XVIe siècle, dans la cour du château par Nectaire, baron de Saint-Nectaire. Le fragment conservé porte les armoiries de Saint-Nectaire, d'Antoine II de Saint-Nectaire, marié le 24 avril 1472 à Marie de Tourzel d'Alègre, de Nectaire, baron de Saint-Nectaire, marié le 2 juillet 1522 à Marguerite d'Estampes.

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732)*, p. 25-36 (suite et à suivre). Documents. Relation des fêtes données à Rome par le cardinal à l'occasion de la naissance du dauphin, en novembre 1729.

Emile Gautheron : *Etudes sur l'histoire de l'Art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay*, p. 37-56 (suite et à suivre). Prix-fait de la chaire à prêcher de Craponne (27 avril 1735) ; « police et quittance » pour le tabernacle de l'église du Saint-Esprit [Hôtel-Dieu du Puy] (14 janvier 1758).

Georges Paul : *Bernard Brun, alias Bru ou le Brun*, p. 79-89. Evêque du Puy (1327), év. de Noyon et enfin d'Auxerre (1347), inhumé dans la cathédrale de Limoges (1349).

Almanach de Brioude et de son arrondissement.

7e année, 1926. Brioude, impr. Watel.

Anne Lemerle : *Essai de restitution du « Liber de honoribus Sancto Juliano collatis »*, p. 21-54. Intéressante introduction de la thèse de sortie de l'Ecole des chartes de l'auteur, consacrée à un *Essai de restitution du grand cartulaire de Brioude*.

Abbé Julien Lespinasse : *Sainte Bonnette, bergère d'Alvier*, p. 59-82. Exposé sur l'histoire, la légende et le culte de ce personnage qui vécut peut-être dans la deuxième moitié du IXe siècle et dont les restes sont conservés dans une chapelle.

F. Barry : *Les chanoines théologaux du chapitre de Saint-Julien de Brioude (1579-1789)*, p. 87-105. Bon travail dont la partie publiée nous présente les premiers titulaires d'une fonction d'origine ancienne : V. Cholot, Gaspard Bonhomme, Farradesches, de Lormet, Dumas de Lodines, Fontuny, Fontanié, Lac, qui vivaient entre le seizième et la fin du dix-septième siècle.

Aimé Brunereau : *Chanteuges. Son histoire, ses monuments*, p. 107-128. Substantiel exposé du passé de l'antique abbaye de la haute vallée de l'Allier, fondée le 28 août 936. Description intéressante de l'église et de la curieuse chapelle de Saint-Nectaire (XVIe s.).

Louis Bréhier : *Une vierge romane de Brioude au Musée de Rouen*, p. 129-138. Description de la statue et comparaisons suggestives avec les vierges conservées dans la région connues en archéologie sous le nom de madones-reliquaires.

G. Tixier : *Forme ou ordre qu'observent les chanoines-comtes dans la réception de leurs confrères et la vérification de leur noblesse*, p. 139-153. Citation d'un manuscrit des archives du noble chapitre de Saint-Julien de Brioude.

A. Bonnefoi : *Monographie de l'abbaye de Lavaudieu* [corr. la Vaudieu]. *L'église. Le cloître*, p. 157-166. L'abbaye de femmes de la Vaudieu (*Vallis Dei*) fut fondée en 1066. Description de ce qui subsiste des bâtiments et particulièrement du cloître, mais il y avait mieux à dire.

P. Ferrier : *Azérat avant la Révolution*, p. 167-174. Prieuré dont les origines sont obscures et qui dépendait de la Chaise-Dieu. Le château des prieurs existe encore.

Ulysse Rouchon.

BÉARN

BASSES-PYRENEES

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau
2e série, tome XLVIII. Pau, 1925.

V. Dubarat : *Le journal du siège de Navarrenx* (fin), p. 121-182. Il s'agit du siège que l'armée protestante de Jeanne d'Albret soutint en 1569, à Navarrenx, principale place forte du Béarn. La relation publiée par M. Dubarat est une copie récente d'un journal de siège, écrit au jour le jour, par un assiégé qui paraît avoir eu à sa disposition les documents les plus secrets.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque
Tome VIII. Pau, 1925.

A. Pons-Devier : *Les tribunaux révolutionnaires dans les Basses-Pyrénées*, p. 5-16. Ces tribunaux, ce sont les diverses juridictions, deux *Commissions extraordinaires* en particulier, qui, en 1794, s'attribuèrent plus ou moins légalement l'exercice de la justice révolutionnaire dans le département.

A. Pons-Devier : *L'application des lois révolutionnaires devant le tribunal criminel des Basses-Pyrénées*, pp. 81-100 et 199-213. Récit des incidents les plus caractéristiques qui ont marqué l'œuvre du tribunal criminel : dilapidation de biens nationaux, extorsions et abus d'autorité, déportation des prêtres, etc., etc.

A. Pons-Devier : *Les prisons sous la Révolution*, p. 274-290. Dans les grandes villes comme dans les chefs-lieux de canton des Basses-Pyrénées, les lieux de détention étaient de sinistres cachots où il n'était tenu aucun compte des règles de salubrité et d'hygiène : les registres d'écrou reflètent la situation politique et la situation morale de la région.

J.-B. Laborde : *Les débuts du christianisme en Béarn*, p. 17-26. Les deux premiers évêques, historiquement connus, celui d'Oloron et celui de Beneharnum, apparaissent au début du vie siècle. Une tradition veut qu'il y ait eu un évêché à Beneharnum au ive siècle, mais cette tradition ne remonte pas au delà du xve siècle.

J. Annat : *Libéraux et royalistes palois sous la Restauration*, p. 27-41. Incident local qui met en relief l'antagonisme des deux grands partis qui se partagèrent l'opinon durant la première moitié du xixe siècle.

J. Annat : *Une polémique entre jureurs et réfractaires*, pp. 132-160. Curieuse correspondance (1801) entre un prêtre constitutionnel, ex-député à la Constituante et un religieux qui, pendant la Révolution, administra au nom du Saint-Siège, le diocèse de Lescar.

J. Annat : *Les premières difficultés d'application du concordat dans les Basses-Pyrénées*, pp. 171-198 et 296-320. L'antagonisme qui, à la veille du Concordat, dressait l'une contre l'autre les deux fractions du clergé : les jureurs et les insermentés, divisées par dix ans de discussions passionnées, rendit difficile aux évêques et aux préfets la réorganisation de l'Eglise de France. Une série de lettres inédites fait connaître un conflit extrêmement violent qui, à Pau, mit aux prises un prêtre ex-constitutionnel avec l'évêque et le préfet.

G. Andral : *Les vitraux du grand séminaire de Bayonne*, pp. 66-80 et 101-108. Etude iconographique et historique des grands vitraux qui ornent la chapelle du nouveau grand séminaire de Bayonne.

G. Loirette : *Le fonds de la commanderie de Bayonne aux archives de la Haute-Garonne*, p. 291-295. Les possessions de la commanderie de Bayonne s'étendaient sur les deux départements des Landes et des Basses-Pyrénées.

Société des sciences, lettres, arts et d'études régionales de Bayonne

Bulletin de 1925. Bayonne, Foltzer.

J. Nogaret : *Saint-Jean-de-Luz, des origines à nos jours*, p. 5-200. On trouvera dans cette monographie des détails intéressants sur les édifices religieux, l'organisation de la paroisse, ses coutumes locales, son rôle politique et surtout militaire.

V. Dubarat et J.-B. Daranatz : *Un procès entre l'évêché de Bayonne et le monastère de Roncevaux*, p. 201-404. Ce procès (1332-1335) est une source de renseignements d'une importance capitale pour le passé civil et religieux de la Basse-Navarre : il éclaire à la fois l'histoire de Rome et celle des institutions du Moyen Age dans le diocèse de Bayonne.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIEGE

Bulletin de la Société ariègeoise et de la Société des Etudes du Couserans

Tome XVI, nos 9-10. Foix, 1925-1926.

J. Signorel : *L'œuvre de M. le baron de Bardies, premier président de la Société des Etudes du Couserans*, p. 269-271.

L'abbé Louis Blazy : *Bibliographie des travaux historiques de M. le baron de Bardies*, p. 272-274. Par ordre chronologique.

Baron de Bardies : *Le Couserans*, p. 275-279. L'auteur considère le Couserans comme une véritable région orographique, ethnique, linguistique, historique, économique, administrative et intellectuelle.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRENEES-ORIENTALES

Ruscino. 15e année, n° 24, janv.-juin. Perpignan, 1925.

Paul Masnou : *Quelques peintres roussillonnais du XVe siècle*, p. 81-110; n° 25, p. 101-139. Textes de contrats et commandes de triptyques, de tableaux et de vitraux, et notamment d'une croix en argent pour la confrérie de N.-D. de la Conception en l'église des Carmes de Perpignan (1403). Groupés en confrérie pieuse, dans cette ville, ces peintres formaient une véritable gilde d'art chrétien, dont les œuvres se répandirent même en deçà et par delà les Pyrénées.

Raymond de Lacvivier : *Le chanoine Vidalier et la famille Calmètes*, p. 111-140. Tour à tour official et vicaire général de Perpignan, puis recteur de l'Université de cette ville, cet ecclésiastique nous a laissé une intéressante correspondance (1760-1767) adressée à son ancien élève de théologie, Adrien Calmètes.

Pierre Vidal : *Charlemagne en Roussillon. Un épisode peu connu de la vie légendaire du grand empereur*, p. 141-182. La venue du monarque en Roussillon, et son intervention dans les choses de ce pays, ont été inventées, au xiiie siècle, par un moine de l'abbaye cistercienne de la Grasse (Aude), puis accréditées en Roussillon, au xvie siècle, par des rapsodes en veine d'imagination.

N° 25, juillet-décembre 1925.

Henry Aragon : *Une fonderie en Roussillon*, p. 5-100. Créée à Perpignan; textes des contrats passés pour la confection de cloches cultuelles et horloges municipales, de 1802 à 1869.

Abbé Joseph Giralt : *Baronnie de Sahorre*, p. 141-178, dont l'église romane est classée comme monument historique (xiie siècle).

Revue historique du diocèse de Perpignan. Tome V, Perpignan, 1925.

Abbé Jean Capeille : *Un évêque d'Elne oublié : Jean de Vilalbe, 19 mars 1513-25 mai 1515*, p. 21. Cité par Eubel en 1910. — *Les anciens monastères de Perpignan : Les Dominicains (1244-1791)*, pp. 24-31, 41-47, 58-64, 75-79, 82-85. — *Les Frères-Mineurs (1244-1791)*, pp. 116-123, 130-137, 146-152. Notes sur quelques prieurs, gardiens et autres religieux.

Abbé Joseph Gibrat : *Figures de prêtres catalans*, pp. 67, 104-107, 123-124. Notes sur divers membres du clergé de Prats-de-Mollo (xve-xxe s.).

Chanoine Albe : *Géraud du Touron, commandeur de l'hôpital de Taxo d'Amont (1348)*, p. 37-40. Texte de deux lettres de la Vaticane, par lesquelles Bernard-Hugues de Sainte-Arthémie, évêque d'Elne, et le pape Clément VI, lui confirment la possession de la commanderie.

Abbé Jean Sarrète : *Le bas-relief funéraire de Guillaume Jorda, curé-hebdomadier de Saint-Jean de Perpignan (m. 1302)*, p. 51-58, monument historique classé. Description critique.

Abbé François Ausseill : *Canohès*, pp. 124-126, 139-141. Notes sur la paroisse et l'église (ixe-xviiie s.).

Abbé Jean Roca : *Benoît XIII et le Roussillon*, p. 153-157; amorce d'une synthèse sur les faits et gestes de cet anti-pape au diocèse d'Elne, d'après les Inventaires des Pyrénées-Orientales.

Mgr Vidal : *Bernard Fournier, évêque d'Elne*, p. 161. Originaire de Savverdun (Ariège), neveu de Benoît XII. Son *curriculum vitæ* de 1329 à 1349.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Le Moyen Age. 2e série. Tome XXVI, années 1924-1925.

A. de Boüard : *Diplôme de Philippe Auguste instituant deux chapellenies pour l'âme de Geoffroy, comte de Bretagne*, p. 63-70. Diplôme de l'année 1186, conservé aux Archives nationales (L 474, n° 197-198) sous la forme d'un vidimus délivré par Jacques d'Estouteville, garde de la Prévôté de Paris.

Ferdinand Lot : *Note sur la date du polyptyque de Montiérender*, p. 107-117. Il est peut-être, après le polyptyque d'Irminon, le plus ancien des documents de ce genre. Selon M. Lot, il a été rédigé entre 832 et 845.

Paul Cloché : *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*, p. 203-254. Jusqu'à l'avènement de Clovis, même après les conciles des IVe et Ve siècles, l'Eglise n'use pas d'une procédure rigoureusement fixe en matière d'élections épiscopales. Sans repousser nettement la participation du peuple, elle tend de plus en plus à la limiter. Le haut clergé veut contrôler et diriger le choix des évêques. Quand à l'influence de l'état, elle ne se manifeste pas. La situation change sous Clovis. Les liens sont étroits entre l'épiscopat et la royauté franque qui le comble de faveurs. L'épiscopat est un corps puissant dont le roi est amené à vouloir influencer le recrutement. Tout d'abord, les cas d'élections épiscopales sont nombreux où le pouvoir royal, sans en avoir le droit, intervient pour assurer le succès de son candidat. Ces cas se multiplient encore sous les successeurs de Clovis. L'Eglise ne réagit que tardivement et mollement au 2e concile d'Orléans (533) contre l'ingérence du roi qui d'ailleurs ne fait que continuer. Au concile d'Orléans de 549 le roi remporte une grande victoire : désormais pour qu'un évêque soit consacré, il faut l'élection par les clercs et les fidèles et l'*assentiment royal*. Pour la première fois, le droit du roi est canoniquement proclamé. Il y eut de scandaleux abus auxquels le concile de Paris de 614 voulut porter remède. Il réserve la consécration épiscopale à « celui que le métropolitain, les évêques de la province, les clercs et le peuple, auront élu ». L'intervention royale n'est pas mentionnée. C'était la repousser, mais la même année, Clotaire II se hâte de rendre un édit où il décide que l'évêque sera « ordonné par l'ordre du prince ». En vertu de cet édit, l'état valide ou invalide les opérations électorales. Les divers exemples d'élections épiscopales que nous connaissons pour l'époque qui suit prouvent que l'intervention royale se fit de plus en plus fréquente et décisive, si bien que le roi en arriva à disposer souverainement des évêchés.

André Courtet.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux historiques.

Années 1922-1924. Paris, Impr. Nationale.

Philippe Lauer : *Note sur divers groupes de diplômes carolingiens concernant le Midi (898-923)* (An. 1922, p. 13-23). Un certain nombre d'actes, de diplômes ou de privilèges concédés par les souverains carolingiens aux églises et monastères du Midi de la France ont été très souvent expédiés en séries. Etude diplomatique de ces actes.

Eugène Duprat : *Etude de la charte de 1040 relative à la consécration de l'église Saint-Victor à Marseille* (An. 1922, p. 25-33). Examen des exemplaires de cette célèbre charte. L'étude consacrée à l'authenticité de cette pièce est renvoyée à plus tard.

M. Oudot de Dainville : *Note sur le Missel dit « de Saint Louis », évêque de Toulouse* (An. 1922, p. 35-42). Description de ce manuscrit probablement d'origine italienne que l'auteur estime pouvoir dater de la période comprise entre les années 1256 et 1264.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Additions et corrections à la « Gallia Christiana ». Abbayes d'Oyes et de Notre-Dame d'Andecy* (An. 1922-23, p. 81-89). Abbayes du diocèse de Troyes.

Jean Beyssac : *La paroisse de Montarcher en Forez à la fin du XVe siècle* (An. 1922-23, p. 91-101). Reconstitution de l'existence d'une paroisse rurale des Cévennes à la fin du Moyen Age.

Lucien Auvray : *Essai de restitution d'un légendier perdu de Saint-Florent de Saumur* (An. 1922-23, p. 103-142). Il s'agit d'un cartulaire renfermant la légende de saint Florent, l'une des sources de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, par Dom Huynes.

Jacques Soyer : *Etude de toponymie orléanaise. Identification du domaine Mons Belleni donné par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Mesmin et mentionné dans des chartes de Robert le Pieux, Philippe Ier et Louis IX en faveur de cet établissement* (An. 1922-23, p. 179-185). Le toponyme Mons Belleni, qui rappelle l'existence d'un sanctuaire du dieu gaulois Belenus, s'est perpétué sous la forme Beaulin, Baulin ou Le Beaulin, ferme de la commune de Mézières-lés-Cléry, près du chemin d'Orléans à Jouy.

Jacques de Font-Réaulx : *Les droits de tonlieu de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges et un diplôme falsifié de Charles le Chauve* (An. 1922-23, p. 197-202). La date de la falsification remonterait au XIIe siècle. Publication du diplôme.

Etienne Deville : *Les livres liturgiques de l'ancien diocèse de Lisieux. Essai de bibliographie* (An. 1922-23, p. 203-247).

A. Vidier : *Chronique des Archives départementales. Année 1923* (An. 1922-23, p. 267-319). La publication ainsi inaugurée a pour objet de faire connaître aux érudits les accroissements dont les collections ont bénéficié par voie de versements, de réintégrations, de dons et d'acquisitions.

Philippe Lauer : *Recherches sur l'écriture de Corbie dite lombardique* (An. 1924, p. 59-68). La lombardique de Corbie est le dernier débris, en Gaule, du système des minuscules issues de la mérovingienne, et elle se rattache au groupe de Luxeuil par l'intermédiaire des groupes dits d'Autun et de Laon.

Charles Oursel : *Un manuscrit avignonnais à la Bibliothèque de Dijon* (An. 1924, p. 69-72). Il s'agit d'un fort beau missel qu'un chanoine de Notre-Dame de Beaune fit exécuter en 1394 en Avignon.

André Lesort : *Les chartes de fondation du prieuré de Sermaize (Marne), 1094* (An. 1924, p. 99-110). L'auteur conclue à l'authenticité de cet acte qui a été parfois mise en doute.

L. Lex : *Dates de l'épiscopat de Nicolas de Bar à Mâcon (1286-1315)* (An. 1924, p. 125-127). Ces dates, qui corrigent les dates erronées fournies par la *Gallia*, ont été extraites d'un obit figurant sur le feuillet d'un ancien missel de l'église de Plottes, qui a longtemps servi de couverture au registre des actes de catholicité de ladite paroisse.

René-Norbert Sauvage : *Extraits du nécrologe de l'abbaye du Bec (XVIIe*

et XVIIIe siècles) (An. 1924, p. 161-185). Publication de ces extraits dus au bénédictin Dom Charles-Antoine Blanchard (1790).

Robert BARROUX : *Un récit inédit de la prise de possession de Saint-Martin de la Canourgue par les moines de Saint-Victor de Marseille* (An. 1924, p. 187-191). Il s'agit d'un récit imaginé au XIIe siècle par un évêque de Mende pour soutenir ses revendications concernant la Canourgue.

Chanoine A. SABARTHÈS : *L'Albigéisme à Limoux et le prétendu déplacement de cette ville* (An. 1924, p. 193-223). On constate à Limoux, mieux qu'ailleurs, un esprit d'indépendance bien marqué, un persévérant attachement au vicomte de Carcassonne et aussi une opiniâtre obstination dans l'hérésie. A l'étude de cette question historique, l'auteur a joint la solution d'un problème topographique sur le véritable emplacement de Limoux.

Jean VALLERY-RADOT.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français
64e année, 1925. Paris, Fischbacher.

N. WEISS : *Les débuts de la Réforme en France, d'après quelques documents inédits. VII. Aimé Maigret, réformateur de Lyon et Grenoble, 1524*, p. 1-20. M. Weiss cite de larges extraits d'un sermon prêché à Lyon par le jeune dominicain en mars 1524 et dont il n'existe qu'un exemplaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. S'il n'est pas douteux qu'il faille ranger Aimé Maigret parmi les premiers « évangélistes », les passages ici reproduits ne peuvent s'interpréter, quoiqu'en dise M. Weiss, en faveur de la doctrine du salut par la foi seule en Christ. Maigret s'élève contre les pratiques extérieures de piété, nullement contre les commandements de Dieu, dont l'observance est inséparable de la foi pour qui veut être sauvé.

V.-L. BOURRILLY : *Les protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV*, p. 210-219. Documents concernant les nouveaux convertis, de 1668 à 1684. Cette publication de textes complète l'article de l'auteur, précédemment analysé (cf. t. IX, an. 1923, p. 586).

J. PANNIER : *Etudes historiques sur les Eglises réformées de Picardie, Laon et Crépy*, p. 275-304. Histoire de ces deux églises, des origines à la fin du XIXe siècle, d'après des documents déjà publiés.

Victor CARRIÈRE.

Bulletin monumental. Année 1925.

Paul DESCHAMPS : *Etude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane*, p. 5-98. Très important mémoire dans lequel l'auteur, après avoir exposé les causes de l'abandon de la sculpture à personnages du Ve au XIe siècle, en explique la renaissance à l'époque romane, par l'influence de l'art de l'orfèvrerie.

Louise LEFRANÇOIS-PILLION : *Le portail de l'église Notre-Dame de Corbie*, p. 131-146. Le tympan est consacré au couronnement de Marie cantonné des symboles des quatre évangélistes. Cette rencontre des deux thèmes iconographiques sur un même tympan n'est pas usuelle. L'*Assunta* du trumeau a dû être restaurée au XVIIIe siècle. Quand à la statue-colonne du piédroit, elle fait songer à celles du portail de Saint-Denis. Cet ensemble date de la fin du XIIe siècle ou du début du suivant.

DESHOULIÈRES : *La théorie d'Eugène Lefèvre-Pontalis sur les écoles romanes*, p. 197-252 (à suivre). Cette étude s'inspire des notes prises par l'auteur aux leçons d'archéologie du Moyen Age professées par Lefèvre-

Pontalis à l'Ecole des chartes et au cours des excursions archéologiques faites en compagnie du maître. Les écoles romanes reconnues par Lefèvre-Pontalis étaient l'école de l'Ile-de-France et de la Champagne, l'école normande, l'école lombardo-rhénane, l'école de la Basse-Loire, l'école du Sud-Ouest et du Poitou, l'école d'Auvergne, l'école de Bourgogne, l'école provençale et l'école du Languedoc. La présente étude rend compte des caractéristiques de chaque école.

Jean Messelet : *La collégiale Saint-Martin de Champeaux*, p. 253-282. Monographie de cette église commencée vers 1180, achevée durant le XIIIe siècle et qui, placée à la limite des écoles gothiques de l'Ile-de-France et de Champagne, subit des influences diverses. Etude détaillée des vitraux et des stalles.

Maurice Jusselin : *Le jubé jadis érigé dans la chapelle Saint-Piat à la cathédrale de Chartres*, p. 321-330. Histoire de ce jubé disparu qui datait de 1517.

Jean Vallery-Radot.

Etudes Carmélitaines

Année 1925. Petit Castelet-Tarascon (Bouches-du-Rhône).

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *La désolation des couvents des grands-carmes en France pendant la guerre de Cent Ans*, p. 133-142. D'après Denifle. On y voit le relâchement de la discipline religieuse, une des conséquences du grand schisme.

Journal des Carmes déchaussés missionnaires en Alep (suite), p. 142-180. Montre l'action de la France en Orient.

P. Marie-Joseph du S.-C.

PERIODIQUES DOMINICAINS

L'Année Dominicaine

Tomes LXI-LXII. Paris, 222, Faubourg Saint-Honoré, 1925-1926.

Abbé Grégoire : *Histoire des Dominicains de Nantes* (t. LXI, p. 319-329) ; — XXX : *Le premier couvent des dominicains de Lille* (t. LXI, p. 368-388). Ce couvent bâti sur l'antique paroisse de Saint-André, fut consacré en 1271. — XXX : *Le rosaire aux XIIIe et XIVe siècles* (t. LXI, p. 429-450). L'auteur retrace la prédication de la dévotion à la Vierge telle que la prêchait un dominicain français au début du XIVe siècle. Analyse longuement le manuscrit « Rosarius », de la Bibliothèque nationale de Paris, datant de 1328. — H.-D. Noble, O.-P. : *Sœur Marie-Louise Lacordaire* (t. LXI, p. 477-492). Biographie d'une tante du R. P. Lacordaire, religieuse dominicaine. — Abbé Le Prévost : *Les dominicaines hospitalières de Honfleur* (t. LXI, p. 494-502). 1644-1792. — M. D. Constant, O. P. : *Saint Vincent de Paul et les dominicains* (t. LXI, p. 525-536). — *Le B. Réginald et le couvent de Saint-Honoré à Paris* (t. LXII, p. 62-66). — *Une page d'histoire du monastère de Montargis* (t. LXII, p. 156-166). Faits intéressants l'important monastère des Sœurs Prêcheresses de Montargis. — *Les dominicains au Mont-Valérien* (t. LXII, p. 248-293). Les dominicains s'établirent au Mont-Valérien, le 17 mars 1662. L'auteur de cette étude retrace principalement les difficultés de cet établissement.

Revue des Jeunes

15e année. Tomes XLIV-XLV. Paris, 3, rue de Luynes, 1925-1926.

E.-B. Allo : *L'Evangile de Renan* (t. XLV, pp. 127-158, 246-273). Qu'on goûte Renan, comme artiste, soit, c'est même justice. Quant à l'historien,

on dit couramment qu'il a confondu volontairement le roman et l'histoire. De fait, on ne sauvera l'honnêteté d'intention de Renan qu'en lui prêtant une bonne dose d'inconscience, produite par l'habitude d'extérioriser ses rêves, jusqu'à perdre la notion d'une différence nette entre ce qui est et ce qui est rêvé.

P. Moreau : *La conversion de Chateaubriand* (t. XLIV, p. 515-526; t. XLV, pp. 34-50, 173-190).

Revue Thomiste

Tomes VIII-IX (Nouv. série). Saint-Maximien (Var), 1925-1926.

P. Mandonnet, O. P. : *Thomas d'Aquin, novice Prêcheur, 1244-1246* (t. VIII, p. 489-533). Dans cette étude finale sur la jeunesse de saint Thomas, l'auteur précise la date du premier séjour de Thomas à Paris [1245-1248], et donne la liste des maîtres prêcheurs qui enseignaient alors à l'Université.

P. Synave, O. P. : *L'ordre des quodlibets VII à XI de saint Thomas d'Aquin* (t. IX, p. 43-47). Cette étude intéresse l'activité intellectuelle de saint Thomas pendant son premier séjour parisien (1256-1259).

G. Théry, O. P.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Yvon Van Beversluys [597], curé de Wandignies-Hamage, par Marchiennes (Nord), présenté par M. Carrière.

M. Elisé-Alexandre-Louis Chassigneux [598], 15, boulevard Saint-Germain, Paris (Ve), présenté par M. Malley.

M. Edward J. Hickey [599], 2701 Chicago Blod, Detroit Michigan (Etats-Unis d'Amérique), présenté par M. Guilday.

M. l'abbé Lucien-Julien Buron [600], 10, rue Feutrier, Paris (XVIIIe), présenté par M. de La Monneraye.

Tableau d'honneur

Le 19 février 1926, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a choisi notre confrère, M. Henry Cochin, comme membre libre en remplacement du comte Paul Durrieu. Nul lettré, en Italie ou en France, n'ignore l'œuvre de ce délicat humaniste. Historien du *Quattrocento*, illustre pétrarquisant, le nouvel élu a derrière lui une œuvre abondante, pleine de charme et du plus solide alliage scientifique.

⁂ S. Gr. Mgr Baudrillart, de l'Académie française, évêque d'Himéria et président de notre Société, a été promu assistant au trône pontifical et comte romain au cours de l'année dernière.

⁂ S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris et membre de notre Société, a été promu commandeur de la Légion d'honneur, au titre du Ministère des affaires étrangères, par décret du 27 mai 1926. Cinq autres sociétaires ou collaborateurs ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : Mgr Julien, évêque d'Arras et membre du Conseil de notre Société, au titre de la Présidence du Conseil (décret du 24 octobre 1925) ; — Mgr Leynaud, archevêque d'Alger, au titre du Ministère de l'Intérieur (décret du 2 février 1926) ; — M. l'abbé Henri Bremond, membre de notre Conseil, au titre du Ministère de l'Instruction publique (décret du 17 janvier 1926) ; — notre confrère M. Marcel Aubert, conservateur-adjoint au Musée du Louvre (22 mai 1926), et notre collaborateur, M. l'abbé Vacandard, ancien aumônier du Lycée de Rouen (décret du 24 août 1926).

⁂ Notre confrère, M. le chanoine Meunier, professeur de phonétique expérimentale à l'Institut catholique, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France, a été élu, au mois de mai 1926, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal). La remise du diplôme et des insignes lui a été faite solennellement, le 2 juin suivant, à Paris, par M. Bonin, ancien ministre de France au Portugal.

⁂ Notre collaborateur, M. l'abbé G. Constant, professeur à l'Institut catholique, a soutenu ses thèses de doctorat ès lettres en Sorbonne, le

1er mai 1926. Thèse complémentaire : *La légation du cardinal Morone.* Thèse principale : *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces. Etude sur les débuts de la Réforme catholique en Allemagne (1548-1621).* M. l'abbé Constant a obtenu le grade de docteur avec mention « très honorable ». — Notre confrère, M. Jean MAUBOURGUET, professeur au Collège de Sarlat, a soutenu, le 26 mai 1926, devant la Faculté des lettres de Bordeaux, les deux thèses pour le doctorat ès lettres. Thèse complémentaire : *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin;* thèse principale : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1378.*

⁂ L'Université d'Athènes a conféré, en 1925, le diplôme de docteur *honoris causa* à S. Em. le cardinal DUBOIS, archevêque de Paris.

⁂ L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné dans sa séance du 31 mars 1926, un prix Saintour de 1.000 francs à notre confrère, M. Augustin FLICHE, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, pour son ouvrage sur *La Réforme grégorienne.* — Le même jour, elle a accordé 1.200 francs sur les arrérages de la fondation La Fons-Mélicocq à notre collaborateur, M. Emile HOUTH, pour son *Recueil des chartes de Saint-Nicaise de Meulan.* — Le premier grand prix Gobert a été attribué, le 21 mai 1926, par la même Académie, à Mgr LESNE, recteur des Facultés catholiques de Lille et membre de notre Conseil d'administration, pour son ouvrage sur *La propriété ecclésiastique en France des origines au XIe siècle.* — Au concours des Antiquités de la France, en mai 1926, la même Académie a décerné la première médaille à notre collaborateur, M. l'abbé CHAUME, directeur au grand séminaire de Dijon, pour son livre sur *Les origines du duché de Bourgogne,* et la troisième médaille à notre collaborateur, M. Paul DESCHAMPS, secrétaire de l'Ecole des Chartes, pour son *Epigraphie de la France* et ses *Etudes sur la sculpture romane.*

⁂ L'Académie française a décerné, le 24 juin 1926, un prix d'Académie (2.000 fr.), à notre collaborateur, M. Louis VILLAT, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, pour son ouvrage sur *La Corse de 1768 à 1789.*

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE EDMOND ALBE

La « Société d'histoire ecclésiastique » vient de perdre un de ses membres les plus doctes : M. le chanoine Edmond Albe, archiviste diocésain et chanoine titulaire de Cahors, officier de l'Instruction publique. Notre regretté confrère s'était fait remarquer par la valeur de sa culture et une haute compétence en matière historique. Il était, par ailleurs, d'une grande dignité morale, d'une droiture impeccable et d'un dévouement absolu à tous ceux qui faisaient appel à ses vastes connaissances. Ce fut une belle figure de prêtre et de savant que Mgr Giray, évêque de Cahors, a mise particulièrement en relief dans une Lettre fort émouvante adressée à son clergé.

M. Albe était né à Figeac, le 18 septembre 1861. Il fit ses études secondaires au collège de sa ville natale et au Petit-Séminaire de Montfaucon où il devait professer longtemps. Il était licencié ès lettres. En 1901, il alla à Rome où, peu de temps après son arrivée, il fut nommé

chapelain de Saint-Louis des Français. De ses recherches aux Archives vaticanes ont résulté de nombreux travaux qui lui acquirent facilement l'estime du monde savant, en particulier : *Autour de Jean XXII* (Rome, 1902-1906, in-8°; Cahors, 1904, in-8° et 1925, in-8°); *Familles du Quercy d'après les Archives du Vatican* (Cahors, 1905, in-8°). De Rome, il se rendit à Paris, en octobre 1904, et à Londres, en octobre 1905. C'est dans les archives de cette dernière capitale qu'il put approfondir l'histoire de la domination anglaise en Quercy durant la guerre de Cent Ans, ce qui nous valut, en 1908, une étude succincte sur les *Marchands de Cahors à Londres* (Cahors, in-8°).

De retour à Cahors, en septembre 1906, M. Albe ne demeura pas inactif. Il explora les archives du Lot et des départements voisins, ainsi que celles des communes Lotoises ou des familles les plus importantes de la région. Une enquête aussi vaste dans les dépôts publics ou privés lui permit de publier de nombreux livres ou articles.

Cette Revue a eu, dès le début, en M. Albe, un collaborateur assidu. Durant des années, il y a rédigé la chronique d'histoire régionale pour les départements du Puy-de-Dôme, du Limousin, de la Marche, du Lot, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne. Il y rendit compte de nombreux ouvrages et y publia des articles fort appréciés, principalement sur *La Confrérie de la Passion* qui est une contribution à l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement.

L'histoire religieuse du Quercy fut l'objet principal de ses études. Aussi pourrait-on mentionner de lui maints travaux, d'une érudition très sûre et solide, sur un sujet aussi vaste. Contentons-nous d'indiquer les suivants : *De quelques erreurs de la liste épiscopale du diocèse de Cahors aux XIVe et XVIe siècles* (Paris, 1907, in-8°); *L'Hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy* (Paris, 1910, in-8°); *Les Miracles de N.-D. de Rocamadour au XIIe siècle* (Paris, 1907, in-8°); un petit volume tout à fait remarquable de la collection des *Grands Pèlerinages de France,* intitulé *Notre-Dame de Rocamadour* (Paris, 1923, in-16). Les seuls travaux si documentés de M. Albe sur *Le Prieuré-doyenné de Carennac* (Brive, 1914, in-8°), que Fénelon a rendu célèbre, sur les abbayes de *Marcilhac, Espagnac,* et sur le *Château de Saint-Sulpice et ses seigneurs* (Brive, 3 vol., in-8°, 1924-1925), lui ont fait une place de choix parmi les érudits du Centre et du Sud-Ouest de la France.

Lorsque la mort surprit le vénéré chanoine, le 28 juin 1926, il venait de terminer un pouillé des paroisses du diocèse de Cahors qui revêt un caractère de capitale importance. C'est là une œuvre immense qui certainement ne demeurera pas manuscrite. Mgr Giray a déjà témoigné son désir de se dévouer pour une telle publication.

E. Sol.

M. CHARLES DE BEAUCORPS

La *Revue* vient de perdre un de ses plus anciens et fidèles collaborateurs en la personne de M. Charles de Beaucorps. Orléanais, il s'était chargé de dépouiller pour nous les périodiques de sa province, et les glanes dont il nous faisait profiter témoignaient du choix le plus averti. Il disparaît en pleine activité, à l'âge de quarante-sept ans, après s'être consacré sans relâche, en dépit d'un état de santé fort précaire, aux formes d'apostolat les plus variées. Les œuvres pratiques l'occupaient autant que le labeur intellectuel. Propriétaire d'un beau domaine rural, dans le Val-de-Loire, il s'efforçait d'améliorer les méthodes de culture et

les conditions d'existence des paysans. Il était membre très actif du Syndicat des agriculteurs du Loiret et de l'Union de la France agricole. Pénétré du devoir social que son rang lui imposait, il contribuait, par la plume et par le dévouement, à la création de jardins ouvriers, d'habitations à bon marché, de colonies de vacances.

La multiplicité des œuvres de zèle l'a malheureusement empêché de mener à bonne fin tous les travaux d'ordre historique que ses goûts et sa formation le portaient à entreprendre. Archiviste-paléographe, il rêvait de continuer, dans le domaine de l'histoire locale, l'effort si fécond qu'avait accompli son oncle, M. Boucher de Molandon. Sa thèse de l'Ecole des chartes avait eu pour sujet : *L'Administration des intendants d'Orléans de 1686 à 1713*. Il la publia en 1911, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, mais en la développant de manière à former un tableau complet d'une province sous Louis XIV. C'est un gros volume de 450 pages in-8°. En dehors de cet ouvrage capital, Charles de Beaucorps n'a fait paraître que de courts articles : dans le Bulletin paroissial de Mardié et Bou, des notes historiques sur ces deux villages, voisins de son domaine de Latingy; dans le Bulletin paroissial de Boigny, une étude sur la chapelle et la maladrerie des Barres. Mais il a laissé, sur ces mêmes sujets, des manuscrits plus étendus, et d'autres encore concernant plusieurs localités de l'Orléanais : Latingy, Vitry-aux-Loges, Donnery, Saint-Brisson, Autry-le-Châtel, Autry-la-Ville, Cernoy; ou touchant l'histoire de sa famille et des familles apparentées : de la Rochejaquelein, de Fay, Petau, Costé de Bagneaux, Boucher de Guilleville, de Mézières et de Molandon. Nul doute que ces écrits, fruits de longues recherches, ne recèlent bien des renseignements précieux, dont les érudits de l'avenir devront profiter.

Charles de Beaucorps avait conquis, par son labeur, son désintéressement, son tact, l'estime de tous ceux qui le rencontraient sur les divers théâtres où son activité se portait.

A notre *Revue*, on appréciait particulièrement la conscience et la sagacité de l'historien : nous devons déplorer profondément qu'une disparition prématurée nous prive d'un ami si zélé et si sympathique.

G. Chenesseau.

Une Modalité d'appropriation de la dîme

Le 15 avril 1926, à la séance de la Société d'histoire du droit, M. Génestal fait part de ses recherches sur une modalité d'appropriation de la dîme par les seigneurs laïques.

Stutz a montré l'importance de la patrimonialité des églises dans l'origine des dîmes inféodées. Cette appropriation de la dîme s'est faite souvent, en France, en conformité des règles canoniques.

La règle romaine du partage en quatre parts des revenus ecclésiastiques est, dans l'Eglise carolingienne, spécialement appliquée aux dîmes, mais en excluant l'évêque, ce qui affecte un tiers au prêtre, un tiers à l'église et un tiers aux pauvres.

Dans les églises patrimoniales, le seigneur conservant l'église et ne concédant au prêtre qu'une part des biens et droits de celle-ci, il doit logiquement arriver que le prêtre garde son tiers et que le seigneur conserve, avec leur affectation, les deux autres. C'est ce qui se produit. La coutume est particulièrement nette en Normandie, où elle est consa-

crée par des conciles, et se maintient jusqu'au XIIIe siècle, en dépit des condamnations papales, au profit des patrons.

On trouve çà et là, dans le reste de la France, assez de traces de ce partage de la dîme entre seigneur et prêtre, pour affirmer que l'usage a été très répandu, et que par conséquent l'appropriation de la dîme par les seigneurs s'est souvent opérée en respectant, dans la lettre sinon dans l'esprit, la législation ecclésiastique franque.

Le Sceau conventuel

Aux « Journées d'histoire du droit », organisées par la Société d'histoire du droit et tenues à Bruxelles, du 7 au 9 juin 1926, Dom Ursmer Berlière, président de la Commission royale d'histoire de Belgique, a fait une fort intéressante communication sur le *sceau conventuel,* dont voici l'analyse.

Saint Benoît, dans sa Règle, remet à l'abbé seul l'administration du monastère, à condition qu'il sollicite le conseil des anciens et, dans les affaires importantes, celui de toute la communauté.

La position des abbés, bénéficiaires nommés par le roi, l'évêque ou les familles, en menaçant les biens des communautés, provoqua la division des menses. L'abbé reste la personne juridique, mais le *consilium* se transforme graduellement en *assensus* ou en *consensus capituli;* de là l'intervention des moines comme témoins dans les actes capitulaires. Lorsque le sceau reçut une valeur légale d'attestation d'authenticité ou de validité des actes, on fut amené à surveiller l'usage qu'en pouvait faire l'abbé.

De l'examen des chartriers ou cartulaires, il résulte que le sceau le plus ancien, usité dès le XIe siècle, est le *sigillum ecclesie,* commun à l'abbé et à la communauté, à cette époque déposé entre les mains de l'abbé. Des abus étant possibles et s'étant d'ailleurs présentés, on réclama de part et d'autre, l'abbé un sceau personnel et nominal, la communauté un *sigillum conventus* ou *capituli,* lequel fit son apparition au XIIe siècle, se généralisa et fut même imposé par l'autorité romaine. Une série de textes produits par Dom Berlière permet de suivre le remplacement graduel du *sigillum ecclesie* par le *sigillum conventus* ou *capituli.* Comme on abusait parfois de ce dernier pour des actes de vente, des aliénations, des concessions de bénéfices, on dut prendre des mesures pour mettre le sceau à l'abri d'un coup de main; de là l'obligation de le conserver en lieu sûr, sous plusieurs serrures, dont les clefs respectives étaient confiées à l'abbé, à des officiers, à des moines élus en chapitre. Des mesures de prudence étaient également prises pour la notification des sceaux perdus ou volés et pour leur remplacement.

L'auteur examine ensuite les usages particuliers de l'ordre de Cîteaux, qui, dès le milieu du XIIIe siècle, adopta graduellement ceux des anciens monastères bénédictins, et étudie ceux de l'ordre de Prémontré.

Société d'histoire ecclésiastique de l'Alsace

Le 20 avril 1926 a été fondée, à Strasbourg, une « Société d'histoire ecclésiastique de l'Alsace », dont le but est de promouvoir l'étude de l'histoire de l'Eglise en Alsace ou d'autres questions connexes. Sous le titre d' « Archives de l'histoire ecclésiastique alsacienne », elle publie

un annuaire dont la direction a été confiée à M. l'abbé Jos. Brauner, archiviste diocésain. Le premier volume qui vient de paraître fera l'objet d'une recension dans notre prochaine « Chronique d'histoire alsacienne ».

G. Allemang.

A la Bibliothèque nationale

Dans la *Revue des Deux Mondes* (15 octobre 1926), M. Roland-Marcel consacre une étude à la Bibliothèque nationale, où il expose tout un programme d'organisation, en partant de cette idée que les bibliothèques ne peuvent plus s'enrichir de toutes les productions nouvelles, parce qu'elles deviendraient impraticables, et qu'il faut qu'elles se spécialisent. La Bibliothèque nationale doit devenir la grande « Réserve » où, par mesure de sécurité, se trouveront réunis les ouvrages précieux; elle devra rester le siège du dépôt légal, la communication des imprimés ne s'y effectuant que faute d'être loisible ailleurs et, bibliothèque d'érudition, elle doit se doubler d'un centre d'information, que constitueront son service rapide des périodiques et un bureau de renseignements qui établira des bibliographies et orientera les chercheurs soit sur les séries de la rue de Richelieu, soit sur les autres dépôts spécialisés (*Le Temps*).

Communication relative à la préparation du premier congrès d'histoire nationale.

Le premier Congrès français des sciences historiques aura lieu à la Sorbonne du 21 au 24 avril 1927, à la fin des congés de Pâques.

Pour lui assurer le succès, la Société d'histoire ecclésiastique de la France a été invitée à recruter parmi ses membres des personnes susceptibles de participer activement à cette manifestation scientifique, soit en présentant des communications, soit en prenant part à la discussion sur les questions qui seront soulevées.

Les communications présentées au Congrès devront porter sur des sujets d'histoire générale, à l'exclusion des sujets trop particuliers d'histoire locale. En outre, toutes les spécialités de l'histoire sont admises et doivent figurer, même les sciences auxiliaires, la géographie historique, la méthode historique et l'enseignement de l'histoire.

Les titres des communications doivent être adressés, avant la fin de décembre, au Secrétariat général de la « Société d'histoire ecclésiastique de la France », 212, rue de Rivoli, Paris (Ier), qui les remettra au « Comité français des sciences historiques », chargé d'élaborer le programme du Congrès.

TABLE DU TOME XII

ARTICLES

CARRIÈRE (Victor). Les Epreuves de l'Eglise de France au XVIe siècle. III. Les grèves de décimables. 168 à 196, 315 à 341
CÉLIER (Léonce). L'Histoire de l'Eglise de France pendant le Moyen Age aux Archives nationales..... 281 à 314
DUFOURCQ (Albert). Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France..... 5 à 15
FLICHE (Augustin). La Réforme grégorienne..... 145 à 167
LEVILLAIN (Léon) et R. N. SAUVAGE. Comment rédiger l'histoire d'un monastère (abbaye ou prieuré)..... 417 à 442
ROUSSEAU (François). Les Protestants aux XVIe et XVIIe siècles et la théorie de l'idée de mission..... 443 à 459
VAISSIÈRE (Pierre de). La seconde profession de Frère Ange, capucin, duc de Joyeuse, pair et maréchal de France (1599-1608)..... 34 à 52
ZEILLER (Jacques). Les Origines chrétiennes en Gaule 16 à 33

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ALBE (Ed.). Autour de Jean XXII; La Cour d'Avignon [E. Jordan]..... 85
— et A. VIRÉ. L'Hébrardie [L. Brochard]..... 492
Almanach catholique français pour 1926 [M. Rousset].... 100
ANDRÉ (L.). Les Sources de l'histoire de France au XVIIe siècle (1610-1715) [Ch. Urbain]..... 80
Annuaire pontifical catholique pour 1926 [Th. Malley]... 279
AULARD (A.). Etudes sur la Révolution française, 9e série [E. Lavaquery]..... 211
— Le Christianisme et la Révolution française [E. Lavaquery]..... 65
BALMELLE (M.) et A. GRIMAUD. Précis d'histoire du Gévaudan [Ch. Porée]..... 77
BARRÈS (M.). Faut-il autoriser les Congrégations?[H. Waquet] 227
BARRY (F.). Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire [U. Rouchon]..... 209
BASSET D'AURIAC (G.). La très belle histoire de sainte Radegonde [L. Royer]..... 91

BATAILLE et VAUCELLE. Saint-Martin de Tours [M. Rousset]. 493
BATIFFOL (Mgr P.). Catholicisme et Papauté. Les difficultés anglicanes et russes [Th. Malley] 85
BAUDOT (J.). Dictionnaire d'hagiographie [L. D.] 84
— Le Martyrologe romain [L. D.] 83
BAUDRILLART (Mgr A.), P. RICHARD et U. ROUZIÈS. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Fasc. XIX-XX. Argaiz-Arnauld [H. Waquet] 223
BEAUFRETON (M.). Saint-François d'Assise [L. Royer] 92
BELMON (C.). Le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, 1460-1529 [A. Lesort] 475
— Notre-Dame de Ceignac [A. Lesort] 492
BÉTIN (Ch.). Histoire de la congrégation des Petites Sœurs de Saint-François d'Assise gardes-malades, à Angers [G. Allemang] 376
BEYSSAC (J.). Les Chevaliers de l'église de Lyon [P. Richard] 377
Bibliographie alsacienne. Tomes I-II [G. Allemang] 477
BIRON (R.). Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 237
BLANQUART (F.) et G. BONNENFANT. Louis Régnier, archéologue et historien. 1865-1923 [J. Vallery-Radot] 488
BONNENFANT (G.). La cathédrale d'Evreux [J. Vallery-Radot] 367
BONNENFANT, Voir BLANQUART.
BORDARRAMPÉ (P.). Le vénérable Louis-Edouard Cestac [J.-B. Sabrié] 233
BOULAY DE LA MEURTHE. Histoire du rétablissement du culte en France (1802-1805) [P. Dudon] 89
BREFFY (Abbé). Notre-Dame des Victoires [P. Deslandres]. 241
BRAND (P.) et J. GARIN. Nicolas II (1059-1061) [L. Royer] .. 464
BUCAILLE (V.). Georges Goyau, l'homme et l'œuvre [L. V.]. 489
CABROL (Dom F.) et Dom H. LECLERCQ. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. LXVI-LXXI : Hérode-Inscriptions [M. Aubert] 228
CALENDINI (L.). La révérende mère Françoise Jamin, 1773-1840 [L. Marcel] 487
CHALANDON (F.). Histoire de la Première Croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon [J. Gay] 342
CHÉNON (Emile). Histoire générale du droit français. T. I. Périodes gallo-romaine, franke, féodale et coutumière [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 460
CHÉREL (A.). Histoire de l'idée de Tolérance. Un aventurier religieux au XVIIIe siècle : André-Michel Ramsay [L. Villat] 363
— La famille française. Pages choisies de nos bons écrivains de 815 à 1924 [J. de La Monneraye] 218
COCHIN (A.). La Révolution et la Libre-Pensée [E. Lavaquery] 226
COHEN (G.). Le livre de conduite du régisseur et les comptes

de dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501 [L. Marcel] 479
Collet (Le P.). Notre-Dame des Trois-Epis en Alsace [M. Rousset] 492
Collin (Mgr Laveille et Ch.). Gabriel Deshayes et ses familles religieuses [H. Waquet] 233
Combes de Patris (B.). Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580) [L. Le Grand] 224
Combet (J.). La Révolution dans le comté de Nice et la principauté de Monaco. 1792-1800 [L. Villat] 242
Comte (Ch). Le cardinal Mermillod [P. Deslandres] 236
Congrégation de la Mère de Dieu (La). [L. Marcel] 98
Congrégation des Filles de la Sagesse (La). [L. Marcel] 98
Congrégation des religieuses oblates de Saint-François de Sales (La). [L. Marcel] 98
Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus (La). [L. Marcel] 98
Coste (P.). Saint-Vincent de Paul. Correspondance. Entretiens. Documents. T. IX-XIV [A. Villien] 220
Couget (Henri). Jeanne d'Arc devant Paris [L. Royer] 238
Cristiani (L.). L'Institut de la Providence de Grenoble. 1821-1839 [L. Royer] 375
— Le bienheureux Pierre Canisius. 1521-1597 [G. Allemang] 92
Dauzat (A.). Les noms de personnes [G. Lavergne] 485
Daval (Guy). Le P. Simon de Bussières, franciscain (1842-1881) [G. Allemang] 236
— Les Clarisses [P. Deslandres] 375
Dedieu (J.). Histoire politique des Protestants français. 1715-1794 [M. Rousset] 205
Delorme (F.). Fr. Richardi de Mediavilla Quaestio disputata de privilegio Martini papae IV [P. Glorieux] 219
Desbois (J.). Biographie du cardinal de La Rochefoucauld [Ch. Samaran] 93
Dubarat (V.). Histoire de l'Hérésie de Béarn [J. Annat] .. 483
Dubly (H.-L.). Etudes et silhouettes de Flandre [Th. Malley] 243
Dupin (P. et P.). Dom Jean de Wateville, abbé de Baume [M. Pigallet] 94
Emprin (J.-M.) et Fr. Richermoz. Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation (1802-1906) [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 83
Faucher (B.). Archives de Tarn-et-Garonne. Répertoire numérique de la série E. [H. Waquet] 80
Fay (B.). L'Esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du xviiie siècle [E. Lavaquery] 364
Fernessole (P.). Les origines littéraires de Louis Veuillot [L. Villat] 354
Fouqueray (Le P. H.). Histoire de la Compagnie de Jésus en France. Tome V [G. Fagniez] 465
Gabory (E.). La Révolution et la Vendée. T. I [Ad. Poirier] 67

GARIN (J.), voir BRAND.
GARIN (J.) et Jean JOLLAIN. Saint Frambour. 500-570 [L. Brochard] 486
GAUTHEROT (G.). Les Suppliciées de la Terreur [G. Allemang] 367
GAY (J.). Les Papes du xe siècle et la chrétienté [L. Royer]. 464
GIBIER (Mgr). La France catholique organisée [J.-B. Sabrié]. 90
GIRAUD (V.). Le Christianisme de Châteaubriand. I. Les origines [A. Cherel] 214
GOBILLOT (Ph.). Notre-Dame de Verdelais [M. Rousset] 493
GOUGAUD (L.). Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age [L. Royer] 224
GRIMAUD (A.), voir BALMELLE.
GUÉRIN (R.). La bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon [P. Richard] 232
GUILLEMAND (Ch.). Pierre-Louis Parisis (1795-1866) [F. Gaquère] 356
HABLOVILLE (Cl. d'). Grandes figures de l'Eglise contemporaine : Mgr Duchesne, Mgr Baudrillart, Mgr Ireland [L. Villat] 96
HAMON (A.). Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. T. II [L. Marcel] 55
HÉRISSAY (J.). Les Prêtres pendant la Terreur. Les Pontons de Rochefort. 1792-1795 [G. Allemang] 366
Histoire de Notre-Dame de Liesse [J.-B. Sabrié] 239
HOCEDEZ (E.). Richard de Middleton. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine [P. Glorieux] 370
HUARD (G.). La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen [J. Guillaume] 319
JANIN (J.). La ville et la paroisse de Fort de France. 1638 à 1924 [H. Bourde de la Rogerie] 240
JEANROY (A.). Le théâtre religieux en France du xie au xiiie siècle [G. Cohen] 347
JÉRÔME (L'abbé). Confréries de l'Enfant-Jésus [L. Marcel]. 482
JOLLAIN (J.), voir GARIN.
JULES (L.). Notre-Dame de la Délivrande [J.-B. Sabrié] . . . 239
JULIEN (Fr.). Histoire de Sévérac-le-Château [C. Belmon] . . 491
LAFFORGUE (E.). Les anciens pèlerinages de la Bigorre [J.-B. Sabrié] 240
— Statuts communaux de Bigorre [M. Rousset] 483
— Histoire d'Antist [M. Rousset] 491
LANGLOIS (Ch.-V.). La vie en France au Moyen Age d'après les moralistes du temps [E. Jordan] 199
LARGILLIÈRE (R.). Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne [G. Lavergne] 197
LASSERRE (P.). La jeunesse d'Ernest Renan. Tomes I et II [A. Autin] 71
LAVEILLE (Mgr), voir COLLIN (Ch.).
LEBLOND (V.). La cathédrale de Beauvais [J. Vallery-Radot]. 367
LECLERCQ (Dom H.), voir CABROL (Dom).

LECLERCQ (Dom H.). Saint-Benoît-sur-Loire [G. Chenesseau]. 74
LELIÈVRE (E.). Madame de Boisdavid. 1619-1660 [E. Dermenghen]. 94
LEMINEUR (Fr.). Histoire de la formation de l'âme française [L. R.]. 91
LESNE (Emile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome II. La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]. 461
LE SOURD (A.). Essai sur les Etats du Vivarais depuis leurs origines [J. de Font-Réaulx]. 489
LESOURD (P.). L'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime [L. Villat]. 86
LEUBA (J.-H.). Psychologie du mysticisme religieux [A. Viatte]. 53
LOISNE (Comte de). Cartulaire de la commanderie des Templiers de Sommereux [V. Carrière]. 345
MAHIEU (L.). Vie de Mgr Baunard (1828-1919) [G. Allemang]. 234
MAITRE (L.). Les Ecoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités (768-1180) [H. Waquet]. . . . 84
Maîtresses charitables du Saint-Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur (Les). [A. Fliche]. 99
MARÉCHAL (Chr.). La Mennais : la dispute de l'Essai sur l'Indifférence [L. Villat]. 360
MATHIEZ (A.). La Révolution française. Tome II. La Gironde et la Montagne [E. Sol]. 87
MAUBOURGUET (J.-M.). Le Périgord méridional des origines à l'an 1370. Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin [A. Dufourcq]. 472
MEYER (A.). L'abbé Bernier, évêque d'Orléans [V. Bucaille]. 352
MICHEL (A.). Histoire de l'art... Tome VIII. L'art en Europe et en Amérique au XIXe siècle et au début du XXe [M. Aubert]. 229
MORTIER (A.). Le démon dans ses incarnations dramatiques [L. Marcel]. 90
MUNIER (A.). Construction, décoration, ameublement des églises. Tomes I-III [L. Marchal]. 369
Notre-Dame de Bon-Secours en Vivarais [L. R.]. 492
ORMESSON (Wladimir d'). Portraits d'hier et d'aujourd'hui [L. Villat]. 237
PAS (J. de). Notre-Dame des Miracles, patronne de la ville de Saint-Omer [M. Rousset]. 493
PERROT (J.). La basilique de Saint-Apollinaire, la cathédrale de Valence [J. de Font-Reaulx]. 231
PERROT (Chan.) et Noël THIOLLIER. La cathédrale de Valence [J. de Font-Réaulx]. 231
PICARD (L.). Emilie de Vialar [Th. Malley]. 96
POIRIER (A.-D.). L'affaire de la Proustière (1791) [V. Carrière]. 222

POETE (M.). Paris de sa naissance à nos jours. Tome I et Album [J. M.] 474
POIRIER (Ad.). Longèves [Th. Legrand] 376
PORÉE (Ch.). Mémoires du chanoine Frappier sur le clergé d'Auxerre (1789 - an IV) [A. Courtet] 81
RÉGNÉ (J.). La vie économique en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent ans [L. R.] 491
REYNÈS-MONLAUR (M.). Sainte Geneviève [H. Waquet] 91
RICHARD (P.), voir BAUDRILLART.
RICHERMOZ, voir EMPRIN.
ROMIER (L.). Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX [P. Richard] 58
ROTH (L.). Correspondence of Descartes and Constantyn Huyggens. 1635-1637 [H. Gouhier] 480
ROULLEAUX (A.). Notre-Dame de Pontmain [E. Laurain] ... 243
ROUQUETTE (J.). Histoire du diocèse de Maguelone. Tome I [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 472
— Cartulaire de Maguelone. Tomes III et IV [L. Mirot] 478
ROUZIÈS (V.), voir BAUDRILLART.
ROVOLT (R.-P.). Vie du T. R. P. Ange Le Doré. 1834-1919 [L. Villat] 487
RUDLER (G.). Michelet historien de Jeanne d'Arc. Tome I, la Méthode [L. Villat] 371
SERBAT (L.). Lisieux [J. Vallery-Radot] 367
STUTZ (U.). Die päpstliche Diplomatie unter Leo XIII, nach den Denkwürdigkeiten des Kardinals Domenico Ferrata [Th. Malley] 484
THIOLLIER (N.), voir PERROT.
THIRIET (Ed.). L'abbé Charles Bayle (1829-1873) [Th. Malley] 235
TROCHU (F.). Ars [J.-B. Sabrié] 377
— Le curé d'Ars. Saint-Jean-Marie-Baptiste Vianney. 1786-1859 [P. Deslandres] 373
TRUCHIS DE VARENNES (A.). Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau [M. Pigallet] 97
UZUREAU (Chanoine). Le massacre des Carmes; — Le Père de Clorivière et le serment de Liberté et d'Egalité [E. Lavaquery] 82
VAUCELLE, voir BATAILLE.
VILLAT (L.). La Corse de 1768 à 1789 [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 64
VINCENT-DUBÉ (E.). Monseigneur Le Tourneur, évêque de Verdun. 1775-1844 [Ch. Aimond] 374
VIRÉ (A.), voir ALBE.
VIREY (J.). Paray-le-Monial et les églises du Brionnais [J. Vallery-Radot] 367

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 495. — Ain, par G. Renoud, 124. — Aisne, par M. de Sars, 250. — Allier, par M. Fazy, 382. — Alpes-Maritimes, par B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, 390. — Alsace, 118. — Angoumois, 269. — Anjou, 257. — Ardèche, par A. Le Sourd, 503. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 112. — Ariège, par L. Blazy, 506. — Artois, 101. — Aube, par P. Piétresson de Saint-Aubin, 108. — Aude, par A. Sabarthès, 503. — Aunis et Saintonge, 270. — Auvergne, 380. — Aveyron, par C. Belmon, 494.

Bas-Rhin, par G. Allemang, 118. — Basses-Alpes, par J. Escudier, 390. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 505. — Béarn, 505. — Berri, 379. — Bouches-du-Rhône, par J. Sautel, 389. — Boulonnais, 101. — Bourbonnais, 382. — Bourgogne, 121. — Bretagne, 263.

Calvados, par R. N. Sauvage, 260. — Cantal, par G. Rouchon, 381. — Champagne, 108. — Charente, par P. Bouchaud, 269. — Charente-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 270. — Cher, par P. des Chaumes, 379. — Comtat-Venaissin, 390. — Comté de Foix, 506. — Comté de Nice, 390. — Corrèze, par R. Rohmer, 379. — Corse, par L. Villat, 392. — Côte-d'Or, par M. Chaume, 121. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 265. — Couserans, 506. — Creuse, par L. Lacrocq, 380.

Dauphiné, 385. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 268. — Dordogne, par G. Lavergne, 495. — Doubs, par M. Pigallet, 125. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 387.

Eure, par M. Baudot, 259. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 254.

Finistère, par H. Waquet, 265. — Flandre, 103. — Franche-Comté, 125. — Foix (Comté de), 506.

Gard, par P. L. Baudouï-Salze, 500. — Gascogne, 496. — Gers, par A. Clergeac, 498. — Gironde, par R. Biron, 496. — Guienne, 496.

Haute-Garonne, par C. Tournier, 500. — Haute-Loire, par U. Rouchon, 504. — Haute-Marne, par L. Marcel, 111. — Haute-Saône, par M. Prinet, 125. — Haute-Savoie, par G. Pérouse, 388. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 386. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 499. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 379. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 120. — Hérault, par J. Rouquette, 503.

Ile-de-France, 245. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 263. — Indre, par P. des Chaumes, 379. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 257. — Isère, par L. Royer, 385.

Jura, par C. Davillé, 125.

Landes, par P. Coste, 497. — Languedoc, 499. — Limousin, 379. — Loire, par J. Beyssac, 384. — Loire-Inférieure, par L. Grimault, 267. — Loiret, par G. Chenesseau, 253. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 254. — Lorraine, 112. — Lot, par E. Sol, 494.

— Lot-et-Garonne, par MARBOUTIN, 495. — Lozère, par M. BALMELLE, 502. — Lyonnais, 383.
Maine, 255. — Maine-et-Loire, par Th. CIVRAYS, 257. — Manche, par R. N. SAUVAGE, 262. — Marche, 380. — Marne, par P. GOSSET, 109. — Mayenne, par E. LAURAIN, 257. — Meurthe, par L. MARCHAL, 112. — Meuse, par M. ROUSSET, 117. — Morbihan, par J. de LA MARTINIÈRE, 267. — Moselle, par P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, 113.
Nièvre, par P. DESTRAY, 382. — Nivernais, 382. — Nord, par A. LEMAN, 103. — Normandie, 258.
Oise, par J. VINOT-PRÉFONTAINE, 248. — Orléanais, 253. — Orne, par R. N. SAUVAGE, 262.
Pas-de-Calais, par R. RODIÈRE, 101. — Périgord, 495. — Picardie, 106 et 250. — Poitou, 267. — Provence, 389. — Puy-de-Dôme, par G. ROUCHON, 380. — Pyrénées-Orientales, par J. SARRÈTE, 507.
Quercy, 494.
Rhône, par J. BEYSSAC, 383. — Rouergue, 494. — Roussillon, 507.
Saintonge (Aunis et), 270. — Saône-et-Loire, par P. BESNARD, 122. — Sarre, 113. — Sarthe, par P. CALENDINI, 255. — Savoie, par G. PÉROUSE, 388. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 245. — Seine-et-Marne, par Maurice LECOMTE, 248. — Seine-et-Oise, par A. LESORT, 247. — Seine-Inférieure, par H. LABROSSE, 258. Somme, par G. DURAND, 106.
Tarn, par L. de LACGER, 499. — Tarn-et-Garonne, par S. CANAL, 494. Touraine, 257.
Var, par J. ESCUDIER, 389. — Vaucluse, par J. SAUTEL, 390. — Vendée, par A. POIRIER, 268. — Vienne, par J. SALVINI, 267. — Vosges, par L. LÉVÊQUE, 117.
Yonne, par A. COURTET, 122.

REVUE DES PERIODIQUES

Analecta Ordinis Minorum Capucinorum, t. XLI, 1925 [P. UBALD D'ALENÇON] 274
Annales franciscaines, 1925 [P. UBALD D'ALENÇON] 276
Annales historiques de la Révolution française, 1925 [Th. MALLEY] 396
Archivum franciscanum historicum, 1925 [P. UBALD D'ALENÇON] 276
Bibliothèque l'Ecole des Chartes, 1925 [A. COURTET] 394
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1925 [V. CARRIÈRE] 510
Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît, 1925 [G. CHARVIN] 399
Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1705) du Comité des Travaux historiques, 1922-1924 [J. VALLERY-RADOT]. 508

Bulletin monumental, 1925 [J. Vallery-Radot] 510
Cisterzienser Chronik, 1925 [G. Charvin] 399
Etudes, t. 182 à 185, 1925 [A. Courtet] 129
Etudes Carmélitaines, 1925 [P. Marie Joseph du S.-C.] 511
Etudes franciscaines, t. XXXVII, 1925 [P. Ubald d'Alençon] 274
La France franciscaine, t. VIII, 1925 [P. Ubald d'Alençon]. 275
L'année dominicaine, 1925-1926 [G. Théry] 511
La Révolution française, t. LXXVIII, 1925 [V. Carrière] .. 395
Le Correspondant, 1925 [A. Courtet] 274
Le Moyen Age, t. XXVI, 1924-1925 [A. Courtet] 508
Les Lettres, 1925 [Th. Malley] 273
Orient. Revue de la Jeunesse franciscaine, 1925 [P. Ubald d'Alençon] 276
Revue bénédictine, 1925 [G. Charvin] 399
Revue des Etudes historiques, 1925 [L. Le Grand] 395
Revue des Jeunes, 1925-1926 [G. Théry] 511
Revue des Questions historiques, 1925 [Th. Malley] 127
Revue des Sciences religieuses, t. V, 1925 [U. Rouziès] 272
Revue d'histoire ecclésiastique, t. XXI, 1925 [Th. Malley]. 271
Revue d'histoire franciscaine, t. II, 1925 [P. Ubald d'Alençon] 275
Revue historique, 1925 [U. Rouziès] 271
Revue historique de droit français et étranger, 1925 [G. Le Bras] 272
Revue liturgique et monastique, 1925 [G. Charvin] 399
Revue Mabillon, 1925 [G. Charvin] 398
Revue politique et parlementaire, t. CXXI, 1925 [T. L.] 130
Revue Thomiste, 1925-1926 [G. Théry] 512

ECHOS ET INFORMATIONS

Bibliothèque nationale (A la) 518
Congrès des Sociétés Savantes (Le 58e) 405
Encyclopédie du Centre-Ouest de la France (Une) 279
Modalité d'appropriation de la dîme (Une) 516
Nécrologie : M. le chanoine Edmond Albe [E. Sol] 514
— M. Charles de Beaucorps [G. Chenesseau] 515
— M. Auguste Brutails [M. Aubert] 403
— M. Pierre Imbart de la Tour [A. Fliche] 401
Nomenclature des Journaux et des Revues de langue française 409
Note relative aux Archives départementales du Gers 137
Premier Congrès national des sciences historiques (Pour le). 518
Registre capitulaire de Notre-Dame de Paris réintégré aux Archives nationales (Un) 409
Sceau conventuel (Le) 517
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 131, 278, 401, 513; — Assemblée générale, 132;

— Réunion du Conseil d'administration, 132; — Tableau d'honneur. 513
Société d'histoire ecclésiastique de l'Alsace [G. Allemang]. 517
Thèses de l'Ecole des Chartes en 1926. 278

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien. 139 412
Bibliographie et sources. 138 410
Biographies. 140 413
Corporations et corps religieux. 142 414
Histoire générale. 139 411
Histoire locale. 415

ERRATA. 144 280 416

Le Directeur-Gérant : V. CARRIERE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

840
R46 Revue d'histoire de l'eglise
v.12 de France
1926

BR
840
R46
v.12
1926

59535

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CALIFORNIA

GTU Library
3 2400 00325 4962

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewal: call (510) 649-2500
All items are subject to recall.